



HAL
open science

**Contrôle des corps et autonomie des lycéens :
gymnastique, éducation physique et sport au lycée de
Besançon (1850-1935)**

Jean-Jacques Dupaux

► **To cite this version:**

Jean-Jacques Dupaux. Contrôle des corps et autonomie des lycéens : gymnastique, éducation physique et sport au lycée de Besançon (1850-1935). Education. Université Bourgogne Franche-Comté, 2018. Français. NNT : 2018UBFCC007 . tel-02866990

HAL Id: tel-02866990

<https://theses.hal.science/tel-02866990>

Submitted on 13 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THESE DE DOCTORAT DE L'ETABLISSEMENT UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
PREPAREE A L'UPFR SPORTS DE BESANÇON

Ecole doctorale n°594

ÉCOLE DOCTORALE «SOCIÉTÉ, ESPACES, PRATIQUES, TEMPS»

Doctorat de **SCIENCES DU SPORT**

Par

Jean-Jacques DUPAUX

Contrôle des corps et autonomie des lycéens. Gymnastique, éducation physique et sport au lycée de Besançon (1850 – 1935)

Thèse présentée et soutenue à l'UPFR Sports de Besançon le 12 juin 2018

Composition du Jury :

Thierry TERRET, Professeur des Universités, Délégué ministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, Président ;

Nicolas BANCEL, Professeur associé, Faculté des sciences sociales et politiques de Lausanne (Confédération helvétique), Rapporteur ;

Jean SAINT-MARTIN, Professeur des Universités, Université de Strasbourg, Rapporteur ;

Daniel DENIS, Professeur des Universités émérite, Université Cergy-Pontoise, Examineur ;

Sébastien LAFFAGE-COSNIER, Maître de conférences, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Examineur ;

Christian POCIELLO, Professeur des Universités honoraire, Université Paris-Sud-Orsay, Examineur ;

Christian VIVIER, Professeur des Universités, Université Bourgogne-Franche-Comté, Directeur de thèse.

REMERCIEMENTS

Conclure sa carrière par la rédaction d'une thèse rend difficile l'exercice des remerciements, tant le nombre de personnes est important et divers. La chronologie peut être une piste.

Durant mes études à l'UEREPS de Dijon, un enseignant se détache par sa singularité, il s'agit d'Alain Piron, à qui je dois certainement mon esprit curieux et parfois (trop) critique. Je tiens également à remercier le regretté Jean Gay qui m'a poussé vers l'agrégation d'EPS, vers la recherche et qui m'a transmis ses archives. Après vingt ans d'enseignement en collège ou lycée, je suis entré à l'UFRSTAPS de Besançon, de 1996 à 2018. Christian Vivier, mon directeur de thèse, MCU à cette époque, m'a accueilli dans un groupe de recherche en histoire, m'a encouragé et m'a entraîné dans des colloques d'histoire. Je me suis engagé alors dans des études universitaires maîtrise, DEA et thèse. J'exprime toute ma gratitude au professeur François Marcot qui m'a fait aimer l'histoire. Il a codirigé mon DEA et a été mon premier directeur de thèse. Et je souhaite à nouveau citer Christian Vivier qui a accepté, il y a deux ans, de reprendre la direction de cette thèse inachevée, après quelques détours par la vidéo. Je tiens également à souligner l'aide apportée par Nicolas Tordi, directeur de l'U-Sports, par des aménagements horaires ainsi que celle de tous les membres et personnels attachés au C3S.

Bien évidemment, je souhaite remercier tous mes collègues de l'U-sports, ainsi que le personnel administratif qui m'ont encouragé, soutenu, traité de fou (avec bienveillance) pour me lancer dans une thèse si tard et si près de la retraite... Les citer serait trop long, certains sont en retraite depuis longtemps, d'autres ont eu des mutations, certains sont partis. De même, il m'est indispensable de remercier tous les collègues, chercheurs ou non, que j'ai croisés dans les colloques d'histoire, avec lesquels j'ai échangé ou produit. Ils ont tous une part de responsabilité dans cet engagement.

Et je souhaite terminer par ma famille, qui a dû supporter mes absences physiques et mentales, mes enfants Benoit, Baptiste et Maëli et surtout mon épouse Sylvie qui, en plus, a relu et corrigé souvent mes productions.

Sommaire

Introduction

Préambule

L'élève dans l'historiographie

Le lycée et les lycéens dans un système de contextes

Circonscrire l'objet de la recherche : de la problématisation à la problématique

Partie 1 - Le lycée de Besançon 1850 – 1890 : un double enfermement physique et mental des élèves

Introduction

Chapitre 1 : Un public lycéen sélectionné

Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels de l'enfermement

Chapitre 3 : La mise en place de hiérarchies de contrôles et contrôle des hiérarchies

Conclusion de la première partie

Partie 2 - Le lycée Victor-Hugo de Besançon : 1890-1914 – Des parcelles d'autonomie dans une structure fermée

Introduction

Chapitre 1 : Le public du lycée Victor-Hugo de 1890 à 1914

Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels évoluent

Chapitre 3 : Un affinement des hiérarchies de contrôles et du contrôle des hiérarchies

Conclusion de la seconde partie

Partie 3 - Le lycée Victor Hugo de Besançon de la première guerre mondiale aux années 1930 : une reprise en main du contrôle des corps et une autonomie des élèves sous surveillance

Introduction

Chapitre 1 : Un public qui se diversifie

Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels stagnent

Chapitre 3 : Un élargissement et un durcissement des hiérarchies de contrôles et du contrôle des hiérarchies

Conclusion de la troisième partie

Conclusion générale

Etat des sources

Bibliographie

Annexes

Introduction

Préambule

Ce travail de thèse a débuté en 2001 sous la direction du professeur François Marcot, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Besançon. Lors de mon DEA en 1999-2000, j'ai pu accéder à une partie d'un fonds d'archives, jalousement gardé par le principal du collège Victor-Hugo. Après son départ, j'ai contacté le nouveau chef d'établissement qui m'a autorisé l'accès à des greniers insalubres. Le fonds était immense. Je l'estime à environ 300 mètres linéaires de documents entassés en vrac : mobilier scolaire datant de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle, plaques photographiques en verre représentant des classes, carnets scolaires, etc. J'ai travaillé un an et demi à essayer de classer ces documents, photographiant ce qui pouvait me servir pour approcher les pratiques en EPS. Suite à un changement de chef d'établissement, le directeur des archives départementales a relancé le nouveau principal pour un transfert d'archives qui a alors accepté. J'ai donc travaillé un moment avec le personnel de conservation jusqu'en juillet 2002, date du déplacement des archives (environ 30 mètres linéaires d'archives).



Photographies 1, 2, et 3 du grenier où étaient entreposées les archives du Lycée, photos JJ Dupaux, 2002

J'ai continué à trier des liasses au collège Victor-Hugo jusqu'à Noël 2004. Au mois de décembre 2004, une commission de sécurité a demandé le nettoyage complet du grenier. Le chef d'établissement, avec l'accord du Conseil général, a fait venir des bennes à ordures. Toutes les archives restantes et le mobilier ont alors été détruits. Des documents extraordinaires pour les disciplines scolaires ont été éliminés. Par exemple trois ans, de mots des parents pour dispenser leur enfant des cours d'EPS de 1963 à 1966, des copies de français, de philosophie ont été supprimés. J'ai continué un moment mes recherches à partir des archives rectorales, mais, sans les sources principales, il fut difficile d'avancer. J'ai alors décidé d'arrêter ce projet de thèse au moment du départ en retraite du professeur François Marcot. Je me suis lancé dans l'analyse vidéo, délaissant la recherche en histoire.

Le classement qui a suivi le transfert des archives fut aussi très long. Ce n'est qu'en 2015 que les documents récupérés au collège Victor-Hugo furent mis à la disposition du public. D'environ 300 mètres, ces archives scolaires sont passées à 28 mètres¹.

En avril 2016, j'ai proposé au professeur Christian Vivier de reprendre cette thèse et de demander un aménagement horaire, avec l'intention de soutenir juste avant mon départ en retraite. Il a été nécessaire de se replonger dans l'ancien travail effectué pour lui attribuer les nouvelles cotes précises "1T7".

Mon histoire personnelle et la disponibilité des sources sont intimement liées. Le façonnage long et la maturation du sujet de ce travail de recherche en sont le résultat.

Pour un professeur d'éducation physique et sportive en poste depuis plus de 40 ans, l'élève demeure un souci permanent. Pourtant l'élève et son corps, que nous avons étudiés pendant quatre années dans un UEREPS (de 1974 à 1978), sous des angles très différents, semblent dangereux, délicats à qualifier. Feraient-ils peur ? Tout porte à le croire. Pourtant, nous l'avons étudié, de manière approfondie, à l'aide d'outils divers et avec l'aide de spécialistes, médecins, psychologues, durant nos études. Mais l'élève et le corps de ce dernier, qui focalisent le monde des STAPS que l'on étudie ne sont pas vivants. Ils n'agissent pas. Les professeurs qui osent parler du corps restent le plus souvent les philosophes. Nous avons lu des "classiques", ouvrages fondamentaux sur ce sujet, comme le livre de Michel Bernard, professeur agrégé de philosophie, enseignant de psychopédagogie à l'École Normale

¹ AD Doubs, « 1T7 Lycée Victor-Hugo » consulté le 20 mars 2018, http://recherche-archives.doubs.fr/?id=recherche_grandpublic_detail&doc=accounts/mnesys_ad25/datas/ir%2F03_series_modernes%2FT%2F1T%2FFRAD025_001369%2Exml,

Supérieure d'Éducation physique et sportive de 1960 à 1968, puis Maître-assistant de philosophie à Nanterre qui publie en 1972 *Le corps*², puis en 1976 « *L'expressivité du corps* »³ et crée une collection aux Éditions universitaires *Corps et culture*. Le projet de Michel Bernard est de « *faire l'analyse des pratiques corporelles et des discours qu'elles suscitent pour mettre à jour les processus idéologiques qui les gouvernent* »⁴. Peu d'auteurs sont des professeurs d'EPS (deux sur dix ouvrages publiés⁵) : Daniel Denis avec *Le corps enseigné*⁶ en 1974 et Jean-Marie Brohm *Corps et politique*⁷ en 1975. Quelques années plus tard, Georges Vigarello, également agrégé de philosophie et d'E.P.S., enseignant à l'Institut National des Sports, puis à l'EHSS, écrit un livre qui fait date : *Le corps redressé*⁸. Malgré tout, chaque fois qu'un professeur d'EPS doit parler du corps d'un élève aux personnes intéressées, élèves ou parents, ne se trouve-t-il pas dans l'embarras ? Pour s'en rendre compte, il suffit de consulter les appréciations que portent les enseignants d'EPS sur les bulletins scolaires. Le corps n'y est quasiment jamais évoqué. Les professeurs d'EPS revendiquent, pourtant, comme spécificité de leur profession, l'action sur le corps.

Le survol des sources disponibles m'a orienté vers l'idée d'étudier les pratiques en EPS et, par conséquent les représentations du corps des élèves depuis 1850. À partir du milieu du XIX^e siècle, des séries continues d'archives permettent de comprendre l'organisation de la vie de l'établissement et celle des lycéens. L'objectif initial était d'étendre l'étude sur plus d'un siècle au vu des sources disponibles. La réalité de l'organisation des établissements secondaires a réduit mes prétentions. J'ai dû arrêter mon travail aux années 1930. En effet, durant cette période, la vie du lycée est élaborée sur celle des internes. De plus, c'est par les internes qu'arrive le sport. Il était alors nécessaire d'étudier avec précision les éléments qui ont permis cette introduction. Avec le choix de cette période et de mon nouveau directeur de thèse, il était impossible de ne pas se servir des écrits de Michel Foucault⁹. Mais c'est la lecture du livre d'Alain Ehrenberg *Le corps militaire*¹⁰, traitant de l'autonomie dans la pédagogie militaire, qui a contribué à la structuration et à l'organisation des résultats de cette recherche.

² Bernard Michel *Le corps*, Paris, Éditions Universitaires, 1972.

³ Bernard Michel, *L'expressivité du corps*, Paris, Éditions Universitaires, 1976.

⁴ *Ibid.*, 4^e de couverture.

⁵ Edgar Thill a été professeur d'EPS. Il est docteur en psychologie et écrit *Sport et personnalité* en 1975.

⁶ Denis Daniel, *Le corps enseigné*, Paris, Editions Universitaires, 1974.

⁷ Brohm Jean-Marie, *Corps et politique*, Paris, Éditions Universitaires, 1975.

⁸ Vigarello Georges, *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1978.

⁹ Principalement, Foucault Michel *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris Gallimard 1975.

¹⁰ Ehrenberg Alain, *Le corps militaire. Politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier Montaigne, 1983.

La compatibilité et la complémentarité des thèses défendues par ces deux auteurs ont permis l'aboutissement d'un travail de recherche débuté voici plus de 15 années.

L'élève dans l'historiographie

Nombreux sont les historiens du sport et de l'éducation physique qui ont emprunté la voie de l'enseignement en EPS avant de suivre des études historiques sur l'histoire de l'éducation physique. Les premières études réalisées au cœur d'un terrain en friche ont porté principalement sur une histoire de type "institutionnelle", à partir des publications officielles ou officieuses publiées. Ce qui pose problème, et justifie mon engagement dans ce travail, c'est l'absence d'étude sur les pratiques corporelles elles-mêmes, alors que c'est précisément le cœur du métier d'enseignant d'EPS. Que font les élèves en cours ?

Place de ce travail dans l'histoire de l'éducation physique

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des articles écrits sur l'historiographie du sport, parfois polémiques¹¹, mais sur certains ouvrages et articles en lien spécifiquement avec notre sujet : les pratiques corporelles du lycéen. Il nous semble nécessaire de nuancer l'affirmation de Michaël Attali et Jean Saint-Martin « ... *l'histoire de l'enseignement de l'EPS est désormais bien connue...* »¹². L'histoire institutionnelle de l'EPS, l'histoire de ses développements sociaux initiée par Pierre Arnaud, l'histoire compréhensive de la discipline avec des biographies d'acteurs très fouillées sont certes très développées, mais l'histoire, proprement dite de l'enseignement de l'EP et de l'EPS demeure plutôt pauvre. Que fait, physiquement, le professeur de gymnastique ou d'EPS dans ses cours ? Que demande-t-il à ses élèves ? Quelles situations les élèves vivent-ils ? Comment sont construits les contenus des leçons ? Entre les écrits des théoriciens, les textes officiels et le terrain, la distance est grande. Faut-il orienter les recherches vers les activités comme l'ont fait récemment, Anne Roger pour

¹¹ Les publications sont nombreuses, nous renvoyons, sans être exhaustifs, aux auteurs suivants : Spivak Marcel (1980), Sheedy (1980), During Bertrand (1980, 1981), Arnaud Pierre (1987), During Bertrand (1987), Terret Thierry (1994, 1996), Arnaud Pierre (1995), Vivier Christian, Loudcher Jean-François, Gounot André (2001), Vivier Christian, Loudcher Jean-François, Vieille-Marchiset Gilles (2006, 2016), Tétard Philippe (2007), Dietschy Paul, Holt Richard (2010), Dietschy Paul (2013), Terret Thierry, Froissart Tony (2013), Attali Mickaël, Saint-Martin Jean (2013), etc.

¹² Attali Michaël, Saint-Martin Jean, « Histoire du sport et histoire de l'éducation » in TerretThierry, Froissart Tony (dir.) *Le sport, l'historien et l'histoire*, Reims, EPURE, 2013, pp. 53-97, p. 83.

l'athlétisme¹³, Julie Grall pour le badminton¹⁴, mais aussi Cécile Ottogalli-Mazzacavallo et Philippe Liotard qui ont dirigé un livre sur la base d'un nouveau programme au CAPEPS¹⁵ ou alors étudier l'EPS sur un établissement ou une académie ? Nous espérons penser que ce travail peut modestement contribuer à répondre, au moins partiellement, à quelques-unes de ces questions et à enrichir l'histoire de l'éducation physique.

Notre volonté est de s'attacher à l'étude de l'élève et de son corps en activité physique. Aussi, il nous plaît de revenir sur quelques livres affichant le mot "corps" dans le titre. Pierre Arnaud, dans l'ouvrage, issu de sa thèse de troisième cycle en sciences de l'éducation, *Les savoirs du corps*¹⁶, étudie les différentes théories pédagogiques en œuvre en EPS jusqu'aux années 1980. Mais, le professeur lyonnais le fait à partir des théoriciens de la psychologie ou des concepteurs de méthode, alors que l'angle d'étude annoncé, "la pédagogie", devrait laisser apercevoir l'élève et son corps. Bertrand During intitule un de ses ouvrages *La crise des pédagogies corporelles*¹⁷ en étudiant uniquement les écrits d'auteurs de la discipline qui sont souvent des formateurs de futurs enseignants. André Rauch signe deux livres sur l'éducation physique en utilisant le mot "corps" dans les titres : *Le souci du corps : histoire de l'hygiène en éducation physique*¹⁸ et *Le corps en éducation physique : histoire et principe de l'entraînement*¹⁹. Dans les deux cas, le regard est porté à travers des prismes, celui du médecin hygiéniste dans le premier, s'appuyant sur de nombreux rapports réalisés sur l'école au XIX^e siècle et celui de l'entraîneur-médecin dans le second. La vision de l'élève est indirecte et surtout très partielle. Jacques Thibault tient une partie des engagements annoncés dans le titre de son livre *Les aventures du corps dans la pédagogie*²⁰ pour les périodes antérieures au XIX^e siècle et renvoie, pour l'éducation physique, à son livre *Sport et éducation physique 1870-*

¹³ Roger Anne (dir.), *Regards croisés sur l'athlétisme*, Montpellier, AFRAPS, 2006, ou Roger Anne, Bavazzano Pierre, « Des activités athlétiques à l'école entre santé et performance », *STAPS*, n 94, 2011, p. 85-102.

¹⁴ Grall Julie, *L'histoire du Badminton en France (fin du XIXe - 1979) : pratiques et représentations*, Thèse sous la direction de Robène Luc, ENS Rennes, 2018.

¹⁵ Ottogalli-Mazzacavallo Cécile, Philippe Liotard (dir.), *L'éducation du corps à l'école. Mouvement, normes et pédagogies. 1881-2011*, Clapiers, AFRAPS, 2012.

¹⁶ Arnaud Pierre, *Les savoirs du corps : éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, Presse universitaires de Lyon, 1982.

¹⁷ During Bertrand, *La crise des pédagogies corporelles*. Paris, Éditions du Scarabée, 1981.

¹⁸ Rauch André, *Le Souci du corps : histoire de l'hygiène en éducation physique*, Paris, puf, 1983.

¹⁹ Rauch André, *Le corps en éducation physique : histoire et principes de l'entraînement*, Paris, puf, 1982.

²⁰ Thibault Jacques, *Les aventures du corps dans la pédagogie française : étude historique et critique*, Paris, J. Vrin, 1977.

1970. Dans *Le corps en mouvement*²¹, dirigé par Pierre Arnaud, il s'agit plus d'une histoire des concepteurs que du corps en mouvement, comme le confirme le complément du titre : *Précurseurs et pionniers de l'éducation physique*. De même, Jacques Gleyse, dans *Archéologie de l'éducation physique au XX^e siècle en France*²², ajoute au titre *Le corps occulté*. Mais le professeur montpelliérain s'intéresse aux théoriciens de l'éducation physique et à leurs références scientifiques et politiques, pas aux pratiques dans les lycées, collèges ou écoles. Dans toutes ces productions, fortes intéressantes, le corps est vu à travers des filtres. Il reste ainsi des reflets pluriels : un corps désincarné, un corps politique, un corps scientifique, un corps expressif, etc. Depuis les publications de Claude Pujade-Renaud, dans les années 1970, il faut bien admettre que ce sont essentiellement, les activités dites artistiques²³ qui utilisent le mot "corps" ou l'adjectif "corporel". Aujourd'hui cependant, cet adjectif revient à la mode avec l'appellation "expérience corporelle" dans les textes officiels (2008) comme le prouvent les travaux de Bernard Andrieu²⁴.

L'idée de produire une thèse sur une période de l'éducation physique, relativement délaissée à l'heure actuelle, est stimulante. Le choix de ce sujet m'a permis de découvrir des productions passionnantes écrites dans les années 1970 et trop peu citées. Certains de ces auteurs ont produit un mémoire ENSEP : Jean Collot-Laribe, Yves Josseleau, Louis Thomas. D'autres ont continué avec des thèses comme Christian Pociello, Jean-Paul Barbazanges ou René Meunier. Réactualiser l'histoire d'un moment de l'éducation physique a été bien évidemment une motivation supplémentaire.

Pour revenir plus précisément à ce travail, il faut bien admettre que les difficultés d'écrire cette histoire sont dues à la rareté des sources disponibles. Pour les enseignants s'occupant plus particulièrement du corps, professeurs de gymnastique puis d'éducation physique, des sources écrites existent, mais elles sont quasi inutilisables. On trouve des mensurations et performances à partir des années 1930, quand apparaît le livret d'éducation physique, quelques très rares rapports d'inspection rédigés par les chefs d'établissement et

²¹ Arnaud Pierre (dir.), *Le corps en mouvement. Précurseurs et pionnier de l'éducation physique*, Toulouse, Privat, 1981.

²² Gleyse Jacques, *Archéologie de l'éducation physique au XX^e siècle en France. Le corps occulté*, Paris, L'Harmattan, 1995.

²³ Il faut noter qu'au milieu des années 1970 au-delà des APS (activités physiques et sportives), la formule Apex (activité physique d'expression) a été utilisée en référence au corps, mais assez vite remplacée par APSA (activité physique, sportive et artistique)

²⁴ Andrieu Bernard, Guillaume Richard, « Quelle expérience corporelle en STAPS ? », *STAPS*, vol. 98, n° 4, 2012, pp. 7-22.

des rapports d'accidents. Les préparations de cours, si elles existaient, ne nous sont pas parvenues. Les photographies disponibles, comme celles conservées au Musée Pédagogique, sont trop peu nombreuses et surtout semblent par trop organisées, posées. Ce sont des mises en scène, bien éloignées des séances alors effectivement réalisées.

Place de ce travail dans l'histoire de l'éducation

La base de données du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LAHRA) propose une bibliographie d'histoire de l'éducation française qui contient, entre 1996 et 2014, plus de 21 000 notices. Aussi, nous nous centrerons sur l'historiographie des lycées à partir des publications de Jean-Noël Luc. Comme pour l'éducation physique, « *l'histoire institutionnelle des lycées reste féconde* »²⁵. Elle est complétée par les études sur les responsables du système scolaire, à l'instar des nombreux travaux de Jean-François Condette sur les recteurs et sur les chefs d'établissements, d'Antoine Prost, de Philippe Savoie et Marie-Madeleine Compère sur l'administration²⁶. Les travaux d'enquêtes prosopographiques des inspecteurs généraux dirigés par Guy Caplat ou Carine Erard (notamment sur les Inspecteurs pédagogiques principaux en EPS) apportent un regard différent sur l'organisation de l'enseignement. Jean-Noël Luc constate que « *les recherches de grandes ampleurs sur le public lycéen considéré comme objet d'étude autonome restent rares* »²⁷ et que le secteur de l'éducation physique, grâce aux enseignants de STAPS, est fertile. « *De nouveaux itinéraires* »²⁸ apparaissent comme l'architecture, la personnalité propre du lycée dans son réseau, l'image du lycée. Et l'historien insiste sur la nécessité de travailler à l'échelle du lycée pour apprécier les pratiques d'enseignement, les marges de manœuvre des administrateurs.

Quelques livres servent de référence pour ce travail malgré le fait que l'histoire de l'éducation n'est pas très précise sur la vie des lycéens. Ce n'est pas un thème majeur, même s'il est évoqué par de nombreux auteurs, comme Antoine Prost²⁹, Françoise Mayeur³⁰,

²⁵ Luc Jean-Noël, « A la recherche du "tout puissant empire du Milieu" », in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, pp. 11-56, p. 31.

²⁶ Savoie Philippe, *La construction de l'enseignement secondaire (1802-1914). Aux origines d'un service public*, Paris, ENS Editions, 2013.

²⁷ *Ibid.*, p. 39.

²⁸ Luc Jean-Noël, « L'histoire des lycées : visite d'un chantier », in Charmasson Thérèse, Le Goff Armelle, *Mémoire des lycées : Archives et patrimoine*, Paris, Direction des Archives de France-INRP, 2003, pp.183-196, p.191.

²⁹ Prost Antoine, *L'enseignement en France. 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968 et *Histoire de l'enseignement et de l'éducation IV. L'école et la Famille dans une société en mutation (depuis 1930)*, Paris, Perrin, 2004.

³⁰ Mayeur, Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation III. 1789-1930*, Paris, Éditions Perrin, 2004.

Maurice Gontard³¹, René Grevet³² et bien d'autres, qui proposent une histoire générale de l'éducation. Un livre, à part, mais confus, est à mentionner. Son titre est intéressant : *Histoire des élèves en France : de l'Ancien régime à nos jours*³³, mais trop ambitieux car la période envisagée est trop longue. Il survole les conditions de vie des élèves toulousains. L'ouvrage de l'INRP, consécutif au colloque du bicentenaire de la naissance des lycées, intitulé *Lycées, lycéens, lycéennes : deux siècles d'histoire* illustre ce manque. Dans la troisième partie intitulée « *Sociabilités, représentations et pratiques collectives* », deux articles sont consacrés aux lycéens et seulement à partir des années 1960³⁴. Trois autres productions centrées sur le XIX^e siècle permettent d'approcher la vie des élèves de l'enseignement secondaire³⁵. La quatrième partie est réservée à l'administration des lycées. De son côté, Paul Gerbod a consacré sa thèse³⁶ à analyser la vie dans les lycées à partir de l'étude du personnel. Le sous-titre est : « *Etude d'un groupe socio-professionnel : professeurs et administrateurs de l'enseignement secondaire public de 1842 à 1880* ». Son livre « *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle* »³⁷ n'est pas beaucoup plus explicite sur le sujet. Bien sûr, l'élève est toujours évoqué. Il est présent, mais pas en tant qu'objet d'étude. Les principales sources utilisées pour parler de la vie dans ces établissements sont des rapports d'inspection, des lettres entre les différentes autorités et des instructions.

Les pratiques pédagogiques dans la classe elle-même, qui pourrait nous renseigner sur l'activité des élèves, sont rares. Il faut rappeler que la classe est une sorte de boîte noire dans laquelle les enseignants ne souhaitent pas que l'on pénètre pour les observer³⁸. Si de

³¹ Gontard Maurice, *L'enseignement secondaire en France : de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux (1750-1850)*, Edisud, Aix-en-Provence, 1984.

³² Grevet René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835) : Laïcisation et professionnalisation de la culture scolaire*, Villeneuve d'Ascq, Presse Universitaire du Septentrion, 2001.

³³ Grèzes-Rueff Françoise, Leduc Jean, *Histoire des élèves en France : De l'Ancien régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007.

³⁴ Morder Robi, « Le lycéen, nouvel acteur collectif de la fin du XX^e siècle » in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, 2005, *op.cit.*, pp.345-362.

³⁵ Caron Jean-Claude, « Gouverner et sanctionner les jeunes élites : La grande enquête disciplinaire de 1853-1854 dans les lycées et ses conséquences », pp.381-396 ; Clastres Patrick, « L'internat public au XIX^e siècle : question politique ou question pédagogique », pp.397-414 ; Condette Jean-François, « La crise des lycées de garçons à la fin du XIX^e siècle : le point de vue des recteurs d'académie » in Caspard Pierre, Luc, Jean-Noël, Savoie Philippe, 2005, *op.cit.*, pp.427-444.

³⁶ Gerbod Paul, *La condition universitaire en France au XIX^e siècle : Étude d'un groupe socio-professionnel : professeurs et administrateurs de l'enseignement secondaire public de 1842 à 1880*, Paris, puf, 1965.

³⁷ Gerbod Paul, *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1968.

³⁸ Le développement actuel des études sur les prestations et postures des stagiaires IUFM ou ESPE rend compte de l'activité du professeur et des élèves, mais ces recherches sont inexistantes sur les enseignants experts dans leurs classes.

nombreuses productions existent sur des expérimentations dans les écoles primaires, très peu envisagent la pédagogie traditionnelle dans l'enseignement secondaire³⁹. Evelyne Héry propose une analyse des « *faits d'enseignement* »⁴⁰ dans le Secondaire. Elle souhaite que les pratiques pédagogiques soient considérées comme des « *objets d'histoire* »⁴¹ s'intégrant plus largement dans une histoire « culturelle et sociale de l'école »⁴². Le manque de traces, concernant une activité banale dont le professeur est l'unique détenteur, est un frein. L'historienne précise que « *l'histoire des pratiques est donc bien une histoire indiciaire* »⁴³ et fragmentaire. De son côté, André Chervel affirme que « *chasser la pédagogie de l'étude des contenus, c'est se condamner à ne rien comprendre au fonctionnement réel des enseignements* »⁴⁴. L'histoire institutionnelle est donc indispensable, mais ne suffit pas à rendre compte de l'évolution d'une discipline et des pratiques.

Positionnement par rapport à l'objet d'étude

Ces éléments et les sources disponibles expliquent le choix opéré de réaliser une monographie sur un établissement scolaire. Cette forme de recherche semble être particulièrement propice pour approcher les pratiques à partir d'archives. Notre objectif est donc d'étudier les pratiques corporelles des élèves et non pas d'envisager une histoire de l'EP au lycée de Besançon, pas plus que de faire une histoire du lycée bisontin. Georges Vigarello, dans l'introduction de son livre *Le corps redressé* affirme que « *les pédagogies sont porteuses de préceptes qui donnent au corps une forme et le quadrillent pour le soumettre aux normes plus sûrement encore que la pensée* »⁴⁵. Pour s'immiscer dans de telles interprétations, il est donc nécessaire de descendre dans l'établissement scolaire, le plus bas possible, jusque dans les cours, si les archives le permettent. Selon Thierry Terret, l'intérêt de la monographie est « *de prolonger, d'affiner ou de nuancer des investigations qui s'alimentaient d'une vision plus*

³⁹ Nous nous appuyons principalement sur le livre ancien de Palméro Jean, *Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes*, Paris, Dudel, 1958 et sur celui de Houssaye Jean, *La pédagogie traditionnelle. Une histoire de la pédagogie*, Paris, Editions Fabert, 2014.

⁴⁰ Héry Evelyne, *Les pratiques pédagogiques dans l'enseignement secondaire au 20e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2007 et Héry Evelyne, « L'Histoire et les pédagogies de l'apprentissage dans l'enseignement secondaire du XX^e siècle », *Les Sciences de l'éducation pour l'Ère nouvelle*, 2009, Vol. 42, n° 2, pp. 101-117.

⁴¹ Héry Evelyne, « Les pratiques pédagogiques, objets d'histoire », *Carrefours de l'éducation*, 2005, n°19, pp. 93-105.

⁴² *Ibid.*, p. 93.

⁴³ *Ibid.*, p. 99.

⁴⁴ Chervel André, « L'histoire des disciplines scolaires : réflexions sur un domaine de recherche », *Histoire de l'éducation*, n° 38, mai 1988, pp. 59-119, p. 67.

⁴⁵ Vigarello Georges, *Le corps redressé : Histoire d'un pouvoir pédagogique*, 2001. Edition allégée (1^e éd., 1978), p. 9.

large »⁴⁶, souvent celles des institutions et des théoriciens. Nous adhérons pleinement à ce constat.

Gérard Noiriel, de son côté, constate qu'« *un nombre croissant d'historiens pensent que l'étude des représentations est un préalable à toute étude historique* »⁴⁷. La représentation sociale est perçue comme un « *univers d'échanges propres à un groupe culturel et relatif à des objets de leur environnement* »⁴⁸. Cette conception souligne la nécessité d'approfondir la réflexion sur le public bisontin de cet établissement. Ces connaissances s'avèrent indispensables pour percevoir les attentes des familles particulières qui ont la possibilité de payer une scolarité à leurs enfants dans un lycée, pour les faire entrer dans un « *processus de civilisation* »⁴⁹. Il devient donc nécessaire de réaliser des allers et retours entre micro-analyse bisontine et macro-analyse. Mais, comme le précise Pierre Laborie « *le sentiment collectif s'exprime toujours en fonction d'une échelle d'intérêts et d'un ordre de priorité, hiérarchies instables construites à partir de ce que les hommes peuvent, et croient percevoir du réel, sur le moment, et là où ils sont* »⁵⁰.

Nous avons été, également, sensible au livre dirigé par Jacques Revel, suite à un séminaire de 1991 confrontant, entre autres, historiens et anthropologues. Dans une communication intitulée *De l'échelle en histoire*⁵¹, Bernard Lepetit explique que la variation de la distance focale, pour prendre un terme photographique, « *ne donne pas à lire de la même manière l'organisation de l'espace* »⁵². Ces détails prennent, parfois, une signification différente. L'auteur est conduit à distinguer la notion de proportion de celle d'échelle. Il est indispensable, pour cela, d'« *identifier les systèmes de contextes dans lesquels s'inscrivent les jeux sociaux* »⁵³. Il ne s'agit pas d'un contexte, mais d'un "système de contextes" que l'on peut percevoir par des variations de focales et d'angles de visée⁵⁴. Ainsi, le travail sur les pratiques

⁴⁶ Terret Thierry, « Du sport, aux sports. Plaidoyer pour une histoire comparée des sports » in Terret Thierry (dir.), *Histoire des sports*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp.237-251, p. 239.

⁴⁷ Noiriel Gérard, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette, 1998, p.146.

⁴⁸ Legros Patrick, Monneyron Frédéric, Renard Jean-Bruno, Tacussel Patrick, *Sociologie de l'imaginaire*, Paris, Cursus, A. Colin, 2006, p. 103.

⁴⁹ Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1^{ère} éd. 1969 et Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calman-Lévy, 1975, (1^{ère} éd. 1969).

⁵⁰ Laborie Pierre, « 1940-1944. Les Français du penser-double » in Laborie Pierre, *Les Français des années troubles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, pp. 25-37, p. 29.

⁵¹ Lepetit Bernard, « De l'échelle en histoire », in Revel Jacques, *Jeux d'échelles. La micro-analyse de l'expérience*, Paris, Seuil Gallimard, 1996, pp. 71-94.

⁵² *Ibid.*, p.87.

⁵³ *Ibid.*, p.81.

⁵⁴ *Ibid.*, p.81.

corporelles nécessite une analyse contextuelle très minutieuse de l'établissement et des acteurs locaux directs, tandis que le contrôle des corps élargit la focale sur l'établissement et multiplie les acteurs de cette surveillance intégrant le contexte national, local et familial. L'autonomie des lycéens change la visée et élargit également le contexte, notamment au domaine familial et social. Tout cet ensemble est intégré dans une politique éducative dont le point de départ est Paris, à savoir un ministère de l'Instruction publique qui pense et organise le réseau de surveillance. Donc pour reprendre notre analogie photographique, pour appréhender notre objet d'étude, nous n'avons pas besoin d'un objectif à focale fixe (téléobjectif ou grand-angle), mais d'un zoom puissant. Et parfois, il sera même nécessaire de déplacer la visée sur l'histoire de l'EP, un autre contexte dans lequel évoluent les professeurs de gymnastique et d'EP, et insister sur quelques zones mal éclairées. Jacques Revel propose de renommer ce que Carlo Guizburg et Carlo Poni appellent une "reconstitution du vécu" : « *le programme d'une analyse des conditions de l'expérience sociale, restituées dans leur plus grande complexité* »⁵⁵.

Aussi le but est de s'inscrire dans la perspective évoquée par Jacques Thibault, dès 1977, « *éclaircir si possible les relations qui se nouent à propos du corps entre les mentalités, les nécessités de la vie pratique et le formalisme des institutions pédagogiques* »⁵⁶. Nous avons choisi de problématiser cette monographie du lycée Victor-Hugo pour dépasser l'aspect souvent descriptif que présente cette forme d'histoire. Cette entrée dans le sujet offre l'opportunité de saisir les normes sociales qui conditionnent l'éducation corporelle d'une partie de la jeunesse lors de son passage dans l'établissement secondaire. De plus, s'il convient d'admettre que le processus de contrôle des corps au sein de l'institution scolaire est fréquemment évoqué, il n'en demeure pas moins que rares sont les travaux de recherche dans ce secteur qui se mettent en situation de décrire et d'expliquer précisément le mode de fonctionnement de ce mécanisme ou ces mécanismes. Bref, nous souhaitons souligner que citer Michel Foucault ou Alain Ehrenberg ne suffit pas.

Dans le numéro spécial de la revue *Histoire de l'éducation*⁵⁷, consacré à l'établissement scolaire, Marie-Madeleine Compère et Philippe Savoie regrettent les monographies de structures scolaires présentant « *une image trop marquée par le "patriotisme*

⁵⁵ Revel Jacques, « Micro-analyse et construction du social », in Revel Jacques, 1996, *op.cit.*, pp., 15-36, p. 21.

⁵⁶ Thibault Jacques, 1977, *op.cit.*, p. 7.

⁵⁷ Compère Marie-Madeleine, Savoie Philippe, *L'établissement scolaire : des collèges d'humanités à l'enseignement secondaire, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, INRP, 2001.

d'établissement »⁵⁸ qui ont eu leur heure de gloire jusqu'à la Première Guerre mondiale. Pour ces historiens, il faut « *faire de l'étude de cas l'occasion, non pas d'une contemplation plus ou moins complaisante, mais d'un questionnement historique* »⁵⁹. Nous nous inscrivons donc dans la perspective de réaliser une monographie sur le lycée de Besançon, problématisée autour du contrôle des corps et l'autonomie de l'élève à partir de l'étude approfondie des rôles joués par le rôle de la gymnastique, de l'éducation physique et les sports. Notre recherche s'inscrit donc dans l'historiographie des pratiques d'exercices physiques et dans celle, plus large, de l'éducation.

Des pratiques physiques à l'éducation des corps ou l'inverse

Pour parvenir à appréhender le corps des élèves, les pratiques corporelles et/ou physiques, les sources et leurs traitements sont des obstacles importants. De plus, comme le fait remarquer Bernard Andrieu : « *la pratique corporelle est toujours utilisée sans jamais la définir, comme si le corps devait être nécessairement une pratique* »⁶⁰. D'ailleurs, il est remarquable que dans le *Dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*⁶¹ qu'il pilote, cette entrée n'existe pas. Dans la littérature, un type d'archives prédomine : le témoignage. Nous le voyons dans les travaux réalisés par les historiens investissant le corps (Georges Vigarello, André Rauch, Alain Corbin, etc.), et par ceux de l'éducation (notamment Paul Gerbod, Antoine Prost, Françoise Mayeur, etc.) pour lesquels les souvenirs de personnalités sont la base même de descriptions historiques particulières intéressantes.

Les traces que laissent les corps ne sont que des indices indirects, les plus précises étant celles de l'institution judiciaire. Quelques historiens utilisent ces sources pour approfondir leurs analyses sur le corps et sur les comportements particuliers ou déviants, mais ils insistent fortement sur les précautions nécessaires permettant d'interpréter les discours sur ce sujet. Anne-Marie Sohn, dans son étude sur la sexualité des Français précise : « *Toutefois plus que les discours autorisés, prudes et moralisateurs, qui ont fait longtemps écran au langage quotidien, principalement dans les milieux populaires, c'est la parole*

⁵⁸ Compère, Marie-Madeleine, Savoie Philippe, « L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation », 2001, *op. cit.*, pp. 5-20, p. 13.

⁵⁹ *Ibid.*, pp. 16-17.

⁶⁰ Andrieu Bernard, « Les pratiques corporelles réflexives : une épistémologie de l'action sur soi » in Molaro Christian, *Vers une écologie des pratiques corporelles*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2008, pp.29-52, p. 29.

⁶¹ Andrieu Bernard (dir.), *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Paris, CNRS éditions, 2006.

ordinaire qui nous importe ici »⁶². Jean-Claude Caron s'inscrit dans une position analogue lorsqu'il décrit les pratiques de violences et les punitions précisant que les paroles des victimes constituent l'objet de recherche de son livre : « *paroles infantiles filtrées, déformées, traduites : audibles pourtant*⁶³. Notre travail s'appuie sur des archives administratives indirectes relatant, à des supérieurs hiérarchiques, les pratiques corporelles des élèves et sur des rapports d'inspection.

Le corps est un nouvel objet de l'histoire selon Jacques Revel et Jean-Pierre Peter⁶⁴. Ces historiens se centrent sur l'aspect médical, les liens avec l'internat du lycée, au milieu du XIXe siècle sont évidents lorsqu'ils font référence à un règlement anti-épidémique de la fin du XVIIe siècle « *dans ce camp retranché, "la corruption doit se consumer et s'avérer"* »⁶⁵. Nous retrouvons l'idée de Michel Foucault de "l'enfermement" comme protection des personnes. D'un côté, enfermement des malades pour prévenir des contagions et, de l'autre, pour les enfants et adolescents, enfermement dans l'internat afin d'éviter que la perversion ne les atteigne. Pour les enfants, le danger vient de l'extérieur.

L'internat des lycées est un lieu idéal pour transmettre des habitudes, des normes et des valeurs. Parce qu'il nécessite l'isolement de l'élève, il suscite un véritable intérêt aux yeux des pouvoirs. Il est un lieu d'apprentissage des codes pour les futurs décideurs de la société. De plus, dans une période de grandes avancées scientifiques, plus particulièrement médicales par la "révolution pastorienne", les pouvoirs publics se doivent de mettre en œuvre, dans une des vitrines de la modernité, tous les moyens nouveaux pour préserver et éduquer les enfants. La monographie historique s'impose comme mode de connaissance des coutumes, des codes et des valeurs à posséder pour être un notable.

Daniel Denis écrit « *qu'il ne peut y avoir de pratique que corporelle, qu'il ne peut y avoir d'éducation que physique* »⁶⁶. Dès lors, une multitude de pratiques corporelles se dégagent dans l'internat et dans le lycée : pratiques imposées par les textes réglementaires (régime des études, pratiques obligatoires comme les cours de gymnastique, etc.), pratiques locales liées

⁶² Sohn Anne-Marie, 1996, *op.cit.*, p. 11.

⁶³ Caron Jean-Claude, *A l'école de la violence : châtements et sévices dans l'institution scolaire au XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1999, p. 10.

⁶⁴ Revel Jacques, Meter Jean-Pierre, « Nouveaux objets, le corps » in Le Goff Jacques, Nora Pierre (dir). *Faire de l'histoire*, Tome II, Paris, Gallimard, 1974, pp.169-191.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 178.

⁶⁶ Denis Daniel, « Le succès damné du corps... » in Bernard Michel (dir.), *Quelles pratiques corporelles maintenant ?*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1978, pp.37-43, p. 28.

à des coutumes et pratiques régionales, pratiques libres organisées par les élèves dans le cadre des limites formulées par l'administration locale, pratiques en marge, c'est-à-dire non institutionnalisées, tolérées ou non. Nous nous rapprochons de la pensée de Michel Foucault lorsqu'il affirme qu'« *il y a eu au cours de l'âge classique toute une découverte du corps comme objet et cible du pouvoir* »⁶⁷. Selon le philosophe-historien, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le statut de l'homme change et, par conséquent, le regard que l'on porte sur lui aussi. Un tel constat entraîne immédiatement un double mouvement : celui d'une libération des corps et, en contre-balancier, celui du contrôle, donnant naissance à ce qu'il appellera plus tard le "biopouvoir". Dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault écrit que les travaux portent sur deux registres « *celui anatomo-métaphysique* »⁶⁸, écrit par les médecins et les philosophes, et celui « *technico-politique* »⁶⁹ écrit par les hommes au pouvoir concernant tous les règlements, emploi du temps, etc. Le "biopouvoir", que Foucault situe à la fin du XVIII^e siècle, autorise l'application de prérogatives de l'individu au groupe, à la population.

Le corps est un outil qui permet de mettre en perspective la manière de penser la jeunesse dans une ville provinciale. Donc, comment une partie des Bisontins les plus privilégiés conçoivent-ils l'éducation de leurs enfants ? À propos du corps, Michel Bernard écrit : « *nous sommes d'autant plus en droit de poser cette question de la socialité de notre corps que toute notre éducation est dans une certaine mesure le façonnement, la formation ou plus exactement la mise en forme de notre corps, selon des exigences normatives de la Société dans laquelle nous vivons* »⁷⁰. Cette idée, reprise par Pascal Duret et Peggy Roussel, est importante, car elle légitime la recherche menée. En effet, s'intéresser au corps et aux pratiques corporelles, c'est, en partie, se centrer sur leur statut dans la société. « *Le corps en soi n'a pas d'existence, ce sont des individus que l'on rencontre et non des corps. Par-delà l'évidence de la présence de notre corps, nous n'y découvrons jamais que les manières de penser le rapport à soi et aux autres* »⁷¹. Ces auteurs précisent quelques lignes plus loin que le corps « *renseigne alors sur les conceptions que toute société se fait des personnes et que toute personne se fait de la société* »⁷². Le corps est mémoire qu'il soit nié, modelé ou inconscient.

⁶⁷ *Ibid.* p. 138.

⁶⁸ *Ibid.* p. 138.

⁶⁹ *Ibid.* p. 138

⁷⁰ Bernard Michel, *Le corps*, Paris, Éditions universitaires, 1972, p.123.

⁷¹ Duret Pascal, Roussel Peggy, *Le corps et ses sociologies*, Paris, Nathan, 2003, p.5-6.

⁷² *Ibid.* p. 6.

Il véhicule des apprentissages sociaux, des habitus pour reprendre la terminologie de Pierre Bourdieu. Jean Camy fait remarquer que « *l'histoire de l'enseignement primaire au XIX^e siècle semble également s'inscrire sous le signe d'une généralisation des techniques normalisatrices* »⁷³. Daniel Denis insiste énergiquement sur ce point en écrivant :

« *En réalité, la gymnastique, puis l'éducation physique (devenue sportive avant de devenir psycho-bio-socio, etc.) sont des produits culturels institutionnalisant des degrés de liberté introduits successivement dans l'appareil éducatif pour assurer le maintien de l'ordre au centre du dispositif de scolarisation du corps* »⁷⁴.

Cet aspect est fondamental dans notre recherche dans la mesure où il y a acceptation des normes, utilisées et inculquées aux élèves, par les parents. Il s'avère donc pertinent et indispensable d'étudier les réactions positives ou négatives des parents vis-à-vis des exercices du corps au lycée bisontin de 1850 aux années 1930.

Le lycée et les lycéens dans un système de contextes

Le lycée dans le système éducatif au XIX^e siècle

La création des lycées s'inscrit dans « *un projet global de fondation d'une institution publique contrôlée par l'État* »⁷⁵. Ces établissements remplacent les écoles centrales et instaurent un nouveau modèle de fonctionnement sur la base de l'internat. Ils constituent une communauté fermée, vivant dans une relative autarcie. Napoléon I^{er}, en créant les lycées, veut, selon Patrick Clastres, déposséder « *les familles et l'église de leur rôle traditionnel et historique de formation morale et religieuse des jeunes gens* »⁷⁶. Très vite, l'administration des lycées se trouve dans l'obligation de rassurer les parents sur la morale enseignée dans les établissements. En intégrant des hommes d'églises dans les écoles, les responsables de l'institution scolaire pensent pouvoir contrôler son public plus facilement à l'intérieur de la structure ; une nécessité, selon Antoine Prost, « *si l'on veut que les lycées réussissent* »⁷⁷. Cette décision se traduit par la présence de chapelles dans les lycées ainsi que d'aumôniers, de

⁷³ Camy Jean, « La gymnastique et les jeux dans la gestion des populations scolaires », *Travaux et recherches en E.P.S.-INSEP.*, n° 6, mars 1980, pp. 94-111.

⁷⁴ Denis Daniel, 1978, p. 41

⁷⁵ Savoie Philippe, « Création et réinvention des lycées (1802-1902), in Caspard, Pierre, Luc, Jean-Noël, Savoie Philippe, 2005, *op.cit.*, p. 61.

⁷⁶ Clastres Patrick, 2005, *op. cit.*, p. 398.

⁷⁷ Prost Antoine, 1968, *op. cit.*, p. 162.

pasteurs protestants et de rabbins⁷⁸, rémunérés pour enseigner la morale religieuse. La discipline est un objectif fondamental pour obtenir la confiance des parents et de l'autorité académique. Selon Annie Tschirhart, les lycées se placent « *dans la logique conventuelle des collèges et des pensionnats de l'ancien Régime et la renforce* »⁷⁹.

L'organisation des lieux est étudiée. À Besançon, l'établissement reprend les locaux qui ont servi à l'enseignement successivement à la Compagnie de Jésus, aux Jésuites, à des prêtres séculiers puis à l'École centrale. L'encadrement est choisi pour recréer une ambiance familiale et hiérarchique : la table commune, le logement des professeurs célibataires, le costume du professeur⁸⁰.

*« Pour faire taire les critiques et rassurer les familles, l'accent est mis -dès 1806, mais surtout après 1808, dans le cadre de l'Université impériale- sur la pratique religieuse et la rigueur morale. Les femmes sont ostensiblement bannies des locaux fréquentés par les élèves, les fonctionnaires des lycées voués au célibat, à l'exception des professeurs, les contacts avec l'extérieur évités avec soin, les jeunes élèves tenus à l'écart des plus âgés, les livres interdits pourchassés et les dortoirs inspectés avec vigilance »*⁸¹.

André Chervel précise le rôle de l'instruction publique, en 1816, qui est de « *fixer la société pour finir la révolution* »⁸². Elle est dissociée en deux étages principaux : l'instruction primaire, qui doit être limitée et répandue sur tout le territoire et l'instruction secondaire. François Guizot, le futur ministre de l'Instruction publique, écrit en 1816 « *depuis que les Lumières se sont répandues, elles doivent nécessairement accompagner la supériorité du rang ou de la fortune [...] C'est là l'objet de l'instruction secondaire [...] Elle comprend tout ce qu'on a besoin de savoir pour être un homme bien élevé* »⁸³. Cette citation pose clairement, pour le

⁷⁸ Dans les états des sommes payées par le lycée de Besançon, sont répertoriés en 1860 : un pasteur protestant, un aumônier et un chantre, en 1877 : un rabbin et de deux aumôniers.

⁷⁹ Tschirhart Annie, « De la discipline des collèges de l'Ancien régime à la discipline napoléonienne : rupture et filiation » in *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, « L'éducation entre droit et discipline », n°4, 2004, pp. 14-32, p. 26.

⁸⁰ « *Je vous prie de veiller à ce que MM. les Régents se présentent toujours en classe dans une tenue convenable. Vous ne tolérerez point chez ces Messieurs, une m... (illisible) inconvenante (rayé) excentrique, ils ne devront jamais se présenter en casquette, ni avoir de moustaches, de barbiches et toutes choses de cette nature qui ne sont pas en rapport avec la dignité de leur fonction.* » 3 avril 1852 Lettre du Recteur au Principal de Saint Claude. A.D. Doubs T67 courrier1851-1854.

⁸¹ Savoie Philippe, "Autonomie et personnalité des lycées : la réforme administrative de 1902 et ses origines" in Compère Marie-Madeleine, Savoie Philippe (dir.), *Histoire de l'éducation : L'établissement scolaire*, n° 90. Paris, INRP, 2001, pp. 169-204, pp. 172-173.

⁸² Chervel André, *La culture scolaire. Une approche historique*, Paris, Belin, 1998, pp.154-155.

⁸³ Cité par Chervel André, *op. cit.*, 1998, Guizot François, *Essai sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Paris, Maradan, 1816, pp. 2-3.

XIX^e siècle et pour le début du XX^e siècle, l'objectif central de l'institution secondaire, à savoir l'intériorisation des principes et des règles de vie sociale, les normes de la "bonne société" permettant d'évoluer dans cet univers distingué.

Le lycée est donc un lieu qui permet d'étudier une partie de la jeunesse et de préciser le regard que portent les décideurs politiques et les notables sur les lycéens qui sont leurs propres enfants. Au début du XIX^e siècle, seulement une infime minorité d'enfants, 7 % des élèves sont scolarisés dans les lycées, selon Maurice Gontard⁸⁴. Tout au long de ce siècle, les effectifs progressent. Le nombre total de lycées passe, en France, de 56 en 1848 à 85 en 1882 pour atteindre la centaine en 1887. Malgré des disparités régionales importantes, les effectifs globaux évoluent considérablement de 11 981 en 1820 à 53 372 en 1898⁸⁵.

Le lycée inscrit dans un contexte local

L'idée développée par Napoléon I^{er} est de regrouper les écoles et de choisir les meilleurs enseignants. La centaine d'écoles centrales existantes est remplacée par des lycées installés dans les villes possédant un tribunal d'appel. Ces établissements sont créés par les lois organiques du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800). Chaque lycée remplace en moyenne trois écoles centrales. Les écoles secondaires et les établissements municipaux deviennent des collèges communaux et les institutions privées sont soumises à une surveillance plus étroite, permettant ainsi un maillage scolaire du territoire.

Il est alors important pour les villes de demander la création d'un lycée, d'autant plus que leur nombre est limité et qu'ils doivent être construits autour d'un internat. 47 lycées fonctionnent au printemps 1813, 23 autres sont créés par le décret du 23 août 1813. « *La plupart des villes réclamant leur établissement au début du Consulat se sont fondées sur l'ancienneté de l'instruction dans les murs..., bref ne pas abandonner leur privilège d'enseignement vis-à-vis d'autres cités géographiquement proches.* »⁸⁶. D'après Thierry Choffat, « *des villes ont organisé des pressions* »⁸⁷ pour obtenir cette création :

« À Besançon, les édiles de la région organisèrent en 1802 une véritable campagne de promotion afin que l'école centrale du Doubs soit transformée en lycée. Les professeurs, le préfet de Bry, le général Moncey, premier inspecteur

⁸⁴ Gontard Maurice, 1984, *op. cit.*, p. 79.

⁸⁵ Chiffres donnés par Prost Antoine, 1968, *op. cit.*, p. 45.

⁸⁶ Choffat Thierry, « L'application de la loi du 11 floréal : la création et le fonctionnement de quelques lycées impériaux » in Boudon, J-O. (dir). *Napoléon et les lycées*, Paris, Nouveau monde éditions - Fondation Napoléon, 2004, p. 59.

⁸⁷ *Ibid.* p. 59.

général de la gendarmerie, le député Pierre-Joseph Grappe, la municipalité, les conseils généraux du Doubs et de la Haute-Saône se liguèrent pour faire aboutir leurs démarches communes »⁸⁸.

La Franche-Comté veut absolument un lycée qui doit remplacer les écoles centrales de Besançon, Vesoul et Dole. Depuis 1676, date à laquelle Louis XIV ordonne le transfert du Parlement et de l'Université de Dole à Besançon, la capitale de la région est Besançon. Pour obtenir cette implantation, les notables locaux mettent en avant l'histoire de la ville (les références remontant jusqu'aux gaulois), sa situation (« *notre département touche l'Helvétie* »⁸⁹), son importance économique et surtout, son importance militaire, allant jusqu'à écrire que « *les Franc-comtois ont toujours été d'excellents soldats* »⁹⁰. Sa situation proche de montagnes est précisée et les édiles affirment qu'« *on y respire un air salubre et les maladies épidémiques y sont à peine connues* »⁹¹. L'arrêté des Consuls, daté du 10 décembre 1802⁹², permet la création de l'établissement à l'intérieur de la boucle du Doubs, sur les lieux de l'ancien collège jésuite, puis de l'école centrale.

La complicité entre la ville et le lycée est constante, dès la création. En 1916, le maire Daclin le rappelle : « *Lorsque le lycée fut établi, quelle dépense ne fit-elle pas [la ville de Besançon] pour approprier le magnifique local de son ancien collège à la nouvelle destination* »⁹³. En 1837 et 1856, la ville s'engage dans la rénovation des bâtiments et dans l'acquisition de maisons pour agrandir le lycée en 1864 et 1887. L'établissement scolaire est une vitrine qui attire des élèves de Besançon et des départements limitrophes, mais également de toute la France, sans oublier la Suisse voisine. Signalons également que, dès sa création, le lycée est fortement concurrencé par les institutions privées présentes à Besançon : les institutions Saint François-Xavier et Sainte-Marie.

Les débuts sont difficiles. La rentrée de 1803 se déroule avec seulement cent élèves⁹⁴. En 1812, l'effectif est de 355 élèves : 171 sont des internes dont 84 au nom du gouvernement et 22 au titre des communes⁹⁵. Autrement dit, la majorité des élèves internes sont boursiers.

⁸⁸ *Ibid.* p. 60.

⁸⁹ Cité dans Troux Albert, *L'école centrale à Besançon : an IV - an IX*, Paris, Editions Alcan, 1926, p. 207.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.* p. 228.

⁹² L'inauguration a lieu le 19 novembre 1803 (18 brumaire an XII).

⁹³ AM Besançon, série R1-23.

⁹⁴ Choffat Thierry, 2004, *op. cit.* p. 66.

⁹⁵ Laurens A. *Annuaire statistique du département du Doubs pour l'année bissextile 1812*, Besançon, imprimerie Claude-François Mourgeon, 1812.

Ses effectifs augmentent progressivement pour se stabiliser aux environs de 500 élèves vers la fin du siècle, alors que d'autres lycées s'ouvrent dans la région comme à Vesoul en 1862, à Lons-le-Saunier et à Belfort en 1874. Mais, le lycée bisontin possède l'avantage de proposer des classes préparatoires aux écoles du gouvernement et les meilleurs enseignants de l'académie, car mieux rémunérés⁹⁶. Implanté au cœur de la ville, proche du rectorat, des administrations régionales et dans une ville de garnison, il dispose potentiellement d'un public facile à séduire.

L'État cède les murs du lycée à la ville de Besançon en 1838. Même si la ville rechigne à plusieurs reprises à investir dans cet établissement, placé en centre-ville, il n'en demeure pas moins que le lycée, malgré les problèmes d'accessibilité et d'agrandissement, reste un emblème pour la ville.

Le lycée inscrit dans un contexte particulier : les familles privilégiées

Lors de leurs créations, les lycées ont pour objectif la formation d'une élite dirigeante, en remplacement des écoles centrales dont le couronnement est « *le discours, français ou latin* »⁹⁷ en classe de rhétorique ; bref, les humanités. Ces établissements sont réservés aux classes aisées, selon François Guizot « *puisque la science est devenue une véritable force, elle est indispensable à tous ceux que leur situation oblige ou appelle à exercer quelque influence sur les autres hommes, sous peine de tomber à un rang inférieur* »⁹⁸. Antoine Prost emploie l'expression : « *L'école des notables* »⁹⁹ et Françoise Mayeur « *L'école des élites* »¹⁰⁰. L'école secondaire, préparatoire à l'entrée à l'Université, est réservée aux enfants des classes aisées. Certes, Napoléon I^{er} prévoit la présence d'élèves boursiers, principalement des enfants de fonctionnaires, qui doivent reconnaissance et respect à l'État. « *Elles [les classes] sont destinées à une petite minorité d'élèves que leur fortune, leur naissance, plus récemment leur mérite, désignent pour une éducation libérale au sens plein du terme, détachés de toute préoccupation directement professionnelle* »¹⁰¹. Les familles ont donc des attentes envers ce

⁹⁶ Les lycées sont classés en catégories. Par exemple en 1910, les lycées sont classés en 6 catégories ; le professeur de gymnastique est payé de 1600 francs (6^e cat.) à 2500 (1^{er} cat.). Décret du 24 juin 1910, fixant les traitements des fonctionnaires des lycées et collèges de garçons et de jeunes filles et des cours secondaires.

⁹⁷ Prost Antoine, 1968, *op. cit.*, p. 52.

⁹⁸ Guizot François, 1816, *op. cit.*, p. 2.

⁹⁹ Prost Antoine, 1968, *op.cit.*, p. 19.

¹⁰⁰ Mayeur Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. Tome III, 1789-1930*, Paris, Éditions Perrin, 2004, p.459.

¹⁰¹ *Ibid.*, p 500.

lycée. Pendant longtemps, il s'agit d'acquérir une culture qui permet d'intégrer n'importe quel milieu professionnel. Avec l'industrialisation, les sciences et les langues vivantes deviennent incontournables. Des réformes sont nécessaires au début du siècle, avec une évolution de la société et l'apparition de nouvelles élites. Mais, ce que les familles attendent de l'éducation donnée par le lycée, c'est l'acquisition de codes sociétaux qui permettent à leurs enfants d'entrer dans les milieux privilégiés auxquels ils sont destinés. Norbert Elias a bien étudié ce qu'il nomme le "processus de civilisation"¹⁰².

L'enseignement secondaire doit faire face à une concurrence féroce des institutions privées. Le lycée se structure, principalement à partir de ses luttes contre les écoles privées catholiques. Les écoles congréganistes ayant les faveurs de l'aristocratie, de la haute bourgeoisie et de la bourgeoisie ancienne¹⁰³ auxquelles il faut ajouter les enfants des officiers de l'Armée, l'enseignement public se doit de réagir pour attirer des familles. Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire sont plus nuancés quant à la nouvelle bourgeoisie industrielle, qui croît fortement avec l'industrialisation de la France. Toutefois, Jean-Noël Luc note que « *le Secondaire, au contraire, dispose à la fin du XIX^e siècle d'un réseau d'établissements, d'une clientèle, d'une tradition pédagogique : en bref, d'une véritable identité* »¹⁰⁴. À Besançon, la lutte est très vive, notamment au travers des journaux locaux. Hippolyte Taine, dans ses *Carnets de voyages* relate une réflexion du proviseur du lycée en 1863 : « *Besançon est une "capucinière" où l'archevêque est plus puissant que l'empereur dans la nomination des fonctionnaires* »¹⁰⁵. Beaucoup de familles souhaitent que leurs enfants acquièrent les codes de la "bonne société". Même si les républicains dotent l'enseignement public d'une morale laïque, le doute règne dans ces classes privilégiées en ce sens que l'enseignement est réalisé par des professeurs issus « *de la petite bourgeoisie, des couches supérieures des classes populaires* »¹⁰⁶ qui sont suspectées de républicanisme, voire de socialisme et, très souvent, d'anticléricisme.

La volonté de tout parent est de protéger son enfant. Il faut donc identifier les peurs de la société, des familles inscrites dans les lycées pour comprendre les mesures prises dans

¹⁰² Elias Norbert, 1973, *op.cit.*, et Elias Norbert, 1975, *op.cit.*

¹⁰³ Cholvy Gérard, Hilaire Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France. 1800-1880*, Toulouse, Privat, 2000, p.233.

¹⁰⁴ Luc Jean-Noël, *op. cit.*, p. 11.

¹⁰⁵ Cité par Marlin Roger, « D'un siècle à l'autre » in Fohlen Claude (dir.) *Histoire de Besançon. De la conquête Française à nos jours*, Besançon, Cêtre, 1964, pp. 325-425, p. 337.

¹⁰⁶ Compagnon Béatrice, Thévenin Anne, *Histoire des instituteurs et professeurs de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2001, p.115.

l'idée de contrôler les corps. Les interdits à l'instar des règlements sont édictés en fonction de peurs sociales et calqués sur ceux de l'enseignement catholique.

« L'histoire de l'adolescence s'inscrit dans l'histoire des conflits idéologiques, des craintes et des ambitions du XIX^e siècle ; c'est une histoire de pouvoir puisque c'est celle du maintien d'une minorité et d'une dépendance prolongée ; c'est une histoire de l'altérité puisque les adolescents s'expriment peu et que le regard que les adultes portent sur eux semble le plus souvent occulter leur propre expérience de cet âge au profit de représentations dramatiques »¹⁰⁷.

Cette citation d'Agnès Thiércé résume la problématique de l'adolescence scolarisée dans les lycées et justifie les deux axes de traitement choisis : le contrôle des corps et la marge d'autonomie laissée à l'élève. L'outillage méthodologique emprunte quelques outils foucauldien présentés dans *Surveiller et punir*. Ils sont retravaillés pour le lycée et déployés de 1850 aux années 1930. Nous les détaillerons dans la première partie pour ne pas alourdir l'introduction.

Le lycée, lieu de préparation à la vie future pour les élèves

L'internat se construit, dès le début du XIX^e siècle, à partir de règles rigides. Les sorties des élèves en ville sont très réglementées. Elles ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un adulte responsable. Cet enfermement suscite de nombreuses critiques, dont les plus virulentes ou les plus connues sont celles de Victor de Laprade¹⁰⁸ et de Michel Bréal¹⁰⁹. Selon Françoise Mayeur, ces deux livres sont « *ordinairement considérés comme les ouvrages qui ont détourné, dans le dernier quart de siècle, les parents d'envoyer leurs enfants dans les internats des lycées* »¹¹⁰. De même, des révoltes ou mutineries perturbent fortement l'espace social¹¹¹. Pour preuve, l'emploi du mot "évasion" est fréquent dans les rapports réguliers envoyés au recteur, lorsqu'un élève s'enfuit du lycée. Ce constat corrobore l'idée commune de « *lycée-prison* », bien décrite par Paul Gerbod dans *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle* :

« Tous ces établissements ne sont guère accueillants. L'opinion flétrit à plaisir les "lycées-prisons" et les "collèges musées". En 1863, note l'Inspecteur général Duruy, le lycée de Poitiers "comme honteux de ses murailles noires, de son

¹⁰⁷ Thiércé Agnès, 1999, op. cit., p. 8.

¹⁰⁸ Laprade de Victor, *L'éducation homicide, plaidoyer pour l'enfance*, Paris, Didier, 1868.

¹⁰⁹ Bréal Michel, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1872.

¹¹⁰ Mayeur Françoise, 2004, op. cit, p. 538.

¹¹¹ La liasse T79 des archives départementales du Doubs a le descriptif suivant « Complots des pilules. Discipline. Tentatives de mutinerie... : 1875-1879 ».

air de prison, se cache dans une rue étroite et détournée. Une mère doit bien hésiter avant de venir frapper à notre porte” »¹¹².

Le terme n'est d'ailleurs pas usurpé puisque les prisons existent dans les établissements au début du XIX^e siècle. Le site internet du Lycée Louis-Le-Grand nous instruit sur son utilisation : « Dès 1801, les cachots où les élèves étaient mis au pain et à l'eau se trouvaient-ils en permanence occupés ? En 1803, le proviseur Champagne demandait la création de nouveaux cachots, estimant qu'il en fallait un pour cent élèves »¹¹³. Eirick Prairat donne des statistiques étonnantes pour ce collège en 1836-1837 : « 1695 journées de prison pour un total de 918 internes »¹¹⁴, soit pratiquement deux jours par an et par élève. François-Alphonse Aulard, dans sa dénonciation de l'école Napoléonienne, parle d'une « discipline à la fois militaire et monacale »¹¹⁵. L'organisation des établissements était militaire en compagnie de 25 élèves-soldats, avec un sergent et quatre caporaux, les levers au tambour, les uniformes, etc.

Aussi des révoltes, rebellions, actes d'incivilité sont souvent relatés et punis. Les sanctions sont principalement les privations de sorties ou le cachot appelé parfois chambre d'arrêt. La sanction ultime est l'exclusion temporaire ou définitive. Il faut attendre 1890 pour la mise en place du conseil de discipline, sur la base d'un tribunal. Il semble, pour Jean-Claude Caron, que le seul élément commun de ces révoltes soit à chercher dans « la perception d'un décalage insupporté entre la discipline scolaire et la discipline familiale »¹¹⁶. Selon Maurice Gontard, un des reproches permanents faits aux lycées au cours du XIX^e siècle se situe au niveau de la morale et, par conséquent, de la religion : « on accusait enfin les lycées de “compter pour rien” la religion et les mœurs et d'abriter des éléments, élèves comme professeurs, immoraux et impies »¹¹⁷.

Malgré ces attaques souvent virulentes, le nombre de lycées ne cesse d'augmenter en France jusqu'à nos jours, tout comme celui des élèves scolarisés dans ces structures. Une part importante de la jeunesse passe dans ces établissements, même si c'est une jeunesse plutôt

¹¹² Gerbod Paul, *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1968, p. 14.

¹¹³ Deheuvels Paul, « Historique : quelques pages d'histoire », *Site du Lycée Louis-Le-Grand*, Consulté le 17 mars 2008, <http://240plan.ovh.net/~louisleg/albedo/index.php>.

¹¹⁴ Prairat Eirick, *La sanction en éducation*. Paris, puf, 2003, p.44.

¹¹⁵ Aulard François-Alphonse, *Napoléon I^{er} et le monopole universitaire*, Paris, A. Colin, 1911, p. 93.

¹¹⁶ Caron Jean-Claude, « Gouverner et sanctionner les jeunes élites » In Caspard, Pierre, Luc, Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, lycéens, lycéennes : deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, p. 383.

¹¹⁷ Gontard Maurice, 1984, *op. cit.*, p. 80.

privilegiée. D'autres sont scolarisés dans les collèges et les établissements privés. Ce sont les enfants des élites nationales et régionales qui les fréquentent à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle et, par conséquent, les lycées sont très rigoureusement réglementés et contrôlés. La surveillance des autorités est constante par la re-création de nouveaux corps administratifs, tel celui des Recteurs¹¹⁸. Le lycée se révèle donc un lieu pertinent pour étudier les pratiques corporelles des jeunes. Dans la mesure où il est considéré comme un lieu d'enfermement, les outils proposés par Michel Foucault sont donc utiles pour étudier¹¹⁹ cet espace si indispensable aux familles pour civiliser, au sens du "processus de civilisation" de Norbert Elias, leur progéniture.

Les lycées comme lieux clos d'investigation médicale

Ce milieu clos, celui des lycées, est assez vite investi par le corps médical, qui se presse pour imposer des normes de salubrité. De nombreux rapports sont établis par des médecins, à la demande des autorités. Ces publications permettent, à partir des connaissances scientifiques, d'établir des normes et des recommandations tant pour les infrastructures scolaires, que pour l'hygiène de vie quotidienne des élèves, que pour l'organisation des emplois du temps sans oublier, bien entendu les pratiques corporelles.

Comme le précise Marc Le Cœur : « *pendant longtemps, ce sont des établissements confinés, cloisonnés où vivent recluses d'importantes populations d'enfants et d'adultes de toutes conditions... Leurs bâtiments mêmes sont agencés de manière à tenir à l'écart les personnes étrangères qui pourraient perturber la vie réglée qu'on mène à l'intérieur* »¹²⁰.

La médecine élargit alors son champ d'intervention. Elle se positionne dans les débats comme incontournable dès qu'il s'agit de problèmes sociaux. D'après Pierre Guillaume, cette « *thèse défendue par Cabanis dans l'ensemble de ses ouvrages* »¹²¹ montre leur implication dans la vie politique, d'abord en tant qu'expert puis comme homme politique. Les médecins

¹¹⁸ Jean-François Condette intitule une partie d'un de ses articles : « Le retour des « grands recteurs » : 1854 » faisant référence à la loi Fortoul in Condette J.-F., « Les recteurs d'académie en France de 1809 à 1940 : évolution d'une fonction administrative. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 51, 2004, p. 62-93.

¹¹⁹ Loudcher Jean-François, Vivier Christian, Herr Michel, « Michel Foucault et la recherche en histoire de l'éducation physique et du sport », *STAPS*, n° 38, octobre 1995, pp. 7-16, p. 7.

¹²⁰ Le Cœur Marc, « Les lycées dans la ville : L'exemple parisien 1802-1914 », in Compère Marie-Madeleine, Savoie Philippe. (dir.), *Histoire de l'éducation : L'établissement scolaire*, n° 90, Paris, INRP, 2001, pp. 131-167, p. 131.

¹²¹ Guillaume Pierre, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles : 1800-1845*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 1996, p.20.

forment « *les représentants d'une élite nouvelle que le pouvoir cherche à se rallier* »¹²², même si beaucoup de médecins ont des difficultés matérielles notamment en province. Jean-Claude Perrot a la même analyse et détaille tous les axes de travail du corps médical.

*« Après 1750 grandit la place des médecins. Tout concourt à en faire de merveilleux observateurs de la société : l'ouverture sur des milieux sociaux éloignés, le regard "clinique" qui aiguise la perspicacité, le triomphe d'Hippocrate avant celui du vitalisme puisque l'enveloppe écologique (les airs et la météorologie, le régime des eaux, la nature des sols, l'exposition des maisons les habitudes alimentaires et professionnelles) appelle des réponses thérapeutiques »*¹²³.

La statistique, science naissante, intéresse de nombreux médecins dès la première moitié du XIX^e siècle. Le docteur Louis René Villermé publie à partir des années 1830, des études sur la prison, le bagne, les maisons garnies et les ouvriers. Les premières réglementations relatives aux déclarations des épidémies accélèrent les chiffrages. Tout va être étudié, y compris les criminels, qui sont mis en fiches, auscultés, mesurés. Depuis la Révolution, des écoles de santé ont une chaire d'hygiène et de grands noms de la médecine y sont attachés comme Jean-Noël Hallé, à Paris, François Emmanuel Fodéré, à Strasbourg, auteurs de nombreux ouvrages et qui souhaitent la création d'une « *police de santé* »¹²⁴. La montée et l'organisation du corps médical, le développement de la communication par les journaux, mis en évidence par Gabriel Tarde dans *L'opinion et la foule*¹²⁵ (1901), amènent un public particulier autour de revues médicales, dont les hommes politiques. À partir de ce moment, l'étude des conditions de vie et de travail se développe. Tous les lieux clos deviennent des lieux d'études pour les médecins, pour lesquels la morale rattrape toujours l'argumentation hygiénique. Le corps médical est alors investi d'une véritable mission de service public ainsi que l'indique le prospectus d'annonce de la parution d'une nouvelle revue *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* en 1829 :

« La médecine n'a pas seulement pour objet d'étudier et de guérir les maladies, elle a des rapports intimes avec l'organisation sociale ; quelquefois elle aide le législateur dans la confection des lois, souvent elle aide le magistrat dans

¹²² *Ibid.* p.21.

¹²³ Perrot Jean-Claude, « L'âge d'or de la statistique régionale : An IV-1804 », *Annales d'Histoire de la Révolution française*, 1983, p. 215-231, p. 219-220.

¹²⁴ Fodéré François-Emmanuel, *Traité de médecine légale, d'hygiène publique ou de police de santé*, Paris, Imprimerie Mame, 1813-1815, (6 tomes).

¹²⁵ Tarde Gabriel, *L'opinion et la foule*, Paris, puf, 1989 (1^{er} éd. 1901).

leur application, et toujours elle veille, avec l'administration, au maintien de la santé publique »¹²⁶.

Georges Vigarello avance, dans *Histoire des pratiques de santé*¹²⁷, l'idée d'un changement de statut des médecins à la fin du XVIII^e siècle. De son rôle préventif, la médecine devient sociale. Comme le montre Pierre Guillaume, durant tout le XIX^e siècle, le statut des médecins s'affirme suite aux nombreuses et différentes épidémies. Cette reconnaissance, ainsi que les avancées scientifiques ouvrent les portes aux interventions politiques.

Les lycées représentent, au début du XIX^e siècle, un lieu public d'entassement non encore analysé, qui reçoit les enfants de notables. L'école devient un objet d'étude assez tardivement bien que certains auteurs fassent régulièrement référence à cet espace, mettant en avant l'idée de prévention par des pratiques ou des exercices physiques. La première publication médicale consacrée à l'école, que nous avons trouvée, date de 1840. Elle est rédigée par le Docteur Joachim Héreau *Des écoles sous le rapport de l'éducation physique et de l'hygiène*¹²⁸ et un peu plus tard, l'étude du Docteur Max Vernois en 1867, *De l'état hygiénique des lycées de l'Empire en 1867*¹²⁹. Mais les établissements scolaires deviennent, à la fin du siècle, un objet d'étude extrêmement prisé en raison des attaques portées sur l'internat, le surmenage, et sous un autre axe sur la « *dégénérescence physique* » des jeunes. Si les publications dédiées à l'école portent sur des aspects médicaux classiques, le volume d'air disponible dans les salles, la lumière, la propreté, etc., elles s'inscrivent aussi en réponse à des attaques plus délicates sur le plan de la moralité. En effet, dès le début du XVIII^e siècle, un document anglais sur la masturbation « *Onania* »¹³⁰ inquiète la communauté médicale. Celui-ci est repris par Simon-André Tissot le grand médecin suisse, qui publie en 1764 la troisième édition de son traité intitulé *L'onanisme : essai sur les maladies produites par la masturbation*¹³¹. Cette peur court tout le XIX^e siècle, comme le prouve l'article dans le

¹²⁶ Murad Lion, Zylberman Patrick, *L'hygiène dans la République : La santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996, p. 71.

¹²⁷ Vigarello Georges, *Histoire des pratiques de santé : le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1999, pp. 186-187.

¹²⁸ Héreau Joachim, *Des écoles sous le rapport de l'éducation physique et de l'hygiène*, Paris, L. Hachette, 1840.

¹²⁹ Vernois Maxime « De l'état hygiénique des lycées de l'Empire en 1867 » *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tome XXX, 1868, pp.18-384.

¹³⁰ *Onania or the Heinous sin of self pollution*, attribué à un certain John Marten vers 1712 d'après : Laqueur Thomas, *Le Sexe en solitaire : contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2005.

¹³¹ Tissot Samuel-Auguste, *L'onanisme : essai sur les maladies produites par la masturbation*, Lausanne, Marc Chapuis et Compagnie, 1764. Il est à noter que ce petit opuscule est réédité de nombreuses fois jusqu'en 1905 et que le premier exemplaire, daté de 1757, est publié à Louvain en latin, pour ne pas choquer. Dans la préface de la troisième édition, Tissot écrit : « *Ce qui a rendu ce travail beaucoup plus pénible qu'il ne l'eut été si je l'eusse*

Dictionnaire encyclopédique de Pierre Larousse en 1873 : « nous n'avons pas à décrire ici un acte malheureusement aussi connu qu'il est honteux », et précise que « tous les médecins s'accordent à reconnaître que la masturbation prédispose à un très grand nombre de maladies ». Tous les lieux de confinement unisexe deviennent douteux. Cette inquiétude, compréhensible pour les parents, organisera l'architecture, les structures et les rapports au corps dans les internats. C'est ce qu'il nous sera possible de détailler et d'expliquer à partir de l'exemple des pratiques physiques et d'en extraire les mécanismes le plus précisément possible. L'Instruction publique se doit d'apporter des réponses sur ce sujet au risque de voir partir les élèves vers l'instruction privée catholique. Cette préoccupation se généralise comme l'affirme Anne-Marie Sohn :

« L'onanisme est bien une obsession pour les médecins, et pas seulement pour les auteurs de manuels. Le généraliste et l'expert de province partagent la même répulsion. Ils traquent les "habitudes mauvaises", la "débauche solitaire", les "attouchements répétés" »¹³².

De la masturbation à l'homosexualité, le lien est vite réalisé dans l'imaginaire collectif, ce qui renforce les peurs. Même les écoles catholiques sont touchées. Les prêtres ne sont pas au-dessus de tout soupçon. Dans son étude sur la violence dans les établissements scolaires, Jean-Claude Caron fait référence aux procès et condamnations d'enseignants publics ou confessionnels pour attentats aux mœurs¹³³. Les filles comme les garçons sont très surveillées, George Sand écrit :

« On nous défendait de nous promener deux à deux, il fallait être trois ; on nous interdisait de nous embrasser ; on s'inquiétait de nos correspondances innocentes, et tout cela eût donné à penser que nous eussions eu nous-mêmes seulement les germes des mauvais instincts qu'on nous supposait apparemment »¹³⁴.

L'école est donc un lieu qui doit être placé sous très haute surveillance. Qui mieux que les médecins peuvent construire les règlements permettant de s'occuper du corps dans le système d'éducation publique tant sur le plan intellectuel que physique et moral ? La moralité laïque ne pèse pas bien lourd face à celle des religieux. En effet, déjà porteur de nombreux maux en raison de la méfiance inhérente aux trop importantes études intellectuelles et à la

écrit en latin, c'est l'embarras d'exprimer des images dont les termes et les expressions sont déclarées indécentes par l'usage ». p. VIII.

¹³²Sohn Anne-Marie, p.39.

¹³³ Caron Jean-Claude, 1999, *op.cit.*.

¹³⁴ Cité par Sohn Anne-Marie, *op.cit.*, p. 52.

promiscuité dans les internats, les lycées subissent les attaques de l'Église ne pouvant assurer l'éducation morale des jeunes qui lui sont confiés. Pour convaincre les parents de son sérieux et de sa rigueur, donc de la sécurité maximale offerte aux enfants, l'Instruction publique utilise les sciences médicales comme fondement de son action, constituant, tout au long du siècle, de nombreuses commissions dirigées par des médecins. Les premières études médicales sur l'Instruction publique, à notre disposition, vont dans ce sens. Le docteur Joachim Héreau précise, au début de son rapport, dans un chapitre intitulé "*ce qu'étaient les écoles autrefois*" : « *la fréquentation des écoles a toujours été une des causes principales de la dégradation physique qui, jusqu'ici, pour un œil attentif, s'est fait remarquer dans les écoliers* »¹³⁵.

D'autres idées circulent sur les dangers des lycées, voire de l'Instruction. Dans son ouvrage sur le suicide, couronné par l'Académie impériale de médecine dans la séance du 5 décembre 1848, le docteur Egiste Lisle intitule un de ses chapitres : « *De l'influence des professions et de l'Instruction sur la production du suicide* »¹³⁶. S'appuyant sur les travaux statistiques de l'avocat André-Michel Guerry paru en 1833 sous le titre « *La statistique morale de la France* », il affirme que « *les crimes et délits sont d'autant plus fréquents dans chaque département que le taux d'Instruction y est plus répandu* »¹³⁷. Mais le plus alarmant est que ce médecin aliéniste parisien tire des conclusions catégoriques qui peuvent inquiéter nombre de parents : « *Nous pouvons donc poser comme une loi générale que depuis très longtemps la fréquence des suicides est en raison directe avec l'état de l'Instruction* »¹³⁸. Le docteur illustre cette « loi » par des extraits de lettres trouvées après des suicides de jeunes adolescents publiés par le célèbre docteur Jean-Étienne Esquirol dans son livre *Des Maladies mentales* en 1838 et précise que depuis 30 ans le nombre de suicides a été multiplié par 7 chez les moins de 16 ans et par 12 chez les jeunes de 16 à 20 ans. Esquirol quant à lui, évoque déjà le rôle de l'école et parle de jeunes écoliers « *victimes d'une éducation vicieuse, qui dès l'enfance avaient appris que le néant est par-delà la vie* »¹³⁹. Pour éviter ces actes, il plaide en faveur d'un enseignement moins traditionnel incluant des pratiques physiques¹⁴⁰.

¹³⁵ Héreau Joachim, *Des écoles sous le rapport de l'éducation physique et de l'hygiène : document adressé au comité central d'Instruction primaire de la ville de Paris*, Paris, Chez L. Hachette, 1840, p.11.

¹³⁶ Lisle Egiste, *Du suicide : statistique, médecine, histoire et législation*, Paris, J-B. Baillière, 1856, p. 69.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 70.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 81.

¹³⁹ Esquirol Jean Étienne Dominique, *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico légal*, Paris, J-B. Baillière, 1838, p. 583.

¹⁴⁰ Lisle Egiste, 1856, *op. cit.*, p. 84 et suivantes.

Ces travaux répétés et enrichis avec les avancées scientifiques perdurent jusqu'au milieu du XX^e siècle, où l'on voit les médecins intervenir de l'extérieur de l'école.

Circonscrire l'objet de la recherche : de la problématisation à la problématique

Pourquoi 1850 ? Les archives disponibles sont très lacunaires avant la seconde moitié du XIX^e siècle et l'obligation de la gymnastique n'est pas encore instaurée. À partir de 1850, nous disposons d'une série d'archives suite à la création des conseils d'administration pour les internats des lycées. C'est le début de la construction de l'appareil d'État de surveillance des élèves.

Pourquoi les années 1935 ? Nous avons insisté sur le public accueilli au lycée. À la fin des années 1920 commence la mise en place de la gratuité des établissements secondaires. Cette démocratisation naissante va profondément modifier l'organisation de l'Instruction publique qui prend le nom d'Éducation nationale. Les lycées, durant toute la période précédente, sont organisés à partir des internats. Certes, des externes se greffent sur les emplois du temps des internes. Il est nécessaire de changer la structure de l'enseignement secondaire pour l'adapter à une massification. Le public change totalement et ses attentes aussi. Les changements politiques et les difficultés financières de la France pendant le début des années 1930 ne permettent pas de dégager de grandes tendances. L'arrivée au pouvoir du Front populaire accentuera encore les changements.

Faut-il ajouter également que les outils proposés par Michel Foucault et réajustés à notre espace d'étude se révèlent pertinents de 1850 aux années 1930 ? Par contre après, il est nécessaire de les retravailler ou de les changer.

Même si nous avons déjà fixé quelques bornes principales de l'objet d'étude de cette thèse, il nous semble judicieux ici de lancer un questionnement permettant de peaufiner les limites du sujet.

Quel est le rôle des lycées entre 1850 et les années 1930 ? Rigueur et discipline semblent gouverner ces établissements austères. Ces valeurs sont-elles immuables sur la période étudiée ? Comment évoluent les représentations des Bisontins et, plus encore, des habitants de la région comtoise à l'égard de l'internat ? Est-ce une évolution de ces familles ou est-ce l'introduction d'une nouvelle bourgeoisie qui modifie les représentations ? Que redoutent parents, administration scolaire et hommes politiques pour imposer de tels

règlements ? Ces craintes changent-elles selon les périodes ? Comment les autorités académiques locales, les proviseurs qui se succèdent, réussissent-ils à convaincre les familles d'inscrire leurs progénitures au lycée ? Les exercices corporels jouent-ils un rôle dans le processus visant à faciliter l'intégration de la jeunesse bisontine et comtoise au sein de la haute société ? Comment sont perçues les activités physiques enseignées par les élèves ? Par les parents ? Comment ont-elles évolué ? Les enseignants de gymnastique et d'éducation physique jouent-ils réellement un rôle dans le développement des activités physiques ? Quels enseignements proposent-ils ? Quel est le rôle du proviseur dans l'introduction du sport au lycée ?

Toutes ces questions conduisent à formuler quelques hypothèses pour comprendre les liens et les mécanismes mis en œuvre dans l'établissement bisontin entre contrôle des corps, autonomie de l'élève et pratiques corporelles.

En premier lieu, nous postulons que les parents inscrivent leurs enfants dans les lycées pour les "civiliser" selon le concept éliásien de "processus de civilisation". Ils sont considérés comme des jeunes qu'il faut soustraire aux vices afin de les modeler conformément à la morale catholique dominante.

En second lieu, et en s'appuyant sur les propositions d'Alain Ehrenberg, tout laisse à penser que les pratiques pédagogiques lycéennes évoluent de la contrainte totale vers l'autonomie ; que le contrôle, et notamment le contrôle des corps, est facilité si l'élève accepte la règle.

En troisième lieu, il nous plait de croire que le sport est une ruse pédagogique que l'enseignement secondaire va récupérer, afin de mieux contrôler les lycéens, alors que pour les parents et leurs enfants il est le symbole de la modernité.

En dernier lieu, et contrairement aux idées reçues nous osons l'hypothèse selon laquelle l'entrée dans les années 1890 avec l'introduction des sociétés scolaires au sein des établissements, notamment les associations sportives, bouscule la vie quotidienne des élèves et, plus encore des internes, en améliorant le bien-être des élèves et l'image du lycée public.

Problématique(s) : une maison à plusieurs étages

Nous voulons faire une histoire des représentations des imaginaires du corps d'une jeunesse bisontine favorisée dans un contexte d'enfermement scolaire pour lequel les activités physiques jouent un rôle déterminant.

Le premier niveau de problématique consiste à décrire et à détailler l'ensemble des pratiques d'exercices corporels qui se succèdent au sein du lycée Victor-Hugo de Besançon, qu'elles soient programmées dans un cadre officiel ou non.

Pour poursuivre, il nous faut expliquer et comprendre l'évolution et/ou la coexistence des formes d'activités physiques qui émergent dans l'enceinte du lycée bisontin en 1850 et 1935. Tel est le second étage de notre réflexion.

À un troisième niveau, il convient de se questionner afin de savoir si l'implication de la gymnastique, de l'éducation physique et des sports dans l'apprentissage et l'intégration de normes sociales, de codes corporels des classes privilégiées sont effectives. Les outils proposés par Michel Foucault, les quadrillages notamment, permettent de préciser ce rôle. Les contrôles de la hiérarchie, sur les enseignants de gymnastique et d'éducation physique en particulier, sont d'un riche apport.

Enfin, le quatrième niveau de problématique doit permettre de s'interroger sur le degré d'autonomie concédé aux élèves et son incidence sur l'apprentissage d'une démocratie voulue par les républicains en 1890. Il nous faudra expliciter les mécanismes de contrôle des corps au lycée à partir des pratiques corporelles. Comment, en donnant des responsabilités aux élèves, peut-on alléger les dispositifs de surveillance ? Les pratiques associatives, notamment sportives, participent à ce processus. Par contre, nous montrerons que cette autonomie offerte en 1890 se réduit en 1923 afin de reprendre un processus de contrôle plus classique. Comment expliquer cette fluctuation surprenante ?

Une démonstration chronothématique structurée par le système de contextes

Afin d'organiser ce travail, trois parties sont nécessaires. Elles sont basées, pour les deux premières, sur les propositions d'Alain Ehrenberg. En reprenant le concept clé de cet auteur, l'autonomie qui, selon l'auteur « *consiste à suivre des règles* »¹⁴¹. Il semble que la pédagogie scolaire dans le secondaire suive le même chemin que celle adoptée par les militaires. Un regard différent porté sur l'élève et sur son corps se met en place dès lors que lui sont assignés de nouveaux et futurs rôles dans la société.

Dans une première partie, les peurs de la société et des classes privilégiées sont dictées par l'hygiène et la morale. Les médecins stigmatisent l'onanisme et les maladies vénériennes.

¹⁴¹ Ehrenberg Alain, « L'autonomie, nouvelle règle sociale : entretien avec », *Informations sociales*, n° 126, 2005, pp. 112-115, p. 113.

Il faut donc protéger l'enfant. Les archives montrent que le lycée est organisé, structuré à partir des années 1850, à partir l'idée de la surveillance du corps : surveillance pendant la nuit, le travail et les loisirs. Les élèves n'ont aucun moment de liberté, aucun moment intime. Dans son combat permanent contre une école privée et confessionnelle, les prêtres et curés étant au-dessus de tout soupçon quant à sa moralité, l'école publique se doit de montrer sa disponibilité, son organisation, ses mesures pour rassurer des parents inquiets. Alain Ehrenberg explique le regard sur l'éducation du soldat en fonction du type de combattant souhaité par l'institution militaire. Ainsi dans une première période après la Révolution française, « *La guerre pousse à son plus haut point la réalisation, dans le personnage du soldat, de l'objet des disciplines : un homme docile* »¹⁴². Ce modèle est qualifié de "dressage". Il vise la docilité et l'obéissance, termes qui se retrouvent souvent dans les rapports des chefs d'établissement. Le recours à des militaires pour enseigner une gymnastique d'ordre dans le silence s'explique aisément.

Dans un second temps, si les craintes morales restent toujours présentes, le problème crucial à régler dans les lycées est celui du surmenage qui, lui aussi, entraîne fatigue, mélancolie et dégénérescence morale. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique prend des mesures spectaculaires voire révolutionnaires. En 1890, il réforme la discipline, introduit de l'autonomie chez les élèves, notamment par la création d'associations, en s'inspirant des *Public schools*. Le second modèle proposé par Alain Ehrenberg est celui du soldat-citoyen qu'il explique par les « *transformations tactiques dans l'ordre du combat* »¹⁴³. Il situe l'émergence de ce modèle au milieu du XVIIIe siècle. Émergence ne veut pas dire mise en place. La nécessité du changement trouve son origine dans la défaite de Sedan en 1870. La stratégie militaire doit être revue, pour laisser place à la mobilité et à un "combattant isolé", qui doit subir un entraînement et intégrer des règles afin de devenir autonome. Parallèlement, la gymnastique devient éducation physique. La discipline se dote alors de finalités en lien avec la santé, mais garde des aspects rigides. À côté, sans aucun enseignant, se développent des pratiques corporelles libres qui deviennent sports, dans lesquels les élèves sont autonomes, mais surveillés.

Enfin, dans une troisième partie, après la Grande Guerre, la dégénérescence de la race est mise au premier plan. Politiques, médecins, scientifiques s'alarment de la dépopulation et

¹⁴² Ehrenberg Alain, 1983, *op.cit.*, p. 26-27.

¹⁴³ Ehrenberg Alain, 1983, *op. cit.*, p. 27.

de la santé fragile des jeunes, filles et garçons. L'École de Joinville propose une méthode française éclectique, contre l'avis de certains médecins comme le docteur Philippe Tissié qui arrive à ses fins en créant le premier Institut régional d'éducation physique, prémices à la formation des enseignants d'EP. Son but est de généraliser, par la gymnastique suédoise, une éducation physique scientifique et ainsi instaurer un contrôle des corps. Alain Ehrenberg arrête son étude autour de 1914 et ne propose pas de nouveaux modèles pour la pédagogie militaire. Au lycée, la gymnastique, l'éducation physique ne sont plus en faveur, alors même que plusieurs enseignants travaillent à l'IREP de Besançon avec le docteur Duvernoy. Étonnamment, le ministère reprend en main les associations sportives et les développe. Toutefois le retour à la mise en œuvre d'une surveillance et du contrôle des corps des élèves engendre incontestablement une perte d'autonomie pour les lycéens.

Étudier le lycée dans un système de contextes aux logiques propres doit permettre de comprendre ces mécanismes qui président à la mise en place des réglementations. Ne pas le faire amène le risque de laisser des zones d'ombre. La difficulté est donc de les hiérarchiser, non pas en fonction de leur importance, mais de la logique d'imbrication aux différentes périodes envisagées.

Dans chaque partie, nous commencerons par voir comment les peurs ont organisé les aménagements des espaces afin de surveiller les élèves. Il est nécessaire d'associer un quadrillage du temps qui réalise, ce que Daniel Denis nomme un « *corps borné* »¹⁴⁴ rassurant tant pour l'administration que les parents. L'étude des réglementations permet de suivre l'évolution du "gardiennage" des jeunes et de voir quelle autonomie leur est laissée.

¹⁴⁴ Denis Daniel, 1974, *op. cit.*, p.209.

**Partie 1 - Le lycée de Besançon 1850 – 1890 :
un double enfermement physique et
mental des élèves**

Le choix de débiter cette étude à l'année 1850 s'explique par l'émergence des premières commissions étudiant les possibilités d'introduire la gymnastique dans et par la publication de la loi Falloux du 15 mars 1850. Si cette loi est principalement connue pour l'institutionnalisation de la liberté d'enseignement, elle structure aussi toute la hiérarchie administrative et s'avère indispensable pour comprendre l'établissement du contrôle des corps. L'étude d'une institution, telle que l'Instruction publique, ne peut se calquer sur l'histoire politique, très troublée dans ces années. L'introduction du livre *La France au XIX^e siècle : 1814-1914*¹⁴⁵ est éclairante sur la difficulté de délimiter des périodes historiques. Si, dans le domaine économique, la France connaît deux grandes périodes (selon Dominique Barjot) 1815-1851 et 1851-1914, les auteurs reconnaissent que « *les années quarante ou soixante ou encore l'aube du XX^e siècle seraient sur certains plans sans doute aussi pertinentes que 1830 ou 1848* »¹⁴⁶. Nous avons préféré choisir des bornes liées au champ de l'Instruction publique, dans la mesure où se met en place l'appareil de surveillance de l'École, sur lequel aucun ministre ne revient, par contre tous l'affinent, le perfectionneront que ce soit sous l'Empire, « *pendant cinq années incertaines entre 1870 et 1875* »¹⁴⁷, ou la III^e République.

Introduction

Le ministre Falloux élabore une organisation qui correspond à une mise au pas des enseignants et fonctionnaires, en les plaçant sous le contrôle de l'Église. La circulaire du 27 août 1850 appelle les recteurs à signaler « *les fonctionnaires qui, par leur incapacité ou par quelques scandales, que je ne peux pas prévoir, compromettraient l'honneur du Corps auquel ils appartiennent, le Gouvernement fera prompt justice* »¹⁴⁸. Ce contrôle est repris et amplifié par le ministre Fortoul¹⁴⁹ et ses successeurs.

Hippolyte Carnot, prédécesseur de Falloux au ministère, nomme le 21 octobre 1845, une commission chargée « *d'étudier les effets du régime scolaire sur la santé des enfants* »¹⁵⁰ et notamment les raisons de l'absence d'exercices dans les établissements scolaires. Un peu plus tard, le 28 avril 1846, une commission militaire est mise en place par le ministre de la Guerre

¹⁴⁵ Barjot Dominique, Chaline Jean-Pierre, Encrevé André, *La France au XIX^e siècle*, Paris, puf, 1998 (3^e éd.).

¹⁴⁶ Barjot Dominique, Chaline Jean-Pierre, Encrevé André, 1998, *op. cit.*, p. IX.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. XI.

¹⁴⁸ Instruction du 27 août 1850, relative à l'exécution de la loi du 15 mars 1850.

¹⁴⁹ Antoine Prost intitule un chapitre de son ouvrage « *L'Empire autoritaire* » avec pour premier sous-chapitre « *L'enseignement public sous le joug* », Prost Antoine, 1968, *op. cit.*, pp. 177-178.

¹⁵⁰ Cité dans Ponteil Félix, *Histoire de l'enseignement en France : 1789-1965*, Paris, Sirey, 1966, p. 223.

qui débouche sur un rapport. Carnot signe un décret, le 30 juin 1848, visant à intégrer la gymnastique militaire à l'école primaire afin d'enseigner « *les préceptes élémentaires de l'hygiène et les exercices utiles au développement physique* »¹⁵¹ des classes laborieuses. Pour René Meunier, Carnot a deux préoccupations : « *améliorer l'hygiène et préserver les mœurs* »¹⁵². Les deux textes sont fusionnés pour être publiés dans la loi Falloux, pour l'école primaire, où est mise en place, sans précision particulière, la gymnastique. Par contre, les missions assignées aux commissions montrent le lien étroit, à cette époque, entre hygiène et éducation physique ou gymnastique. La commission installée le 7 novembre 1853, présidée par le docteur Bérard, inspecteur général de l'Instruction publique, a la tâche « *d'indiquer les exercices de gymnastiques les plus propres à développer les forces physiques de la jeunesse [...] à la mettre ainsi en mesure d'accomplir, sans fatigue, le travail intellectuel qui lui est demandé* »¹⁵³. Après avoir cité les membres de la commission (trois militaires, un recteur et un proviseur), le docteur Bérard écrit : « *Le point d'hygiène publique sur lequel Votre Excellence a appelé notre attention...* »¹⁵⁴. Pour l'auteur, l'arrêté Fortoul vise deux objectifs : la lutte contre l'enseignement confessionnel et l'amélioration du quotidien des lycéens, à savoir l'hygiène à cette époque. La commission a pris soin de se distancier de la gymnastique militaire, faisant référence à « *l'essai malheureux et récent qui a été fait en 1848* »¹⁵⁵ et de la gymnastique qualifiée d'athlétique. Toutefois, la référence pratique des exercices est le manuel publié par le ministère de la guerre. À la suite de ces travaux, Fortoul publie un règlement prescrivant l'obligation de la gymnastique dans les lycées français, par l'arrêté du 13 mars 1854. Alex Poyer écrit à ce propos :

« *Il intègre réellement le nouvel enseignement au plan d'études, en énonçant également ses modalités organisationnelles et en détaillant le programme adapté à chaque division des lycées. Bien plus, un mois plus tard, le 18 avril, une circulaire adressée aux recteurs, sur « les moyens d'organiser les exercices gymnastiques », achève le processus et accentue la portée de l'arrêté en fixant au 1^{er} mai suivant le début des leçons* »¹⁵⁶.

¹⁵¹ Cité par Meunier René, *Changements institutionnels dans l'éducation physique entre 1850 et 1914* », Thèse sous la direction d'Ansart Pierre, Université de Paris VII, 1973, p. 56.

¹⁵² Meunier René, *op. cit.*, 1973, p. 58.

¹⁵³ Rapport du président de la commission, annexé au *Règlement pour l'enseignement de la gymnastique*, 13 mars 1854

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ Poyer Alex, « 1854 : aux origines de l'institutionnalisation de la gymnastique scolaire. Contexte et portée de l'arrêté Fortoul », *STAPS*, n 71, 2006, p. 53.

La commission présidée par le docteur Hillairet, en 1868, sur laquelle s'appuie Duruy pour promulguer, avec un nouveau programme, l'obligation de la gymnastique dans les lycées et collèges communaux, rappelle « *ce n'est pas la première fois que cette question d'hygiène d'une si haute importance attire l'attention du ministre de l'Instruction publique* »¹⁵⁷. Pour cette période, il n'est pas envisageable de traiter des pratiques de gymnastique ou d'éducation physique sans les rattacher à la notion d'hygiène. La gymnastique est introduite pour améliorer les conditions de vie, le bien-être¹⁵⁸ des élèves internes en complément de la promenade se déroulant le dimanche et le jeudi.

Il convient alors de comprendre pourquoi. Quelles sont les peurs des parents, dans cette période, auxquelles les administrations ministérielle et locale tentent de répondre en organisant la vie des lycéens. Mais aussi, de quelle manière le proviseur, dans le cadre de ses marges de manœuvre gère son lycée pour satisfaire le recteur et le ministre afin de maintenir les élèves dans un double enfermement physique et mental ?

La première partie s'étend jusqu'à la fin des années 1880. Politiquement, la guerre de 1870 est un fait marquant entraînant une instabilité politique. Jean-François Condette qualifie cette période de « *République incertaine* »¹⁵⁹. Il faut attendre 1879, date qui permet aux républicains de disposer d'une majorité suffisante pour agir, malgré des soubresauts comme la crise du boulangisme et 1889, pour avoir une République plus stable. Au niveau de l'Instruction publique, il aurait pu être légitime de démarrer avec les lois Ferry. Jules Ferry annonce, en 1882, « *la plus grande des réformes sociales et la plus sérieuse, la plus durable des réformes politiques [...] lorsque toute la jeunesse française sera développée...* »¹⁶⁰ par la gratuité, l'obligation scolaire et la laïcité. Les réformes des années 1880 ont une valeur symbolique : l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'école primaire et aussi, l'établissement d'un enseignement secondaire féminin. Au regard de la problématique retenue, sensible au contrôle des corps et à l'autonomie des élèves garçons dans les lycées, la parution de la

¹⁵⁷ Hillairet Jean-Baptiste, *Rapport à S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique sur l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires*, Paris, Imprimerie Impériale, Mars 1869, p. 2.

¹⁵⁸ Le bien-être des élèves est présent dans les textes de l'Instruction publique depuis 1821 (circulaire du 22 janvier 1821 sur les trousseaux), en 1829, il est rajouté l'adjectif moral (circulaire du 24 mars 1829). La volonté des pouvoirs publics est que l'élève soit protégé de l'extérieur, source de danger, mais se sente comme chez lui, dans une seconde famille, en mangeant avec ses professeurs, les surveillants.

¹⁵⁹ Condette Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940 : la formation d'une élite administrative au service de l'Instruction publique*, Tome 1, Lyon, INRP, 2006, p.194.

¹⁶⁰ Ferry Jules, *La revue pédagogique*, 1882, cité par Marseille Jacques, *Nouvelle histoire de France. II De la Révolution à nos jours*, Paris, Editions Perrin, 2002, p.187.

circulaire Bourgeois en 1890 semble plus pertinente. Pierre Arnaud confirme l'importance emblématique de cette date en écrivant :

*« en 1889, une ère nouvelle s'annonce susceptible de redéfinir les rapports du politique, du culturel et du pédagogique »*¹⁶¹.

La même structure est reprise dans chaque partie. Dans un premier chapitre, il s'agit de connaître le public accueilli et ses attentes. Dans les chapitres suivants, l'étude du quadrillage spatial et temporel mis en place dans l'établissement et réglant les faits et gestes de l'élève a pour but de rendre visible des contraintes intégrées, parfois inconscientes, qui structurent l'espace et le temps et limitent l'autonomie des élèves. Et dans le dernier chapitre, l'examen de l'organisation administrative du protocole de surveillance, avec ses prescriptions, interdits, et sanctions à tous les niveaux achève le protocole de surveillance.

Nous ne cherchons pas à réaliser une description exhaustive, mais à comprendre l'organisation d'un système complexe à partir d'un choix d'exemples significatifs durant chaque période. Par exemple, des cours facultatifs existent, mais réservés aux élèves préparant les écoles du gouvernement, c'est-à-dire les cours d'escrime ou d'équitation. Ils sont à la charge des familles et organisés par un tiers, sous sa responsabilité : l'armée. La promenade, qui fait partie intégrante de la vie de l'internat, est abordée. Toutefois, les archives répertoriées ne renseignent pas sur son déroulement et l'autonomie de l'élève, alors que l'organisation du départ est riche d'indications sur le contrôle des corps.

Le découpage réalisé est certes une schématisation. Il est bien évident que les faits sont interdépendants. Cette complexité, qui fait l'intérêt des recherches en histoire, rend délicat son exposé. Le quadrillage spatial est dépendant du quadrillage temporel. Le fonctionnement des hiérarchies est lié à l'organisation du lycée et aux objectifs visés pour les élèves. Les redondances sont difficiles à éviter dans la mesure où une source peut être exploitée de diverses façons à partir de ces multiples entrées. Le protocole de surveillance permet de qualifier le niveau d'autonomie des lycéens dans les pratiques corporelles et sera l'occasion de reprendre l'idée émise par Michel Foucault à partir de la notion bio pouvoir, en restant dans le cadre de l'Instruction publique. En effet, durant toute la période étudiée, les législateurs sont soucieux, voire inquiets du bien-être des élèves, même si les décisions appliquées semblent très maladroites. Le but fixé, en accord avec les parents privilégiés qui

¹⁶¹ Arnaud Pierre, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991, p. 23.

inscrivent leurs enfants dans les lycées, est “la survie” physique, morale et intellectuelle des élèves, futurs hommes devant assurer la pérennité de cette société bourgeoise. Elle est supervisée par des médecins de plus en plus présents dans les établissements d’enseignement et dans le monde politique.

Chapitre 1 : Un public lycéen sélectionné

1 - Méthodologie : constitution des catégories sociales

« ... aucune définition n'est satisfaisante pour l'historien, car aucune ne rend compte de la condition ni de la psychologie des hommes, qui au XIX^e siècle vivaient comme des bourgeois, réagissaient comme des bourgeois, se considéraient comme des bourgeois et étaient jugés comme tels par leur entourage et la société entière »¹⁶².

Nous ne pouvons qu'être en accord avec Adeline Daumard, quant à ces propos sur les bourgeois. Cette difficulté de définition est confirmée par Dominique Barjot et Jean-Pierre Chaline qui précisent pour cette catégorie de personnes « *outré l'argent compte l'usage qu'on en fait* »¹⁶³ et il faut rajouter tous ceux qui veulent y accéder, faire partie de ce groupe et être reconnus par eux. Jacques Marseille tient le même discours sur ces couches moyennes, à la Belle Époque : « *tous ceux qui ne se sentent ni ne sont paysans ou ouvriers, ceux qui veulent paraître bourgeois, mais qui faute de bonnes manières ne le sont pas* »¹⁶⁴, idée que développe Norbert Elias dans *La civilisation des mœurs*¹⁶⁵. Ce type de regroupement n'est donc qu'artificiel. Certes, il permet de comprendre une société, à coup de caricatures, mais en ayant l'inconvénient de la figer. Il est très difficile de traiter l'évolution de ces catégories. Dans *histoire de Besançon*¹⁶⁶, coordonné par Claude Fohlen, Roger Marlin a recueilli des données sur les professions à Besançon dans les annuaires de 1861 et 1870. Elles permettent de visualiser, à l'échelle d'une ville, la construction d'une classe intermédiaire qui va, et veut accéder à un échelon supérieur dans la stratification sociale. Il faut rajouter à ces professions, tous les fonctionnaires qui dirigent des services de plus en plus présents dans le développement d'une ville. Il convient donc de rajouter à ces données, également, les professions médicales, médecins, dentistes et pharmaciens, qui prennent de plus en plus d'ampleur et d'importance.

¹⁶² Daumard Adeline, *Les bourgeois au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1970, p.5.

¹⁶³ Barjot Dominique, Chaline Jean-Pierre, Encrevé André, *La France au XIX^e siècle : 1814-1914*, Paris, puf, 1998 (3^e édition corrigée), p. 367.

¹⁶⁴ Marseille Jacques, *Nouvelle histoire de France. II. De la Révolution à nos jours*, Paris, Perrin, 2002, p.227.

¹⁶⁵ Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann Lévy, 1973 (1^{ère} éd. 1969).

¹⁶⁶ Fohlen Claude (dir.), 1964, *op. cit.*

Professions	1861	1871	1890
Architectes	12	18	14
Entrepreneurs de bâtiments	10	28	35
Merciers	23	39	51
Boulangers	59	73	84
Charcutiers	25	37	25
Bouchers	1	25	65
Épiciers détaillants	37	191	190
Restaurateurs- Pensions	11	30	45
Pharmaciens	14	31	35
Dentistes	4	21	22
Médecins	24	8	8
Avocats	31	30	42

Tableau 1: professionnels à Besançon à partir des données des annuaires du Doubs

Les chiffres présents dans ce tableau sont révélateurs du changement de la vie sociale de la cité bisontine. En augmentation constante et régulière, Claude Fohlen la caractérise comme « *une ville bourgeoise* »¹⁶⁷ au début de la période. Il explique ce renouveau par le fait que la vie économique reprend « *faisant de Besançon un centre d'échange* »¹⁶⁸ avec l'arrivée de nombreux Suisses dans les milieux financiers et dans l'industrie horlogère. Le recensement de 1846 estime à plus de 1 200 les horlogers venus de Suisse romande. Ce développement nécessite des restructurations architecturales dans la ville, notamment autour du chemin de fer en construisant la gare au centre de la ville en 1856. Le petit commerce est florissant ainsi que l'artisanat horloger. La ville organise l'exposition universelle, en 1860, dont la troisième division est consacrée à l'« *horlogerie, orfèvrerie et bijouterie* »¹⁶⁹.

1846	1851	1861	1872	1891
39 949	41 295	46 786	49 401	56 055

Tableau 2 : Évolution de la population de la ville, sources, base Cassini de l'EHESS

¹⁶⁷ Fohlen Claude, « De la prospérité à la stagnation (v. 1732-1848) », in Fohlen Claude (dir.), 1964, *op. cit.*, p. 299.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 301.

¹⁶⁹ Société d'émulation du Doubs, *Exposition universelle de Besançon en 1860 : Catalogue général*, Besançon, Dodivers et Cie, 1860.

Plutôt que les termes “bourgeois”, “élites” ou “notables” trop vagues, celui de “classes privilégiées” est préféré pour caractériser le milieu d’appartenance des élèves du lycée. En effet, les archives montrent que des avantages sont accordés à certains milieux professionnels, pas obligatoirement fortunés par la réduction des frais de scolarité. Les salaires ne sont pas forcément représentatifs de la position sociale. Ainsi, en prenant le cas des recteurs du Second Empire, Jean-François Condette explique qu’il est désormais « *un notable, un bourgeois qui doit affirmer sa présence parmi les élites régionales* »¹⁷⁰. L’historien de l’école signale que le recteur Michelle, en poste à Besançon de 1848 à 1850, a peur de prendre sa retraite « *parce qu’il va perdre son logement* »¹⁷¹ et qu’il a contracté plusieurs dettes. De même l’épouse de son successeur, Gardaire, de 1850 à 1853, met en avant le peu de ressources de sa famille après le décès de son mari en 1856¹⁷². Les archives que nous avons consultées regorgent de demandes d’exemption de frais de scolarité ou d’internat, totale ou partielle, comme des militaires, des petits fonctionnaires et des instituteurs. De tels constats indiquent que le positionnement économique des familles est certainement moins significatif que la reconnaissance sociale au sein de l’élite bisontine. Les exemples de demandes d’exonérations au ministre, à l’instar de celle du Lieutenant-Colonel Logerot en 1878, pour lequel il est noté : « *sans fortune et [...] 3 enfants dont l’aînée est une fille* »¹⁷³, sont plus que probants. Il convient aussi de signaler la prise en considération du poids que peut constituer pour une famille une progéniture féminine au regard de la dote nécessaire à la mise en œuvre d’un “bon” mariage au sein d’un milieu éminemment bourgeois. Il va sans dire que, dans le cas de ce militaire haut gradé, l’appartenance à l’élite de la cité est implicite et qu’elle ne tient aucunement à la rente ou au revenu du chef de famille, mais bien plutôt à sa fonction considérée parmi les plus honorables dans ce contexte patriotique et revanchard.

De plus, le XIX^e siècle est le siècle de création de nouvelles catégories intermédiaires comme les fonctionnaires de bureau¹⁷⁴ et le renouvellement des élites¹⁷⁵. Marie-Cécile Thoral met en évidence, dès le XIX^e siècle, des avantages certains : leur paie est mensualisée, une

¹⁷⁰ Condette Jean-François, 2006, tome I, *op. cit.*, p. 318.

¹⁷¹ Condette Jean-François, 2006, Les recteurs d’académie en France de 1808 à 1940 : Dictionnaire biographique tome II, 2006, p. 183.

¹⁷² *Ibid.*, p. 188.

¹⁷³ AD Doubs, T 82, lettre du 20 mars 1878 du recteur au ministre.

¹⁷⁴ Thoral Marie-Cécile, « Naissance d’une classe sociale : les fonctionnaires de bureau, du consulat à la Monarchie de Juillet. Le cas de l’Isère » in *Revue d’histoire du XIX^e siècle*, n° 34, 2006, pp.93-110.

¹⁷⁵ Charle Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1991, « Anciennes et nouvelles élites », pp. 228-275.

pension de retraite est versée progressivement à tous et surtout « *la possibilité, réduite, mais pas absente, de promotion professionnelle, et donc sociale, en une seule génération* »¹⁷⁶. Cette dynamique ne peut être mise en évidence par des photographies annuelles, des instantanées qui ne peuvent prendre en compte les évolutions de carrière. Jean Le Bihan reprend de nombreuses études sur les fonctionnaires, notamment celle de Jean-Paul Jourdan, qui propose une classification par le salaire. Mais il préfère la notion de « *position hiérarchique* »¹⁷⁷, et aboutit à la création de trois catégories de fonctionnaires, les hauts fonctionnaires, les intermédiaires et les employés. Il justifie cette distinction par le fait que l'employé n'incarne pas "la puissance publique", ne se sent pas réellement investi d'une mission. Nous souscrivons à sa proposition, les parents nommés "employés", par exemple : employés des postes, à la gare..., sont classés dans la catégorie "autres". Par contre, les fonctionnaires intermédiaires¹⁷⁸, comme les receveurs, chefs de bureau ou chefs de gare sont répertoriés dans la catégorie "postes à responsabilités". Face à l'imprécision des registres d'élèves, nous ne pouvons établir cette catégorie intermédiaire en tant que groupe à part entière. Ainsi les hauts fonctionnaires repérés, préfets et recteurs, seront également placés dans cette même catégorie "postes à responsabilités" dans la mesure où ils sont susceptibles d'évoluer au sein d'une hiérarchie.

Nous avons rencontré un autre problème qui est celui des métiers émergents. Présents au début de notre période, ils deviennent des professions bien rémunérées qui se "notabilisent" comme les ingénieurs, les architectes. Christophe Charle distingue deux XIX^e siècles ; le premier avant la III^e République et le second à partir des années 1870. Il intitule un paragraphe consacré aux nouvelles élites « *les hommes nouveaux : self-made-men et ingénieurs* »¹⁷⁹. D'autres secteurs se développent comme les banques (création de neuf grandes banques entre 1852 et 1904¹⁸⁰), les chemins de fer, l'industrie, les transports, etc. Certains sont fonctionnaires, comme les ingénieurs des ponts-et-chaussées, d'autres sont à la direction d'usines. Les écritures sur les registres de l'établissement étant peu précises, voire lacunaires, nous avons préféré les regrouper dans « postes à responsabilités ». Avec le même

¹⁷⁶ Thorat Marie-Cécile, *op. cit.*, p. 101.

¹⁷⁷ Le Bihan Jean, « La catégorie de fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle. Retour sur une enquête », *Genèses*, n° 73, 2008, p. 7.

¹⁷⁸ Le Bihan différencie même des fonctionnaires intermédiaires supérieurs et inférieurs.

¹⁷⁹ Charle Christophe, 1991, *op. cit.*, p.250.

¹⁸⁰ Barjot Dominique, Chaline Jean-Pierre, Encrevé André, 1998, *op.cit.*, p.398.

souci, nous avons repris une catégorie déjà rencontrée “professions libérales, juridiques et comptables” dans laquelle nous avons inclus les médecins, banquiers, architectes, huissiers, avocats ainsi que les juges qui sont fonctionnaires. Ces « *bourgeois du savoir [...] exerçant ces activités intellectuelles, artistiques, juridiques, scientifiques ou encore administratives ne cessent de grandir en cette fin de XIX^e siècle* »¹⁸¹. Jean-Pierre Chaline et Dominique Barjot précisent, en référence à la bipolarisation de la société annoncée par la théorie marxiste, que :

« ... *c'est une société plus que jamais ternaire que nous découvrons, le secteur tertiaire en rapide croissance multipliant les effectifs de ces milieux-tampon, d'origine largement populaire, mais aux aspirations bourgeoises* »¹⁸².

À Besançon, ce phénomène est perceptible avec la création, en 1865, de la Société Nautique bisontine (SNB), étudiée par Christian Vivier¹⁸³, et appelée par ses membres Cercle nautique ou Cercle des canotiers, “cercle” qui selon Maurice Agulhon « *a été la forme typique de la société bourgeoise...* »¹⁸⁴. Si les membres du bureau, dans la période 1867-1872, semblent équilibrés entre “classes privilégiées” et “salariés, employés, ouvriers”, 14 contre 10, la période suivante, 1873-1885, montre un déséquilibre très important 44 contre 3¹⁸⁵. La société SNB installée et confirmée, il devient important pour nombre de Bisontins de “se montrer” dans ce cercle que l’auteur qualifie de bourgeois.

La catégorie “autres” regroupe les postes d’employés de commerce, secrétaires, ouvriers, ainsi que les employés fonctionnaires. Ces personnes ont peu d’amélioration salariale et donc sociale possible. L’évolution de cette frange de population est un signe de la démocratisation de l’enseignement, qui modifie obligatoirement les objectifs assignés à l’école secondaire.

D’autres spécificités sont à prendre en compte, comme la localisation géographique et le milieu étudié. Ainsi, nous avons ajouté une catégorie “militaires” dans la mesure où la Franche-Comté est une région de cantonnement de l’armée, de par sa proximité avec

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 368.

¹⁸² *Ibid.*, p. 374.

¹⁸³ Vivier Christian, *L’aventure canotière : Du canotage à l’aviron. Histoire de la Nautique Bisontine*, Thèse sous la direction d’Arnaud Pierre, Université Lyon I, 1994 et Vivier Christian, *La sociabilité canotière : la société nautique de Besançon*, Paris, L’Harmattan, 1999.

¹⁸⁴ Agulhon Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848, étude d’une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977, p.17.

¹⁸⁵ Données tirées de la thèse de Vivier Christian, 1999, *op. cit.*, Tome II : Annexes, Tableau 3, p. 175-176. Les catégories socio-professionnelles retenues par l’auteur sont différentes des nôtres. Pour les chiffres évoqués, nous avons additionnés dans classes privilégiées : propriétaires rentiers, banquiers industriels, professions libérales, négociants, courtiers, cadres, représentants de commerces, artisans, fabricants.

l'Allemagne et en 1870, sa frontière avec l'Alsace annexée. En 1846, le recensement indique une population de près de 40 000 habitants (39 949 exactement), parmi lesquels les familles de militaires représentent près de 5 000 personnes¹⁸⁶. Des avantages seront accordés aux enfants de troupes, signalés avec cette appellation dans les registres. Ils sont exonérés des droits d'externat, tandis que pour les enfants d'officiers ou sous-officiers, est indiqué le grade de leur père. Dans cette catégorie, nous avons inclus les gendarmes, les douaniers et quelques policiers.

Nous avons jugé utile de faire une catégorie « fonctionnaires de l'instruction publique », en raison des exonérations de frais d'études d'externat, voire d'internat, qui sont proposées à ses membres à partir de 1893¹⁸⁷. De nombreux enfants d'instituteurs rentrent dans les grandes écoles gouvernementales comme Polytechnique, confirmant cette possibilité d'ascension sociale en une seule génération, évoquée par Marie-Cécile Thorat. Par contre, de cette catégorie sont exclus les enfants des recteurs d'académie. Cette particularité concerne quatre enfants scolarisés au lycée, dont une fille. Sans aller jusqu'à évoquer des passe-droits, on peut s'interroger sur l'inscription en 1935 (hors de notre période d'étude), de la fille du recteur Pariselle, alors qu'un lycée de jeunes filles est établi dans une rue perpendiculaire à celle du lycée de garçons.

Nous sommes conscients que toute catégorisation est une simplification, une caricature de la société surtout sur une période de 80 années. Ainsi la catégorie « propriétaires rentiers », importante au début de la période disparaît petit à petit. Mais le passage de la catégorie « autres » entre 1935 et 1938 de 33 à 127 uniquement pour le niveau collège permet de valider l'hypothèse du changement de public de l'établissement, un début de démocratisation de l'enseignement public dans les villes, avec la gratuité voulue par la loi de finances de 1930, au niveau de la sixième.

Derrière le problème de l'origine sociale des élèves, il faut évoquer la lutte que se livrent l'école publique et les institutions privées pour accueillir les garçons issus de familles privilégiées et assurer ainsi l'avenir de la République et la survie financière de l'établissement. Paul Gerbod écrit : « *L'aristocratie entraîne dans son sillage la bourgeoisie. À Besançon, elles envoient leurs enfants à l'Institution de Saint François-Xavier* »¹⁸⁸, au détriment du lycée. Les

¹⁸⁶ Marlin Roger, 1964, *op.cit.*, p. 325.

¹⁸⁷ La circulaire ministérielle du 24 avril 1893 exempte de frais d'externat les enfants de professeurs et d'instituteurs. Avant cette date, ils demandent des exonérations qui sont accordées si l'élève travaille bien.

¹⁸⁸ Gerbod Paul, 1965, *op. cit.*, p. 378.

recteurs d'académie successifs incitent les chefs d'établissement de mettre en place une stratégie de conquête du public bisontin en exigeant la justification de toute baisse d'effectif. Cette politique se développe en intensifiant la surveillance des élèves.

L'objectif de ce travail statistique est de confirmer la réalité de cette école à deux vitesses, décrite par Antoine Prost. Les objectifs poursuivis par l'école secondaire sont différents de ceux de l'école primaire. La connaissance du public bisontin qui inscrit ses enfants au lycée est indispensable afin de comprendre leurs exigences et leurs attentes et percevoir les changements. Selon Jean Imbert, pour le Secondaire, « *dans la période 1800-1880, il s'agit avant tout de donner une culture désintéressée aux enfants de la bourgeoisie* »¹⁸⁹. Si ces objectifs sont validés par les parents, alors ils inscriront leurs enfants dans le lycée pour une scolarité payante. Jacques Gavaille¹⁹⁰ constate qu'en 1876, 48 % de la population du Doubs vit de l'agriculture et 33 % de l'industrie, soit une part plus importante que la moyenne française de 25 %. Besançon et Montbéliard concentrent les premières usines. De nouvelles professions apparaissent durant cette période. Elles émergent à partir du monde ouvrier, afin d'encadrer les ouvriers et employés, dans les usines : contremaîtres, chef d'atelier... Les attentes de ces personnes, ainsi que celles des petits commerçants qui se multiplient, sont différentes de la grande bourgeoisie et aristocratie établies. Ils sont dans l'accession au niveau de vie supérieur et sont prêts à faire des sacrifices, pour assurer une vie confortable à leurs enfants, mais, également, pour leur permettre d'accéder aux codes d'une classe sociale supérieure.

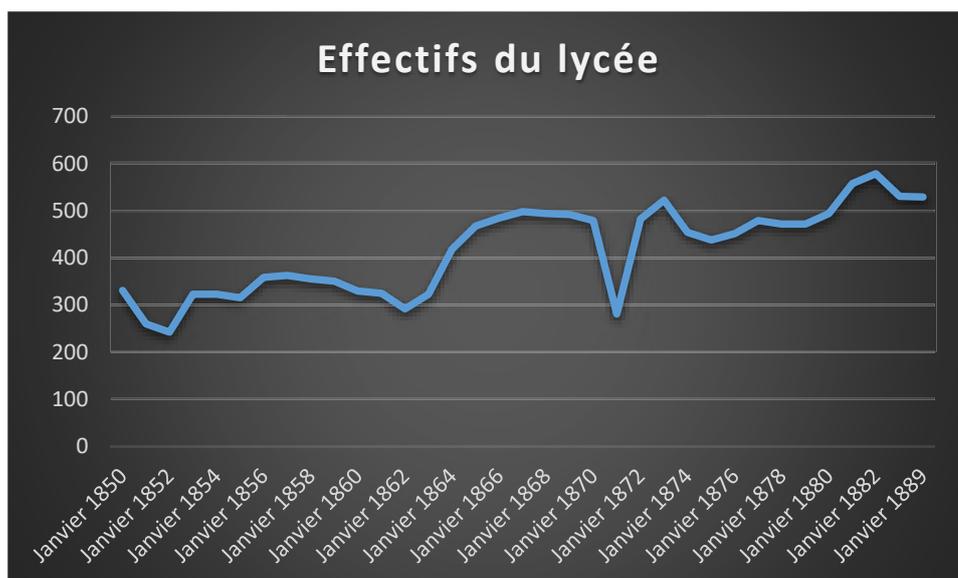
2 - La population accueillie au Lycée de Besançon

Le lycée de Besançon se développe durant cette période. Il accueille de plus en plus d'élèves, ce qui nécessite des restructurations et agrandissements architecturaux. Le premier chiffre trouvé date de 1812. Il recense 353 élèves (171 pensionnaires et 182 externes). Dans les mêmes locaux, le lycée reçoit, en janvier 1850, 331 élèves. Ils se répartissent de la manière suivante : 72 internes, 14 demi-pensionnaires, 192 externes et 22 externes en pensions ou institutions. En janvier 1889, le total est de 529 élèves, mais comme le montre le graphique, les effectifs varient suivant les conjonctures. La guerre de 1870 est responsable d'une baisse certaine, qui est très vite effacée, par l'arrivée d'élèves alsaciens et un renforcement de

¹⁸⁹ Imbert Jean, « Introduction » in Bousquet Pierre et all., *Histoire de l'administration de l'enseignement en France. 1789-1981*, Genève, Librairie Droz, 1983, p. 2.

¹⁹⁰ Gavaille Jacques, 1981, *op.cit.*, p.29.

l'effectif militaire dans la région, pour les masser près de la frontière. L'établissement d'un graphique de l'évolution globale de l'effectif du lycée de Besançon permet de voir la dynamique de cet établissement public. Les AD Doubs, proposent des rapports mensuels qui confirment la surveillance des autorités académiques sur les fluctuations de la population. Ces variations sont souvent expliquées par le proviseur par les exclusions et la concurrence avec les institutions privées. Les chiffres des années 1883 à 1887 n'ont pu être trouvés. Les relevés sont ceux du mois de janvier de l'année scolaire.

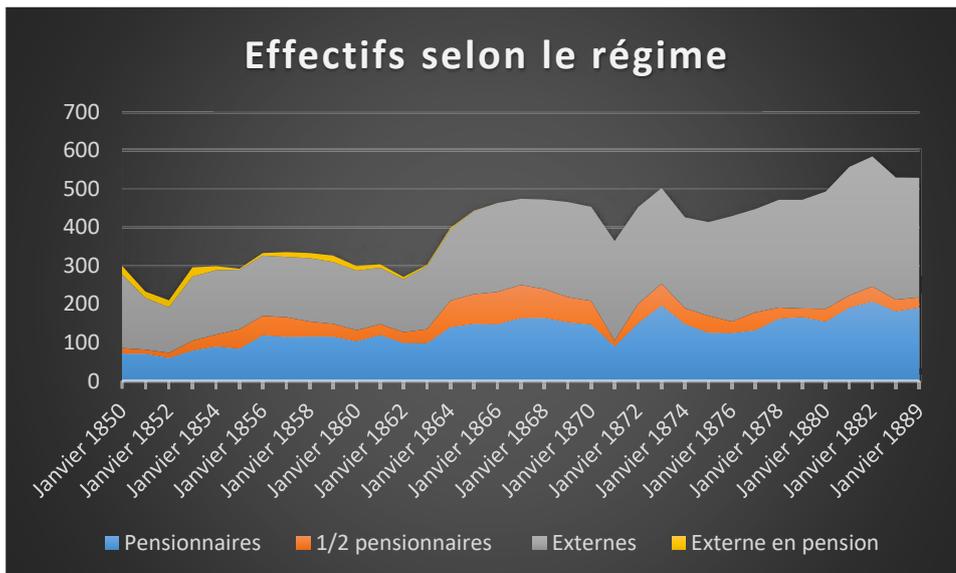


Graphique 1 construit à partir des données des archives départementales

La baisse après 1850 peut être attribuée à la concurrence liée à l'offre des institutions catholiques permises par la loi Falloux. Deux écoles catholiques ouvrent leurs portes, dont une, juste à côté du lycée. En 1862, outre la création du lycée de Vesoul qui entraîne une baisse des effectifs, le lycée de Besançon crée des sections d'enseignement professionnel et, par contrat avec la ville de Besançon, le recrutement d'internes pour une école d'horlogerie sera ouvert. Cette ouverture entraîne des craintes dans la population bisontine, par l'arrivée d'un public issu de classes sociales moins favorisées.

L'effondrement des effectifs en 1870 est lié, sans aucun doute, à la guerre contre la Prusse et la remontée rapide des chiffres est imputable à l'arrivée de nombreux Alsaciens et Lorrains contraints de quitter leurs régions. La connaissance des variations des régimes scolaires au sein de l'établissement est importante à appréhender. Napoléon a organisé les lycées autour des internats avec la possibilité d'accueillir des externes. La volonté est de modeler les élèves hors de toute présence extérieure. La quantité d'externes accueillis modifie

petit à petit l'organisation même du lycée. Le graphique montre, au cours de la période, que le nombre d'externes et de demi-pensionnaires augmente plus vite que celui des internes. Le proviseur Courlet écrit au maire de Besançon, en 1860, dans le but d'agrandir le lycée, grâce à l'acquisition de maisons mitoyennes. Il met en avant « *l'augmentation croissante de la population industrielle à Besançon* »¹⁹¹, sa volonté d'établir des cours annexes pour les horlogers et donc sa volonté de développer l'externat. Ce changement de public a obligatoirement des conséquences sur l'organisation du travail dans l'établissement.

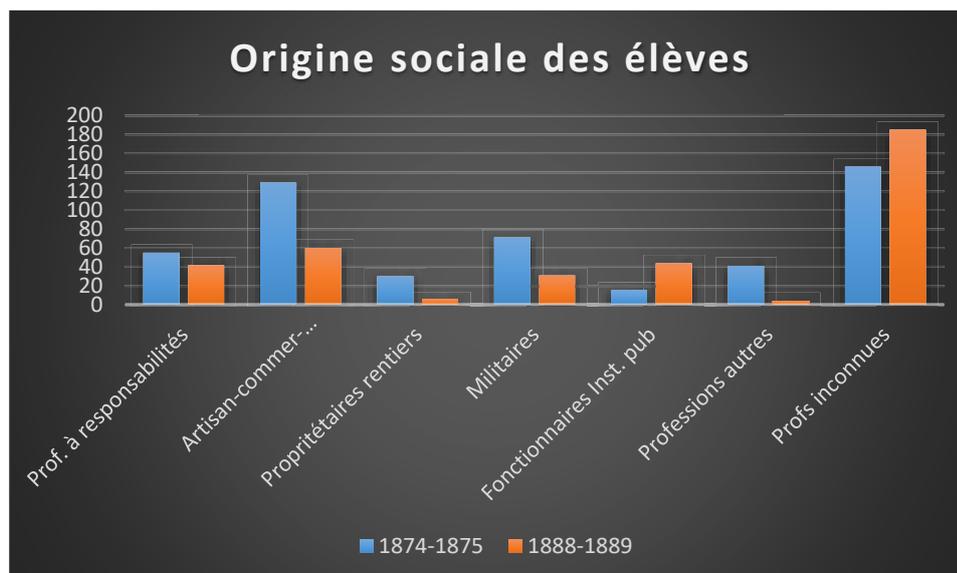


Graphique 2 : construit à partir des données des archives départementales

2. 1 - Les catégories sociales des parents d'élèves

Les registres d'élèves indiquant la profession des parents sont peu nombreux. Le premier disponible concerne l'année 1874-1875. L'imprécision des écritures, avec des professions non mentionnées, sur les registres impose la nécessité de faire des regroupements. Même si le nombre de "non-réponses" est important, surtout en 1888-1889, ce travail permet de caractériser le public du lycée. Il est clairement établi que le lycée accueille surtout des enfants des "professions à responsabilités" et d'artisans-commerçants.

¹⁹¹ AM Besançon, 4M12, lettre du 12 janvier 1860 du proviseur au Maire de Besançon.



La dénomination “autres” concerne les enfants d’employés ou d’ouvriers. La faiblesse du score indique bien le type de population présente dans le lycée. Ce sont des enfants de notables ou de professions privilégiées qui visent, pour leur progéniture, des postes bien rémunérés et à responsabilité, notamment en les inscrivant dans les classes préparatoires aux grands concours : polytechnique, Saint-Cyr, école normale supérieure, navale, etc. Les deux catégories de professions majoritaires correspondent à des professions qui se développent. Les professions dénommées “professions à responsabilités” représentent une part importante de l’effectif.

Depuis 1873, Besançon est devenue une ville de garnison, centre du 7^e corps d’armée, accueillant deux divisions auxquelles s’ajoute, en 1876, le 4^e d’artillerie. Le 29 mai 1880, le recteur reçoit une lettre du Colonel dirigeant la place de Besançon le priant d’admettre « *gratuitement les Enfants de troupe du 60^e régiment d’infanterie à l’externat surveillé du Lycée de Besançon, conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 18 mai 1880* »¹⁹². Ces deux éléments justifient leur présence dans notre catégorisation. Quant aux enfants d’enseignants, ils fournissent un contingent important, du fait des facilités qui leur sont accordées pour accéder à un enseignement payant.

2. 2 - La lutte public-privé à Besançon

« La qualité de l’enseignement dispensé par les Jésuites à Dole de 1823 à 1828, puis par le collège libre Saint-François-Xavier à Besançon (1850) permet aux familles nobles et bourgeoises de donner à leur enfant l’éducation qu’elles souhaitent : la camaraderie est à l’origine de réseaux et de relations qui favorisent

¹⁹² AD Doubs, T82.

la conscience régionale. Le collège royal de Besançon est au contraire soupçonné en raison des opinions libérales affichées par certains enseignants »¹⁹³.

Le collège catholique Saint-François-Xavier ouvre le 5 novembre 1850, en face du lycée, « dans l'intention avouée de le concurrencer »¹⁹⁴. Dans le rapport de l'inspection générale 1861 :

« Le lycée de Besançon dont nous venons d'achever l'inspection se trouve dans une situation très difficile. D'une part les familles aristocratiques et à leur suite une partie considérable de la bourgeoisie trouvent de bon ton d'envoyer leurs enfants à l'Institution St François-Xavier qui est patronnée par le cardinal Mathieu. De l'autre, l'autorité municipale a fondé au commencement de cette année scolaire une École d'horlogerie [...]. C'est là vous le voyez, une véritable école professionnelle semblable aux écoles annexes de nos lycées. Les enfants des ouvriers et contremaîtres y vont chercher un genre d'instruction qui, d'ordinaire, est donné dans les écoles de l'État. Ainsi privé de l'aristocratie et déserté par les enfants du peuple, le lycée de Besançon est réduit à une minorité qui va toujours diminuant »¹⁹⁵.

Ce que confirme le recteur dans ses rapports au ministre : « L'influence cléricale est la plus persistante, non sur les basses classes, mais sur les classes élevées et moyennes... »¹⁹⁶. Critiquant l'attitude de monseigneur Mathieu, qui s'attire les bonnes grâces de l'élite bisontine : « Il ramène une croix de Saint-Grégoire au préfet et celle de Pie IX au receveur général. Les enfants de ce dernier sont élevés à l'Institution St François-Xavier »¹⁹⁷. Le rapport de l'inspecteur général, en 1861, indique que sont également inscrits les enfants de l'ingénieur en chef du département, de l'ingénieur civil et du président du tribunal de première instance. « Il est notoire que les familles qui tiennent le premier rang dans la ville de Besançon, et même celles de hauts fonctionnaires publics, envoient leurs enfants à Saint-François-Xavier »¹⁹⁸.

Cette rivalité est importante, les chiffres de 1858 pour le département du Doubs sont de 537 élèves pour le public contre 520 pour les établissements privés et pour Besançon, 353 élèves inscrits au lycée contre 270 pour l'institution Saint-François-Xavier¹⁹⁹. Cette lutte se poursuit durant toute la période. L'inspecteur d'académie, en 1877, confirme que la petite bourgeoisie inscrit ses enfants au lycée, mais « la grande fortune, les hauts fonctionnaires civils

¹⁹³ Fiétier Roland, *Histoire de la Franche-Comté*, Paris, Privat éditeur, 1977, p. 395.

¹⁹⁴ Marlin Roger, 1964, *op.cit.*, p. 350.

¹⁹⁵ Archives nationales, F/17/7563, Inspection générale, rapport du 17 mai 1862.

¹⁹⁶ Archives nationales, F/17/2649 : rapports trimestriels 1858-1863

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ Archives nationales, F/17/7563, Inspection générale, résumé des observations 1861.

¹⁹⁹ AD Doubs, T323, procès-verbaux du Conseil académique : 1826-1861

ou militaires envoient de préférence leurs enfants dans les deux grands établissements religieux de Besançon : les frères de Marie et le collège des Eudistes »²⁰⁰.

En 1885, le proviseur Bon écrit dans ses rapports bimensuels : « *l'intérêt de la France républicaine et l'intérêt de notre lycée est de soustraire à l'influence cléricale et d'attirer chez nous le plus grand nombre possible d'élèves* »²⁰¹. L'inspecteur d'académie s'émeut, en 1888, de la concurrence qu'il juge déloyale des écoles primaires confessionnelles²⁰². En fixant un tarif de l'externat privé à la moitié de celui du lycée, les effectifs des petites classes ont chutés de moitié. À Besançon, cette rivalité entre public et privé est un élément structurant de l'école.

2. 3 - Les objectifs éducatifs : éviter la contamination des esprits juvéniles

Dans *Histoire de l'enseignement en France : 1800-1967*, Antoine Prost distingue « *L'école des notables de 1802 à 1880* »²⁰³ qui correspond aux établissements secondaires, avant d'étudier « *l'école du peuple* », c'est-à-dire, l'enseignement primaire. Il n'est pas envisageable que ces deux structures aient les mêmes objectifs²⁰⁴. Théodore Zeldin parle « *d'indifférence des parents* »²⁰⁵ dès lors qu'il s'agit de l'école dans les campagnes. Nous étudions exclusivement l'enseignement secondaire, même s'il existe des classes primaires au lycée de Besançon. Ces classes primaires sont payantes et sont organisées pour réguler le flux de l'enseignement secondaire.

Les prospectus du lycée, distribués aux parents qui désirent inscrire leur enfant, sont des documents précieux. En effet, ils présentent aux parents une série d'arguments organisationnels, pédagogiques et économiques, pour aider à leur décision. On suit donc, par les adaptations aux attentes des familles, la volonté de séduction de l'enseignement public. Le premier prospectus trouvé date de 1847, il décrit simplement les contenus enseignés et affirme que les élèves « *sont soumis à une surveillance exacte de la part du censeur et des maîtres d'études* »²⁰⁶. Face à la concurrence de l'institution Saint-François-Xavier qui ouvre en

²⁰⁰ Archives nationales, F/17/7729, rapport inspection générale 1877.

²⁰¹ AD Doubs, T1009, rapport bimensuel du 1 au 15 septembre 1885.

²⁰² AD Doubs, T84, Lettre du 4 juin 1888 de l'inspecteur d'académie au recteur.

²⁰³ Prost Antoine, 1968, *op. cit.*, p. 21.

²⁰⁴ « *Former dès l'enfance l'homme et le citoyen, préparer des ouvriers pour l'atelier, c'est notre tâche, et, si la génération actuelle a le temps de la remplir, elle pourra se coucher glorieuse dans sa tombe !* », discours de Jules Ferry, Vierzon le 3 mai 188 publié dans *Revue pédagogique*, 1883, 1er semestre

²⁰⁵ Zeldin Théodore, *Histoire des passions françaises. 1848-1945. 2 – Orgueil et intelligence*, Paris, Seuil, 1978, p. 163.

²⁰⁶ AD Doubs, T78, Dégrèvements de frais de pension. Généralités. Correspondance. Etat du lycée. Discipline. Examens : 1829-1859, prospectus du Lycée de Besançon 1847.

1850, le prospectus de cette même année²⁰⁷, est beaucoup plus explicite quant à ses objectifs et son positionnement. Il indique, en première page, que l'éducation « *est avant tout morale et religieuse* »²⁰⁸ et détaille le rôle de l'aumônier sur cinq lignes. Le fascicule de promotion de 1854 met en avant la sortie vers deux baccalauréats, es-lettres et es-sciences, ouvrant « *l'accès des carrières libérales, des professions commerciales et industrielles* »²⁰⁹. Le proviseur confirme la mise en avant de cet argument dans un rapport au recteur dès 1852, « *on vient chercher au lycée, les moyens les plus certains, les plus rapides pour s'ouvrir une carrière plus ou moins accessible, plus ou moins lucrative sans préoccupation d'un but d'instruction proprement dit* »²¹⁰. À de nombreuses reprises, le proviseur, le recteur se félicite des succès obtenus par les élèves du lycée aux concours des grandes écoles. Ainsi, le rapport au ministre de 1853 fait mention d'excellents résultats au baccalauréat, 20 réussites sur 29 élèves présentés²¹¹. Lors du déclassement du lycée en troisième catégorie²¹², le recteur fait remonter au ministre les excellents résultats obtenus à l'entrée de polytechnique : 6 reçus sur 14 élèves présentés, 2 sur 7 à l'École normale supérieure, 2 sur 2 à Centrale et 12 sur 17 à Saint-Cyr. L'année suivante, le prospectus de 1875 met en avant l'élévation du lycée en deuxième classe²¹³ et rappelle le but de l'instruction « *chercher ces fortes et brillantes études qui seront toujours la condition des grands succès dans les carrières libérales* »²¹⁴. Viviane Isambert-Jamati, étudiant les discours des remises des prix à partir des valeurs énoncées, note qu'entre 1876 et 1885, « *l'intégration à la classe bourgeoise* »²¹⁵ passe au second rang. Selon elle, ce mouvement commence dès le Second Empire. Dans leurs discours, les notables, magistrats, maires, préfets, députés, etc., mettent en avant l'acquisition de conventions et usages. « *Ils sont les représentants de la ville – disons de la bourgeoisie de la ville – et ils exposent combien ce groupe social est prêt à accueillir les jeunes gens lorsque le lycée les aura façonnés, leur*

²⁰⁷ Si le document n'est pas daté en revanche les signatures du recteur Michelle et du proviseur Brouzès, permettent de dater l'impression du texte pour la rentrée scolaire 1850.

²⁰⁸ AD Doubs, T11, 1850-1856, Prospectus 1850, p.1.

²⁰⁹ *Ibid.*, prospectus 1854, p.1.

²¹⁰ AD Doubs, T78, *op. cit.*, Lettre du proviseur au recteur, 30 avril 1852.

²¹¹ Archives nationales, F/17/2481, rapport de juillet 1853, du recteur au ministre.

²¹² Le déclassement du lycée entraîne une baisse des salaires des enseignants et administratifs et, entraînerait, par voie de conséquences, une fuite des meilleurs professeurs vers d'autres lycées.

²¹³ Les lycées et collèges sont répartis en quatre classes déterminant le montant des pensions et les traitements des personnels.

²¹⁴ Archives nationales, F/17/7537, prospectus des lycées, lycée de Besançon, 1875.

²¹⁵ Isambert-Jamati Viviane, *Crise de la société, crise de l'enseignement*, Paris, puf, 1970, p.125.

aura donné un certain nombre d'attributs significatifs »²¹⁶. Christine Detrez insiste sur la construction sociale des corps. Elle affirme, en se référant à Pierre Bourdieu, que « *la culture ainsi incorporée, devient une seconde nature, qui, par le biais de l'habitus, modèle et explique aussi bien les goûts que les attitudes corporelles de chaque individu* »²¹⁷.

Si les parents des classes privilégiées sont soucieux d'une réussite sociale de leurs enfants par le lycée, une partie de l'élite bisontine inscrit sa progéniture en face, à Saint-François-Xavier, car leur souci est fondamentalement autre, l'école doit donner une formation morale de qualité. Pour une partie de l'élite, aristocratie et haute bourgeoisie, la profession est liée à l'appartenance sociale. Les parents ne recherchent pas un progrès social. Par leur naissance, leurs enfants auront une profession qui permet le maintien de leur position dans la société. Agnès Thiercé développe l'idée que le collège ou le lycée est « *l'art de prolonger* »²¹⁸. Prolonger l'innocence, l'enfance pour éviter les crises, l'objectif est de couper l'enfant de la réalité sociale jusqu'à son entrée dans le monde adulte. Jacques Ulmann, dans son ouvrage *La nature et l'éducation*, explique que pour le christianisme, l'éducation est « *l'ensemble des moyens par lesquels il est possible d'agir sur une nature, pour l'aider à faire son salut en développant les germes du bien [...]* »²¹⁹. Cette idée est présente chez beaucoup d'ecclésiastiques : « *L'enfant pourrait être instruit, il ne serait pas élevé* »²²⁰, thèse que défend ardemment Mgr. Dupanloup. Ce regard méfiant porté sur le jeune lycéen nécessite de ne jamais le perdre de vue. Dès lors, comme il est vulnérable, il faut le couper du monde extérieur, de la perversité de la vie, pour éviter qu'il n'entre en crise. « *L'occupation complète et bien ordonnée de toutes les heures du jour est la meilleure et plus sûre précaution à prendre contre les mauvais penchants* »²²¹. L'enfant a une nature qu'il faut contraindre. Dans une période troublée de son développement, "il faut l'isoler sans la solitude", selon l'expression d'Agnès Thiercé : le couper du monde extérieur qui peut le pervertir et le faire vivre avec ses congénères du même sexe. Les réticences des parents vis-à-vis de l'internat public sont résumées par le docteur Rochard qui critique le surpeuplement et la promiscuité. Il cite Michel

²¹⁶ *Ibid.*, p. 102.

²¹⁷ Detrez Christine, « Construction sociale » in Andrieu Bernard (dir.), 2006, *op.cit.*, pp. 100-101, p. 101.

²¹⁸ Thiercé Agnès, 1999, *op.cit.*, p.55.

²¹⁹ Ulmann Jacques, *La nature et l'éducation. L'idée de nature dans l'éducation physique et dans l'éducation morale*, Paris, Vrin, 1964, p. 222.

²²⁰ Migne Abbé, *Nouvelle encyclopédie théologique*, tome 34, Paris, J-P Migne éditeur, 1852, p.503

²²¹ Pointe Jacques-Pierre, *Hygiène des collèges : comprenant l'histoire médicale du collège royal de Lyon*, Paris, J.-B. Baillière, Lyon, C. Savy jeune, 1846, p. 90 et p. 173.

Bréal : « *ce sont les mauvais fruits, qui attaquent les bons, et non les fruits intacts qui guérissent ceux que la corruption a déjà entamés* »²²². L'administration du lycée est impitoyable dès qu'une affaire de mœurs est découverte. Le 21 janvier 1865, le proviseur s'adresse au recteur pour lui indiquer que, pour la deuxième fois dans le courant de la semaine, il a dû sévir pour des affaires de mœurs. Il s'agit d'un élève de rhétorique de 18 ans, qui est « *accusé et convaincu d'avoir voulu corrompre* »²²³ un jeune de cours professionnel de 13 ans. La sanction est confirmée par le ministère de l'Instruction publique²²⁴. De nombreuses lettres de renvoi d'élèves attestent de ce problème qui hante toute la hiérarchie administrative locale. La majorité des élèves rendus à leurs parents définitivement le sont pour des affaires liées aux mœurs ou à la morale : rentrés ivres d'une sortie chez leurs correspondants²²⁵, exclusion d'un élève horlogers pour avoir dans les rangs mimer « *par ses gestes le coït des animaux* »²²⁶ ou, tout simplement, un surveillant a surpris un élève qui a « *introduit dans le lycée une pièce de poésie immonde intitulée "les filles de Loth"* »²²⁷. Les élèves sont évalués par une appréciation, envoyée au recteur sur leur rapport à la religion et leurs mœurs. Pour le docteur Pointe, médecin du lycée de Lyon, « *De tous les maux qui affligent l'enfance, qui portent une grave atteinte au développement de ses forces physiques et incontestablement ce vice honteux qui flétrit le corps et l'âme...* »²²⁸. Le médecin développe les conséquences sur la santé sur deux pages, sans jamais nommer ce mal : l'onanisme, alors que le mot est cité dans l'index en fin de livre. Certains parents pensent qu'un tel "mal" est inexistant en face, à Saint-François-Xavier. Selon Jean-Claude Caron, « *la grande peur du XIX^e siècle, c'est la hantise de la contamination des esprits juvéniles* »²²⁹. L'historien évoque même « *une immoralité contagieuse* »²³⁰.

Les humanités, base de l'enseignement du lycée, sont rassurantes pour les parents qui voient d'un mauvais œil l'arrivée de la bifurcation (1852, Fortoul), de l'enseignement secondaire spécial (1863, Duruy), ou du secondaire moderne (1891, Bourgeois). À Besançon, la venue des "horlogers" à l'internat, en 1862, est assez mal perçue par les parents. Elle est

²²² Rochard Jules, *L'éducation de nos fils*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1890, p. 56.

²²³ AD Doubs, T314, lettre du 21 janvier 1865 du proviseur au recteur.

²²⁴ AD Doubs, T314, lettre du 30 janvier 1865 du proviseur au recteur

²²⁵ AD Doubs, T314, lettre du 21 avril 1862 du proviseur au recteur.

²²⁶ AD Doubs, T84, lettre du 27 janvier 1888 du proviseur au recteur.

²²⁷ AD Doubs, T74, lettre du 2 avril 1885 du proviseur au recteur.

²²⁸ Pointe Jacques-Pierre, 1846, *op. cit.*, pp. 415-416.

²²⁹ Caron Jean-Claude, 1999, *op. cit.*, p.217.

²³⁰ *Ibid.*, p. 217

même redoutée par le proviseur. Le 22 février 1864, le proviseur signale l'exclusion de deux élèves demi-pensionnaires de première année du cours professionnel qui se sont échangés des billets scandaleux et ont avoué avoir « *eu des rapports coupables et immoraux pendant la promenade* »²³¹. Le proviseur précise qu'ils ont apporté de mauvaises attitudes au lycée, les garçons ont seulement douze et quatorze ans. Un rapport confidentiel au recteur précise : « *ce danger peut être considérablement amoindri en évitant le plus possible le contact entre les deux ordres d'élèves. Le proviseur a sagement séparé les lycéens proprement dits, au réfectoire et au dortoir* »²³². L'étude des élèves-horlogers est « *absolument isolée* »²³³. L'action disciplinaire à leur encontre est radicale. En 1883, les élèves horlogers provoquent des troubles : 26 élèves internes sont rendus à leur famille et seulement 11 sont autorisés à rentrer.

Agnès Thiercé, s'appuyant sur le travail de Georges Snyders, affirme que « *le régime disciplinaire, le contenu de l'enseignement vise à édifier un univers purement pédagogique, se définissant par sa séparation d'avec le monde ambiant* »²³⁴. Cette volonté d'exclure l'élève de la réalité est voulue par les intellectuels de l'époque. Ainsi, en 1889, Jean-Marie Guyau explique l'importance des humanités dans la formation de la jeunesse.

« *En transportant les enfants dans un milieu lointain et différent du nôtre, elle les empêche de saisir prématurément ce qu'il peut y avoir de trop passionné et de trop passionnant dans la littérature* »²³⁵.

L'auteur critique la littérature moderne trop envahie par les femmes et qui risque de l'emmenner vers l'immoralité. Les antiquités grecque et latine ne sont pas romanesques. Le vagabondage de l'esprit n'est pas possible. Les textes produits par ces civilisations s'appuient la raison, ils permettent de développer le bon sens et le bon goût. Il ne faut pas exciter les passions des adolescents. « *Les humanités classiques ne se présentent non pas seulement comme des "études", comme une "instruction", mais comme une "éducation" de l'individu, de l'esprit, de l'intelligence, de l'âme " ajoutait-on également au siècle dernier* »²³⁶. Les auteurs précisent « *car c'est bien l'élite sociale qu'il s'agit de former* »²³⁷. Le retour au religieux déclaré

²³¹ AD Doubs, T314, lettre du 22 février 1864 du proviseur au recteur.

²³² AD Doubs, T1390, dossier administratif du Proviseur Clément, renseignements confidentiels sur M. Clément.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Agnès Thiercé, 1999, *op. cit.*, p. 66.

²³⁵ Guyau Jean-Marie, *Education et hérédité. Etude sociologique*. Paris, Félix Alcan, 1889, p. 174.

²³⁶ Chervel André, Compère Marie-Madeleine, « Les humanités dans l'histoire de l'enseignement français », *Histoire de l'éducation*, volume 74, n° 1, 1997, p. 9.

²³⁷ *Ibid.*, p. 11.

se fait dans le fascicule promotionnel de 1875. Plus d'une demi-page est consacrée à l'« *Éducation morale et religieuse* »²³⁸, déclarant comme les ecclésiastiques que l'instruction ne fait pas l'homme. Une phrase suffit pour dire qu'il en est de même pour les protestants et israélites. En maintenant leurs enfants dans ces écoles closes, les parents ont le sentiment de les protéger. À leur sortie, vers vingt ans, ils peuvent rentrer dans la vie active, avec un niveau de culture qui leur permet de trouver un emploi rémunérateur ou bien vivre de la gestion de la fortune familiale, pour les propriétaires rentiers.

En 1890, il est précisé que les élèves doivent avoir un comportement et une tenue irréprochables aussi bien à l'intérieur du lycée qu'à l'extérieur : « *Il leur est défendu de quitter l'uniforme, de fumer dans les rues, d'aller au café, à moins qu'ils n'y accompagnent leurs parents ou correspondants* »²³⁹. Ces instructions montrent bien que le public du lycée est différent de celui des écoles primaires et primaires supérieures. À la sortie des classes primaires, les enfants rentrent dans la vie active à 13 ou 16 ans. Ils gagnent leur vie ou participent aux ressources des ménages ouvriers. Les enfants des familles bourgeoises ne rentrent dans la vie active qu'après le baccalauréat. Or, la période de la puberté inquiète. « *Pédagogues, médecins, observateurs sociaux, écrivant souvent en qualité de père de famille, s'accordent sur cette inclinaison à la révolte sous toutes ses formes : insurrections contre les autorités –parentales, religieuse, scolaire-, criminalités, suicides* »²⁴⁰. L'adolescence fait peur. Cette idée est relayée par de nombreux auteurs, plus ou moins directement. Le ministère de l'instruction publique demande de remplir un « *état général des élèves, boursiers de l'État... pensionnaires et demi-pensionnaires* »²⁴¹. Les rubriques suivantes « *Religion et devoirs religieux, mœurs, conduite, progrès, places* » sont à remplir avec une dernière colonne d'observations. Ces avis sont suivis puisque des demandes d'explications de l'inspecteur d'académie, du recteur et parfois du ministère atterrissent sur le bureau du proviseur.

3 - Conclusion

L'enseignement secondaire est construit pour des élèves choisis parmi les classes sociales privilégiées. Viviane Isambert-Jamati remarque que les discours de remise des prix de la période 1860-1870 « *consacrent d'abondants passages à la formation morale acquise au*

²³⁸ Archives nationales, F/17/7537, prospectus des lycées, lycée national de Besançon, 1875.

²³⁹ Archives nationales, F/17/7537, prospectus des lycées, lycée Victor Hugo de Besançon, 1890.

²⁴⁰ Thiércé Agnès, 1999, *op. cit.*, p. 51.

²⁴¹ AD Doubs, T81, Etat général des élèves – situation morale, 2^e trimestre 1872.

lycée »²⁴². À Besançon, la haute bourgeoisie et l'aristocratie préfèrent, selon Paul Gerbod, l'enseignement catholique, qui privilégie la moralité à la qualité des études. Par exemple, la présence d'élèves horlogers dans l'internat amène un brassage des milieux sociaux qui est ressenti comme dangereux, même si l'administration tente d'éliminer tout contact et croisement entre ces élèves. Les chiffres montrent une légère baisse du nombre des internes l'année de ce qui est considéré comme une intrusion. La création de l'enseignement spécial est vue comme un autre danger. Il pose problème par la présence plus nombreuse d'externes. En effet, ces élèves risquent de briser l'isolement et l'enfermement élaboré de longue date. Édouard Ourliac, en 1841, écrit « *l'externe est le courtier, le commissionnaire, le pourvoyeur et, pour ainsi dire le proxénète de l'interne* »²⁴³. Il ramène « *le livre défendu, [...], la civilisation dans le collège* »²⁴⁴. Le prospectus de 1890 précise, dans ce qui peut être considéré comme un règlement intérieur, que « *les externes ne doivent avoir aucune communication avec les internes* »²⁴⁵. En 1886, une lettre du proviseur au recteur expose parfaitement ces peurs, par le retrait de la plupart des enfants de troupes du lycée. La suppression d'une étude spéciale pour ces enfants impose une redistribution des élèves restants : « *les répartir dans d'autres études, ce serait provoquer immédiatement des plaintes de la part des familles et probablement des défections dans l'internat* »²⁴⁶. Pas de mixité sociale et éviter les mélanges internes-externes, semble être le credo de l'administration du lycée. Cette hantise de l'extérieur fait de l'internat la base de l'institution éducative secondaire. L'enfermement est la règle voulue par les parents de cette bourgeoisie que convoite l'administration rectorale et du lycée. Mais, « *le collège royal de Besançon est au contraire soupçonné en raison des opinions libérales affichées par certains enseignants* »²⁴⁷ selon Roland Fétier. Cette conquête du "marché des élèves" se continue dans la période suivante. Tous les règlements sont établis pour l'internat, la vie du lycée est réglée à partir de l'année scolaire de l'interne, alors que les externes sont de plus en plus présents dans les établissements à l'approche du XX^e siècle. Selon Christine Detrez, « *l'assise de sa domination [la bourgeoisie] passe par la maîtrise des usages du corps et l'imposition de ses normes* »²⁴⁸. La discipline, l'uniforme, le fonctionnement

²⁴² Isambert-Jamati Viviane, 1970, *op. cit.*, p. 83.

²⁴³ Ourliac Edouard, *Physiologie de l'écolier*, Paris, Aubert et Cie, Lavigne, 1841, p. 96.

²⁴⁴ *Ibid.*, pp. 96-97

²⁴⁵ Archives nationales, F/17/7537, prospectus des lycées, lycée Victor Hugo de Besançon, 1890.

²⁴⁶ AD Doubs, T74, lettre du 18 octobre 1886 du proviseur au recteur.

²⁴⁷ Fétier Roland (dir.), *Histoire de la Franche-Comté*, Toulouse, Privat, 1977, p. 395.

²⁴⁸ Detrez Christine, *La construction sociale du corps*, Paris, Seuil, 2002, p. 173.

militaire convient aux familles, tant qu'il est imposé par des enseignants d'un milieu social équivalent. La droiture, le regard figé du "garde-à-vous" sont des symboles de domination, mais enseignés par un homme du rang ou un sous-officier, des craintes peuvent apparaître.

Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels de l'enfermement

1 - Méthodologie et outils utilisés

Michel Foucault, dans *Surveiller et punir*, affirme que « *la discipline procède d'abord à la répartition des individus dans l'espace* »²⁴⁹. Le philosophe-historien présente de nombreux outils afin d'analyser tous les types de situations. La segmentation proposée par Foucault, dans le chapitre « *Les corps dociles* », est trop générale et parfois redondante, car il veut prendre en compte tous les cas possibles de la prison à l'atelier d'usine²⁵⁰. La multiplicité d'exemples proposés comme des cas particuliers ne permet pas une application directe au lycée de Besançon. La construction d'un cadre d'analyse, très fortement inspiré de celui de Michel Foucault, paraît indispensable. Selon Roger-Pol Droit, pour Michel Foucault, « *chacun à ses yeux, devait pouvoir se servir de son travail en fonction de ses besoins, d'une manière inédite et imprévisible. L'auteur n'était pas pour lui dépositaire du sens officiel et unique de ses livres* »²⁵¹. Pour notre objet, la notion de "quadrillage" est utilisée en la développant et en l'affinant afin de l'adapter aux situations scolaires. En reprenant ce qu'écrit Agnès Thiercé, qui étudie « *une minorité d'individus, l'élite masculine* »²⁵² liée aux lycées et collèges, il semble que s'installe une « *pédagogie de la méfiance* »²⁵³ centrée sur le corps de l'élève. Quoi de mieux qu'un quadrillage permanent et constant de l'espace et du temps pour surveiller les élèves, considérés comme potentiellement dangereux ? Le système de punitions-sanctions sera étudié avec l'outil d'analyse suivant : les hiérarchies de contrôle.

Nous recherchons ce que nous appelons indicateurs spatiaux et temporels en utilisant les dénominations de "quadrillage spatial" et de "quadrillage temporel". Ils partent du général pour aboutir, si c'est possible jusque dans le cours de gymnastique ou d'éducation physique. Au niveau de l'espace, c'est-à-dire du lycée dans son entité spatiale pour arriver, jusqu'à l'organisation du cours de gymnastique afin de se représenter la prise en compte de l'élève et de son corps. De même, au niveau temporel, l'organisation de l'année scolaire représente le début de ce processus de découpage temporel qui se

²⁴⁹ Foucault Michel, 1975, *op. cit.*, p.143.

²⁵⁰ *Ibid.*, Chapitres « Les corps dociles », p. 137-171 et « Les moyens du bon dressement », pp. 172-196.

²⁵¹ Droit Roger-Pol, *7 philosophes qui ont fait le XX^e siècle : Freud–Heidegger–Arendt–Sartre–Lévi-Strauss–Camus–Foucault*, Paris, J'ai lu, 2016, p. 85.

²⁵² Thiercé Agnès, 1999, *op.cit.*, p. 5.

²⁵³ *Ibid.*, p. 55.

poursuit jusque dans l'animation du cours de gymnastique, soit à partir des textes officiels et propositions de travail faites par des théoriciens, soit par l'étude de déclarations d'accidents. Dans les deux cas, les pratiques corporelles ne peuvent être détachées des pratiques d'hygiène organisées dans l'internat, comme nous l'avons précisé en introduction.

Cette période s'étendant de 1850 à la fin des années 1880 permet d'analyser, ce que Michel Foucault qualifie de première image de la discipline, la « *discipline-blocus* »²⁵⁴, à savoir la création d'un monde clos, contraignant, ayant pour but d'« *arrêter le mal, rompre les communications, suspendre le temps* »²⁵⁵. Il précise dans *Histoire de la sexualité* l'origine de la peur de la bourgeoisie : « *on a branché sur le sexe le discours, selon un dispositif complexe et à effets variés, qui ne peut s'épuiser dans le seul rapport à une loi d'interdiction* »²⁵⁶. Agnès Thiercé²⁵⁷, Anne-Marie Sohn²⁵⁸, Jean-Claude Caron²⁵⁹, André Rauch²⁶⁰, entre autres, confirment cette interprétation, dans leurs écrits sur l'école et la société en général. Le projet de cette partie consiste à montrer la construction du protocole de surveillance, à laquelle il convient d'ajouter le contrôle des hiérarchies, en séparant ce qui relève du quadrillage spatial et du quadrillage temporel dans la vie des élèves.

2 - Le quadrillage spatial : un enfermement visible et intentionnel

Pour mieux appréhender le processus du quadrillage spatial dans l'établissement bisontin, la séparation artificielle des espaces s'est imposée. Elle permet de mieux percevoir les contraintes mises en place sur les corps et la manière dont l'architecture et le mobilier permettent un contrôle constant des pratiques corporelles dans un sens très large.

Le lycée de Besançon se situe à l'emplacement d'un ancien collège dirigé par les jésuites jusqu'en 1765. Ils sont remplacés par des prêtres séculiers jusqu'à la Révolution. Une école centrale ouvre en 1796. L'arrêté des consuls daté du 10 décembre 1802 permet la création du lycée qui est ouvert en 1803. L'acceptation, selon Thierry Choffat est liée à une

²⁵⁴ Foucault Michel, 1975, p. 211.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 211.

²⁵⁶ Foucault Michel, *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*, p. 33.

²⁵⁷ Thiercé Agnès, *op. cit.*, 1999.

²⁵⁸ Sohn Anne-Marie, 1996, *op. cit.*, p. 46.

²⁵⁹ Caron Jean-Claude, 1999, *op. cit.*, p.169.

²⁶⁰ Rauch André, *Crise de l'identité masculine. 1789-1914*, Paris Hachette, 2000.

« véritable campagne de promotion afin que l'école centrale du Doubs soit transformée en lycée »²⁶¹, s'appuyant sur son architecture et son histoire « un édifice immense et magnifique : des salles multipliées y peuvent suffire à toutes les branches d'instruction. Il y a un pensionnat et il y a de la place pour loger un grand nombre de pensionnaires [etc.] »²⁶². En 1802, Fourcroy élabore des principes peu contraignants sur l'organisation des lycées. Il fixe des conditions minimales avec pour base la classe pour les cours, les dortoirs et les salles d'études. « Au premier étage, on établira les salles d'études et les dortoirs ce qui éloignera du passage des élèves externes »²⁶³. Il est certain que l'argument de la réutilisation d'anciens locaux d'école catholiques rassure quant à l'organisation des lieux, qui ont été pensés pour surveiller.

2. 1 - Situation et architecture générale du lycée

Marc le Cœur et Anne-Marie Châtelet ont publié un numéro spécial de la revue *Histoire de l'éducation*, en 2004²⁶⁴, consacré à l'architecture scolaire. Leur travail sur l'historiographie française montre que les travaux concernent principalement les écoles primaires qui sont étudiées sous l'angle architectural ou de gestion du territoire. Notre objectif est différent. Il convient plutôt, à notre sens, de considérer la structure, l'architecture comme un élément du dispositif de surveillance des élèves à partir de la réflexion de Michel Foucault.

Le lycée de Besançon n'est pas une construction nouvelle. Il reprend des lieux déjà dédiés à l'enseignement en plein centre-ville de Besançon, à proximité de la rivière Doubs. Cette situation pose de nombreux problèmes quant à sa salubrité du fait que le Doubs crée un milieu humide et, plusieurs fois, l'établissement est inondé par les sous-sols. Le lycée est cédé à la ville de Besançon, gratuitement « à charge pour cette dernière d'entretenir le bâtiment du collège en bon état, de l'affecter exclusivement à l'usage du collège »²⁶⁵, le 5 octobre 1838. L'emplacement du collège, très proche du centre de la ville, pose donc, logiquement, de nombreux problèmes de surveillance. La tentation d'évasion sera grande pour certains élèves de rejoindre la vie extérieure si proche, dont ils perçoivent les bruits de

²⁶¹ Choffat Thierry, 2004, *op. cit.*, p.61

²⁶² Troux Albert, 1926, *op. cit.*, p.207.

²⁶³ Le Cœur Marc, « L'architecture et l'installation matérielle des lycées. La réglementation et sa mise en œuvre (1802-1940) » in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, p. 366.

²⁶⁴ Châtelet Anne-Marie et Le Cœur Marc, « L'architecture scolaire. Essai d'historiographie internationale », *Histoire de l'éducation*, 2004, 306 p.

²⁶⁵ AD Doubs, 1T308, lettre du 6 octobre 1838 ministre de l'Instruction publique au préfet.

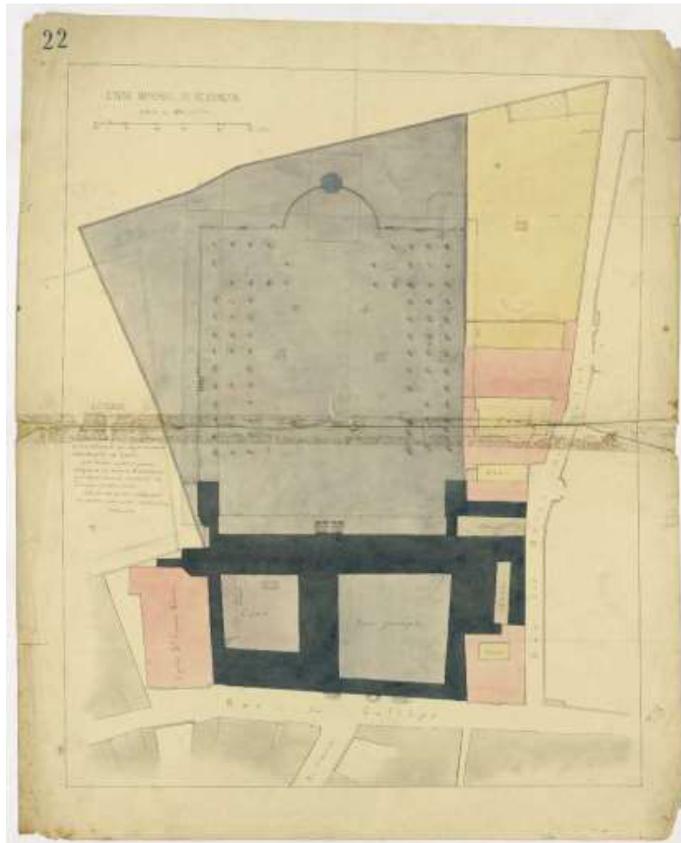
leur dortoir. Il s'agit bien d'évasions puisque le terme est clairement stipulé dans les courriers du proviseur ou du recteur ou dans les relevés de sanctions.



Plan n° 1 : nouveau plan de la ville de Besançon, impr.lith.de Valluet Jne, éditeur, 1848, AM Besançon, 309.3.

2. 2 - Les limites du lycée : un lieu de plus en plus clos

L'évolution des plans trouvés aux archives municipales, départementales et nationales confirme les craintes des autorités. Le premier plan, non daté, mais très certainement élaboré lors de sa création, puisqu'il porte l'appellation de lycée impérial, montre un lycée peu important et ouvert sur des jardins. Les parties en noir représentent les bâtiments, dortoirs et salles de cours et un grand jardin servant de cours de récréation, lieu de promenade et d'exercices.

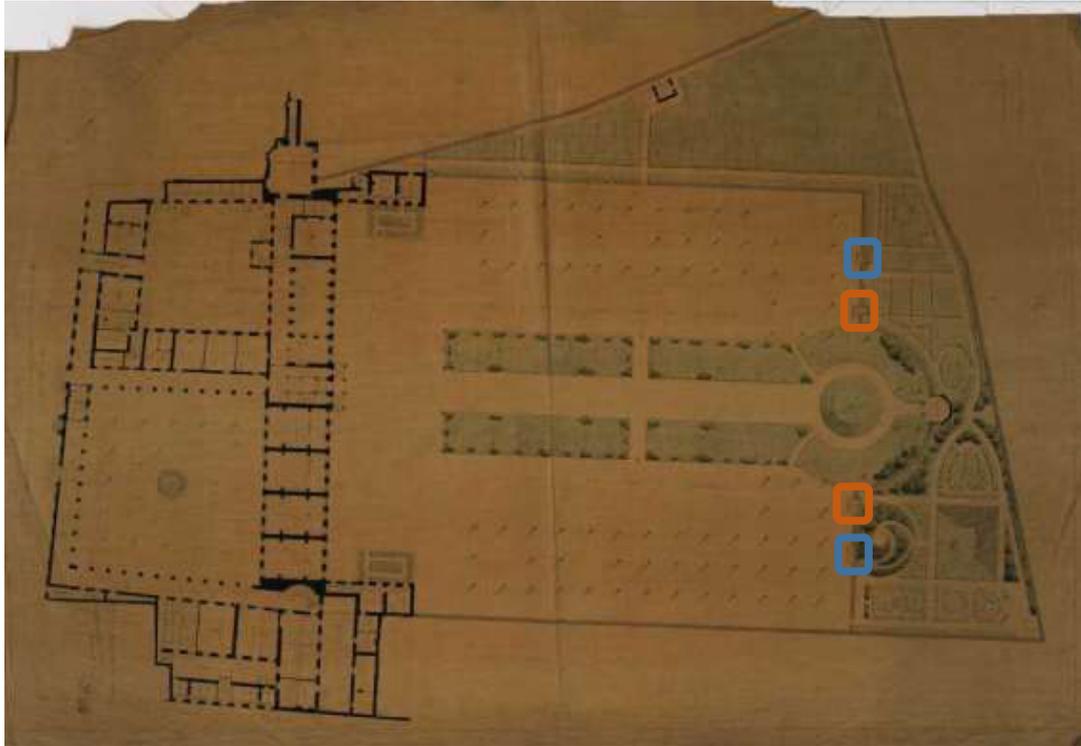


Plan n° 2 : Plan de masse du lycée impérial non daté, AM Besançon, 2Fi_000510, numérisé.

Les parties noires et bleutées appartiennent au lycée, les parties coloriées en jaune et rose à des particuliers. Des traits fins de restructuration sont visibles dans la partie jardin. Trois cours sont clairement indiquées, dès lors, qu'à l'époque il convient de ne pas mélanger les différents âges. Agnès Thiercé précise : « *Il y a plus qu'une répartition par niveau : sauf au réfectoire, petits, moyens et grands, ne sont jamais réunis* »²⁶⁶. Il est donc nécessaire de disposer de plusieurs cours, pour les récréations. Les grands sont des dangers potentiels pour les petits, dangers physiques et dangers moraux.

En 1861, le plan de masse permet de constater le peu de changement de la propriété. Il montre les clôtures et indique le découpage en espace relativement clos. Les jardins sont prévus pour les récréations, et les petits rectangles bleus et oranges indiquent l'emplacement des toilettes ; en bleu des urinoirs et en orange des cabinets d'aisances.

²⁶⁶ Thiercé Agnès, 1999, *op.cit.*, p.77.



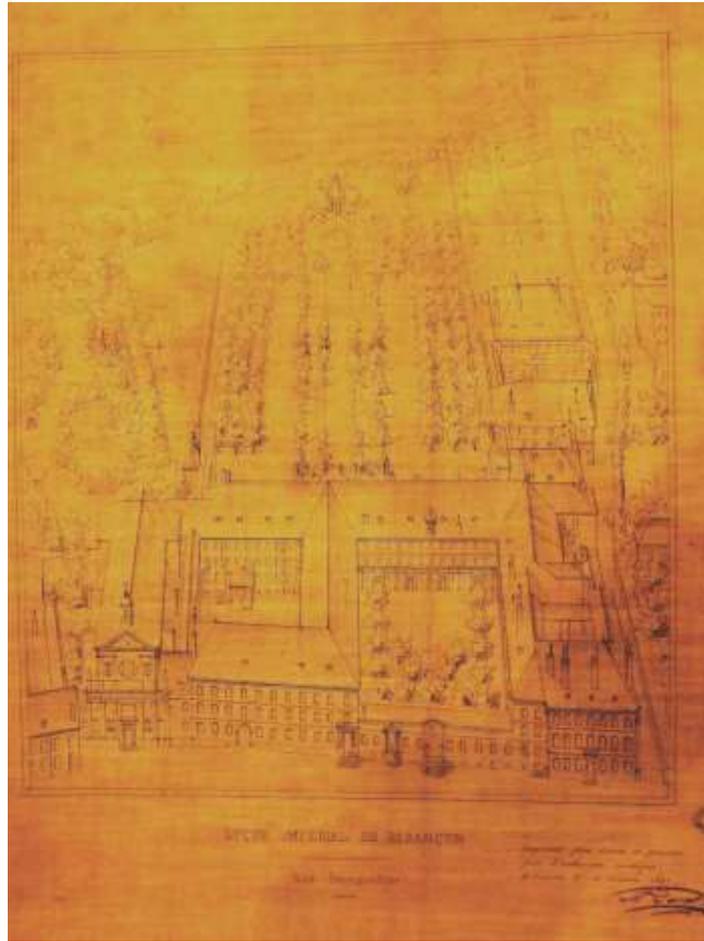
Plan n 3 : plan de masse 1861 AM Besançon, 2fi516, numérisé.



Plan n 3 bis : Agrandissement du plan de masse de 1861, AM Besançon, 2fi516, numérisé.

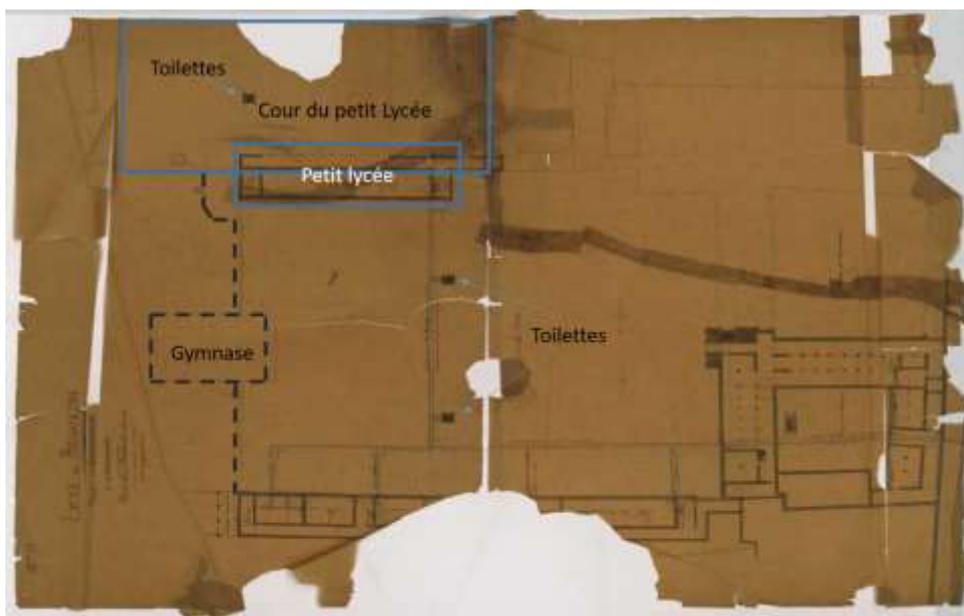
Le lycée accueille, au final, peu d'enfants, les effectifs sont d'environ 350 élèves en moyenne dont une centaine d'internes jusque dans les années 1860, où l'effectif total atteindra péniblement 500 lycéens. Au niveau des internes, l'augmentation est plus faible, passant d'une petite centaine à plus de 170. Cette augmentation du nombre d'élèves

nécessite des agrandissements, élévations de bâtiments et donc des restructurations architecturales.



Plan n° 4 : vue perspective de 1861, Archives nationales F/17*/2532, Lycée de Besançon.

Dans le budget de l'année 1868, au chapitre des dépenses diverses et extraordinaires, il est fait mention de la construction d'un gymnase couvert, dont nous n'avons pas trouvé les plans, mais qui modifie considérablement l'organisation du lycée. En effet, la présence des jardins rend difficile la surveillance des élèves. Le premier plan reportant cette restructuration date de 1889. On peut voir que la construction du gymnase au fond du jardin permet l'édification de clôture. Le jardin disparaît au profit d'une cour, bien plus adaptée à la surveillance.



Plan n° 5 : plan de masse du lycée 1889, AM Besançon, 2Fi518, numérisé.

En pointillés noirs sont dessinés les travaux de 1868, qui clôturent l'espace de récréation en créant une grande cour. Le gymnase, construit certainement après les demandes de rapports et la publication de l'enquête de la commission Bérard en 1854, permet de clore par des murs à angle droit la grande cour, limitant les zones de surveillance et supprimant les possibilités de se dissimuler. Dans le rectangle bleu se situe le "petit lycée", séparé du lycée proprement dit. Il reçoit les élèves des classes primaires. C'est un espace autonome, qui interdit le mélange des âges et les croisements d'élèves afin d'éviter toute contagion morale.

De grands travaux de restructuration se déroulent à la fin des années 1880. Il semble satisfaisant à l'augmentation des effectifs. Ils sont représentés sur le plan en créant une nouvelle aile au bâtiment. La rectitude des modifications, supprimant tout recoin, permet de dégager la vue et permet ainsi une surveillance efficace, tant dans la cour que sur le perron d'entrée de la cour ou des fenêtres surplombantes. La carte postale, présentée ci-dessous, datée 1908/1912, permet de se rendre compte de la vision sans obstacle que permet cette architecture et de la surveillance possible par les fenêtres des étages. Les arbres seront plantés, d'après les archives trouvées, dans les années 1890. La cour ne change pas et la carte postale de 1908 révèle les préoccupations des architectes. Les préaux, que l'on aperçoit au fond, sont construits au début du XX^e siècle.



Carte postale n° 1 : Cour du lycée Victor-Hugo, 1908-1912, AM Besançon, CP-B-P41-0012, Louis Mosdier, édit., 1908/1912

2. 3 - L'organisation des lieux de vie

2.3.1 - L'internat

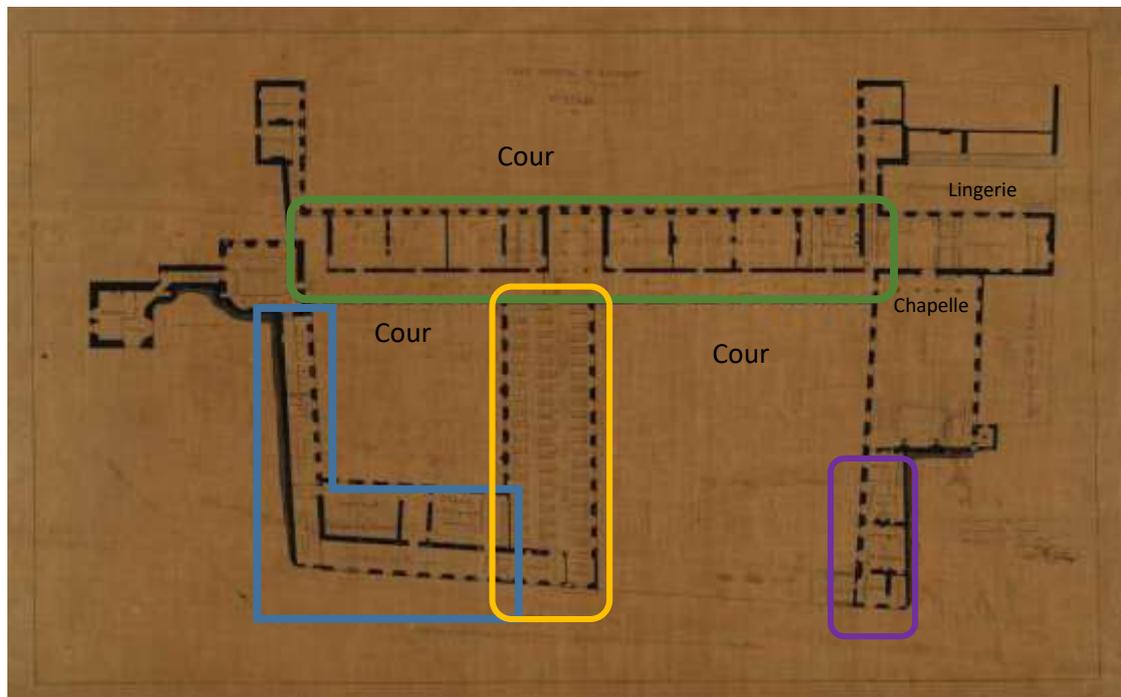
L'organisation interne d'un lycée ne peut se comprendre si les peurs des parents, de la société bourgeoise et aristocratique ne sont pas mises en avant. L'administration publique se doit de répondre à ces attentes pour scolariser des élèves. La rivalité entre l'enseignement public et l'enseignement confessionnel est basée sur ces inquiétudes qui sont des peurs morales et sociales. « *La surveillance quasi obsessionnelle des dortoirs au XIX^e siècle pour prévenir et l'onanisme et l'homosexualité prouve l'anxiété des éducateurs* »²⁶⁷. L'architecture, tant extérieure qu'intérieure est étudiée pour organiser une surveillance de tous les instants. Elle est close et tente de supprimer le maximum de recoins, de possibilité de se cacher comme les jardins. En 1839, lors de la demande de construction de deux dortoirs, la demande est limpide : « *réunir tous les lits d'une division dans une même salle, sans cellules et sans rideaux, de telle sorte qu'un seul coup d'œil du surveillant saisisse jusqu'au moindre mouvement des élèves* »²⁶⁸.

Les plans de 1861 permettent de comprendre l'organisation de l'internat. En premier lieu, la séparation des âges dans les dortoirs. Les détails de la répartition ne sont pas présents dans les archives consultées. On peut supposer qu'au premier étage se situe l'espace de vie des grands élèves. Des salles de cours se situent à côté avec un amphithéâtre de physique-

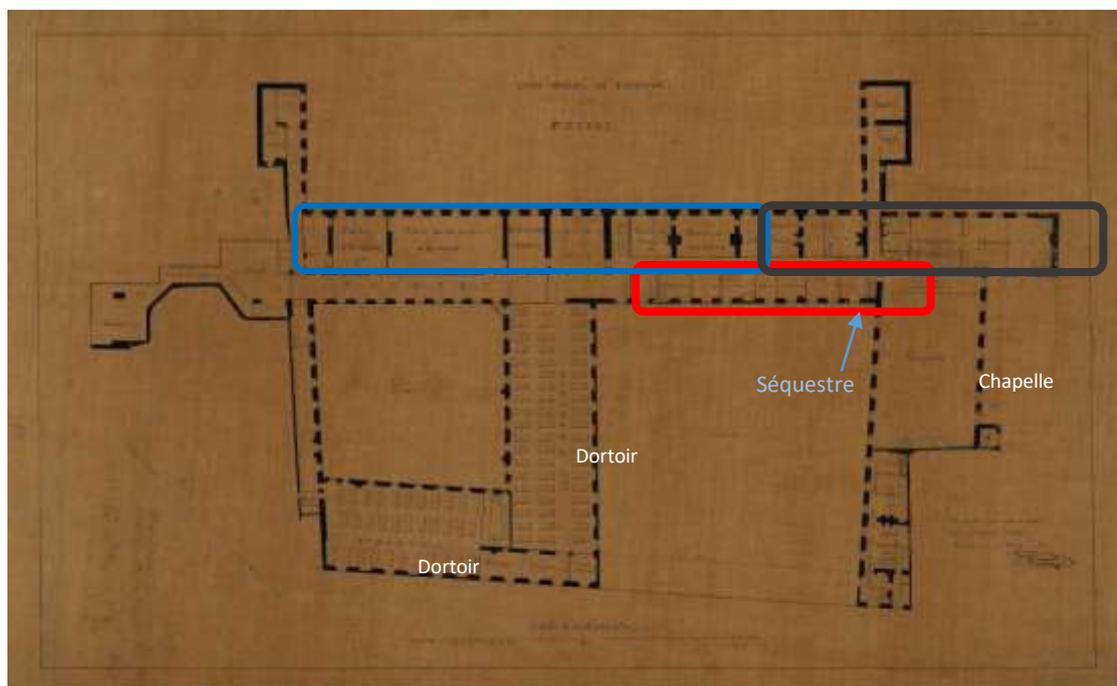
²⁶⁷ Sohn Anne-Marie, 1996, *op. cit.*, p.46.

²⁶⁸ AM Besançon, 4M12, rapport : projet de deux dortoirs, collège royal de Besançon, 1839.

chimie. Les escaliers d'accès sont placés entre le dortoir et les salles de cours. Au second étage, deux dortoirs se jouxtent sans communication. Il faut séparer les élèves d'âge différent. On trouve également des salles de cours et d'études qui correspondent à un dortoir spécifique, ainsi que l'infirmérie.



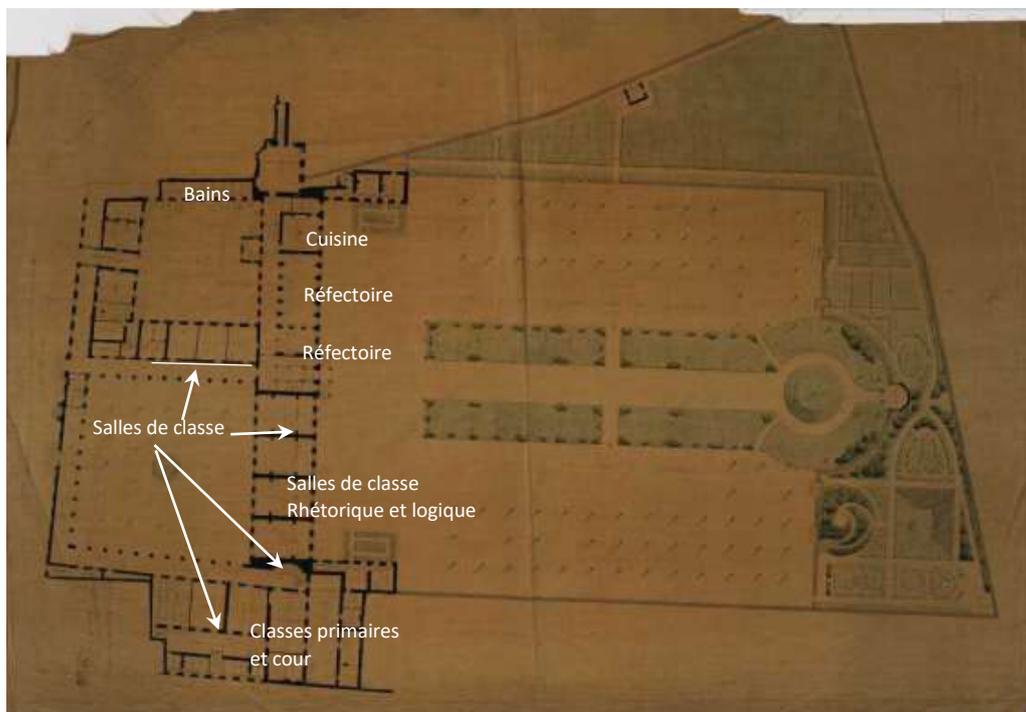
Plan n 6 : Plan du 1^{er} étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi514, numérisé.



Plan n 7 : plan du 2^e étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi515, numérisé

Au premier étage, les salles de cours sont situées dans la forme bleue, les salles d'études dans le rectangle rouge et les dortoirs avec lavoir et toilettes en jaune. En violet figurent les appartements et le bureau du proviseur.

Au second étage, deux dortoirs sont aménagés selon le même type de configuration. Un grand dortoir où l'on trouve 58 lits, à côté un dortoir de 33 lits. Dans le rectangle rouge, les chambres des maîtres d'études et une pièce indiquée "séquestre", en bleu des salles de cours et une salle d'étude. En gris, la chambre des sœurs infirmières et l'infirmerie qui comprend une chambre de convalescence



Plan n 8 : plan du rez-de-chaussée et des jardins, AM Besançon, 2Fi516, numérisé.

L'agrandissement du dortoir du premier étage permet de mieux comprendre le système de surveillance. Au premier étage se trouve un grand dortoir avec 61 lits et 5 rajoutés. Pour sortir, aller aux toilettes ou se laver, les internes sont obligés de passer devant la chambre du surveillant. L'espace entre chaque lit est étroit et permet simplement la présence d'une table de nuit. La promiscuité et le peu d'espace intime organisent une surveillance indirecte. Le moindre bruit alerte le surveillant présent dans le dortoir et le second surveillant dans la chambre contiguë au dortoir. L'espace réduit entre les lits limite les mouvements, empêche toute manifestation sonore ou gestuelle aisément perceptible par l'un de ses voisins.



Plan n° 6 bis : agrandissement du plan du 1^{er} étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi514, numérisé

Les agrandissements du second étage confirment cette séparation des âges. Deux dortoirs sont présents à ce niveau, mais ils ne communiquent pas entre eux. En 1861, il est logique de supposer que le dortoir 2 corresponde aux petits élèves, vu le nombre de places. Entourée de bleu, la sortie se fait directement dans l'escalier. Le grand dortoir, entouré de rouge) est celui que nous attribuons aux moyens. Il possède bien un lavoir (salle de toilette) limitrophe de celui des petits, mais sans communication, d'après le plan. La sortie des élèves se fait dans le couloir des salles de classe du deuxième étage. Petits et moyens n'empruntent pas le même escalier afin d'éviter toute rencontre. De plus, les horaires de levers sont différents, les élèves des petites classes dorment une demi-heure à une heure de plus que les grands élèves.

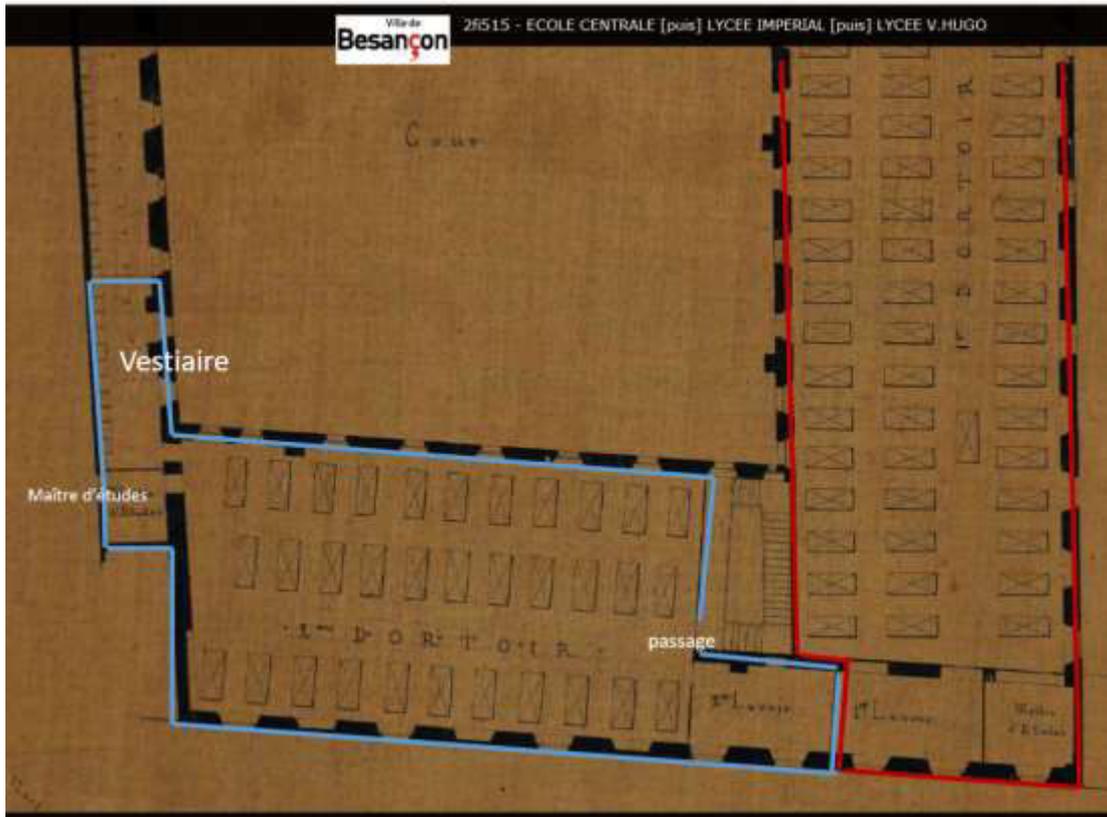


Figure 7 bis : agrandissement du plan du 1er étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi515, numérisé

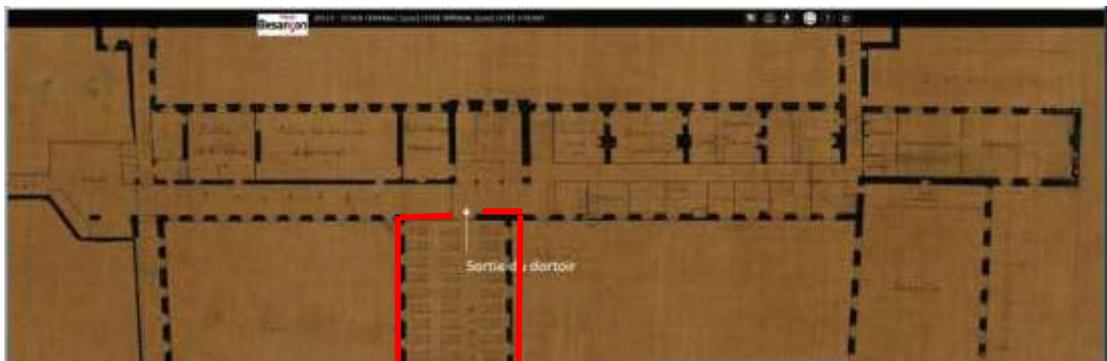


Figure 7 ter : agrandissement du plan du 1er étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi515, numérisé

En 1885, un rapport du proviseur indique qu'il existe cinq dortoirs, dont deux très grands contenant chacun deux divisions qui nécessitent un domestique de plus pour chaque dortoir. Le rôle de ce domestique est de « balayer et d'épousseter quatre salles d'études ou de classes, il a deux chambres de maîtres à faire, quatre ou cinq poêles à allumer pendant l'hiver, un couloir ou un escalier à balayer »²⁶⁹, en plus de l'entretien du dortoir.

²⁶⁹ Archives départementales du Doubs, T83, lettre du 11 juin 1884 du proviseur au recteur.

L'idée centrale de cet agencement spatial consiste à éviter tout croisement d'élèves d'âge différent. Aucune archive n'indique la répartition exacte des dortoirs, mais il est facile d'imaginer qu'ils sont attribués par âge. Un peu plus tard (1862), lorsque des élèves horlogers sont accueillis en tant qu'internes, suite à une convention établie avec la ville de Besançon, ils sont séparés des lycéens "latinisés" et placés dans le petit dortoir du second étage, en raison de leur nombre, une vingtaine d'élèves. Ils sont considérés comme dangereux car n'appartiennent pas au même milieu d'origine. Les emplois du temps montrent que les heures de lever et de coucher sont différentes suivant l'âge. Le souci majeur est toujours d'éviter les rencontres, afin de restreindre les risques moraux. Le prospectus de 1850 précise, à propos de la répartition des élèves en division, que : « *ces études ou divisions sont isolées les unes des autres et ne se mêlent ni dans les dortoirs, ni au réfectoire, ni dans les promenades* »²⁷⁰ et mentionne que les dortoirs sont éclairés pendant la nuit pour mieux assurer la surveillance.

Le prospectus de 1875 explique magistralement l'organisation de l'établissement :

« Les élèves sont partagés en trois quartiers tout à fait séparés les uns des autres, et dont chacun a ses études, ses classes, ses dortoirs et sa cour de récréation, de telle sorte qu'il ne se trouve jamais ensemble que des jeunes du même âge.

*Chaque quartier se divise à son tour en plusieurs divisions. Chaque division, composée en moyenne d'une trentaine d'élèves, est dirigée par un Maître répétiteur qui ne quitte jamais les élèves que pour les mettre entre les mains de leurs professeurs. Ce Maître ne se contente pas de surveiller les élèves pendant les études, il est réellement leur répétiteur ; il examine les devoirs, donne des conseils et fait réciter les leçons. Il est de toutes leurs récréations, et les accompagne à la promenade. Au dortoir, il a son lit au milieu d'eux. Tous les dortoirs sont éclairés pendant la nuit et un garçon veilleur y fait des rondes fréquentes depuis le coucher jusqu'au lever »*²⁷¹.

En 1884, dans une lettre, le proviseur explique la répartition des internes dans les cinq dortoirs existants. Le quatrième est réservé aux 19 élèves horlogers alors que 36 lits sont installés et le cinquième aux petits enfants du petit lycée²⁷². Ces lieux séparés, autonomes et non complets indiquent la volonté d'éviter les croisements et montrent bien la méfiance de l'administration envers le regroupement d'élèves d'âges différents et de milieux dissemblables. Dans son dictionnaire d'hygiène publique, le docteur Tardieu estime qu'il faut exercer « *la continuité de la surveillance. On sait, en effet, que dans tous les lieux où ils sont*

²⁷⁰ AD Doubs, T11, *op.cit.*, prospectus 1850, p. 2.

²⁷¹ Archives nationales, F/17/7537, prospectus des lycées, lycée de Besançon, 1875, p. 5.

²⁷² AD Doubs, T83, lettre du 10 mai 1884 du proviseur au recteur.

réunis en grand nombre, quel que soit leur sexe, les enfants ne doivent jamais être seuls, ni le jour, ni la nuit »²⁷³ et justifie la création de quartiers différents.

En 1864, l'inspecteur d'académie vérifie le cubage d'air des dortoirs pour répondre aux normes et critique l'aération nocturne dont il a constaté l'insuffisance²⁷⁴. Les effectifs du lycée augmentent à tels points qu'en 1864, il est envisagé de placer quatre rangées de lits dans les deux grands dortoirs²⁷⁵.

Un document de l'inspection générale, non daté, mais postérieur à 1880, précise que « *les lits des maîtres devront être placés sur une estrade et entourés de rideaux* »²⁷⁶. Dans les plans trouvés, rien n'indique la mise en place de ce dispositif. Par contre, des photographies du prospectus de 1909 (voir en deuxième partie) dévoilent cette organisation. En illustration, Jean-Noël Luc et Gilbert Nicolas proposent une superbe photographie représentant le dortoir idéal, avec la présence de son surveillant.



Photo n 4 : Dortoir à la Ferté-Macé (Orne), Luc Jean-Noël, Nicolas Gilbert, 2006, *Le temps de l'école. De la maternelle au lycée. 1880-1960*, Paris, Editions du Chêne-Hachette livre, 2006, p. 170, crédit photo Rouen, MNE-INRP

2.3.2 - Les lieux d'attentes et de "divertissement"

Ces espaces, parloir et cour à l'intérieur du lycée, sont censés être des endroits où l'élève peut profiter d'un peu de liberté. La surveillance est adoucie, mais toujours présente. Les promenades sont également un espace qui permet un peu de latitude aux élèves.

²⁷³ Tardieu Ambroise, *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*, Tome 2, Paris, J-B. Baillière, 1854, p.332.

²⁷⁴ AD Doubs, T314, rapport du 10 juillet 1864.

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ Archives nationales, F/17/7564, Inspection générale 1861-1863.

○ Le parloir

Les parents ou correspondants peuvent voir les élèves, mais uniquement au parloir. « *Le parloir est ouvert, tous les jours, pendant les heures de récréation. Les élèves n’y reçoivent de visites que de leurs parents ou correspondants* »²⁷⁷. C’est bien d’un enfermement qu’il s’agit, le danger ne peut venir que de l’extérieur. Le fascicule promotionnel de 1875 présente une rubrique particulière pour le « *rapport des élèves internes avec leurs familles* » qui précise que « *personne ne peut venir au parloir ni avoir de correspondance avec eux sans une autorisation écrite de la famille* »²⁷⁸. Le prospectus de 1880 insiste sur le fait que les correspondants doivent comprendre leurs responsabilités et que le proviseur se réserve le droit de retirer leur mandat. Les seules précisions trouvées sur le parloir datent de 1913. Un photographe parisien est venu faire des clichés de l’établissement. L’atmosphère de cette salle est étouffante. Les tableaux et sculptures semblent observer les échanges. Pourquoi cette disposition de chaises autour de la salle ? Les maîtres d’études ou le censeur étaient-ils présents pendant les rencontres ? Nous n’avons trouvé aucune explication complémentaire.



Photos n° 5 et 6 : Parloir du lycée, 1913, AD Doubs, 5F17, Album photographique relié. Lycée Victor Hugo 1912-1913

○ Les cours de récréation

Dans cette période, il existe peu de renseignements sur les cours sinon qu’elles sont exclusives aux élèves de grande, moyenne et petite divisions. Le rapport de l’inspection générale de 1862 signale que les trois cours réglementaires ne sont pas présentes et que le proviseur essaie de couvrir le mal²⁷⁹, par une surveillance plus active. En effet, sur le plan de 1862, la grande cour est divisée en deux parties longitudinalement entre moyens et grands.

²⁷⁷ AD Doubs, T11, prospectus des lycées, lycée impérial de Besançon, 1859, p. 2.

²⁷⁸ Archives nationales, F/17/7537, prospectus des lycées, lycée de Besançon, 1875, p. 5.

²⁷⁹ Archives nationales, F/17/7563, rapport inspection générale 1862.

Trois cours figurent sur les plans de masse et les travaux d'agrandissement entrepris à la fin des années 1880. L'acquisition de propriété adjacente permet de séparer plus encore le petit lycée. La séparation des bâtiments est telle que les comptes rendus des inspecteurs demandent d'établir une communication entre les différentes parties du lycée. Les inspecteurs généraux, en 1863, regrettent les mauvais choix d'agrandissement faits par l'ancienne direction du lycée, et insistent sur « *le besoin d'un gymnase et de préaux couverts qui manquent absolument* »²⁸⁰. Des préaux sont aménagés. Le docteur Pointe, médecin du lycée de Lyon, établit des recommandations pour les cours. « *La vue sur des maisons qui lui sont étrangères est un inconvénient incontestable* »²⁸¹. Il faut couper l'élève de tout contact, même visuel avec l'extérieur. Le docteur souhaite la mise en place d'arbres pour apporter de l'ombrage l'été. Les cours du lycée sont arborées, mais le proviseur demande des crédits, en 1864, pour planter plus d'arbres²⁸², s'appuyant sur les recommandations des inspecteurs généraux. La surveillance des cours est assurée par les maîtres d'études, avec des consignes strictes. Des actes d'immoralités dans la cour sont sanctionnés durement. Un élève fredonnant pendant la récréation « *Papa, que tu as de la chance de coucher avec maman* »²⁸³ est exclu définitivement du lycée. Le mélange d'élèves est une crainte persistante : « *pendant la récréation du 24 février, il [Mates, élève pensionnaire de 3e] s'est fait remarquer par ses allées et venues, et le maître a été obligé de l'éloigner de la division des horlogers, avec lesquels il voulait se mettre en rapport* »²⁸⁴. En 1881, le proviseur demande la reconstruction immédiate d'un mur du fond de la cour des grands, afin « *d'empêcher les communications des grands et des petits. Il y a là, au point de vue de la surveillance de la cour comme au point de vue de la moralité un intérêt de premier ordre sur lequel je crois inutile de m'appesantir* »²⁸⁵.

La séparation des élèves semble une des clés de la surveillance

- Les promenades

Si les promenades ne sont pas organisées au sein des locaux appartenant au lycée, elles se déroulent pendant la vie scolaire des élèves. Ces promenades sont réglementairement accompagnées par les maîtres-répétiteurs, les pions et se déroulent principalement le jeudi ;

²⁸⁰ Archives nationales, F/17/7564, rapport inspection générale 1863.

²⁸¹ Pointe Jacques-Pierre, *Hygiène des collèges : comprenant l'histoire médicale du collège royal de Lyon*, Paris, J.-B. Baillière, Lyon, C. Savy jeune, 1846, p. 75.

²⁸² AD Doubs, T314, lettre du 11 juillet 1864 du secrétaire général du bureau académique au recteur.

²⁸³ AD Doubs, T84, lettre du 21 mars 1887 du proviseur au recteur.

²⁸⁴ AD Doubs, T79, lettre du 2 mars 1876 du proviseur au recteur.

²⁸⁵ AD Doubs, T91, Lettre du 20 août 1881 du proviseur au recteur.

les élèves internes ayant le droit de sortie dans leur famille ou chez leurs correspondants tous les 15 jours. Un tableau de 1873-1874 des sorties « *offrant un but utile* »²⁸⁶ a été établi, pour dépasser la simple aération. Certaines nécessitent un déplacement à pied, d'autres en chemin de fer. Le dimanche, des circuits plus éloignés sont proposés. En 1884, une lettre informant le recteur d'une faute grave rend compte d'une excursion à Saint-Claude, lors de laquelle un élève de classe préparatoire a acheté une bouteille de liqueur. Nous n'avons pas trouvé d'archives plus précises sur ces sorties organisées par l'établissement, mais les photos publiées dans l'ouvrage *Le temps de l'école* sur les sorties en promenade de l'institution Saint-Nicolas semblent cohérentes avec le règlement du Lycée de Besançon. Il est reproché au surveillant général, en 1878, de n'être « *jamais présent à l'habillement des élèves et à la revue qui précède la promenade* »²⁸⁷, ce qui confirme une organisation semblable à celle présentée sur la carte postale de l'institution Saint-Nicolas.



Photo n 7 : départ pour la promenade, Institution Saint-Nicolas, 1912, Luc Jean-Noël, Nicolas Gilbert, *Le temps de l'école. De la maternelle au lycée. 1880-1960*, Paris, Editions du Chêne-Hachette livre, 2006, p. 168, crédit photo Rouen, MNE-INRP

Le docteur Pointe, donne des indications précises sur les promenades du lycée de Lyon.
« *Ainsi divisés, aucun rapport ne peut s'établir entre des enfants qui diffèrent d'âge, la*

²⁸⁶ AD Doubs, T81, Tableau des promenades offrant un but utile 1873-1874.

²⁸⁷ Archives nationales, F/17/7729, rapport d'inspection 1878.

surveillance est plus facile »²⁸⁸. Un rapport d'incident lors de la promenade du dimanche rapporté au proviseur renseigne sur l'organisation militaire de la marche : « ... *les rangs d'élèves qui marchaient en avant, groupés en trois bandes de 4 ou 5 chacune* »²⁸⁹. Avant chaque sortie, il semble qu'il existe une revue de détail, notamment des uniformes, et certainement une organisation héritée des militaires avec alignement par deux et marche au pas, par quartiers. De plus, l'uniforme permet une identification immédiate et empêche toute tentative d'évasion. Cet ordonnancement permanent et contraignant est intégré petit à petit par les élèves jeunes et permet de se passer de certaines barrières matérielles.

2.3.3 - Les lieux d'hygiène et de repas

○ Les latrines et lieux d'aisance

Dans sa séance du 7 mai 1853, le conseil académique, suite à l'inspection du lycée, fit des recommandations quant à l'organisation des lieux :

*« Notre commission appelle de tous ses vœux, et ce qu'il ne serait trop demander, dans l'intérêt des mœurs et de la discipline, c'est l'établissement d'une loge voisine des lieux d'aisance pour y placer un domestique chargé de surveiller dans cet endroit, malheureusement trop écarté et, par conséquent trop en dehors de la surveillance des maîtres »*²⁹⁰.

. Le docteur Pointe présente le chapitre qu'il consacre au lieu d'aisance, par une phrase qui résume le problème : « *ce département doit être considéré sous un double point de vue, celui de la morale et celui de la salubrité* »²⁹¹. La restructuration du lycée avec l'implantation d'un gymnase permet de déplacer les cabinets d'aisances, en un lieu central qui permet une surveillance plus serrée. Le jardin est détruit au profit d'une cour rectangulaire. Des urinoirs sont mis en place dans la grande cour du lycée en 1856²⁹².

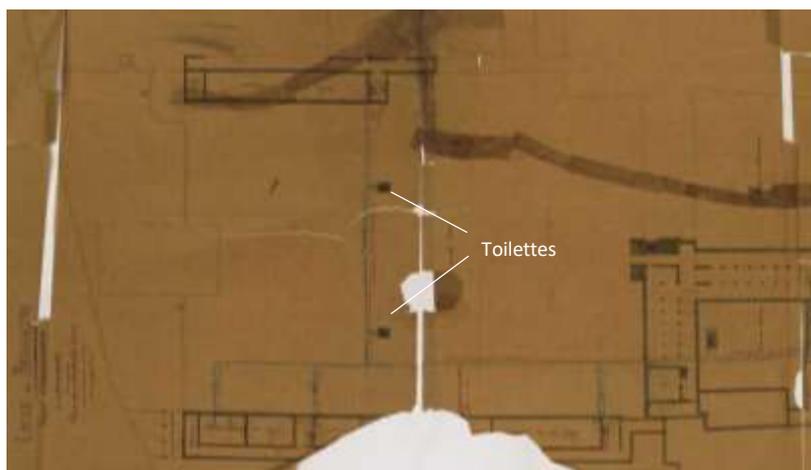
²⁸⁸ Pointe Jacques-Pierre, 1846, p. 87.

²⁸⁹ AD Doubs, T79, Rapport au proviseur sur l'incident relatif à la promenade du dimanche 7 mai 1876.

²⁹⁰ AD Doubs, T33, rapport du conseil académique : 1849-1854.

²⁹¹ Pointe Jacques-Pierre, 1846, *op.cit.*, p. 89.

²⁹² AD Doubs, 1T7/7, conseil d'administration du 14 décembre 1855, registre des procès-verbaux, 1855-1872.



Plan n° 9 : Plan de masse du lycée 1889 avec l'implantation des toilettes, AM Besançon, 2Fi518, numérisé.

Roger-Henri Guerrand, dans un ouvrage sur les lieux d'aisance très documenté et révélateur des peurs liées à ces espaces, décrit les aménagements proposés en 1827 :

*« Selon le docteur Pavet de Courteille, attaché au collège royal Saint Louis, chaque loge doit être séparée de sa voisine par une cloison de plâtre montant du sol à la charpente. On prendra la précaution de couper les portes en haut afin que du dehors on puisse voir la tête de l'élève et le surveiller »*²⁹³.

Le docteur Pointe, médecin du lycée de Lyon, recommande, en 1846, que les portes *« laissent dans le haut et le bas des ouvertures par lesquelles celui qui se renferme dans ces lieux peut avec raison redouter d'être aperçu de plus ou moins loin »*²⁹⁴. L'idée recherchée est que les élèves se sentent surveillés. On retrouve le fonctionnement du *Panopticon* de Bentham bien étudié par Michel Foucault, dans *Surveiller et punir*. Les "enfermés" doivent redouter d'être aperçus afin de réprimer d'eux-mêmes, toute attitude ou tout comportement immoral. L'inspecteur général regrette, en 1851, que les locaux n'aient permis *« d'établir aux divers étages qu'un cabinet unique et trop éloigné des salles d'études. Il serait impossible d'y surprendre les élèves et quelques noms gravés dans les panneaux des portes témoignent du séjour prolongé de quelques étourdis en cet endroit »*²⁹⁵. Pour Roger-Henri Guerrand, ces préconisations s'inscrivent *« dans la ligne du combat antimasturbatoire qui a été l'obsession du XIX^e siècle »*²⁹⁶.

Un rapport du censeur et des surveillants, daté du 27 février 1876, sur ce qui est appelé le « complot des pilules » attestent du ras-le-bol de cet enfermement qu'éprouvent les

²⁹³ Guerrand Roger-Henri, *Les lieux. Histoire des commodités*, Paris, La découverte, 1985, p. 86.

²⁹⁴ Pointe Jacques-Pierre, 1846, *op. cit.*, p. 90.

²⁹⁵ AD Doubs, T78, rapport d'inspection 1851.

²⁹⁶ Guerrand Roger-Henri, 1985, *op. cit.*, p. 87.

internes. Ce fait, des pilules saupoudrées de purgatif, distribuées lors des repas, renseigne sur les lieux d'aisance près des dortoirs : « *en effet, j'ai trouvé au premier et second étage toutes les chaises percées remplies, tous les cabinets voisins des dortoirs et des études envahies par des queues d'élèves...* »²⁹⁷. Pourtant, le rapport de l'inspection générale de 1863 recommande de supprimer « *les latrines infectes des dortoirs et [la] transformations des latrines des études en lieux à l'anglaise* »²⁹⁸. Dans une liasse d'archives contenant les rapports de l'inspection générale de 1870 à 1880, un « cahier des charges »²⁹⁹ au niveau sanitaire, non daté, mais postérieur à 1880, fournit des recommandations. Si des améliorations notables sont réalisées au niveau de ces lieux, il demande aux inspecteurs de s'intéresser aux fosses et à l'évacuation afin d'éviter la propagation des maladies dans les établissements scolaires : « *les émanations méphitiques qui s'échappent d'un foyer d'infection contribuent aux développements de fièvre typhoïde ou de fièvre muqueuse qui sévissent de temps en temps dans nos établissements* »³⁰⁰. Régulièrement le lycée, tout comme la ville de Besançon est touchée par des épidémies. Ce risque justifie un quadrillage des espaces et des contrôles temporels afin de réduire ces périls.

- Les lavoirs, pédiluves et bains

La toilette est réduite. Près de chaque dortoir est placée une pièce nommée lavoir. Les rapports d'inspection précisent que ce sont des lavabos. Le cahier des charges de l'inspection générale indique que les lavabos dans les dortoirs entretiennent l'humidité et les odeurs désagréables. Pour cela, ils doivent donc être placés dans une pièce attenante et fermée. Les lavabos à cuvette sont recommandés pour se laver à grande eau. Les sols doivent être cimentés, dallés ou bitumés. Des tringles pour faire sécher les serviettes doivent être prévues.

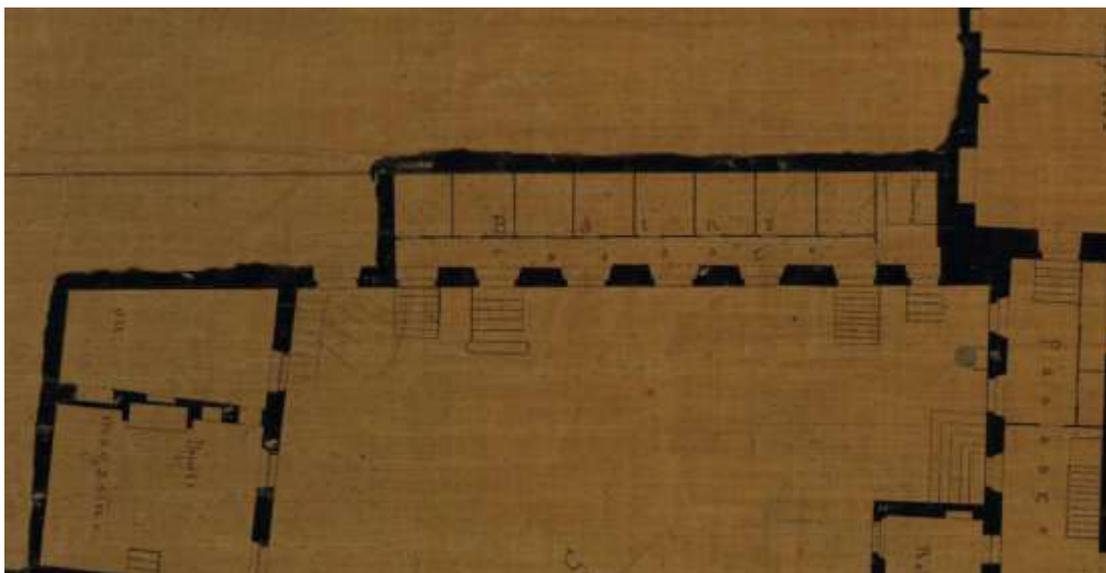
L'agrandissement du plan du rez-de-chaussée permet de voir la place des pédiluves pour les bains de pieds, et dans le coin droit de salle, il est écrit « chaudière ». Pour cette période, il n'a jamais été mentionné, dans les rapports consultés, de baignoire ou douche.

²⁹⁷ AD Doubs, T79, rapport du censeur 27 février 1876.

²⁹⁸ Archives nationales, F/17/7563, Inspection générale 1861-1863. Les lieux à l'anglaise sont des lieux d'aisance avec un réservoir d'eau.

²⁹⁹ Archives nationales, F/17/7564, Inspection générale 1870-1880.

³⁰⁰ *Ibid.*



Plan N° 3 bis : Agrandissement du plan du rez-de-chaussée, 1861, AM Besançon, 2Fi516, numérisé

La nudité est redoutée. Les pratiques d'hygiène, selon Georges Vigarello, sont contrariées par la morale. Jacques Léonard, historien de la médecine, précise qu'à cette époque, « *le bain est une pratique immorale* »³⁰¹. Rester nu dans une baignoire sans surveillance est dangereux. Le docteur Pavet de Courteille redoute de l'élève qu'« *il songe au mal dans l'isolement, il y est bien plus excité par l'influence de l'eau chaude* »³⁰². Pour ce médecin, les bains chauds ne sont bons que pour les malades et ils doivent être surveillés. Les « *bains de propreté* »³⁰³ sont pris, à raison d'un par trimestre en hiver, dans des maisons spécialisées. Les annuaires du Doubs indiquent qu'en 1874, cinq établissements de bains-douches sont présents à Besançon. Georges Vigarello mentionne également le docteur Foy qui, en 1845, après avoir expliqué que les ablutions sont faites le matin au lever, écrit que « *tout ce qui dépasse les bornes d'une hygiène saine et nécessaire conduit insensiblement à des résultats fâcheux* »³⁰⁴. Anne Carol pose une condition fondamentale pour le lycée : « *l'existence d'un lieu où ce dénudement est possible* »³⁰⁵ et insiste sur le dilemme entre cette hantise de la masturbation qui oblige l'instauration d'une surveillance et la nécessité de nettoyer les parties intimes du corps où pullulent les microbes. Des médecins dont le docteur Rochard, en 1890, s'insurge contre ces conditions d'hygiène, notamment dans les vieux lycées

³⁰¹ Vigarello Georges, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985, p. 188.

³⁰² Pavet de Courteille Charles, *Hygiène des collèges et des maisons d'éducation*, Paris, Gabon et C^{ie}, 1827, p. 84.

³⁰³ AD Doubs, T314, rapport inspection générale 1864

³⁰⁴ Vigarello Georges, « Hygiène du corps et travail des apparences » in Corbin Alain, Courtine Jean-Jacques, Vigarello Georges (dir.), *Histoire du corps — 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2005, p. 303.

³⁰⁵ Carol Anne, « La nudité au XIX^e siècle », *Rives nord-méditerranéennes*, 30 - 2008, p. 30.

de province où il faut recourir à l'établissement de bains de la ville. Il trouve insuffisantes les recommandations de la commission ministérielle « *un grand bain par mois et un bain de pieds par semaine* »³⁰⁶ et propose l'installation d'un système qui s'apparente aux douches. En 1868, le rapport du docteur Vernois³⁰⁷ sur les lycées de l'Empire relève que 31 établissements sont équipés d'une salle de grands bains, dont Besançon, mais ne s'en servent pas. Est-ce par peur du risque ? La surveillance de cet espace est difficile, car c'est voir la nudité. Selon Norbert Elias, « *le sentiment de pudeur apparait très nettement comme une fonction sociale et modèle comme telle la structure sociale* »³⁰⁸. Les douches ne sont pas encore inventées ou tout au moins diffusées dans l'espace scolaire.

○ Le réfectoire

En 1851, l'inspecteur général demande le déplacement immédiat des tables du réfectoire, parce que les tables sont trop serrées, gênant les domestiques et exposant les habits des élèves. Mais ce n'est pas la seule raison. « *Le censeur est obligé de s'abstenir de circuler autour des tables, et les élèves y perdent ces leçons de bonne tenue dont plusieurs m'ont cependant paru avoir un grand besoin* »³⁰⁹. Encore une fois, c'est la surveillance qui doit organiser la structure des lieux. Les problèmes sont présentés de manière allusive. La circulation entre les tables des élèves doit permettre d'exercer, au plus près, une surveillance. Les règlements interdisent de parler à table, alors comment empêcher des conversations chuchotées, proscrire des échanges de billets... Un élève horloger se fait surprendre, dans les rangs, « *imitant par ses gestes du coït des animaux* »³¹⁰. Il sera exclu définitivement.

Les archives mentionnent plusieurs réfectoires, toujours pour éviter les croisements entre les différents âges. Le plan de 1861 en indique deux contigus. En 1864, le procès-verbal de la séance du bureau d'administration du 8 novembre 1864 mentionne que celui des petits a été agrandi³¹¹. En 1878, « *les tables sont recouvertes en toile cirée déjà vieille et d'une propreté douteuse* »³¹². Peu de renseignements dans les archives concernent l'organisation de cet espace.

³⁰⁶ Rochard Jules, 1890, *op.cit.*, p. 141.

³⁰⁷ Vernois Maxime, 1868, *op. cit.*, p. 303.

³⁰⁸ Elias Norbert, 1973, *op. cit.*, p. 298.

³⁰⁹ AD Doubs, T11, rapport de l'inspecteur d'académie.

³¹⁰ AD Doubs, T84, lettre du 27 janvier 1888 du proviseur au recteur

³¹¹ AD Doubs, T314, procès-verbal de la séance du bureau d'administration du 8 novembre 1864.

³¹² Archives nationales, F/17/7729, rapport inspection générale 1878.

2. 4 - L'organisation des espaces de travail

En 1853, le ministre Fortoul, dans une lettre adressée aux recteurs, pose le problème de l'intégration des externes surveillés aux divisions existantes constituées par les internes. « *La réunion dans une même salle d'enfants de différents âges présenterait des inconvénients* »³¹³. Cette question a certainement été soulevée par des proviseurs qui s'inquiètent de la rencontre possible entre internes et externes. Les externes sont susceptibles d'apporter des objets, des attitudes transgressant la moralité. Pour exemple, on peut citer l'exclusion, en 1852, de trois élèves « *qui inspiraient des inquiétudes sérieuses sous le rapport de la moralité et de la subordination* »³¹⁴ ou d'un élève demi-pensionnaire en 1874, pour « *avoir apporté un mauvais livre au lycée* »³¹⁵, exclu en même temps qu'un externe qui a commis plusieurs vols en ville.

L'inspecteur d'académie, dans son rapport de 1864, indique « *un agrandissement serait nécessaire dans les plus brefs délais : le nombre de croisements des élèves le rend urgent* »³¹⁶. La situation du lycée en centre-ville limite les extensions. Une fois les jardins détruits, la cour est clôturée par des bâtiments, des élévations par ajout d'étages aux bâtiments construits sont édifiées. Ces travaux permettent l'accueil d'un nombre plus important de lycéens.

L'inspection réalisée en 1851 livre quelques informations sur l'organisation des salles d'études. Quatre sont organisées, avec pour chacune un cahier de texte qui contient des échanges de notes, de devoirs entre surveillants et professeurs. Chaque étude possède sa bibliothèque ainsi que des casiers pour les livres des élèves. Une remarque est particulièrement intéressante : « *Les tables de quelques études ne laissent pas assez les élèves à découvert* »³¹⁷. Il est donc nécessaire que cette surveillance soit rendue possible à tous les instants. L'outil principal de la vigilance s'exerce par la vue. Non seulement l'architecture doit s'y prêter, mais le mobilier également. En 1884, suite à la demande ministérielle de supprimer une étude, du fait de la baisse d'effectif du lycée, la réponse du proviseur éclaire sur l'organisation des études. Il écrit : « *il y a 19 horlogers qu'on ne peut mêler aux autres élèves,*

³¹³ Archives nationales, F/17/6916. Lettre du 31 octobre 1853, du ministre aux recteurs : répartition des externes surveillés dans les salles d'études.

³¹⁴ Archives nationales, F/17/2481, Rapports mensuels sur les établissements publics, de Côte-d'Or à Jura.

³¹⁵ AD Doubs, T75 : Etats des élèves exclus, 1^{er} semestre 1873-1874.

³¹⁶ AD Doubs, T314, rapport du 10 juillet 1864.

³¹⁷ AD Doubs, T78, inspection générale 1851.

et qui forment nécessairement une division »³¹⁸. Dans le détail joint, les enfants de troupes constituent une division, parfois nous trouvons le terme de quartiers, avec un effectif de 24. Le nombre de divisions détermine le nombre de salles de cours et d'études.

Sur le plan de 1861 est mentionnée une salle avec comme dénomination « séquestre ». Aucune information n'a été trouvée sur ce point. Mais, en 1883, le recteur demande au proviseur, suite à un rapport sur les punitions : « *en quoi consiste la punition dite permanence ?* ». Le proviseur répond que depuis qu'on a supprimé le séquestre « *la salle de permanence est une salle où on garde les élèves en faisant travailler les élèves remis par les professeurs* »³¹⁹, voire même les maîtres d'études.

Un rapport recommande l'aération de ces salles, dès que les élèves les quittent³²⁰. Pour les salles de classe, peu de remarques, sauf sur le mobilier parfois décrit comme vermoulu ou inadapté. Elles sont souvent critiquées sur leur taille trop petite et pas assez nombreuse.

Tout doit être adapté pour une surveillance constante. L'outil principal de la vigilance s'exerce par la vue. Non seulement l'architecture doit s'y prêter, mais le mobilier également.

2. 5 - L'uniforme et son importance dans le quadrillage spatial

Michel Foucault, dans le paragraphe *l'art des répartitions*, insiste sur le « rang », en affirmant qu'il « *individualise les corps par une localisation qui ne les implante pas, mais les distribue et les fait circuler dans un réseau de relation* »³²¹. Selon nous, l'uniforme fait partie de ce dispositif. Le costume, au départ, est imposé par une instruction du 12 septembre 1812. Il est transformé en uniforme par Hippolyte Carnot. Le ministre Carnot, par l'arrêté du 24 avril 1848, définit un modèle d'uniforme porté par tous les élèves du lycée et organise les lycées sur un modèle militaire. Ils doivent être organisés en compagnie avec un sergent-major, un sergent-fourrier, un sergent et deux caporaux qui doivent être élus, « *par cour* »³²², choisis parmi les élèves et les maîtres d'études. L'objectif, en plus de mettre en place des relais disciplinaires, est d'organiser les exercices militaires et manœuvres indiqués dans l'arrêté, sous la direction d'un instructeur à recruter par le proviseur. Nous n'avons trouvé aucune indication sur ce point au lycée de Besançon. Mais ce costume est un élément de distinction lors des sorties en villes. Il peut être tout aussi bien élément de fierté ou de honte. Les livrets

³¹⁸ AD Doubs, T83, lettre du 10 mai 1884 du proviseur à l'inspecteur d'académie.

³¹⁹ AD Doubs, T83, lettre du 28 juillet 1883 du proviseur au recteur.

³²⁰ Archives nationales, F/17/7564, Rapport de l'inspection générale 1873.

³²¹ Foucault Michel, 1975, *op. cit.*, p.147.

³²² Circulaire 6 juin 1848 pour l'exécution de l'arrêté relatif aux exercices militaires dans les lycées.

promotionnels du lycée interdisent toutes sorties d'élèves sans uniforme complet « *ils ne doivent, sous aucun prétexte quitter leur uniforme, ni entrer dans les cafés, ni fumer* »³²³. Cela fait partie du protocole de surveillance à l'extérieur, quiconque en ville voit un jeune en « *tunique de drap bleu [...] avec palmes brodées, [...] un képi brisé...* »³²⁴, peut le signaler à une autorité du lycée ou académique. Cet intérêt est cité par le docteur Pointe « *il est une garantie contre la mauvaise conduite, la crainte d'être reconnu et signalé arrêtant l'élève tenté de fréquenter des lieux où son devoir lui défend de paraître* »³²⁵. La peur d'être repéré interdit ou tout au moins limite la transgression des codes en vigueur.

Sur un point de vue de l'espace proche, l'uniforme limite les mouvements de l'élève. Il est réalisé en drap bleu, un tissu épais. Le trousseau varie très peu durant la période, trois paires de souliers, deux tuniques et gilets en drap bleu, douze chemises en toile de cretonne et deux pantalons en drap bleu ; souvent les inspecteurs critiquent la coupe des effets des lycéens. Victor Duruy remarque qu'il n'y a aucune différence dans les règlements pour les élèves du nord et du sud, ni entre l'hiver et l'été³²⁶. En 1883, le proviseur estime que l'uniforme « *ne devrait pas avoir de poches* »³²⁷. Il faut attendre 1890 pour modifier l'uniforme et choisir des vêtements plus souples « *ne pouvant exercer aucune constriction sur les organes et laissant libres et bien dégagés le cou, le thorax et la taille* »³²⁸. Ce texte est agrémenté de deux dessins qui montrent des lycéens avec un ballon et d'autres en train de courir. N'ayant dans le trousseau aucune pièce d'habillement autre que celles indiquées dans le prospectus, nous en déduisons que les élèves pratiquaient promenade, gymnastiques et exercices militaires en chemise, gilet, pantalon et chaussures de ville.

Ces exigences concernent également les professeurs. Après 1850, le port de la robe n'est exigé que pour les cérémonies. Par contre le ministre Fortoul rappelle à l'ordre professeurs et instituteurs dans une circulaire de 1852. Il demande au recteur d'exiger et de vérifier « *la sévérité et la dignité de tenue qui leur sont prescrites non seulement par les règlements, mais encore par la nature même de leurs fonctions* »³²⁹. Il précise que « *la*

³²³ Archives nationales, F/17/7537, prospectus 1875, p. 4.

³²⁴ *Ibid.* p. 6.

³²⁵ Pointe Jacques-Pierre, 1846, *op. cit.*, p. 159.

³²⁶ Instruction du 10 mai 1864 concernant la nourriture, l'habillement, la gymnastique, les récréations, l'hygiène, l'installation et l'appropriation des locaux dans les lycées.

³²⁷ AD Doubs, T 1009, rapport du 1 au 15 novembre 1883 du proviseur au recteur.

³²⁸ Circulaire du 31 mai 1890 relative à la modification de l'uniforme des élèves des lycées.

³²⁹ Circulaire du 20 mars 1852 relative à la tenue extérieure des membres du corps enseignant.

*singularité ou la fantaisie du costume appellent la critique et la raillerie ; elle déconsidère d'avance le maître auprès de ses élèves... »*³³⁰. Ces exigences perdurent longtemps, également pour les professeurs de gymnastique. La première photo trouvée de l'intérieur du gymnase date de 1912. On peut voir des élèves et un professeur en chemise et gilet qui semble animer le cours ou la pose photographique des lycéens (voir chapitre 2). Le costume est donc un élément de limitation des mouvements dans l'espace, aussi bien pour les élèves que pour l'enseignant. Ce que confirment les photos illustrant le livre de Jean-Noël Luc et Gilbert Nicolas, *Le temps de l'école*³³¹ ou celles proposées par Jean Zoro dans *Images de 150 ans d'EPS*³³².

L'uniforme permet ce que Foucault décrit très bien à propos du *Panopticon* de Bentham : « induire chez le détenu un état de conscience permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir »³³³. Il est porteur d'un quadrillage virtuel. Si dans certaines grandes écoles, la fierté de porter la tenue existe, dans les lycées, elle bride et brime l'élève.

2. 6 - Les lieux de gymnastique

2.6.1 - Gymnase extérieur et gymnase couvert

Nous avons pu déterminer, par les factures de réparation, qu'en 1842 des agrès sont installés en extérieur au lycée de Besançon. Par déduction, ils se situent dans la cour d'honneur. Au mois de février 1842, une facture indique le remplacement « *d'une escarpolette* »³³⁴ ainsi que la fourniture de semelles en chêne avec des arcbutants en sapin et deux perches en bois avec des supports. Une seconde facture datée de mars 1842, évoque la mise en place d'un vindas « *fait un tourniquet de 4 bras à crochet* » posé sur le grand mât et la réparation du petit tourniquet. En mai de la même année, ce sont « *deux trapèzes en poirier* » et deux barres parallèles en chêne qui sont achetés, également « *une colonne servant de passage de rivière* » dont une des extrémités est fixée dans le mur. Il est difficile d'imaginer ce que sont ces matériels et comment ils étaient agencés, mais ils semblent directement

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ Luc Jean-Noël, Nicolas Gilbert, 2006, *op. cit.*, p. 128-139.

³³² Zoro Jean, *Image de 150 ans d'EPS*, Paris, Editions AEEPS, p. 127, pp. 136, 144, 145, 165, 183.

³³³ Foucault Michel, 1975, p. 202.

³³⁴ Archives du lycée Victor-Hugo, non classée. Nous n'avons pas retrouvé ces factures dans la série 1T7, des archives départementales du Doubs.

inspirés des agrès conçus par le Colonel Amoros ou par Clias qui est venu à Besançon³³⁵ avec l'accord du recteur Carbon, recteur de 1839 à 1848. La présence d'un professeur de gymnastique est attestée par les salaires versés par le lycée au sieur Paulus.

Le 27 mai 1850, le proviseur Brouzès demande des crédits au recteur pour le déplacement des appareils de gymnastique placés dans la cour d'honneur vers la grande cour. Plusieurs arguments sont avancés. Le premier est la gêne occasionnée par les visiteurs qui peut embarrasser les élèves les plus faibles, ainsi que la circulation des élèves et le fait qu'exposés aux intempéries, les agrès étaient très dégradés. « *Il fallait également remplacer les demi-échelles de voltige, les perches, les cordes...* »³³⁶. La découverte de nouvelles factures permet de préciser les agrès. Un serrurier a forgé « *une barre de fer à pattes de chaque bout coudée...* » désigne une barre fixe, un appui en bois central a été installé, du sable est remplacé, la base des barres parallèles est changée, deux échelles de 5,60 m et 17 marches...

Enfin, en octobre 1855, le lycée fait fabriquer 90 mils. Le rapport de l'inspecteur d'académie confirme la réalité de l'installation qui semble se dégrader : « *exercices corporels : il n'y a encore que quelques instruments de gymnastique placés à ciel ouvert dans la cour de récréation où les élèves sont exercés pendant la belle saison. Un militaire de la garnison est chargé de la direction des exercices* »³³⁷.

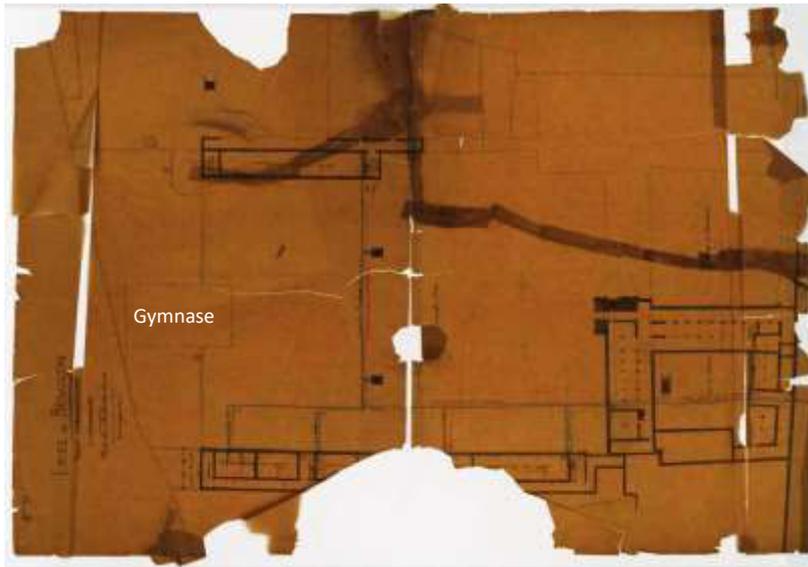
Une enquête nationale sur les conditions d'établissement de gymnases dans les lycées se déroule en 1854. La réponse bisontine renseigne sur l'état des installations : « *Les appareils sont placés dans une cour ; il n'existe pas dans le lycée de local couvert. On pourrait établir une salle spéciale dans la grande cour de récréation. Cette construction coûterait 15 000 francs* »³³⁸. Aucune archive n'a été trouvée sur la construction d'un gymnase. Seul le budget de 1868 nous informe de cette implantation et le plan de masse du lycée de 1889, sur lequel, il est possible d'apercevoir en trait fin l'implantation du gymnase.

³³⁵ Defrance Jacques, Joseleau Yves, « Phokion-Heinrich Clias (1782-1854) » in Arnaud Pierre (dir.) 1981, *op. cit.*, p.180.

³³⁶ AD Doubs, 1T725, Courrier du 27 mai 1850 du proviseur au recteur.

³³⁷ AD Doubs, T330, Rapport de l'inspecteur d'académie du, 1 juillet 1858.

³³⁸ Archives nationales, F17/6916, Etat des propositions relatives à l'établissement des gymnases couverts.



Plan n° 10 : Plan de masse du lycée 1889 avec l'implantation du gymnase, AM Besançon, 2Fi518, numérisé

La constitution d'une commission en 1854, sous la présidence du professeur Bérard, induit des demandes concernant les installations. Fortoul rappelle, dans une instruction du 18 avril 1854 aux recteurs, l'obligation de la gymnastique dans les lycées et demande un bilan des appareils de gymnastique. Il lance auprès des architectes une soumission sous la direction de Joseph-Louis Duc, architecte des lycées impériaux³³⁹, sur la base d'un modèle établi par Napoléon Laisné. Victor Duruy nomme Charles Le Cœur pour étudier et proposer trois projets de gymnases couverts³⁴⁰. Dans la réponse à l'enquête, le recteur précise que les « *quelques appareils sont établis en plein air et qu'on ne peut faire usage que pendant la saison d'été* »³⁴¹. Il n'existe pas de local couvert possible. Il est nécessaire d'envisager une construction dans la grande cour de récréation en précisant que le lycée ne peut y faire face. Le proviseur Fabre détaille précisément les agrès :

*« Un portique, deux trapèzes, deux paires de poignées brachiales, une corde lisse, 7 perches fixées, deux chevaux de bois, deux paires de barres parallèles, fixé un mat vertical et passe-rivière avec escalier, un escalier pour une poutre horizontale »*³⁴².

³³⁹ Il construit en 1868, le gymnase du lycée de Vanves.

³⁴⁰ Le Cœur Marc, « Couvert, découvert, redécouvert : L'invention du gymnase scolaire en France (1818-1872) », in Chatelet Anne-Marie, Le Cœur Marc (dir), *L'architecture scolaire. Essai d'historiographie internationale, Histoire de l'éducation*, Mai 2004, n° 102, INRP, pp. 109-136.

³⁴¹ Archives nationales, F/17/6916, lettre du 6 mai 1854, du recteur au ministre.

³⁴² Archives nationales, F/17/6916, rapport Besançon.

D'autres précisions sont apportées : le portique fait quatre mètres de longueur et culmine à quatre mètres de hauteur, le mat vertical huit mètres. Il est fait mention de l'état du matériel.

En 1869, à la suite du rapport Hillairet et des décisions de Victor Duruy d'imposer, à nouveau, la gymnastique dans les écoles secondaires, une nouvelle enquête est réalisée. Pour le lycée de Besançon, le recteur confirme la présence d'un grand nombre d'agrès. Il joint à sa réponse de nombreux tableaux aussi bien pour les lycées que pour les écoles primaires. Il précise :

« Le lycée possède un gymnase couvert, muni des agrès les plus importants auquel il ne manque que les agrès indiqués à la colonne amélioration à introduire pour être complet. 1 barre de suspension, 1 poutre inclinée mobile, 1 tremplin, 1 échelle orthopédique, 2 poutres oscillantes, 6 perches à sauter, haltères »³⁴³.

Le 18 mai 1874, l'inspecteur d'académie sur demande du recteur fait une inspection suite aux demandes ministérielles. Il donne un avis sans nuance : *« le bâtiment me paraît insuffisant comme lumière et comme dimensions »³⁴⁴*. Il a une forme de trapèze allongé, 17, 90 m de long et 6, 40 m de moyenne en largeur pour une hauteur de 6, 20 m. Le plan ci-dessus ne donne pas l'impression de trapèze. Il possède deux portes aux extrémités et cinq petites fenêtres près du toit qui donnent de la lumière. Pour l'inspecteur, il doit être reconstruit pour avoir au moins 11 à 15 mètres de largeur et des fenêtres de grande hauteur. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas chauffé et que les élèves ne peuvent accomplir des exercices l'hiver. Au niveau des agrès, ils sont suffisants, mais des améliorations sont à réaliser. Il recense une barre fixe, des échelles d'ascension, un portique, cordes et trapèze. S'appuyant sur les conseils du professeur de gymnastique Labuche, il propose l'achat de lattes de bois, d'haltères, d'une échelle orthopédique.

La mise en place de ces espaces est dépendante de la volonté des acteurs locaux, recteurs et proviseurs. Leur influence auprès du maire de la ville, propriétaire des lieux, est fondamentale. C'est le cas du recteur Caresmes et du proviseur Boullet qui restent en place plus de neuf ans pour le premier et onze ans pour le second. Leur action permet la création d'espaces conformes aux recommandations des commissions en ce qui concerne les aménagements et le matériel.

³⁴³ Archives nationales, F/17/7518, lettre du 5 août 1869 du recteur au ministre et rapport.

³⁴⁴ AD Doubs, T75, lettre du 18 mai 1874 de l'inspecteur d'académie au recteur.

Le rapport de l'inspection générale, en date du 3 novembre 1881, propose une description rapide, mais peu engageante de ce gymnase : « *le gymnase actuel, sombre, froid, insuffisant ne saurait être conservé. Son remplacement ou sa reconstruction est à étudier* »³⁴⁵.

2.6.2 - Organisation spatiale du cours

L'organisation spatiale d'un cours est décrite de manière assez précise lors de l'inspection de 1874 : les élèves « *sont formés en peloton, prennent bien leurs distances font bien les exercices de flexion ou d'extension du corps et des bras...* »³⁴⁶. L'inspecteur d'académie constate que le maître reste pour l'exécution des mouvements les plus difficiles à la barre de suspension. Pour les grandes divisions, il est envisagé de faire deux groupes, un groupe d'élèves déjà exercés et un groupe de nouveaux arrivants qui n'ont jamais fait de gymnastique et qui refusent de faire ces exercices les jugeant trop durs. Le professeur de gymnastique semble se baser sur les recommandations du seul manuel conseillé dans le rapport Bérard de 1854 et amendé par la suppression de quelques exercices, « *l'empirisme prévaudra dans les lycées français avec un programme qui s'aventure peu en dehors du règlement de gymnastique militaire de 1846 choisi comme référence. Il en reprend l'articulation ternaire : formation des pelotons, exercices élémentaires et exercices complexes* »³⁴⁷. Il existe peu d'archives directes relatant l'organisation d'un cours de gymnastique. Pour cette période, il n'a été trouvé aucun rapport d'accident ni inspection du professeur.

2.6.3 - Conclusion

Le quadrillage spatial est un des éléments du protocole de surveillance. Il ne prend sens qu'en rapport avec les peurs, exprimées ou non, du public reçu et des structures accueillantes. Au niveau intellectuel, le lycée fait correctement son travail. Par contre, il faut éviter les risques corporels et moraux, liés à la sexualité. Pour cela, tout élève est suspect. Il est indispensable qu'il ne puisse jamais échapper au regard des adultes, même lorsqu'il dort. Des rondes de nuit sont réalisées dans les dortoirs éclairés. Mobiliers et architectures sont étudiés en conséquence afin de permettre une vigilance parfaite. La répartition des lycéens en fonction de leur âge assure une première sécurité, mais il faut concevoir l'organisation pour qu'ils ne se croisent pas, dans le lycée : dortoirs, cours, réfectoires, salles d'études et de classes

³⁴⁵ AD Doubs, 1T7/97, rapport du 3 novembre 1881 de l'inspection générale au recteur.

³⁴⁶ *Ibid.*

³⁴⁷ Poyer Alex, *op. cit.*, p. 57.

différentes. Les seuls moments de liberté surveillée afin de permettre une fatigue libératoire sont les promenades et, à partir des années 1880, les cours de gymnastique. Mais ces deux activités sont encadrées et régies avec une discipline militaire : tenue identifiable, marche au pas ou en rang, interdiction de parler, etc.

3 - Le quadrillage du temps : un enfermement plus insidieux

L'objet de ce paragraphe est de montrer comment, à l'aide d'horaires contraignants et des tâches successives, il est possible de restreindre la liberté d'une personne. L'idée principale est de l'empêcher de penser au mal. Comme il est impossible de l'empêcher de penser, de rêver, il faut l'occuper afin d'accaparer son esprit. L'emploi du temps doit être conçu pour réduire au maximum le temps libre.

3. 1 - L'emploi du temps des internes

Il est nécessaire de rappeler que l'interne est l'élève de base du lycée. Tout est conçu en fonction de lui. Les externes et demi-pensionnaires se plient au cadre de l'emploi du temps de l'interne. Agnès Thiércé résume très bien la problématique posée :

« La peur du vide est une constante dans les discours et la pratique de l'éducation des adolescents qu'il convient d'encadrer et d'occuper. L'institution scolaire redoute et cherche à bannir tout temps comme tout espace ou toute relation non surveillés »³⁴⁸.

La découverte du règlement du premier pensionnat de l'École centrale en 1799, repris par Albert Groux est édifiante quant à l'immobilisme qui règne dans l'éducation durant ce siècle. Ce texte réglementaire est identique à l'organisation de l'internat durant cette période.

3.1.1 - L'organisation de la vie à l'internat.

Le rapport qu'envoie le recteur au ministre en août 1852 renseigne sur l'objectif de l'organisation recherchée. *« Les exclusions du commencement de l'année, l'exacte surveillance exercée sur les enfants à tous les instants du jour et de la nuit, nous paraissent avoir détruit ces germes d'immoralité contagieux qui n'avaient pas pu être extirpés, l'année dernière »³⁴⁹.*

- Le découpage annuel et les retours dans la famille

³⁴⁸ Thiércé Agnès, 1999, *op. cit.*, p. 65.

³⁴⁹ AD Doubs, T78, rapport du 30 avril 1852.

Le lycée de Besançon reçoit des élèves venant de toute la France. S'il n'en demeure pas moins que le découpage de l'année scolaire est bien connu³⁵⁰, les archives ne nous ont pas permis de trouver des indications directes sur l'organisation. Les grandes vacances sont établies sur la base de la vacance de la justice, pendant les vendanges, selon Marie-Madeleine Compère et Philippe Savoie³⁵¹, de fin août à octobre. Sous la Monarchie de juillet, l'année est découpée en trimestres autour de Noël et de Pâques, et les dates des grandes vacances se rapprochent du début du mois d'août, pour débiter en juillet seulement en 1894. Une lettre du proviseur proposant au recteur une sanction contre un élève interne renseigne sur l'année scolaire :

« L'élève K... n'a pas de correspondant et ne sort jamais ; je ne puis en conséquence le priver de ses sorties ordinaires. Reste le congé de Pâques, sur lequel on pourra mordre sans difficulté. J'ai l'honneur de vous proposer de lui supprimer la moitié de ce congé sans préjudice des huit jours de permanence que je lui ai infligé et d'une privation de promenade pendant un mois »³⁵².

L'administration du lycée redoute les retours de vacances et le relâchement de la discipline dans les familles. Le séjour dans la famille est une liberté retrouvée, la possibilité de réduire la surveillance dans le cadre une bienveillance parentale plus souple que celle du lycée.

- Les sorties du jeudi et du dimanche

Le proviseur Brouzès envoie une lettre circulaire, datée du 25 mars 1849, aux parents rappelant son action pour surveiller les sorties des élèves :

« Malgré les recommandations pressantes de l'administration du Lycée, malgré les précautions qu'elle ne cesse de prendre pour que les élèves qui lui sont confiés soient soumis au dehors les jours de sortie, à une exacte surveillance, et qu'ils soient soustraits aux dangers d'une liberté dont les jeunes gens abusent par cela même qu'elle est rare... »³⁵³.

Le chef d'établissement insiste sur les dangers de l'extérieur qu'il ne peut surveiller et rappelle le rôle des correspondants auxquels les lycéens sont confiés pour assurer la continuité du contrôle. *« Une sortie, tous les quinze jours, est accordée aux élèves qui l'ont mérité par leur bonne conduite et leur travail. Ils ne peuvent être confiés qu'à leur père, mère,*

³⁵⁰ Compère Marie-Madeleine (dir.), *Histoire du temps scolaire en Europe*, Paris, INRP, Editions Economica, 1997, Grèzes-Rueff Françoise, Leduc Jean, 2007, *op. cit.*

³⁵¹ Compère, Marie-Madeleine, Savoie Philippe, « Temps scolaire des enseignants du secondaire en France depuis deux siècles », in Compère Marie-Madeleine (dir.), 1997, *op. cit.*, p. 271.

³⁵² AD Doubs, T83, lettre du 11 janvier 1884 du proviseur à l'inspecteur.

³⁵³ AD Doubs, T78, lettre-circulaire du 25 mars 1849 du proviseur aux parents.

tuteur ou correspondant reconnu »³⁵⁴. Nous avons trouvé de très nombreux cas de sanctions, durant toute la période, d'élèves rentrés en état d'ivresse ou amenant de l'alcool dans l'internat. C'est une hantise pour l'administration du lycée qui sait que, si les élèves sortent accompagnés par leur correspondant, ceux-ci ne tiennent pas toujours leur rôle. Pour les élèves, la sortie est une compensation de l'enfermement et, pour certains originaires de petites villes ou village, il s'agit de la découverte de la ville avec ses cabarets. En cela, les externes sont potentiellement dangereux. Ils détiennent un pouvoir sur les internes en convoyant des éléments impurs dans l'enceinte du lycée, amenant de la ville, cette vie immorale à l'intérieur de murs, censés les protéger.

- Les repas et le dortoir

Le temps de repas se situe entre 12 h et 13 h, il semble qu'il y ait une récréation avant et après. Les sources sont peu prolixes sur ce temps, mais le docteur Rochard³⁵⁵ l'estime trop faible. Un rapport sur les modifications à introduire dans les collèges royaux alerte sur ce point. « *Dix minutes seulement sont consacrés à chacun des repas pris au réfectoire* »³⁵⁶, et précise qu'ils sortent avec un morceau de pain sec pour manger dans la cour, car ils n'ont pas le temps de prendre le second plat. Dans le rapport au conseil d'administration du 2 juin 1876, la commission d'inspection note « *le diner des petits se fait avec une rapidité trop grande, et la commission a pu constater que ces élèves ne restaient au réfectoire qu'un quart d'heure à peine* »³⁵⁷. Les membres de la commission demandent que les élèves restent environ 20 à 25 minutes pour le diner. Les repas doivent se faire en silence jusqu'en 1890. Dans le rapport du 1^{er} au 15 juin 1883, le Proviseur du lycée rend compte d'un acte d'indiscipline :

« *Quelques élèves de Saint-Cyr ont murmuré au réfectoire, le samedi matin 9. Ils avaient une soupe au lait que j'ai trouvée irréprochable. Ils s'étaient attendus à avoir du beurre. J'ai réprimé sans peine, cet acte d'indiscipline* »³⁵⁸.

Au niveau de l'organisation temporelle du temps passé dans les dortoirs, peu d'indications ont été récoltées. Les élèves passent de l'étude du soir au dortoir. Le prospectus de 1868, précise que « *le dortoir reste éclairé toute la nuit et est parcouru par un veilleur à*

³⁵⁴ AD Doubs, T11, prospectus du lycée de Besançon, 1859, p.4.

³⁵⁵ Rochard Jules 1890, *op.cit.*, pp. 130-131.

³⁵⁶ Archives nationales, F/17/7582, Observations sur quelques modifications à introduire dans le régime hygiénique des collèges royaux, p.3.

³⁵⁷ AD Doubs, 1T7/8, conseil d'administration, registre des procès-verbaux, 1872-1887, p. 113.

³⁵⁸ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 juin 1883.

toutes les heures, depuis le coucher jusqu'au lever »³⁵⁹. Les lieux sont organisés pour assurer une surveillance permanente et non pas pour le confort ou le bien-être des lycéens.

- Les soins d'hygiène

Le rapport de l'inspecteur d'académie de 1863 donne des indications précises sur la toilette : les élèves doivent prendre des bains de pieds deux fois par mois et chaque trimestre, un bain de propreté. Il s'agit de bains chauds pris dans des établissements privés en ville, dont le prix varie entre 50 centimes et 1 franc selon Meynier³⁶⁰. Aucune archive ne précise à quel moment de la semaine ils se situent ni ne donne d'indications sur son organisation.

Le docteur Pointe indique l'utilisation des bains froids qu'il fait au lycée de Lyon au-delà de la simple propreté : « Ils servent aussi à tempérer la chaleur du sang et l'irritation nerveuse, inséparable de la jeunesse »³⁶¹. En été, « tous les élèves sont conduits, par quartiers séparés, aux bains de rivière, sous la surveillance d'un maître-nageur »³⁶². Les rapports-bimensuels de 1883 mentionnent : les élèves autorisés par leurs parents sont conduits aux bains froids deux fois par semaine, depuis le 3 juillet. [...] Le censeur, le surveillant général et moi, nous y assistons à tour de rôle. Le maître de gymnastique donne des leçons de natation »³⁶³. Christian Vivier a étudié les divers lieux de baignade à Besançon. Il précise que les élèves se rendent près des remparts de Chamars³⁶⁴, à quelques centaines de mètres du lycée. Mais le docteur Meynier redoute cette plage, surtout en été. Elle est située « en aval de la ville non loin de l'abattoir et de nombreuses tanneries »³⁶⁵. De nombreuses études médicales montrent les effets bénéfiques des bains froids sur certaines variantes de la fièvre typhoïde³⁶⁶ et toutes les affections produisant de la fièvre. Mais il a aussi des effets dynamisants et fortifiants, accélérant le pouls et la circulation, tonifiant la peau. Selon le docteur Dénarié, « le bain froid est éminemment restaurateur »³⁶⁷. Le docteur Pointe, quant à lui, estime qu'ils sont « très avantageux aux jeunes gens lymphatiques »³⁶⁸. Pour les lycéens,

³⁵⁹ Archives nationales, F/17/7537, Prospectus du petit lycée de Besançon, 1868, p.2.

³⁶⁰ Meynier Joseph, *Études hygiéniques sur Besançon*, Besançon, Dodivers, 1876, p. 28.

³⁶¹ Pointe Jacques Pierre, 1846, *op. cit.*, p. 167.

³⁶² Archives nationales, F/17/7537, Prospectus du lycée de Besançon, 1875, p. 2.

³⁶³ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 juillet 1883.

³⁶⁴ Vivier Christian, « Les bains de rivière à Besançon au tournant du siècle », in Arnaud Pierre, Terret Thierry, *Education et politiques sportives. XIXe – XXe siècles*, Paris, édition s du CTHS, 1995, pp. 367-381.

³⁶⁵ Meynier Joseph, 1876, *op. cit.*, p. 29.

³⁶⁶ Libermann Henri, *De la valeur des bains froids dans le traitement de la fièvre typhoïde, de leurs indications et contre-indications*, Paris, G. Masson, 1874.

³⁶⁷ Dénarié Gaspard, *De l'établissement d'un bain d'eau courante à Chambéry*, Chambéry, Chatelain, 1883, p. 11.

³⁶⁸ Pointe Jacques-Pierre, 1846, *op. cit.*, p. 207.

il s'agit certainement d'un moment de liberté, sans uniforme, ouvrant la possibilité de discuter, de s'amuser, tandis qu'on peut le supposer, les surveillants restent sur le bord. C'est un moment d'autonomie non négligeable, malgré la fraîcheur du Doubs.

Concernant la toilette du matin, elle semble se réduire à quelques ablutions. Au lycée de Lyon, « *aucun élève ne peut sortir avant de s'être lavé les mains, la face et le cou* »³⁶⁹, sous la surveillance des maitres d'études. Jean-Pierre Goubert dresse un triste constat de l'hygiène des internats en se basant sur un rapport du lycée de Lille envoyé lors de l'année 1868-1869 :

*« l'heure matinale du réveil, l'absence fréquente de chauffage, le peu de goût des enfants et des adolescents pour des ablutions quotidiennes font que, malgré la volonté de l'encadrement, les règlements d'hygiène corporelle furent bien peu appliqués et la toilette très limitée, même lorsque la douche hebdomadaire était théoriquement imposée après 1914 »*³⁷⁰.

Paschal Grousset, alias André Laurie, établit le même constat. Décrivant la vie d'un collégien, il raconte son premier lever, se dirigeant vers les lavabos alors que d'autres rester au lit. Leur toilette « *se borna à un semblant de caresse donné au bout de leur nez avec le petit coin mouillé d'une serviette* »³⁷¹.

3.1.2 - L'emploi du temps de la journée

La volonté du législateur est de ne laisser aucun temps d'oisiveté à l'élève, d'occuper son esprit, de combattre la solitude. La gymnastique peut avoir un rôle important comme dérivatif. Moyen de fatiguer le corps, elle entre à l'école par la porte de l'hygiène et surtout de l'hygiène morale³⁷².

De nombreux auteurs ont raconté et critiqué la vie de l'interne dans leurs mémoires Ernest Lavisse, Jules Isaac, Maxime du Camp, Jules Simon, ou dans des romans, André Laurie, Alphonse Daudet, Jules Vallès, etc. Un témoignage local, pour l'année 1851, donne l'idée du quadrillage du temps au lycée de Besançon, pour un élève de seconde :

« Son emploi du temps est le suivant : 5 h ½ : lever ; 6 h : travail ; 7 h ½ : déjeuner ; 8 h : classe ; 10 h : récréation ; 10 h ½ : étude ; 12 h : dîner ; 1 h : étude ;

³⁶⁹ Pointe Jacques-Pierre, 1846, *op. cit.*, p. 165.

³⁷⁰ Goubert Jean-Pierre, *Une histoire de l'hygiène. Eau et salubrité dans la France contemporaine*, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 158.

³⁷¹ Laurie André, *Mémoires d'un collégien. Un lycée de département*, Paris, Hetzel et Cie, 1884, pp. 61-62.

³⁷² Christian Molaro, « De l'hygiène à l'hygiène scolaire (1815-1914) - L'éducation physique comme temps hygiénique » in *Projet Demeny*. Disponible sur <http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=hygiene>, consultée le 15 avril 2017.

2 h : classe ; 4 h : récréation ; 4 h : ½ étude ; 6 h : dessin ; 7 h ½ : souper ; 8 h : leçon de mathématique ; 9 h ½ - 11 h : travail »³⁷³.

Il n'est pas surprenant qu'il n'y ait aucune plage consacrée à la toilette, aux ablutions dans les souvenirs de cet élève. Il ne s'agit pas d'un temps posé, long. C'est un passage nécessaire, dans le froid, avant de s'habiller. De plus, il faut se rappeler que l'élève est toujours accompagné, encadré par les maîtres d'études.

Le plus étonnant est que l'emploi du temps n'évolue pas jusqu'à la fin de cette période. En 1888, à l'occasion d'une enquête demandée par le ministre sur l'organisation de la journée scolaire et les mesures disciplinaires, l'inspecteur d'académie répond en donnant l'exemple du lycée de Besançon :

*« Lever, au grand lycée : hiver : 5 h ^{1/2} - été : 5 heures
Au petit lycée : hiver : 6 h - été : 5 h ^{1/2}
Jusqu'à 7 h ^{1/4} : étude
De 7 h ^{1/4} à 7 h 25, déjeuner – de 7 h 25 à 7 h 45 : récréation
De 7 h 45 à 8 h : étude – de 8 h à 10 h : classe
De 10 h à 10 h ^{1/4} : récréation – de 10 h ^{1/4} à midi : étude ou dessin ou gymnastique
De midi à midi 20 diner – de midi 20 à 1 h récréation
De 1 h à 2 h : étude – de 2 h à 4 h classe
De 4 h à 5 h : gouter, récréation
L'hiver de 5 à 8 h - étude coupée, pour les petits par une récréation de 20 minutes
L'été de 5 h à 7 h ^{1/2} étude – de 7 h ^{1/2} jusqu'au souper, récréation
À 8 h souper – À 8 h ^{1/2} coucher – de 8 h 20 à 9 h ^{1/2} veillée »³⁷⁴.*

Même s'il demeure quelques imprécisions notamment sur l'heure du coucher suivant les classes (nous pensons qu'il s'agit de l'heure de coucher des petits), il est loisible de constater la continuité de l'organisation du temps : peu de temps réellement libre, des récréations courtes et sous surveillance. Les temps de toilettes ne sont pas comptabilisés alors que l'hygiène corporelle et sociale devient une préoccupation grandissante de la société. L'autonomie des élèves est quasi inexistante, du fait qu'il est considéré comme un "pervers potentiel" et que l'apprentissage des règles sociales ne peut se faire que par la contrainte.

En 1873, le recteur diffuse un modèle d'emploi du temps des lycées de Paris, dimanche exclu (Annexe 5. 5. 1). L'emploi du temps est divisé en deux parties distinctes : matières et

³⁷³ Laloy Vincent, *Chronique intime d'une famille franc-comtoise au XIX^e siècle*, Paris, Les belles lettres, 1986, p. 79.

³⁷⁴ AD Doubs, T12, lettre du 24 avril 1888 du l'inspecteur d'académie au recteur.

heures d'études par niveau de classe d'une part et le « *temps assigné aux exercices divers et au sommeil* »³⁷⁵ d'autre part. La première indication importante est que dans les matières considérées comme fondamentales³⁷⁶, le temps de cours est à peu près équivalent aux heures d'études. La seconde partie est édifiante sur le quadrillage temporel. Est calculée la durée des exercices religieux, physiques, les repas, les récréations, le sommeil et une colonne pour le temps indéterminé qui comprend : « *lever et habillage, coucher, etc.* »³⁷⁷. Le "ect." doit comprendre les plages de toilettes et d'hygiène ! Les temps indéterminés représentent seulement une demi-heure par jour et les repas une heure. Le détail de ces répartitions temporelles tient compte de l'âge. Ainsi, pour les élèves les plus petits, jusqu'à la classe de sixième, le temps de sommeil est de 9 heures 30, jusqu'en seconde de 9 heures et pour les autres classes 8 heures. La durée des récréations est variable suivant la saison et l'âge, il est précisé que les récréations sont plus longues le jeudi. Leur temps, deux fois 1/4 heure par jour, est ramené à la semaine soit 14 h sur six jours. Le document de l'académie de Paris propose des adaptations, précisant que la veillée n'est pas comptée dans les heures imputées au travail et donc « *ce sont cinq heures par semaine qu'il faut attribuer soit au travail soit au sommeil* »³⁷⁸. Le temps de promenade du jeudi peut être affecté au travail, pour les grandes classes soit trois heures de plus. D'autres précisions sont apportées : « *Exercices militaires. Pour les élèves de mathématiques spéciales et de philosophie, les exercices militaires se font, en général, pendant la récréation* »³⁷⁹ et les cours d'équitation, escrime, musique instrumentale se déroulent soit pendant les récréations soit le jeudi, pendant le temps de la promenade.

Ces temps de fausse liberté sont utilisés par les lycéens. Et, il est évident qu'ils essayent de les augmenter. En reprenant les constats du docteur Jules Rochard, qui comptabilise les temps de silences, dortoirs, rangs, études, « *cela fait treize heures consécutives de silence ; il faut que les grands se taisent vingt-deux heures sur vingt-quatre* »³⁸⁰. Le temps assigné aux exercices divers, dont les récréations et promenades, mais aussi au sommeil, représente 80 heures pour les grandes classes auxquelles se rajoutent 27 heures de cours et 33 heures

³⁷⁵ AD Doubs, T10, emploi du temps. Académie de Paris 1873-1874.

³⁷⁶ Pour les classes préparant aux concours, sciences mathématiques, sciences physiques, langues vivantes et pour les autres classes, il faut rajouter français, grec, latin, histoire-géographie.

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ AD Doubs, T10, emploi du temps. Académie de Paris 1873-1874.

³⁷⁹ *Ibid.*

³⁸⁰ Rochard Jules, 1890, *op.cit.*, pp. 130-131.

d'études. Soit un total de 144 heures sur 6 jours. Dans certains emplois du temps, nous avons trouvé des activités organisées le dimanche. Pour les classes de cinquième à seconde 84 heures, 27 heures de cours, 33 d'études et pour les autres 89 heures, 26 heures de cours et 29 heures d'études. Les élèves n'ont que le dimanche de liberté et 14 heures de récréations, 16 pour les petits.

Peu d'informations sont disponibles sur les récréations. Le proviseur Bouillet se préoccupe pourtant de l'utilisation des récréations. « *Nos élèves ne jouent pas, ne courent pas et se promènent gravement en couvant des choses bonnes ou mauvaises. Il faut rompre cette habitude et imaginer des jeux, le cerceau, le tonneau, les exercices du fusil, les barres, mais il faut les rendre obligatoires* »³⁸¹. L'organisation de jeux entraîne des difficultés pour la surveillance. Il est plus facile de repérer des comportements inappropriés sur des petits groupes en déplacement lent. La récréation est un temps d'action lente. La seule échappatoire de cet enfermement est la discussion, parfois surveillée, et la rêverie qui peut être signe de mélancolie. Les rapports bimensuels envoyés au recteur à partir de 1883 donnent quelques indications. En mai 1887, un élève de mathématiques élémentaires s'arrache un ongle « *en jouant à saute-mouton* »³⁸². En mai 1888, le proviseur note une baisse de l'ardeur pour les jeux en raison de la chaleur³⁸³. Le proviseur semble devancer les futures circulaires en se préoccupant des élèves.

Ce découpage du temps et de la vie des internes correspond bien à un contrôle permanent. L'observation constante des élèves, sujets aux transgressions et aux péchés corporels, est la règle de base de la vie scolaire. Le prospectus du lycée de 1852 affirme : « *Les élèves sont soumis à une surveillance continue dont ils ne peuvent jamais s'affranchir, même pour se livrer à des travaux particuliers* »³⁸⁴. Le quadrillage temporel est conçu en relation avec un quadrillage de l'espace. Des espaces séparés, des trajets distincts interdisant tout croisement ou regroupement dangereux, des occupations permanentes, bref, cette organisation n'est possible que par une organisation concomitante de ces deux dispositifs d'occupation physique et mentale de l'élève.

³⁸¹ AD Doubs, T81, lettre non datée (1872) du proviseur au recteur, « obligatoire » est souligné dans la lettre.

³⁸² AD Doubs, T1009, rapport du 15 au 30 juin 1887 du proviseur au recteur.

³⁸³ *Ibid.* rapport du 16 au 31 mai 1888 du proviseur au recteur.

³⁸⁴ AD Doubs, T11, prospectus du lycée de Besançon 1852.

- Place des cours dans l'emploi du temps

Les emplois du temps consultés montrent que les cours³⁸⁵ sont placés en début de matinée et en début d'après-midi, ils durent deux heures. Ils sont simplement notés avec une désignation "matin" et "soir". Par contre en 1865³⁸⁶, on voit apparaître des cours d'une heure "de 10 à 11 h" et de "11 h à midi". En 1874³⁸⁷, des horaires plus précis sont notés, jusqu'à 17 h le soir, début du dernier cours. À ces leçons, données par les professeurs, se rajoutent les cours encadrés par les répétiteurs. Pour les classes préparatoires aux concours d'État, l'emploi du temps de 1883³⁸⁸, il arrive que ces élèves aient quatre heures de cours de suite. Dans les plus petites classes, si quatre heures consécutives sont programmées, deux heures sont consacrées aux matières fondamentales (mathématiques, lettres, grammaire...) et les suivantes sont des heures de matières "moins nobles", dessin d'imitation, géographie, langues, parfois de gymnastique à partir des années 1860. Une récréation est toujours prévue entre les périodes de deux heures. Les horaires des classes, imposant une immobilité, très longue sont de plus en plus critiqués à l'extérieur par des écrivains et des médecins. Il convient de ne pas oublier que les devoirs sont faits en études sous la responsabilité des assistants-répétiteurs ou maîtres d'études. Cette surcharge de travail est prise en compte dans les années 1870 par l'Instruction publique. Le recteur reçoit une lettre circulaire du ministre Jules Simon qui souhaite intégrer les langues vivantes dans l'emploi du temps et dénonce le travail trop important donné aux élèves « *les professeurs de lettres et de grammaire continuent à imposer la même quantité de devoirs* »³⁸⁹.

Les réformes seront longues à venir. Il faut attendre 1890 pour voir une réforme de l'organisation de la vie scolaire et 1902 pour officialiser, dans toutes les matières, les cours d'une heure. Le milieu de l'enseignement secondaire est une organisation très conservatrice de ses prérogatives depuis Napoléon. Ils ne sont présents que pour enseigner dans les heures de classe et ne veulent assumer aucune charge des maîtres-répétiteurs.

³⁸⁵ Les « cours » sont des heures réalisées par les professeurs de matières générales, l'appellation « étude » est utilisée pour les maîtres-répétiteurs. Ces dernières ne figurent pas dans l'emploi du temps.

³⁸⁶ AD Doubs, T374, emploi du temps 1865-1866.

³⁸⁷ AD Doubs, T75, emploi du temps 1874-1875.

³⁸⁸ AD Doubs, T83, emploi du temps 1883-1884.

³⁸⁹ AD Doubs, T10, lettre du 17 mai 1872. ministre au recteur

○ L'organisation des études

Les adultes qui passent le plus de temps avec les élèves sont les maîtres d'études, les fameux « pions », qui sont souvent aspirants répétiteurs. Ces personnels s'inscrivent dans une logique de carrière dont l'aboutissement espéré est le professorat. Ils sont chargés d'une classe d'interne. L'inspection, réalisée en 1851, livre quelques informations. Quatre études sont organisées, avec pour chacune un cahier de texte qui contient des échanges de notes, de devoirs entre surveillants et professeurs. Chaque étude a sa bibliothèque. Les lycéens ne peuvent aller en sortie qu'après avoir récité toutes les leçons signalées par le professeur. Pour l'année 1867, tous les maîtres d'études sont bacheliers, afin de mieux aider les élèves. Le prospectus de l'année 1868 précise que la surveillance est continue et que « *les maîtres-répétiteurs ne quittent jamais les élèves que pour les remettre entre les mains des professeurs* »³⁹⁰. Cette présence constante explique la mauvaise réputation et la haine que certains lycéens ont envers ce personnel. Jules Vallès, dans *Le bachelier*³⁹¹, décrit l'univers impitoyable du maître d'études. Il utilise l'expression de « *bagne du pionnage* »³⁹². Il s'agit d'une surveillance sans faille qui fait du surveillant un délateur, détesté des lycéens, mais aussi une victime. « *Je ne veux pas être enchaîné à cette galère. Coucher au dortoir, subir le proviseur, martyriser les élèves, pour ne pas qu'ils me martyrisent à mon tour* »³⁹³ écrit Jules Vallès.

Jules Simon rajoute, en 1872, des « *leçons élémentaires d'hygiène* »³⁹⁴ dans l'emploi du temps des élèves des grandes classes. Ces cours sont pris sur le temps des études. Le programme détaillé, leçon par leçon, porte sur des principes simples, dont la propreté et l'alimentation. C'est le médecin du lycée qui se charge de ces cours. La sixième leçon a pour titre et contenu « *Exercice et repos : gymnastique ; exercices spéciaux (natation équitation, escrime, danse)* »³⁹⁵.

3. 2 - L'organisation des cours de gymnastique

Avant 1869, peu d'archives concernant la gymnastique sont présentes. Il est nécessaire de repérer dans les rapports et lettres les quelques lignes qui la concernent. Ainsi en 1850, le

³⁹⁰ Archives nationales, F/17/ 7537, Prospectus des lycées.

³⁹¹ Vallès Jules, *Le bachelier*, Paris G. Charpentier, 1881 (3^e édition).

³⁹² *Ibid.*, p. 235.

³⁹³ *Ibid.*, p. 233.

³⁹⁴ AD Doubs, T81, arrêté du 6 mai 1872.

³⁹⁵ *Ibid.*

proviseur évoque la gêne que peuvent ressentir les élèves lorsque des personnes rentrent dans l'établissement et propose le déplacement des agrès dans la grande cour. Cette remarque confirme que les exercices de gymnastique étaient organisés pendant les récréations, dans la cour d'honneur. En effet, le règlement intérieur précise que les visites au parloir ne peuvent avoir lieu que pendant les temps de récréations. De même, le rapport d'inspection de 1872 mentionne :

« Pendant la récréation de 4 heures, les élèves de la grande cour se sont levés avec entrain sous le commandement de leurs camarades et sous la surveillance de l'instructeur aux exercices de l'école du peloton. Ils paraissent prendre un goût très vif en manœuvre, et montraient un excellent esprit »³⁹⁶.

Cet extrait du rapport confirme donc l'existence d'exercices militaires différents de la gymnastique enseignée à l'époque par François Labuche lors de cours programmés et mentionnés dans l'emploi du temps des élèves. Nous reviendrons plus loin sur la nécessité de différencier cours de gymnastique et exercices militaires. Le modèle d'emploi du temps parisien³⁹⁷ différencie également ces deux types de cours, jusqu'en seconde, il est inscrit deux heures de gymnastique et une heure d'exercices militaires. Après la classe de seconde, il est proposé seulement une heure de gymnastique et deux heures d'exercices. Le proviseur Boulet évoque les difficultés à organiser plus de trois demi-heures de cours par semaine, *« sauf à prendre le temps sur les études et la récréation »³⁹⁸*. L'organisation interne du cours est éclairée par un rapport du docteur Bouchut relatant un cours de gymnastique dans un gymnase parisien en 1869 :

« Des pelotons de 8 à 10 élèves sont organisées sous l'ordre d'un moniteur qui ordonne à chacun successivement l'exercice du cheval de bois, le saut d'une corde, la course sur une poutre, l'ascension d'un trapèze, etc., de telle sorte qu'en partageant l'heure de façon égale pour tous les élèves, il y a dix ou quinze, mettons vingt minutes, par semaine d'activité musculaire pour chaque enfant »³⁹⁹.

Ce paragraphe permet d'avoir un aperçu de l'animation copiée sur le modèle militaire, avec peut-être des stations de garde-à-vous durant l'attente. Il indique également l'organisation spatiale du cours, avec un éventuel placement par hiérarchie.

³⁹⁶ AD Doubs, T81, rapport de l'inspecteur d'académie du mois de février 1872.

³⁹⁷ AD Doubs, T81, Modèle d'emploi du temps académie de Paris 1873-1874

³⁹⁸ AD Doubs, T81, lettre non datée (1872), du proviseur au recteur.

³⁹⁹ Bouchut Eugène, « Des avantages de la gymnastique dans l'éducation physique de l'enfance », *Journal officiel de l'Empire français*, mardi 5 janvier 1869, p. 4.

Suite à un rapport sur les examens d'entrée à Saint-Cyr, qui mentionne la dernière place obtenue par le lycée de Besançon dans les exercices physiques, le proviseur annonce au recteur qu'il a fait commencer les cours de gymnastique deux mois plus tôt et qu'il a doublé les cours dans la semaine⁴⁰⁰. Il faut une remontrance du recteur, pour que le proviseur Courlet, bientôt en retraite, se préoccupe des cours de gymnastique. Preuve s'il en est, de l'intégration très lente et progressive de cette discipline corporelle dans la réalité des programmes scolaires. De plus, les élèves sont accompagnés par les surveillants lors des cours de gymnastique. « *La surveillance est faite avec conscience et exactitude, M. le censeur, M. le surveillant général et moi-même avons pu nous assurer* »⁴⁰¹. Le professeur de gymnastique est présent pour faire exécuter les exercices, mais il n'assure pas la surveillance du cours.

Les emplois du temps des années 1870 font clairement apparaître la gymnastique dans l'organisation de la semaine, deux cours pour les classes jusqu'à la troisième et une fois pour les classes de lycée proprement dites, par contre un cours de gymnastique est inscrit le dimanche matin à 9 h 30, pour les internes. Dans le dossier administratif de François Labuche, il est mentionné : « *M. Labuche, qui est également chargé de la surveillance des bains de rivière s'acquitte consciencieusement de cette partie de son service* »⁴⁰². Aucune trace de cette organisation n'a pu être trouvée dans les archives.

L'effet des textes de l'année 1869, réorganisant la gymnastique dans les établissements secondaires, suite au rapport Hillairet, est positif. Le prospectus de 1875 affiche en première page un grand titre en majuscule « éducation physique » et rappelle l'adage antique d'un esprit sain dans un corps sain.

*« Tous les exercices du corps propre à entretenir la bonne santé des élèves ont au Lycée une organisation pleinement satisfaisante. L'établissement possède un gymnase où les élèves s'exercent sous la direction d'un professeur spécial et sous la surveillance du maître. Les plus grands apprennent le maniement des armes et les manœuvres de l'école de peloton. Ceux qui se destinent à l'École militaire de Saint-Cyr ou à l'École polytechnique sont admis au manège de l'armée où ils reçoivent des leçons d'équitation des officiers instructeurs. En été, tous les élèves sont conduits, par quartiers séparés, aux bains de rivière, sous la surveillance d'un maître-nageur. Ceux dont la famille le désire peuvent prendre des leçons de natation. Il y a aussi une salle d'armes où les élèves reçoivent des leçons d'escrime »*⁴⁰³.

⁴⁰⁰ AD Doubs, T314, lettre du 3 mars 1861 du proviseur au recteur.

⁴⁰¹ AD Doubs, T1430, lettre du 12 juillet 1877 du proviseur au recteur : rapport sur l'enseignement de M. Labuche.

⁴⁰² *Ibid.*

⁴⁰³ Archives nationales, F17 /7537 12, prospectus du lycée de Besançon 1875.

Le reste du paragraphe est consacré à l'hygiène, médecins et infirmières, les contrôles fréquents et l'aménagement arboré et aéré. Il est facile de voir que la gymnastique est à un carrefour de pratiques et les sources disponibles n'aident guère à la définir clairement. Seule la deuxième phrase concerne réellement la gymnastique. Les exercices militaires, le tir, comme l'équitation sont encadrés par des sous-officiers des régiments stationnés à Besançon. Si le tir est proposé à tous les élèves au-dessus de quinze ans, les autres activités ne le sont que pour les grands élèves qui désirent intégrer les écoles du Gouvernement, soit les classes du baccalauréat et les classes préparatoires. L'escrime est une possibilité, dans le cas où les parents acceptent de payer en supplément. Par contre, le souci permanent, voire obnubilant de l'administration dans le but d'attirer les familles, se focalise autour du corps et de la morale, mais pas du patriotisme. Les bataillons scolaires, nombreux dans la région, sont organisés dans les écoles primaires, pas dans les établissements secondaires.

En 1888, l'inspecteur d'académie rédige un rapport à la demande du recteur sur l'organisation des heures de cours. Il mentionne que « *les exercices corporels ont lieu, pour les internes, pendant l'étude de 10 h^{1/4} à midi, ou pendant l'étude du soir ; pour les externes, pendant la récréation de 4 h à 5 h du soir* »⁴⁰⁴.

3. 3 - Conclusion : épuiser l'élève pour l'empêcher de penser

Le quadrillage temporel s'explique par la volonté d'occuper l'esprit du lycéen. Sa journée est continue, en revanche il est toujours en présence d'un adulte. L'organisation de la journée doit l'empêcher de rêver, ce qui explique les sollicitations continues des maîtres d'études. L'élève ne doit pas avoir accès à la réalité de la vie. L'emploi du temps est conçu et calculé dans cet objectif. La toilette, temps dangereux, dans la mesure où il expose à une nudité partielle ou totale doit être limitée. C'est un passage et non un temps déterminé. Le repas, pris dans un silence total, est écourté par les élèves eux-mêmes, certainement pour avoir un temps de récréation supplémentaire afin de pouvoir échanger entre eux. « *La promenade qui moralise* »⁴⁰⁵ est un temps fondamental de la vie de l'interne. C'est un instrument d'hygiène physique par l'activité et le grand air dont la surveillance est facilitée, mais aussi d'hygiène morale. Très vite, la morale rattrape l'hygiène comme l'affirme André Rauch lorsqu'il écrit : « *toute réflexion sur l'hygiène conduit, au moins en droit, à une sorte de*

⁴⁰⁴ AD Doubs, T12, lettre du 24 avril 1888 du l'inspecteur d'académie au recteur.

⁴⁰⁵ Zaaroui Rachid, *Les dispositifs corporels dans la moralisation du prisonnier aux XIX^e et XX^e siècles (1791-1937)*, thèse sous la direction de Fauché Serge, Université de Bordeaux 2, 2009, p. 109.

morale corporelle »⁴⁰⁶. Elle permet d'occuper l'esprit par les règles à suivre et la marche au pas, en rang. Il faut qu'il arrive épuisé le soir, pour profiter de son sommeil et recommencer ce cycle, qui le coupe de toute réalité.

⁴⁰⁶ Rauch André, 1983, *op. cit.*, p. 8.

4 - Conclusion

Les indicateurs spatiaux et temporels de l'enfermement des lycéens à Besançon font partie du protocole de surveillance. Le quadrillage de l'espace est visible, comme dans les prisons, les casernes, les hôpitaux, par ses délimitations, ses clôtures. Mais il faut aller plus loin, comme le fait Michel Foucault en décrivant la conception et le fonctionnement du *panopticon* de Bentham⁴⁰⁷, avec une discipline-blocus et une discipline-mécanisme⁴⁰⁸. L'uniforme est l'exemple parfait de la discipline-mécanisme pour les lycées. Cette dernière agit en dehors de l'enceinte, dans la ville ou en promenade, puisque l'élève "trimbale son carcan". L'étude du mobilier scolaire participe de ce processus. Des cabinets d'aisances aux tables de travail, l'ensemble du matériel scolaire doit permettre d'être vu sans atteinte à l'intimité de la personne selon les principes envisagés par Bentham. Mais il faut aussi le prendre dans sa dynamique, l'espace de l'établissement est certes figé, mais le lycéen se déplace à l'intérieur de l'établissement et parfois en dehors. La construction de la surveillance devient plus délicate que dans les prisons ou dans les hôpitaux constitués de plusieurs espaces clos. Le proviseur élabore, avec l'aval des autorités de l'État, des circulations d'élèves afin que les espaces de chaque division ne s'interpénètrent pas. À ce moment-là, intervient le quadrillage temporel. L'enfermement se justifie, pour les parents, par les dangers que présente le monde de dehors dans une ville, et par ce que les lycéens peuvent ramener à l'intérieur de l'établissement. Agnès Courvoisier⁴⁰⁹ recense, à Besançon en 1875, quinze maisons de tolérance reconnues, pour les militaires, sans compter les clandestines. Les principales rues où sont signalés ces établissements sont à quelques centaines de mètres du lycée. Sylvine Jeantou⁴¹⁰ donne les chiffres des prostituées de la ville, en 1869 : 110 filles inscrites sur les registres officiels et une centaine les clandestines, estimation de la police. L'insistance des différents proviseurs quant à la sortie des élèves internes obligatoirement accompagnés de leur correspondant s'expliquerait-elle au regard d'un tel constat ?

⁴⁰⁷ Foucault Michel, 1975, *op. cit.*, Chapitre III : « Le panoptisme », pp. 197-229.

⁴⁰⁸ *Ibid.* p.211.

⁴⁰⁹ Courvoisier Agnès, « Le jeune soldat. Une figure du désordre à Besançon (1870-1914) » in Caron Jean-Claude, Stora-Lamarre, Yvrel Jean-Jacques, *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX^e-XX^e siècle)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, pp. 91-92.

⁴¹⁰ Jeantou Sylvine, « Le défouloir d'une ville de garnison. La prostitution à Besançon » in Stora-Lamarre Annie, *Archives de la peur. Les « populations à risque » dans la Franche-Comté au XIX^e siècle*, Besançon, Presses universitaire Franc-comtoises, 2000, p.73

Le quadrillage temporel est beaucoup plus perfide, sournois. Il n'est pas réellement visible dans son intégralité, sauf lorsqu'on regarde les propositions d'emploi du temps de l'académie de Paris, recommandé par le recteur en personne. L'objectif recherché peut être rapproché de celui des militaires. Selon Raoul Girardet : « *Lyautey dénonce "l'absurdité de l'état actuel où, à partir de cinq heures du soir, tout homme qui n'est pas assez abruti pour se coucher est condamné au trottoir ou à la cantine"* »⁴¹¹. Le réveil matinal très tôt et le coucher tardif après une veillée ou l'étude a pour objet de fatiguer l'élève afin qu'il dorme le plus rapidement possible. Il est nécessaire d'orienter la manière de penser des élèves. Le contenu des humanités répond à cette exigence : sortir l'adolescent de la réalité, dans une période où le romantisme, dont la bourgeoisie ne voulait pas, décline pour faire place au roman réaliste (Balzac, Stendhal, Flaubert, etc.), au roman social (Sand, Hugo), au roman naturaliste (Zola) qui attaquent justement cette catégorie sociale qui peuple les lycées. Le roman d'aventures (Jules Verne) et, en fin de siècle, la poésie ou la peinture des artistes maudits, risquent de détourner les adolescents de leur avenir choisi par la famille. Puisqu'ils sont fragiles, impressionnables, il faut les couper du monde extérieur et de ses sollicitations afin de les modeler selon les préceptes choisis pour cette classe sociale.

Cette organisation spatiale et temporelle ne peut être pérenne dans le temps que si elle est accompagnée d'une hiérarchie pour la faire respecter.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 91.

Chapitre 3 : La mise en place de hiérarchies de contrôles et contrôle des hiérarchies

Le protocole de surveillance est complété par l'action des hiérarchies. Il est présent, en partie, dans les quadrillages sous la forme de textes officiels produits par le ministère. Mais il ne s'agit pas simplement d'étudier l'exercice du pouvoir dans sa direction verticale descendante depuis les règlements et ordres du ministre de l'Instruction publique, comme cela est présenté dans une majorité d'ouvrages. Entre l'élaboration d'un texte officiel, les raisons de sa construction et son arrivée sur le terrain, de nombreux intermédiaires sont sollicités pour son explication et la vérification de son application. Ces fonctionnaires agissent sur la qualité et le suivi de l'information. Chacun, recteur, inspecteur d'académie, proviseur, voire censeur⁴¹² et, bien entendu, l'enseignant joue un rôle et peut être actif, positivement ou négativement, dans le traitement de la demande. La collecte d'informations se déroule dans les deux sens. Le recteur est la voie officielle du ministre dans l'académie, mais c'est aussi un agent de renseignements qui fait remonter des informations à ses supérieurs. Julie Bruxelles intitule un article « *L'administration scolaire, agence de renseignement ?* »⁴¹³. Elle précise que « *les recteurs comme les autres fonctionnaires sont garants de l'ordre public et agents de propagande chargés de surveiller et de diriger l'opinion publique* »⁴¹⁴. Ils ont donc une fonction politique avérée et transmettent des rapports confidentiels au ministre. La circulaire du 30 octobre 1850 est précise à ce sujet.

« *Vous continuerez d'exiger des chefs d'établissements publics de votre ressort qu'ils vous adressent des rapports hebdomadaires, car vous devez être tenus constamment au courant de tous les détails qui intéressent ces établissements, afin d'arrêter le mal au moment même où il se produit* »⁴¹⁵.

⁴¹² Nous nous limiterons à ces acteurs en charge de la vie de l'établissement pour ne pas complexifier notre démonstration. En effet, il faudrait rajouter les surveillants généraux et maitres d'études, que nous évoquerons simplement dans la mesure où ce n'est pas l'objet de notre thèse.

⁴¹³ Bruxelles Julie, « *L'administration scolaire, agence de renseignement ? Les rapports confidentiels des recteurs d'académie de la fin de l'Empire autoritaire au début de l'Empire libéral* », in Condette Jean-François (dir.) *Les Recteurs. Deux siècles d'enseignement pour l'École (1808-2008)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, pp. 87-98.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 87

⁴¹⁵ Circulaire du 30 octobre 1850 relative aux rapports mensuels des recteurs et aux rapports hebdomadaires des chefs d'établissements publics. Confirmée par la circulaire 9 novembre 1854aux Recteurs concernant les rapports mensuels.

L'instruction du 2 novembre⁴¹⁶ de la même année précise la nécessité pour les recteurs d'inspecter les établissements secondaires. À chaque niveau, on constate cette circulation dans les deux sens. L'établissement des prosopographies de ces fonctionnaires intermédiaires permet d'estimer leur niveau d'implication. Ces contrôles hiérarchiques doivent être étudiés dans leur globalité en fonction des sources dont nous disposons.

Sur le plan méthodologique, Carine Erard⁴¹⁷, se référant à l'article d'André Chastagnol⁴¹⁸, rappelle les points essentiels de construction de cet outil : déterminer le groupe social à étudier, établir des biographies à partir d'indicateurs communs, avant de les interpréter. Caroline Sappia⁴¹⁹ ajoute une étape, la première selon elle, inhérente à la question de l'utilité : que cherche-t-on à l'aide de cette méthode ? Cette interrogation prioritaire a permis de distinguer deux catégories de personnes : les administratifs et les enseignants. Leurs carrières sont très différentes, notamment pour les enseignants de gymnastique et d'éducation physique. Les personnels administratifs sont, souvent, dans une logique de carrière, d'ascension sociale par la reconnaissance administrative. Sur la base de son travail biographique des recteurs, Jean-François Condette⁴²⁰ constate que l'origine sociale des recteurs est différente suivant les périodes politiques, l'historien note le déclin définitif de l'ancienne élite aristocratique au profit de la moyenne et petite bourgeoisie lors de cette période d'étude. L'exigence d'un doctorat de l'Université renforce ce type recrutement. Les enseignants du XIX^e et du début du XX^e siècle sont souvent des enfants de familles modestes, « *petite bourgeoisie ou des couches supérieures des classes populaires* »⁴²¹. Par contre, l'entrée dans une carrière administrative est révélatrice d'une volonté d'évolution dans les grades au prix de mutations nationales et fréquentes. Pour ces fonctionnaires, la question de base de la prosopographie sera : "Besançon (ville ou académie) tremplin ou aboutissement de carrière ?" Bien que Jean-François Condette écrive : « *dans la hiérarchie des académies, celle de Grenoble, de Chambéry, de Clermont et de Besançon, apparaissent comme des académies*

⁴¹⁶ Instruction du 2 novembre 1850 relative à l'inspection des établissements publics d'instruction secondaire par les recteurs

⁴¹⁷ Erard Carine, Approche prosopographique des inspecteurs en charge de l'EPS [mise en ligne le 15 octobre 2014] [enregistrement vidéo] in *Projet Demeny*. Disponible sur <http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=prosopo>, consulté le 27 décembre 2016.

⁴¹⁸ Chastagnol André, « La prosopographie, méthode de recherche sur l'histoire du bas Empire », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 25^e année, n° 5, 1970. pp. 1229-1235.

⁴¹⁹ Sappia Caroline, L'histoire, l'individu et le groupe social : La prosopographie. Quelques clés sur une méthode, *CLIO*, Revue de l'association des historiens et du Département de l'UCL, n° 126, janvier-Juin 2007, pp.8-10.

⁴²⁰ Condette Jean-François, 2006, Tome II, *op. cit.*, et 2006, Tome I, *op. cit.*,

⁴²¹ Compagnon Béatrice, Thévenin Anne, 2001, *op. cit.*, p.115.

d'apprentissage »⁴²², certains recteurs terminent leur carrière à Besançon. Sont-ils prêts à faire allégeance totale au pouvoir, et donc, à utiliser les pouvoirs qui leur sont conférés, pour appliquer les textes avec énergie, être de “bons petits soldats” de la République ? Ou tout simplement des notables locaux ? Pour ce faire, nous prendrons en compte leur carrière et mutations ainsi que certaines remarques proposées par Jean-François Condette, explicatives de choix personnels. La même démarche est appliquée aux proviseurs afin d'établir des éléments d'une prosopographie professionnelle. Nous n'avons pas voulu intégrer les inspecteurs d'académie ni les censeurs et surveillants généraux afin d'éviter d'alourdir ce travail dans la mesure où il porte sur le contrôle du corps des lycéens. Pour les enseignants de gymnastique et d'éducation physique, les avis des proviseurs et des inspecteurs d'académie plus proches d'eux que les recteurs constituent la source principale de données.

En somme, le cadre foucaldien relatif à la définition et schématisation de « *l'art de punir* »⁴²³ est mis en œuvre dans et par cinq opérations : référer les actes aux règles à suivre, différencier les individus, les hiérarchiser, les culpabiliser et leur faire comprendre les limites de la norme. Cet “art” s'applique non seulement aux élèves, mais également aux personnels administratifs et pédagogiques ; et ce moyen de pression sera exercé par tous et sur tous les personnels de l'Instruction publique. Il manque, dans les études sur la formation des enseignants, des éclaircissements sur ce point précis. Les données sur les enseignants de gymnastique ont été collectées afin de construire une prosopographie socioprofessionnelle. Ces enseignants sont issus principalement des classes populaires, souvent anciens militaires ou instituteurs. Ils ne sont pas passés par les établissements secondaires. Étudiant les premiers lauréats du CAEG, Jaques Defrance constate « *une origine beaucoup plus populaire que les professeurs du secondaire ou les instituteurs qu'ils sont appelés à côtoyer dans les établissements où ils seront nommés* »⁴²⁴. Un poste dans le lycée de l'académie est un aboutissement de carrière pour ces enseignants. En effet, pendant longtemps, les salaires sont calculés selon le classement du lycée ou du collège. Six classes d'établissement existent à la fin du XIX^e siècle. Par exemple, le décret du 28 décembre 1903 sur l'avancement des fonctionnaires étale les salaires des professeurs de gymnastique de lycée entre 1 600 et 2 400

⁴²² Condette Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940 : Le recteur, l'École, la nation : entre réalités scolaires locales et politiques éducatives nationales*, Tome III, Lyon, INRP, 2008, p. 364.

⁴²³ Foucault Michel, 1975, *op. cit.*, p. 185

⁴²⁴ Defrance Jacques, *L'excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes. 1770-1914*. Rennes et Paris, Presses universitaires de Rennes et AFRAPS, 1987, p. 154.

francs, et ceux de collèges entre 1 200 et 1 800 francs. Le lycée de Besançon peut être considéré comme l'aboutissement d'une carrière de professeur de gymnastique au niveau régional. La question prosopographique est la suivante : *"L'image donnée par les enseignants de gymnastique ou d'EP correspond-elle aux attentes de l'administration ?"*. La majorité des dossiers administratifs sont consultables aux archives départementales. Ils permettent d'établir le parcours et le profil des enseignants. Il est possible de le comparer au profil type recherché par l'administration locale, en étudiant les avis portés par le proviseur, l'inspecteur d'académie et parfois le recteur lors des notations annuelles.

Cette surveillance hiérarchique permet d'approcher de plus près la pédagogie des pratiques corporelles, les rapports entre les personnels, entre personnels et élèves et ainsi d'estimer l'autonomie laissée à l'élève jusque dans les cours de gymnastique à partir des quelques déclarations d'accidents trouvées ainsi que des punitions données par le professeur de gymnastique.

Au-delà des informations verticales, il est indispensable de prendre en compte les informations extérieures au lycée, entrantes comme sortantes⁴²⁵, à ce monde de l'école qui se veut clôt. En effet, la politique de l'éducation s'organise autour des relations ou rivalités entre l'école publique et l'école privée. Paul Gerbod, dans sa thèse⁴²⁶, affirme que la bourgeoisie bisontine est acquise aux catholiques et préfère scolariser ses enfants à l'institution Saint-François-Xavier. Antoine Prost évoque un glissement vers *"l'inquisition"*, lorsque le recteur Ardaillon demande, en 1905, l'organisation des conférences pédagogiques *« le vendredi avec repas gras obligatoire pour démasquer les instituteurs catholiques »*⁴²⁷. Ainsi, les lettres de parents, articles de journaux déclenchent des rapports, des demandes d'informations qui remontent parfois jusqu'au ministre. Le lycée public ne doit prêter le flanc à aucune critique. En quelque sorte, l'extérieur surveille également l'intérieur. En effet, les journalistes, notamment des journaux catholiques, se servent de toute information pour débaucher les élèves du lycée au profit de leurs institutions. À l'inverse, les journaux républicains attaquent certains proviseurs pour leur bienveillance envers l'évêque.

⁴²⁵ Le proviseur a le droit d'ouvrir le courrier des internes si les parents n'ont pas autorisé leur enfant à recevoir du courrier, ou s'il juge que le courrier peut présenter un danger pour l'établissement. Nous avons trouvé quelques cas d'ouverture de lettres avec rapport au recteur.

⁴²⁶ Gerbod Paul, 1965, *op.cit.*, p. 378.

⁴²⁷ Prost Antoine, 1968, *op.cit.*, p. 210

Il n'est alors pas possible de construire, comme dans la partie précédente, et de distinguer différents niveaux qui puissent être généralisés, compte tenu de la complexité de ces opérations qui remontent et redescendent, qui circulent dans la hiérarchie. Foucault précise à ce sujet :

« ... s'il est vrai que la surveillance repose sur des individus, son fonctionnement est celui d'un réseau de relations de haut en bas, mais aussi jusqu'à un certain point de bas en haut et latéralement ; ce réseau fait « tenir » l'ensemble et le traverse intégralement d'effets de pouvoir qui prennent appui les uns sur les autres : surveillants perpétuellement surveillés »⁴²⁸.

Des exemples significatifs et représentatifs de ce contrôle corporel jusque dans le cours de gymnastique alimentent cet axe d'analyse.

1 - La construction d'un réseau de surveillance

À partir de 1850, se met en place un réseau complexe de surveillance afin d'organiser des remontées d'informations jusqu'au ministère. Cela passe par la mise en place d'hommes acquis au pouvoir, avec des missions définies. Très rapidement, ce réseau se complexifie en multipliant les contrôles et en instituant d'autres niveaux de vigilance. Ce sera le cas des inspecteurs généraux.

1. 1 - Au niveau national

Nous avons caractérisé cette période comme comprimant, essayant d'annihiler toute autonomie de l'élève garçon. Avant d'illustrer son fonctionnement, il est nécessaire d'étudier la construction et le fonctionnement de ce réseau afin de comprendre son action qui a pour but de limiter l'autonomie des élèves.

La loi du 15 mars 1850, appelée loi Falloux, est surtout connue parce qu'elle institue la liberté de l'enseignement. Mais, elle met également en place une organisation remarquable de surveillance de l'école sur le territoire. Quatre-vingt-six recteurs sont nommés à la tête d'académies départementales dont le but est d'organiser un contrôle plus strict des établissements dont ils ont la charge. Ces recteurs sont assistés d'inspecteurs d'académie. La loi Falloux crée, en parallèle, des conseils académiques qui, indirectement, mettent les recteurs sous surveillance. Le but assigné est de permettre une adaptation locale de la politique nationale. Ce conseil est composé de grands notables du département, dont

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 179.

l'évêque ou son délégué. L'article 14 de la loi précise que le conseil donne son avis « *sur les réformes à introduire dans l'enseignement, la discipline et l'administration des écoles publiques* »⁴²⁹. L'article 15 impose la présentation des « *règlements relatifs au régime intérieur des lycées, collèges et écoles normales primaires...* »⁴³⁰ et la rédaction annuelle, à destination du ministre, d'un « *exposé de la situation de l'enseignement dans le département* »⁴³¹. En plus de ce nouvel échelon de surveillance, le chapitre II de la loi précise que les établissements secondaires doivent être visités par les inspecteurs généraux et supérieurs, par les recteurs et inspecteurs d'académie (article 18). La mise en place d'une telle organisation offre des sources documentaires considérables, redondantes.

Le successeur de Falloux, Félix Esquirou de Parieu, donne des instructions qui font des recteurs de véritables agents de renseignements :

*« Votre premier devoir est de porter à la connaissance du ministre les faits qui peuvent intéresser l'exercice de son autorité, et ce devoir vous sera facile, maintenant que chacune des maisons d'éducation du ressort académique est, en quelque sorte, à votre portée »*⁴³².

Le ministre de Parieu leur demande d'inspecter eux-mêmes les lycées et collèges à deux moments différents et imprévus, en début et en fin d'année, afin de vérifier « *s'il y a décadence ou progrès* », de lui indiquer « *la mesure et le caractère du mérite de chaque fonctionnaire* »⁴³³ et pointe le fait que ce sont des occasions d'affirmer son autorité. Dans les rapports sur les personnels, le ministre veut voir « l'homme » et pas seulement le fonctionnaire. Dans une circulaire du 31 octobre 1850, ce ministre rappelle que les professeurs sont responsables devant la société de tous les actes de leur vie, parce qu'ils doivent être un exemple pour la jeunesse, et intime l'ordre aux recteurs de les prévenir :

*« Je vous invite à leur interdire absolument ce genre de délassement [les lieux publics ouverts], qui les compromet en leur faisant partager la responsabilité des désordres auxquels ils n'ont souvent pris aucune part, mais dont ils ont été témoins »*⁴³⁴.

⁴²⁹ Loi du 15 mars 1850 relative à l'enseignement, dite Loi Falloux.

⁴³⁰ *Ibid.*

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² Instruction du 2 novembre 1850 relative à l'inspection des établissements publics d'instruction secondaire par les recteurs.

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ Circulaire du 31 octobre 1850 relative à la fréquentation par les fonctionnaires du corps des enseignants des cercles politiques ou des cafés.

Si les professeurs ne sont plus obligés de résider dans l'établissement ou de manger à la table commune (depuis 1832), les traditions survivent. Dans la période 1886-1914, 52 % des professeurs sont mariés, ou l'ont été, Aurélie Morel affirme que de plus en plus de professeurs se marient et vivent en dehors du lycée⁴³⁵.

Le décret-loi sur l'instruction publique de 1852 donne mission à six inspecteurs généraux de visiter les lycées nationaux. Sur la même feuille double sont rédigés les rapports de l'inspecteur général et de l'inspecteur d'académie en vis-à-vis⁴³⁶, réalisé à deux moments différents. C'est un moyen de s'assurer de la loyauté de l'inspecteur d'académie.

Le ministre Fortoul revient, par la loi du 14 juin 1854, à 17 grandes académies (18 en 1860) parce qu'il veut avoir la mainmise sur ces « *grands recteurs* »⁴³⁷, aptes à lutter contre le clergé :

*« Il a besoin d'hommes sûrs qui puissent mettre en œuvre la loi de juin 1854 et redonner aux structures scolaires publiques une force importante, tout en dynamisant la vie culturelle régionale »*⁴³⁸.

Julie Bruxelles précise que « *les recteurs comme les autres fonctionnaires sont garants de l'ordre public et agents de propagande chargés de surveiller et de diriger l'opinion publique* »⁴³⁹. Le rapport, annoté « *très confidentiel* » du 12 février 1861, par le recteur Monty est édifiant sur le rôle demandé :

*« Votre Excellence, en m'ordonnant de lui adresser le rapport confidentiel du 4^e trimestre, m'apprend que ce rapport est destiné à compléter les rapports mensuels, et qu'il doit contenir mes appréciations personnelles sur la situation du ressort au point de vue religieux et politique »*⁴⁴⁰.

Le ministre leur adjoint « *autant d'inspecteurs d'académie qu'il y a de départements dans la circonscription* »⁴⁴¹. Le rôle des inspecteurs d'académie est revalorisé puisqu'ils dirigent l'administration des collèges et lycées. En 1855, le ministre Fortoul durcit les inspections des établissements. Il multiplie, au niveau local, les contrôles et l'élaboration de rapports :

⁴³⁵ Morel Aurélie, *Le lycée de Besançon : 1850-1914*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Caron Jean-Claude, Université de Franche-Comté, 1999-2000, p. 67. BU lettres Besançon, D 2000-80.

⁴³⁶ Archives nationales, F/17/7563 à F/17/7567, F /17/7729, rapports de l'inspection générale de 1861 à 1865.

⁴³⁷ Condette Jean-François, 2006, Tome 1, *op.cit.*, p.186.

⁴³⁸ *Ibid.*, p. 187.

⁴³⁹ Bruxelles Julie, 2009, *op. cit.*, p. 87

⁴⁴⁰ Archives nationales, F/17/2649, rapports trimestriels 1858-1866.

⁴⁴¹ Loi 14 juin 1854 sur l'instruction publique

« [...] chaque lycée aura été visité, dans le cours de l'année classique, deux fois par vous-même, deux fois par MM. les inspecteurs d'académie..., deux fois par MM. les proviseurs. Il ne se passera donc pas un seul mois pendant lequel l'action de l'autorité supérieure ne se soit fait sentir »⁴⁴².

En demandant ces audits réguliers, Fortoul établit un quadrillage temporel qui lui assure le plein dévouement des fonctionnaires. Dans la même logique que celle de la construction de l'emploi du temps des élèves, le ministre veut que les fonctionnaires ressentent une surveillance permanente. Il est même demandé que les visites du recteur soient inopinées.

Fortoul élimine les recteurs départementaux et se livre, d'après Jean-François Condette, à une véritable enquête auprès des préfets, des évêques, des présidents de cour impériale pour nommer les nouveaux recteurs d'académie sur la base de régions. Il n'en garde que sept, dont seulement deux restent sur place. Certains sont rétrogradés comme inspecteur d'académie, par exemple Villermeureux, recteur de la Marne, ou Édouard de Fleury, recteur des Deux-Sèvres, termine leur carrière dans un poste d'inspecteur d'académie. La mise au pas de l'Instruction publique passe par la nomination d'hommes de confiance à la tête des académies.

« La révolution autoritaire de Fortoul » (Savoie, 2000) se caractérise par une vigoureuse reprise en main du personnel, la révocation d'enseignants hostiles au régime, la mise sous tutelle de l'Université et une centralisation renforcée »⁴⁴³.

Dans le Doubs, les inspecteurs d'académie produisent de nombreux rapports sur le lycée, établissent des rapports d'inspection sur les enseignants et des rapports d'accidents d'élèves, bref, ils sont les yeux et les oreilles du recteur, qui assure la même fonction auprès du ministre de tutelle. Le conseil académique subit peu de changement dans ses missions et dans sa composition. À cette organisation de contrôle, il faut rajouter des missions, souvent confiées à des inspecteurs généraux pour des contrôles annuels sur place ou ponctuels qui demandent des rapports aux chefs d'établissement. Ainsi, en 1853, le professeur Pierre Bérard est chargé de diriger trois commissions, la première sur l'élaboration du plan d'un lycée modèle (arrêté du 14 mai 1853), la seconde sur le régime alimentaire des lycées (arrêté du 1^{er} septembre 1853), la troisième sur la gymnastique (arrêté du 7 novembre 1853). En 1867, le docteur Maxime Vernois est commissionné pour une grande enquête intitulée : « *De l'état*

⁴⁴² Instruction du 18 décembre 1855 relative à l'inspection des lycées.

⁴⁴³ Poyer Alex, 2006, *op. cit.*, p. 67.

hygiénique des lycées de l'Empire en 1867 »⁴⁴⁴, au cours de laquelle pratiquement tous les lycées de l'Empire sont visités.

Dans les rapports des inspecteurs généraux, tout l'établissement est passé au crible : les locaux et le matériel, mais également les hommes, proviseurs, censeurs, professeurs, maîtres, voire quelquefois les domestiques. Ils doivent donner leur sentiment sur l'action du recteur et des inspecteurs d'académie, rencontrer l'évêque, le préfet, qualifier les rapports entre les uns et les autres. Leur pouvoir est important, dans un rapport, ils proposent au ministre de refuser la mutation à Vanves d'un maître mal noté et de l'envoyer comme maître de quartier dans un lycée de province⁴⁴⁵. Ils interviennent sur le devenir des proviseurs et des censeurs. Malgré des assouplissements apportés par Victor Duruy dans l'administration de cette administration, Paul Gerbod emploie des mots très durs en écrivant : « *le despotisme ministériel n'en reste pas moins une réalité* »⁴⁴⁶.

Les rapports de l'inspection générale contiennent de nombreuses rubriques très précises. Dans le grand titre « administration », le premier sous-titre concerne le proviseur. La colonne de gauche est réservée aux questions :

*« quelle action exerce-t-il sur la discipline ? Sur les études ? Sur la gestion économique ? Sur les élèves ? Quelles relations entretient-il avec les professeurs et autres fonctionnaires du lycée ? Avec l'inspecteur d'académie ? Avec les autorités civiles et religieuses ? Avec les familles ? »*⁴⁴⁷

Ensuite, des rubriques sont consacrées à l'action du censeur et du surveillant général. La fonction de ce dernier n'est pas encore très nette : « *il faut attendre la création des lycées de jeunes filles (28 juillet 1884) pour apprendre que "la surveillance générale est spécialement chargée du maintien de l'ordre et de la discipline" »*⁴⁴⁸. Les rapports sur les hommes sont entiers et sans concession comme celui sur le surveillant général en 1878 :

« Le surveillant général qui compte de très longs services dans l'établissement s'est arrogé de nombreux privilèges au détriment des exigences de service. Il ne surveille pas les récréations, s'absente dès que les élèves ont pris leur repas, n'assiste pas aux principaux mouvements, n'est jamais présent à

⁴⁴⁴ Vernois Maxime, 1868, *op.cit.*, pp. 273-384.

⁴⁴⁵ Archives nationales, F/17/7729, Lettre du 13 juin 1879 de l'inspecteur général au ministre.

⁴⁴⁶ Gerbod Paul, *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle*, Paris Hachette, 1968, p. 53.

⁴⁴⁷ Archives nationales, F/17/7729, rapport d'inspection 1878.

⁴⁴⁸ Tschirhart Annie, « Des surveillants généraux aux conseillers principaux d'éducation : histoire d'un héritage », *Carrefours de l'éducation*, n°35, 2013, p. 85-103, p. 90.

l'habillement des élèves et à la revue qui précède la promenade. Il y a lieu de le mettre en demeure de prendre sa retraite ou de changer ses habitudes »⁴⁴⁹.

En parallèle, l'inspecteur d'académie rappelle les bons et loyaux services de ce fonctionnaire. Il signale aussi qu'il est très apprécié des élèves et parents. Dans les conclusions du rapport, les inspecteurs généraux demandent que soit nommé un censeur plus dynamique et présent pour l'encadrer et rétablir la discipline qui s'étiolo à Besançon.

L'obéissance est aussi intégrée par le corps enseignant. Fortoul a imposé à nouveau la robe pour les cérémonies, la suppression des moustaches et de la barbe. Il veut un retour à la morale des enseignants. Il prend des mesures drastiques pour s'assurer de l'allégeance et de l'obéissance de ses fonctionnaires. « *L'inspection générale et les chefs d'établissement sont invités à juger des habitudes sociales du personnel* »⁴⁵⁰. La volonté de l'administration est d'avoir un établissement sans aucune faille. Cette construction hiérarchique de supervision mise en place par le ministère de tutelle subit quelques modifications d'attribution, d'appellation, mais elle perdure toujours.

La construction de cet appareil de surveillance se veut prophylactique. En se sentant surveiller constamment, les fonctionnaires intègrent les règles, se donnent des interdits. L'objectif correspond à ce que Norbert Elias nomme « *autocontrainte* »⁴⁵¹, pour que l'établissement, une fois toutes ces règles incorporées par les personnels, puisse fonctionner en autonomie. Mais, autonomie ne signifie pas liberté. Le but est d'harmoniser des comportements pour vivre dans une société qui s'ouvre et qui devient de plus en plus interdépendante. Cela provoque, selon Norbert Elias, « *la maîtrise de soi, la contrainte continue, la modération des émotions, la régulation des pulsions rendues nécessaires par la vie dans les centres de ce réseau d'interdépendance* »⁴⁵². L'école secondaire est un centre d'apprentissage de cette société en mutation.

1. 2 - L'organisation de la hiérarchie de contrôle au lycée de Besançon

Le lycée, depuis sa création au début du XIX^e siècle, est dirigé par un proviseur assisté d'un censeur sous la surveillance d'un bureau d'administration. Le censeur surveille « *la*

⁴⁴⁹ Archives nationales, F/17/7729, rapport d'inspection 1878.

⁴⁵⁰ Gerbod Paul, 1965, *op. cit.*, p. 314.

⁴⁵¹ Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calman-Lévy, 1975, (1^{ère} éd. 1969), pp. 181-218.

⁴⁵² *Ibid*, pp. 203-204.

conduite, les mœurs, le travail et le progrès des élèves »⁴⁵³. Ce règlement général des lycées précise également le rôle des maîtres d'études :

« Les maîtres d'études ne quitteront les élèves qui leur seront confiés, que pendant le temps des leçons (art.43). Ils se feront rendre compte par les élèves des devoirs imposés à ceux-ci par les professeurs et veilleront à ce qu'ils les remplissent (art.44). Ils mangeront avec leurs élèves (art.45) ; Ils coucheront dans les mêmes dortoirs dont ils garderont les clefs (art.46) ; Ils accompagneront leurs élèves aux promenades, et en général dans toutes les sorties communes (art. 47). Deux d'entre eux assisteront, à tour de rôle, aux récréations (art. 48) »⁴⁵⁴.

En 1847, le ministre Salvandy crée la fonction de surveillant général⁴⁵⁵ afin de « combler un vide organisationnel »⁴⁵⁶. Christine Foucquenoy-Simonnet caractérise ce poste de « fantassin de la “grande armée” des membres de l'Université sous le “joug” du chef d'établissement »⁴⁵⁷. La circulaire du 24 novembre 1854 prévoit la création des bureaux d'administration, présidés par le recteur ou l'inspecteur d'académie, pour vérifier « l'administration économique et la comptabilité des lycées »⁴⁵⁸. Le premier se déroule le 12 février 1855. Celui du 5 juin met en place une commission chargée de visiter le lycée pour vérifier « si l'ordre et la régularité règnent dans tous les services, si la maison est convenablement tenue, et si le bien-être des élèves est assuré »⁴⁵⁹. Le proviseur visite les enseignants lors de leur cours. Il les note en fin d'année, donne un avis sur leurs vœux pour l'année suivante, etc.

L'organisation de la surveillance représente, donc un système de strates dans lequel tout le monde se surveille avec comme but ultime : surveiller les élèves dans un espace organisé, clôturé et pendant le temps intégral de présence de l'élève au sein de l'établissement.

⁴⁵³ Arrêté du 10 juin 1803 portant règlement général des Lycées (21 prairial an II).

⁴⁵⁴ Savoie Philippe, *Les enseignants du secondaire. Le corps, le métier, les carrières, Textes officiels. Tome 1 (1802-1914)*, Paris, Economica-INPR, 2000, pp. 100-104.

⁴⁵⁵ Arrêté du 16 novembre 1847, Règlement général sur les maîtres d'études.

⁴⁵⁶ Condette Jean-François, « Ce « rôle tout négatif » d'un « personnel à part » ? Le surveillant général à la fin du XIX^e siècle », *Recherches & éducations*, n° 11, 2014, pp. 17-38, p. 19.

⁴⁵⁷ Foucquenoy-Simonnet Christine, « Gérer la vie scolaire et disciplinaires. Les relations complexes entre le chef d'établissement et le surveillant général (fin XIX^e–XX^e siècles) in Condette Jean-François, *Les chefs d'établissement. Diriger une institution scolaire ou universitaire (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 231-245, p. 232.

⁴⁵⁸ Circulaire du 24 novembre 1854 relative à l'organisation des bureaux d'administration placés près des lycées.

⁴⁵⁹ *Ibid.*

- Les proviseurs

Douze proviseurs se sont succédés à la tête du lycée de Besançon durant cette période de quarante années. Certains n'ont fait que de très courts passages, comme Villermeureux. Proviseur d'un lycée de première classe à Strasbourg, il est nommé à Besançon, alors lycée de seconde catégorie, mais il garde son traitement. Il reste un an et continue sa carrière comme recteur de la Marne. D'autres terminent leur carrière dans la ville, comme Courlet, franc-comtois d'origine, proviseur de 1858 à 1862. Il semble évident que leur action sera différente en fonction de leur stratégie de carrière. Boulet par exemple restera onze ans proviseur à Besançon. Il est proposé pour recevoir la Légion d'honneur par le recteur et prend ensuite un poste d'inspecteur d'académie à Melun. Le rapport de l'inspection générale de 1869 est élogieux « *il est à la hauteur de ses importantes fonctions. Il gouverne la maison en père, et moins soucieux de faire trembler les élèves par le déploiement de rigueur inutile que de les gagner au bien par la douceur...* »⁴⁶⁰. En 1872, le nouveau recteur Seguin n'a pas tout à fait le même avis que son prédécesseur. Dans une lettre au ministre, il signale que « *ses relations avec le recteur lui permettaient, peut-être, d'échapper à une partie de ses responsabilités* »⁴⁶¹ et les inspecteurs généraux signalent, lors de ses deux dernières années de présence à Besançon, un manque de présence et un relâchement de la discipline.

- Les censeurs, surveillants généraux et maîtres d'études

Pour étudier ces fonctionnaires en postes au lycée, les sources principales sont les rapports de l'inspection générale et de l'inspecteur d'académie. Afin de rendre la démonstration plus vivante, nous avons choisi de prendre l'exemple de M. Tridon, qui part en retraite à Besançon. En 1869, il est considéré comme honnête, aimant les enfants, mais manquant de tact avec les maîtres d'études⁴⁶². L'année de sa retraite, en 1876, le rapport est moins conciliant :

*« Le censeur est un homme âgé, fatigué, qui fait tout ce qu'il peut pour bien faire. Malheureusement le lourd fardeau qui pèse sur lui dépasse la somme d'efforts dont il est capable. Il suit de là que son action sur la discipline, les études, les maîtres-répétiteurs et les élèves est très limitée. [...] Le censeur, M. Tridon, doit être mis immédiatement à la retraite »*⁴⁶³.

⁴⁶⁰ Archives nationales, F/17/7729, rapport inspection générale Besançon 1869.

⁴⁶¹ *Ibid.*, lettre du 21 février 1872 du recteur au ministre.

⁴⁶² Archives nationales, F/17/7729, rapport inspection générale Besançon 1869.

⁴⁶³ *Ibid.*, rapport inspection générale Besançon 1876.

En 1872 déjà, le recteur recommandait le remplacement de M. Tridon par un censeur « *clairvoyant, actif et réservé, à la fois ; ayant aussi les grades suffisants pour être respecté des professeurs* »⁴⁶⁴. Par cette phrase, le recteur indique les problèmes hiérarchiques entre une administration constituée par d'anciens professeurs et le corps professoral.

Les maîtres d'études sont très surveillés et inspectés régulièrement. Les rapports de l'inspection générale détaillent leur attitude face aux élèves et aussi dans les conférences⁴⁶⁵. Cette surveillance est valable aussi pour les professeurs, par contre dans cette période nous n'avons pas trouvé de rapport sur les professeurs de gymnastique, hormis les fiches annuelles remplies par le proviseur sur chaque membre de l'établissement.

Les recommandations sont très précises suivant les postes. Par exemple, dans l'instruction du 15 novembre 1854, cinq pages sont consacrées au rôle du maître-répétiteur. Celles-ci confirment la peur de la transgression morale.

*« Pendant les récréations, la vigilance ne doit pas se ralentir : c'est dans la liberté des jeux et des conversations que se trahissent les penchants et le caractère des enfants. C'est là qu'une observation intelligente découvre des symptômes, des tendances, des habitudes qui révèlent le naturel ; c'est là qu'un maître habile recueille de précieuses lumières qu'il s'empresse, dans l'intérêt des élèves, de communiquer à ses chefs »*⁴⁶⁶.

Il est facile de comprendre la méfiance et le mépris que les élèves ont envers ce pion au service de l'administration qui joue un rôle d'espion, tout en essayant d'avoir la confiance des surveillés.

La surveillance administrative va plus loin lorsque le fonctionnaire est cité à l'extérieur, dans les journaux, voire les rumeurs qui circulent en ville. Le proviseur Clément fait l'objet d'une enquête puis d'une mise à pied. L'enquête a débuté lors de la parution d'articles dans les journaux locaux en 1875⁴⁶⁷. Le recteur envoie une lettre de réprimande au proviseur et fait un signalement au ministre pour avoir, sur la tombe d'un professeur, « *qualifié le diplôme du baccalauréat de diplôme sans signification et sans valeur* »⁴⁶⁸. Ses relations avec les autorités sont étudiées. Outre sa faiblesse dans l'exercice de son autorité, le rapport des inspecteurs généraux signale que « *M. le Maire et M. le Préfet de Besançon considéreraient comme*

⁴⁶⁴ *Ibid.*, lettre du 21 février 1872 du recteur au ministre.

⁴⁶⁵ Futurs professeurs, ils sont tenus de suivre des cours à l'université, appelés conférences.

⁴⁶⁶ Instruction du 15 novembre 1854, relative à la mise en exécution du plan d'étude des lycées.

⁴⁶⁷ AD Doubs, T1390, dossier administratif Clément.

⁴⁶⁸ AD Doubs, T1390, dossier administratif Clément, lettre du 17 septembre 1875 du proviseur au ministre.

dangereux pour l'avenir du lycée le maintien de M. Clément au poste qui lui est confié »⁴⁶⁹. Il lui est reproché également de faire arrêter les travaux entrepris pour rénover les réfectoires au profit de l'appropriation d'un nouvel appartement dans le petit lycée⁴⁷⁰. Dans la fiche de propositions (notation) de 1876, le recteur écrit : « *le fond essentiellement vaniteux de son caractère l'entraîne fréquemment à des imprudences et même des maladroites* »⁴⁷¹ et se termine par une sentence : « *il n'a pas ma confiance* »⁴⁷².

La dureté des rapports et les jugements sévères indiquent clairement la volonté de l'administration de disposer de personnels intermédiaires et enseignants entièrement acquis à sa cause. Le ministère souhaite de "bons soldats" pour faire régner l'ordre dans l'établissement scolaire. Il faut qu'ils puissent être craints pour que la seule éventualité de leurs présences dissuade les élèves de transgresser les règles. Ainsi, les parents sont rassurés sur la qualité du lycée et l'établissement est susceptible de rattraper son retard de confiance sur les institutions privées.

2 - Le contrôle des corps au sein de l'établissement

Le corps de l'enfant est un objet d'inquiétude, voire de peur pour les parents. Depuis le début du siècle, sont venues d'Angleterre les idées d'amélioration de l'homme. Christian Pociello écrit que : « *le docteur Buchan rappelle que les ressources et la stabilité des États dépendent du nombre de la vigueur et de l'industrie de leurs sujets* »⁴⁷³. Les idées de régénération et d'entraînement apparaissent dans les discours médicaux. Le docteur Charles Londe évoque déjà le problème dans son ouvrage, paru en 1821, sur les bienfaits de la gymnastique :

*« Mais pour ne point remonter aux livres républicains d'Athènes ou de Sparte, comparons l'efféminé citadin, dont la chétive constitution ploie sous les infirmités qui découlent de sa mollesse, osant à peine se servir de ses mains délicates et de ses débiles bras, avec le mâle villageois, pourvu d'organe fort et vigoureux, quoique nourri d'aliments grossiers et exposé à l'intempérie en toutes saisons »*⁴⁷⁴.

⁴⁶⁹ AD Doubs, T1390, dossier administratif Clément, Lettre du 12 juillet 1876 du ministre au recteur.

⁴⁷⁰ AD Doubs, T91, lettre du 8 octobre 1875 du ministre au recteur

⁴⁷¹ AD Doubs, T1390, *op. cit.*, fiche de proposition 1876.

⁴⁷² *Ibid.*

⁴⁷³ Pociello Christian, 1974, *op.cit.*, p. 22.

⁴⁷⁴ Londe Charles, *Gymnastique médicale*, Paris, Groulebois, 1821, p. 3.

Le concept de régénération sera repris par de nombreux auteurs sensibles aux thèses de Lamarck⁴⁷⁵, tandis que, à partir de 1857, le médecin aliéniste Morel⁴⁷⁶ développe un autre concept, celui de dégénérescence, qui ouvre la porte aux théories eugénistes⁴⁷⁷. La peur s'installe dans la société et à l'intérieur des familles. Ce phénomène est accentué par les études de l'armée sur les conscrits (diminution de la taille de recrutement, nombres de réformés, etc.) et les défaites militaires. Les premiers travaux sur les statistiques, notamment ceux du Comte d'Angeville⁴⁷⁸, dès 1836, mettent en évidence ces problèmes de santé publique. Ces études statistiques continuent et alimentent les peurs des Français, même si le professeur Paul Broca publie un article dans le bulletin de l'académie de médecine « *sur la prétendue dégénérescence de la population française* »⁴⁷⁹. Selon Alain Corbin : « *la crainte de la dégénérescence et de la régression, deux phantasmes majeurs qui hantent les élites, imposent durant les dernières décennies du siècle d'affermir la virilité de la jeunesse* »⁴⁸⁰. Ces appréhensions mêlent l'état physique des Français et la morale. L'hygiène devient la discipline qui traite ces questions sanitaires et elle intègre la gymnastique comme un remède.

2. 1 - Les demandes de contrôles par le ministère et le recteur

Des rapports sur l'état de santé et moral des élèves sont exigés régulièrement, lesquels sont ensuite transmis au ministre par l'intermédiaire du recteur qui doit mentionner les incidents, les résultats, mais aussi sur les mœurs et les maladies. Les décès sont signalés au ministre, accompagnés dans certains cas d'enquête et commentaires réalisés par l'inspecteur d'académie. Aux archives nationales sont conservées des listes d'élèves qui ont fréquenté l'infirmerie des établissements scolaires durant le mois écoulé et leurs affections⁴⁸¹.

⁴⁷⁵ Dally Napoléon, *De la régénérescence de l'espèce humaine par la gymnastique*, Paris, Dupont, 1848 ; Fonsagrives Jean-Baptiste, *De la régénération de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille et en particulier du rôle de la mère dans l'éducation physique des enfants*, Montpellier, Paris, J-B. Baillièrre et fils, 1867.

⁴⁷⁶ Morel Bénédicte-Auguste, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine et des causes qui produisent ces maladies*, Paris, J-B. Baillièrre, 1857.

⁴⁷⁷ Anne Carol précise que Morel croit en la possibilité de régénération et d'adaptation au milieu. C'est avec le darwinisme que se développe les véritables théories eugénistes un peu plus tard, mais « *Morel lance, par sa théorie et le succès qu'elle a connu, le mot "dégénérescence"* », Carol Anne, *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1995, p. 92.

⁴⁷⁸ Angeville (d') Adolphe, *Essai sur la statistique de la population française considérée ou quelques-uns de ses rapports physiques et moraux*, Paris, Delloye, 1836, pp. 38-65.

⁴⁷⁹ Broca Paul, *Sur la prétendue dégénérescence de la population française*, Paris, Martinet, 1867.

⁴⁸⁰ Corbin Alain « Introduction » in Corbin Alain (dir.) *Histoire de la virilité. 2 Le triomphe de la virilité. Le XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2001, p.8.

⁴⁸¹ Archives nationales, F/17/ 7582 et F/17/7583.

2. 2 - Le règlement intérieur

Un seul règlement intérieur des punitions a été identifié. Il date de 1854. Toutefois, les rapports d'inspection du lycée, les comptes rendus du Recteur et des inspecteurs d'académie mentionnent souvent les faits disciplinaires (nombre de retenues, type d'autorité) tandis que les prospectus donnent des règles à suivre. Les outils de répression dont disposent les acteurs de l'établissement sont ainsi clairement identifiés.

Le recteur, en août 1852, se félicite de la discipline du lycée :

« Les moyens disciplinaires sont des plus simples [...], point de prison, point de salle d'arrêt, point de pensum, toutes les ressources de répression se réduisent à une retenue avec tâche extraordinaire, les jours de promenade, puis encore à quelques quarts d'heure de piquet pendant lesquels l'élève, en vue de ses camarades, mais à l'écart, est intéressé à apprendre, pour sa prompte libération quelques lignes de ses auteurs. Si les punitions matérielles se réduisent à si peu de choses, c'est que les élèves sont soumis à une répression morale d'une grande efficacité »⁴⁸².

Jean-Claude Caron⁴⁸³ rappelle qu'une grande enquête disciplinaire est organisée en 1853-1854. À la suite, Fortoul publie la circulaire d'application du décret du 7 avril 1854 qui détermine huit punitions. Le ministre la présente comme un outil pour « *le perfectionnement moral des enfants* »⁴⁸⁴. L'idée est de renforcer le pouvoir d'appréciation du proviseur et lui donner la responsabilité des punitions qualifiées d'« *extraordinaires* »⁴⁸⁵, c'est-à-dire de la privation du droit de sortie à l'exclusion. Dans le règlement intérieur sont définies toutes les sanctions ainsi que l'objet de leur application. Après les punitions, la seconde partie présente des récompenses. Des bonnes notes pouvant permettre d'éviter la retenue, à condition que la conduite soit irréprochable. Des satisfécits sont attribués par le proviseur. Pour les internes, ils sont affichés au parloir. Le prospectus de 1875 confirme cette volonté :

« on s'applique à diriger les élèves par la raison et par le cœur plutôt que par les châtiments, et au lieu de leur laisser voir dans le lycée, comme ils en sont trop souvent tentés une prison détestable, on tâche qu'ils y trouvent une seconde famille »⁴⁸⁶.

⁴⁸² AD Doubs, T11, renseignements généraux d'août 1852 du recteur au ministre.

⁴⁸³ Caron Jean-Claude, « Gouverner et sanctionner les jeunes élites. La grande enquête disciplinaire de 1853-1854 dans les lycées et ses conséquences » in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, 2005, *op. cit.* pp. 381-395.

⁴⁸⁴ Circulaire du 7 avril 1854 pour l'application du règlement sur le régime disciplinaire des lycées.

⁴⁸⁵ AD Doubs, T11; règlement intérieur du 29 avril 1854.

⁴⁸⁶ Archives nationales, F/17/7537, prospectus lycée de Besançon, p.5.

Dès 1864, le proviseur énonce au conseil d'administration l'abandon de l'isolement et du séquestre. Par contre il indique que « *la salle des convalescents est en même temps un pénitencier ou s'expient les fautes dont la gravité nécessite un régime spécial* »⁴⁸⁷. Pourtant, le compte-rendu de l'inspection générale de 1876 qualifie les rapports entre le proviseur et les élèves « *d'indifférents* ». Il relate des plaintes de parents qui lui trouvent « *un ton hautain et blessant* »⁴⁸⁸.

Le règlement intérieur est présent pour rassurer les parents. Les prospectus, véritables publicités vantant les mérites de la vie de l'élève interne à Besançon, varient sur la durée de la période. En 1849, la première page rassure les parents sur l'éducation au sens strict. Elle est « *avant tout morale et religieuse* »⁴⁸⁹. On trouve les termes de propreté, politesse, régularité, bonne tenue. Page 2, il est évoqué la discipline dans un cadre de « *fermeté bienveillante et réfléchie* »⁴⁹⁰. Mais au mois de mars de cette année, des troubles importants dans le lycée ont entraîné deux exclusions définitives d'élèves, qui ont l'interdiction de s'inscrire dans un autre établissement en France et des exclusions de l'établissement. Pour certains élèves moins impliqués, les parents ont été invités à les retirer afin d'éviter une disgrâce, en laissant une possibilité de les reprendre. Il est demandé au chef d'établissement de lire l'arrêté d'éviction dans toutes les classes. « *L'ancienne et irréprochable réputation du lycée de Besançon vient de souffrir une grave atteinte* »⁴⁹¹. La volonté de l'administration est bien de tranquilliser les familles.

2. 3 - Animation du cours de gymnastique et contrôle des corps

Pour les classes préparant aux concours des écoles d'État, souvent militaires, des cours spéciaux sont prévus à la charge des parents comme l'escrime ou l'équitation. En 1861, pour l'examen de Saint-Cyr, « *le centre de Besançon a été classé dernier pour l'aptitude physique* »⁴⁹². Le recteur écrit au ministre pour lui assurer que des mesures ont été prises immédiatement. Les leçons de gymnastique ont commencé deux mois plus tôt à raison de deux fois par semaine, des leçons d'escrime ont été introduites ainsi que des cours de natation. L'équitation est réservée aux lycéens qui se destinent aux écoles militaires. Le

⁴⁸⁷ AD Doubs, 1T7/7, conseil d'administration, registre des procès-verbaux, 1855-1872, p. 122.

⁴⁸⁸ Archives nationales, F/17/7729, rapport inspection générale 1876.

⁴⁸⁹ AD Doubs, T314, prospectus 1849, p.1.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p.2.

⁴⁹¹ AD Doubs, T78, lettre du 16 avril 1849 du recteur au proviseur.

⁴⁹² AD Doubs, T314, Lettre du 30 mai 1861 du recteur au ministre.

prospectus de 1875 précise que les élèves sont admis au manège de l'armée. Les leçons sont faites par des officiers instructeurs.

2.3.1 - L'élaboration d'une gymnastique sur base militaire

Deux sources permettent d'expliquer l'animation et l'enseignement de la gymnastique dans les cours face aux élèves. La première est constituée par les textes officiels, parfois le manuel et la seconde, les renseignements personnels biographiques ainsi que les avis portés sur l'enseignant.

La seule pratique de gymnastique validée en France au début du XIX^e siècle est celle du Colonel Amoros. Sa méthode comprend quatre sortes de gymnastique :

- civile et industrielle,
- militaire, terrestre et maritime,
- médicale,
- scénique et funambulique⁴⁹³.

Ses élèves les plus célèbres, Napoléon Laisné et Charles d'Argy influencent et dominent la gymnastique durant cette période en réussissant à obtenir la création de l'École de Joinville en 1852. Mais surtout, ils participent avec Amoros à la commission dirigée par le général Aupick qui publie *l'Instruction pour l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupe et les établissements militaires*, en 1846. Ce manuel sera une référence pour la commission Bérard, en 1854 et pour la commission Hillairet en 1868. En effet, Pierre Bérard écrit « *dans les excellentes instructions que l'administration de la guerre a publiées pour l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupe et les établissements militaires [...] ces instructions, après les vues de la commission, deviendront classiques dans les lycées, comme elles le sont aujourd'hui dans l'armée* »⁴⁹⁴. La Commission supprime certains exercices dangereux et inadaptés au monde scolaire. Le docteur Hillairet reconnaît que « *le programme de la commission de 1853 a, sous le double rapport de l'hygiène et de la pédagogie, amené un progrès considérable* »⁴⁹⁵. Le programme est étendu et organisé par âge et type d'école, mais la base reste la même. La commission de 1868 rejette la proposition de gymnastique du docteur Eugène Dally ainsi que « *la gymnastique suédoise proposée par le docteur*

⁴⁹³ Amoros y Ondéano, *Manuel d'éducation physique gymnastique et morale*, Paris, Roret, 1830, p. X.

⁴⁹⁴ Bérard Pierre, « Enseignement de la gymnastique dans les lycées », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, série 2, tome 1, Paris, J-B. Baillière, 1854, p. 426

⁴⁹⁵ Hillairet Jean-Baptiste, 1868, *op. cit.*, p. 38.

Zimmerman »⁴⁹⁶, trop difficile à appliquer. Pour René Meunier, « *la gymnastique militaire excluait toute autre forme qui pouvait la remettre en question* »⁴⁹⁷. Le contenu et l'animation des leçons de gymnastique sont donc fondamentalement militaires. Une commission « *chargée de rechercher les causes du ralentissement passager de ces exercices dans toutes les maisons d'éducation* »⁴⁹⁸, à laquelle a participé Napoléon Laisné, et organisée par le ministère de l'Instruction publique avait eu lieu en 1847. Aucun document ne permet de savoir ce qui s'y est déroulé, sinon le commentaire négatif de Laisné⁴⁹⁹, quelques années après. Il faut attendre 1854 pour que le sort de la gymnastique soit réétudié. Napoléon Laisné est également très déçu des résultats de la commission Bérard :

*Souvent en entendant parler de commissions nommées pour régler cet enseignement, on a dû penser qu'une réforme, depuis longtemps attendue, pourrait enfin être obtenue ; mais les travaux de ces commissions ont eu des résultats si insignifiants qu'ils ont été plutôt nuisibles qu'utiles au véritable enseignement de la gymnastique. Et comme je me dois avant tout à l'art auquel j'ai consacré trente-cinq ans de ma vie, je n'hésite pas à dire que la dernière commission, dont le rapport a été publié le 13 mars 1854, a porté un coup funeste à cet enseignement, et d'autant plus regrettable, que c'est la jeunesse même qui se trouve en être la première victime*⁵⁰⁰.

Sa déception est due certainement aux non-décisions et à la référence unique aux instructions militaires de 1846. Bérard passe en revue les bienfaits hygiéniques de la gymnastique et pose une série de questions. La première concerne les exercices militaires et le maniement du fusil à laquelle il répond « *Soumettre au régime militaire la jeunesse des lycées, ce serait peut-être donner au-dedans et au-dehors une fausse opinion de la direction qu'on veut lui imprimer* »⁵⁰¹ avec le risque de s'annihiler la confiance des parents. Il qualifie l'expérience de Carnot de malheureuse. Il propose la suppression de nombre d'exercices jugés dangereux et de reprendre la formation en peloton, en la justifiant par le fait que cet exercice est intéressant pour la discipline dans les lycées. Ensuite, les élèves se livrent à des exercices généraux puis à des exercices d'application. Les exercices proposés sont militaires, mais il justifie les choix de la commission d'un point de vue médical, très anatomophysiologique et

⁴⁹⁶ Meunier René, 1973, *op. cit.*, p. 83.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 83.

⁴⁹⁸ Laisné Napoléon, *Application de la gymnastique à la guérison de quelques maladies, avec des observations sur l'enseignement actuel de la gymnastique*, Paris, Librairie Louis Leclerc, 1865, p. 302.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, pp. 294-295.

⁵⁰⁰ Laisné Napoléon, 1865, *op.cit.*, p. 294.

⁵⁰¹ Rapport Bérard, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, série 2, n° 01, 1854, p. 423.

donne quelques indications sur les limites à ne pas dépasser. Au final, sont préconisés des exercices militaires expurgés de ceux présentant des risques, enseignés par d'anciens militaires sur la base des divisions scolaires existantes. Il prône l'utilisation d'« *hommes sortis des écoles militaires de gymnastique ou du corps des sapeurs-pompiers* »⁵⁰². Dans l'*Instruction pour l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupe et les établissements militaires*, certaines organisations pédagogiques peuvent être transférées à l'enseignement en lycée. Dans l'instruction du ministère de la guerre, il est écrit :

*«L'instructeur ne fait exécuter que les exercices décrits dans le règlement ; il ne tolère dans aucun cas que les hommes se laissent entraîner à des exercices exagérés de force ou d'adresse qui pourraient occasionner des accidents et compromettre sa responsabilité personnelle »*⁵⁰³.

Il est demandé de noter le zèle, les progrès des soldats et faire naître en eux la confiance et l'énergie. D'autres recommandations sont proposées : ne pas brusquer, ne pas se moquer, ne jamais perdre de vue la sécurité. Les commandements sont militaires, « *l'instructeur commande : attention... cessez* », pour certains exercices risqués aux agrès ou aux machines, il est recommandé de placer des hommes « *pour prêter aide au besoin* »⁵⁰⁴.

La rédaction d'un manuel illustrant le programme du décret de 1869 est confiée à Charles-Charlemagne Vergnes, capitaine instructeur des sapeurs-pompiers de Paris. René Meunier affirme que « *la Commission qui connaît le niveau de l'enseignement de la gymnastique française adapte le programme aux possibilités du personnel recruté, plutôt qu'aux besoins des élèves ou aux connaissances sur la gymnastique* »⁵⁰⁵. La première phrase du manuel est éclairante, sur l'estimation globale des compétences des enseignants de gymnastique : « *le professeur se conformera strictement aux instructions renfermées dans le programme* »⁵⁰⁶. Les commandements d'animation des exercices sont identiques aux manuels militaires : « *le professeur commande : attention... cessez* ».

De 1850 à 1889, seulement trois enseignants se succèdent au lycée de Besançon. Pierre Deschamps, qui a pris le double poste de professeur d'escrime et de gymnastique

⁵⁰² *Ibid.*, p. 439.

⁵⁰³ Ministère de la Guerre, *Instruction pour l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupe et les établissements militaires*, Paris, J. Dumaine, 1865 (nouvelle édition), p. 6.

⁵⁰⁴ *Ibid.* p. 167.

⁵⁰⁵ Meunier René, 1973, op.cit., p. 83.

⁵⁰⁶ Vergnes Charles-Charlemagne, *Manuel de gymnastique à l'usage des écoles primaires, des écoles normales primaires, des lycées et des collèges*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1869, p. 2.

depuis 1849, François Labuche qui le remplace en 1874, Joseph Laurent nommé en 1879 par le fait du non renouvellement de contrat de Labuche. En 1889, Julien Vidal prend son poste.

Pierre Deschamps est un ancien militaire, ex-maître d'armes au 6^e régiment d'artillerie, il a enseigné dans un autre lycée. Dans un document signé par le proviseur et le recteur, il est noté « *depuis trois ans enseigne la gymnastique d'après la méthode de M. Napoléon Laisné* »⁵⁰⁷. Son travail est loué. Il sait se faire respecter et il est aimé de ses élèves. Par contre, il n'a « *pas une instruction fort étendue* »⁵⁰⁸. À la charge du lycée, il donne les leçons de gymnastique et de natation en été et possède, en ville, un gymnase très fréquenté. Il ne possède pas de diplôme de gymnastique, mais il semble apprécié de ses élèves et de sa hiérarchie. En 1869, suite à une maladie, les élèves envoient une pétition au fils de l'Empereur pour participer à un secours qu'ils organisent avec plus de cinquante signatures⁵⁰⁹. Il meurt à l'hôpital de Besançon, le 29 août 1870.

Pour François Labuche, peu d'archives sont conservées dans son dossier administratif, concernant son action. Ancien sapeur-pompier, il apparaît comme un enseignant rude, voire dangereux, impoli et aux mœurs qui posent problème. Il a enseigné à l'école normale de Besançon et au lycée en même temps.

Joseph Laurent suit, en 1877, les cours de l'école de gymnastique de Vincennes et exerce pendant trois ans comme maître de gymnase au 1^{er} régiment d'infanterie. Il se réengage et devient sergent instructeur. Il demande à enseigner la gymnastique à l'école normale. Il remplace François Labuche dans les deux postes à l'école normale tout d'abord puis au lycée. Un rapport du proviseur indique qu'il a su se conformer aux instructions du manuel de l'instruction publique. Il démissionne le 1^{er} mai 1889 pour prendre un poste de concierge à Bouchan dans le Nord.

Les trois enseignants, en poste lors de cette période, sont tous d'anciens militaires et formés par les militaires. Il faut rappeler que les sapeurs-pompiers de Paris sont rattachés aux régiments de l'infanterie et donc que ce sont des militaires. Dans les départements, les bataillons sont organisés sur le modèle militaire, mais sont civils. Aucun n'est titulaire du certificat d'aptitude à la gymnastique institué en 1869. Les textes officiels et recommandations du ministère de l'Instruction publique et de celui de la Guerre facilitent le

⁵⁰⁷ Archives nationale, F/17/6916, Rapport académie de Besançon, 1854.

⁵⁰⁸ *Ibid.*

⁵⁰⁹ Archives nationale, F/17/7728, pétition des élèves du lycée de Besançon du 6 mai 1869 adressée à son Altesse, le Prince Impérial de accompagnée d'une lettre du proviseur et une du recteur.

recrutement de militaires ou d'anciens militaires. En 1880, Eugène Paz requiert des enseignants mieux formés en demandant la création d'une école normale de gymnastique « *parce que la Gymnastique scolaire, livrée plus longtemps à des mains inhabiles, fera ainsi défaut à notre pays, alors qu'il en a un besoin urgent* »⁵¹⁰.

2.3.2 - Le début de la construction d'une gymnastique hygiénique

Victor Duruy est un ministre qui s'inquiète de l'état hygiénique des lycées. Il crée une commission centrale d'hygiène pour les lycées (arrêté du 15 février 1864) qui traite des questions liées au « *bien-être et à la santé des enfants que les familles confient aux établissements de l'État* »⁵¹¹ et notamment de la gymnastique. Le 10 mai de la même année, une instruction aux recteurs rappelle que les recteurs président ces commissions, et leur donne des recommandations. Pour la gymnastique, le ministre revient sur la nécessité d'un gymnase couvert, et sur les qualités du maître « *habile qui sache mêler l'enseignement commun à l'enseignement individuel* »⁵¹². Dans une lettre écrite à Napoléon III, il précise sa pensée « *notre civilisation tend à surexciter le système nerveux ; il faut trouver les moyens, pour rétablir l'équilibre, de développer la constitution musculaire qui s'atrophie* »⁵¹³. Il charge le docteur Maxime Vernois, en 1867, d'une mission sur *l'état hygiénique des lycées de l'Empire en 1867*. Le résumé, en 111 pages, de ce rapport est publié dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*⁵¹⁴. Il a visité 76 des 78 lycées de France (manque Bastia et Alger) pour lesquels il a étudié tous les aspects de l'hygiène. Un peu plus de deux pages sont consacrées aux commentaires sur la gymnastique. Il insiste sur la nécessité de refaire les programmes. Il estime que le gymnase couvert à Besançon est bien disposé.

Eugène Paz est chargé par le ministre, en 1867, d'une mission en Allemagne, Autriche, Belgique et Pays-Bas, afin d'étudier les systèmes de gymnastique. Paz est enthousiasmé par

⁵¹⁰ Paz Eugène, *La gymnastique raisonnée, moyen infaillible de prévenir les maladies et de prolonger l'existence*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1880, p. XV.

⁵¹¹ Circulaire du 20 février 1864 relative à l'exécution de l'arrêté du 15 février 1864 concernant la création d'une commission centrale d'hygiène pour les lycées impériaux.

⁵¹² Instruction du 10 mai 1864 concernant la nourriture, l'habillement, la gymnastique, les récréations, l'hygiène, l'installation et l'appropriation des locaux dans les lycées.

⁵¹³ Duruy Victor « lettre à Napoléon III, février 1867 », cité par Léonard Jacques, *Archives du corps. La santé au XIX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986, p. 35.

⁵¹⁴ Vernois Maxime, 1868, *op.cit.*, pp.273-384. Le rapport en lui-même a été publié sous forme de livre en cinq tomes.

les démonstrations qu'il voit en Allemagne, au point de confondre gymnastique et gymnastique militaire :

« je voudrais pour rétrécir le domaine de la caserne on élargit presque outre mesure celui de la salle de gymnastique, et qu'indépendamment des mouvements de troupe, portés à un si haut degré de perfection chez les enfants de nos voisins, le maniement de l'arme à feu devînt obligatoire dans la seizième année pour toutes les classes sociales et tous les degrés d'éducation »⁵¹⁵.

Duruy charge, dans le même temps, le docteur Hillairet, auteur d'un rapport en 1866 sur les appareils et agrès nécessaires, de diriger une commission pour examiner la question de la gymnastique dans les écoles publiques. Elle est composée de seulement trois militaires dont un médecin, de quatre membres de l'instruction publique et de deux médecins, le docteur Hillairet, médecin du lycée Saint-Louis et le docteur Bouvier, membre de l'académie de médecine. Le rapport fait un bilan complet de l'état de la gymnastique à partir des rapports des recteurs. Des chiffres sont fournis : sur 63 professeurs en lycée, 24 sont militaires et 23 l'ont été, soit seulement 15 professeurs formés dans des gymnases civils. La commission propose un programme qui *« repose entièrement sur ces données anatomo-physiologiques »*⁵¹⁶, auquel est jointe une note complémentaire sur la gymnastique orthopédique rédigée par le docteur Bouvier en novembre 1868, qui est, à notre avis, le premier document pédagogique pour la gymnastique scolaire. Il termine par l'énumération de quatre règles *« 1^{re} règle – on doit observer attentivement l'effet immédiat des exercices par le raisonnement... ; 2^e règle – on ne peut obtenir de résultat marqué qu'en donnant aux exercices une durée suffisante... ; 3^e règle – on doit néanmoins éviter trop de fatigue des muscles que l'on met le plus en action... ; 4^e règle – tout doit concourir, dans l'intervalle des exercices à maintenir l'effet qu'ils ont produit »*⁵¹⁷. Le programme est fortement inspiré de ce qui existe dans le rapport Bérard de 1854. Ces débuts d'élaboration d'une pédagogie de la gymnastique ne sont pas ou peu suivis d'effets malgré les préconisations d'un recrutement d'enseignants formés dans une école normale de gymnastique afin qu'ils puissent :

« apprendre à enseigner ; apprendre à connaître la raison des différents mouvements, leurs causes, leurs effets [...] Ce ne sont plus des moniteurs sans

⁵¹⁵ Paz Eugène, *La gymnastique obligatoire*, incluant « Rapport à son excellence M. Duruy, ministère de l'instruction publique, sur la mission remplie par Eugène Paz à l'effet d'étudier l'organisation de l'enseignement gymnastique en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en Hollande », Paris, Librairie de L. Hachette et C^{ie}, 1868, p. 112.

⁵¹⁶ Ministère de l'Instruction publique, *Enseignement de la gymnastique dans l'université*, Paris, Imprimerie nationale, 1878, p.54.

⁵¹⁷ *Ibid.*, pp. 115-116.

instructions qu'il convient de donner désormais à la jeunesse qui s'instruit dans toutes nos écoles, mais des professeurs suffisamment lettrés, sachant par des démonstrations claires et bien dites, lui faire comprendre quel est le but sérieux de cet enseignement »⁵¹⁸.

Un certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (CAEG) est instauré l'année suivante, mais pas d'école normale. Le décret du 3 février 1869 instaurant l'obligation gymnastique dans les lycées et collèges prévoit, dans son article 2, que les leçons soient données par un maître de gymnastique. Mais il faut attendre le 25 novembre pour qu'un arrêté fixe le programme du CAEG, sans condition d'accès. Entre temps, la circulaire du 17 juillet 1869 prévoit la possibilité pour les anciens militaires et sapeurs-pompiers d'occuper des emplois réservés et l'officialisation des professeurs déjà en poste. À Besançon, François Labuche a bénéficié de l'application de ce texte. En 1877, des rapports sont demandés par le recteur et l'inspecteur d'académie. Ils renseignent sur la pédagogie adoptée. La lettre du proviseur Munier est éclairante :

« bon nombre de parents effarés demandent que leurs enfants ne fassent plus de gymnastique... En général, on peut dire que M. Labuche manque de prudence et de méthode, et qu'il inspire peu confiance à cause de mauvaise tenue et de sa rudesse en actes et en paroles... »⁵¹⁹.

Le proviseur revient sur les accidents lors des cours de cette année 1877 : une jambe cassée lors de la descente de la barre fixe pour une parade insuffisante, aux anneaux, un jeune est tombé sur le côté parce le professeur lui a couvert la tête avec son tablier, chute de la planche de rétablissement d'un élève poussé par Labuche (Annexe 4.3.3). Il fait un complément de service à l'école normale, dont le directeur dresse un rapport confidentiel accablant, toujours la même année. En plus d'être arrivé plusieurs fois en retard,

« il se laisse aller à prononcer des paroles extrêmement grossières devant les élèves à l'adresse d'un maître d'école et du directeur de l'école normale. Le jour même ou à peu près, M. Labuche sortant d'une buvette en face de l'école en compagnie d'un individu ayant tout à fait l'apparence d'un garçon boucher, se prit de querelle avec cet individu... »⁵²⁰.

Plus grave encore, le directeur lui reproche, également, d'avoir brutalisé des élèves. Le rapport annuel fait par le proviseur pour l'année 1876-1877 est édifiant. Même s'il est signifié que l'enseignant connaît les exercices, le rapport se termine par « *sa tenue est déplorable* ».

⁵¹⁸ *Ibid.* p. 78.

⁵¹⁹ AD Doubs, T1430, dossier Labuche François, lettre du 12 juillet 1877 du proviseur au recteur.

⁵²⁰ *Ibid.* Lettre du 2 mars 1877 du directeur de l'École normale à l'inspecteur d'académie.

L'inspecteur d'académie écrit qu'il « *laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la tenue et des manières. Le tact et la prudence lui font également défaut, de là des accidents trop fréquents...* »⁵²¹. L'année suivante, il est catégorique, considéré comme un « *maître mal élevé, d'une réputation équivoque et qui pourrait utilement être remplacé* »⁵²². Le chef d'établissement affirme qu'il a dans son quartier une mauvaise réputation au niveau de la moralité. Le recteur demande des renseignements au procureur général et au commissaire central de Besançon. L'inspection générale, à la suite de son enquête, décide de le démettre ses fonctions pour l'année 1878-1879.

Les parents d'élèves du lycée ne souhaitent pas une gymnastique militaire et certainement redoutent les méthodes d'enseignement employées. L'échec de la réforme voulu par Carnot, en 1847, est lié au public des lycées. Selon René Meunier :

« *La bourgeoisie ne veut pas d'un retour à l'époque du Premier Empire où les lycées étaient transformés en casernes et la Commission rejette ces exercices militaires ; ils rappelaient trop la période qui venait de remettre en cause leur droit* »⁵²³.

Antoine Prost considère que deux modèles familiaux se juxtaposent au début du XX^e siècle : le modèle malthusien et le modèle prolifique. Il affirme que « *le modèle prolifique se rencontre aux deux extrémités de l'échelle sociale* »⁵²⁴. Les registres d'élèves consultés confirment cette idée. En raison de l'ordonnancement alphabétique utilisé certaines années, il est aisé de distinguer les familles de plus de deux enfants scolarisés dans l'établissement. Les familles bisontines qui inscrivent leurs enfants au lycée semblent suivre plutôt le modèle malthusien. Comment expliquer que ces familles plutôt aisées ont accepté l'obligation de la gymnastique en 1869 ? Pierre Arnaud pense, à juste raison, que « *le génie du rapport Hillairet est d'avoir su saisir l'occasion offerte par la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée* »⁵²⁵. Odile Roynette propose une longue citation tirée d'un discours à l'Assemblée, en 1848, d'Adolphe Thiers, à propos du service militaire qui se termine ainsi : « *c'est une tyrannie pour ceux qui se destinent aux carrières exigeant une certaine éducation* »⁵²⁶, le service militaire était à cette époque de 7 ans, avec la réputation de corrompre le jeune homme innocent, de

⁵²¹ *Ibid.* Rapport sur l'enseignant 1876-1877.

⁵²² *Ibid.* Rapport sur l'enseignant 1877-1878.

⁵²³ Meunier René, 1973, *op. cit.*, p. 59.

⁵²⁴ Prost Antoine, 1997, *op. cit.*, p. 15

⁵²⁵ Arnaud Pierre, 1991, *op. cit.*, p. 33

⁵²⁶ Roynette Odile, *Bons pour le service : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle*, Paris, Belin, 2000, p. 44.

favoriser l'alcoolisme et la paresse. On retrouve toutes les peurs sociales de ces familles. Lorsque la nouvelle loi sur le recrutement, dite loi Niel en 1868, organise la Garde nationale mobile pour tous les jeunes gens qui ne sont pas appelés au service actif, se crée un mouvement d'intérêt pour la gymnastique. Le docteur Hillairet, dans son rapport en 1868, le confirme : « depuis la promulgation de la loi sur le recrutement de l'armée, l'opinion publique est devenue très favorable à cette mesure »⁵²⁷. En effet, les parents acceptent cette gymnastique parce que leurs enfants, choisissant la garde civile et ayant « une connaissance suffisante du maniement des armes et de l'école du soldat »⁵²⁸, sont exemptés des exercices qui se déroulent dans les cantons environ quinze fois par an, sous la conduite d'instructeurs militaires.

Les familles préfèrent le protocole de surveillance de l'établissement scolaire, certainement plus doux, à celui de l'armée. D'abord, parce que le mélange des classes sociales est réduit, au regard d'un système d'enseignement ségrégatif par l'argent. Ensuite, parce qu'il permet l'acquisition d'une situation professionnelle, l'apprentissage des codes de la "bonne société", alors que l'armée corrompt le jeune et l'oblige à arrêter ses études. Les familles aisées ont de réticences envers les militaires sauf vis-à-vis des classes préparatoires aux écoles du gouvernement Polytechnique, Saint-Cyr, Navale.

2.3.3 - La gymnastique et les exercices militaires se confondent

Après la défaite de Sedan et la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, en 1870, une grande confusion naît entre gymnastique et exercices militaires. Les discours politiques sont virulents. Mais pour Marcel Spivak, dans l'immédiat après-guerre, « la vague patriotique est pure »⁵²⁹. Elle se traduit par la création de sociétés de gymnastique, de tir et d'instruction militaire. Sur Besançon apparaissent « La Comtoise (1869), la société de Tir de Besançon (1874), la Fraternelle (1878), La Française (1887), La patriote (1887), la Concorde (1888), etc. »⁵³⁰, qui concernent surtout les classes moyennes. Les catholiques répondent après 1890

⁵²⁷ Hillairet Jean-Baptiste, *op. cit.*, p. 3.

⁵²⁸ Loi Niel du 1^{er} juillet 1868 cité par Spivak Marcel, *Education physique, sport et nationalisme en France du second Empire au Front populaire : un aspect original de la défense nationale*, tome 1, Thèse sous la direction de Durosselle Jean-Baptiste, Paris 1 Sorbonne, 1983 tome 1, *op. cit.*, p. 71.

⁵²⁹ Spivak Marcel, 1983, tome 1, *op. cit.*, p. 123.

⁵³⁰ Vivier Christian, *Les actions d'une société sportive en faveur de la santé publique. Le S.N.B. (1865-1930* in Lévêque Pierre (dir.), *Education et Hygiène du corps à travers l'Histoire*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 1989, pp. 87-116, p. 98.

avec la mise en place des patronages sur la base des paroisses⁵³¹. Pour l'enseignement, Léon Gambetta souhaite mettre en place une véritable école de morale et de discipline :

« il faut mettre partout à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens soient tous aptes à tenir une épée, à manier un fusil, à faire de longues marches, à passer la nuit à la belle étoile, à supporter vaillamment toutes les épreuves pour la patrie »⁵³².

De nombreux textes officiels se succèdent et le recrutement de professeur de gymnastique chez les anciens militaires entretient cette ambiguïté. En s'attardant sur ces circulaires et instructions, il est possible de rendre compte des hésitations, des réticences de certains ministres à rendre la gymnastique militaire, malgré des pressions politiques certaines.

Dès le mois novembre 1871, la circulaire du nouveau ministre Jules Simon rappelle que les exercices gymnastiques doivent être donnés *« dans le double intérêt de la santé et de la moralité »⁵³³*, que le succès dépend de la capacité et de l'aptitude du maître et qu'il convient donc de veiller à leur recrutement. Il demande d'instaurer des prix distribués en fin d'année afin de créer une émulation, et fait suivre ces recommandations d'un paragraphe sur les compétences des maîtres militaires. On peut cependant percevoir quelques réticences chez Jules Simon à faire entrer les militaires dans les établissements. En décembre 1871, il adresse une circulaire pour introduire les exercices militaires dans toutes les écoles, accompagnée d'une lettre du ministre de la Guerre aux généraux, commandant de divisions qui leur demande de mettre à disposition des établissements des fusils et permettre l'organisation de cours d'équitation pour les élèves de lycée *« sous la direction et la surveillance d'un officier »⁵³⁴*. En 1872, dans une circulaire ayant pour objet l'utilité des promenades, il est demandé, outre les visites de musées et usines, de *« diriger les promenades des élèves d'après la carte d'état-major, en leur faisant remarquer tous les accidents de la topographie et la manière dont ils sont figurés sur la carte »⁵³⁵*.

La dernière instruction (25 pages) qu'il publie sur les réformes à réaliser date du 27 septembre 1872 adressée aux proviseurs. Il différencie alors nettement la gymnastique des

⁵³¹ Tinchant Jean-Luc, *Histoire des patronages catholiques bisontins, de la Bousbotte au PSB (1895-1943)*, Mémoire de DEA sous la direction de Marcot François, Université de Besançon, 1996.

⁵³² Gambetta Léon, « discours, juin 1871 », cité par Léonard Jacques, 1986, *op. cit.*, p. 35

⁵³³ Circulaire du 2 novembre 1871 relative à l'enseignement de la gymnastique dans les établissements secondaires.

⁵³⁴ Circulaire du 13 décembre 1871 relative à l'introduction des exercices militaires dans les établissements d'instruction.

⁵³⁵ Circulaire du 3 janvier 1872 prescrivant de donner une direction utile aux promenades dans élèves dans les établissements universitaires.

exercices militaires, même s'ils sont très proches, « *l'exercice proprement dit, le maniement du fusil, s'apprend en fort peu de temps ; mais il faut une longue habitude pour devenir tireur* »⁵³⁶. L'organisation de la gymnastique et des exercices militaires au lycée de Besançon est conforme à ce texte. Le rapport établi par le nouveau recteur de l'académie de Besançon, Seguin, la même année est clair : « *la gymnastique est installée dans un gymnase couvert et les exercices sont dirigés par un maître capable. On a commencé le maniement des armes, dès que les fusils ont été reçus* »⁵³⁷, ces deux activités sont confondues. Le rapport de l'inspecteur d'académie, en février 1872, confirme la réalisation d'exercices militaires effectués lors d'une récréation sous la direction d'un militaire : « *Pendant la récréation de 4 heures, les élèves de la grande cour se sont levés avec entrain sous le commandement de leurs camarades et sous la surveillance de l'instructeur aux exercices de l'école du peloton* »⁵³⁸ en présence d'un maître d'étude. L'enseignant de gymnastique, François Labuche en l'occurrence, n'encadre pas les exercices militaires.

Ce sont donc bien deux temps distincts, la gymnastique est présente pendant les emplois du temps alors que les exercices militaires se déroulent lors des récréations. Les contenus sont différents, même si le professeur de gymnastique utilise certainement les exercices de l'école de peloton lors du début de son cours, conformément au manuel de 1869. La présence d'un instructeur militaire, issu des régiments de Besançon, a pour objectif d'apprendre la rigueur de l'armée, l'obéissance, bref, de discipliner les lycéens.

Le successeur de Jules Simon au ministère, Anselme Batbie, est beaucoup plus mesuré et suit l'avis du Conseil supérieur. Il exhorte les chefs d'établissements à « *donner chaque jour, autant que possible, quelque temps soit aux exercices gymnastiques, soit aux exercices militaires* »⁵³⁹ et propose la suppression des prix, pour éviter de donner « *une place trop élevée à des exercices secondaires* »⁵⁴⁰. Les ministres se succèdent et ne semblent pas aller toujours dans la même direction. Victor de Cumont, le 31 janvier 1875, rappelle que la règle, pour la gymnastique, est le décret du 3 février 1869. Il revient sur le rôle de l'enseignant :

⁵³⁶ Instruction du 27 septembre 1872 relative à l'institution de réunions périodiques des professeurs de lycées et aux réformes que semblent réclamer le système éducatif et d'enseignement suivi dans les établissements d'instruction.

⁵³⁷ Archives nationales F/17/7729, lettre du 21 février 1872 du recteur au ministre.

⁵³⁸ AD Doubs, T81, Rapport de l'inspecteur d'académie du mois de février 1872.

⁵³⁹ Instruction du 18 septembre 1873 relative aux résolutions adoptée par le Conseil supérieur concernant l'application des réformes introduites dans l'enseignement par la circulaire du 27 septembre 1872.

⁵⁴⁰ *Ibid.*

« Il importe surtout que le professeur chargé du cours de gymnastique observe strictement la progression des exercices indiqués, que les élèves ne soient jamais abandonnés seuls au gymnase, que le plus grand ordre, que la discipline la plus sévère règne pendant toutes les leçons »⁵⁴¹.

Un peu plus loin, de Cumont mentionne que la commission a recommandé la suppression de certains matériels *« ce sont : le tremplin, le vindas, le trapèze de voltige, le passage de rivière et les bascules brachiales »⁵⁴²*. Ce type de rappel “à la loi” est significatif d’une dérive dans l’enseignement de la gymnastique avec soit une augmentation du nombre d’accidents, soit des plaintes de parents inquiets des risques que prennent leurs enfants. Mais on peut s’interroger sur l’impact réel de telles circulaires au regard de l’achat d’un tremplin réalisé par le lycée en 1882.

À partir de la loi George de 1880 et du ministère Ferry, les exercices militaires phagocytent la gymnastique. René Meunier est catégorique sur ce point quant au rapporteur du projet de loi, pour Barthélémy Saint-Hilaire : *« la gymnastique est explicitement confondue avec l’instruction militaire dans l’esprit de ce défenseur du projet »⁵⁴³*. Ce que confirme Gilbert Andrieu, les débats sur la loi George n’ont fait *« qu’accentuer la confusion entre les objectifs de préparation militaire et ceux de la gymnastique »⁵⁴⁴*. Ainsi, lors de la séance du 24 juin 1879 au sénat, Émile George, pour convaincre l’assemblée qu’il est possible de mettre sa loi en application d’ici deux ans, précise *« ... il y a ici un fabriquant de professeurs de gymnastique, et qui les fabrique en quantité considérable, c’est M. le ministre de la Guerre »⁵⁴⁵*. Jules Ferry fait référence à cette loi votée à l’unanimité du Sénat et de la Chambre des députés et annonce la parution d’un nouveau manuel en deux tomes, dans la circulaire du 20 mai 1880. Il annonce que l’enseignement de la première partie de ce manuel est divisé en trois chapitres et que dans le troisième comprend :

*« Les promenades topographiques, les exercices militaires, le tir...
Les exercices de l’école du soldat prescrits par la deuxième partie du manuel sont faciles à apprendre ; on doit y attacher d’autant plus d’importance qu’ils préparent directement les jeunes gens au service militaire.*

⁵⁴¹ Circulaire du 31 janvier 1875 insistant sur l’enseignement de la gymnastique dans les établissements d’instruction secondaire et primaire.

⁵⁴² *Ibid.*

⁵⁴³ Meunier René, 1973, *op. cit.*, p. 100.

⁵⁴⁴ Andrieu Gilbert, « La loi du 27 janvier 1880 » in *Spirales* n° 13-14, Une histoire de l’éducation physique – 1880-2000, 1998, p.107.

⁵⁴⁵ Journal officiel de la République française du 25 juin 1879, p. 5584.

Il en est de même des promenades, qui ont pour objet de leur faire contracter l'habitude de la marche, et dont on peut profiter pour leur donner des notions de topographies fortes utiles »⁵⁴⁶.

La manière d'enseigner est stricte, copiée sur le modèle militaire. La circulaire du 31 janvier 1875 l'affirme : « *il importe [...] que les élèves ne soient jamais abandonnés seuls au gymnase, que le plus grand ordre, que la discipline la plus sévère règne dans les cours »⁵⁴⁷. Ces prescriptions sont rappelées en 1880 « *pendant les exercices, les élèves seront tenus d'observer le silence ; c'est une condition absolue de discipline [...] le double but de la gymnastique [...] est de développer les forces physiques des jeunes gens et de leur donner en même temps des habitudes d'ordre et de discipline* »⁵⁴⁸. C'est le premier manuel ayant valeur de texte officiel qui mélange les exercices et les objectifs militaires. À partir de cette date, les enseignants de gymnastique peuvent être chargés enseigner les exercices militaires. Paul Bert le confirme en instituant une commission de l'éducation militaire et déclare le 25 janvier 1882 concernant la gymnastique « *il ne s'agit plus seulement ici d'hygiène et d'exercices corporels, il faut ce service des exercices gymnastiques et militaire pour arriver à la trempe morale de l'enfant »⁵⁴⁹ par « l'enseignement de l'obéissance raisonnée »⁵⁵⁰. Il souhaite une organisation « *depuis nos grands lycées jusqu'aux moindres villages »⁵⁵¹ avec le concours d'officiers.***

À Besançon, l'enseignement militaire se fait avec l'aide des garnisons notamment pour les exercices de tir. Les élèves de plus de 15 ans se déplacent sur les champs de tir militaires. Le premier manuel, qui débute par la circulaire de Jules Ferry, présente des instructions générales qui peuvent s'apparenter à une méthode pédagogique. La première partie s'attache aux exercices sans appareil. La seconde partie, à destination des élèves du primaire, concerne les exercices militaires qui regroupent « *l'école du soldat sans arme »⁵⁵² et le tir. Le second manuel paraît en 1881, toujours accompagné d'une circulaire du ministre ; la première partie*

⁵⁴⁶ Circulaire du 20 mai 1880 relative aux exercices gymnastiques et militaires dans les établissements d'instruction publique.

⁵⁴⁷ Circulaire du 31 janvier 1875 insistant sur l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction secondaire et primaire.

⁵⁴⁸ *Ibid.*

⁵⁴⁹ Paul Bert, « Allocution devant la commission de l'éducation militaire », 25 janvier 1882, *Journal officiel*, 26 janvier 1882, p. 461.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p. 462.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 461.

⁵⁵² Ministère de l'Instruction publique, *Manuel de gymnastique (première partie) et des exercices militaires*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1880. L'école du soldat sans arme comprend toutes les manœuvres de peloton, les cours et les sauts.

est consacrée aux exercices avec appareils, accompagnée d'une « *méthode d'instruction* »⁵⁵³ et, la seconde, aux exercices militaires. Après avoir travaillé le contenu des exercices militaires du premier tome, l'instruction militaire à donner aux élèves des lycées, à partir de quinze ans, se limite au tir à l'arme de guerre. La réédition de 1884 des manuels présente une organisation différente des contenus. Un manuel plus spécifique à l'école du peloton et aux exercices militaires, qui va correspondre au niveau primaire tandis que le second tome est consacré à la gymnastique scolaire. Les lieutenants-colonels Alphonse Féry d'Esclands et Aristide Dally publient, en 1884, un livre de 326 pages qui a pour sous-titre : « *Commentaires anatomiques et physiologiques destinés à compléter le Manuel de gymnastique publié en 1884 sous les auspices des Ministères de la l'Instruction publique et de la Guerre et à servir de guide pratique aux instituteurs des écoles primaires* »⁵⁵⁴. Deux autres textes méritent d'être mentionnés pour confirmer cette orientation militaire de la gymnastique. La circulaire du 11 septembre 1882 permet l'admission des élèves externes aux exercices de gymnastique et militaires ainsi que le retour de prix d'instruction militaire. La confusion est à son comble avec le décret du 6 juillet 1882 qui permet la création des bataillons scolaires dans le primaire ou le secondaire. Aucune archive n'évoque les bataillons scolaires au lycée de Besançon. Dans la ville, ce regroupement est abandonné en 1886⁵⁵⁵. Par contre, les élèves du lycée participent aux séances de tir organisées et sous la surveillance des militaires ainsi qu'à de leçons d'équitation, comme l'indique le prospectus de 1884 :

« *Tous les exercices du corps propre à entretenir la santé ont au Lycée une organisation pleinement satisfaisante ; l'établissement possède un gymnase où les élèves s'exercent régulièrement sous la direction d'un professeur spécial. Les externes sont admis gratuitement. Les internes apprennent depuis l'âge de 14 ans, le maniement des armes et les manœuvres de l'école de peloton. Ceux qui se destinent à l'École de Saint-Cyr ou à l'École polytechnique sont admis au manège militaire, où ils reçoivent des leçons d'équitation des officiers instructeurs* »⁵⁵⁶.

⁵⁵³ Ministère de l'Instruction publique, *Manuel de gymnastique (deuxième partie) et des exercices militaires*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1881.

⁵⁵⁴ Féry d'Esclands Alphonse, Dally Aristide, *De la gymnastique. Commentaires anatomiques et physiologiques destinés à compléter le Manuel de gymnastique publié en 1884 sous les auspices des Ministères de la l'Instruction publique et de la Guerre et à servir de guide pratique aux instituteurs des écoles primaires*. Paris, Société de typographie, 1884.

⁵⁵⁵ Vivier Christian, *Naissance du sport en Franche-Comté – 1870-1914*, Besançon, UFRSTAPS, 1989, p.69.

⁵⁵⁶ Archives nationales F/17/7537, prospectus 1884.

Cette gymnastique n'est pas forcément appréciée des enfants et adolescents puisque des signalements d'élèves tentant de se soustraire au cours⁵⁵⁷ ou refusant d'obéir⁵⁵⁸ existent. Marcel Spivak évoque le passage « *d'une gymnastique militaire à une gymnastique belliqueuse* »⁵⁵⁹ qui contrarie certainement les parents d'élèves qui ne souhaitent pas que leur enfant rentre dans une carrière militaire. Il ne s'agit pas seulement d'un contrôle des corps par la gymnastique, mais d'un contrôle de l'être total. La gymnastique est toujours, en plus de son aspect physique, une éducation morale depuis Amoros. Elle est apprentissage de la discipline, perte de soi au profit du groupe. C'est cette dimension que les parents ne souhaitent pas que leurs enfants embrassent déployant une vision individualiste de la vie à travers la réalisation d'une carrière professionnelle. L'action altruiste, magnifiée par les bataillons scolaires, est à réserver, selon eux, aux élèves du primaire, issus des classes ouvrières. D'ailleurs, des retenues sont appliquées pour des élèves qui « sèchent » les cours de gymnastique⁵⁶⁰. Leur méfiance du républicanisme et de sa vision de la revanche est constante. Mais, en ce qui concerne la gymnastique, il n'existe pas d'autre alternative que la gymnastique militaire, basée sur l'ordre, l'obéissance et les exercices inspirés des techniques et besoins militaires. De plus, elle très souvent encadrée par des militaires ou anciens militaires.

3 - Conclusion

Ce système de hiérarchie de contrôle qui lui-même est contrôlé de l'intérieur et de l'extérieur complète le protocole de surveillance. Sa mise en place est indispensable pour assurer la continuité de la société. Les différents ministres de l'Instruction publique ont construit un système très organisé et très contrôlé dont le but est l'autocontrainte dans la peur d'être pris à défaut. Cette idée est développée par Norbert Elias dans son ouvrage *La civilisation des mœurs* :

« Les normes sociales qui ont été imposées à l'individu du dehors se reproduisent ensuite sans à-coups par l'autocontrainte qui, jusqu'à un certain

⁵⁵⁷ AD Doubs, T1009, rapport bimensuel du 15 au 30 avril 1887.

⁵⁵⁸ AD Doubs, 1T7/585, registre des punitions 1870.

⁵⁵⁹ Spivak Marcel, « Quelques réflexions sur le développement de l'éducation physique et du sport de 1852 à 1914 », *Annales de l'institut national des sports et de l'école normale supérieures d'éducation physique et sportive*, n° 9, juin 1976, p.17.

⁵⁶⁰ AD Doubs, T1009, rapport bimensuel du 15 au 30 avril 1887 et 1T75/585 cahier de retenues 1870.

degré opère automatiquement même si, au niveau de la conscience, la personne en cause le refuse »⁵⁶¹.

La volonté des parents qui inscrivent leurs élèves dans les lycées est qu'ils acquièrent les codes et usages de la "bonne société". Ces codes s'apprennent par la répétition permanente, à tous les instants. Le maître d'études, appelé en argot d'école le "pion", assure une présence continue tout au long de la journée et de la nuit. Cette surveillance sécurise également les parents en permettant un contrôle des corps, source de dangers moraux. Toute déviance est immédiatement sanctionnée et répertoriée par de multiples rapports qui remontent souvent jusqu'au ministère. Le but recherché n'est pas une régulation des pulsions, mais la négation de ses pulsions qu'ils ne sont pas en âge d'assumer.

Les cours de gymnastique ont un double but : compenser l'immobilité des lycéens dans la journée et apprendre à obéir. Le choix du recrutement d'anciens militaires aux postes de maître de gymnastique est de nature à tranquilliser l'administration académique et l'établissement. La présence d'hommes habitués à commander, à se faire respecter est rassurante face aux éventuels débordements. Le capitaine Gigot l'exprime de façon très nette : « *Le plus grand reproche que l'on puisse faire à cette école [Joinville], c'est de faire de bons élèves et non des professeurs* »⁵⁶². Les parents sont plus inquiets vis-à-vis de ces militaires. Leur éducation est limitée et ils manquent de savoir-vivre, comme dans le cas de François Labuche. Ce sont des sous-officiers, issus des hommes du rang, qui ont tout au plus une éducation correspondant à un niveau d'école primaire. Les avis des proviseurs, inspecteurs d'académie et recteurs sur les enseignants sont édifiants sur l'image recherchée. La gymnastique militaire ne produit pas l'image corporelle que souhaitent les parents des élèves du lycée. En 1877, l'inspecteur d'académie note « *sa tenue est déplorable et il jouit dans son quartier (Battant) d'une mauvaise réputation sous le rapport de la conduite et de la moralité* »⁵⁶³. Les remarques de son successeur appartiennent au même registre. L'image que le professeur renvoie est très importante : « *il est prudent, correct et réservé, et ne laisse échapper aucune expression qui puisse blesser les oreilles de nos élèves* »⁵⁶⁴. Se pose le problème pour l'administration du lycée : comment imposer aux élèves des usages du corps

⁵⁶¹ Elias Norbert, 1973, *op. cit.*, p. 274.

⁵⁶² Joseleau Yves, *Le rôle de l'armée dans l'évolution de l'enseignement en France, du milieu du XIX^e siècle à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale*, Mémoire INSEP, Paris, 1972, p. 184.

⁵⁶³ AD Doubs, T1430, dossier Labuche François, avis de l'inspecteur d'académie 1877.

⁵⁶⁴ AD Doubs, T1433, dossier Laurent Joseph, avis du proviseur mai 1887.

si les enseignants ne possèdent pas les codes ? Au début de la période, la question devient : est-il plus important d'enseigner la gymnastique militaire ou d'atteindre le but recherché par les parents ? Des enseignants comme François Labuche ne remettent-ils pas en cause le processus de civilisation en ramenant les élèves vers les usages et langages des classes défavorisés ?

Conclusion de la première partie

Nous avons suivi comme le fil directeur de cette première partie la proposition d'Alain Ehrenberg sur l'idée d'une absence d'autonomie laissée à l'élève et de Michel Foucault, pour qui le mécanisme de contrôle de l'individu passe par un dispositif intégrant plusieurs quadrillages.

L'objectif, rappelé souvent par les différents ministres, est de former un homme docile, obéissant et en bonne santé. Il est vrai qu'Alain Ehrenberg étudie essentiellement les hommes de troupe, qui sont recrutés dans les campagnes ou parmi les ouvriers agricoles, les employés, c'est-à-dire le public issu de l'école primaire. Son étude ne porte pas sur les officiers qui auront majoritairement suivi l'enseignement secondaire. Au niveau de l'Instruction publique, il faut bien faire la distinction entre l'école primaire et secondaire. Cette considération a été largement prise en compte lors de l'étude sociale du public du lycée et des exigences parentales quant à la formation de leur progéniture. Le passage par l'école secondaire est indispensable pour acquérir les connaissances nécessaires à une intégration sociale. Au niveau moral et culturel, les attentes des parents oscillent entre un code construit par l'Église catholique, pour qui l'enfant est mauvais par nature (seule la contrainte peut le modeler pour vivre en société) et les médecins qui, au nom de l'hygiène, de la science et du progrès, envisagent d'améliorer les conditions de vie des lycéens. Les deux discours vont dans un même sens durant cette période : contraindre l'élève à acquérir des codes moraux qui lui permettront de vivre et faire perdurer la société. « *La principale vertu de l'enseignement du lycée, à leurs yeux [les notables de la période 1860-1870], c'est finalement de rendre les jeunes gens semblables à ce qu'ils sont eux-mêmes ; c'est donc les rendre capables de rentrer dans une élite* »⁵⁶⁵.

Le lycée du XIX^e siècle est construit sur la base du *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus. Michel Bernard fustige cette rationalisation à tous les niveaux :

« 1) Celui de l'aménagement de l'espace [...], 2) Celui de l'organisation minutieuse du temps [...], 3) D'où la ritualisation des conduites [...], 4) Par-là, codage instrumental du corps [...]5)... organigramme collégial administratif et enseignant [...], 6) L'homogénéité d'un plan d'étude ou d'un programme didactique[...], 7) D'où corolairement l'unité

⁵⁶⁵ Isambert-Jamati Viviane, 1970, *ibid.*, p. 102.

*fondamentale de la pédagogie, d'une part dans sa progression...
D'autre part, dans sa méthode d'enseignement en classe... »⁵⁶⁶.*

L'organisation et la disposition des locaux (quadrillage spatial) et du temps (quadrillage temporel) permettent l'édition de règlements qui sont appliqués par une hiérarchie omniprésente. Le protocole de surveillance mis en place est bien un dispositif au sens de Michel Foucault. Il comprend un ensemble d'outils et de procédures qui permettent d'atteindre le but visé : l'enfermement des lycéens pour les protéger du monde extérieur et des sanctions. Les hiérarchies de contrôle jouent un rôle fondamental en gymnastique. En effet, une fois l'espace constitué, les temps et la forme de travail à l'intérieur du cours de gymnastique sont dépendants, bien sûr, des manuels et textes officiels, mais aussi de la formation reçue, sans oublier du pouvoir dont dispose et qu'utilise le professeur. La biographie des professeurs, même succincte, est importante. Elle permet de comprendre, à travers le parcours de l'enseignant et les rapports administratifs, les objectifs visés par l'institution en vue de satisfaire les attentes des parents. Il est indispensable d'identifier les peurs communes de l'administration de l'Instruction publique et des parents. Ce sont des craintes liées au domaine médical et parfois amplifiées par les rumeurs, l'Église ou les médecins eux-mêmes, à l'instar de l'onanisme. Après la parution, en 1712 à Londres, d'un ouvrage anonyme, au titre évocateur : *Onania ou l'odieux péché de la masturbation et toutes ses conséquences affreuses pour les deux sexes*⁵⁶⁷, le docteur Tissot, publie *L'onanisme* en 1760, ouvrage réédité jusqu'en 1905. Dans les premiers exemplaires, toutes les citations sont en latin et dans l'avertissement de l'éditeur de l'édition de 1905, il est écrit significativement « *il serait à souhaiter qu'il se trouvât entre les mains de tous les pères de familles et de tous les éducateurs* »⁵⁶⁸. Ce qui est craint, selon Alexandre Wenger, c'est l'efféminement de la société. « *Pour Tissot, les hommes du monde "sont des femmes masquées en hommes"* »⁵⁶⁹. Selon cet auteur, les hommes perdent leur énergie, s'efféminent, deviennent inaptes à la procréation. Cette idée est développée par de nombreux auteurs à partir de son opposé : la

⁵⁶⁶ Bernard Michel, *Critique des fondements de l'éducation : généalogie du pouvoir et/ou de l'impouvoir d'un discours*, Paris, Chiron, 1888, pp. 114-115.

⁵⁶⁷ Il sera publié en France en 1830. Anonyme, *Le livre sans titre*, Paris, Audin, 1830. <http://www.laboiteverte.fr/le-livre-sans-titre-1830-dangers-masturbation/>, consulté le 18 avril 2017.

⁵⁶⁸ Tissot Samuel, *L'onanisme. Essai sur les maladies produites par la masturbation*, Paris, Garnier Frères, 1905, p. I.

⁵⁶⁹ Wenger Alexandre, « Lire l'onanisme. Le discours médical sur la masturbation et les lectures féminines au XVIIIe siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 22/2006, p. 6.

virilité ou la masculinité comme André Rauch⁵⁷⁰, Alain Corbin⁵⁷¹, Odile Roynette⁵⁷², Anne-Marie Sohn⁵⁷³. En plus de la masturbation, la hantise de tous les parents est l'homosexualité. La meilleure réponse envisagée à cette époque est l'enfermement assorti d'une surveillance continue. Le lycée du XIX^e siècle, construit autour de son internat, est la réponse proposée, aussi bien par l'Église que par l'institution scolaire.

Le contrôle des corps, organisé de concert par les hommes d'Église et les médecins, vise l'anéantissement de toutes les initiatives des élèves. Enfants et adolescents sont dangereux pour eux-mêmes, parce qu'ils n'ont aucune morale. Ils sont porteurs éventuels d'un risque moral pouvant entraîner un étiolement, un péril physique qui peut aller jusqu'à la mort⁵⁷⁴. Mais, ils sont aussi dangereux pour les autres, dans la mesure où ils sont un péril pour la pérennité de la société. Il s'agit bien d'un contrôle des corps pour assurer le maintien de la société et d'un apprentissage des règles morales par l'interdit. Un second danger lié à la médecine nécessite ce contrôle constant justifiant l'enfermement. Les épidémies et les maladies associées sont une crainte pour les pouvoirs publics qui justifient l'envoi de rapport régulier au recteur et parfois au ministre sur les présences à l'infirmerie. Patrice Bourdelais⁵⁷⁵ explique que les médecins assument un rôle social. Ils prennent « *un rôle d'acteurs publics et de conseillers nécessaires des pouvoirs centraux et locaux* »⁵⁷⁶. Le rôle qu'ils s'attribuent est plus large :

*« La médecine n'a pas seulement pour objet d'étudier et de guérir les maladies, elle a des rapports intimes avec l'organisation sociale ; quelquefois elle aide le législateur dans la confection des lois, souvent elle éclaire le magistrat dans leur application, et toujours elle veille, avec l'administration, au maintien de la santé publique. »*⁵⁷⁷

⁵⁷⁰ Rauch André, *Crise de l'identité masculine. 1789-1914*, Paris, Hachette, 2000.

⁵⁷¹ Corbin Alain (dir), *Histoire de la virilité, 2 Le triomphe de la virilité : le XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2011,

⁵⁷² Roynette Odile, « La construction du masculin de la fin du 19^e siècle aux années 30 » *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 72, juillet-septembre 2002, pp. 85-96.

⁵⁷³ Sohn Anne-Marie, *La fabrique des garçons. L'éducation des garçons de 1820 à aujourd'hui*, Gand, Textuel, 2015.

⁵⁷⁴ Garnier Pierre, *Hygiène de la génération. Onanisme, seul et à deux, sous toutes ses formes et leurs conséquences*, Versailles, A Litzellmann, 1887 (3^e édition), pp. 151-230.

⁵⁷⁵ Bourdelais Patrice, « Les logiques du développement de l'hygiène publique » in Bourdelais Patrice (dir.), *Les hygiénistes, enjeux, modèles et pratique*, Paris, Belin, 2001, pp. 5-26.

⁵⁷⁶ Guillaume Pierre, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles. 1800-1945*, Paris, CCHSS, 1996, p. 67

⁵⁷⁷ Cité par Arveiller Jacques, « De l'Hygiène publique à l'éducation sanitaire. Un texte de Charles Marc (1829) », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 2006/1 (Vol. 39), p. 118. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, prospectus 1829, p. VII.

Jacques Arveiller fait remarquer que les aliénistes tiennent une grande place parmi ceux qui deviennent les premiers hygiénistes. Ce constat explique probablement les craintes à propos des mœurs et la généralisation de l'utilisation du mot "dégénérescence" à partir des écrits de Bénédicte-Augustin Morel. Pourtant les contradictions des décideurs sont flagrantes : construire des lieux d'enfermement les lycées provoque une promiscuité certaine et constante, façonne un entre soi propice à la propagation des maladies, des mauvaises habitudes qu'il convient, paradoxalement, de combattre. Cette incohérence trouve une justification dans le choix du "moins pire". Par exemple, la ville de Besançon accepte l'implantation des maisons de tolérance pour les garnisons, 13 en 1851 jusqu'à 21 en 1886, alors que, en 1847, 532 soldats et 38 filles publiques sont atteints de syphilis. La commission sanitaire s'inquiète « *des conséquences très graves amenant la dégénération de la partie la plus saine et la plus vigoureuse de la population dont l'armée est principalement composée, sans oublier les ravages que cette cruelle maladie peut exercer sur la santé des classes ouvrières et des indigents* »⁵⁷⁸. Concernant l'enseignement, ce paradoxe suscite la parution de nombreux textes pour améliorer le bien-être des élèves afin de diminuer, voire d'annihiler, les conséquences de cette organisation. Si la France organise, en 1848, un « *quadrillage sanitaire calqué sur le découpage administratif* »⁵⁷⁹, en créant les comités consultatifs d'hygiène publique, leur impact est peu important. Selon Christian Molaro⁵⁸⁰, le congrès international de 1876, organisé à Bruxelles, sur l'hygiène est un moment décisif. Il amorce un intérêt et une adhésion des familles aux problèmes hygiénique, à l'origine de changements au sein de l'école. « *L'hygiène est une manifestation de cet état d'alerte de l'attention humaine en face de son corps et des risques qu'il court* »⁵⁸¹. Selon Philippe Ariès, le regard sur l'enfant change, « *les habitudes malthusiennes paraissent s'imposer définitivement dans la bourgeoisie* »⁵⁸². Le modèle de la famille réduite et, par conséquent, une attention plus soutenue portée sur l'enfant s'imposent.

⁵⁷⁸ Jeantou Sylvine, 2000, *op. cit.*, p. 70

⁵⁷⁹ Boyer Anne, Canau Aline, « Regards sur quelques journaux éphémères d'hygiène du XIXe siècle conservé à la Bibliothèque nationale de France », in Société française d'histoire de la médecine, *Histoire des sciences médicales*, tome XLIV, n° 3, 2010, p. 282.

⁵⁸⁰ Molaro Christian, « De l'hygiène à l'hygiène scolaire (1815-1914) in *Projet Demeny*. Disponible sur <http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=prosopo>, consulté le 6 mars 2017.

⁵⁸¹ Ariès Philippe, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1971, p. 372.

⁵⁸² *Ibid.* p. 363.

Certes, la gymnastique fait partie de l'arsenal des médecins. Depuis longtemps, elle est à la fois remède et prophylaxie. Elle prend le nom de gymnastique médicale⁵⁸³, parfois orthopédique, et d'éducation physique dans les manuels consacrés à l'éducation du très jeune enfant⁵⁸⁴. Elle est à l'origine de la création de la kinésithérapie⁵⁸⁵. Elle est donc proposée comme remède à l'immobilité des lycéens, comme prophylaxie et catharsis pour lutter contre les dérives morales. Elle est présentée dans cet objectif dans de nombreux textes. La spoliation de la gymnastique par Amoros retarde son introduction à l'école. Critiquant les autres formes gymnastiques que le préfet de la Seine envisage d'introduire dans les collèges, il avertit : « *vous allez introduire dans les collèges une gymnastique ignoble, bâtarde, ridicule et funambulique [...], car en dépouillant la gymnastique de son influence salutaire morale, vous la rendez purement brutale, dangereuse...* »⁵⁸⁶. La gymnastique reste uniquement objet de travail et de réflexions des militaires. Si la volonté est hygiénique, dans les faits, la gymnastique est militaire par le contenu et par ses enseignants. Il est difficile d'évincer l'expertise des hommes de l'Armée lors de la constitution des commissions de l'Instruction publique, mais la présidence est presque toujours accordée à un médecin, parfois médecin-militaire. Le ministère, les recteurs et les proviseurs s'accommodent, plus ou moins bien, de l'étouffement de toute autonomie par un protocole de surveillance totale, permanent. Lorsque la gymnastique devient réellement militaire, l'adhésion des parents, appartenant aux classes privilégiées, n'est gagnée que par les avantages qu'elle procure à leurs enfants par rapport à la présence obligatoire aux journées de préparation militaire dans le cadre de la garde civile. Le constat du Docteur Jules Rochard est sans pitié pour la discipline, en 1890 :

*« La gymnastique, dont l'enseignement a été rendu obligatoire dans les lycées par le décret du 13 mars 1854, constituait une heureuse innovation ; mais on est parvenu à la rendre insupportable aux élèves par la monotonie des exercices auxquels ils sont contraints de se livrer en silence et sous l'œil du maître »*⁵⁸⁷.

Rochard critique les exercices copiés sur les militaires et la pédagogie qui se rapproche du dressage. La gymnastique est enseignée conformément aux traditions de l'Armée, même

⁵⁸³ Ulmann Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes*, Paris, Vrin, 1997, « Chapitre III : La nouvelle gymnastique médicale », pp 125-145.

⁵⁸⁴ Bernard, Michel, Pociello Chrisitan, Vigarello Georges, « Itinéraire d'un concept », *Esprit – L'éducation physique*, n° 5, mai 1975, pp. 704-724.

⁵⁸⁵ Monet Jacques, *Emergence de la kinésithérapie en France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle : une spécialité médicale impossible*, Genève, acteurs et intérêts de 1880 à 1914, Thèse sous la direction de Offerlé Michel, Paris I-Panthéon Sorbonne, 2003.

⁵⁸⁶ Archives nationales F/17/2647, Amoros, « Pétition à monsieur le Préfet de la Seine », 12 février 1831.

⁵⁸⁷ Rochard Jules, *L'éducation de nos fils*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1890, p. 17.

si l'École de Joinville, fondée en 1852 par Napoléon Laisné et le commandant d'Argy, tous deux anciens élèves d'Amoros, a la charge de former de nouveaux maîtres. Les textes officiels pour l'installation d'une nouvelle discipline permettent de recruter ces anciens militaires. Sur ce point le rapport Hillairet de 1868, donne des chiffres précis sur le recrutement. Pour 82 lycées, il recense 97 professeurs, dont 34 militaires et 31 anciens militaires, soit seulement 32 professeurs civils.

À partir de 1872, il faut prendre en compte la coexistence de deux gymnastiques enseignées par deux enseignants différents, souvent issus du même monde, avant la confusion des années 1880. Il est nécessaire alors, de revenir à notre réflexion sur l'autonomie des lycéens.

« La gymnastique de l'Armée a pour but d'habituer ceux qui s'y livrent à des exercices difficiles, et même jusqu'à un certain point dangereux, afin que le soldat arrive à la plus grande puissance de forces musculaires, d'adresse et d'agilité, en même temps qu'il s'habitue à triompher d'obstacles en apparence périlleux. La gymnastique des écoles, au contraire, ne doit chercher qu'à développer d'une manière normale et progressive les forces du corps, à rétablir au besoin l'équilibre et l'harmonie. C'est un exercice hygiénique, que le médecin surveille et contrôle, et non pas un moyen de produire des prodiges d'agilité et de hardiesse. Tel est le but qu'on se propose d'atteindre par l'exécution du décret du 3 février 1869 »⁵⁸⁸.

La volonté affichée est bien l'hygiène, prise dans un sens large, afin que le lycéen soit en bonne santé. Les mots "équilibre" et "harmonie" en sont la preuve. Ce que confirme Rochard : *« il est un point, comme nous l'avons vu, sur lequel les pédagogues et les hygiénistes se sont aujourd'hui mis d'accord : c'est qu'il faut faire une plus grande part, dans l'éducation, à la vie au grand air et aux exercices... »⁵⁸⁹*. S'affirme la nécessité de s'éloigner de la gymnastique militaire au profit d'une pratique en plein air, meilleur moyen pour lutter contre le surmenage scolaire selon le docteur Lagrange⁵⁹⁰.

Durant cette période, l'enfermement des lycéens a un objectif que l'on peut rapprocher du « dressage », terme utilisé par Alain Ehrenberg, pour caractériser la prise en main du soldat. *« Il convient avant tout d'apprendre à obéir de telle sorte que l'obéissance soit vécue comme un dogme religieux »⁵⁹¹*. Ehrenberg précise que cet apprentissage est pour les

⁵⁸⁸ *Exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au corps législatif*, Paris imprimerie Impériale, novembre 1869, p. 69.

⁵⁸⁹ Rochard Jules, 1890, *op.cit.*, p.85.

⁵⁹⁰ Lagrange Fernand, *Physiologie des exercices du corps*, Paris, Félix Alcan, 1889 (2^e ed.), p. 363.

⁵⁹¹ Ehrenberg Alain, 1983, *op. cit.*, p. 71.

gens du peuple, et les officiers lycéens qui sont destinés à commander. Les « *Il semble donc indispensable aux yeux des militaires de mettre en place une organisation disciplinaire qui s'exerce sur des gens potentiellement dangereux* »⁵⁹². En privilégiant l'intégration d'instructeurs militaires dans l'instruction publique, le Ministère rassure les parents, par une image de rigueur qui doit empêcher tout comportement déviant de la part des élèves. Gilbert Andrieu utilise l'expression de « *débourrage du futur fantassin* »⁵⁹³, reprenant une phrase de Georges Hébert, pour caractériser la gymnastique des années 1870. Il s'agit bien, pour cette période, d'une organisation visant le dressage des élèves pour les protéger d'une société dangereuse. Certains militaires critiquent ces pratiques. Le commandant Legros écrit, dans la préface d'un livre du physiologiste italien Angelo Mosso, à propos du système gymnastique institué en France :

*« c'est, pour un grand nombre d'esprits timorés de nos pays, l'idéal de la discipline scolaire de ne s'en rapporter, pour contenir l'écolier dans la sagesse, qu'à un contrôle incessant qui le met dans l'impossibilité matérielle de mal faire »*⁵⁹⁴.

Les élèves ont pourtant quelques refuges, dès que la surveillance se relâche ou parfois la compassion de maître d'études, anciens potaches. La lettre de l'inspecteur d'académie, en date du 19 juin 1876, expose des comportements répréhensibles des maîtres d'études, soumis au même régime que les lycéens : des sorties nocturnes pour aller au café, un maître qui reçoit des élèves dans sa chambre pour fumer et boire, un maître-répétiteur qui lâche les élèves-horlogers en ville en se donnant rendez-vous à une heure précise pour le retour. Ces libertés prises, ou parfois tolérées, évitent les manifestations ou mutineries d'élèves qui, malgré tout, se cristallisent dans les lycées en 1880 (16 recensées entre 1880 et 1883⁵⁹⁵). Elles aboutissent au premier congrès lycéen à Albi en 1883. Mais ces révoltes exacerbent les oppositions entre les partisans de l'école publique et des institutions du privé. Ces dernières accusent les républicains d'être responsables de ces troubles. « *Du lycée athée au lycée révolutionnaire, il n'y a qu'un pas dénoncent les catholiques* »⁵⁹⁶.

⁵⁹² *Ibid.*, p. 74

⁵⁹³ Andrieu Gilbert, « Du "débourrage" du futur fantassin à la morale de l'effort » in Ministère de la Défense, *De Joinville à l'Olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français*, Paris, Editions Revue EP.S, 1994, p. 35.

⁵⁹⁴ Mosso Angelo, *L'éducation physique de la jeunesse*, Paris, Félix Alcan, 1895, préface du Commandant Victor Legros, p. XXII.

⁵⁹⁵ Agnès Thiercé, « Révoltes de lycéens, révoltes d'adolescents au XIXe siècle », *Histoire de l'éducation*, n°89, 2001, p. 111.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p. 115.

Il faut attendre la fin des années 1880 pour voir de nouvelles propositions consensuelles, de politiciens et de pédagogues autour d'une autonomie à rechercher chez les lycéens, de leur responsabilisation en tant que futurs citoyens. Elles sont le fruit de rapports et publications de médecins, de pédagogues et de républicains qui remettent en cause l'immobilité, l'enfermement et portent un regard différent sur l'élève. Jules Simon, fervent défenseur de la gymnastique et de la gymnastique militaire après 1870, « sera un défenseur du sport scolaire, à partir de 1887 »⁵⁹⁷, en étant président du *Comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation*, créé à l'initiative du Baron Pierre de Coubertin le 1^{er} janvier 1888. « À cette époque, les rares défenseurs, à l'image de Jules Simon, considèrent qu'il [le sport] est un moyen de rénovation du système éducatif, un instrument de réglementation nationale et le développement économique, le vecteur de l'épanouissement de l'homme »⁵⁹⁸. Le 14 octobre 1888, la *Ligue nationale de l'Éducation physique*, avec pour secrétaire général Paschal Grousset,⁵⁹⁹ voit le jour, affirmant son opposition avec les idées de Pierre de Coubertin. Ancien communard, Paschal Grousset défend les jeux traditionnels, de préférence français, et propose l'organisation de lendits alors que Pierre de Coubertin soutient la compétition et les sports anglais. Selon Cyril Polycarpe : « deux visions républicaines s'opposent : d'une part, les partisans de la Ligue qui expriment une sensibilité de gauche radicale (Clémenceau) face aux membres du Comité, et d'autre part, une sensibilité conservatrice (Jules Simon) »⁶⁰⁰.

⁵⁹⁷ Meunier René, 1973, *op. cit.*, p. 299, note de bas de page 2.

⁵⁹⁸ Polycarpe Cyril, *De l'Idée olympique à l'olympisation. Construire un citoyen exemplaire (1892-1920)*, Thèse de doctorat en sciences du sport sous la direction de Vivier Christian, tome 1, Besançon, 2016, p. 80.

⁵⁹⁹ Lebecq Pierre-Alban, *Paschal Grousset. Sport et Education Physique à la Française. 1888-1909*, Paris, Riveneuve, 2013. Passionné par l'école, il est l'auteur, sous le pseudonyme d'André Laurie, d'une série de livres sur l'éducation : *La vie de collège en Angleterre*, Paris, Hetzel, 1881 ; *Mémoires d'un collégien - Un lycéen de département*, Paris, Hetzel, 1882 ; *Une année au collège à Paris*, Paris, Hetzel, 1883 ; *Histoire d'un Écolier Hanovrien*, Paris, Hetzel, 1884 ; *Autour d'un lycée japonais*, Paris, Hetzel, 1886 ; *Le bachelier de Séville*, Paris, Hetzel, 1887 ; *Mémoires d'un Collégien russe*, Paris, Hetzel, 1889 ; *L'écolier d'Athènes*, Paris, Hetzel, 1896 ; *L'oncle de Chicago, mœurs scolaire en Amérique*, Paris, Hetzel, 1898 ; *À travers l'université de l'Orient. Le tour du monde d'un bachelier*, Paris, Hetzel, 1901 ; *L'escolier de la Sorbonne*, Paris, Hetzel, 1903 ; *Un semestre en Suisse*, Paris, Hetzel, 1905.

⁶⁰⁰ Polycarpe Cyril, 2016, *op. cit.*, p. 86

Partie 2 - Le lycée Victor-Hugo de Besançon :
1890-1914 – Des parcelles d'autonomie
dans une structure fermée

Introduction

Dans cette partie, nous utilisons la même méthodologie d'analyse que dans la précédente et nous gardons la même structure.

Dans son organisation, son architecture, son enseignement, malgré la réforme de 1890, le lycée évolue peu. Au final, le changement majeur concerne la vie scolaire, d'une modification du regard porté sur l'élève. Au niveau des pratiques physiques, la rénovation des contenus passe par l'introduction des jeux, notamment sportifs. La "gymnastique" devient "éducation physique" et, petit à petit, elle est reconnue comme discipline d'enseignement avant d'intégrer, un peu plus tard, des jeux sportifs. Les archives sur le corps sont beaucoup plus nombreuses pour la gymnastique, l'éducation physique et les jeux.

1 - Santé, hygiène, morale et gymnastique : bref état des lieux du national au local

« L'enseignement secondaire appelle des réformes ; on le voit, on le sent ; l'effondrement de ces dernières années a achevé une démonstration qui était déjà faite pour les clairvoyants. Les familles le demandent à grands cris, les vrais savants se plaignent encore plus haut. Les routiniers se défendent mollement, sont effarés, n'osent plus dire qu'il n'y aura jamais autre chose à faire de copier Rollin et d'ânonner le "selectæ". Or, qu'est-ce que réformer les collèges ? C'est substituer l'éducation à l'entraînement ; c'est faire la guerre à cette éducation passive qui déshabitué les enfants de penser, en les tenant pendant dix ans occupés à écouter, à copier et à réciter »⁶⁰¹.

Dans son ouvrage publié en 1874, après avoir été ministre de l'Instruction publique, Jules Simon montre son désarroi de n'avoir pas pu réformer l'enseignement secondaire. Avant tout, cela indique qu'une pensée pédagogique, prenant en compte l'enfant, est en train de naître. L'ex-ministre fait référence au rapport, publié en 1868, par Jacques Demogeot et Henri Montucci⁶⁰² sur l'éducation en Angleterre et en Écosse (demandé par Victor Duruy) lorsqu'il écrit : *« ...en Angleterre, on accoutume l'enfant à vouloir, et en France à être conduit »⁶⁰³.* L'entrée dans le champ de la pédagogie n'est possible que si le regard porté sur l'élève change. Dans son livre, Jules Simon consacre cinquante-neuf pages à l'éducation physique, dont trente à la gymnastique. Il n'hésite pas à utiliser des formules-chocs à propos de l'enseignement

⁶⁰¹ Simon Jules, *La réforme pour l'enseignement secondaire*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1874, p. 12.

⁶⁰² Demogeot Jacques, Montucci Henri, *De l'enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse*, Paris, Imprimerie impériale, 1868.

⁶⁰³ Simon Jules, 1874, p. 9.

secondaire : « *l'hygiène de nos chenils et de nos étables nous importe plus que la nôtre* »⁶⁰⁴. Dans cette période, l'hygiène est l'élément dominant et déterminant des réformes, englobant les autres champs. Les pédagogues, seuls, ne peuvent changer la façon d'apprendre en ce sens que l'enseignement est intégré dans un vaste système, très complexe, estampillé de tensions politiques et religieuses. Il s'agit d'un système bureaucratique, au sens de Michel Crozier, qui participe à une certaine stabilité de l'institution, par la centralisation des décisions et l'isolement de chaque catégorie hiérarchique : « *un système d'organisation bureaucratique est un système d'organisation dont l'équilibre repose sur l'existence d'une série de cercles vicieux relativement stables, qui se développent à partir du climat d'impersonnalité et de centralisation* »⁶⁰⁵.

Une unité de vue, peu progressiste, a été mise en exemple, durant une grande partie de la période précédente avec la collaboration. Aussi milieu catholique et médecins collaborent à la construction d'une école secondaire autour d'objectifs simples. Un contrôle des corps très élaboré est ainsi assuré en excluant toute autonomie et liberté à l'élève, mais il n'est pas forcément efficace au vu du nombre d'exclusions et des problèmes rencontrés. L'apprentissage des règles de vie en société se fait par la contrainte. Les moyens pédagogiques principaux sont la copie du modèle donné et la punition, même si les sévices corporels ont disparu, officiellement, en 1803⁶⁰⁶ et le séquestre, en 1850. Face aux cas les plus graves, afin d'éviter la contagion, l'expulsion est l'outil ultime.

À partir des années 1880, de nombreuses réformes se déroulent à partir d'une mutation du regard porté sur les élèves. Si l'évolution des sciences participe à l'explication de ce changement, ce dernier est surtout lié au recrutement d'un nouveau public au sein de l'enseignement secondaire. Les réformes sont rendues indispensables par le recul de l'internat et l'accueil majoritaire d'élèves externes. L'église reste sur ses principes éducatifs, tandis que l'ordre médical soucieux du "bien" social évolue et s'engage massivement en politique⁶⁰⁷. Ils intensifient leur rôle social dans une société qui se développe très vite. Pierre Guillaume cite la déclaration du doyen Brouardel pour la rentrée des étudiants de médecine en 1899 :

⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 92.

⁶⁰⁵ Crozier Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, 1963, p. 237.

⁶⁰⁶ Eric Prairat précise que « *cette interdiction n'a pas signifié, on s'en doute, la fin des pratiques afflictives à l'école* » Prairat Eric, *La sanction en éducation*, Paris, puf, 2003, p. 30.

⁶⁰⁷ Guillaume Pierre, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles ; 1800-1945*, Paris, Association pour l'histoire de la Sécurité sociale, 1996, « chapitre 4 : Des notables de la République », pp. 75-94.

« chacun de nous est convaincu qu'il est plus facile d'empêcher mille hommes d'avoir la fièvre typhoïde que d'en guérir un seul »⁶⁰⁸. La médecine devient médecine publique et l'hygiénisme un paramètre indispensable des politiques publiques. Lion Muard et Patrick Zylberman déterminent quatre âges de l'hygiénisme, qu'ils nomment « *génie et police sanitaires* », « *hygiène publique* », « *hygiène sociale* », « *médecine préventive* »⁶⁰⁹. S'il pouvait être possible de s'appuyer sur ces catégories pour traiter du problème du contrôle du corps, nous préférons, en revanche, un angle plus pédagogique et qui correspond mieux à l'établissement d'enseignement. La période 1890-1914, voire 1890-1918, correspond à l'hygiène publique et l'hygiène sociale. Parce que les médecins sont les déclencheurs des réformes scolaires, il est, alors, délicat de séparer hygiénisme, gymnastique voire pédagogie dans cette période.

En effet, en 1886, le docteur Gustave Lagneau, dans un très long article (53 pages) publié dans le bulletin de l'Académie de médecine, qui engendre d'autres communications et débats animés entre médecins prolongés jusqu'en 1887⁶¹⁰, met à mal toute l'organisation de l'enseignement secondaire. Il fait référence à de nombreuses études scientifiques étrangères et au congrès des hygiénistes allemands de 1877, dans lequel le Docteur Finkenlburg précise que, selon une étude sur cinq ans et plus de 17 246 jeunes prussiens « *ayant acquis une certaine instruction supérieure, 80 au moins pour cent étaient impropres au service militaire* »⁶¹¹, contre 45 à 50 pour cent des autres conscrits. Voussures et scoliose sont, alors, constatées dans les pays européens. Les attitudes vicieuses, liées à de trop longues stations assises, en seraient la cause. « *La scoliose ordinaire est une maladie qui se développe pendant les années d'école* »⁶¹², selon le professeur Virchow, qui précise que ce sujet a été bien pris en considération en France par les docteurs Dally, Dujardin-Beaumetz, Vallin et Thorens depuis 1879. Lagneau, lors d'une autre séance, complète sa première intervention en affirmant : « *Les exercices physiques sont le meilleur moyen de prévenir le surmenage intellectuel et la*

⁶⁰⁸ *Ibid.* p.95.

⁶⁰⁹ Murard Lion, Zylberman, *L'hygiène dans la République. La santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996, p.66.

⁶¹⁰ *Bulletin de l'Académie de médecine*, Tome XV, séance du 27 avril 1886, pp. 591-643 ; Tome XVI, séance du 14 septembre 1886, pp. 219-230 ; Tome XVII, séance du 21 juin 1887, pp. 673-687 ; Tome XVIII, séance du 2 août 1887, pp. 184-643-216 ; Tome XX, séance du 31 janvier 1888, pp. 221-240 ; Tome XVIII, séance du 26 juillet 1887, pp. 143-172 ; Tome XX, séance du 31 janvier 1888, pp. 125-129.

⁶¹¹ Lagneau Gustave, « Du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles », *Bulletin de l'Académie de médecine*, Tome XV, séance du 27 avril 1886, p. 596.

⁶¹² *Ibid.*, p. 602.

sédentarité, et de permettre d'abrégier le temps du service à l'armée »⁶¹³. Il encourage les récréations, les jeux, les chants ainsi que les exercices militaires qui doivent être « *rendus obligatoires* »⁶¹⁴ et souhaite qu'« *ils entrent comme épreuves éliminatoires dans les examens et concours [...]* »⁶¹⁵. Ces recommandations, notamment sur les exercices militaires, sont certainement à l'origine de la création de la commission de 1887 sous la direction du docteur Marey qui aboutit à la parution d'un arrêté, le 8 août 1890, sur les programmes de gymnastique et du *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires* en 1891.

Ces débats n'omettent pas les aspects moraux de l'éducation. Aux problèmes physiques et physiologiques, s'ajoutent des implications morales : « *L'école communique des contagions de différentes sortes, [...]; celles qui affectent le corps sont à peine les plus dangereuses. Presque plus pernicieuses sont celles qui influent sur le moral* »⁶¹⁶. Reprenant les critiques de Victor de Laprade, ou de Michel Bréal, la sédentarité et la position assise prolongée doivent être combattues pour les répercussions qu'elles entraînent sur le plan physiologique, mais aussi des mœurs. « *Cette anémie qui trop justement a fait appliquer à bon nombre de jeunes gens blêmes, étiolés, languissants, qui sortent des lycées et des écoles supérieures, l'épithète peu flatteuse de "petits crevés", n'est bien souvent que le premier stade de la tuberculose* »⁶¹⁷. L'immobilité est redoutée parce qu'elle peut entraîner de graves répercussions sur la vie psychique. Elle favorise de « *fâcheuses habitudes* » en ce sens que la station assise comprime les organes génitaux. Le docteur Lagneau cite le rapport de Demogeot et Montucci, en 1868, qui s'accordent « *à voir dans les jeux athlétiques une sauvegarde puissante, un auxiliaire indispensable à la morale* »⁶¹⁸. Il est pertinent de s'interroger sur la signification de ce terme "morale", très utilisé lors de cette période. Le dictionnaire Larousse propose une définition simple : « *qui a rapport aux mœurs, à la conscience* »⁶¹⁹. Demogeot et Montucci l'utilisent certainement dans ce sens.

Le docteur Dally, en 1878, est très clair à ce sujet : « *Je dois vous signaler l'utilité de la gymnastique au point de vue du règlement des fonctions sexuelles ; elle réfrène les appétits*

⁶¹³ Lagneau Gustave, « Discussion : Du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles », *Bulletin de l'Académie de médecine*, Tome XVIII, séance du 2 août 1887, p. 191.

⁶¹⁴ *Ibid.*, p. 191.

⁶¹⁵ *Ibid.*, p. 191.

⁶¹⁶ Lagneau Gustave, 1886, *op. cit.*, p 612.

⁶¹⁷ Lagneau Gustave, 1886, *op. cit.*, p 602.

⁶¹⁸ Lagneau Gustave, 1886, *op. cit.*, p 613.

⁶¹⁹ Larousse Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique.*, T. 11 MEMO-O, 1866-1877, p. 539.

dérégés de ceux qui compromettent d'une façon très sérieuse leur santé et même leur vie »⁶²⁰. Les médecins alertent l'opinion publique quant aux dangers des mauvaises habitudes corporelles. Il s'avère donc indispensable de contrôler les corps pour le bien de la société. Le corps médical s'aventure même dans le domaine de la pédagogie. Les programmes scolaires sont considérés comme trop surchargés et certains médecins demandent leur compression ou leur réduction. Ils développent à cette période leur rôle social. Ces remarques n'apparaissent pourtant pas dans les conclusions de la commission, lors de l'interpellation du ministre de l'Instruction publique.

Les spécialistes de la science de l'éducation agissent également de concert. Sous l'impulsion de Ferdinand Buisson, et à travers le *Dictionnaire de pédagogie*, commencé en 1882, les auteurs vont « préconiser une pédagogie fondée sur l'activité des élèves »⁶²¹. Certes, ce dictionnaire est à l'usage des instituteurs du primaire, mais de nombreux auteurs se retrouvent dans les réformes de l'enseignement secondaire, Henri Marion, Octave Gréard, Michel Bréal, Ernest Lavisse, Félix Pécault, Louis Liard... et Ferdinand Buisson, membres de la commission de 1888 chargée de réviser les programmes.

Il est alors important de se pencher sur l'évolution des discours. Bien sûr, ces derniers restent toujours dans le cadre de la santé publique, comportant un aspect social, au moment où certains acteurs politiques et scientifiques évoquent la dégénérescence des Français. Cette thématique s'amplifiera après la première guerre mondiale avec des discours eugéniques, « prolongement logique de l'hygiénisme »⁶²². L'heure est au positivisme et à l'exhortation du progrès, en s'inspirant des expériences de nos voisins britanniques. D'un contrôle de l'extérieur par la coercition, des médecins, des pédagogues et des hommes politiques prônent la mise en place d'un autocontrôle par une vie saine et choisie. Déjà l'arrêté du 2 août 1880 recommande : « Que les maîtres essaient d'éviter d'avoir à punir, qu'ils inspirent aux élèves le désir de bien faire, le goût de l'étude, le respect du professeur et la crainte de l'affliger »⁶²³. Les républicains vont s'appuyer sur cette idée pour réformer la vie scolaire en intégrant des parcelles d'autonomie dans la journée et la semaine du lycéen. Le moment crucial est celui de

⁶²⁰ Dally Eugène (1880), « De l'éducation corporelle en France : son état présent, ses lacunes, son programme », in Ministère de l'Agriculture et du Commerce, *Congrès international d'hygiène*, (Paris 1er — 10 août 1878), tome 2, Paris, Imprimerie nationale, p. 167.

⁶²¹ Denis Daniel, « Du dire au faire dans le *dictionnaire de pédagogie* : les arcanes d'une volonté républicaine de réformer l'éducation », *Les sciences de l'éducation pour l'Ère nouvelle*, vol. 39, 2006, p. 12.

⁶²² Guillaume Pierre, 1996, *op. cit.*, p. 91.

⁶²³ Cité par Isambert-Jamati Viviane, 1970, *op. cit.*, p. 108.

la parution de la circulaire Bourgeois de 1890 qui propose, selon Antoine Prost, « *les seules modifications importantes qu'on ait jamais songé à introduire dans le régime des lycées.* Reprenant cette citation, Jacques Thibault écrit « *sa remarque demeure valable pour la période s'étendant de 1890 à 1968, c'est-à-dire pendant 78 ans* »⁶²⁴. Ces deux remarques confirment l'importance de ces textes de 1890, textes fondateurs de l'organisation de l'école aujourd'hui.

La période étudiée se termine au moment de la guerre de 1914 à 1918. La vie du lycée est perturbée par le départ d'enseignants, la proximité des combats et l'annexion d'une grande partie du lycée bisontin par le ministère de la Guerre, afin de stationner et soigner les troupes françaises.

Pour cette période, de nombreuses archives sont utilisables. Dans les années 1880, l'administration impose des rapports de quinzaine, puis mensuels sur tous les activités et faits se déroulant au lycée. Ils permettent de rendre compte de la vie de l'établissement. Les rapports des inspecteurs généraux sont moins nombreux, mais les documents provenant des proviseurs sont plus abondants. De plus, le ministère demande une évaluation des réformes dans chaque académie, dès l'année 1891. Le rapport de l'inspecteur d'académie du Doubs souligne bien le changement de regard sur l'élève. Ces archives locales doivent être replacées dans un contexte national, dans un moment où la gymnastique devenant éducation physique est l'objet de nombreuses publications de médecins, mais aussi de pédagogues qui veulent introduire le sport dans les établissements. Les professeurs de gymnastique comme les autres enseignants sont soumis à des inspections et des rapports qui permettent de constater l'évolution de leur place dans l'établissement.

2 - Au cœur d'une évolution de la vie scolaire déterminante : la circulaire Bourgeois de 1890 et les textes complémentaires

La circulaire « *relative à l'emploi du temps, à l'éducation physique et à l'hygiène dans les lycées et collèges* » du 7 juillet 1890, nommée circulaire Bourgeois par la suite, réorganise toute la vie du lycée. Nous la considérons comme le texte remarquable qui permet de caractériser cette nouvelle période. Toutefois, elle doit impérativement être appréhendée que dans un ensemble de réformes qui commencent réellement dès 1883 (avec des textes concernant le régime disciplinaire suite aux révoltes lycéennes, avec la suppression définitive

⁶²⁴ Thibault Jacques (), *Sport et éducation physique 1870-1970*, Paris, Vrin (3^e éd.), 1983, p. 113.

du séquestre⁶²⁵), l'arrêté du 5 juillet 1890⁶²⁶ qui adopte un nouveau regard sur la discipline et se termine avec la réforme de 1902, connue pour ses incidences sur les contenus de l'enseignement, mais très peu concernant la gouvernance de l'établissement secondaire⁶²⁷.

La circulaire Bourgeois s'étend sur 19 pages. Elle est accompagnée, quelques jours plus tard, par une lettre explicative du ministre : « *Lettre relative à l'application des nouveaux règlements concernant l'emploi du temps, la discipline et l'enseignement* » de 13 pages, en date du 15 juillet 1890. En se référant au titre de chapitres de la circulaire, les premiers problèmes traités concernent la « *Réduction du travail sédentaire* », le « *Régime des classes* » et les « *Etudes* ». Deux pages sont consacrées aux « *Récréations et jeux* »⁶²⁸, une page aux « *Promenades* » et deux pages et demi environ aux « *Exercices gymnastiques et militaires* » avant de terminer par les « *Soins d'hygiène et de propreté* » et les « *Repas — alimentation* ». On retrouve dans ce texte tous les thèmes développés par les hygiénistes recherchant le bien-être des élèves, à l'exception de la surcharge des programmes. Cette dernière thématique n'est pas abordée directement, afin de ne pas froisser les professeurs et les parents soucieux des programmes, mais indirectement en repensant la journée scolaire. La lettre du 15 juillet ne reprend pas la même organisation. Après avoir rappelé que « *l'esprit importe plus que la lettre* »⁶²⁹, la présentation des objectifs de la réforme met en avant l'importance de l'éducation du citoyen par une « *éducation intégrale et harmonieuse* »⁶³⁰ qui impose des modifications de l'emploi du temps, avec l'introduction de l'« *éducation physique* »⁶³¹, et des programmes. Le dernier chapitre est consacré à la discipline. Pour compléter ces deux textes, paraît en 1891 un fascicule de 32 pages intitulé « *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges* »⁶³² définissant tous les lieux de vie des lycéens.

⁶²⁵ Circulaire du 2 mai 1883 relative à la suppression du séquestre appliqué comme mode de punition dans les lycées.

⁶²⁶ Arrêté du 5 juillet 1890 relatif au régime disciplinaire et aux récompenses des lycées et collèges de garçons.

⁶²⁷ Savoie Philippe, 2001, *op. cit.*

⁶²⁸ Ce que nous citons entre guillemets sont des titres écrits en caractères majuscules de la circulaire.

⁶²⁹ Lettre du 15 juillet 1890 relative à l'application des nouveaux règlements concernant l'emploi du temps, de la discipline et de l'enseignement.

⁶³⁰ *Ibid.*

⁶³¹ *Ibid.*

⁶³² Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*, Paris, Imprimerie nationale, 1891.

3 - Quels sont les bouleversements apportés par ces trois textes fondamentaux ?

« La réforme qu'il s'agit de mettre à exécution touche à l'éducation tout entière sous ses trois aspects : éducation de l'intelligence, éducation des corps, éducation de la volonté »⁶³³.

Des règles précises sont édictées par la circulaire Bourgeois dès la seconde page, en fixant un « maximum de sédentarité »⁶³⁴, six heures dans les classes primaires jusqu'à dix heures voire dix heures et demie suivant la saison pour les grandes classes, laissant l'organisation à l'appréciation de l'assemblée des professeurs dans chaque établissement. L'application, dès la rentrée d'octobre 1890, est annoncée de manière autoritaire. La circulaire régleme la vie scolaire, en reconnaissant que les hygiénistes critiquent la durée des classes⁶³⁵ de deux heures, mais propose de varier les exercices ou de les réduire à une heure trente. Les études sont restreintes, surtout le soir. Ces premiers éléments ont pour but d'amener de la souplesse dans un fonctionnement rigide, inspiré du *Traité des études* de Rollin ou de Jean-Baptiste de la Salle. La plus grande avancée se situe dans la gestion de la vie physique lors des temps libres. L'objectif déclaré est surprenant pour cette époque. La circulaire annonce un changement d'objectif de ce temps scolaire. Il ne doit plus simplement servir à s'aérer sous surveillance, mais à jouer, proposant même de sortir de l'école, si les cours sont trop étroites. Le paragraphe « Récréations – Jeux »⁶³⁶ est inattendu, avec un titre provocateur dans l'enseignement secondaire. Il envisage de déléguer une partie de la responsabilité de l'organisation aux élèves, en demandant une participation, avec l'accord et sous la vigilance du chef d'établissement. Deux paragraphes sont consacrés à la gymnastique et aux exercices militaires, un à la promenade montrant ainsi la volonté du législateur de réformer la vie scolaire, tout en gardant les références à une morale toujours présente. L'objectif déclaré est toujours la recherche par les activités physiques de « la saine occupation qu'elles donneront au corps et à l'imagination, à prévenir ou à dissiper tout mauvais esprit »⁶³⁷. Suivent des recommandations encore jamais précisées dans un texte officiel : les soins

⁶³³ Lettre du 15 juillet 1890 relative à l'application des nouveaux règlements concernant l'emploi du temps, de la discipline et de l'enseignement.

⁶³⁴ Circulaire du 7 juillet 1890 relative à l'emploi du temps, à l'éducation physique et à l'hygiène dans les lycées et collèges.

⁶³⁵ Ce qui est appelé « classe » correspond aux cours faits par les professeurs. Ils se déroulent le matin de 8 à 10 heures et l'après-midi de 14 à 16 heures. Il faut attendre 1902 pour l'interdiction des cours de deux heures.

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ *Ibid.*

d'hygiène et de propreté à destination des internes. Augmenter le temps pour la toilette du matin qui est alors fixé à une demi-heure, deux bains de pieds par semaine et surtout deux bains par mois. Or, pour la délicate question de la nudité, Léon Bourgeois propose d'examiner la possibilité d'appareils à douche. Il est nécessaire de préciser qu'à cette époque, il n'est pas question de douche collective, mais en cabine individuelle.

La lettre relative à l'application des nouveaux règlements concernant l'emploi du temps, la discipline et l'enseignement du 15 juillet explique la philosophie de la réforme. « Cette idée d'une éducation intégrale et harmonieuse de l'homme a présidé aux délibérations du Conseil supérieur. Il l'a traduite en un programme positif qui répond aux besoins du pays et exprime le devoir actuel de l'Université »⁶³⁸. Le premier point abordé est celui de l'importance de la construction des emplois du temps et de la place laissée à l'éducation physique et aux « contenus » des promenades et des récréations. Le second point important est celui de la finalité même de l'enseignement. La remise en cause est sévère :

*« le meilleur fruit de cet enseignement n'est pas tant la somme de savoir acquis que l'aptitude d'en acquérir d'avantage, c'est-à-dire le goût de l'étude, la méthode de travail, la faculté de comprendre, de s'assimiler ou même de découvrir, et que, pour mesurer le progrès de l'élève à la sortie du lycée, il y a moins à considérer l'espace parcouru que le mouvement pour aller plus loin »*⁶³⁹.

Le troisième élément fondamental de cette lettre est la discipline. Léon Bourgeois évoque la discipline libérale et stigmatise l'ancienne conception⁶⁴⁰. « Elle sacrifie tout l'avenir à la sécurité du moment présent ; elle se satisfait de l'ordre apparent qu'elle obtient et ne sait pas ou ne veut pas voir le désordre profond qu'elle tolère, moins encore celui qu'elle crée. La discipline purement répressive n'a pas droit de cité dans nos maisons d'éducation »⁶⁴¹. S'inspirant des études sur l'éducation anglaise, le ministre écrit « la discipline libérale cherche, au contraire, à améliorer l'enfant plutôt qu'à le contenir, à le gagner plutôt qu'à le soumettre »⁶⁴², sans pour autant se passer de sanctions. La volonté du législateur, que l'on retrouve dans le rapport de la sous-commission consacrée à la discipline, instituée en 1888

⁶³⁸ Lettre du 15 juillet 1890, *op.cit.*

⁶³⁹ *Ibid.*

⁶⁴⁰ Celle du « mythe de l'expiation » ou de la « souffrance éducatrice », Prairat Eric, 2003, *op. cit.*, p. 10-11.

⁶⁴¹ Lettre du 15 juillet 1890, *op.cit.*

⁶⁴² *Ibid.*

sous la présidence d'Octave Gréard, est de rendre plus « *préventive* »⁶⁴³ cette dernière. Ces idées sont présentes dans l'arrêté du 5 juillet 1890⁶⁴⁴ consacré à ce thème.

Il n'est pas envisageable, pour ces républicains, de changer l'enseignement secondaire si la réflexion ne se porte pas sur l'architecture, au sens large, de l'établissement. La *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*, publiée en 1891, détaille les améliorations indispensables à l'application de nouvelles règles de vie scolaire et d'enseignement. Présenté sous forme d'un petit fascicule de 32 pages, c'est le premier texte officiel complet, même s'il est peu volumineux, qui concentre les exigences concernant la construction et la rénovation des lycées et collèges. La tentative, engagée par le ministre Fortoul en 1854 avec la création d'une commission dirigée par le docteur Pierre Bérard, visant à établir « *le plan type d'un lycée modèle* »⁶⁴⁵ n'a pas abouti.

Ces trois textes, relatifs au contrôle des élèves et de leur corps, sont détaillés et interprétés en suivant le même découpage structurel que lors de la partie précédente. Il sera alors nécessaire d'évoquer les nombreux autres textes sur la discipline, sur les programmes d'enseignement, sur la vie scolaire qui affineront et préciseront cette réforme de fond.

Nous nous arrêterons enfin sur la réforme de 1902 qui n'est pas directement lié à notre problématique, mais qui a des conséquences importantes, sur la diversification des publics et sur le quadrillage temporel de la vie des élèves, notamment avec la limitation de la durée des classes à une heure.

⁶⁴³ Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Rapport de la sous-commission de la discipline 1888 » in *Recueil de règlements relatifs à l'enseignement secondaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 746 ou *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, n° 923, 1890, p. 610.

⁶⁴⁴ Arrêté du 5 juillet 1890 du Ministre de l'Instruction publique relatif au régime disciplinaire et aux récompenses dans les lycées et collèges.

⁶⁴⁵ Arrêté du 14 mai 1853 concernant l'Institution d'une commission chargée de dresser le plan type d'un lycée modèle.

Chapitre 1 : Le public du lycée Victor-Hugo de 1890 à 1914

L'historien de l'éducation Bruno Belhoste signale une crise d'identité : « *Dans les années 1890, les effectifs stagnent, et même diminuent à la fin de la décennie. Ce recul se fait aux dépens des établissements publics, tandis que l'enseignement libre confessionnel continue d'attirer un nombre grandissant d'élèves* »⁶⁴⁶. Cette période est encore marquée par ce combat public-privé. Gambetta déclare, en 1877, « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* »⁶⁴⁷. Mais ce n'est pas le seul. Jules Ferry prône une neutralité scolaire face à ce qu'il nomme « *l'internationale noire* » et « *l'internationale rouge* »⁶⁴⁸. D'un côté la religion et de l'autre le socialisme s'accordent à critiquer une « *instruction corrompue par les notions bourgeoises* »⁶⁴⁹. L'enseignement secondaire public doit innover pour reconquérir des élèves et son prestige. Pour ce faire, l'étude des catégories sociales du public qui le compose est indispensable.

1 - La ville de Besançon : développement et population

L'évolution démographique de la ville est lente, mais constante, malgré des baisses de 1881 et de 1901. Suite à la défaite de 1870 et les contraintes imposées par la Prusse en 1872, la ville de Besançon « *bénéficie d'une augmentation considérable de sa garnison et de l'immigration de nombreux Alsaciens* »⁶⁵⁰. La population atteint 58 067 habitants en 1881 puis baisse pour des raisons économiques.

1891	1896	1901	1906	1911
56 055	57 556	55 362	56 168	57 978

Tableau 3 : Habitants à Besançon de 1891 à 1911, source : base Cassini de l'EHESS

Le conseil d'administration du 28 juin 1887 ne veut pas augmenter les frais d'études et de pension « *en présence de la crise agricole, commerciale et industrielle qui sévit depuis plusieurs années et qui selon toute vraisemblance n'est pas près de prendre fin* »⁶⁵¹. Il mentionne également la concurrence « *très active* »⁶⁵² faite au lycée par les établissements

⁶⁴⁶ Belhoste Bruno, « L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XXe siècle. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes », *Revue d'histoire des sciences*. 1990, Tome 43 – 4, p. 373.

⁶⁴⁷ Cité par Lelièvre Claude. *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*. Paris, Nathan, 1992, p.96.

⁶⁴⁸ Discours de Jules Ferry au Conseil général des Vosges, 1879. Cité par Lelièvre Claude, *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, 1992, p.100.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, cité par Lelièvre Claude, Congrès du Parti ouvrier de France, septembre 1903, pp. 100-101.

⁶⁵⁰ Baudin Léon, *La dernière année démographique et sanitaire : Besançon en 1904*, Besançon, Dodivers, 1905, p.5.

⁶⁵¹ AD Doubs, 1T7/9, procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 1887.

⁶⁵² *Ibid.*

privés. Au niveau industriel, une crise éclate dans l'industrie horlogère au regard de la concurrence et du changement de technologie avec l'apparition de petits boîtiers, développés par les Suisses. L'horlogerie bisontine n'a pas pris le virage de la « spécialisation »⁶⁵³ et de la miniaturisation appliquée dès le milieu du XIX^e siècle en Suisse.

« Au début du siècle, on comptait 16 000 horlogers à Besançon »⁶⁵⁴. Selon Jean-Claude Daumas, « À cette époque, Besançon travaille essentiellement pour le marché national. En 1889, la ville contrôle 89 % de la production française ! »⁶⁵⁵. Le tableau établi par François Lassus permet de se rendre compte de l'évolution de cette industrie. Nous ne reprenons que le total général des entreprises horlogères qui se restructurent passant de petits ateliers familiaux en usine avant la Première Guerre mondiale. Il indique significativement le nombre, non pas des horlogers, mais des entreprises employant des habitants actifs dans le milieu de l'horlogerie.

Année	1845	1866	1873	1910
Total des entreprises	151	329	423	343

Tableau 4 : Entreprises horlogères à Besançon de 1845 à 1910, extrait du tableau de François Lassus⁶⁵⁶

“L'établi à domicile“ fait place à l'usine selon François Lassus. « *Quatre véritables usines [...] ont été construites dans les années 1890-1910* »⁶⁵⁷, amenant de nouvelles professions intermédiaires, comme les contremaîtres, chefs d'ateliers, techniciens et comptables.

Au niveau industriel, Besançon se diversifie en accueillant la première usine de soie artificielle en 1891. Sur le plan touristique, un an auparavant, la *Compagnie des Bains* est créée avec l'ambition que Besançon devienne ville thermale. Le tourisme se développe autour du produit « Besançon-les-Bains » avec la construction d'un établissement thermal, de l'hôtel des Bains, d'un casino, de salles de spectacles et l'ouverture d'un syndicat d'initiative en mai

⁶⁵³ Isambert-Jamati Viviane, *L'industrie horlogère dans la région de Besançon*, Paris, puf, 1955, p. 15.

⁶⁵⁴ Moine Alexandre, « Représentation et compréhension de l'évolution d'un territoire transfrontalier : le cas du territoire franco-suisse de l'arc jurassien » in Frédéric Alexandre, Génin Alain (dir.), *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2008, p. 300.

⁶⁵⁵ Daumas Jean-Claude, « L'histoire industrielle de Franche-Comté », *Histoire d'entreprises*, janvier 2012, <http://www.histoire-entreprises.fr/he-le-magazine/jean-claude-daumas-et-lhistoire-industrielle-de-franche-comte/>, consulté le 9/03/2017

⁶⁵⁶ Lassus François, « L'horlogerie dans Besançon : une architecture adaptée » in Mauerhan Joëlle (dir.), *Pratique et mesure du temps*, Besançon, 2004, édition électronique du CTHS, consulté le 9/03/2017, <http://cths.fr/ed/edition.php?id=3839>, p. 61.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p. 67.

1896⁶⁵⁸. En 1897, la municipalité se dote d'un des premiers tramways électriques. Une économie de service se développe, qui engendre une augmentation des professions nouvelles. C'est une ville dynamique, comme le montre l'évolution des catégories médicales et juridiques, mais qui reste ouvrière. Le nombre de cafés est une caractéristique importante des villes ouvrières. En 1860, il est recensé 75 cafetiers, 30 années plus tard, Besançon en compte 242 répertoriés dans l'annuaire de 1890. Ce nombre diminue à 105 pour 1914. La population bisontine n'est pas stable. Les emplois ne sont pas pérennes. La cité bisontine connaît un échec ferroviaire au profit de Dijon, sous le Second Empire, qui ralentit son développement, n'obtenant par la suite que des lignes secondaires. Georges Bidalot⁶⁵⁹ signale une perte de 2 000 habitants entre 1881 et 1901, lors de la crise horlogère alors que, dans le même temps, Dijon en gagne 16 000. Aux soieries, les grèves se poursuivent depuis 1905 et se durcissent en 1908, pour se solder par 200 licenciements sur les 1200 ouvriers.

Les catégories, proposées lors de la première partie de l'étude, sont reprises, afin de faciliter les comparaisons et permettre de saisir les évolutions dans la population.

	1871	1890	1914
Architectes	18	14	13
Entrepreneurs en bâtiments	28	35	41
Merciers	39	51	75
Boulangers	73	84	80
Charcutiers	37	25	26
Bouchers	25	65	48
Épiciers détaillants	191	190	227
Restaurateurs	30	45	80
Pharmaciens	19	23	22
Dentistes	8	8	13
Docteurs	31	35	49
Avocats	30	42	32

Tableau 5 : professionnels figurant sur les annuaires statistiques du Doubs : années 1871, 1890, 1914

⁶⁵⁸ Marlin Roger 1964, *op. cit.*, p. 405-1414.

⁶⁵⁹ Bidalot Georges, *Besançon des origines à nos jours*, Sainte-Croix, Pontarlier, Presse du Belvédère, 2009, p. 132.

L'urbanisme se développe grâce à l'arasement de certains remparts, la destruction de portes et la construction de ponts afin de désenclaver la ville. Un bureau d'hygiène est créé le 28 janvier 1890 avant l'imposition résultant de la loi du 15 février 1902. Mais le docteur Baudin précise en 1893, que son rôle « *en hygiène publique [est de] faire beaucoup avec peu d'argent* »⁶⁶⁰.

En 1905, le docteur Baudin⁶⁶¹ livre une étude sur la composition de la population de la ville. Il distingue 8 quartiers, 6 pour le centre et deux quartiers qu'il nomme banlieue et qui correspondent à l'ouverture créée par la construction de pont sur le Doubs. Ces derniers représentent plus de 18 500 habitants de l'agglomération alors que le centre compte 29 560 habitants auxquels il faut rajouter 7 000 personnes éparpillées, non comptabilisées dans les quartiers précédemment cités. Besançon se développe par « *l'immigration tant intérieure (provenant du département du Doubs ou d'autres départements plus ou moins proches), qu'étrangère provenant des nations voisines, de la Suisse en particulier* »⁶⁶². En 1907, dans le bulletin municipal du 1^{er} septembre, ce même médecin alerte sur la mortalité importante dans certains quartiers de la ville due aux maladies de l'appareil respiratoire, dont la tuberculose, « *196 décès par phtisie en 1905, 232 en 1907, 254 en 1910* »⁶⁶³. À ces causes, il faut ajouter les affections cardiaques et l'alcoolisme.

2 - La population accueillie au Lycée de Besançon

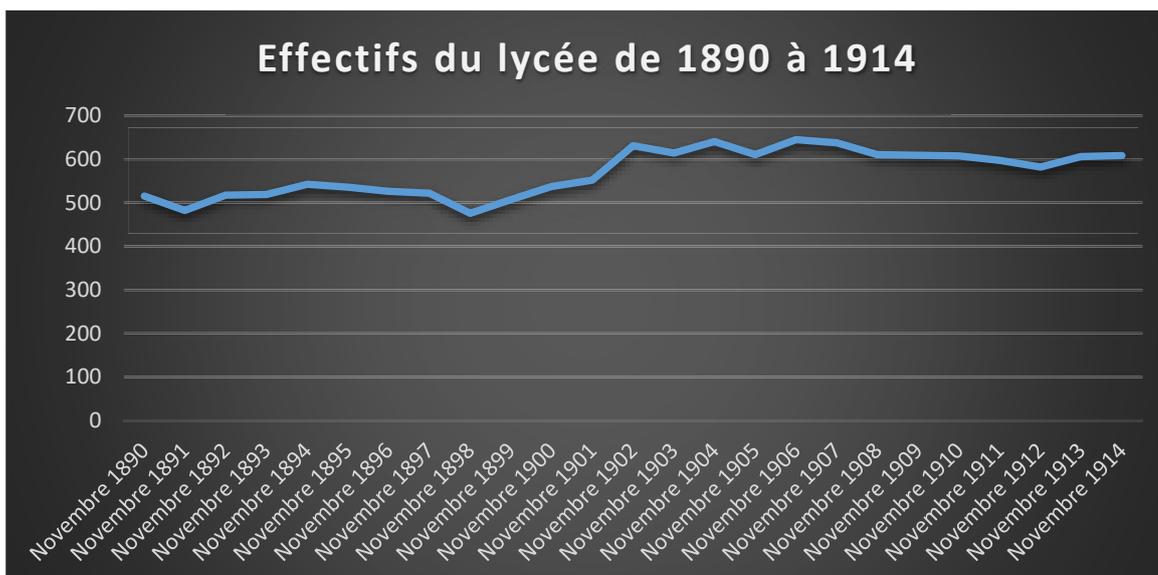
Les effectifs globaux du lycée augmentent puis se stabilisent autour de 600 élèves. L'établissement scolaire de Besançon a une réelle attractivité malgré l'ouverture d'autres lycées dans la région : Vesoul en 1862, Lons-le-Saunier et Belfort en 1874 et la présence d'un grand collège à Montbéliard, ville industrielle avec les usines Japy et Peugeot. Les effectifs suivent globalement l'évolution de la population de la ville, indiquant que la présence d'élèves externés est de plus en plus importante.

⁶⁶⁰ Baudin Léon, Jeannot Z., *Annuaire démographique et sanitaire : année 1890-1891-1892*, Besançon, Dodivers et C^{ie}, 1893, p. 38.

⁶⁶¹ Baudin Léon, *Besançon en 1904. La dernière année démographique et sanitaire*, Besançon Dodivers, 1905.

⁶⁶² *Ibid.*, p. 7.

⁶⁶³ Marlin Roger 1964, *op. cit.*, p. 414.



Graphique 3 : évolution des effectifs d’élèves du lycée de Besançon de 1890 à 1914, établie à partir de données extraites des archives départementales

Par contre en s’attachant aux régimes des élèves, les chiffres montrent une diminution relative des internes, confirmant le rejet général de l’internat en France⁶⁶⁴. Au début de la période, ils sont autour de 190 internes pour terminer vers 150. Cette chute est nationale et inquiète le ministère. Les chiffres de l’enquête Ribot sont édifiants : « *Les lycées et collèges comptent 28 % d’internes et 62 d’externes. Les établissements catholiques, 61 % d’internes et 29 % d’externes* »⁶⁶⁵, pour affiner, au niveau des lycées seulement 25,9 %. Antoine Prost attribue la baisse, qui commence dès la fin des années 1880, à des raisons sociales et politiques. Il cite alors le principal de Pontarlier : « *Actuellement dans la bourgeoisie, il semble être de mode et de bon ton de mettre ses fils dans les écoles libres ; on croit se donner ainsi un cachet d’aristocratie et des apparences de fortune. On a l’air de reprocher à nos établissements secondaires de s’être trop démocratisés* »⁶⁶⁶. Antoine Prost évoque l’engagement politique républicain de certains enseignants, notamment après l’affaire Dreyfus. Aucune trace n’a été trouvée dans les rapports sur ce point particulier pour Besançon. Selon Evelyne Héry, les politiques organisent une consultation nationale, sous la direction d’Alexandre Ribot en 1899, « *pour répondre à la stagnation des effectifs dans les lycées et collèges publics de garçons* »⁶⁶⁷.

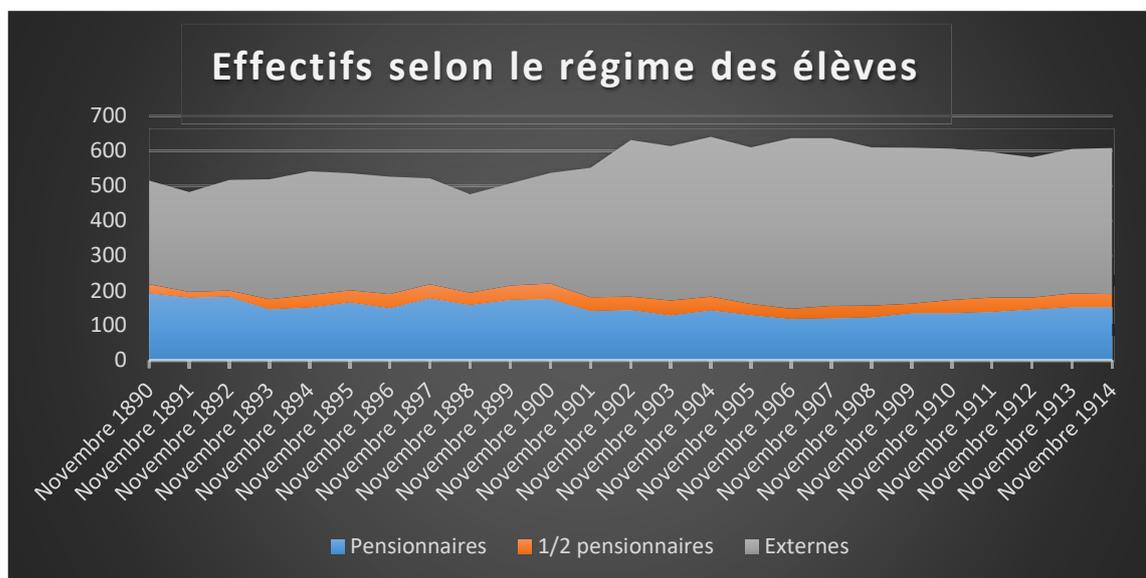
⁶⁶⁴ Condette Jean-François, « La crise des lycées de garçons à la fin du XXe siècle : le point de vue des recteurs d’académie » in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, 2005, *op. cit.*, pp. 427-442.

⁶⁶⁵ Prost Antoine, « De l’enquête à la réforme. L’enseignement secondaire des garçons de 1898 à 1902 », *Histoire de l’éducation*, n° 119, 2008, pp. 29-80, p. 50.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p. 45.

⁶⁶⁷ Héry Evelyne, « La réforme pédagogique des lycées en 1902 », *Carrefours de l’éducation*, 2016, n° 41, p. 31.

Philippe Savoie affirme que, par la réforme de 1902, « *la République entendait répondre à la crise de l'enseignement secondaire public, atteint par un tassement de ses élèves dû – et c'était bien le plus grave – à l'hémorragie des internes* »⁶⁶⁸. L'historien affirme que le but de la commission est « *avant tout de répondre à une crise de l'internat* »⁶⁶⁹ alors que l'enseignement confessionnel augmente ses effectifs.



Graphique 4: répartition des élèves du lycée de Besançon selon leur régime de 1890 à 1914, établi à partir de données extraites des archives départementales

Au niveau local, ce tassement des effectifs est certainement lié au rejet de l'internat, mais également à l'attrait de la ville qui s'industrialise lentement et de manière chaotique. Les populations migrent des campagnes pour trouver des emplois dans l'industrie et le commerce. Les chiffres indiquent un accroissement des élèves externes. En 1891 et 1892, un peu plus de 290 élèves externes sont inscrits, ils sont 420 environ dans les années 1910 avec une pointe à 486 en 1908. Cette augmentation de l'externat indique bien un changement de vie de la population alors que l'Instruction publique organise toujours ses établissements autour de l'internat. La réforme de 1902 met sur un plan d'égalité l'enseignement classique avec le latin et le grec, et l'enseignement moderne avec des langues vivantes. L'attrait en direction de ces filières plus courtes et orientées vers le travail est très net. La circulaire du 19 juillet 1902 met en place un enseignement secondaire et supprime les anciennes appellations ; « *les dénominations d'enseignement classique et d'enseignement moderne disparaissent* »⁶⁷⁰ et

⁶⁶⁸ Savoie Philippe, 2001, *op. cit.*, p.169.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 188.

⁶⁷⁰ *Documents officiels relatifs à la réforme de l'enseignement secondaire*, Paris, Librairie Nony et C^{ie}, 1902, p.3.

prennent de nom de division A et division B. Mais comme le signale Antoine Prost, « *la supériorité des lettres classiques était tacitement reconnue* »⁶⁷¹. Aussi, les tensions entre ces deux enseignements s'accroissent et créent des inquiétudes pour les parents. La légère baisse visible en 1893-1894 s'explique par la création d'un internat à l'école d'horlogerie.

2. 1 - Les catégories sociales des parents d'élèves

Philippe Savoie intitule un chapitre de son ouvrage sur la construction de l'enseignement secondaire : « *La fin du règne des études classiques* »⁶⁷², et fait référence au livre signé Antoine-Augustin Cournot en 1864, qui écrit : « *si jamais l'esprit de l'ancienne bourgeoisie, dont il reste encore quelques traces, devait tout à fait disparaître, l'ancien système d'études classiques, comme institution sociale, comme instrument de civilisation, aurait fait son temps* »⁶⁷³. Le mathématicien, recteur, puis inspecteur général critique cet attachement aux humanités classiques de « *la vieille bourgeoisie et de la petite bourgeoisie à la recherche d'un statut social* »⁶⁷⁴. La mutation de l'enseignement commence en 1881, avec la création d'un enseignement secondaire spécial qui devient moderne en 1891. Le recrutement des lycées en est ainsi modifié.

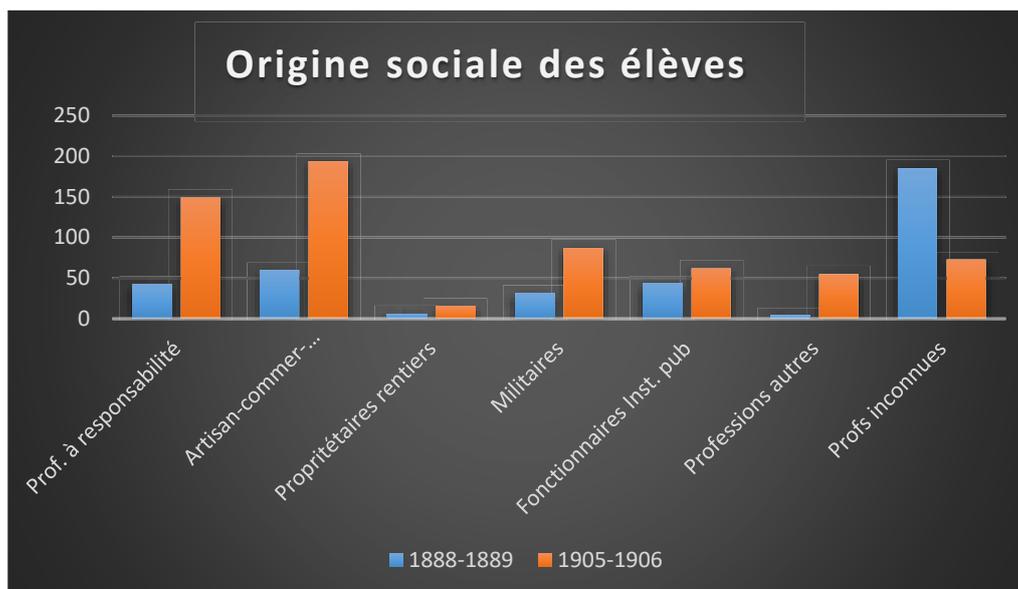
Au niveau local, l'augmentation du nombre d'externes, liée à la démographie de la ville, influe sur les catégories sociales des parents présentes dans l'établissement. Les études au lycée sont toujours payantes et excluent de fait, une partie de la population à faible revenu. Pour la période concernée, seul le registre de l'année 1905-1906 est conservé aux archives départementales. La catégorie « autres » représente les employés, ouvriers, dans laquelle sont comptabilisés quatre artistes-peintres. Les veuves, pour lesquels il n'est pas mentionné de professions, à l'exception d'une limonadière, sont inscrites dans les professions « inconnues ».

⁶⁷¹ Prost Antoine, 1968, *op. cit.*, p. 258

⁶⁷² Savoie Philippe, 2000, *op. cit.*, p. 402.

⁶⁷³ Cournot Antoine-Augustin, *Des institutions d'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1864, p. 44.

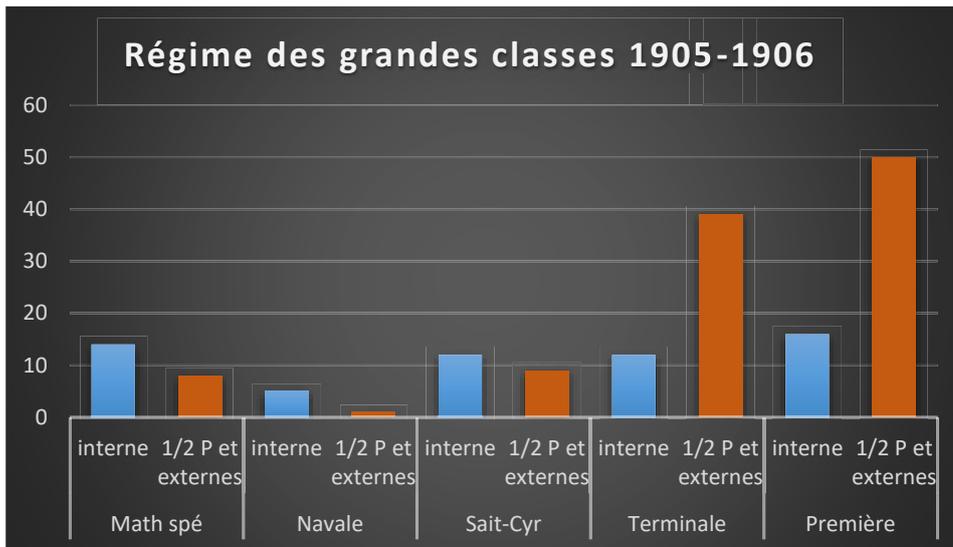
⁶⁷⁴ Savoie Philippe, 2000, *op. cit.*, p. 403.



Graphique 5 : Origine sociale des élèves du lycée de Besançon années 1888-1889 et 1905-1906 établi à partir de données extraites des archives départementales

Dans cette période, il est nécessaire de préciser les régimes et les catégories socioprofessionnelles des parents des élèves des grandes classes, celles classes préparatoires aux écoles du Gouvernement et des classes de terminale et de premières. En effet, la circulaire Bourgeois de 1890 permet la création d'associations par les élèves. On peut penser que les élèves de ces divisions sont moteurs dans la création de ces structures associatives. C'est l'une des hypothèses que nous ferons.

Le premier graphique concerne le régime de ces élèves et confirme l'augmentation des élèves non internes, sauf pour les classes préparatoires. Le lycée de Besançon obtenant toujours de bons résultats, de nombreux élèves viennent de toute la France. Ils sont donc logiquement inscrits à l'internat. Au niveau des classes de terminale et première, le nombre d'externes est très supérieur à celui des internes.

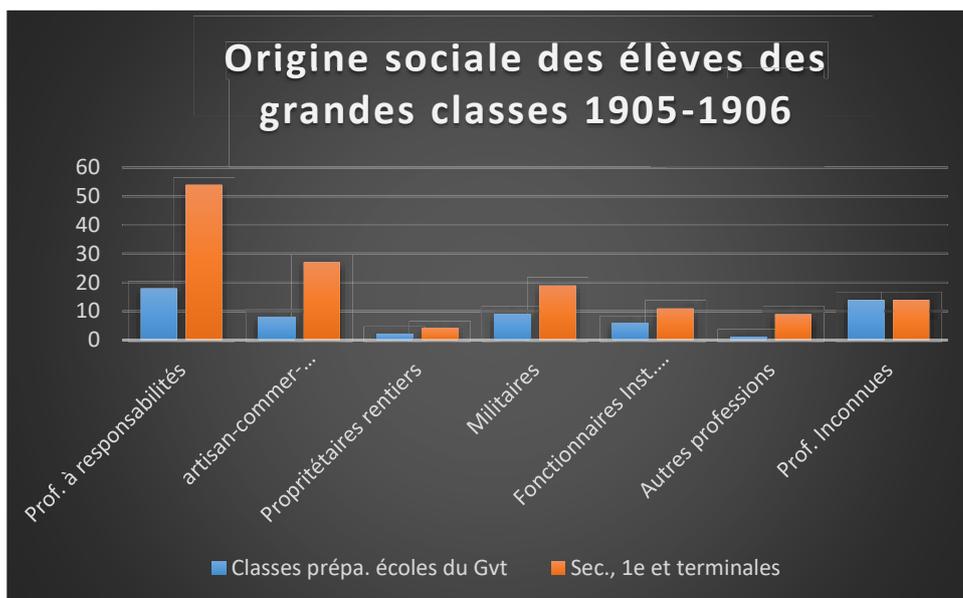


Graphique 6 : Régime des élèves des classes terminales et premières de lycées et des classes préparatoires aux écoles du gouvernement pour l'année 1905-1906 établi à partir de données extraites des archives départementales

Le second graphique portant sur les mêmes élèves est centré sur leur appartenance sociale. Les divisions mathématiques spéciales préparatoires aux grandes écoles, les classes spécifiques à Saint-Cyr et l'École navale sont regroupées sous l'appellation « classes préparatoires aux écoles du Gouvernement ». L'idée est de montrer que les enfants des classes privilégiées peuvent introduire dans le lycée des pratiques réservées, jusque-là aux plus riches. Le sport en serait l'un des plus probants exemples. Alors qu'en 1896, le ministre autorise la suppression du chant dans les établissements qui le souhaitent, le proviseur de Besançon ne voit aucun avantage à supprimer cette discipline, « *surtout dans un lycée comme le nôtre, où il y a bien des élèves appartenant à des familles de la bourgeoisie aisée* »⁶⁷⁵.

L'origine sociale des élèves des grandes classes, ceux qui vont être à l'origine de la création des sociétés au sein de l'établissement, permet de constater la prédominance nette des professions à responsabilités. Ces jeunes apportent avec eux leur culture ainsi que des activités à la mode ou pratiquées dans des milieux aisés comme le sport, notamment le tennis et le football. Le père d'Émile Gellie, le premier président de l'association sportive dont le nom figure dans les archives trouvées, (1914), est chef de bureau à la préfecture et les frères Gaston et Maurice Grivet, membres du bureau, sont fils de négociants.

⁶⁷⁵ AD Doubs, T318, rapports trimestriels, lettre du 8 mai 1896 de l'inspecteur d'académie au recteur.



Graphique 7 : Origine sociale des élèves des classes terminales et premières de lycées et des classes préparatoires aux écoles du gouvernement année 1905-1906, établi à partir de données extraites des archives départementales

Dans la partie précédente, nous n'avons pas pu établir un tel graphique. Les registres sont trop imprécis en ce qui concerne l'indication des professions des parents. En 1905-1906, les élèves sont enregistrés par niveau et le nombre de professions inconnues est relativement faible. Dans la catégorie « autres professions », il convient de noter que plusieurs enfants d'agriculteurs ou viticulteurs sont dans les classes préparatoires ainsi que le fils du concierge de la préfecture. L'éventail des professions est un peu plus étendu pour les classes de premières de terminale, dans lesquelles on trouve plusieurs enfants d'employés (PTT, PLM, soieries), un enfant d'artiste-peintre. Ce resserrement des catégories sociales pour les élèves des grandes classes confirme l'idée d'une "école des notables" mis en avant par Antoine Prost.

2. 2 - La lutte public-privé à Besançon

La haute bourgeoisie et la bourgeoisie catholique traditionnelle continuent à envoyer leurs enfants dans les institutions catholiques de la ville. Pour Philippe Savoie, les établissements confessionnels sont considérés, « à tort ou à raison, comme le refuge ultime de l'enseignement classique »⁶⁷⁶. Le proviseur du lycée bisontin, Joseph Bon, affirme ses convictions : « l'intérêt de la France et l'intérêt de notre lycée est de soustraire à l'influence cléricale et d'attirer chez nous le plus grand nombre possible de jeunes gens »⁶⁷⁷.

⁶⁷⁶ Savoie Philippe, 2000, *op. cit.*, p. 404.

⁶⁷⁷ AD Doubs, T1009, rapports trimestriels, 15 septembre 1885.

À Besançon, c'est une véritable guerre qui se déroule entre catholiques et républicains. Le dernier recensement mentionnant la religion date de 1891. Cette année-là, on compte dans la ville 56 509 habitants, dont « 49 500 catholiques, 6 000 protestants, 1 100 israélites »⁶⁷⁸ repartis en dix paroisses. En 1898, les Bisontins sont interpellés par les débats sur l'éducation dans la presse locale. Plusieurs journaux d'obédience catholique tentent d'influer l'opinion des Bisontins contre les républicains notamment sur la thématique scolaire. *La Croix Franc-comtoise*, ce journal catholique, ouvre les hostilités, à propos de l'école primaire, en écrivant significativement « *l'enfance ne leur suffit plus. Il leur faut la jeunesse* »⁶⁷⁹. Le quotidien critique alors l'organisation de cours d'adultes dans les campagnes. La veille⁶⁸⁰, un petit encart annonce la rentrée au collège catholique et informe aussi : les élèves internes et externes peuvent, à partir de la rentrée prochaine, assister aux cours des classes préparatoires aux écoles gouvernementales. Le *Petit comtois*, journal radical et anticlérical, réagit et publie le 19 septembre suivant, un article foncièrement hostile aux institutions privées.

« *Nous savons que les élèves du collège catholique, internes et externes, seront admis, à partir de la prochaine rentrée, à suivre les cours de Saint-Cyr, Polytechnique et mathématiques spéciales au lycée. [...] Cette mesure prouve que l'excellent établissement où les jeunes gens reçoivent une éducation si familiale et si distinguée ne néglige rien pour faire compléter leurs études à ses élèves, sans les obliger à quitter les maîtres dont ils ont pu apprécier la science et le dévouement* »⁶⁸¹.

La critique des journaux républicains et des défenseurs de la laïcité est virulente contre cette autorisation. L'intention du journaliste est d'insister sur la médiocrité de l'enseignement catholique qui a besoin de quémander chez son ennemi un supplément d'étude. Les archives du rectorat de Besançon nous offre la suite : une série d'articles du *Petit Comtois* pendant l'année 1898 : le 22 septembre « *le complot* », le 11 octobre « *la politique* » le 31 octobre « *une drôle de réforme* » ; ce dernier insiste sur la pénétration des grandes écoles par les jésuites. Il s'étonne et s'indigne que l'un des thèmes du congrès de la jeunesse catholique, à Besançon, s'intitule « *pénétration de la jeunesse catholique dans les milieux qui se disent neutres et non hostiles (Université, associations diverses, académie)* »⁶⁸² afin d'alerter les républicains sur les intentions de l'Église. Les discours sont même violents :

⁶⁷⁸ Baudin Léon, 1905, *op. cit.*, p. 9.

⁶⁷⁹ AD Doubs, T88, *La Croix franc-comtoise* du 18 septembre 1898.

⁶⁸⁰ AD Doubs, T88, *La Croix franc-comtoise* du 17 septembre 1898.

⁶⁸¹ AD Doubs, T88, Études et discipline 1891-1902, « Aveux », *Petit Comtois*, 19 septembre 1898.

⁶⁸² *Ibid.*, « La politique », *Petit Comtois*, 11 octobre 1898.

« Depuis la rentrée au lycée Victor-Hugo, les élèves des jésuitières locales sont autorisés à venir recevoir dans l'établissement de l'État les excellentes leçons qui doivent les conduire aux grandes écoles du Gouvernement, après quoi ils retourneront dans leurs capucinières pour y manger la soupe et y apprendre à maudire la République »⁶⁸³.

Les attaques sont encore plus violentes. Les journaux républicains reprochent au gouvernement de former dans ses propres écoles, les futurs ennemis de la République et de la démocratie. En novembre 1899, l'inspecteur d'académie envoie une note « très confidentielle » au proviseur : « M. le Ministre me demande s'il est exact que lors de l'installation du nouveau Commandant du corps d'armée (en 1894), 80 élèves, fils d'officiers, aient été, comme par l'effet d'un mot d'ordre, retirés des établissements de l'État »⁶⁸⁴. En 1901, s'interrogeant sur la baisse des effectifs, l'inspecteur d'académie note que le prix de l'externat au lycée est trop cher, par rapport aux établissements privés, 304 francs, contre 210 pour l'institution Sainte-Marie et 165 pour l'école Saint-François-Xavier⁶⁸⁵. Plusieurs fois, le proviseur demande une baisse des tarifs de l'externat pour les classes primaires. Le conseil académique s'y est toujours opposé. L'institution Saint-François-Xavier ferme en 1901, ce qui entraîne une augmentation des élèves externes au lycée⁶⁸⁶.

Les querelles religieuses perdurent durant toute cette période de réforme de l'école secondaire. En 1898, on s'interroge sur la qualité des soupes « jugées suspectes, parce que préparées par des religieuses »⁶⁸⁷ ou le 22 novembre 1900, le groupe socialiste du conseil municipal réclame « l'interdiction du port de la soutane dans les rues bisontines »⁶⁸⁸. En toile de fond, c'est toujours la morale qui domine les débats. Ainsi, quelques années auparavant, le 16 novembre 1886, le protestant Bersot, conseiller municipal, s'élève « contre le projet d'une piscine, car il y voyait "grands inconvénients au point de vue de la morale" »⁶⁸⁹. La presse relance les polémiques. *Le Flambeau*, journal franc-comtois anticlérical et de la libre pensée, publie deux articles, conservés dans les archives du rectorat « l'université cléricale »⁶⁹⁰ le 29

⁶⁸³ *Ibid.*, « Une drôle de réforme », *Petit Comtois*, 31 octobre 1898.

⁶⁸⁴ AD Doubs, 1T716, lettre du 30 octobre 1899 de l'inspecteur d'académie au proviseur.

⁶⁸⁵ AD Doubs, T937, Conseil académique 1901-1910, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire dans l'académie de Besançon au 1^{er} mai 1901.

⁶⁸⁶ *Ibid.*

⁶⁸⁷ Marlin Roger, 1964, *op. cit.*, p. 400.

⁶⁸⁸ Marlin Roger, 1964, *op. cit.*, p. 401.

⁶⁸⁹ Marlin Roger, 1964, *op. cit.*, p. 407.

⁶⁹⁰ AD Doubs, T79, « L'Université cléricale », *Le Flambeau*, du 29 novembre 1903.

novembre et le 6 décembre 1903 « *l'Université cléricale et nationaliste* »⁶⁹¹, les deux articles sont signés "un professeur". Le premier critique le laxisme du ministre de l'instruction publique envers les congréganistes et surtout le second, critique la fête donnée par et pour les candidats à l'école de Saint-Cyr en l'honneur de la victoire d'Austerlitz que le journal considère comme une cérémonie d'anniversaire d'une tuerie.

Pour justifier la baisse des effectifs, les attaques des différents proviseurs du lycée se concentrent sur l'enseignement catholique. En octobre 1910, le proviseur signale une nouvelle réduction des inscriptions qui touche l'externat. L'explication est simple :

*« la diminution porte sur l'externat simple : conséquence de l'ouverture de l'Institution Saint-Jean et d'un état d'esprit qui ne nous est pas favorable. La campagne récente menée contre les manuels scolaires et les écoles neutres a jeté le trouble et l'inquiétude dans l'esprit des gens qui nous tiennent en suspicion »*⁶⁹².

Tous les prétextes sont utilisés dans cette guerre. Ainsi, pour l'inauguration du lycée de jeunes filles à Besançon en 1880, le *Courrier franc-comtois*, journal orléaniste, écrivait qu'un « *marché couvert eût été beaucoup plus utile que cette "pépinière à divorcées"* »⁶⁹³.

L'adhésion de la jeunesse va passer par les pratiques physiques. Bernard Dubreuil estime que le clergé, après les élections de 1877 et 1879, accentue ses efforts dans le domaine de l'éducation en attirant la jeunesse dans les patronages paroissiaux⁶⁹⁴. « *À partir de 1880-1890, la paroisse catholique urbaine devient aussi une nébuleuse d'œuvres* »⁶⁹⁵. Des sections de gymnastique et de sport s'ouvrent dans les patronages grâce à l'intervention des militaires afin de faire face aux sociétés conscriptives. Au niveau des sociétés de gymnastique, afin de répondre à la *Comtoise* (1869), *La Fraternelle* (1878) et surtout au *Racing Club Franc-comtois* (1904) pour la pratique de l'athlétisme, du cyclisme, du football-rugby, les paroisses de Besançon créent des patronages sportifs *La Bousbotte* (1895), *L'aiglon* et *la Saint-Claude* (1909), *La citadelle* (1910). Ils se regroupent dans l'Union gymnique et sportive comtoise UGSC⁶⁹⁶ afin de peser face aux clubs affiliés à l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques et à l'Union des sociétés de gymnastique de France. Les statuts de l'UGSC

⁶⁹¹ AD Doubs, T79, « L'Université cléricale et nationaliste », *Le Flambeau*, 6 décembre 1903.

⁶⁹² AD Doubs, T1009, rapport d'octobre 1910.

⁶⁹³ Marlin Roger, 1964, *op. cit.*, p. 400.

⁶⁹⁴ Dubreuil Bernard, « La naissance du sport catholique », in Ehrenberg Alain (dir.), *Aimez-vous les stades : les origines historiques des politiques sportives en France (1870-1930)*, *Recherches*, n°43, avril 1980, pp. 221-252, p. 223.

⁶⁹⁵ Cholvy Gérard, Hilaire Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France*, Toulouse, Privat, 2000, p.68.

⁶⁹⁶ Tinchant Jean-Luc, 1996, *op. cit.*

proposent de développer « *par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir et des sports et par la préparation militaire, les forces physiques et morales de la jeunesse, et de préparer ainsi au pays des générations d'hommes et de vaillants soldats* »⁶⁹⁷. Bernard Dubreuil livre une citation du docteur Michaux tout à fait appropriée « *l'ennemi est là, tout prêt à recueillir l'enfant qui vous a été confié et à l'enrôler dans ces sociétés de gymnastique, de tir, d'exercices physiques où il sait admirablement, sous le couvert de divertissements variés, dissimuler la destruction de toute idée religieuse* »⁶⁹⁸. Les patronages bisontins ont répondu aux différents appels des défenseurs de l'église en organisant des patronages utilisant gymnastique, tir et sports. Il est possible de résumer l'action des patronages à partir des titres de parties proposés par Jean-Luc Tinchant : « *1 - Le patronage : un moyen d'action du catholicisme social, 2 - Le patronage : moyen d'évangélisation des masses, 3 - Le patronage : moyen de lutte clérical* »⁶⁹⁹. L'auteur précise que le bureau directeur de l'USGC est « composé des grands noms de la vie bisontine, mais aussi départementale, voire régionale »⁷⁰⁰

Cette guerre scolaire est générale. Elle s'invite également chez les politiques. Le sénateur de Lamarzelle, un des « *champions du catholicisme* »⁷⁰¹, publie un livre sur les enquêtes réalisées avant 1900 avec des chiffres inquiétants : les écoles ecclésiastiques comptent plus d'élèves que les écoles publiques : 91 140 contre 86 321⁷⁰². La réforme de 1902 est une tentative de réponse et de reprise en main de l'instruction par les républicains et s'inscrit dans la lutte contre les institutions privées catholiques.

Cet affrontement national et local atteste des enjeux autour de la question scolaire et de l'éducation de la jeunesse ; bref, de l'éducation intellectuelle, morale et physique. Tirailé entre deux positions extrêmes, la contrainte totale ou une libération partielle et temporaire, le corps est la proie de combats idéologico-religieux et politiques. En effet, une majorité de

⁶⁹⁷ Tinchant Jean-Luc, 1996, *op. cit.*, Tome 2 : Annexe 2, Statuts de l'Union gymnique et sportive comtoise, 1905.

⁶⁹⁸ Michaux Paul, « De l'éducation physique dans les patronages », 15 décembre 1897, cité par Dubreuil Bernard « La fédération catholique et la République » in Arnaud Pierre (dir.), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine. 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp.205-222, p. 210.

⁶⁹⁹ Tinchant Jean-Luc, 1996, *op. cit.*, Tome 1 : p. 151.

⁷⁰⁰ Tinchant Jean-Luc, « Au-delà des quartiers : les unions de patronages bisontins (1895-1943) » in Cholvy Gérard, Tranvouez Yves (dir.), *Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, pp. 141-156, p.143.

⁷⁰¹ Cabanel Patrick, « La République contre les catholiques ? » in Baruch Mar-Olivier, Duclert Vincent (dir.), *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française, 175-1945*, Paris, La Découverte, 2000 pp. 172-182, p. 175.

⁷⁰² Lamarzelle Gustave de, *La crise universitaire d'après l'enquête de la chambre des députés*, Paris, Perrin et C^{ie}, 1900, p. 2.

catholiques est contre la gymnastique et le sport jusqu'à la fin du XIX^e siècle⁷⁰³. Ils sont obligés d'accepter le sport : « *pas de gymnastique, pas de football, pas de garçons* »⁷⁰⁴, telle est la remarque du curé de Clermont-l'Hérault en 1914. Le sport devient « *un outil acceptable pour les patronages* »⁷⁰⁵, voire indispensable. Les catholiques participent au développement du sport en créant une fédération de gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF) en 1898. Son président, le docteur Paul Michaux innove en proposant la création d'une fédération à destination des leurs élèves bien avant que l'Instruction publique ne souhaite organiser le sport scolaire. « *En marge de la FGSPF s'est constituée en 1911, l'union gymnastique et sportive de l'enseignement libre* »⁷⁰⁶.

Faut-il considérer l'émergence des pratiques corporelles et sportives au sein de l'enseignement secondaire comme un élément fondamental de la culture à enseigner ou comme un paramètre du bien-être de l'élève ? Rendre une partie du temps scolaire attrayant accueillant semble plus probable et en faire "un produit d'appel" pour recruter.

2. 3 - Les objectifs éducatifs

Pour expliquer ces inquiétudes quant aux effectifs du lycée, il faut également ajouter la concurrence des écoles primaires supérieures choisies par de nombreuses familles qui ne pouvaient ou ne voulaient pas envisager d'études payantes. Viviane Isambert-Jamati considère que les lycées accueillent en cette fin de siècle, à côté de la bourgeoisie libérale qui vise l'identification à la haute bourgeoisie et à l'aristocratie, « *les fils d'une petite bourgeoisie active* »⁷⁰⁷, chefs de petites entreprises et commerçants. Ces parents ont, selon elle, de profondes convictions républicaines, foi dans le progrès et font confiance à la raison. « *C'est aux attentes de ce public-là, semble-t-il, qu'une grande partie des agents de l'institution a choisi de répondre* »⁷⁰⁸, notamment en accordant à l'enseignement moderne un statut proche de l'enseignement classique. Doit-on alors penser que les réformes qui s'imposent peu à peu

⁷⁰³ Groeninger Fabien, « Sport et violences dans les patronages catholiques (1898-939) » in Avanzini Guy, Hochepped François, *Les cultures du corps et les pédagogies chrétiennes XIXe-XXe siècle*, Paris, Éditions Don Bosco, pp. 125-146, p. 126.

⁷⁰⁴ Dumons Bruno, Pollet Gilles Berjat Muriel, *Naissance du sport moderne*, Lyon, La manufacture, 1987, p. 122.

⁷⁰⁵ Munoz Laurence, « Jeux, éducation physique et sports athlétiques à l'aube du XX^e siècle : Quelle culture du corps pour la fédération des patronages ? » in Avanzini Guy, Hochepped François, *op.cit.*, pp. 147-172, 2010, p. 157.

⁷⁰⁶ Tranvouez Yves, « Le sport catholique en France », *Vingtième siècle-Revue d'histoire*, n° 92, octobre-novembre 2006, pp. 171-180, p. 173.

⁷⁰⁷ Isambert-Jamati Viviane, 1970, *op. cit.*, p. 175.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 175.

au sein de la gymnastique scolaire avec la construction d'un nouveau programme (le manuel de 1891) s'inscrivent dans ce registre de modernité ? On peut répondre par l'affirmative.

En 1892, les chiffres montrent cette inflexion : 22 élèves sur 40 reçus au baccalauréat sont sciences contre 15 sur 23 pour le baccalauréat philosophie, 13 sur 19 en rhétorique et 4 sur 6 au baccalauréat de l'enseignement spécial. Au niveau académique, les chiffres de l'année 1901 montrent une baisse de l'enseignement classique au profit de l'enseignement moderne avec une quasi-égalité numérique : 1048 et 1036⁷⁰⁹. Le conseil académique constate que « *les lycées ou collèges qui ont su s'orienter résolument dans cette direction ont vu leurs effectifs s'accroître rapidement* »⁷¹⁰, au regard du développement de l'industrie dans le Doubs et dans les départements de l'académie. Les humanités ne sont plus la priorité des parents qui veulent un enseignement plus proche des réalités d'une société en évolution. Les sciences et les langues vivantes sont considérées comme indispensables. Edouard Maneuvrier date les premières attaques contre l'enseignement classique de l'année 1872 : « *Jules Simon ouvrait la tranchée contre le grec et le latin ; il lançait les langues vivantes à l'assaut des langues mortes* »⁷¹¹.

Mais, l'abandon d'une surveillance des mœurs des lycéens n'est pas à l'ordre du jour. « *Le président de l'association des anciens élèves du lycée de Poitiers exprime ce grief plus librement, sans doute, que ne le feraient des universitaires : "on reproche aux établissements de l'État de négliger la direction et l'éducation des enfants pour ne s'occuper que de leur instruction"* »⁷¹².

⁷⁰⁹ AD Doubs, T937, Conseil académique 1901-1910, « rapport sur la situation de l'enseignement secondaire dans l'académie de Besançon au 1^{er} mai 1901.

⁷¹⁰ *Ibid.*

⁷¹¹ Maneuvrier Edouard, *L'éducation de la bourgeoisie sous la République*, Paris, Léopold Cerf, 1888, p. 15.

⁷¹² Prost Antoine, 2008, *op. cit.*, p. 53.

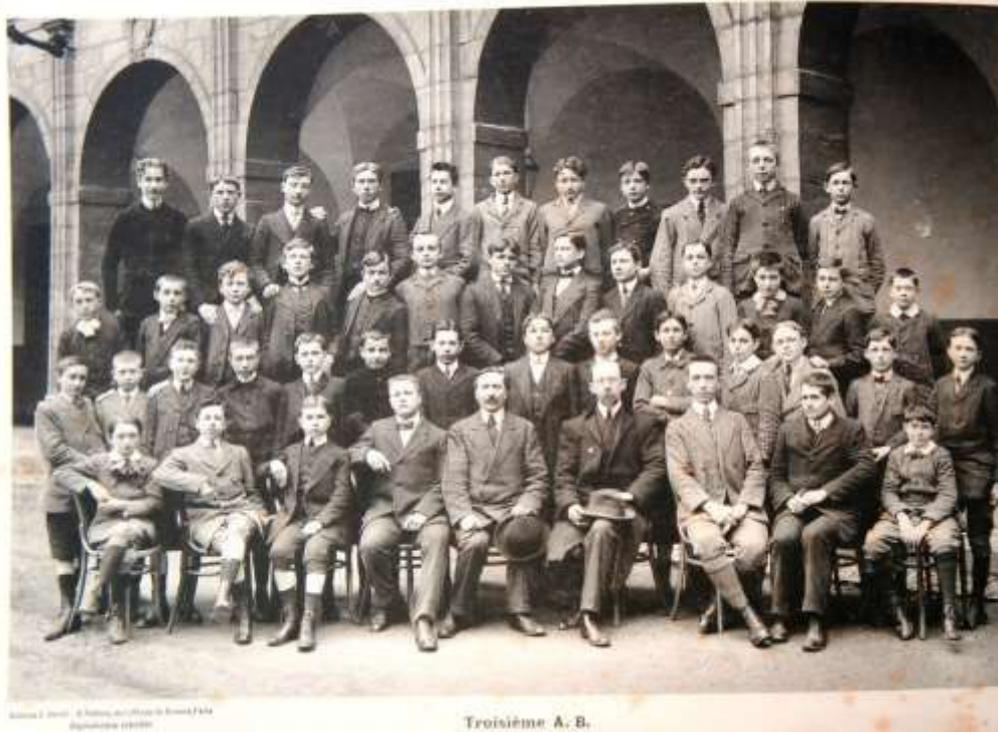


Photo n° 8 : Classe de mathématiques spéciales et préparatoires. AD Doubs, 5Fi7, album de photographies légendées du bâtiment et des classes du lycée Victor-Hugo, 1912-1913.

Les élèves des classes préparatoires portent la blouse ou la robe, la cravate est de rigueur, peu de chapeaux, la classe de troisième AB, latinistes (photographie suivante) ont les mêmes codes vestimentaires, sauf la robe. L'administration du lycée de Besançon se félicite du départ des internes horlogers en 1893. « *L'administration du lycée a vu partir sans peine ces élèves qui, par leur esprit d'indiscipline et leur affectation de mauvaise tenue, causaient grand préjudice au lycée et nuisaient à son recrutement* »⁷¹³. L'établissement bisontin sera à nouveau sollicité par la ville de Besançon pour les accueillir quelques années plus tard comme le montre la photographie de 1912-1913⁷¹⁴. Pour ces classes, si la tenue est correcte, le port de la casquette ou d'un chapeau semble être un moyen de distinction. On remarque également la manière de se tenir fort différente, moins redressée, moins fière. C'est certainement ce que redoutent les parents des élèves du lycée envers l'accueil de classes modernes, continuation secondaire de l'enseignement spécial. La "démocratisation" de l'enseignement secondaire engendre, pour les familles privilégiées un problème moral.

⁷¹³ AD Doubs, T326, conseil académique 1893, rapport sur l'enseignement secondaire au 1^{er} juin 1893.

⁷¹⁴ Il est à noter que cette photographie se situe en dernière page de l'album après la photographie du gymnase.



Photographie n° 9 : classe de troisième A-B. AD Doubs, 5Fi7, album de photographies légendées du bâtiment et des classes du lycée Victor-Hugo, 1912-1913



Photographie n° 10 : élèves de l'école d'horlogerie, AD Doubs, 5Fi7, album de photographies légendées du bâtiment et des classes du lycée Victor-Hugo, 1912-1913

La comparaison des photos de classes identiques en âge, prises en 1912-1913, est édifiante pour repérer les différences sociales.

À Besançon, la lutte contre les institutions catholiques est toujours active de la part des proviseurs, des recteurs et des Bisontins. Après la fermeture du lycée Saint-François-Xavier, en 1910 ouvre l'Institution Saint-Jean. Une baisse des effectifs est constatée. Une partie de la bourgeoisie bisontine est heureuse de retrouver une école qui propose des garanties morales, estimées indispensables pour l'éducation de leur progéniture. Étudiant les classes sociales à la Belle Époque dans la ville de Besançon, Roger Marlin parle d'une population « *assez hiérarchisée et compartimentée* »⁷¹⁵, mais de manière plus complexe que le schéma marxiste classique. Il évoque une noblesse pauvre qui se tient à l'écart des nouveaux riches et dont « *la plupart de ses fils faisaient d'honorables carrières dans l'armée où ils étaient bien accueillis* »⁷¹⁶.

Mais ce n'est pas la seule raison. Les attaques contre la vie à l'internat sont toujours vivaces. Edouard Maneuvrier écrit : « *Qu'on nous fasse, en effet, la grâce de nous dire quelle différence il y a, entre le régime de nos internats et celui des geôles les plus dures ?* »⁷¹⁷. Beaucoup de parents redoutent pour leurs enfants ce passage obligé de l'internat. Le développement de l'hygiénisme et les attaques toujours plus vives des médecins encouragent l'externat.

3 - Conclusion

Le recrutement du lycée de Besançon s'élargit par le développement de l'enseignement moderne. En effet, si la haute bourgeoisie, qui possède un capital, est certaine de l'avenir de ses enfants, un ensemble de classes privilégiées formé des commerçants, des petits industriels, des professions libérales, de cadres de la banque ou de l'industrie et des fonctionnaires de l'Instruction publique, aspirent à une élévation sociale par l'enseignement secondaire. Bien sûr, le lycée permet de s'imprégner des codes des classes dominantes, mais surtout, par un programme orienté vers les sciences, les langues vivantes, il offre l'accès à des métiers rémunérateurs, qui donneront ces « *nouvelles élites* » dont parle Christophe Charle⁷¹⁸. Cette vision progressiste de l'éducation s'oppose bien évidemment à celle de l'école congréganiste, qui compte beaucoup de défenseurs. Nic, dans son livre *Le lycée corrupteur*⁷¹⁹,

⁷¹⁵ Marlin, 1964, *op. cit.*, p. 415.

⁷¹⁶ *Ibid.*, p. 417.

⁷¹⁷ Maneuvrier Edouard, 1888, *op. cit.*, p. 59.

⁷¹⁸ Charle Christophe, 1991, *op. cit.*, pp. 228-275.

⁷¹⁹ Nic, *Le lycée corrupteur*, Paris, La renaissance française, 1909.

pamphlet contre les réformes républicaines de l'éducation, reprend un article du *Temps* qui, en 1897, commente le combat de Léon Bourgeois :

« Le débat a porté sur les principes des deux conceptions de l'enseignement, la vieille conception religieuse que professe et défend toujours l'église, et la conception laïque ou moderne qui est celle de tous les républicains à quelques fractions qu'ils appartiennent »⁷²⁰.

Antoine Prost insiste sur la difficulté de faire passer les réformes républicaines : « La bourgeoisie tient au latin qui la distingue et, d'ailleurs, certains collèges privés continuent à enseigner le latin en 8^e et 7^e et en font un argument de propagande »⁷²¹. Selon lui, Emile Combes songe à « interdire la fonction publique aux élèves de ces établissements pour limiter leur recrutement »⁷²².

À cela s'ajoute la crainte d'un recrutement populaire qui s'accroît depuis la création d'un baccalauréat de l'enseignement spécial en 1882, dénommé moderne en 1891. La réforme de 1902 consacre l'enseignement des sciences et des langues vivantes au détriment du latin et du grec. Catherine Durandin⁷²³ valide cette tendance grâce à son étude des recrutements de Saint-Cyr. Les enfants d'employés et d'instituteurs représentent 24 % de l'effectif des élèves en 1848 et 56 % entre 1891 et 1900. Philippe Savoie résume la situation en empruntant à Lucien Febvre une formule imagée : « l'empire du Milieu assiégé par ses voisins »⁷²⁴.

Au niveau de la discipline, de l'ordre et de la rigueur scolaire, les affaires morales sont traitées immédiatement ou tuées pour éviter de nuire à la réputation de l'établissement. En 1897, un externe de seconde se blesse avec une arme à feu. Le journal *Le Progrès* prétend que c'est une tentative de suicide, la famille affirme qu'il s'agit d'un accident et signale à l'administration que l'absence au lycée, de cet élève a pour cause une indisposition. Le proviseur écrit, immédiatement, au recteur en signalant que s'il y a tentative de suicide « il paraît impossible de la rattacher à quelque incident de la vie du lycée »⁷²⁵. Même pour les parents, il semble néfaste de dévoiler des situations déshonorables. Ainsi, certaines familles

⁷²⁰ *Le Temps*, 18 novembre 1897, cité par Nic, *op. cit.*, pp. 132-133.

⁷²¹ Prost Antoine, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 20.

⁷²² *Ibid.*, p. 21.

⁷²³ Durandin Catherine, « Propos sur les systèmes de valeurs » in Chaussinand-Nogaret Guy (dir.), *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris Tallandier, 1991, p. 365.

⁷²⁴ Savoie Philippe, 2013, p. 408.

⁷²⁵ AD Doubs, T88, lettre du 5 avril 1897 du proviseur au recteur.

préfèrent retirer leurs enfants, souvent sur demande du proviseur, plutôt que d'avoir la sanction d'un conseil de discipline. Cette solution est préférable pour la respectabilité de l'établissement. Un cas de blennorragie, des photos de nu masculin, des cas d'ivresse illustrent ces retraits discrets.

Mais les critiques d'hommes politiques et d'anciens élèves devenus écrivains envers les établissements d'enseignement se multiplient envers le lycée. Maurice Barrès dans *Les déracinés*, roman inspiré de ses années de lycée à Nancy, est philippique à propos de l'internat :

« Sur toute la France, ces vastes lycées aux dehors de caserne et de couvent abritent une collectivité révoltée contre ses lois, une solidarité de serfs qui rusent et luttent, plutôt que d'hommes libres qui s'organisent conformément à une règle. Le sentiment de l'honneur n'y apparaît que pour se confondre avec le mépris de la discipline. En outre, ces jeunes gens se sont enfoncés dans une extraordinaire ignorance des réalités »⁷²⁶.

Maurice Barrès évoque, sans ambiguïté, l'état d'esprit de ces lycéens : voler des instants de liberté, dans une structure qui les éloigne, voire les exclut, pendant plusieurs années des réalités de la vie. Profitant des discours valorisant le développement des activités corporelles et sportives par les médecins, les militaires, les intellectuels et les politiques, les républicains œuvrent pour modifier les manuels de gymnastique (commission de 1887 et manuel de 1891), tenter de créer une unité entre les différents promoteurs de l'éducation physique (commission de 1904) et introduire, en tant que pratique libre, le sport dans les lycées et collèges. L'arrivée du sport dans cet espace clos est l'occasion d'ouvrir l'établissement, certes timidement, sur la vie. En s'appuyant sur les écrits de Michel Foucault, il s'agit pour Michel Bernard d'une ruse : *« la croyance du sujet en son autonomie, en son propre pouvoir »⁷²⁷*. Pour cet auteur, en copiant le modèle anglais, l'élève doit acquérir la maîtrise de soi pour assurer la solidarité d'un groupe et une unité d'action qui ne peuvent passer que par l'intégration volontaire de règles et de contraintes. La réduction de la coercition stricte semble convenir au nouveau public des lycées. Ainsi, le "sentiment d'honneur", évoqué par Maurice Barrès, se déplace non contre l'institution, mais pour la valorisation de cette même institution, en la représentant dignement lors de rencontres sportives.

⁷²⁶ Barrès Maurice, *Les déracinés*, Paris, Émile Paul, 1911 (1^{re} éd. 1897), p. 3.

⁷²⁷ Bernard Michel, 1989, *op.cit.*, p. 169.

Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels évoluent

Des outils analogues à ceux utilisés lors de la première partie permettent d'illustrer l'autonomie accordée aux élèves et de caractériser le contrôle du corps l'élève. Toutefois la période des années 1890 jusqu'à la Première Guerre mondiale, présente une ambiguïté manifeste : d'un côté des opportunités d'autonomie proposées au niveau des "loisirs", et d'un autre côté, la vie scolaire proprement dite reste toujours fermée. L'incitation fondamentale est de laisser sortir l'élève de l'établissement, dans le cadre d'une organisation, surveillée certes, mais choisie par lui et dans laquelle il aura l'impression de liberté. Il est alors indispensable de différencier les âges, car cette liberté accordée ne l'est que pour les grandes classes, tout au moins au départ, celles qui étaient engagées dans les révoltes lycéennes des années 1880⁷²⁸.

1 - Le quadrillage spatial

Marc Le Cœur affirme que le premier programme de construction des établissements secondaires date de 1861⁷²⁹. Il est assez imprécis, tout comme celui demandé par Jules Ferry en 1881 qui ne comporte que cinq pages. Il faut attendre 1891, pour que soient édictées des recommandations rationnelles et abouties. Le ministère de l'Instruction publique publie un livret de 32 pages, intitulé *Enseignement secondaire – Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*. Dès les premières pages sont rappelées les règles de base de l'organisation spatiale :

« Dans les services scolaires, les élèves sont divisés en trois sections ou quartiers : grands, moyen, petits. La plupart des lycées contiennent une quatrième section pour les minimes, c'est-à-dire pour les plus jeunes enfants [...]. Chacun de ces quartiers doit être pourvu de tous les organes nécessaires à la vie scolaire, classes, études, dortoirs, cour de récréation, préau couvert »⁷³⁰.

De nombreux textes officiels, durant cette période, complètent les prescriptions sur l'aménagement des établissements secondaires confirmant la nécessité de l'enfermement des élèves dans des espaces surveillés.

⁷²⁸ Condette Jean-François, « Les lycéens revendiquent le droit à la parole : La nécessaire réforme du régime disciplinaire des lycées français à la fin du XIXe siècle », *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*.37-4. 2004, pp. 35-60, Thiercé Agnès, 2001, *op.cit.*, pp. 59-93, ou Tschirhart Annie, 2004, *op. cit.* pp. 14-32.

⁷²⁹ Le Cœur Marc, « L'architecture et l'installation matérielle des lycées. La réglementation et sa mise en œuvre (1802-1940) », in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, 2005, *op. cit.*, p. 369.

⁷³⁰ Ministère de l'Instruction publique, *Enseignement secondaire – Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*, Paris, Imprimerie nationale, 1891, pp. 3-4.

La situation du lycée en centre-ville, coincé entre l'hôpital et le Doubs, offre peu de possibilités d'agrandissement ou de développement alors que les hygiénistes suggèrent de construire les établissements à la campagne pour bénéficier d'un air pur. Dans ses conclusions à l'attention des pouvoirs publics, l'Académie de médecine propose :

*« que les collèges et lycées pour les internes doivent être installés à la campagne, [...] que de larges espaces bien exposés doivent être réservés pour les récréations, [...] »*⁷³¹.

Ces recommandations sont inapplicables pour le lycée Victor-Hugo, bloqué dans le centre-ville et par la boucle du Doubs. Les instructions de 1891 préconisent que le terrain d'accueil d'un établissement soit *« aussi éloigné que possible des hôpitaux, casernes, cimetières [...] »*⁷³². Celui de Besançon est mitoyen de l'hôpital, ce qui suscite de nombreuses inquiétudes dans les rapports des inspecteurs généraux. Les agrandissements se font verticalement et autour des cours, restreignant l'exposition au soleil et entretenant l'humidité. L'élévation, quatre étages, et la construction des bâtiments autour des cours façonnent une atmosphère carcérale. Le texte d'un élève du lycée bisontin, inscrit sur le recto d'une carte postale datée de 1909 est explicite : *« tu y trouveras tous les renseignements sur cette [verso] sale turne où je dois rester encore 35 jours »*⁷³³.

⁷³¹ « Correspondance officielle », *Bulletin de l'Académie de médecine*, Tome XX, séance du 31 janvier 1888, p. 126.

⁷³² Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 6.

⁷³³ AM Besançon, *Lycée Victor Hugo, Cour de Récréation du Grand Lycée*, 1897/1902, CP-B-P41-0054-01.



Carte postale n° 2 : cour de récréation du grand lycée. AM Besançon CP-B-P41-0054-01, *Lycée Victor Hugo*, 1897/1902

L'objectif de l'administration est toujours de former des populations homogènes, par la séparation des corps. Éviter la contagion du vice ou la corruption des mœurs nécessite d'attribuer des espaces interdisant la confrontation et les échanges.

1. 1 - Architecture générale du lycée

La structure architecturale ne change pas. Les réorganisations internes de salles, de dortoirs sont peu significatives et sont réalisées pour faciliter la surveillance et la circulation des élèves. Le lycée reste un milieu clos, cerné par des clôtures ou des bâtiments avec des cours séparées pour éviter le mélange des âges.

Des cartes postales du début du XX^e siècle permettent de visualiser ce quadrillage organisé autour de ces espaces. « *Les cours de récréation doivent être impérativement distribuées de façon à pouvoir assurer une surveillance constante et aisée des élèves* »⁷³⁴. Les cours sont géométriquement dessinés, sans recoin ni renforcement permettant de se dissimuler. Des arbres feuillus sont plantés suivant les recommandations des hygiénistes. Mais on peut constater que leurs plantations délimitent des sous-espaces qui peuvent également servir au contingentement des lycéens.

⁷³⁴ Bernard Michel, 1989, *op.cit.*, p. 162.



Carte postale n° 3 : Grande cour du lycée ou cour des grands et des moyens. · AM Besançon, CP-B-P41-0055, *Lycée Victor Hugo*, 1897/1902



Carte postale n° 4 : Cour honneur du lycée. AM Besançon, CP-B-P41-0053, *Lycée Victor Hugo*, 1897/1902



Carte postale n° 5 : cour de récréation du petit lycée 1908-1912. AM Besançon, CP-B-P41-0009, Lycée Victor Hugo, Besançon, Louis Mosdier éditeur, 1908/1912

Les trois cartes postales ci-dessus, vides d'élèves sauf pour la dernière, permet de voir l'organisation générale et d'imaginer la surveillance. Pour la cour des grands, la photo suivante, extraite du prospectus du lycée de 1909, révèle des murs de clôture de chaque côté du gymnase. Cette enceinte est haute d'environ deux mètres cinquante, si on la compare à la taille des lycéens au pied du mur. Un tel obstacle de pierre limite toute tentative d'évasion par escalade. D'ailleurs, les évasions, d'élèves ou de surveillants, retrouvées dans les archives mentionnent le passage par les portes situées de part et d'autre du gymnase. La galerie, que l'on peut apercevoir sur la carte postale de la cour des petits, facilite la surveillance de par sa position dominante.

La grande cour est réservée aux grandes classes et aux moyens. Sur la photographie, il est possible de voir que les élèves sont tous habillés en costume ou veste. La photographie, prise depuis le perron surélevé, offre une vision dégagée sur la partie centrale de la cour.



Grande cour de récréation; au fond, le Gymnase

Photographie n° 11 : prospectus de 1909, AD Doubs, T110

Le seul plan trouvé pour cette période donne l'explication de la destination du petit abri visible à droite, derrière les arbres. Ce sont des toilettes. La cour réservée aux moyens et aux grands est divisée en deux parties. Celle de gauche est réservée aux grands, près de leurs salles de cours et à droite aux moyens. La séparation des élèves selon les âges permet d'éviter, c'est du moins la croyance des détenteurs de l'autorité à cette époque, la corruption des plus jeunes. Et cette organisation a pour but de rassurer les parents. Implicitement, c'est accréditer la thèse de l'adulte ou du jeune homme, possible pervers dont il faut protéger le lycéen innocent. Pour Michel Foucault, l'ordonnancement générationnel renvoie à la notion de biopouvoir.



Plan n° 11 : Plan de l'installation et de la transformation des w.c. 1909 AM Besaçon, 4M13



Carte postale n° 6 : Lycée Victor Hugo, Cour de Récréation du Grand Lycée, 1897/1902, AM Besançon, CP-B-P41-0012

Les deux lieux d'aisance (entourés en orange) dans la cour sont visibles sur une autre carte postale indiquant qu'il y a quatre WC et des urinoirs pour chaque bâtiment. La dénomination indique que ce sont des WC à l'anglaise avec chasse d'eau.



Carte postale n° 6 bis : agrandissement des lieux d'aisance de la grande cour du lycée, AM Besançon, CP-B-P41-0012

Des urinoirs sont placés sur le côté, visibles aisément par les surveillants. Sur l'agrandissement, on peut deviner des portes coupées en haut, afin de vérifier qu'il n'y ait pas de deux élèves dans la même cabine. Les craintes de l'administration sont toujours les mêmes. L'homosexualité et la masturbation sont à bannir dans un contexte de dénatalité qui voit poindre l'eugénisme. En effet, la crise démographique commencée dès le milieu du XIX^e siècle s'accroît et de multiples travaux scientifiques, dont certains basés sur les théories de Darwin, alertent sur l'importance d'une population saine et nombreuse. André Béjin distingue trois phases dans le développement du darwinisme social. « *Entre 1884 et 1904, domine ce second darwinisme social, souvent eugéniste, raciste* »⁷³⁵. L'hygiénisme et la morale instillent des peurs que l'administration d'un établissement se doit d'éradiquer.

1. 2 - L'organisation des lieux de vie

1.2.1 - L'internat

La note de 1891 précise que les dortoirs peuvent être aménagés de deux manières différentes : avec ou sans cabines. Cette installation n'est pas possible au lycée de Besançon. Il ne peut comporter plus de « *deux rangées de lits séparés les uns des autres par un intervalle d'un mètre* »⁷³⁶. Le rapport de l'inspection générale de 1881 indiquait que l'installation des

⁷³⁵ Béjin André, « Théorie socio-politiques de la lutte pour la vie » in Ory Pascal (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987, pp.406-419, p. 407.

⁷³⁶ Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 15.

couchages était défectueuse. « *Ils sont à trois rangées de lits, et les lavabos sont placés au milieu* »⁷³⁷. Les seuls travaux mentionnés dans les archives concernent le déplacement des lavabos dans la petite pièce au fond. Le prospectus de 1909 propose une photographie d'un des dortoirs qui montre que ce point n'est pas respecté, de même pour la distance d'un mètre entre les couchages, et on peut supposer que, pour une publicité, le plus beau des dortoirs a été choisi. La description réalisée en première partie, pour la période 1850-1890, est conforme au cliché sur lequel le couchage du surveillant est bien visible, sur une estrade et entouré de rideaux pour lui donner un minimum d'intimité, « *au milieu de l'une des rangées de lits, de manière à rendre facile la surveillance du dortoir* »⁷³⁸. Il semble que les élèves n'aient pas de siège ni de portemanteaux recommandés dans la notice. L'inspecteur d'académie déplore, en 1897, cette promiscuité : « *j'ai encore trouvé des lits trop serrés (70 à 80 centimètres)* »⁷³⁹.

L'organisation spatiale du dortoir impose à l'élève un autocontrôle permanent. L'espace est utilisé dans le but d'installer le maximum de couchages. La conséquence est l'impossibilité pour l'élève d'avoir la moindre intimité et tranquillité. S'il bouge ou fait du bruit, son voisin est immédiatement alerté, ainsi que le surveillant.



Photographie n° 11 : prospectus général du lycée Victor-Hugo, 1909 AD Doubs, T110

⁷³⁷ AD Doubs, 1T7/97, Rapport du 3 novembre 1881, de l'inspection générale au recteur.

⁷³⁸ *Ibid.*, p. 15.

⁷³⁹ Archives nationales, F17-14069, rapport de l'inspecteur d'académie, janvier 1897.

Le principe général de séparer les élèves selon les études et l'âge est toujours en vigueur.

1.2.2 - Une nouvelle façon d'appréhender les espaces de vie

La notice de 1891 montre l'importance accordée à cette partie de l'établissement : « *les cours de récréation doivent être l'objet d'une étude toute particulière de la part de l'architecte* »⁷⁴⁰. La présence d'arbres, de préaux, de bancs, de water-closets et d'urinoirs, de lumière est recommandée. Mais surtout, leur destination est précisée : les bancs doivent être « *placés le long des murs, afin de ne pas gêner les jeux des élèves* »⁷⁴¹. La mise en application de la circulaire de 1890 et les recommandations de 1891 sont exécutées au lycée de Besançon, dès leur parution. Dans le rapport au recteur de la première quinzaine de décembre, le proviseur écrit : « *nous avons fait établir des patinoires dans toutes les cours, et les pensionnaires patinent à toutes les récréations. Même les externes ont été admis à patiner* »⁷⁴². Au mois de février 1891, le professeur de gymnastique Vidal anime des jeux :

« *Les élèves qui font partie de la société des jeux physiques ont profité du beau temps du jeudi 5 février pour s'exercer à la barrette dans la grande cour. M. Vidal leur a expliqué les règles du jeu et a joué avec eux* »⁷⁴³.

Ce qui était inenvisageable avant 1890 devient pratique courante : la récréation est un moment de défoulement, de jeux libres ou encadrés. Comme nous le verrons plus loin, les recommandations ministérielles et rectorales encouragent les proviseurs à organiser des espaces sécurisés, à laisser les élèves organiser eux-mêmes des divertissements. L'objectif est que l'élève bouge. En mai 1901, le rapport laisse supposer des aménagements des cours :

« *Les élèves, depuis la rentrée des congés de Pâques, ont montré pour les jeux une ardeur incontestée. Les candidats aux Écoles eux-mêmes ont fait de nombreuses parties de balles très animées ; les moyens jouent aux quilles et aux boules, les petits aux ballons* »⁷⁴⁴.

En 1910, le rapport du mois d'avril signale la mise en place d'un jeu de boules dans la cour des grands ainsi que de deux tennis⁷⁴⁵. Le rapport de l'inspecteur général Chassagny, en 1911, mentionne la présence d'une salle de jeux au petit lycée et d'un billard au grand lycée⁷⁴⁶.

⁷⁴⁰ Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 23.

⁷⁴¹ *Ibid.* p. 23.

⁷⁴² AD Doubs, T1009, rapport du 1 au 15 décembre 1890 du proviseur au recteur.

⁷⁴³ *Ibid.* rapport du 1 au 15 février 1891 du proviseur au recteur.

⁷⁴⁴ *Ibid.* rapport du 1 au 16 mai 1901 du proviseur au recteur.

⁷⁴⁵ AD Doubs, T1010, rapport du mois d'avril 1910 du proviseur au recteur.

⁷⁴⁶ AD Doubs, T316, rapport de l'inspecteur général Chassagny du 14 mai 1911.

Jusqu'à quatre terrains de tennis fonctionnent régulièrement dans les différentes cours en 1912⁷⁴⁷. En 1913, il est noté que « *les élèves du petit lycée viennent d'en installer un dans leur cour* »⁷⁴⁸. Le chef d'établissement fait installer un terrain de cricket pour les petits en 1910. Le proviseur Sarrazin innove et développe les temps de distraction. Il encourage les jeux durant les récréations.

Mais le développement de ces jeux entraîne des accidents et des dégradations. Le ministre s'adresse au recteur, en 1899, pour mettre en place de nouvelles normes, suite à un procès. « *À la suite de cette condamnation, il a été décidé que les dalles-glaces d'une épaisseur de sept millimètres au moins seraient substituées aux vitres les plus basses des portes de la cour de récréation où avait eu lieu l'accident* »⁷⁴⁹, le ministre demande l'extension de cette norme dans tous les établissements. Le proviseur du lycée de Belfort précise que toutes ses portes sont en panneaux de bois et qu'il pare ses fenêtres de grillage⁷⁵⁰.



Photo n° 12 : cour d'honneur avec un terrain de tennis, AD Doubs, 5F17, Album photographique relié Lycée Victor Hugo 1912-1913

L'évolution de l'activité des élèves lors des récréations peut entraîner des dégâts matériels et des accidents pour les lycéens. Malgré cela, l'administration continue à encourager cette effervescence et, on le voit, à prendre des décisions pour éviter ces inconvénients. Sur la photographie précédente, les vitres du premier étage ne sont pas

⁷⁴⁷ *Ibid.* rapport du mois d'avril 1912 du proviseur au recteur.

⁷⁴⁸ *Ibid.* rapport du mois d'avril 1913 du proviseur au recteur.

⁷⁴⁹ AD Doubs, T 457, lettre du 14 juin 1899 du ministre au recteur.

⁷⁵⁰ AD Doubs, T 457, lettre du 8 juillet 1899 du proviseur du lycée de Belfort au recteur.

protégées contre les maladroites des élèves. Les rapports de quinzaine puis mensuels adressés au recteur durant cette période ont tous un paragraphe consacré à l'animation des récréations. Le gain disciplinaire est plus important que les quelques problèmes engendrés.

- Les promenades

La circulaire Bourgeois rend les promenades obligatoires en interdisant les retenues concernant spécifiquement cette activité. Elles doivent avoir un thème, car « *un exercice physique que n'accompagne pas et n'anime pas le plaisir perd la moitié de sa vertu* »⁷⁵¹. Épuisant rapidement les visites de châteaux, d'usines, le ministre propose qu'elles soient l'occasion de « *belles parties de jeu* »⁷⁵². C'est une nécessité « *après une demi-semaine de réclusion au lycée, les élèves ont besoin d'espace et de grand air* »⁷⁵³. Dans la lettre du 15 juillet 1890, il propose d'appeler les lycéens à les tracer eux-mêmes. Il est une nouvelle fois question de responsabiliser les élèves. Le choix du lieu ou de la thématique par les lycéens réduit le recours à une discipline répressive. Est-ce encore une ruse pédagogique afin d'obtenir l'adhésion du groupe afin qu'il se discipline lui-même ? La volonté du législateur nous semble sincère, l'application prête à des réserves.

Les promenades vont s'allonger pour tous et deviennent obligatoires avec le nouveau règlement disciplinaire. Il semble que l'organisation en division ne soit plus une règle. « *Jeudi 28, grande promenade, parti à 12 h ^{3/4} sous la conduite du professeur de gymnastique, d'un répétiteur et du censeur, une soixantaine d'élèves ont fait une marche de 18 km environ* »⁷⁵⁴. Les élèves appartenant à la société des jeux physiques réalisent des promenades différentes, souvent encadrés par Julien Vidal. Parfois, elles se font en bicyclette. Il s'agit d'une évolution importante. Le professeur de gymnastique encadre des élèves le jeudi, uniquement les lycéens appartenant à l'association sportive, ce qui casse l'organisation en division d'âge. Cette ouverture sur l'extérieur, encadrée par un personnel non surveillant, est significative de l'évolution du contrôle des lycéens à partir des années 1890.

⁷⁵¹ Circulaire du 7 juillet 1890, *op. cit.*

⁷⁵² *Ibid.*

⁷⁵³ Lettre du 15 juillet 1890, *op. cit.*

⁷⁵⁴ AD Doubs, T 1009, rapport du 15 au 30 novembre 1901.

○ Les parloirs

Deux parloirs sont requis, un pour les grands et moyens et l'autre pour les petits et les minimes. Ils doivent être situés près de l'entrée de l'établissement. Par contre, il est remarquable que, lors de la composition de l'album photographique du lycée, deux photos du parloir soient présentes et aucune de salle de cours, alors qu'une photographie du gymnase est réalisée. Nous ne savons comment interpréter ce constat, sauf pour indiquer aux parents des élèves les plus fortunés, la rigueur, l'ordre et le respect des traditions. Tout comme dans le prospectus de 1909 est proposée une photographie de l'intérieur de la Chapelle.



Photos n° 13 et 14 : parloir du lycée, AD Doubs, 5Fi7, album photographique relié, Lycée Victor Hugo 1912-1913

L'idée de quadrillage est pertinente pour analyser l'organisation de la salle. Un buste de Marianne est placé dans l'axe de la table autour de laquelle doivent prendre place parents, tuteur et élève. L'image de gauche montre un pupitre qui doit vraisemblablement supporter le livre du tableau d'honneur mensuel, qui peut être regardé par les parents. Si nous n'avons pas pu identifier le buste placé dans l'angle ainsi que le tableau sur la seconde photographie, les deux sculptures bas-relief de part et d'autre du tableau représentent Victor Hugo (à gauche) et Louis Pasteur qui fut surveillant d'internat dans ce même lycée. Au-dessus de la porte à gauche, une peinture représente un adulte, une main sur l'épaule d'un jeune garçon, l'autre montrant quelque chose semblant indiquer la direction d'un chemin, certainement celui du savoir. L'austérité de la salle et du mobilier symbolise le sérieux de la maison d'éducation et impose le recueillement à celui qui y pénètre.

1.2.3 - Les lieux d'hygiène et de repas

La circulaire Bourgeois consacre plus de quatre pages à ce thème. La note de 1891 développe sur le plan architectural des règlements stricts en accord avec les médecins hygiénistes. De nombreux points sont abordés comme le chauffage, la vidange des fosses, la

ventilation, l'éclairage. Ces règles hygiéniques sont appliquées rigoureusement. Le proviseur précise « *j'ai recommandé à M. l'Économe de faire bien aérer et de nettoyer les locaux pendant les congés. Toutes les salles seront arrosées à l'eau phéniquée avant d'être balayées* »⁷⁵⁵.

- Les latrines et lieux d'aisance

Pour les dortoirs, « *un petit cabinet, facilement surveillé par le maître-répétiteur, sera ménagé soit dans le vestiaire, soit dans le lavabo pour un seau hygiénique ou pour un water-closet, si le lycée possède le tout-à-l'égout* »⁷⁵⁶ indique ce fascicule officiel de 1891. Une délibération du conseil municipal en 1888 avait déjà « *déterminé la nature des travaux qui seraient à exécuter au Lycée, pour assurer l'évacuation des eaux pluviales et ménagères, en attendant la construction de l'égout définitif* »⁷⁵⁷. À cette époque, ce sont des puisards qui récupèrent les eaux usées. Le maire de Besançon s'emporte sur ce sujet : « *j'estime, avec vous, que les puisards proposés sont inadmissibles. Il y aurait là une cause d'insalubrité absolument inévitable* »⁷⁵⁸ et propose, au minimum, la construction de fosses étanches. Les travaux demandés avancent très lentement. Le conseil d'administration du 22 mars 1909 relate les débats animés par le recteur. Les bâtiments neufs construits n'ont pas de cabinet d'aisance dans les étages : « *on y remédie au moyen de chaises percées* »⁷⁵⁹. De plus, il est signalé que « *les élèves des études du grand lycée sont obligés de descendre deux étages et de traverser la cour, qui est à découvert, pour aller dans les privés et les urinoirs qui leur sont destinés* »⁷⁶⁰, lesquels ne répondent d'ailleurs pas aux normes d'hygiène. Ces remarques indiquent bien que le souci est d'éviter les croisements entre les élèves d'âges différents, d'autant que les élèves qui se déplacent ne sont plus surveillés. En 1910, le conseil municipal s'interroge, toujours, sur l'établissement d'un plan des canalisations des eaux et égouts du lycée⁷⁶¹. Il faut attendre 1911 pour constater l'installation de WC avec chasses d'eau dans les dortoirs. La volonté de garder le lycée au centre-ville entraîne des dépenses et des travaux très délicats et difficiles à exécuter. Ainsi, pour faciliter l'acheminement des matériaux, le mur de clôture près du gymnase a été détruit puis reconstruit plusieurs fois.

⁷⁵⁵ AD Doubs, T1009, rapport du 1 au 29 février 1892 du proviseur au recteur.

⁷⁵⁶ Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 17.

⁷⁵⁷ AM Besançon, M-12, lettre du 23 juin 1888 adressée à l'architecte M. Saint-Ginest.

⁷⁵⁸ AD Doubs, OAC66, extrait du registre des délibérations du 14 février 1889.

⁷⁵⁹ AD Doubs, 1T7/10, conseil d'administration, séance du 22 mars 1909, registre 1902-1932, p. 47.

⁷⁶⁰ *Ibid.* p.48.

⁷⁶¹ AM Besançon, R-26, extrait du registre des délibérations du 16 juillet 1910.

- Les lavoirs, pédiluves, douches et bains

La notice de 1891 indique qu'il est préférable d'utiliser les bains de la ville plutôt que de construire des services de bains⁷⁶², sauf pour l'infirmerie où il est nécessaire d'avoir une ou deux baignoires. Il est recommandé d'installer des douches tièdes quand cela est possible. Par contre l'installation de pédiluves est nécessaire : « *quant aux bains de pieds, ils sont indispensables* »⁷⁶³. La pièce doit pouvoir accueillir une division entière et se situer près des cuisines pour bénéficier d'une eau tiède. Le rapport de janvier 1891 indique que l'installation de cette salle est terminée. Chaque élève doit avoir un banc et une cuvette. L'existence de cuvettes est confirmée par un rapport de février 1902⁷⁶⁴ qui signale la réparation de quelques-unes. Les bains, quant à eux sont donnés dans les établissements de bain-douche de Besançon : pour 1892 *Bains Saint-Paul* et *Bains Granvelle* et 1895, *les bains salins de la Mouillère*. Pour l'année 1895, une facture répertorie toutes les prestations, bains simples, bains sulfureux, bains avec amidon, avec son, pour une somme de 389 francs. L'organisation n'est pas expliquée, mais le 19 mars, sont comptés 47 bains, 56 le 6 avril, 52 le 29 juin, 60 le 28 août, alors que, certains jours, seul un bain est donné, souvent un bain spécial thérapeutique. Les élèves sont-ils accompagnés ? Le bain sulfureux est utilisé, à cette époque, pour soigner des maladies de peau : dartres, gale, eczéma, etc. Les bains de son ou d'amidon auraient des vertus adoucissantes. En 1904, le conseil académique demande « *l'installation d'un service de bain-douche dans les sous-sols de l'établissement* »⁷⁶⁵ pour répondre aux exigences de la circulaire du 24 août 1902 imposant un bain tous les huit jours pour les internes. L'État affecte une subvention en décembre 1906 pour l'installation de ces matériels⁷⁶⁶. Au cours de cette période, les douches se généralisent permettant de régler ce temps scolaire et de solutionner ce temps de surveillance pouvant être considéré comme perverse, grâce à des aménagements matériels. La photographie proposée par Jean-Noël Luc et Gilbert Nicolas supprime le problème posé par le bain : la nudité longue et délicate à surveiller. Le modèle de cabines cellulaires est construit sur le même principe que celui des W.C ; permettant le contrôle tout en respectant la décence de l'élève. L'élève se sent observé sans atteinte à sa pudeur. On peut remarquer, une fois encore, le choix d'une porte offrant la

⁷⁶² Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 20.

⁷⁶³ *Ibid.*

⁷⁶⁴ AD Doubs, T1009, rapport du 1 au 15 février 1902 du proviseur au recteur.

⁷⁶⁵ AD Doubs, T937, Conseil académique 1901-1910, situation de l'enseignement secondaire, 1904, p.3.

⁷⁶⁶ AD Doubs, T451, État des subventions allouées par l'état du 1^{er} janvier 1906 au 31 décembre 1910..

possibilité de voir la tête et les pieds, interdisant la présence d'un autre élève dans la cabine, et excluant toute agitation.



Photo n° 15 : douches de l'École professionnelle de Fournes (Nord), Luc Jean-Noël, Nicolas Gilbert, 2006, *op. cit.*, crédit photo Rouen, MNE-INRP, p. 171

En ce qui concerne les bains froids, la note relative aux conditions d'installation des établissements secondaires de 1891 préconise, en été, de conduire les élèves « *aux bains froids, si une rivière existe à proximité* »⁷⁶⁷. Cette mesure a toutefois du mal à être mise en place dans l'établissement bisontin. En témoigne le rapport du proviseur en 1904 : « *j'ai essayé d'introduire parmi les internes l'usage des bains froids. Le succès n'a pas répondu à mes espérances. Deux élèves seulement ont obtenu de leur famille de prendre les bains en questions. Des bains chauds ont été donnés à tous les internes du 22 au 30 juin* »⁷⁶⁸. Effectivement, la disposition législative comme l'incitation du chef d'établissement ne suffisent pas à transformer les habitudes corporelles. L'évolution requiert incontestablement plus de temps comme le montre Georges Vigarello dans *Le propre et le sale*⁷⁶⁹.

⁷⁶⁷ Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 20.

⁷⁶⁸ AD Doubs, T1010, rapport de juin 1904 du proviseur au recteur.

⁷⁶⁹ Vigarello Georges, 1985, *op. cit.*

- Le réfectoire

Les réfectoires sont toujours attribués à des divisions afin d'éviter les rencontres entre élèves différents comme l'indique la photo proposée dans le prospectus de 1909. La légende est explicite « *le réfectoire des moyens* ». Il semble qu'il puisse accueillir plus de 90 élèves, par table des seize. Toutes les tables ne sont pas installées, certainement pour permettre de différencier, au sein de la salle deux classes et mieux les surveiller.

Dès 1903, des lavabos sont « *placés à proximité des réfectoires pour permettre aux élèves de se laver les mains avant le repas* »⁷⁷⁰.



Photographie n° 16 : réfectoire des moyens, prospectus de 1909, AD Doubs, T110

La photographie suivante, près de trois années plus tard, présente le même réfectoire, certainement le plus agréable de tous. On peut constater que des chaises ont remplacé les bancs. L'espace entre les tables rend le passage des surveillants plus aisé. La réglementation qui demande des tables de 8 à 12 élèves, placées perpendiculairement aux fenêtres⁷⁷¹ n'est pas tout à fait respectée. Par contre, il est facile de remarquer que le réfectoire est décoré par des tableaux, au fond, de grands paysages champêtres et sur les piliers afin d'améliorer le bien-être des élèves.

⁷⁷⁰ AD Doubs, T 1009, rapport au recteur du 31 janvier 1903.

⁷⁷¹ Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 19.



Photographie n° 17 : réfectoire des moyens, AD Doubs, 5F17, Album photographique relié Lycée Victor Hugo 1912-1913.

Ces précisions sont caractéristiques d'un quadrillage particulier pour chaque lieu recevant des élèves. Ici encore, la séparation et la répartition des élèves au sein du lieu sont rigoureuses. Deux corbeilles de pains sont placées au centre de la table. Les verres ne sont pas distribués, le service doit se faire en bout de table. Les serviettes avec un anneau d'identification sont installées. Est-ce pour la photographie ou parce que les places sont ainsi déterminées ?

1. 3 - L'organisation des espaces de travail

Six pages de la brochure de 1891 sont consacrées aux salles. Les recommandations visent le bien-être de l'élève, mais également sa surveillance. On retrouve les préconisations des hygiénistes concernant la lumière, le mobilier, mais aussi l'organisation générale qui permet la surveillance des lycéens. Les classes de physique et de chimie sont disposées en amphithéâtre pour permettre aux élèves de suivre les expériences.

Concernant les salles de cours « *la chaire du professeur sera placée sur une estrade suffisamment élevée et occupera la partie centrale du mur de refend* »⁷⁷². Les murs doivent présenter deux teintes différentes « *pour reposer la vue* »⁷⁷³. Pour la surveillance, les élèves doivent être placés sur des planchers étagés, les différences de niveau ne doivent pas être supérieures à 15 centimètres. La porte d'entrée doit être côté chaire. Pour les salles de dessin,

⁷⁷² Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 10.

⁷⁷³ *Ibid.*, p. 11.

comme pour les autres, il est précisé que le jour doit venir de la gauche. Ce détail rappelle la hantise de la société à l'encontre des enfants gauchers. Paul Broca affirme, en 1865, que « *tous les peuples sont droitiers* »⁷⁷⁴ et pour l'Église catholique, c'est la main de Satan. Toutes les chaises, bancs, ou tabourets pour la salle de dessin doivent présenter un dossier dans le but d'éviter la fatigue.

L'objectif est le bien-être de l'élève. Des recommandations semblables sont rédigées depuis longtemps. En 1874, le docteur Guillaume⁷⁷⁵ propose que le mobilier scolaire réponde à des exigences de taille de l'élève et de son évolution afin d'éviter troubles de la digestion, fatigue, problèmes oculaires, hyperémie anormale de la thyroïde (qu'il envisage de nommer « *goitre scolaire* »⁷⁷⁶ ou gros cou), maux de tête et, bien entendu, déformation de colonnes vertébrales.

1. 4 - L'uniforme et ses conséquences sur le quadrillage spatial

Une circulaire du 31 mai 1890, avant la circulaire Bourgeois, modifie le costume et le trousseau de l'interne. Les modifications demandées sont importantes et hygiéniques. La tunique d'alors doit être remplacée « *par un vêtement souple, commode, ne pouvant exercer aucune constriction sur les organes et laissant libre et bien dégagés le cou, le thorax et la taille* »⁷⁷⁷. De même, le manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires de 1891 recommande un vêtement spécial pour les cours et l'emploi de ceintures étroites, mais élastiques « *de préférence aux ceintures larges et rigides qui offrent des inconvénients et même des dangers* »⁷⁷⁸. Il est différencié des vêtements d'été et d'hiver contrairement au règlement de 1848, qui tolérait « *l'usage des pantalons et gilets d'été, admis par exception dans les lycées où ces vêtements sont indispensables à raison du climat* »⁷⁷⁹. Le trousseau impose un nombre relativement important de pièces qui permet des changements de sous-vêtements et vêtements. Les recommandations de l'académie de médecine sont prises en compte. La vêtue est adaptée en fonction de l'âge des élèves : veston jusqu'à la classe de rhétorique et possibilité de redingote pour les classes supérieures.

⁷⁷⁴ Broca Paul, « Sur le siège de la faculté du langage articulé », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1^o Série. Tome 6, 1865. pp. 377-393, p.381.

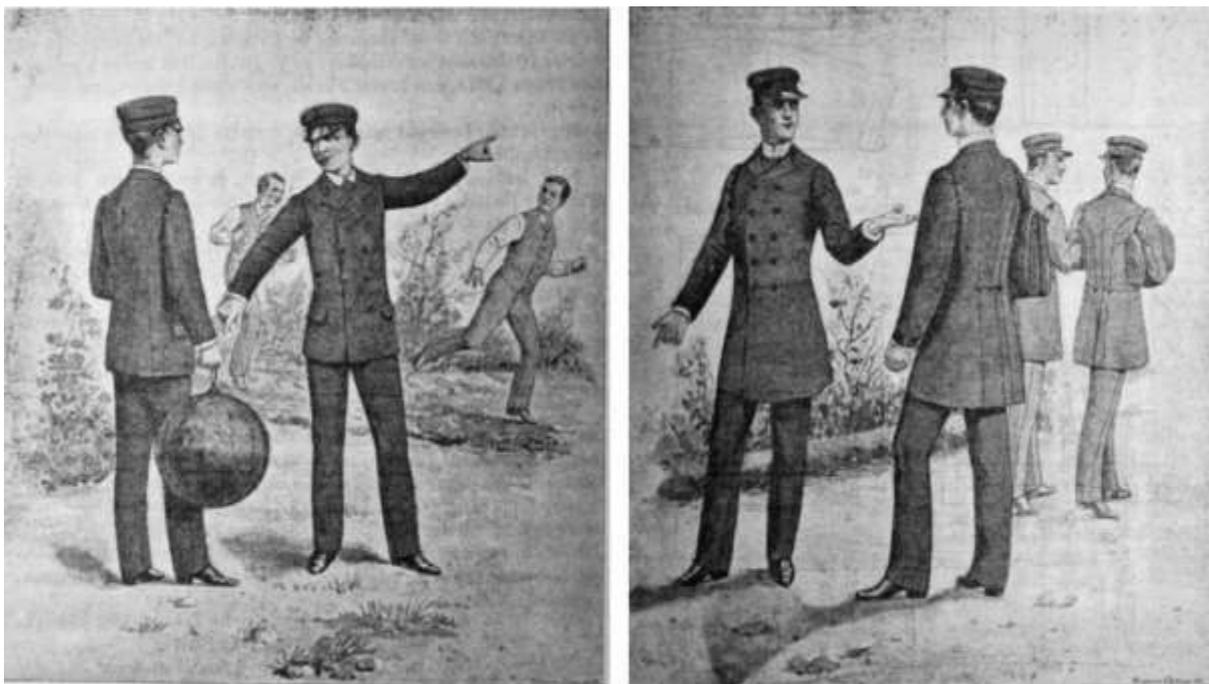
⁷⁷⁵ Guillaume Louis, *Hygiène des écoles : conditions architecturales et économiques*, Paris, Baillière, 1874.

⁷⁷⁶ *Ibid.*, p. 31.

⁷⁷⁷ Circulaire du 31 mai 1890 relative à la modification de l'uniforme des élèves de lycée.

⁷⁷⁸ Ministère de l'Instruction publique, Manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires, 1891, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁷⁹ AD Doubs, 1T71, lettre du 27 septembre 1848 du ministre au recteur.



Images n° 1 et 2 : extraites de la circulaire du 31 mai 1890 relative à la modification de l'uniforme des élèves des lycées

Les dessins extraits du texte officiel prouvent qu'il n'existe pas d'habit spécifique pour la gymnastique et les jeux. Le port d'un uniforme en tissu souple sied mieux aux mouvements, mais rien n'est indiqué pour les chaussures. On imagine que cette contrainte oblige les professeurs de gymnastique à limiter les jeux pour que les élèves transpirent. Le trousseau doit comporter une casquette pour les sorties, un béret en feutre pour l'hiver, un chapeau de paille pour l'été. L'uniforme est toujours nécessaire pour les sorties en division, les jeudis et les dimanches.

Mais surtout, l'uniforme est l'image du lycée. Dans son rapport de mars 1897, l'inspecteur d'académie écrit :

« J'ai fait des observations au sujet du pliage des chemises qui me semble défectueux ; elles sont comme tordues, les cols sont déformés par ce système et les chemises paraissent toujours avoir servi. M. le proviseur et moi avons engagé l'économe à faire repasser le devant des chemises, au moins la partie que laisse voir le gilet. Nous avons remarqué en effet que les élèves avaient en tenue de sortie l'air de porter des chemises de nuit »⁷⁸⁰.

Cette remarque montre bien l'importance qu'attache l'administration au paraître, dans la ville. Les lycéens sont cernés et surveillés même lorsqu'ils sont libérés de leurs gardiens

⁷⁸⁰ Archives nationales, F17-14069, rapport de l'inspecteur d'académie, mars 1897.

au sein de l'établissement. Lors des promenades, ils sont une vitrine du lycée. Ils portent une vêtue d'apparat, un outil de propagande et de mise en visibilité de la qualité, de la rigueur et de l'honorabilité du lycée bisontin.

La circulaire Bourgeois, encourageant les récréations longues à l'extérieur de l'établissement si les cours sont trop étroites, permet aux élèves de ne pas porter l'uniforme : « *il va de soi que, pour les sorties de ce genre, la tenue d'uniforme ne sera pas obligatoire* »⁷⁸¹.

1. 5 - Les lieux de gymnastique et d'éducation physique

Dans les années 1850, les architectes impériaux et des ministères ont travaillé sur l'élaboration d'un cahier des charges et de plans types de gymnase sur la base de propositions de Napoléon Laisné. En 1891, la *note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*⁷⁸² consacre une quinzaine de lignes à ce bâtiment et à son emplacement. L'encouragement institutionnel, par les textes officiels et les discours politiques prononcés afin de développer la gymnastique permettent, pour cette période, de trouver de nombreuses factures de travaux ou d'achats de matériels ainsi qu'un répertoire (cahier) du matériel de gymnastique.

1.5.1 - Gymnase couvert et extérieur

La première phrase du paragraphe du fascicule de 1891 confirme la primauté de l'hygiène. « Le gymnase, exigeant une hauteur de 6 à 7 mètres, sera avantageusement placé dans un bâtiment spécial bien éclairé et clos, afin d'éviter les refroidissements »⁷⁸³. Les jeux de ballon ne se déroulant pas encore à l'intérieur, la hauteur importante de cette construction est, certainement, calculée pour offrir un cubage d'air suffisant aux élèves lors de l'activité. De même, on retrouve des recommandations pour la lumière afin d'éviter les atteintes des yeux. Il faut à tout prix éviter la myopie signe d'une dégénérescence précoce liée aux études. Le docteur Lacassagne consacre plus de 30 pages à ce sujet dans son précis d'hygiène privée et sociale⁷⁸⁴.

Les accidents et les dégradations permettent d'obtenir des précisions sur les locaux. Ainsi, le gymnase du lycée subit plusieurs inondations : en 1890⁷⁸⁵ suites à des pluies

⁷⁸¹ Circulaire du 7 juillet 1890 relative à l'emploi du temps, à l'éducation physique et à l'hygiène dans les lycées et collèges.

⁷⁸² Ministère de l'Instruction publique, 1891, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁸³ *Ibid.*

⁷⁸⁴ Lacassagne Alexandre, *Précis d'hygiène privée et sociale*, Paris, G. Masson éditeur, 1879 (2^e éd.), pp. 163-196

⁷⁸⁵ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 juin 1890, du proviseur au recteur.

torrentielles. Il subit des réparations pendant les vacances scolaires de 1890. Mais en novembre des réclamations sont faites :

*« Le nouveau gymnase qui vient d'être livré aux élèves a été mal installé. Les deux barres fixes qui devaient être en acier sont en fer, aussi elles ont été tordues dès le premier jour. La planche de rétablissement est en sapin au lieu d'être en chêne, etc. »*⁷⁸⁶.

Ces observations, confirmées par l'inspecteur d'académie, attestent de la permanence d'agrès à vocation militaire. Dès 1894, une facture précise qu'au mois de mai ont été livrés 200 sacs de sciure pour le gymnase. Trois jours sont nécessaires pour enlever la vieille sciure en quantité insuffisante. Les rapports ainsi que les factures des réparations permettent d'approcher les pratiques des élèves, en les croisant avec les manuels de gymnastique. En 1896, les caves sont inondées. En 1910, année de l'inondation la plus importante, tout le centre-ville de Besançon est inondé. Il est nécessaire alors, de changer la sciure qui recouvre l'intégralité du sol. Il faut attendre la construction du nouveau gymnase en 1913, pour avoir un plancher en béton revêtu de terrazzolith, « *parquet hygiénique sans joint* »⁷⁸⁷ et des tapis de chute.

Ces indications renseignent, également, sur les conditions de travail des élèves lors des cours de gymnastique. La sciure renvoie à l'époque ancienne des arts académiques⁷⁸⁸, références en matière de pratiques corporelles avant Amoros. Les recommandations des médecins-hygiénistes, qui affrontent de plus en plus de maladies respiratoires épidémiques sont explicites : « *dans les habitations, il est toujours altéré par le mélange de poussières, de vapeurs, de gaz étrangers à sa composition* »⁷⁸⁹. La suppression de la sciure et son remplacement par du sable, moins volatile, sont parfois envisagés, mais uniquement pour les aires de réception.

La carte postale de 1910, ci-dessous, montre bien les limites d'un établissement, situé non loin du Doubs et qui subit régulièrement l'inondation des caves par infiltration. La grande cour, les toilettes que l'on aperçoit à droite de la photo sont alors inutilisables.

⁷⁸⁶ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 novembre 1890, du proviseur au recteur.

⁷⁸⁷ AD Doubs, 1T7/95, facture du 16 février 1913 Douce-Moulin & C^{ie}.

⁷⁸⁸ Thibault Jacques, *Les aventures du corps dans la pédagogie française. Étude historique et critique*, Paris, J. Vrin, 1977, chapitre III « L'éducation académique », pp. 84-138.

⁷⁸⁹ Rochard Jules, *Traité d'hygiène publique et privée*, Paris, Octave Doin, 1897, p. 429.



Carte postale n 7 : Gymnase et inondation de janvier 1910, Besançon - Inondations de janvier 1910 - Cour du Lycée Victor Hugo, Éditions Mauvillier, 1904/1910, AM Besançon, CP-B-P46-0211

En 1912, un gymnase nouveau est construit dans la cour du lycée. Aucun plan n'a pu être trouvé dans les différents lieux d'archives. Par contre, un document particulièrement intéressant permet d'instruire l'intérêt que portent les autorités administratives locales sur la gymnastique. Le recteur Padé, en 1911, écrit au ministre qui sollicite Georges Demenÿ sur l'installation d'une salle de gymnastique. La réponse de ce dernier, en quatre pages (voir annexe 5-1-2) détaille ce que doit être le gymnase idéal. Ce n'est plus un architecte qui donne son avis, mais la référence française de l'éducation physique scolaire.

La demande du proviseur fait suite, certainement, à la parution du *Manuel d'exercices physiques et jeux scolaires*⁷⁹⁰ de 1908 qui apporte d'incontestables innovations. Dans sa lettre, Georges Demenÿ propose que le gymnase soit composé de deux parties : un premier ensemble utilitaire et hygiénique sur deux étages comprenant des toilettes, des lavabos, des douches et des vestiaires ainsi qu'une salle d'escrime et une bibliothèque ; un second ensemble comprenant la salle de gymnastique. Cette double composition, un espace hygiénique et un espace de pratique, indique une évolution conséquente par rapport aux tentatives antérieures d'établir un plan type (Napoléon Laisné, Louis-Joseph Duc ou Charles le Cœur)⁷⁹¹. En effet, dans les plans et devis proposés en 1854⁷⁹², le bâtiment comprend

⁷⁹⁰ Ministère de l'instruction publique, *Manuel d'exercices physiques et jeux scolaires*, Paris, Hachette, 1908.

⁷⁹¹ Le Cœur Marc, Mai 2004, *op. cit.*

⁷⁹² Les plans et devis proposés sont consultables aux archives nationales, F-17-6916.

seulement une salle de pratique et, en 1869, d'après la description les estimations, il semble qu'il n'y ait que la salle de gymnastique proprement dite⁷⁹³, aucun vestiaire ni salle d'hygiène.

La salle de pratique, proposée par Georges Demeny, inclut toujours des galeries et balcons. Est-ce pour la surveillance des pratiques collectives ? Ou tout simplement pour accéder aux vasistas et permettre ainsi une ventilation supérieure de l'air du gymnase ? Contrairement au gymnase existant, Demeny insiste sur la propreté. « *La salle est planchéisée dans toute sa grandeur [...] Le plancher doit être en bois lavable* »⁷⁹⁴. La sciure est proscrite. De larges baies vitrées, qui s'ouvrent à 4 m de hauteur, éclairent l'intérieur. L'aération se fait par le toit et « *de grands vasistas pivotant autour d'axes horizontaux et pouvant être maniés d'en bas avec des cordons* »⁷⁹⁵. L'espace de travail doit avoir au minimum une longueur de 20 m 15 , et être un quadrilatère de rapport 3/2. Il prévoit un aménagement en agrès.

Les plans du gymnase construit à Besançon n'ont pu être trouvés, mais l'architecte a dû s'en inspirer si on compare l'aspect extérieur et l'esquisse réalisée par Georges Demeny.

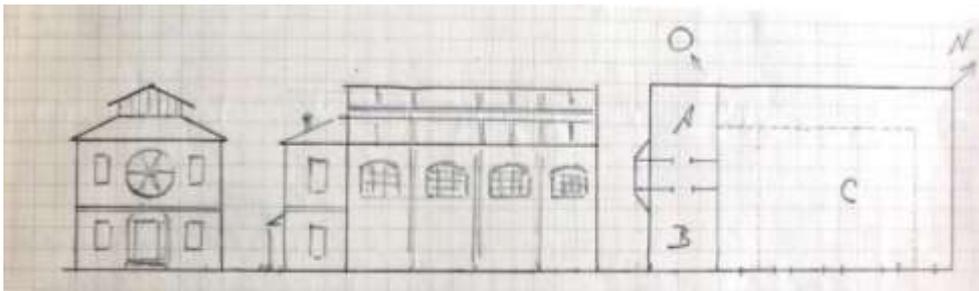


Image n° 3 : Vue extérieure du gymnase, lettre du 30 octobre 1911, Demeny à M. le Ministre de l'Instruction publique, AD Doubs, 1T/7-95

⁷⁹³ Marc Le Cœur, descendant de Charles Le Cœur, précise dans une note de bas de page qu'il n'a pu trouver les plans de l'architecte. Le Cœur Marc, 2004, *op. cit.*, p. 132, note 3.

⁷⁹⁴ AD Doubs, 1T7/95, Lettre du 30 octobre 1911, Demeny à M. le Ministre, pp. 1-2.

⁷⁹⁵ *Ibid*, p. 2.



Photon° 18 : le gymnase, Grande Cour et façade de la Gymnastique Louis Mosdier, édité., 1908/1912, AM Besançon, CP-B-P41-0013

La façade sud, que l'on voit sur la carte postale, présente une grande verrière laissant entrer la lumière. Le devis de travaux mentionne l'« *établissement d'un vestiaire et de lavabos* »⁷⁹⁶ ainsi qu'un chauffage par deux poêles Musgrave. La seule photo trouvée de l'intérieur du gymnase indique que les recommandations de Georges Demeny ont été en partie respectées. Un plancher, des agrès mobiles, des possibilités d'aération, des verrières et des fenêtres laissant pénétrer la lumière et la propreté avec la présence de tapis et l'absence de fosse de sable ou de sciure. Par contre, des différences notables existent avec la proposition de Demeny. En effet, l'étude des deux photographies, intérieur et extérieur du gymnase, semble indiquer que la salle de gymnastique est établie à l'étage, la verrière de la façade constituant un des côtés. En bas au rez-de-chaussée, on peut imaginer les vestiaires, les lavabos et peut-être une salle annexe, une salle d'escrime ?

L'intérieur de la salle est conforme aux prescriptions des manuels de 1891 et 1908. La disposition et le nombre d'agrès identiques plaident pour une gymnastique rationnelle et collective. Les engins sont mobiles et déplaçables permettant la mise en place d'un plateau d'évolution qui n'est entravé que par les poteaux des barres fixes. L'influence militaire est toujours présente. Les poutres munies d'arçons, au premier plan, privilégient toujours le renforcement du train supérieur et les exercices de franchissement.

⁷⁹⁶ AD Doubs, T1T7/95, devis général des travaux à exécuter dans la salle de gymnastique du Lycée Victor-Hugo à Besançon, non daté, p.2.



Photo n° 19 : gymnase, Album photographique relié Lycée Victor Hugo 1912-1913, AD Doubs, 5F17.

Le 11 mai 1900, le ministre envoie une lettre rappelant la validité de la circulaire du 4 mai 1869, qui concerne la visite des appareils de gymnastique : une inspection doit être réalisée « *chaque mois dans les lycées, par le professeur de gymnastique, en présence du Proviseur et de l'Inspecteur d'académie qui dressent un procès-verbal de cette opération* »⁷⁹⁷. Cette visite permet aux autorités locales de vérifier la conformité des installations en regard des instructions officielles concernant cette discipline et de réduire les risques de condamnation en justice. Il est nécessaire de rappeler qu'en cas d'accident, une plainte peut être déposée contre l'enseignant et contre le lycée. La réduction de ces risques impose une surveillance complète. Ainsi, la visite du 31 mai 1900 révèle des agrès défectueux dont la réparation est confiée à l'architecte de la ville⁷⁹⁸. La visite du 17 mai 1901 impose le remplacement du portique et, encore une fois, c'est à l'architecte municipal que revient la charge d'établir un devis⁷⁹⁹.

Un registre spécifique à la gymnastique⁸⁰⁰ recense les matériels présents dans le lycée en 1890. Les agrès issus de la gymnastique militaire sont toujours présents : le portique, des

⁷⁹⁷ AD Doubs, T 457, lettre du 11 mai 1900 du ministre au recteur, visite mensuelle des appareils de gymnastique.

⁷⁹⁸ AD Doubs, T 1009, rapport au recteur du 31 mai 1900 et du 18 juillet 1900.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, rapport au recteur du 15 juin 1901.

⁸⁰⁰ AD Doubs, 1T7/81, inventaire gymnastique.

échelles horizontales, inclinées, verticales, des cordes de traction ou accrochés, des planches de rétablissements, des poutres horizontales, des perches oscillantes, deux paires d'anneaux, trois trapèzes, deux barres fixes et deux barres parallèles, des tremplins. À cela, se rajoutent des haltères, en 1905 des massues de 2 kilogrammes et en 1909, l'établissement rachète des tremplins et des poteaux de saut. Aucune indication n'est rajoutée, lors de la construction du nouveau gymnase, alors que le matériel que l'on peut identifier sur la photo du gymnase (Photo XX page précédente) ne semble plus correspondre à l'inventaire.

1.5.2 - Organisation spatiale du cours

La circulaire Bourgeois du 7 juillet 1890 a pour objectif affirmé de réduire la sédentarité. L'organisation du cours de gymnastique est remise en cause. « *Pour les exercices aux agrès, on combinera les mouvements d'ensemble et on disposera les groupes de telle sorte que chaque élève n'ait pas à attendre son tour à l'appareil plus de trois ou quatre minutes* »⁸⁰¹. Cette demande implique un changement dans la pédagogie, mais aussi dans l'aménagement du milieu.

Les agrès deviennent plus sophistiqués, démontables, mobiles et pouvant se mettre à des hauteurs variables. Demenÿ précise, dans sa lettre, qu'ils doivent être placés de façon à ne jamais gêner l'exercice collectif parce qu'une partie du plancher doit rester pour les mouvements d'ensemble. Il s'agit de la surface par laquelle on rentre dans la salle. Il prévoit le rangement des appareils "portatifs" (haltères, barres, massues, cordes à sauter) contre les murs afin de faciliter le déroulement de la leçon. Si les agrès et matériels mobiles, issus de la gymnastique militaire, sont conservés, la gymnastique proposée dans le manuel de 1891 a évolué. Georges Demenÿ est chargé par la commission de 1887 de rédiger le *manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*⁸⁰².

*« On évitera les pertes de temps en détachant des rangs à tour de rôle quelques élèves qui s'exerceront aux appareils d'appui et de suspension sous la surveillance du maître ou d'un auxiliaire. »*⁸⁰³

⁸⁰¹ Circulaire du 7 juillet 1890 relative à l'emploi du temps, à l'éducation physique et à l'hygiène dans les lycées et collèges.

⁸⁰² Paru en 1891 pour sa première édition, notre référence sera l'exemplaire de 1892, disponible en ligne sur Gallica (Bibliothèque nationale de France).

⁸⁰³ Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, *Manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1892 (1^{re} édition 1891), p. 19.

Contrairement aux recommandations précédentes qui, voulant exclure le danger, imposent le passage individuel aux agrès, les appareils multiples sont recommandés par Georges Demeny. Cet aménagement est visible sur la photographie du gymnase : quatre ou six barres fixes, deux barres parallèles, deux poutres longues sur lesquelles on peut placer des arçons. Il semble possible de déplacer ou ranger certains agrès afin d'obtenir un plateau de travail plus étendu. Cet agencement témoigne d'un changement radical de l'animation de la leçon de gymnastique. Si la leçon collective subit peu de changement, l'aménagement matériel est fondamental en ce sens qu'il modifie la pédagogie dès 1891. La première phrase du manuel est remarquable dans la mesure où la volonté manifeste des auteurs et du rapporteur Georges Demeny est de mettre sur un même plan éducation physique, éducation morale et éducation intellectuelle : « *il y a une éducation physique comme il y a une éducation morale et une éducation intellectuelle* »⁸⁰⁴. Les lignes suivantes se veulent rassurantes pour le public des lycées et collèges en affirmant que la gymnastique « *ne se propose ni la recherche exagérée de la force musculaire ni l'habileté à vaincre des difficultés exceptionnelles, mais elle est l'une des conditions nécessaires de l'harmonie de l'être humain* »⁸⁰⁵. Le manuel suivant⁸⁰⁶, également rédigé par Georges Demeny, suite à la commission d'harmonisation des programmes de gymnastique de 1904, garde le même objectif, en excluant le terme « gymnastique », trop connoté militaire. Les exercices issus des manuels militaires ne correspondent pas ou plus aux attentes des parents. Ils sont considérés comme dangereux.

Il est surprenant de voir apparaître, dans le manuel de 1891, un chapitre consacré aux promenades. Les recommandations sont strictes. « *L'ordre et la discipline étant des éléments essentiels de la régularité de la marche, l'instructeur et les gradés conservent rigoureusement leurs places respectives* »⁸⁰⁷. L'objectif de la marche est la découverte du terrain, l'orientation ainsi que l'analyse des lieux en donnant la dénomination « *qu'on leur donne habituellement dans le langage militaire* »⁸⁰⁸. Même s'il est exprimé en conclusion qu'il ne faut pas confondre la gymnastique et la gymnastique militaire, il est évident que la promenade ne se sépare pas du quadrillage spatial. Et s'il est recommandé de se borner aux mouvements de l'école du

⁸⁰⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁸⁰⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁸⁰⁶ Ministère de l'Instruction publique, *Manuel d'exercices physiques et jeux scolaires*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1908.

⁸⁰⁷ *Ibid.*, p. 221.

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p. 222.

soldat, il est indiqué que « *cette partie de l'instruction est essentiellement d'ordre, c'est-à-dire de discipline, et il est salutaire d'y habituer l'enfance* »⁸⁰⁹.

1. 6 - Les lieux de pratiques physiques libres

Les sociétés de jeux s'organisent dans les différentes cours du lycée, rarement en salle. Très vite, elles deviennent trop exiguës pour les jeux de ballon des grands, ce que regrette le proviseur en 1899⁸¹⁰. En février, il signale que le maire a mis à la disposition des lycéens une pelouse de la promenade des glacis⁸¹¹. « *Nos élèves continuent à s'exercer au jeu de ballon lorsque le temps le permet. Mais, il s'en suit, dans notre grande cour, trop souvent des vitres cassées. J'ai loué pour un an l'ancien vélodrome* »⁸¹². L'année suivante, c'est la société de jeux reconstituée qui « *a loué l'emplacement de l'ancien vélodrome. Le prix de la location, 100 francs, est payé : 50 frs à l'aide des souscriptions recueillies par les élèves, 50 frs par prélèvement sur les fonds mis à disposition par le Ministre pour l'encouragement des jeux scolaires* »⁸¹³. Il est nécessaire de trouver des terrains proches, mais seuls les adhérents de la société peuvent s'y rendre accompagnés et surveillés, bien évidemment.

À l'occasion de ces pratiques, les élèves sortent de l'établissement. Le sport le plus prisé est bien entendu le football-rugby. Or, un grand terrain est nécessaire à son déroulement. Les lycéens sont encadrés, mais certainement par un surveillant qui apprécie ces activités. Il s'agit d'un moment de liberté possible, pris grâce à une adhésion à l'association. Cette latitude permise doit inciter les grands élèves à s'inscrire et à grossir les rangs des adhérents.

1. 7 - Conclusion

Le quadrillage spatial est toujours présent pour de nombreuses raisons. La première est qu'il est impossible financièrement de repenser l'architecture générale des lieux. Des aménagements peuvent être réalisés, mais uniquement dans l'emploi des surfaces existantes, comme celles des cours de récréation où des patinoires, des terrains de tennis, des jeux de ballons, etc., sont installés. La seconde raison tient au conservatisme du milieu enseignant. Les salles de cours et d'études ne changent pas. Les parloirs sont toujours aussi austères. Les

⁸⁰⁹ *Ibid.*, p. 225.

⁸¹⁰ AD Doubs, T1009, rapport du 16 au 31 janvier 1899.

⁸¹¹ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 février 1899.

⁸¹² AD Doubs, T1009, rapport du 16 au 30 avril 1899.

⁸¹³ AD Doubs, T1009, rapport du 16 au 30 avril 1900.

seules évolutions semblent être dans les usages. En ce qui concerne les professeurs de gymnastique, ils ne changent quasiment pas. De plus, en passant le CAEG, ils ne sont pas formés à l'animation des jeux scolaires, certains se rapprochant des sports anglais. Les autres enseignants doivent apprécier modérément la remise en cause d'une institution calme et discrète. Une troisième explication est à chercher dans l'image donnée par l'institution scolaire qui est toujours en lutte contre les écoles catholiques rivales. Si certains parents sont des républicains progressistes, la haute bourgeoisie peut émettre de nombreuses réserves et envoyer leurs enfants chez les concurrents, notamment du fait d'une augmentation des accidents dans les cours lors des jeux. Une quatrième raison, fondamentale réside dans la perception par les adultes, enseignants et parents de la parcelle de liberté accordée aux pratiques libres notamment celle de l'association sportive. Les élèves sortent de l'enceinte de l'établissement, certes accompagnés par un surveillant ou un membre de l'administration, plus tard par un professeur, mais ils sont libres ou tout au moins, ils en ont le sentiment ! Cette parcelle d'autonomie laissée aux élèves interpelle certains parents sur les questions de moralité ainsi que les enseignants. Ces libertés questionnent quant aux conséquences et aux éventuelles revendications. Les pratiques physiques autorisées, non contrôlées par des enseignants, facilitent-elles le travail des lycéens dans les matières intellectuelles ou, bien au contraire, les perturbent-elles ?

2 - Le quadrillage temporel

La rigidité du système scolaire secondaire admet très difficilement des modifications. Il faut des pressions importantes pour valider le moindre changement. La circulaire Bourgeois de 1890, ainsi que la réforme de 1902 en sont deux exemples évidents. Mais certaines activités associatives perturbent la rigidité de ce temps scolaire. La création d'associations en tout genre nécessite la mise en place de moments particuliers, comme celui de fêtes dans l'école et aussi de rencontres sportives en dehors de l'enceinte de l'établissement. Le quadrillage temporel du lycée est encore établi par l'emploi du temps des internes, sur la journée, la semaine, le mois et l'année. Il doit comporter des plages horaires permettant à des élèves de classes, voire de divisions différentes, de se regrouper au sein des associations. Cet état des lieux est important. Marie-Madeleine Compère dans l'introduction du livre *Histoire du temps scolaire en Europe* attire l'attention sur cette organisation : « *l'observation de l'emploi du temps régulier revêt d'abord une valeur disciplinaire reconnue par toute civilisation. Imposer*

à soi-même ou à un groupe des rythmes d'activités réglés à l'avance est signe de civilisation au sens étymologique du terme »⁸¹⁴.

L'exposé de quadrillage dans cette partie diffère de la précédente en adoptant un plan descendant de l'année au cours de gymnastique.

1. 1 - L'organisation de l'année scolaire

Selon Marie-Madeleine Compère, « le temps scolaire en termes quantitatifs et normatifs s'est peu modifié à partir du moment où l'Etat l'a mis en place (entre 1870 et la Première Guerre mondiale) »⁸¹⁵. À partir de 1880, le ministère « tente de mettre de l'ordre dans l'anarchie des congés ordinaires et extraordinaires »⁸¹⁶. En effet, le recteur peut accorder des jours sans école, en fonction des fêtes régionales traditionnelles, souvent liées à l'église. Depuis 1894, les vacances commencent en juillet et sont limitées à six semaines. En 1905, pour unifier des pratiques régionales, l'arrêté du 24 juillet 1905 réduit les congés extraordinaires à « une semaine pour les fêtes de Pâques, au Premier de l'an, au lundi de Pentecôte et au lendemain de la Toussaint ; s'y ajoutent les jours de fête patronale et la célébration du 14 juillet »⁸¹⁷.

L'internat accueille beaucoup de pensionnaires régionaux et frontaliers de la Franche-Comté. Pour les classes préparatoires aux écoles du gouvernement, le lycée a une bonne réputation et héberge des élèves de toute la France. Petit à petit, la majorité des internes rentrent les week-ends entraînant la fin de l'internat napoléonien, obligeant à revoir l'organisation du dimanche, journée dans laquelle le regroupement par division ne peut plus se réaliser.

À ces temps réguliers, il faut rajouter des organisations particulières permises par la circulaire Bourgeois. En effet, la possibilité de créer des associations entraîne des journées ou soirées inconnues jusque-là. Le jeudi 30 mars 1901, en soirée, le *Petit comtois* relate le concert des élèves du lycée, présentant avec les enseignants, un « concert spectacle »⁸¹⁸ avec

⁸¹⁴ Compère Marie-Madeleine (dir.), 1997, *op. cit.*, p. 12

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁸¹⁶ Gerbod Paul, « Les rythmes scolaires en France. Permanences, résistances et inflexions », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1999, n° 157-2, pp. 447-477, p. 464-465.

⁸¹⁷ Gerbod Paul, « Les rythmes scolaires en France. Permanence, résistance et inflexions » in Hubert Marie-Clotilde (dir.), *Construire le temps. Normes et usages chronologiques du Moyen-Âge à l'époque contemporaine*, Paris, Genève, Champion, Droz, 2000, pp. 447-477, p. 465.

⁸¹⁸ Anonyme, « Union artistique », *Petit comtois*, 30 mars 1911.

orchestre, chant et théâtre. Les personnalités bisontines assistent à ces représentations qui sont parfois relatées dans les journaux régionaux.

2. 1 - L'emploi du temps hebdomadaire

La semaine des lycéens est rythmée par les heures de cours et d'études. S'il est inenvisageable de réduire les heures de cours traditionnels, les heures d'études sont diminuées pour laisser place à des moments de liberté. La première réforme stigmatise la sédentarité qui est source de rébellion et de déviances morales. Les textes élaborés en 1890 font suite aux travaux des commissions qui ont été déclenchées par la campagne des hygiénistes⁸¹⁹. Les médecins ont décrit minutieusement les symptômes, « *fatigue chronique, [...], courbatures cérébrales, [...], retard dans le développement moteur et intellectuel, [...], myopie...* »⁸²⁰. Ils ne se prononcent pas, dans le dernier article publié, sur la question des programmes. La commission de 1888 reprend ces conclusions notamment dans le rapport sur la discipline. Le troisième chapitre est consacré aux « *moyens auxiliaires de la discipline – Questions d'organisation intérieure* »⁸²¹ et comporte un paragraphe traitant « *Les divertissements* »⁸²² et un autre « *les fêtes* »⁸²³. Henri Marion précise que « *ce qui importe aussi singulièrement à la bonne discipline, c'est que le travail soit accompagné de divertissements* »⁸²⁴, en faisant de nombreuses références aux collèges anglais, prônant des exercices physiques, des jeux, mais aussi du théâtre, de la musique. Il faut rappeler que, en 1888, l'opinion publique est interpellée par la création du *Comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation*, appelé plus communément *Comité Jules Simon*, et par la Ligue nationale d'éducation physique, créée par Paschal Grousset dont font partie Michel Bréal, Ferdinand Buisson, Jean Macé et le Docteur Marey. Le président de la Ligue Marcelin Berthelot, scientifique et homme politique, dénonce dans le manifeste inaugural de la Ligue la gymnastique officielle et l'immobilité : « *n'attristons pas cet âge jusque dans ses plaisirs : la tristesse ne vient que trop tôt dans la vie humaine ; laissons la joie aux enfants* »⁸²⁵.

⁸¹⁹ Bourdon Georges, « Au XIX^e siècle », Collectif, *Encyclopédie des sports*, tome 1, Paris Librairie de France, 1924, p. 108.

⁸²⁰ Arnaud Pierre, 1982, *op. cit.*, p.58.

⁸²¹ Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 1900, « Rapport de la sous-commission de la discipline 1888 », *op. cit.*, p. 757.

⁸²² *Ibid.*, p. 758.

⁸²³ *Ibid.*, p. 761.

⁸²⁴ *Ibid.*, p. 758.

⁸²⁵ Cité par Bourdon Georges, « Histoire du sports de l'antiquité à nos jours », in Collectif, *Encyclopédie des sports*, Paris, Librairie de France, 1924, pp. 1-160, p. 116.

Le 28 mars 1888, Léopold Faye, ministre de l'instruction publique évoque la révision du plan d'études secondaires afin de « *donner satisfaction, par quelques sacrifices nécessaires aux réclamations pressantes des pédagogues et des hygiénistes les plus compétents* »⁸²⁶. Il demande aux recteurs de lui communiquer « *les perfectionnements que vous proposeriez d'introduire dans le régime intérieur et la vie domestique* »⁸²⁷ des établissements scolaires en insistant sur la place des « *exercices qui reposent de l'effort intellectuel et le rendent plus fécond* »⁸²⁸.

2.1.1 - Les sorties du jeudi et du dimanche

C'est une nécessité « *après une demi-semaine de réclusion au lycée, les élèves ont besoin d'espace et de grand air* »⁸²⁹. Pour ce faire, « *les proviseurs veilleront à ce que le temps de la promenade soit employé en grande partie à des marches assez longues pour élargir les poitrines, fortifier les muscles et former l'avance du futur soldat* »⁸³⁰. Les termes employés dans la circulaire sont forts. Utiliser le mot "réclusion" dans un texte officiel, c'est admettre l'enfermement des lycéens. Les justifications, quant à elles, restent toujours hygiéniques et patriotiques, même si l'on voit apparaître des arguments pédagogiques. Ce ne sont pas ces dernières qui sont mises en avant. Mais les faits sont là dès 1890. « *Les promenades du jeudi et du dimanche sont partout plus attrayantes et plus longues qu'autrefois ; leur durée moyenne est de 3 à 4 heures. Elles sont animées par le plaisir du jeu et de la marche* »⁸³¹.

Le jeudi se déroulent les entraînements de la société des jeux physiques et certains dimanches ont lieu les rencontres d'un championnat sportif ou de jeux collectifs qui se met en place. Dès la première année de mise en place, le proviseur du lycée reconnaît les bienfaits de ces réformes. « *Grâce au nouveau régime, la vie des internes est devenue plus saine, plus gaie. Les jeux scolaires et les exercices physiques qui y tiennent maintenant une plus large place ont rendu les récréations amusées et joyeuses* »⁸³².

⁸²⁶ Circulaire du 28 mars 1888 relative au régime intérieur des lycées.

⁸²⁷ *Ibid.*

⁸²⁸ *Ibid.*

⁸²⁹ Lettre du 15 juillet 1890, *op. cit.*

⁸³⁰ Lettre du 15 juillet 1890, *op. cit.*

⁸³¹ AD Doubs, T326, Conseil académique 1891-1910, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire public pour l'année scolaire 1895-1896, p. 13.

⁸³² AD Doubs, T326, lettre du 4 mai 1891 de l'inspecteur d'académie au recteur, copie du rapport du proviseur du lycée Victor-Hugo de Besançon.

2.1.2 - Les pratiques physiques associatives

Dès le mois de novembre 1890 :

*« une société de gymnastique et de jeux s'est formée parmi les grands et les moyens. Les adhérents sont au nombre de 60 environ, et le moniteur est le maître de gymnastique, Monsieur Vidal, qui montre beaucoup de bonne volonté pour entraîner »*⁸³³.

Ces associations semblent fonctionner dans un premier temps le jeudi après-midi et pendant les récréations longues de l'après-midi, sous la direction de Julien Vidal. Ainsi, le jeudi 5 février 1891, il est noté dans le rapport du proviseur : *« les élèves qui font partie de la société des jeux physiques ont profité du beau temps du jeudi 5 février pour s'exercer à la barette dans la grande cour. M. Vidal leur a expliqué les règles du jeu et a joué avec eux »*⁸³⁴. Il est aussi fait mention, cette année de longues sorties, parfois en bicyclette, encadrées par Julien Vidal ou un maître répétiteur. Au mois de juin 1892, il est mentionné dans un des rapports que *« tous les lundis, les élèves de la société de jeux physiques vont s'exercer à Chamars pendant la récréation de 4 heures sous la direction de M. Vidal »*⁸³⁵. Il est important de rappeler que la récréation du milieu d'après-midi dure une heure au minimum. Des liens sont créés avec la Ligue bisontine d'éducation physique, et des clubs de la ville dès 1891. Au mois de juillet 1891, les élèves vont *« canoter sur le Doubs, à la Malate »*⁸³⁶ et même participer *« aux courses organisées par la société nautique »*⁸³⁷, le dernier dimanche du mois. En 1901, une demande d'autorisation⁸³⁸ est adressée au recteur pour participer, le dimanche 16 juin 1901, à une fête organisée par la Ligue bisontine d'EP qui comprend des exercices de tir, des exercices de gymnastique aux agrès, de saut, de la bicyclette et des mouvements d'ensemble. En 1911, le club local de football demande, par l'intermédiaire de son président, une rencontre amicale entre les joueurs de la société du lycée et les joueurs des équipes 2 et 3 du Racing Club Franc-Comtois⁸³⁹.

La société sportive donne l'occasion aux élèves de sortir de l'établissement que ce soit pour des entraînements lors des récréations longues de l'après-midi, le jeudi après-midi et le

⁸³³ AD Doubs, T1009, rapport de la quinzaine du 15 au 30 novembre 1890, du proviseur au recteur.

⁸³⁴ AD Doubs, T1009, rapport de la quinzaine du 15 au 28 février 1891, du proviseur au recteur.

⁸³⁵ AD Doubs, T1009, rapport de la quinzaine du 15 au 30 juin 1892, du proviseur au recteur.

⁸³⁶ AD Doubs, T1009, rapport de la quinzaine du 15 au 30 juillet 1892, du proviseur au recteur.

⁸³⁷ *Ibid.*

⁸³⁸ AD Doubs, T88, lettres du 1 et 4 juin 1901 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁸³⁹ AD Doubs, T88, lettre du 23 novembre 1911 du Racing-Club franc-comtois au proviseur.

dimanche à la place des traditionnelles promenades. C'est un nouveau moyen mis à la disposition des élèves pour échapper aux activités habituelles et permettre de rompre les regroupements en divisions sous la direction du même "pion".

- Les exercices militaires et de tir

Les sources concernant cette activité obligatoire sont très lacunaires. Depuis 1895⁸⁴⁰, le tir à la carabine Flobert⁸⁴¹ est enseigné pour les élèves âgés de 10 ans et plus. On la retrouve dans les lycées. Les tirs à l'arme de guerre se font dans les stands militaires et sous leur direction. « *Le jeudi 5 mai [1895], M. le Recteur et M. l'Inspecteur d'académie se sont rendus au stand, où se trouvaient les élèves du lycée qui s'exerçaient au tir, et ont assisté à la séance* »⁸⁴². En 1900, les séances de tir ont lieu le dimanche entre 7 h et 7 h 30, pour les lycéens, dans le cadre de l'organisation de la société de tir du 54^e régiment d'infanterie à Saint-Ferjeux⁸⁴³. Ces cours ne semblent pas être donnés de manière régulière. « *Le dimanche 25 juin [1893] 14 élèves de maths spéciales et du cours de Saint-Cyr ont pris part aux exercices de tir du 54^e régiment territorial d'infanterie. Ils doivent y retourner le dimanche 9 juillet* »⁸⁴⁴, alors qu'en 1894, on peut lire que « *le jeudi 15 février, 41 élèves de maths spéciales et de Saint-Cyr ont été conduits au stand de Saint-Ferjeux pour s'exercer au tir* »⁸⁴⁵, sous la conduite de surveillants et du professeur de gymnastique Vidal. En 1900, les cours sont fixés le dimanche, à 8 reprises le matin de 7 h à 7 h 30. Les dates et horaires des séances sont fixés chaque année avec l'administration militaire.

Ce temps est un moment de liberté pour les élèves, malgré la surveillance. Un rapport du proviseur, en 1898, mentionne les abus des élèves : « *Les exercices de tir ont commencé au stand de Saint-Ferjeux, le 21 avril. Ils ont lieu tous les jeudis. M. le censeur ou M. le surveillant général y assistent à chaque séance. 20 élèves environ y prennent part. Un plus grand nombre y serait venu, si pour prévenir le retour de certains abus, les grands élèves n'avaient été avertis de ne pas dériver vers la buvette du stand pour y boire et fumer* »⁸⁴⁶.

⁸⁴⁰ Circulaire du 16 août 1895 relative aux exercices de tir dans les écoles primaires publiques.

⁸⁴¹ La carabine Flobert tire des balles de 6 mm, comme le fusil Lebel. Elle est conçue pour des tirs à petite distance de 10 à 20 m maximum dans les concours. Les cours se déroulent dans le lycée, sans plus de précisions.

⁸⁴² AD Doubs, T1009, rapport du 1 au 15 mai 1895, du proviseur au recteur.

⁸⁴³ Anciennes archives du lycée Victor-Hugo, lettre du 26 mars 1900 de la société mixte de tir du 54^e régiment territorial d'infanterie au proviseur. Les dimanches sont précisés d'avril à juillet.

⁸⁴⁴ AD Doubs, T1009, rapport de la quinzaine du 15 au 30 juin 1893, du proviseur au recteur.

⁸⁴⁵ AD Doubs, T1009, rapport de la quinzaine du 1 au 15 février 1894, du proviseur au recteur.

⁸⁴⁶ AD Doubs, T1009, rapport du 16 au 30 avril 1898.

Les exercices de tirs à l'arme de guerre, obligatoires pour les élèves des écoles gouvernementales militaires, facultatives pour les élèves de plus de quinze ans, constituent un espace de liberté pour les élèves internes. Certes, ils sont accompagnés pour le trajet par des surveillants, parfois le professeur de gymnastique, mais ensuite le relai est pris par les militaires. Ces derniers sont responsables du tir, mais n'ont pas forcément connaissance des règles scolaires, d'autant plus que les surveillants ne peuvent se déplacer sur le pas de tir. On peut penser qu'un certain nombre d'élèves se retrouvent dans les stands de tir plus pour échanger entre eux et profiter de ces instants que pour progresser dans cette discipline. Il faut la présence du censeur pour arrêter ces dérives.

À partir de 1902, un emploi du temps des professeurs récapitule les heures données par tous les enseignants. Pour le professeur de gymnastique, le détail n'est pas toujours donné. Pour l'année 1906-1907, seul le total des heures de Julien Vidal est mentionné, 25h30 plus 16 heures supplémentaires⁸⁴⁷. En 1905, il donne 37 heures de cours, 26 h 30 semblant correspondre à son horaire normal et il est mentionné 10 h 30 en heures supplémentaires. Ce document indique les plages de travail, tous les matins sauf le jeudi et le dimanche, il intervient de 7 h 30 à 8 h et entre 9 h 30 et 12 h et l'après-midi de 16 h à 18 heures. Le samedi, il intervient dès 7 h 30. Le jeudi, quatre cours d'une heure sont programmés le matin. Le dimanche, les élèves horlogers ont un cours de gymnastique en fin d'après-midi⁸⁴⁸. Ces horaires interpellent ainsi que les regroupements d'élèves qu'il doit encadrer. Les autres enseignants ont des classes déterminées. Julien Vidal fait cours à des groupes d'élèves ou à des "études". Le mardi de 7 h 30 à 8 h, il enseigne aux "externes grands", de 11 h 30 à 12 h à la "4^e étude". De 1 à 2 h, on peut lire "3AB +4A", de 4 à 5 h "St Cyr" et de 5 à 6 h "8^e + 9^e étude". Il encadre également les "horlogers" le dimanche en fin d'après-midi. Cette dernière remarque interpelle, car ces jeunes ne suivent pas de cours au lycée, mais dans une école à l'extérieur. Ces cours sont-ils placés comme une sorte de défoulement, pour éviter des problèmes à l'internat ou dans un but formateur ? Cette organisation explique pourquoi dans les emplois du temps des classes, la gymnastique est très souvent absente, sauf pour les élèves du primaire dans lesquelles cette discipline est encadrée par l'instituteur. Il est donc très difficile de déterminer un horaire moyen de gymnastique ou d'EP par semaine.

⁸⁴⁷ AD Doubs, T1101, emploi du temps pour l'année 1906-1907.

⁸⁴⁸ *Ibid.*, emploi du temps pour l'année 1904-1905.

2. 2 - L'emploi du temps journalier

Le conseil supérieur de l'instruction publique adopte des propositions les 28 et 29 décembre 1889, reprise dans les arrêtés des 28 janvier et 12 juin 1890, qui modifient l'emploi du temps. La circulaire Bourgeois du 7 juillet confirme ces décisions et les explique. Ces arrêtés règlent le maximum de travail sédentaire à six heures pour les élèves du primaire, huit heures pour les classes de grammaire et dix heures pour les classes supérieures⁸⁴⁹. Ces textes permettent de couper le bloc de deux heures, de classe proprement dite, en deux fois une heure, en recommandant de varier les exercices, voire de la réduire à une heure trente. La circulaire du 7 juillet reprend ces éléments et précisant que la sédentarité ne comprend pas seulement les heures de classes et d'études, mais également les conférences, les interrogations, les compositions et le dessin. L'objectif est de donner une certaine liberté aux établissements, sous la surveillance du recteur : « *C'est à vous qu'il appartient, monsieur le recteur, de déterminer, sur la proposition des chefs d'établissements, et après avis de l'assemblée des professeurs, la distribution des heures de classes, d'étude et de récréation* »⁸⁵⁰. Elle précise que la réduction du travail sédentaire doit se faire surtout sur les études, mais surtout que « *les récréations tiendront à l'avenir une large place dans la vie scolaire* »⁸⁵¹, que les promenades sont obligatoires le jeudi et le dimanche, sauf dispense du médecin. Ainsi les retenues de promenades, qui semblaient être un moyen de pression sur les élèves pour les proviseurs sont interdites : la suppression d'un moment de liberté relative. Le ministre veut une augmentation du temps de la gymnastique donné pendant les récréations indépendamment des exercices militaires ; augmentation également de la durée de la toilette, aux repas. Cette volonté est confirmée dans la lettre du 15 juillet 1890.

Il n'y a pas de révolution très importante dans l'organisation journalière, hormis l'apparition de cours d'une heure trente certains jours. Les récréations sont régulières et augmentent en durée, mais les cours de gymnastique n'apparaissent pas dans le compte rendu fait par le proviseur⁸⁵². Dans les emplois du temps par classes retrouvés, la gymnastique n'est pas présente ni comptabilisée dans les horaires de la classe⁸⁵³. En 1905, le professeur de

⁸⁴⁹ Arrêté du 12 juin 1890 relatif à l'emploi du temps dans les lycées et collèges.

⁸⁵⁰ Circulaire du 7 juillet 1890, *op.cit.*

⁸⁵¹ *Ibid.*

⁸⁵² AD Doubs, T12, Lycée Victor-Hugo, rapport de l'assemblée générale du 28 janvier 1890.

⁸⁵³ Les AD Doubs, possèdent les grilles d'emploi du temps des élèves de 1890 à 1905, T1100 et T1101. Pendant la période 1914-1918, les cours de gymnastique n'apparaissent pas, T1102.

gymnastique, M. Vidal assure 25,5 heures de cours, qui ne sont pas repérées dans la semaine, ce qui permet de supposer qu'ils ont lieu pendant les récréations ou les études. Ces interventions dans le cadre des pratiques libres sont peut-être comptabilisées ? En 1905-1906, les emplois du temps de chaque classe sont plus précis et font apparaître parfois les cours de gymnastique. De 8 à 10 heures et de 14 à 16 heures sont posés les cours importants, nommés "heures de classe". La gymnastique est placée suivant la division après 10 heures ou à 17 heures suite à une heure de récréation.

2.2.1 - Les heures de classe

En 1902, c'est encore une fois l'hygiène qui sert de justification à la réduction des heures de cours. Le surmenage scolaire est toujours d'actualité. « *La distribution de ce temps en périodes trop longues amène inévitablement, avec la fatigue, des défaillances d'intérêt, d'attention, de compréhension, de mémoire qui font dans la classe comme des points morts* »⁸⁵⁴.

La réforme de 1902 s'attaque, non sans une opposition quasi générale des professeurs, aux cours de deux heures. La circulaire prescrit une coupure de cinq minutes entre deux cours « *pour permettre un moment de détente et une courte sortie pendant laquelle se renouvelle l'air de la salle* »⁸⁵⁵. Les professeurs de rhétorique, et de philosophie réclament le maintien de l'ancienne programmation en assurant « *qu'on variera autant que possible les exercices* »⁸⁵⁶ au sein des deux heures. Dans les autres divisions, « *une récréation ou du moins un temps de repos de 5 minutes est prévu, le matin à 9 heures, l'après-midi à 3 heures* »⁸⁵⁷. Les enseignants, hostiles à cette réforme, évoquent le problème de la surveillance de ces interclasses. Ils craignent une fusion des fonctions de surveillance et d'enseignement et en ils en font « *un combat pour préserver les prérogatives et la dignité de leur fonction* »⁸⁵⁸. Cette récréation est surveillée par le professeur dans la classe ou en dehors de celle-ci. Mais cette organisation pose de nouveaux problèmes liés à la surveillance. La circulaire du 1^{er} août 1906⁸⁵⁹ essaye de clarifier les prérogatives de chacun. Se conformant à l'avis du comité consultatif de l'enseignement secondaire, le ministre tranche : celle-ci incombe aux professeurs et précise

⁸⁵⁴ Circulaire du 19 juillet 1902 relative au plan d'études.

⁸⁵⁵ *Ibid.*

⁸⁵⁶ AD Doubs, T1100, lettre du 6 octobre 1902 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁸⁵⁷ *Ibid.*

⁸⁵⁸ Savoie Philippe, 2000, *op. cit.*, p. 639.

⁸⁵⁹ Circulaire du 1^{er} août 1906 relative aux récréations d'interclasses.

que ces récréations sont prises sur leur temps de cours et donc qu'il n'y a pas d'augmentation de service, ni pour les professeurs ni pour les maîtres-répétiteurs. Il est à noter que dans ces discussions jamais le professeur de gymnastique n'apparaît. Est-il seulement convié ?

Il est toujours impensable de laisser les élèves sans contrôle par un adulte. Si un assouplissement de la surveillance est incontestable, il n'est pas envisageable, vis-à-vis des parents qu'un personnel de l'établissement perde de vue le lycéen. La concurrence avec les institutions catholiques bisontines⁸⁶⁰ est telle que le lycée se doit de rassurer les familles.

2.2.2 - L'organisation des études

La demande de réduction des heures de travail sédentaire de la circulaire Bourgeois e porte sur les heures d'études. Ainsi, les études du soir disparaissent des emplois du temps. D'autres organisations apparaissent. Le proviseur met en place, lors de l'étude du soir de 5 h 30 à 7 h 30, un quart d'heure intitulé « *libre conversation* »⁸⁶¹ pour la classe de cinquième, sans autre précision. Est-ce un instant de conversation entre élèves ou de conversation dirigée par le maître-répétiteur ? Les archives trouvées ne le précisent pas.

S'il est délicat de diminuer le nombre d'heures de cours, alors que les programmes s'amplifient avec l'introduction des sciences et des langues vivantes, le travail personnel en étude, sous la surveillance du "pion", peut être impacté. Et, l'organisation s'assouplit avec des temps de discussion organisés. On comprend l'intérêt de proposer ce quart d'heure de "libre conversation" en s'appuyant sur un commentaire de Daniel Denis à propos du *Dictionnaire de pédagogie* de Buisson qui souligne : « *l'insistance très vive des principaux auteurs à préconiser une pédagogie fondée sur l'activité des élèves, à rebours de ce que l'on croyait être un idéal disciplinaire fondé sur le silence et l'immobilité* »⁸⁶². Ainsi, une brèche est créée, qu'il sera difficile de refermer, sauf si les élèves en abusent. Les pédagogues misent sur l'autocontrainte et l'autodiscipline des jeunes scolaires surveillés par le maître-répétiteur.

2.2.3 - Les récréations d'un autre type

Dans un rapport de synthèse suite à une enquête auprès des chefs d'établissements, l'inspecteur d'académie émet le vœu de « *rendre les récréations un peu plus longues, mais surtout beaucoup plus profitables à l'hygiène, en y introduisant des jeux animés, des exercices*

⁸⁶⁰ Nous n'avons trouvé aucune archive précisant le régime disciplinaire des institutions catholiques bisontines aux archives départementales comme aux archives diocésaines.

⁸⁶¹ AD Doubs, T12, Lycée Victor-Hugo, rapport de l'assemblée générale du 28 janvier 1890.

⁸⁶² Denis Daniel, 2006, *op.cit.*, .12.

*d'ensemble propres à développer les forces physiques des élèves »*⁸⁶³. La réforme de 1890 instaure quatre récréations chaque jour. Une de trois-quarts d'heure, le matin après un lever à 5 heures 30 et une heure d'étude, une récréation d'une demi-heure le matin, après le cours de deux heures. Une heure après le repas de midi et l'après-midi tous les élèves bénéficient d'une récréation d'une heure, portée à une heure trente à partir de la classe de quatrième, après les cours. Ce régime est le même le dimanche, avec une différence, la récréation du milieu de matinée est portée à une heure. L'augmentation de ce temps, selon les textes de juillet 1890 signés par Léon Bourgeois, consiste à redonner aux enfants l'habitude de jouer, de leur laisser le temps de mettre en place des jeux longs. Dans un rapport de novembre 1891 sur l'application de la réforme au lycée Victor-Hugo, l'inspecteur d'académie écrit :

*« Grâce au nouveau régime, la vie des internes est devenue plus saine et plus gaie. Les jeux scolaires et les exercices physiques qui y tiennent maintenant une large place ont rendu les récréations amusées et joyeuses »*⁸⁶⁴.

L'inspecteur mentionne le patinage pendant l'hiver et, durant les autres saisons, les jeux de quilles, de balle, de ballon, de lawn-tennis, de croquet et de tonneau ainsi que la création d'une société de gymnastique et de jeu. Dans le rapport général de 1890-1891, l'inspecteur d'académie note que, *« généralement, les grands élèves ont, pendant la récréation, la liberté de s'exercer au gymnase, sous la surveillance des répétiteurs et ils aiment à user de cette permission »*⁸⁶⁵. Les rapports successifs se félicitent de l'attitude des grands élèves qui ont intégré les limites à ne pas dépasser, sous peine de revenir à l'ancien régime disciplinaire composé d'interdictions.

2.2.4 - Les temps du repas et des internes

Une organisation différente, plus souple est donc mise en place. Pour l'année 1905-1906, le proviseur envoie au recteur un emploi du temps des internes, mentionnant le lever, les heures d'étude, les repas, les récréations et les classes. Les reproches des hygiénistes semblent avoir été entendus. Un quart d'heure pour le petit-déjeuner suivi d'une demi-heure de récréation. Pour le repas de midi, une demi-heure est prévue, également, d'une demi-heure de récréation, et également une demi-heure pour le repas du soir, suivi du coucher.

⁸⁶³ AD Doubs, T12, lettre du 24 avril 1888 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁸⁶⁴ AD Doubs, T326, Lettre du 4 novembre 1891 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁸⁶⁵ AD Doubs, T326, rapport général sur les réformes..., non daté, de l'inspecteur d'académie au recteur, p. 15. Certainement de 1891.

L'heure du coucher peut surprendre. Il n'est plus question de fatiguer les élèves pour leur éviter toutes mauvaises pensées, mais il s'agit d'avoir un sommeil réparateur.

Un tableau relatant l'organisation du régime intérieur de 1916-1917 confirme les choix faits dans la circulaire Bourgeois. Pour les grands et moyens (jusqu'à la classe de quatrième) le lever s'effectue à 5 h 30 ou 6 h, une heure d'étude le matin, trois heures le soir de 17 à 20 h, et une heure trente dans la journée. Les petits sont réveillés à 6 h. Un quart d'heure est prévu pour le petit-déjeuner et une demi-heure pour les autres repas. Le coucher pour tous est programmé à 20 h 30⁸⁶⁶.

○ Les repas

Les textes de 1890 reviennent sur une des règles de base de la vie scolaire jusqu'alors : « *le silence perpétuel* »⁸⁶⁷. L'article 1 de l'arrêté relatif au régime disciplinaire est surprenant à plus d'un titre :

« Article 1^{er}. Les élèves sont autorisés à causer entre eux pendant les repas, dans les mouvements et pendant les exercices de gymnastique. Le bruit ne sera pas toléré »⁸⁶⁸.

Dans un texte composé de 23 articles consacrés à la discipline, on peut s'interroger sur son contenu et sa position en première place. L'article 2 enchaîne directement sur les punitions. Il faut croire que la suppression du silence obligatoire et continu correspond à une mesure fondamentale et positive, pour être placée ainsi. Ensuite, l'ordre recherché n'est pas remis en cause, mais assoupli. La volonté du ministre est de répondre aux revendications des premières associations étudiantes qui veulent supprimer des éléments du régime militaire ou congréganiste, comme le montre Jean-François Condette dans son article « *Les lycéens revendiquent le droit à la parole* »⁸⁶⁹. Le rapport de la sous-commission de discipline de 1888, présenté par Henri Marion, évoque, à ce sujet « *une règle monastique* »⁸⁷⁰ et pose la question : si le repas dure quelques minutes de plus : « *les hygiénistes s'en plaindront-ils ?* »⁸⁷¹. Le rappel aux recommandations des hygiénistes est constant pour justifier les réformes.

⁸⁶⁶ AD Doubs, T1101, emploi du temps 1916-1917.

⁸⁶⁷ AD Doubs, T326, lettre du 4 novembre 1891 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁸⁶⁸ Arrêté du 5 juillet 1890 du Ministre de l'Instruction publique relatif au régime disciplinaire et aux récompenses dans les lycées et collèges.

⁸⁶⁹ Condette Jean-François, 2004, *op. cit.*, pp. 35-60.

⁸⁷⁰ MIP, 1900, *rapport de la sous-commission de la discipline 1888, op. cit.*, p. 747

⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 747.

○ Les soins d'hygiène

Avant 1895, les élèves prennent un bain de pieds par quinzaine et un grand bain par trimestre. L'inspecteur d'académie dans son rapport en 1897 note que « *les élèves ont pris deux grands bains dans ce trimestre ; les bains de pieds se prennent tous les jeudis* »⁸⁷². Tout porte à croire que les bains de pieds ont lieu après la promenade ou les activités de l'association sportive du lycée.

Une très nette évolution dans les soins hygiéniques intervient au début du XX^e siècle. Les bains par aspersion (douches) permettent de multiplier les temps de nettoyage corporel en les réduisant dans la durée. Dès janvier 1906, les élèves se douchent une fois par semaine⁸⁷³, deux fois au mois de juillet⁸⁷⁴. Cette toilette complète hebdomadaire leur est proposée le jeudi⁸⁷⁵. Mais la propreté n'est pas encore une nécessité pour nombre d'élèves. En juin 1909, le proviseur écrit : « *j'ai proposé à mes grands élèves une douche froide ou chaude pour chaque jour de la semaine à l'heure qui leur conviendrait ; aucun n'a manifesté le désir d'en profiter, jusqu'à présent du moins* »⁸⁷⁶. Si dans la haute bourgeoisie, ces pratiques sont reconnues, certainement dans un but de marquer les différences, des doutes et peurs subsistent pour les autres catégories sociales, d'autant que « *le pasteurisme ne se généralise pas d'emblée, y compris chez les plus savants* »⁸⁷⁷.

2.2.5 - L'organisation temporelle des cours de gymnastique

Sur ce point particulier, aucune archive du lycée ne permet de connaître le déroulement de la leçon. Il faut se référer aux manuels de 1891 et 1904 ainsi qu'à des ouvrages de professeurs de gymnastiques qui sont publiés à cette époque. Les cours de gymnastique sont rarement mentionnés dans les emplois du temps envoyés au rectorat, malgré le rappel fait dans la lettre qui accompagne la circulaire Bourgeois :

*« Les jeux et les exercices de force ou d'adresse sont, pour le jeune âge, une condition absolue de santé morale non moins que de vigueur physique. À ce double titre, nous devons les encourager par tous les moyens »*⁸⁷⁸.

⁸⁷² Archives nationales, F17-14069, rapport de l'inspecteur d'académie, mars 1897.

⁸⁷³ AD Doubs, T1010, rapport du mois de janvier 1907 du proviseur au recteur.

⁸⁷⁴ *Ibid.*, rapport du mois de juillet 1907 du proviseur au recteur.

⁸⁷⁵ *Ibid.*, rapport du mois d'octobre 1908 du proviseur au recteur.

⁸⁷⁶ *Ibid.*, rapport du mois de juin 1909 du proviseur au recteur.

⁸⁷⁷ Vigarello Georges, 2005, *op.cit.*, p.311.

⁸⁷⁸ Lettre du 15 juillet 1890, *op. cit.*

2. 3 - Conclusion

Les pratiques associatives se déroulent hors des heures de cours, ainsi que le tir. Elles sont évidemment réservées aux adhérents, mais il est important d'insister sur le fait que la constitution de différentes sections (sportive, musique, théâtre) casse la structure des divisions d'élèves et entraîne des regroupements qui étaient improbables dans la période précédente. Ces rencontres se déroulent dans les périodes libres, c'est-à-dire, le jeudi et le dimanche. Même si un adulte du lycée est présent pour surveiller. C'est un moment de liberté pour les élèves. La simple organisation de ces activités nécessite des échanges, des discussions entre eux. Ils amènent des éléments, des nouvelles de l'extérieur, ce qui était impensable dans la période précédente. Il leur faut encore l'aval du proviseur, mais les recommandations de la hiérarchie leur demandent de la bienveillance, voire même d'être à l'initiative du développement de ces activités qui n'ont pu être intégrées dans les cours mêmes de gymnastique. C'est également une occasion de développement de la sociabilité d'une certaine classe sociale, comme le montre Christian Vivier dans sa thèse⁸⁷⁹.

L'une des avancées majeures se situe dans l'organisation des récréations. Leur durée augmente jusqu'à une heure trente. Elles sont plus régulières. En 1902, un temps de cinq minutes est accordé entre chaque cours d'une heure, malgré les réticences des professeurs qui exposent leurs inquiétudes quant à la surveillance de ce moment. Est-ce seulement dans une logique de temps de travail ou bien ont-ils peur que la discipline du lycée se relâche avec des conséquences plus graves ? Mais le reste de vie scolaire est toujours aussi rigide, même si les recommandations des autorités proposent l'allongement du temps de la toilette du matin et de repas. Surtout, elles demandent de faire confiance aux élèves et pour ce faire « *que l'on soit en communication plus intime avec les élèves, qu'on leur parle et qu'on fasse appel à leurs bons sentiments et à leur raison, c'est en un mot qu'on rende la discipline intelligible* »⁸⁸⁰.

3 - Conclusion : un contrôle adouci et une autonomie limitée

La surveillance des élèves est toujours permanente alors que la volonté de l'ensemble des textes de 1890 veut responsabiliser les lycéens et collégiens. Son autonomie est toujours limitée, même s'il peut s'offrir des instants de "défoulement organisé" par les pratiques physiques et sportives à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement scolaire. Dans l'enceinte

⁸⁷⁹ Vivier Christian, 1994, *op. cit.*.

⁸⁸⁰ AD Doubs, T326, conseil académique, rapport sur l'enseignement secondaire 1894, p. 5.

du lycée, les élèves s'adonnent au patinage, aux jeux de ballons, au lawn-tennis et bien d'autres jeux. Hors des murs de l'établissement, dans un cadre normé et surveillé, ils participent à des rencontres, des fêtes sportives ou des lendits. Ces pratiques représentent une ouverture dans le quadrillage spatial en donnant accès à des espaces ceints par des lignes moins bien définies. Les grands lycéens peuvent sortir s'ils s'organisent. La constitution d'une société au sein du lycée, leur donne droit, sous surveillance bien entendu, de briser l'organisation en division stricte, d'échapper aux promenades du jeudi et du dimanche. Les textes rendent l'uniforme plus souple, mieux adapté aux saisons, permettant aux élèves plus de liberté de mouvement.

Henri Marion, à l'origine des réformes disciplinaires contenues dans la circulaire Bourgeois, écrit : « *l'erreur est de ne concevoir la discipline que sur le type militaire* »⁸⁸¹. Elle ne peut se contenter d'être répressive. Le but des autorités administratives est d'éviter les très violentes mutineries des années 1880, qui dégradent l'image des établissements publics au profit des institutions privées. Les élèves sont regroupés en associations⁸⁸² et ont des revendications orientées sur l'obtention de liberté à l'intérieur des espaces du lycée, comme le droit de parler au réfectoire, de parler le matin au lever. Lorsqu'il étudie la réforme de 1902, Philippe Savoie écrit : « *le mal des lycées français, c'est l'uniformité et l'absence d'autonomie qui découragent l'initiative* »⁸⁸³. Cette autonomie absente pour les élèves l'est aussi pour l'administration et les enseignants. Comme l'écrivent Michel Crozier et Erhard Friedberg « *nous surévaluons beaucoup trop la rationalité du fonctionnement des organisations* »⁸⁸⁴. L'acteur a des marges de liberté qu'il faut contrôler. Le ministre Léon Bourgeois et ses conseillers choisissent d'adoucir le système disciplinaire des élèves et les faisant participer à ce même processus. Pour l'assouplir, il faut revenir sur l'organisation même du lycée. Complètement fermé, tentant de supprimer tous les espaces de liberté au milieu du XIX^e siècle tant spatiaux que temporels, des parcelles d'autonomie sont proposées, en priorité aux élèves les plus âgés, comme la possibilité de parler dans les rangs, au réfectoire et dans les cours de gymnastique, alors que le silence était de rigueur ; l'assouplissement de la contrainte de

⁸⁸¹ Marion Henri, *L'Éducation dans l'université*, Paris, Armand Colin, 1892, p. 233.

⁸⁸² Condette Jean-François, « Les associations générales d'étudiants en France et le politique (1881-1914). 2^e partie : les espoirs déçus du régime républicain : limites et contestation des AGE », *Carrefours de l'éducation*, n° 24, 2007, p. 149-158.

⁸⁸³ SAVOIE Philippe, mai 2001, *op. cit.*, p.169.

⁸⁸⁴ Crozier Michel, Friedberg Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, p. 41.

l'immobilité prolongée entraînant la soumission par la mise en place de cours d'une heure ; l'autorisation de se regrouper dans des associations qui casse la structure de la division ainsi que la possibilité nouvelle de courir, bouger et s'amuser dans les cours pendant des temps de récréations augmentés, etc.

Ces libertés offertes aux élèves, en réalité, gagnées par ces derniers, permettent à l'institution d'être pérenne. Menacés de l'intérieur (mutineries) et de l'extérieur (guerre public-privé), dans un contexte économique qui voit l'apparition de nouvelles élites avec le développement des sciences humaines et la pédagogie « naissante », l'administration de l'Instruction publique et l'établissement sont dans l'obligation de changer le regard qu'ils portent sur l'enfant, sur l'avenir de la société. La contrainte, la punition n'est plus l'unique solution. Michel Foucault dans un entretien dit à ce propos très significativement : « *j'aurais dû appeler mon livre "punir et surveiller"* »⁸⁸⁵, précisant que le XIX^e siècle correspond au passage à la surveillance. Et ce passage à la surveillance nécessite l'intégration, par l'élève de l'autocontrainte.

⁸⁸⁵ Foucault Michel, « Radioscopie de Michel Foucault. Entretien avec Jacques Chancel 10 mars 1975 », *Dits et Ecrits (1954-1975)*, tome 1, Paris, Gallimard, 2001, p. 1661

Chapitre 3 : Un affinement des hiérarchies de contrôles et du contrôle des hiérarchies

Si les réformes de 1890 et celle de 1902 introduisent un peu plus de liberté pour les grands élèves, la hiérarchie administrative n'est pas remise en cause. Il est indispensable de revenir sur *l'arrêté du 5 juillet 1890 relatif au régime disciplinaire et aux récompenses dans les lycées et collèges*. Il remplace celui du 7 avril 1854 signé par le ministre Fortoul. Il existe plusieurs différences notables entre ces textes. La première est que l'arrêté de 1890 est précédé par la publication intégrale (44 pages) du rapport de la sous-commission *Discipline-Education morale* de la commission de 1888, rédigé par Henri Marion, rapporteur. La seconde nouveauté réside dans la terminologie employée dans le titre même de l'arrêté. *Régime disciplinaire* est toujours présent, mais, en 1890, est rajouté le terme "récompenses", qui annonce des relations plus positives avec les élèves. Ensuite, la place du proviseur n'est pas remise en cause en tant que chef de l'établissement, mais sa toute-puissance envers les élèves est relativisée par la mise en place de conseil de discipline. Il semble que la volonté de Léon Bourgeois soit d'impliquer les professeurs et les maîtres-répétiteurs dans l'établissement scolaire. Cinq professeurs, le surveillant général et deux maîtres-répétiteurs en font partie, sous la présidence du proviseur. L'article 16 indique que les notes des bulletins trimestriels :

*« ne seront arrêtées qu'après une réunion dans laquelle tous les maîtres qui ont affaire avec les mêmes élèves auront échangé sur chacun d'eux leurs impressions. Ces notes exprimeront l'opinion propre de chaque maître, de façon à renseigner les familles. Elles seront accompagnées d'une note générale rédigée par le proviseur »*⁸⁸⁶.

L'article 17 demande que ces notes et commentaires soient annoncés par le proviseur pour chaque classe, solennellement, dans la salle des actes et que cette lecture devienne *« pour chaque élève la punition de ses défaillances ou la récompense de ses efforts »*⁸⁸⁷. L'idée que l'on trouve développée dans le rapport d'Henri Marion est celle d'une *« discipline préventive »*⁸⁸⁸ par opposition à une discipline répressive qu'il est nécessaire de conserver. Le conseil de discipline se réunit au minimum tous les trois mois pour faire le bilan de *« l'état*

⁸⁸⁶ Arrêté du 5 juillet 1890 relatif au régime disciplinaire et aux récompenses dans les lycées et collèges, article 16.

⁸⁸⁷ *Ibid.* Article 17.

⁸⁸⁸ Bulletin administratif de l'Instruction publique, 1890, p.601.

moral de l'établissement »⁸⁸⁹, pour traiter les cas d'indiscipline, mais également pour distinguer les élèves méritants.

Mais le texte d'Henri Marion insiste sur un élément fondamental, pour la commission, qui sera repris par Léon Bourgeois dans sa circulaire⁸⁹⁰ :

*« Nous avons eu en maintes occasions de le constater et nous tenons à le proclamer une fois pour toutes : la base naturelle, la première garantie d'une bonne éducation morale, c'est à nos yeux une saine et virile éducation physique. [...] La bonne discipline et les bonnes mœurs sont, pour nous, dans une étroite relation avec la bonne humeur, l'hygiène et les mâles exercices »*⁸⁹¹.

L'exercice physique est présenté comme un auxiliaire puissant de la discipline et de la morale. Le contrôle des corps permet d'assurer la tranquillité dans l'établissement et il ne faut en aucun cas l'abandonner. Il est nécessaire de le perfectionner avec la participation active des élèves. Inspiré par l'organisation anglaise des écoles, Henri Marion souhaite développer l'autonomie des élèves par des pratiques auto-encadrées, en particulier les pratiques physiques.

Toutefois, le texte de 1902 a d'autres objectifs que ceux de 1890, même si ces deux réformes sont complémentaires. Il vise « à conférer plus d'autonomie aux établissements et à leurs chefs pour leur donner les moyens de combattre à armes égales la concurrence confessionnelle »⁸⁹², en distinguant le pensionnat de l'enseignement au niveau budgétaire. La lutte contre l'enseignement catholique est un moteur pour l'enseignement public. Les réformes de 1890 visaient à rendre l'élève responsable au sein de l'établissement en le mettant face à ses devoirs. Celle de 1902 est complémentaire et vise, chez les enseignants, l'obtention de leur investissement dans la vie du lycée, afin de passer de la punition à la surveillance, comme le défend Michel Foucault. Tous les membres du lycée sont ainsi mis à contribution afin d'engager l'élève dans une démarche volontaire d'autonomie surveillée. La volonté du législateur, par l'implication de tous les acteurs du lycée, est la recherche du bien-être de l'élève⁸⁹³. Mais l'adhésion de tous ne se réalise pas facilement.

⁸⁸⁹ Arrêté du 5 juillet 1890 relatif au régime disciplinaire et aux récompenses dans les lycées et collèges. Article 18.

⁸⁹⁰ Circulaire du 7 juillet 1890, second alinéa « *la base naturelle, la première garantie d'une bonne éducation morale, c'est à nos yeux une saine et virile éducation physique* ».

⁸⁹¹ Bulletin administratif de l'Instruction publique, 1890, p.594.

⁸⁹² Savoie Philippe, 2001, *op. cit.*, p. 169-170.

⁸⁹³ Dupaux Jean-Jacques, « Le bien-être à l'école : nouveauté ou recyclage d'idées anciennes ? » in Ferréol Gilles (dir.), *Education et bien-être*, Louvain-la-Neuve, EME éditions, 2018, pp. 119-131.

1 - L'actualisation du réseau de surveillance

1. 1 - Au niveau national et local

La circulaire ministérielle du 28 mars 1888 demande aux recteurs « *l'indication soit des mesures que vous avez déjà mises en pratique dans les lycées et collèges de votre académie, soit des perfectionnements que vous vous proposeriez d'introduire dans le régime intérieur et la vie domestique de ces établissements* »⁸⁹⁴. La sous-commission dirigée par Henri Marion s'inspire de ces rapports pour faire des propositions.

La "pédagogie de la méfiance" est atténuée. L'élève est considéré comme un enfant en développement. Les cérémonies de remise des prix en sont la preuve. Des prix sont décernés à des élèves qui n'ont pas forcément les meilleurs résultats. Des « prix d'honneur de mérite » sont attribués aux « *élèves jugés les plus méritants non seulement par leur application et leurs progrès, mais aussi par leurs efforts à s'amender au point de vue du cœur et du caractère* »⁸⁹⁵. L'inspecteur d'académie reprend une circulaire rectorale et se félicite qu'on récompense le mérite et la volonté. Il écrit à cet endroit combien il apprécie « *de réserver des prix au progrès, c'est-à-dire à l'amélioration de soi-même* »⁸⁹⁶.

En 1912, le recteur Padé revient sur le plan des rapports trimestriels présentés au conseil de discipline conformément à l'arrêté du 5 juillet 1890. Il impose un plan pour la rédaction des procès-verbaux. Après la répartition des élèves, il exige « *II — situation morale ; III — situation intellectuelle ; IV — tenue et travail des élèves en étude ; V — tenue des élèves au dortoir, au réfectoire, en récréation ; VI — hygiène morale ; VII — punitions ; VIII — récompenses ; IX — observations générales* »⁸⁹⁷.

La surveillance permanente des élèves n'est pas abandonnée, même s'ils ont un peu d'autonomie à certains moments et dans certaines activités. Le proviseur du lycée est enthousiaste à propos de la réforme :

« le système disciplinaire a été transformé suivant les instructions ministérielles. On a fini par s'apercevoir que le régime du silence perpétuel et des mouvements mécaniques ne correspondaient à rien dans la vie réelle et que les habitudes de dissimulation et de ruse provoquées par une surveillance incessante et excessive étaient une déplorable éducation morale pour le citoyen futur.

⁸⁹⁴ Circulaire du 28 mars 1888 relative au régime intérieur des lycées et collèges.

⁸⁹⁵ Lycée Victor-Hugo à Besançon, *Distribution solennelle des prix faite aux élèves le 29 juillet 1898*, Besançon, Dodivers, 1898, p. 30.

⁸⁹⁶ AD Doubs, T326, rapport général sur les réformes..., non daté, de l'inspecteur d'académie au recteur, p. 16.

⁸⁹⁷ AD Doubs, 1T7/2, lettre du 10 février 1912 du recteur à l'inspecteur d'académie.

Aujourd'hui, les élèves causent au réfectoire, dans les rangs et pendant la gymnastique, et jusqu'ici nous n'avons pas trop eu à nous plaindre de cette mesure libérale. Des punitions, jadis si nombreuses, il ne reste plus que la privation de sortie... »⁸⁹⁸

La surveillance des autorités reste cependant permanente. Ainsi, en 1903, l'inspecteur d'académie donne son avis sur le recrutement de nouveaux médecins pour l'établissement « *l'un et l'autre sont d'anciens élèves du lycée, des praticiens expérimentés, de fermes républicains et des hommes d'une indiscutable honorabilité* »⁸⁹⁹. L'image de l'établissement doit être préservée à l'extérieur et rassurer les parents. Pour cela, on demande au proviseur, au censeur et aux professeurs de développer les relations avec les familles. « *L'administration cherche à établir avec les familles des relations les plus directes. J'écris une lettre particulière aux parents chaque fois que la situation d'un élève réclame leur intervention* »⁹⁰⁰. En 1905, le recteur Ardaillon attaque le proviseur Dubourdieu et le lycée. « *Il est arrivé à la longue, au Lycée de Besançon, un nombre exagéré de professeurs moyens ou médiocres ; d'autres prennent de l'âge et se fatiguent. L'ensemble de ce personnel est inférieur à ce qu'il devrait être dans le premier lycée de l'Académie. [...]. M. le proviseur Dubourdieu n'a pas, à mon avis, l'autorité morale et la largeur d'esprit qui lui seraient nécessaires pour être vraiment, au sens élevé du mot, le maître d'un personnel difficile* »⁹⁰¹ et demande des changements dans le personnel⁹⁰². Il veut réorganiser l'établissement bisontin. S'inscrivant dans une logique de carrière, quatre ans plus tard et après avoir obtenu la mutation du chef d'établissement, ce haut fonctionnaire est nommé recteur à Alger en 1908.

1. 2 - L'organisation de la hiérarchie de contrôle au lycée de Besançon

○ Le proviseur

Les réformes successives ne diminuent pas le pouvoir du proviseur, bien au contraire, elles le légitiment. La mise en place des conseils de discipline, par l'article 18 de l'arrêté du 5 juillet 1890, avec pour président le proviseur en atteste. Henri Marion, dans son rapport, écrit

⁸⁹⁸ AD Doubs, T326, lettre du 4 mai 1891 de l'inspecteur d'académie au recteur, copie du rapport du proviseur du lycée Victor-Hugo de Besançon.

⁸⁹⁹ AD Doubs, T86, lettre du 19 octobre 1903 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁹⁰⁰ AD Doubs, T326, lettre du 4 mai 1891 de l'inspecteur d'académie au recteur, copie du rapport du proviseur du lycée Victor-Hugo de Besançon.

⁹⁰¹ AD Doubs, T316, lettre du 14 juin 1905 du recteur au ministre.

⁹⁰² Le proviseur Jean Dubourdieu sera muté à Angoulême en 1908, suite à une longue lettre du recteur au ministre avec des reproches ciblés sur sa gestion des professeurs.

que la commission aurait « *préféré à certains égards “conseil de famille”, qui évoque des idées moins sévères* »⁹⁰³ que “conseil de discipline”. Le but avoué est de consolider l’autorité de l’établissement en signifiant aux élèves et aux parents « *la solidarité étroite, le concours de toutes les forces de la maison dans l’exercice de l’action disciplinaire* »⁹⁰⁴. En 1900, Gustave de Lamarzelle consacre plusieurs pages au problème du proviseur, citant des témoignages d’enseignants sur sa personnalité et sa fonction. « *Pour les professeurs, les fonctions de proviseur sont des fonctions dédaignées, on pourrait dire méprisées* »⁹⁰⁵, parce qu’administratives et totalement dépendantes du recteur. Il cite le rapport Bouge de 1898 qui recueille plusieurs témoignages sur le rôle à l’extérieur du chef d’établissement : « *d’après plusieurs témoins, une des causes de la décadence de ces lycées est que le proviseur, en province, n’est pas suffisamment mondain ; il ne reçoit pas, il n’est reçu par personne* »⁹⁰⁶. En province, il doit se montrer, faire partie de la bourgeoisie locale. Dans une lettre accompagnant le rapport de la quinzaine du 1^{er} au 15 octobre 1898, l’inspecteur d’académie note, comme explication de la baisse d’élèves, le manque de sympathie qu’éprouvent les familles envers le proviseur.

« *Son abord froid, glacial les dispose peu en sa faveur ; s’il s’intéresse aux enfants, il ne sait pas le faire voir. D’ailleurs, il n’a aucun rapport avec la vie extérieure ; il s’enferme dans son lycée. [...] Mr et Mme Pluzanski ne font rien pour le recrutement de l’établissement. Cette dernière ne voit aucune mère de famille ou aucune dame influente de Besançon. Elle affecte plutôt de s’en éloigner, ce qui produit une fâcheuse impression* »⁹⁰⁷.

Ces remarques de l’inspecteur d’académie, qui continuent sur une dizaine de lignes, indiquent que l’un de ses rôles est de courtiser la grande bourgeoisie bisontine afin d’entraîner avec elle, ces nouveaux privilégiés qui veulent acquérir les codes de ce milieu. Les faits relatés montrent bien le contrôle indirect et extérieur de l’administration du lycée. La presse locale agit contre le proviseur, *Le Petit Comtois*, journal républicain du 17 juin 1901, relate le lendit qui s’est déroulé à Chamars. La musique des sapeurs-pompiers « *joue “La Marseillaise” écoutée chapeau bas par tous les assistants ; pardon pas tous, M. le proviseur du lycée ayant*

⁹⁰³ Bulletin administratif de l’Instruction publique, 1890, p.616.

⁹⁰⁴ *Ibid.*

⁹⁰⁵ Lamarzelle Gustave de, 1900, *op. cit.*, p. 15.

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p. 26.

⁹⁰⁷ AD Doubs, T1009, rapport de la quinzaine du 1 au 15 octobre 1898, lettre de l’inspecteur d’académie au recteur, « note sur la diminution de l’effectif des élèves ».

laissé son tuyau de poêle vissé sur son front »⁹⁰⁸. Plusieurs extraits de ce journal figurent dans le dossier administratif du proviseur, ainsi que des commentaires du recteur et de l'inspecteur d'académie. Le contrôle interne de l'administration est bien présent également. « *Il ne recherche pas assez les familles, affiche trop ses convictions religieuses, et a malheureusement, aussi, dans son entourage des personnes qui le desservent...* »⁹⁰⁹. On peut penser qu'on lui reproche d'être trop conciliant et pas assez combattif dans la lutte pour augmenter les effectifs du lycée. Si aucun reproche ne figure dans les évaluations au proviseur Emile Pluzanski sur l'investissement professionnel dans ses rapports avec parents et élèves, son successeur est félicité sur ce point : « *M. Durbourdieu, grâce à la franchise et à l'aménité de son caractère, à son esprit fin et aimable, est en excellents termes avec ses collaborateurs et est bien vu des familles et des autorités* »⁹¹⁰. Ces remarques se retrouvent dans les évaluations de 1903 et 1904. Il s'agit d'un élément important du rayonnement demandé au proviseur par la hiérarchie : conquérir la confiance des parents afin d'augmenter l'effectif en gagnant les élèves inscrits dans l'enseignement confessionnel.

Le rapport Ribot, préparatoire à la réforme de 1902, exprime les mêmes idées sur les chefs d'établissement et leur « *situation pleine de responsabilités et dépourvue d'initiative* »⁹¹¹. Pour Alexandre Ribot, « *c'est sur le proviseur, bien plus que sur les règlements et les instructions générales, qu'il faut compter pour donner à l'éducation physique toute sa place* »⁹¹², précisant qu'il peut utiliser les associations, créées en 1890, pour en faire un moyen d'éducation.

Au lycée Victor-Hugo, la nouvelle organisation de la discipline fonctionne bien. « *La collaboration du conseil de discipline à laquelle le proviseur a volontiers recouru, lui est tout à fait précieuse. Il trouve en lui un point d'appui solide et, pour certaines mesures nécessaires, un accroissement d'autorité* »⁹¹³. Le proviseur précise qu'il lui amène « *un appui des plus utiles ; il est pour tous un auxiliaire et une garantie* »⁹¹⁴. Il accorde des félicitations aux élèves et n'a donc pas un rôle seulement négatif.

⁹⁰⁸ Archives nationales, F17/21 567/B, dossier administratif d'Émile de Radwan Plusanski.

⁹⁰⁹ *Ibid.*

⁹¹⁰ AD Doubs, T1401, dossier administratif de Jean Dubourdieu, « notice individuelle », notice année 1905.

⁹¹¹ Ribot Alexandre, *La réforme de l'enseignement secondaire*, Paris Armand Colin, 1900, p. 21.

⁹¹² *Ibid.*, p. 26.

⁹¹³ AD Doubs, T326, Conseil académique 1891-1910, Rapport sur la situation de l'enseignement secondaire public pour l'année scolaire 1895-1896, p. 3.

⁹¹⁴ AD Doubs, T326, lettre du 4 mai 1891 de l'inspecteur d'académie au recteur, copie du rapport du proviseur du lycée Victor-Hugo de Besançon.

Mais la surveillance est toujours présente. Ainsi, le proviseur interdit aux lycéens de disputer une rencontre de football à Dole, « *parce que j'ai remarqué une baisse dans le travail des élèves* »⁹¹⁵. En avril, un match est programmé à Lons-le-Saunier. Il refuse qu'un membre du Racing club franc-comtois prenne et ramène les élèves au lycée, « *je m'y suis opposé ; je tiens à ce que nos élèves soient accompagnés par un de nos maîtres* »⁹¹⁶. Ces deux interventions du chef d'établissement confirment qu'il est bien le responsable de la bonne marche de son établissement et également qu'il se sert des pratiques libres pour appeler à la raison les élèves. C'est une action rassurante pour les parents.

○ Le censeur

Le censeur de l'établissement subit les mêmes contrôles que le proviseur. La consultation du dossier administratif du censeur Michel Coussé⁹¹⁷, ancien professeur de philosophie, puis surveillant général et censeur, permet d'objectiver les niveaux de surveillance. En poste à Besançon entre 1897 et 1901, des rapports de l'inspection générale le concernant, les 15 octobre 1898, 10 juin 1899, et en mai 1901, ainsi qu'une évaluation académique annuelle avec avis circonstancié du proviseur et de l'inspecteur d'académie, validé ou amendé par le recteur sont révélateurs du système de contrôle mis en place. Les mêmes critères sont pris en compte, le travail, la fermeté par rapport à ses missions et son image tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Dans les rapports de 1901, le proviseur, l'inspecteur d'académie et le recteur le proposent au provisorat : « *M. Coussé sera un proviseur habile et sûr, que je serais heureux de garder dans l'académie de Besançon* »⁹¹⁸. Cet avis est confirmé par l'inspecteur général Piéron, en mai 1901.

Son rôle ne s'arrête pas à la surveillance disciplinaire des élèves. Ancien enseignant, il a une action pédagogique. Il « *suit avec soins les notes journalières des lycéens, a obtenu des améliorations de leur travail* »⁹¹⁹. De plus, il assure des corrections de compositions⁹²⁰.

Comme le chef d'établissement, il est choisi parmi les bons enseignants et doit avoir de l'autorité. La correction des devoirs trimestriels des élèves permet à l'administration de contrôler l'action des professeurs sur le contenu enseigné et sur leurs progrès. Il est près des

⁹¹⁵ AD Doubs, T1010, rapport du mois de mars 1909.

⁹¹⁶ AD Doubs, T1010, rapport du mois de mai 1909.

⁹¹⁷ AD Doubs, T1479, dossier administratif de Michel Coussé.

⁹¹⁸ *Ibid.*, notes et propositions du recteur le 28 mars 1901.

⁹¹⁹ *Ibid.*, notes et propositions du chef d'établissement 19 avril 1898.

⁹²⁰ *Ibid.*, inspection générale de MM. Lachelier et Piéron, 10 juin 1899.

élèves, assure des rondes la nuit dans les dortoirs. « *Le législateur a placé le surveillant général sous l'autorité du censeur* »⁹²¹. Également au niveau disciplinaire le censeur est à l'interface entre le proviseur et le service de surveillance des élèves. C'est l'homme à tout faire de l'établissement. Adolphe Mourier témoigne :

« *la vie de censeur, c'est la renonciation à tout ce qui est personnel, c'est la vie des maîtres et des élèves ; il se lève avant eux, se couche après eux, les voit au dortoir, assiste à leurs jeux, à leur repas, les voit dans les études, suit avec eux les cérémonies du culte, les accompagne ou les fait surveiller aux promenades ; en un mot, il n'est pas un exercice dans la journée où sa présence ne soit réelle, ou ne doivent être imminente* »⁹²².

Adolphe Mourier a été censeur en 1842-1843, mais le livre est écrit à la fin de sa vie. Passé par toutes les étapes d'une carrière consacrée à l'instruction publique, son témoignage est révélateur de la permanence du contrôle des lycéens.

- Les enseignants

Pour Evelyne Héry, « *le mot de Charles Péguy raillant la "pédagomanie" des radicaux, reflète assez justement la réaction des professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire* »⁹²³. Il s'agit bien d'une mauvaise volonté face à un courant autour de Ferdinand Buisson et de la *science de l'éducation*, selon l'expression d'Alexander Bain⁹²⁴. Comme le précise Jacqueline Gautherin, cette nouvelle discipline universitaire « *ne rencontrera généralement, chez les membres de l'enseignement supérieur et secondaire, que réserve polie, indifférence ou franche hostilité* »⁹²⁵. Au lycée, si les réformes sont relativement bien acceptées, selon le proviseur, elles posent quelques problèmes d'organisation dans les grandes classes. En effet, « *les candidats aux différents baccalauréats se plaignent de la suppression des veillées, de la prolongation des récréations et de l'obligation de prendre part aux promenades* »⁹²⁶ qui ne laissent plus assez de temps pour travailler. Lors de l'assemblée générale des enseignants au lycée en 1890, le proviseur rappelle que les punitions doivent avoir un caractère réparateur comme réapprendre une leçon non sue, refaire un devoir ; un

⁹²¹ Focquenoy-Simonnet Christine, 2015, *op.cit.*, p. 241.

⁹²² Mourier Adolphe, *Notes et souvenirs d'un universitaire. 1827-1889*, Orléans, Georges Jacob, 1889, p. 32. Il termine sa carrière en tant que vice-recteur de Paris ;

⁹²³ Héry Évelyne, « La réforme pédagogique des lycées en 1902 », *Carrefours de l'éducation*, n° 41, 2016, p. 40.

⁹²⁴ Bain Alexander, *La Science de l'éducation*, Paris, G. Baillière, 1888, (3^e éd.). La première édition originale est publiée en Angleterre en 1879.

⁹²⁵ Gautherin Jacqueline, *Une discipline pour la République. La science de l'éducation en France (1882-1914)*, Berne, Peter Lang, 2002.

⁹²⁶ AD Doubs, T326, lettre du 4 novembre 1891 de l'inspecteur d'académie au recteur.

professeur s'inquiète immédiatement de la diminution des études, qui pourraient empêcher la réalisation de ces punitions⁹²⁷. Ces revendications sont soutenues par les professeurs qui regrettent la classe de deux heures. Une heure et demie « *ne leur permet pas de faire le cours et d'interroger suffisamment les élèves* »⁹²⁸. L'inspecteur d'académie rajoute une remarque assassine : « *surtout leur porte préjudice en les faisant venir plus souvent au lycée* »⁹²⁹ ; phrase soulignée en rouge par le recteur qui ajoute un commentaire acerbe « *voilà l'affaire* »⁹³⁰. L'inspecteur d'académie réitère la même remarque dans son rapport sur l'application des réformes de 1890⁹³¹. Il faut préciser que le ministère entame des réformes importantes concernant les enseignants, notamment sur le statut des maîtres-répétiteurs et sur le concours de l'agrégation⁹³². Face aux réticences des professeurs, le ministre refuse la constitution d'une association des professeurs de l'enseignement secondaire, le 30 janvier 1897⁹³³. La commission Ribot de 1899 préconise un stage pédagogique pour tous les concours de l'agrégation suite aux réclamations de certains professeurs auditionnés dans le cadre de cette enquête⁹³⁴. En 1904, le concours de l'agrégation est modifié comprenant des épreuves scientifiques et des épreuves professionnelles⁹³⁵. Ces dernières introduisent timidement des notions de pédagogie dans la formation de l'enseignant⁹³⁶. L'objectif visé par les spécialistes de pédagogie est de passer de l'instruction à l'éducation en regardant l'élève de manière positive.

La commission de 1888 proposant la réforme de la discipline dans les établissements note que les professeurs sont « *enclins à se désintéresser de ce qui touche à l'administration du lycée et, par suite, à sa discipline* »⁹³⁷. 11 ans plus tard, Alexandre Ribot va plus loin. Dans

⁹²⁷ AD Doubs, T12, rapport de l'assemblée générale du 28 janvier 1890, lycée Victor-Hugo.

⁹²⁸ *Ibid.*

⁹²⁹ *Ibid.*

⁹³⁰ *Ibid.*

⁹³¹ AD Doubs, T326, rapport général sur les réformes introduites dans les programmes et le régime intérieur des lycées et collèges de l'académie de Besançon par les arrêtés des 28 janvier, 12 juin et 5 juillet 1890, non daté, de l'inspecteur d'académie au recteur, p. 3.

⁹³² Savoie Philippe, 2000, *op. cit.*, pp. 69-80.

⁹³³ Circulaire du 30 janvier 1897 relative aux associations de fonctionnaires.

⁹³⁴ Compagnon Béatrice, Thévenin Anne, 2001, *op. cit.*, p.130.

⁹³⁵ Arrêté du 18 juin 1904, Chervel André, *Histoire de l'agrégation. Contribution à l'histoire de la culture scolaire*, Paris, INRP - Éditions Kimé, 1993, p. 181, et Verneuil Yves, *Les Agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris Belin, 2005, pp.112-118.

⁹³⁶ Condette Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX^e-XX^e siècles)*, chapitre 3 « La formation professionnelle des enseignants en débat : la difficile naissance du stage pédagogique, 1800-1940 », Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 159-199.

⁹³⁷ Bulletin administratif de l'Instruction publique, 1890, p.617.

la perspective d'intégrer les enseignants au sein de leur établissement, il pose la question : « *a-t-on songé seulement à leur réserver un cabinet de travail dans le lycée ?* »⁹³⁸. En 1911, un décret modifie la composition du conseil d'administration faisant réellement entrer les enseignants : deux professeurs et un professeur adjoint ou répétiteur⁹³⁹. Cette disposition invite clairement les personnels d'éducation à s'investir dans la vie du lycée.

La reconnaissance des exercices physiques a-t-elle permis une meilleure considération de l'enseignant de gymnastique dans l'établissement ? La réponse est incontestablement négative en raison de son niveau de culture générale. Sur le tableau d'emploi du temps de 1905-1906⁹⁴⁰, le traitement général et le prix des heures supplémentaires payées sont indiqués. Le professeur de gymnastique de première classe, Vidal, touche pour 26,5 heures de cours 1800 francs et 840 francs pour 10,5 heures supplémentaires. M. Vincent, professeur de mathématiques première classe, reçoit 5 700 francs pour 13 heures de cours. M. Abram, professeur de dessin d'imitation première classe, gagne 2 600 francs pour 21 heures de cours et les 5 heures supplémentaires lui permettent de recevoir 500 francs. Ces différences sont révélatrices d'une hiérarchie parmi les enseignants du secondaire qui reste solide et distinctive.

- Les maîtres-répétiteurs

Un changement de statut s'opère à la date du 1^{er} octobre 1891, plus aucun maître-auxiliaire ne sera recruté. Ils sont remplacés par les maîtres répétiteurs⁹⁴¹. Leur rôle évolue. « *Ils sont en communication intellectuelle avec les élèves ; ils leur donnent des conseils et les dirigent* »⁹⁴², ce qui leur permet d'obtenir plus de respect de la part des élèves. Le proviseur Blanchet leur recommande « *d'exiger un travail assidu à l'étude, tout en évitant la discipline taquine et mesquine* »⁹⁴³. Mais, ils disposent toujours d'un moyen de pression, la note de

⁹³⁸ Ribot Alexandre, 1900, *op.cit.*, p. 29.

⁹³⁹ Décret du 18 mars 1911 modifiant le décret du 31 mai 1902 relatif à l'administration financière des lycées.

⁹⁴⁰ AD Doubs, T1101, emploi du temps année 1905-1906.

⁹⁴¹ AD Doubs, T12, lettre du 1^{er} octobre 1890 du ministre au recteur

⁹⁴² AD Doubs, T326, Conseil académique 1891-1910, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, 1894, p. 3.

⁹⁴³ *Ibid.*, p.4.

tenue de l'élève aussi bien dans le dortoir, pendant les moments de pseudo liberté (dortoir, toilette, récréation, réfectoire) qu'en étude.

Alexandre Ribot considère que c'est « *le point faible dans l'organisation des lycées et des collèges* »⁹⁴⁴. Ils devraient être associés à l'enseignement et non laissés dans des tâches de surveillance. Il préconise de distinguer nettement les fonctions de surveillants et celles de répétiteur qu'il préférerait voir appeler professeur-stagiaire⁹⁴⁵.

En 1901, le proviseur note dans son rapport bimensuel que « *les répétiteurs qui sont chargés de la surveillance des cours ne participent pas encore assez à la direction de ces exercices [les jeux]* »⁹⁴⁶.

Ces réformes visent à modifier les rapports entre les personnels d'éducation et les élèves. Pour ce faire, l'administration annonce des changements d'appellation, valorise les maîtres-répétiteurs et les enseignants en les invitant dans les instances de décisions, dont ils étaient exclus jusqu'alors. Le ministre propose la participation des professeurs et des surveillants aux activités des élèves. La volonté est de changer le type de rapport entretenu, depuis le début du siècle, entre les adultes détenteurs de l'autorité et des élèves passifs et résignés.

1. 3 - Les outils disciplinaires envers les élèves : la bienveillance et le conseil de discipline

Bien que des parcelles d'autonomie soient offertes aux lycéens, leur surveillance ne se relâche pas. Les archives des conseils de discipline permettent de constater que la morale est toujours la cause principale des exclusions. Des avertissements et privations de sorties sont infligés à des jeunes potaches qui ont voulu fêter le carnaval. En 1902⁹⁴⁷, trois élèves sont présentés, lors de la séance du 24 février 1893, l'un pour avoir introduit à l'étude une brochure intitulée « *le baiser* », le second pour avoir été « *surpris par un répétiteur lisant, dans une des rues voisines du lycée [...] un numéro du journal "Fin de siècle"* »⁹⁴⁸ et le troisième pour négligence dans la tenue et le travail. En 1897, un autre est exclu pour avoir lu « *La bête humaine* » d'Emile Zola⁹⁴⁹. Au deuxième semestre 1891-1892, un élève de l'école d'horlogerie

⁹⁴⁴ Ribot Alexandre, 1900, *op.cit.*, p. 31.

⁹⁴⁵ *Ibid.* p. 36.

⁹⁴⁶ AD Doubs, T1009, rapport du 15 au 30 octobre 1901.

⁹⁴⁷ *Ibid.*, conseil de discipline du 13 février 1902.

⁹⁴⁸ *Ibid.*, conseil de discipline du 24 février 1893.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, lettre du 17 avril 1897 du proviseur au recteur.

âgé de 18 ans et demi est exclu pour avoir « *des relations avec une femme de mœurs légères* »⁹⁵⁰. La surveillance se déroule bien à l'intérieur, mais aussi en dehors du lycée ; même sentence, en 1897, pour une évasion « *pour aller trouver une femme de mauvaise vie, qu'il avait connue dans son pays à Dole* »⁹⁵¹.

Certains problèmes sont traités avec discrétion. Ainsi, un lycéen est exclu définitivement du lycée, sans conseil de discipline avec accord des parents pour présenter une affection blennorragique. Cette décision est appliquée avec discrétion dans l'intérêt de la famille, mais également de l'établissement. La crainte que certains grands élèves n'ébruient cette affaire⁹⁵². L'objectif du proviseur est d'alerter les familles sur des cas aussi délicats, pour qu'ils retirent leur enfant, afin d'éviter des rumeurs sur la moralité de l'établissement. Un cas similaire se produit en 1899 pour un élève qui a amené et exhibé des photos de son corps nu en étude. « *Le conseil regardant comme son premier devoir de réprimer sévèrement tout ce qui offense les bonnes mœurs* »⁹⁵³ prononce l'exclusion définitive. Mais à la demande du proviseur, l'inspecteur d'académie intercède auprès du recteur afin que la peine d'exclusion ne soit pas appliquée, car l'élève a été retiré définitivement du lycée par la famille.

Un véritable changement s'opère dans le rapport d'autorité pour les lycéens bisontins. Dès qu'une faute est signalée, le proviseur Blanchet convoque les élèves pour leur faire prendre conscience des conséquences de leurs actes. « *Et de leur côté, ils ne craignent pas de venir trouver leurs chefs, dès qu'ils ont besoin d'un conseil* »⁹⁵⁴. En 1908-1909, le chef d'établissement supprime « *les rangs pour les élèves de philo et de mathématiques. Jusqu'ici aucune faute grave, n'a été commise au grand lycée* »⁹⁵⁵. Le rapport du proviseur de 1912 précise que les fautes anonymes sont rares et sans gravité, « *quand, par hasard, on en signale une, un appel à la loyauté est toujours suivi de l'aveu coupable* »⁹⁵⁶. Il ne s'agit plus d'une discipline répressive, mais consentie.

On peut voir à travers ces exemples, la volonté d'inclure l'élève dans le processus disciplinaire considéré dans un sens très large. Si l'enfant se sent bien au lycée, si l'objectif est

⁹⁵⁰ *Ibid.*, état des élèves exclus pendant le second semestre 1891-1892.

⁹⁵¹ *Ibid.*, lettre du 13 octobre 1897 du proviseur au recteur.

⁹⁵² *Ibid.*, lettre du 31 octobre 1894 du proviseur au recteur.

⁹⁵³ *Ibid.*, lettre du 30 mai 1899 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁹⁵⁴ AD Doubs, T326, Conseil académique 1891-1910, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire public pour l'année scolaire 1895-1896, p. 3.

⁹⁵⁵ AD Doubs, T1010, rapport du mois de septembre 1908.

⁹⁵⁶ AD Doubs, T455, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, 1912, p. 10.

de le responsabiliser, les écarts de conduite sont alors réduits. Telle est l'option prise désormais par l'établissement. L'idée est de construire une organisation avec l'élève et non contre ses penchants supposés. Cela suppose que le lycéen s'engage dans l'action volontaire pour produire et non agir dans la crainte de la sanction. Il doit être fier de ce qu'il réalise en autonomie (participation aux sociétés scolaires, aux fêtes) et reconnu par l'institution pour son travail et sa conduite. Ainsi, il intégrera sans heurts les normes sociales. Comme l'écrit Michel Bernard, cette méthodologie pédagogique des rédacteurs des instructions de 1890 semble « *promouvoir les conditions mentales d'une "servitude volontaire"* »⁹⁵⁷.

Des cours de « *morale sexuelle* »⁹⁵⁸ sont introduits dans les programmes au début du XXe siècle. Le professeur de philosophie du Lycée Victor-Hugo souligne qu'il faut éviter d'en faire un cours identifié, « *c'est à l'occasion de sujets connexes que l'on peut et que l'on doit, selon lui, traiter naturellement et utilement cette importante question* »⁹⁵⁹. Le programme qu'il propose pour les élèves des grandes classes est organisé à partir des devoirs du citoyen : les devoirs individuels, devoirs domestiques et devoirs sociaux. Et, il est facile de retrouver les craintes de la société, lorsque cet enseignant détaille un peu les contenus. « *Dans les devoirs individuels, je me suis efforcé de montrer quelles conséquences, pour l'individu, la préoccupation habituelle et la recherche des plaisirs sexuels deviennent aisément tyranniques, obsédantes et qu'elles s'opposent à toute vie intellectuelle et morale vraiment intense et profonde* »⁹⁶⁰. Lors de leçons sur les devoirs domestiques, il évoque le mariage et la préparation nécessaire au rôle de père : « *je n'ai pas craint de montrer comment on peut se rendre incapable d'appeler à l'existence des êtres sains, exempts de tares physiologiques et morales* »⁹⁶¹. Les devoirs sociaux sont centrés sur la puissance de la nation et la valeur de ses citoyens. Selon Virginie de Luca Barrusse, « *les projets d'éducation sexuelle qui sont formulés au début du XXe siècle sont sous-tendus par des considérations démographiques et sanitaires* »⁹⁶². En 1902, Waldeck-Rousseau, président du conseil, installe deux commissions, l'une sur la dépopulation et l'autre sur les maladies vénériennes. La convergence des deux

⁹⁵⁷ Bernard Michel, 1989, *op. cit.*, p. 168.

⁹⁵⁸ AD Doubs, T455, « Morale sexuelle » lettre du 22 décembre 1910 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁹⁵⁹ *Ibid.*

⁹⁶⁰ AD Doubs, T455, lettre du 20 novembre 1910 de Millot A., professeur de philosophie, au proviseur

⁹⁶¹ *Ibid.*

⁹⁶² De Luca Barrusse Virginie, « Le genre de l'éducation à la sexualité des jeunes gens (1900-1940) », *Cahiers du Genre*, 2010/2, n 49, p. 155-182, p. 157.

thématiques est démontrée par Alain Corbin⁹⁶³. Les thèmes des cours proposés par le professeur de philosophie sont en phase avec de nouvelles peurs qui s'amplifient et perdurent après la Première Guerre mondiale. Les discours eugéniques se développent, deviennent en extrêmes, pour sauver la race en ciblant les "avariés"⁹⁶⁴. « *Mieux que l'alcoolisme, la tuberculose ou la débilité mentale, la syphilis symbolise l'angoisse d'une bourgeoisie qui se sent menacée par la démoralisation sexuelle* »⁹⁶⁵. L'interdépendance entre l'hygiène et la dénatalité joue un rôle certain sur les propositions de gymnastique et d'éducation physique juste avant la guerre de 1914-1918.

1. 4 - Conclusion

« *Cette discipline ferme et libérale a pour but d'exclure l'obéissance passive et la crainte des punitions, de s'adresser à la raison et à la conscience de l'élève pour l'amener progressivement à s'améliorer lui-même et à accepter de bonne humeur les conditions de la règle commune* »⁹⁶⁶.

La volonté du ministère de l'Instruction publique est de responsabiliser l'élève, de le faire participer à la vie de l'établissement, de supprimer la punition exemplaire pour la remplacer par une sanction éducative, voire réparatrice. Le rapport de l'inspecteur d'académie, daté de 1891 relatif à l'application des textes de 1890, mentionne que tous les chefs d'établissement de l'académie sont satisfaits des réformes. Le proviseur de Lons-le-Saunier écrit à ce titre : « *les rapports entre les maîtres et les élèves ont cessé d'être tendus. La confiance et une familiarité de bon aloi ont fait place à la peur et à la haine* »⁹⁶⁷. Celui de Vesoul loue la réforme expliquant le changement d'attitude des élèves : « *on remarque au contraire, dans la manière d'être des internes surtout, la belle humeur, la persévérance, l'aisance et la tenue d'enfant qui se sentent chez eux* »⁹⁶⁸.

Cette volonté n'empêche pas la nécessité de parfois renforcer la surveillance ou de punir. Les élèves de mathématiques spéciales manifestent leur mécontentement, en juin

⁹⁶³ Corbin A., 1978, « Le péril vénérien au début du siècle : prophylaxie sanitaire et prophylaxie morale », *Recherches*, « L'haleine des faubourgs : ville, habitat et santé au XIX^e siècle », décembre, p. 245-283.

⁹⁶⁴ Le mot "avarié" est popularisé par la pièce d'Eugène Brieux de 1901, interdite puis autorisée en 1905, sous la pression des médecins pour alerter sur le péril vénérien. De Luca Barrusse Virginie « Natalisme et hygiénisme en France de 1900 à 1940. L'exemple de lutte antivénérienne », *Population*, vol. 64, 2009, pp. 531-560, p. 551.

⁹⁶⁵ Corbin Alain, « L'hérédosyphilis ou l'impossible rédemption. Contribution à l'histoire de l'hérédité morbide », *Romantisme*, n° 31, 1981, pp. 131-150, p. 132.

⁹⁶⁶ AD Doubs, T326, 1891, rapport général..., p. 17.

⁹⁶⁷ *Ibid.*, p 25.

⁹⁶⁸ *Ibid.*, p 26.

1895, sur le passage du surveillant général qui a multiplié ses tournées « *soit le matin au dortoir, soit au réfectoire, soit enfin dans les salles où ils ont, selon la coutume, l'autorisation de travailler par deux* »⁹⁶⁹. Le proviseur en explique la raison par un relâchement dans le travail et par le fait que « *nous avons trouvé que ces élèves se réunissaient pour causer, s'amuser dans la cour, aux cabinets ou dans une de leurs salles* »⁹⁷⁰. Contraint d'intervenir, le proviseur écrit alors : « *je me suis adressé à leur raison et à leurs bons sentiments* »⁹⁷¹. Le changement de discours et de réaction est donc radical. Là où, quelques années plus tôt, des sanctions, des exclusions auraient été prononcées. Il est fait appel désormais à l'aptitude des lycéens à s'autoraisonner, à s'autoréguler.

2 - Autonomie et contrôle des corps au sein de l'établissement

Les craintes des adultes envers les perversions morales auxquelles sont exposés leurs enfants demeurent toujours présentes. Celles-ci sont bien évidemment réprimées. Une solution encouragée par les hygiénistes et médecins consiste en la pratique physique. En effet, elle est représentative de la bonne santé physique et donc morale. « *Il est cependant incontestable que les exercices physiques, bien dirigés, ont une influence salutaire sur le développement moral* »⁹⁷² écrit le conseil académique, en 1901. Les autorités académiques encouragent et souhaitent développer les activités physiques. Si l'idée est séduisante et simple, l'application est problématique en raison de la confusion existante entre les diverses formes de pratiques corporelles qui sont écartelées entre l'hygiène, l'utilitarisme voulu par les militaires et par Georges Hébert, les loisirs sportifs qui se développent et la constitution d'une discipline d'enseignement à part entière défendue par Georges Demeny. De plus, le milieu des établissements secondaires est peu accueillant pour des enseignants non issus de la bourgeoisie⁹⁷³.

⁹⁶⁹ AD Doubs, T88, lettre du 19 juin 1895 de l'inspecteur d'académie au recteur.

⁹⁷⁰ *Ibid.*

⁹⁷¹ *Ibid.*

⁹⁷² AD Doubs, T937, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire dans l'académie de Besançon au 1^{er} mai 1901.

⁹⁷³ Defrance Jacques, 1987, chapitre 6 « La professionnalisation. Sociologie du groupe de professeurs de gymnastique (fin XIX^e siècle) », *op. cit.*, pp. 147-158.

2. 1 - Pratiques physiques et surveillance dans les cours de récréation

Dans ce second temps, il est indispensable d'étudier la surveillance pendant la récréation du fait de la volonté, par les textes de 1890, de ne pas freiner le dynamisme des élèves. Inévitablement, des accidents se déroulent, lors de ces temps de liberté. Pour Léon Bourgeois, « *il y a quelque chose de malade ou qui va l'être dans une jeunesse qui ne joue pas* »⁹⁷⁴. L'idée première des républicains en accord avec les pédagogues, est « *de bannir l'oisiveté ou l'activité languissante à la fois des classes, des études et des récréations* »⁹⁷⁵, qui est dangereuse pour la morale. Décrivant les promenades monotones et les causeries dans les cours de récréation, Léon Bourgeois alerte « *ce calme même a cependant tout sujet à nous inquiéter, et, il est par lui-même un grave symptôme, si l'on songe que dans ce désœuvrement prolongé le corps peu à peu s'anémie et s'étiolé, et que, dans l'ennui qui en est la suite, les caractères finissent par s'aigrir et s'énerver* »⁹⁷⁶. Les mots utilisés dans cette phrase évoquent bien sûr les dangers de la masturbation et de l'homosexualité dans l'internat⁹⁷⁷. Anne-Marie Sohn consacre le premier chapitre de son livre sur la sexualité des Français aux mots utilisés pour décrire ces actes⁹⁷⁸. Ceux-ci sont euphémisés, modérés soit par les témoins⁹⁷⁹, soit par les fonctionnaires chargés de les retranscrire. Les paroles des chefs d'établissement sont toutes en retenue. Le rapport Weiss en 1913 rend compte d'une enquête nationale auprès des proviseurs sur l'éducation physique. Un proviseur explique « *Tout ce qu'on pourra enlever aux méditations solitaires ou aux conversations de petits groupes seront gagnés pour l'éducation morale* »⁹⁸⁰, évitant ainsi de parler de l'onanisme et de l'homosexualité, plaies de l'internat et objet de la guerre public-privé. L'enjeu est d'éviter d'alimenter les peurs des parents.

Par contre l'animation et l'apparition de jeux entraînent des accidents. Des déclarations administratives, avec des conséquences (comme celle d'avril 1894 : fracture du tibia⁹⁸¹), en résultent. En janvier 1912, est relaté un accident pendant la récréation lors d'une

⁹⁷⁴ Lettre du 15 juillet 1890, *op. cit.*

⁹⁷⁵ Marion Henri, 1892, *op.cit.*, p. 245.

⁹⁷⁶ Lettre du 15 juillet 1890, *op. cit.*

⁹⁷⁷ Dupaux Jean-Jacques, « Les pratiques sportives alibis ! Occuper l'imagination des jeunes lycéens francs-comtois au début du XXe siècle », *STAPS*, n° 87, 2010, pp. 57-68.

⁹⁷⁸ Sohn Anne-Marie, 1996, *op.cit.*, chapitre 1 « Mots », pp. 11-37.

⁹⁷⁹ Elle construit la description de la sexualité des Français de 1850 à 1950 à partir des archives juridiques.

⁹⁸⁰ Weiss Georges, *Rapport sur la situation de l'éducation physique dans les établissements secondaires en France*, Paris, Imprimerie Chaix, 1913, p. 16.

⁹⁸¹ AD Doubs, T88, lettre du 14 avril 1894 de l'inspecteur d'académie au recteur.

partie de ballon. Tous les accidents sont signalés au recteur dans les rapports réguliers envoyés par le proviseur. Ils sont complétés par enquête réalisée par l'inspecteur d'académie⁹⁸². Aussi, le proviseur rappelle que les maîtres doivent faire preuve d'une « *grande vigilance dans la surveillance des récréations des élèves* »⁹⁸³ suite à une blessure légère d'un élève de 7^e à l'occasion d'un jeu avec un couteau et signale que des élèves se sont lancés des pierres.

Alors que, dans les rapports des années 1880, il est rarement fait références aux récréations, dès 1890, la rubrique "discipline" des rapports de quinzaine évoque les activités des lycéens. Il est indiqué que, l'hiver, des patinoires sont établies dans les trois cours⁹⁸⁴. Une société de jeux physiques est constituée, ce qui met en évidence des différences dans les cours. Les élèves de la société de jeux sont pris en main par le professeur de gymnastique. Ils jouent à la barette⁹⁸⁵. Ces démonstrations ont également une influence incitatrice sur les autres jeunes. En 1893, on peut lire que « *les élèves jouent à la balle avec beaucoup d'entrain* »⁹⁸⁶. En 1898, « *l'habitude des jeux (ballon, quilles, tonneau) est en train de s'établir parmi les moyens et même les grands. Nous l'encourageons autant que nous le pouvons, M. le censeur et moi* »⁹⁸⁷.

2. 2 - Pratiques physiques organisées et contrôle des corps

2.2.1 - Préambule : gymnastique, éducation physique et pratiques libres

Bien que ce ne soit pas l'objet central de cette thèse, il est indispensable de revenir sur les contextes de parution des manuels officiels de 1891 et 1908 qui marquent le passage de la gymnastique à l'éducation physique.

La première commission « *chargée de réviser les programmes relatifs à l'enseignement de la gymnastique* »⁹⁸⁸ de 1887 présidée par le Docteur Marey aboutit à la parution du *Manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires* en 1891, conformément à l'arrêté du 8 août

⁹⁸² Aucun rapport de l'inspecteur d'académie n'a été trouvé dans les archives départementales, pour le lycée Victor Hugo.

⁹⁸³ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 mai 1897.

⁹⁸⁴ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 décembre 1890, du 1^{er} au 15 janvier 1893.

⁹⁸⁵ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 février 1890, du 15 au 28 février 1890, du 1^{er} au 15 mars 1890.

⁹⁸⁶ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 février 1890.

⁹⁸⁷ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 mai 1898.

⁹⁸⁸ Ministère de l'Instruction publique, *Manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires*, Paris, Imprimerie nationale, 1892, p. IX.

1890⁹⁸⁹. La volonté des médecins, pédagogues et politiques est de séparer la préparation militaire et sa gymnastique en construisant une éducation physique scolaire. Le commandant Victor Legros en est convaincu lorsqu'il écrit, en 1895 :

*« C'est cependant au point de vue moral, qu'étaient, le plus funeste, les conséquences de cette lamentable bouffonnerie. C'était une indécente profanation que mêler des officiers en uniforme à des jeux d'enfants, où toute leur autorité se bornait à exclure du divertissement ceux qui se laissaient aller à les tourner en dérision »*⁹⁹⁰.

De plus, les pressions, menées par le *Comité Jules Simon* et la *Ligue nationale de l'éducation physique* (LNEP), pour le plein air se regroupent dans une position commune : la critique de la gymnastique scolaire. Le président de la commission, le docteur Jules-Etienne Marey, qui appartient à la LNEP, est catégorique dans un pré rapport publié le 10 novembre 1888 :

*« Les défauts du programme actuel sont si frappants si l'on considère qu'il s'adresse indistinctement aux enfants des deux sexes, qu'il ne tient pas suffisamment compte de l'âge des élèves, ni des conditions si différentes dans lesquelles se trouvent ceux des campagnes et ceux des villes, qu'il soumet trop souvent à une réglementation aride un enseignement qui pourrait prendre une forme attrayante ; enfin qu'il est basé sur une tradition empirique plutôt que sur les lois de la physiologie et de l'hygiène »*⁹⁹¹.

Si la réforme de l'internat fait l'unanimité, la transformation de la gymnastique en éducation physique pose problème. Au sein de la commission, comme en dehors, la lutte est intense entre les hygiénistes, partisans de pratiques de plein air, et les tenants d'une gymnastique, qui même si elle perd sa qualification de militaire, devient "rationnelle" sous l'influence de Georges Demenÿ. En effet, le rapport intermédiaire signé Marey, soutient la vision d'une gymnastique dynamique : *« une gymnastique toute différente consiste à faire travailler les muscles au moyen de mouvements rapides, étendus et fréquemment répétés »*⁹⁹² et fait référence aux *« remarquables travaux du Dr Lagrange »*⁹⁹³, qui prônent le plein air. Pour

⁹⁸⁹ Arrêté du 8 août 1890, programme de l'enseignement de la gymnastique dans les établissements primaire et de l'enseignement secondaire.

⁹⁹⁰ Legros Victor, « Préface » in Mosso Angélo, *L'éducation physique de la jeunesse*, Paris, Félix Alcan, 1895, p. XXIV.

⁹⁹¹ Marey, Jules Étienne, « Rapport adressé à M. le Ministre, au nom de la commission de gymnastique, par M. Marey, membre de l'Institut, président de la Commission », *BAMIP*, n° 828, 10 novembre 1888, pp. 653-656., p. 653, ou « L'éducation gymnastique », *La Gymnastique et le moniteur officiel de la gymnastique, du tir et de l'escrime*, n° 47, 2 décembre 1888, p. 378.

⁹⁹² Marey Jules-Etienne, 1888, *op.cit.*, p. 653

⁹⁹³ *Ibid.*, p. 654.

Jean-Paul Barbazanges, « *les travaux de Marey sont bien connus de Lagrange et il va pouvoir étayer, dans sa "physiologie des exercices du corps", la théorie d'une éducation physique "fonctionnelle" dans ce sens qu'elle devra, avant tout, s'adresser aux grandes fonctions de l'organisme pour être réellement utile. Nous le voyons, la gymnastique dont le principe et les buts étaient purement anatomiques, change totalement de visage* »⁹⁹⁴. Mais les partisans de cette discipline défendent leur raison d'être. Un membre de la commission de gymnastique signe un article au vitriol, en 1889, contre Fernand Lagrange suite à la parution de son livre. « *Le Dr Lagrange aime les jeux : c'est son droit. Il veut faire partager son goût à la jeunesse ; rien de mieux. N'a-t-il pas d'autre moyen d'assurer le succès de sa cause que de crier sus à la gymnastique ?* »⁹⁹⁵. Ce journal attaque tous les auteurs ou publications qui s'en prennent à cette pratique. Ainsi, en 1888, c'est Philippe Daryl, alias Paschal Grousset, qui est attaqué pour un article dans *Le Temps*. « *M. Daryl a déclaré une guerre acharnée à tout ce qui est appareil de gymnastique, il veut nous voir revenir à la bonne gymnastique des premiers âges, la gymnastique naturelle* »⁹⁹⁶. Entre la LNEP et le comité Jules Simon, les relations sont, elles aussi, tendues. Une opposition de fonds émerge sport contre jeux français, mais également idéologique entre le baron Pierre de Coubertin et le communard Paschal Grousset⁹⁹⁷. La publication du *Manuel des jeux scolaires et des exercices athlétiques*⁹⁹⁸, en 1888, préfacé par Pierre de Coubertin précise que le but est d'organiser dans les écoles « *les jeux et exercices physiques autres que la gymnastique et l'escrime* »⁹⁹⁹. Pierre de Coubertin espère influencer la rédaction du manuel annoncé à la suite des travaux de la commission Marey de 1887. La LNEP répond par certains de ses membres, dont le docteur Philippe Tissé : « *l'université doit prohiber [les exercices athlétiques] dans les établissements d'enseignement public* »¹⁰⁰⁰. Le *Manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires* de 1891, reconnaît dans l'avant-propos que « *deux méthodes se disputent l'honneur de satisfaire à cette nécessité d'une forte éducation*

⁹⁹⁴ Barbazanges Jean-Paul, *De l'hygiène de la respiration à l'éducation physique en plein air (France-XIXe siècle)*, mémoire ENSEP, 1972, p. 109.

⁹⁹⁵ Anonyme, « Les idées du docteur Lagrange sur l'éducation physique », *La Gymnastique*, 10 février 1889, p. 34.

⁹⁹⁶ Paz Maxime, « Un paradoxe », *La Gymnastique*, 2 décembre 1888, p. 380.

⁹⁹⁷ Gleyse Jacques, « Taire la chose et dire les mots. Ou les avatars de l'innovation pédagogique en éducation physique au XXe siècle en France », *Tréma*, n° 22, 2003, pp. 65-85

⁹⁹⁸ Comité des exercices physiques dans l'éducation, *Manuel des jeux scolaires et des exercices athlétiques*, Paris, Delalain Frères, 1888.

⁹⁹⁹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁰⁰⁰ Cité par Arnaud Pierre, « Les deux voies d'intégration du sport dans l'institution scolaire » in Arnaud Pierre et Terret Thierry, *Éducation physique et politique sportives (XIXe-XXe siècles)*, Paris, CTHS, 1995, pp. 315-348., p.17.

physique »¹⁰⁰¹, mais le choix du rédacteur est clair : quarante pages pour les jeux¹⁰⁰² et deux cents pages pour la gymnastique. René Meunier remarque, après l'étude d'une proposition de leçon par Demeny, « *la place des exercices dynamiques dans cette leçon est inexistante, les idées de Marey et du Dr Lagrange ont été absorbées par la tradition gymnastique* »¹⁰⁰³. Pour Jean-Paul Barbazanges, Demeny « *en voulant instituer un réalisme d'éducation physique, [...] remplacera un formalisme par un autre formalisme* »¹⁰⁰⁴. Ce dernier distingue une "gymnastique de développement", afin de respecter l'héritage amorosien ou militaire et une "gymnastique d'application", afin d'intégrer les progrès scientifiques et le développement des pratiques sportives ou de plein air dans la société. Un troisième acteur plaide pour la gymnastique, l'Union des professeurs de gymnastique de France (UPGF) créée en 1884. Pour Jean Collot-Laribe, l'UPFG est née de différends avec Demeny qui ne voulait pas élargir son *Cercle de gymnastique rationnelle*¹⁰⁰⁵, au-delà de Paris. Les professeurs de gymnastique ne se reconnaissent pas dans la LNEP, qui regroupe une majorité "d'intellectuels"¹⁰⁰⁶. « *La classe intellectuelle se démarque des Aristocrates Coubertiniens et des "populaires" des sociétés de gymnastique* »¹⁰⁰⁷, ce que montre bien le tableau proposé par Jean Collot-Laribe¹⁰⁰⁸. Un quatrième acteur peut être rajouté, l'influence des sociétés conscriptives de "tir gymnastique et instruction militaire", extérieure au système éducatif mais intervenant dans l'école. Pierre Arnaud¹⁰⁰⁹ et Jacques Defrance¹⁰¹⁰ ont montré l'influence de ces sociétés patriotiques qui souvent proposent de la gymnastique.

Ce premier état des lieux présentant les forces en présence est important. Léon Bourgeois et Henri Marion, auteur du rapport sur la discipline, sont favorables aux jeux anglais

¹⁰⁰¹ Ministère de l'Instruction publique, *Manuel d'exercices gymnastiques...*, 1892, *op. cit.*, p. 2.

¹⁰⁰² Et non les sports.

¹⁰⁰³ Meunier René, 1973, *op. cit.*, p. 167.

¹⁰⁰⁴ Barbazanges Jean-Paul, *De l'hygiène de la respiration à l'éducation physique en plein air en France au XIX^e siècle*, Thèse sous la direction de Canguilhem Georges, Université de Paris VII, 1972, p. 268.

¹⁰⁰⁵ Collot-Laribe Jean, « Le gymnasiarque, l'éducateur, le scientifique. Contribution à l'histoire d'une profession (1870-1900) », *Travaux et Recherches en EPS. Histoire sociale des pratiques sportives*, INSEP, n° 8, 1985 p. 154.

¹⁰⁰⁶ « *Dès ses origines, la LGEP [...], regroupe essentiellement la petite et moyenne bourgeoisie radicale...* », Saint-Martin Jean, Travaillet Yves, Lebecq Pierre-Alban, Morales Yves (dir.), *L'Œuvre du Dr Philippe Tissé : une croisade sociale en faveur de l'éducation physique (1888-1914)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 9.

¹⁰⁰⁷ Collot-Laribe Jean, *Naissance de la profession d'enseignants d'éducation physique : les enjeux professionnels, sociaux et politiques (1871 à 1900)*, Mémoire INSEP, 1982, p. 193.

¹⁰⁰⁸ Collot-Laribe Jean, 1985, *op.cit.*, p. 156.

¹⁰⁰⁹ Arnaud Pierre, « Le sport en marge ou le poids de sociétés conscriptives. Vitalité et densité du mouvement sportif associatif à Lyon et dans le département du Rhône (1853-1915) », in Arnaud Pierre (dir.), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 96-123.

¹⁰¹⁰ Defrance Jacques, *La fortification des corps. Essai d'histoire sociale des pratiques d'exercice corporel*, Thèse sous la direction de Bourdieu Pierre, École des hautes études en sciences sociales, 1978, pp. 218-220.

qui permettent de développer le « *self-government* »¹⁰¹¹ des élèves. Aussi, les jeux sportifs vont être intégrés dans le temps libre, sous forme d'auto-organisation des grands élèves, surveillés, évidemment, par un adulte de l'établissement. La gymnastique intègre prudemment les jeux récréatifs pour les petites classes, suivant les recommandations de Pauline Kergomard¹⁰¹² ou d'Elie Pécault¹⁰¹³. D'après le manuel de 1891, ces pratiques sont introduites dans les cours de gymnastique, d'autant que certains d'entre eux, selon Georges Demenÿ, « *méritent ainsi le nom de jeux gymnastiques* »¹⁰¹⁴ de par les efforts musculaires nécessaires et leur intensité. Ce n'est donc pas par la voie de l'enseignement obligatoire que les sports entrent à l'école, mais par les pratiques libres ou les récréations.

Il faut, également faire face aux réticences de certains médecins. Le rapport du docteur Legendre, lors du congrès de 1894 de *l'association pour l'avancement des sciences* affirme dans ses conclusions devoir : « *encourager l'exercice, mais faire la guerre au sport, dans les établissements scolaires* »¹⁰¹⁵. Au lycée Victor-Hugo, les archives sont plus importantes pour les activités corporelles dites « libres » que pour les cours de gymnastique. Ce constat indique que les autorités rectoriales sont plus intéressées par les pratiques libres que par la gymnastique. Est-ce une volonté ministérielle ? Nous n'avons aucun élément permettant de le prouver.

La seconde commission réunie en 1904, sous la présidence du général Castex, puis Mercier-Milon n'aboutit pas à un consensus. Elle regroupe quatre membres des ministères de la Guerre, quatre de l'Instruction publique et quatre membres de *l'Union des sociétés de gymnastique de France*, avec pour objectif de construire un plan général d'éducation physique et donc d'unifier les méthodes d'éducation physique. Le résultat est un échec. Une première remarque sur la composition de la commission est nécessaire : tous ses membres sont acquis à la gymnastique. La conséquence est évidente, les jeux scolaires sont présentés, dans le manuel de 1908 en "annexe" avec les promenades et excursions, alors qu'en 1890, ils constituaient le "livre II" de quarante pages, ils sont présentés sur seulement trente pages.

¹⁰¹¹ Marion Henri, 1892, *op.cit.* p. 294.

¹⁰¹² Kergomard Pauline, *L'éducation maternelle dans l'école*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1895, pp. 194-203.

¹⁰¹³ Denis Daniel, « L'éducation physique dans le dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson, un révélateur des contradictions de l'École républicaine (1880-1911) » in René Bernard Xavier (dir.) *À quoi sert l'éducation physique et sportive ? Dossiers EPS n° 29*, Paris, Éditions Revue EP.S, 1996, p. 316.

¹⁰¹⁴ MIP, *Manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires*, 1892, *op.cit.*, p. 229.

¹⁰¹⁵ Cité par Pociello Christian, *Une tentative de rationalisation scientifique de l'éducation physique : Marey et Demenÿ*, mémoire INSEP, 1972, annexe E.

L'affrontement n'oppose plus "plein air et jeux" contre "gymnastique", mais "gymnastique suédoise" défendue par les militaires, notamment par le commandant Coste¹⁰¹⁶, soutien du docteur Tissié, et "l'éducation physique rationnelle", modérément éclectique, théorisée par Georges Demenÿ. N'ayant pu obtenir de consensus, le ministère de l'Instruction publique confie à Georges Demenÿ la rédaction du nouveau manuel, publié en 1908. Il conforte ainsi sa position de leader de "l'école française"¹⁰¹⁷ et devient, selon nous, le premier véritable didacticien de cette nouvelle discipline, l'éducation physique. Le ministère de la Guerre édite, quant à lui, son règlement¹⁰¹⁸ en 1910, qui est, selon le lieutenant-colonel Labrosse, le « premier qui se nomma Règlement d'éducation physique et non plus de Gymnastique. Cette substitution est encore due à Demenÿ »¹⁰¹⁹.

Peut-on mettre en rapport, un recentrage sur la gymnastique entre les deux manuels et le constat réalisé par Daniel Denis et Pierre Khan entre les éditions du *Dictionnaire de pédagogie* : « l'élan réformateur de la 1^{re} édition (1882-87) laisse place dans le 2^e (1911) à un désenchantement »¹⁰²⁰ ? En regardant dans les manuels "les jeux scolaires", la réduction de dix pages sur quarante, la relégation en "annexes" à côté de « natation, promenades et excursion scolaires »¹⁰²¹, est-elle assimilable à la disparition de l'article "jeu" du dictionnaire qui, pour Daniel Denis, « participe donc d'un recul ou d'un repli »¹⁰²². Nous l'interprétons comme tel. C'est-à-dire que l'évolution impulsée par les textes de 1890 se fige par le refus de développement, d'intégration de ces pratiques jouées (le sport) et le retour à des exercices stricts et encadrés (la gymnastique et les jeux gymnastiques) qui, selon les hygiénistes, permettent de lutter contre les nouveaux fléaux de la société, liés à la morale (dénatalité, maladies vénériennes, alcoolisme), qui produisent des enfants tarés¹⁰²³.

La parution de ce manuel officiel, en 1908, ne semble pas changer les habitudes prises dans le lycée, voire dans l'académie. De très nombreuses archives, notamment à destination

¹⁰¹⁶ Lebecq Pierre-Alban, Saint-Martin Jean, « La belle Époque de Philippe Tissié (1898-1914) ? », in Saint-Martin Jean, Travaillot Yves, Lebecq Pierre-Alban, Morales Yves (dir.), 2012, *op. cit.*, pp.64-65.

¹⁰¹⁷ Demenÿ Georges, *Évolution de l'éducation physique. L'école Française*, Paris, Fournier, 1909.

¹⁰¹⁸ Ministère de la Guerre, *Règlement d'éducation physique*, Paris, Fournier, 1910.

¹⁰¹⁹ Labrosse Eugène, *L'École de Joinville 1852-1930*, Joinville, Imprimerie de l'École, 1930, p. 27. Demenÿ est titulaire de chaire de physiologie de l'école de 1901 à 1909 (Simonet Pierre, 1998, *op. cit.*, p. 42.)

¹⁰²⁰ Denis Daniel, 2006, *op. cit.*, p. 11.

¹⁰²¹ MIP, *Manuel d'exercices physiques et jeux scolaires*, Paris, Hachette, 1908, (éd. 1914), pp. 225-262.

¹⁰²² Denis Daniel, « La gymnastique, entre pratique sociale et discipline scolaire » in Denis Daniel, Kahn Pierre (dir.) *L'école républicaine et la question des savoirs. Enquête au cœur du "dictionnaire de pédagogie" de Ferdinand Buisson*, Paris, CNRS éditions, 2003, pp.271-272.

¹⁰²³ Vigarello Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le moyen-âge*, Paris, Seuil, 1999, (1^{er} éd. 1993), « Le spectre de la dégénérescence », pp. 218-230

des recteurs, relatent les activités sur le temps libre. Pour les cours d'éducation physique, les sources se réduisent quasiment à quelques accidents et aux rapports d'évaluation des enseignants qui valorisent l'action des professeurs de gymnastique dans cette partie annexe qui est parfois dans leur emploi du temps. Il semble que les recteurs en poste durant cette période ont la volonté de développer les activités sportives et les activités physiques pour les élèves. Le recteur Bredif, favorable au développement de ces pratiques, reste à Besançon plus de onze années de 1888 à 1899. Farouchement anticlérical et défenseur de l'enseignement pour les jeunes filles¹⁰²⁴, il est soutenu par les journaux républicains. Totalement en accord avec les idées des réformateurs de l'Instruction publique, il encourage les initiatives concernant les pratiques physiques dès son arrivée en publiant des circulaires novatrices en 1889 et installe les activités libres, recommandées par les textes de 1890, dans l'académie. Le 12 février 1890, il est sollicité par l'*Union des sociétés de gymnastique de France* (USGF) « *connaissant l'intérêt que vous portez à tout ce qui est de nature à concourir au relèvement moral et national de la patrie* »¹⁰²⁵ afin de soutenir l'organisation de la XVI^e fête fédérale qui se déroule à Besançon. Le recteur qui lui succède, Edouard Ardaillon, ne semble pas avoir marqué l'académie contrairement au recteur Padé qui le remplace, et reste en poste de 1908 à 1917. Incontestablement, la stabilité des plus hautes fonctions rectorales permet une continuité dans les actions lancées.

2.2.2 - Les exercices militaires et de tir

Les archives ne sont pas précises sur l'organisation, l'encadrement et le contenu de ces cours qui, en 1914, s'appelleront préparation militaire. Les exercices de tir sont envisagés, dès 1873 en Franche-Comté selon Christian Vivier¹⁰²⁶. On trouve à côté des sociétés civiles, des sociétés militaires, des sociétés scolaires et des sociétés mixtes. La loi de 1899 réduisant le service militaire à trois ans accélère leur développement, notamment lors du ministère Jules Ferry. Pierre Arnaud les qualifie de « *sociétés conscriptives* »¹⁰²⁷, se donnant pour but de développer le patriotisme et de pallier l'impréparation des jeunes au service militaire.

¹⁰²⁴ AD Doubs, T1382, « discours prononcé par le recteur de l'académie à la séance solennelle de rentrée de l'école préparatoire de Chambéry », 1880 et « M. Rambaud à Lons-le-Saunier, inauguration du lycée de jeunes filles », *L'union républicaine du Jura*, mercredi 5 août 1896 « discours de M. Brédif ».

¹⁰²⁵ AD Doubs, T1382, dossier administratif de Louis Brédif, lettre du 12 février 1890 du président du comité d'organisation et signée par le maire au recteur.

¹⁰²⁶ Vivier Christian, *La naissance du sport en Franche-Comté*, Besançon, UFRSTAPS, 1989, p.70.

¹⁰²⁷ Arnaud Pierre, (1987) *op. cit.*, p. 101.

L'officialisation du tir scolaire est réalisée par la parution de la circulaire du 20 mars 1884 qui annonce l'instauration de prix décernés par le ministère de la Guerre « *pour les élèves qui se seront le plus distingués par leur adresse au maniement du fusil, au tir et aux exercices de gymnastique* »¹⁰²⁸. Dans les rapports mensuels adressés au recteur par le lycée, il est indiqué, en 1884, que « *les 200 fusils scolaires annoncés par le ministre sont arrivés. Les anciens fusils vont être réintégrés à l' Arsenal* »¹⁰²⁹, ce qui confirme les liens officiels entre l'institution scolaire et l'armée.

L'animation est sous la responsabilité d'un officier ou sous-officier et de quelques soldats mis à disposition par le Général. Ces exercices ne sont pas obligatoires, il est nécessaire de s'inscrire à l'association de tir, mais elle est dépendante, pour sa réalisation, de l'armée, qui fournit stand de tir, armes, cartouches et instructeurs militaires. La circulaire du 19 février 1907 précise que pour les établissements situés dans une ville de garnison, les élèves d'au moins 15 ans « *auront droit à une allocation mensuelle de 50 cartouches de tirs réduits* »¹⁰³⁰ et que dans toutes les villes de garnison, le tir à l'arme de guerre est donné par les soins de l'autorité militaire dans le cadre de société de tir constituée par l'établissement. La lettre du proviseur au général Perrot exprime cette dépendance :

*« Nous sommes tous disposés à accepter pour l'année 1907-1908, les 10 cartouches par tireur dont l'allocation est prévue par les instructions ministérielles. J'ai l'honneur de faire savoir directement à M. Le Colonel commandant le 60^e régiment d'Infanterie que, pour les exercices préparatoires et l'utilisation de ces 10 cartouches, nous sommes dès maintenant à sa disposition, pourvu que les séances aient lieu le jeudi dans la journée ou le dimanche matin à des heures qui pourront être fixées après entente entre ce chef de corps et l'administration collégiale »*¹⁰³¹.

Dans un rapport pour l'année 1907-1908, Vidal, le professeur de gymnastique, explique que les lycéens constitués en société se sont entraînés à la caserne Ségur du 5 décembre à la fin du mois de février au tir à l'arme de guerre. Il précise que le nombre de lycéens est de 15 : 7 pensionnaires et 8 externes¹⁰³². Ces exercices concernent les volontaires, dont les parents produisent une décharge concernant la responsabilité de l'établissement

¹⁰²⁸ Circulaire du 20 mars 1884 relative aux prix d'instruction militaire et de gymnastique décernés par le ministère de la guerre dans les établissements d'enseignement secondaire.

¹⁰²⁹ AD Doubs, T1009, rapport du 15 au 31 juillet 1884, du proviseur au recteur.

¹⁰³⁰ Circulaire du 18 mars 1907 relative aux exercices de tir.

¹⁰³¹ AD Doubs, T316, Lettre du 7 novembre 1907, du Proviseur VH à M. le Général Perrot, Gouverneur militaire de Besançon.

¹⁰³² AD Doubs, 1T602, lettres de parents déchargeant le lycée de responsabilités pour l'organisation du tir scolaire.

dans la participation de leurs enfants à ces exercices¹⁰³³. Le nombre d'élèves participant à ces cours facultatifs est très variable. En 1899, 34 élèves sur 340 vont en cours de gymnastique ; 1901, 62 sur 370 ; 1904, 18 seulement sur 530 élèves qui suivent les cours de gymnastique¹⁰³⁴. Les chiffres de novembre 1908 sont très faibles. 9 lycéens sont présents à la première séance, au point que le proviseur écrit : « *si les élèves ne viennent pas régulièrement, je les [les cours] supprimerai* »¹⁰³⁵. La société de tir du lycée Victor-Hugo est dissoute en juin 1909, certainement du fait du désintérêt des familles, afin que leurs enfants ne souhaitent pas s'engager dans des carrières militaires.

Des championnats de tir sont organisés¹⁰³⁶. De 1897 à 1908, des prix pour le tir à la carabine Flobert sont attribués aux jeunes lors de la distribution solennelle des prix¹⁰³⁷. Les prix pour le tir seront à nouveau attribués pour le tir à l'arme de guerre à partir de 1911, pour les élèves volontaires.

Le 13 mars 1914, le chef de Bataillon Chamborédon, directeur de l'instruction physique et de la préparation militaire à Besançon, écrit au chef d'établissement pour lui indiquer qu'il désigne l'adjudant Billet¹⁰³⁸, le professeur de gymnastique du lycée, un maréchal des logis et un caporal « *comme moniteur de préparation militaire dans votre lycée* »¹⁰³⁹. En décembre 1916, un rapport fait mention de ces exercices organisés « *au lycée, trois fois par semaine et au dehors le dimanche* »¹⁰⁴⁰ pour les élèves de la classe 1916.

Comme dans la période précédente, gymnastique, tir, instructions et exercices militaires sont entremêlés tant au niveau des intervenants, des horaires, des rapports aux autorités. Julien Vidal est mentionné comme instructeur de tir, tout comme Gustave Billet. Quelques archives évoquent le tir dans le lycée à la carabine Flobert, mais pas le moment, s'il s'agit d'un cours obligatoire ou non. Les seules précisions données sont pour les tirs à l'arme de guerre, encadrés par des militaires et dans les stands de tir de l'armée, donc hors du lycée.

¹⁰³³ *Ibid.*

¹⁰³⁴ AD Doubs, T158, états des établissements d'instruction secondaire susceptibles de recevoir des prix d'instruction militaire et de gymnastique de M. le Ministre de la guerre.

¹⁰³⁵ AD Doubs, T1010, rapport du mois de novembre 1908.

¹⁰³⁶ AD Doubs, T88, union nationale des sociétés de tirs de France, règlement du championnat des lycées et collèges 1897.

¹⁰³⁷ AD Doubs, 784 — PR1, Lycée Victor-Hugo, distributions des prix.

¹⁰³⁸ Gustave Billet a fait l'école normale de Joinville et un stage de 45 jours à l'école normale de tir du camp de la Valbonne ; AD Doubs, T1466, dossier de Gustave Billet, lettre manuscrite.

¹⁰³⁹ AD Doubs, 1T601, lettre du 13 mars 1914 chef de bataillon Chamborédon au proviseur.

¹⁰⁴⁰ AD Doubs, T1010, rapport du mois de décembre 1916

2.2.3 - La gymnastique et l'éducation physique au lycée

Dès 1888, avec l'arrivée d'un nouvel enseignant de gymnastique, Julien Vidal, le proviseur note dans un rapport : « *En revanche le nouveau professeur de gymnastique, Monsieur Vidal, a imprimé aux exercices de gymnastique une impulsion plus vive* »¹⁰⁴¹. Auparavant, enseignant à l'école normale d'institutrices, puis d'instituteurs à Carcassonne, ce titulaire du CAEG depuis 1878, intègre dans son enseignement les circulaires de 1890. Il assure également les séances de tir au lycée et accompagne les élèves sur les stands de tir de l'armée. Le proviseur le félicite également pour sa contribution à la création de la société de jeux¹⁰⁴², son implication dans la préparation des lendits¹⁰⁴³.

Dans son rapport sur l'application des réformes de 1890, l'inspecteur d'académie note que « *les exercices physiques ont pris partout un développement remarquable* »¹⁰⁴⁴ dans toute l'académie. Quelques pages plus loin, il mentionne le changement de contenu, impulsé par les théories de Demenÿ et le *manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires* : « *les évolutions et les exercices d'ensemble ont, dans la plupart des établissements, plus d'importance que les exercices aux agrès* »¹⁰⁴⁵. Jamais, il n'est fait mention des jeux scolaires. Pourtant, ils constituent le livre II du manuel de 1891. Ils sont différenciés pour les garçons et les filles. Ils sont classés en "jeux récréatifs", "jeux gymnastiques" et "jeux de plein air". Aucune autre précision n'est donnée dans l'animation des séances. Les règles sont expliquées, mais aucune information n'est donnée quant à leur animation et leurs effets sur le corps. Aucune trace de ces jeux lors du cours d'éducation physique n'a été trouvée dans les archives. Comment sont-ils encadrés ? Sont-ils, seulement, proposés aux élèves du lycée Victor-Hugo ? Nous n'avons aucun élément de réponse.

L'emploi du temps de 1905-1906 indique que Julien Vidal fait 37 h de cours de gymnastique dans l'établissement¹⁰⁴⁶ dont 10,5 heures supplémentaires. Les cours, inscrit sur les emplois du temps durent soit 1 heure soit une demi-heure.

¹⁰⁴¹ AD Doubs, T1009, rapport de la quinzaine du 15 au 31 mai 1888.

¹⁰⁴² AD Doubs, T1457, notice individuelle 1891,1892.

¹⁰⁴³ *Ibid.*, notice individuelle 1892,1893, 1894, 1895, 1897.

¹⁰⁴⁴ AD Doubs, T326, rapport général sur les réformes introduites dans les programmes et le régime intérieur des lycées et collèges de l'académie de Besançon par les arrêtés des 28 janvier, 12 juin et 5 juillet 1890, non daté, de l'inspecteur d'académie au recteur, p. 9.

¹⁰⁴⁵ *Ibid.*, p. 15.

¹⁰⁴⁶ AD Doubs, T1101, emploi du temps année 1905-1906.

Dans les conclusions adoptées par la commission Ribot de 1899, l'une d'elles est surprenante : « *L'éducation physique sera organisée sérieusement et aura une sanction soit dans les examens de fin d'études, soit au point de vue du service militaire* »¹⁰⁴⁷. Ce vœu sera repris par la commission de 904. La présence de la discipline dans les examens peut être considérée comme une volonté de reconnaissance de cette matière.

Peu d'archives décrivent les cours d'éducation, mais il est possible d'approcher les pratiques par les signalements d'accidents et les attentes de l'administration ainsi que par les avis portés par le proviseur ou l'inspecteur d'académie. Les séances de gymnastique sont suspendues lorsque le temps est très mauvais. En janvier 1897, le proviseur demande à M. Vidal de les « *remplacer par des exercices facultatifs de danse* »¹⁰⁴⁸.

Le *Manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires* de 1891 donne le plan d'une leçon de gymnastique et définit ses caractéristiques. Il ne s'agit plus d'une simple répétition d'exercices choisis dans un répertoire, mais d'une construction par l'enseignant qui doit contenir des mouvements d'ensemble, de jeux et de mouvements aux appareils fixes. Mais le contrôle des élèves demeure : « *son rôle marque la place qu'il doit occuper ; "démonstrateur" et "commandant", il doit être vu et entendu de tous ses élèves ; "surveillant", il doit pouvoir juger d'un coup d'œil la valeur de l'ensemble, rectifier les fautes particulières et s'assurer la confiance des élèves par la sollicitude dont il les entoure* »¹⁰⁴⁹. Des paramètres sont établis : la leçon doit être complète et utile, graduée, intéressante, conduite avec ordre et énergie. Julien Vidal anime ses séances dans cet esprit. Le rapport du proviseur de 1890 est éclairant à ce sujet : « *M. Vidal a beaucoup d'entrain, le ton du commandement et donne un réel succès à l'enseignement de la gymnastique au lycée de Besançon. Il fait aimer aux élèves les exercices du corps, qui, dirigés par lui, deviennent une véritable récréation* »¹⁰⁵⁰. Le chef d'établissement se félicite de l'arrivée de ce nouvel enseignant qui anime ses cours et ne fait pas que reproduire les exercices des manuels. Il applique certainement les recommandations du manuel de 1891, encourageant les exercices collectifs "mouvements d'ensemble" comportant des "lutttes et oppositions". Le rapport du proviseur de 1905 évoque la manière d'enseigner : « *M. Vidal conserve encore toute son activité, il lui reste assez de souplesse et d'agilité pour*

¹⁰⁴⁷ Ribot Alexandre, 1900, *op. cit.*, p. 171

¹⁰⁴⁸ AD Doubs, T1009, rapport du 15 au 31 janvier 1897.

¹⁰⁴⁹ MIP, *Manuel d'exercices gymnastiques et jeux scolaires*, 1892, *op. cit.*, pp. 19-20.

¹⁰⁵⁰ AD Doubs, T1457, dossier administratif Julien Vidal, notice individuelle 1889-1890.

joindre le précepte à l'exemple toutes les fois que l'exige son enseignement »¹⁰⁵¹. Tous les avis vont dans ce sens. Quelques années plus tard, l'arrivée du recteur Padé modifie le regard sur cette pédagogie : « *Je crois son enseignement parfaitement infructueux. M. Vidal me semble n'avoir pas voulu adopter les procédés nouveaux et il en est resté à la vieille gymnastique aux agrès* »¹⁰⁵².

En 1890, le proviseur mentionne que grâce à lui, une société de jeux a pu être organisée et le recteur appuie les appréciations en écrivant « *très méritant et digne d'être encouragé* »¹⁰⁵³. En 1892, proviseur, inspecteur d'académie et recteur appuient sa demande de promotion de classe. On peut voir le soutien qu'apportent les autorités administratives aux réformes de 1890 et à l'instauration des pratiques physiques dans l'établissement. S'il est félicité pour ses cours de gymnastique, il l'est d'autant plus qu'il s'investit dans les activités libres et notamment dans l'accompagnement des lendits. Il prend son rôle tellement à cœur qu'en 1895, lors du lendit qui se déroule à Vesoul, un rapport est rédigé sur son attitude partielle et provocante ; une note dans son dossier précise qu'il avait bu¹⁰⁵⁴. En 1898, il est proposé pour les palmes académiques. Son successeur, Gustave Billet, reçoit dans ses évaluations les mêmes éloges : « *M. Billet est ponctuel et dévoué, plein d'ardeur et de foi* (souligné). *Enseigne la gymnastique avec succès* »¹⁰⁵⁵. Retraité de l'armée et fraîchement diplômé du cours supérieur d'EP en 1908, l'inspecteur d'académie note dans son précédent poste à Belfort : « *M. Billet fait revivre l'enseignement de la gymnastique* »¹⁰⁵⁶. Applique-t-il les connaissances acquises au cours supérieur ? Aucun renseignement n'a pu être trouvé sur ce point. On retient toutefois que les rapports inhérents aux appréciations concernant les professeurs de gymnastiques sont unanimes pour encenser le dynamisme et l'enseignement de ces maîtres. N'est-ce pas l'attente principale des instances quant au rôle de cette discipline renouvelée ? L'image de lycéens énergiques et remuants est rassurante tant au niveau de la morale que de l'hygiène.

Au niveau des pratiques, les remarques des proviseurs et inspecteurs font état d'une gymnastique plus dynamique, plus joyeuse : « *grâce à une méthode progressive et*

¹⁰⁵¹ *Ibid.*, notice individuelle 1905-1906, avis du proviseur du 6 décembre 1905.

¹⁰⁵² *Ibid.*, notice individuelle 1908-1909, avis du recteur du 2 juin 1909.

¹⁰⁵³ *Ibid.*, notice individuelle 1890-1891, avis du proviseur du 2 avril 1891.

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, note : Vidal, 1895.

¹⁰⁵⁵ AD Doubs, T1466, dossier administratif Gustave Billet, « note et propositions du chef d'établissement », 1913.

¹⁰⁵⁶ *Ibid.*, proposition motivée de l'inspecteur d'académie, 10 octobre 1910.

entraînante »¹⁰⁵⁷ ; qui « *fait [...] la meilleure part aux exercices d'assouplissement et d'ensemble ; enseignant prudent* »¹⁰⁵⁸. Mais des accidents peuvent se produire lors des exercices d'application, recommandés par les manuels de 1891 et 1908. Peu sont détaillés. « *Dans un mouvement de saut, le jeune Gaufrin, externe de la classe de 4^e, est tombé à la gymnastique et s'est fait au coude une luxation* »¹⁰⁵⁹. Après des rappels à l'ordre du recteur, en 1905, à propos de la nécessité d'établir des déclarations d'accidents, quelques documents présentent des détails qui renseignent sur les pratiques d'applications. En 1907, lors d'un saut en hauteur avec élan et avec tremplin, l'élève « *a glissé sur le tremplin, en avant de la corde alors que le professeur était placé derrière pour aider les élèves dans leur chute* »¹⁰⁶⁰. Peu d'accidents se déroulent dans les cours de Julien Vidal, titulaire du CAEG simple. Par contre, son remplaçant, Gustave Billet, titulaire du CAEG degré supérieur est plus souvent présent dans les archives. En décembre 1910, un élève se casse le bras. Il est simplement mentionné : « *L'élève Gomet a la responsabilité de ce qui lui est arrivé* »¹⁰⁶¹. D'autres accidents sont mentionnés les 27 mars et 10 avril 1911, sans dossier, mais chaque fois la responsabilité de M. Billet n'est pas engagée selon l'inspecteur d'académie. Le 19 juin 1911, suite à un nouvel accident en saut en hauteur, l'inspecteur d'académie, dans ses conclusions en accord avec le proviseur et Gustave Billet, propose d'interdire le tremplin pour sauter¹⁰⁶². En 1912, c'est « *pendant que M. Billet surveillait un exercice de traction que les deux élèves, qui avaient subi l'épreuve se livrèrent à un corps à corps pour faire l'essai de leur force* »¹⁰⁶³, qu'un élève se blesse. Et aussi, en juillet, « *il n'y avait rien de dangereux, ni dans la nature de l'agrès (très petites barres parallèles) ni dans l'exercice* »¹⁰⁶⁴.

Même si les rapports sur les professeurs de gymnastique sont valorisants, ce n'est pas forcément l'avis des élèves. En 1905, le proviseur écrit :

« les cours de gymnastique trouvent beaucoup de récalcitrants parmi les externes, notamment en philosophie, en mathématiques et en 1^{er} ABC. Ce qu'il y a de pire, c'est que les parents, par faiblesse ou pour toute autre raison soutiennent

¹⁰⁵⁷ AD Doubs, T1457, dossier administratif Julien Vidal, notice individuelle 1905.

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*, notice individuelle 1909.

¹⁰⁵⁹ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 juillet 1890.

¹⁰⁶⁰ AD Doubs, T316, lettre du 4 juillet 1907 du proviseur à l'inspecteur d'académie.

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, lettre du 3 décembre 1910 de l'inspecteur d'académie au recteur.

¹⁰⁶² *Ibid.*, lettre du 19 juin 1911 de l'inspecteur d'académie au recteur.

¹⁰⁶³ *Ibid.*, lettre du 24 janvier 1912 de l'inspecteur d'académie au recteur.

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*, lettre du 10 juillet 1912 de l'inspecteur d'académie au recteur.

leurs enfants et pour obtenir des dispenses vont jusqu'à invoquer des maladies que les médecins complaisants leur trouvent toujours »¹⁰⁶⁵.

Il semble qu'un professeur de la faculté de sciences critique l'enseignement de la gymnastique et exige une dispense pour son fils, pour des questions d'horaire. L'inspecteur d'académie écrit *« je n'apprécie pas ce que cette lettre de M. Andrade marque de tendancieux. Mais je retiens que la gymnastique est un enseignement obligatoire et qu'elle mérite qu'on ne la laisse pas disqualifier »¹⁰⁶⁶*. Les cours ne font donc pas l'unanimité chez les élèves comme chez les parents. La discipline et l'ordre nécessaires lors de ces cours sont certainement en décalage avec les attentes des parents d'élèves. L'exemple du professeur de la faculté des sciences est éloquent à cet égard. On peut supposer que les reproches portent sur l'aspect militaire des exercices aux agrès, encore présent dans le manuel de 1908, et que les préférences des familles, appartenant à des catégories socioprofessionnelles privilégiées, se portent plutôt sur les sports et activités athlétiques. En 1910, une lettre du ministre rappelle l'intérêt de la gymnastique et précise que des familles demandent des dispenses. Il est écrit : *« il est du devoir des chefs d'établissements de s'appliquer à démontrer aux parents qu'ils agissent contrairement à l'intérêt de leurs fils et de leur fille »¹⁰⁶⁷*. Ce texte précise que les nouveaux programmes rendent la tâche plus facile et que *« l'enseignement de la gymnastique est puissamment aidé par les jeux de plein air et par les sports athlétiques »¹⁰⁶⁸*.

2.2.4 - Les activités physiques « libres »

« La "Victor Hugo" s'est organisée sous la direction du professeur de gymnastique et sous le patronage de la Ligue bisontine d'éducation physique. Les 50 élèves qui la composent et qui versent chaque mois une cotisation de 0 fr 50 pour l'entretien du matériel jouent, pendant les récréations, dans l'allée qui sépare la cour des grands et celle des moyens. Durant la bonne saison, ils ont fait, à peu près tous les 15 jours, le jeudi, de longues marches de 1 h à 6 h du soir. Les externes sont autorisés à prendre part à ces promenades extraordinaires et quelques-uns en profitent. Une section de bicyclistes s'est lancée parfois dans de grandes excursions en compagnie des maîtres de la 2^e ou 4^e étude. Enfin, il y a eu au lycée et à Chamars une fête des jeux qui a parfaitement réussi et qui a consisté en un concours de gymnastique, d'escrime, rallye-paper, courses de fond et de vitesse, courses de bicyclettes, etc. Ces exercices agréables et hygiéniques prouvent combien les candidats aux différents baccalauréats ont tort, lorsqu'ils se plaignent,

¹⁰⁶⁵ AD Doubs, T1010, rapport de décembre 1905.

¹⁰⁶⁶ AD Doubs, T316, lettre du 4 novembre 1909 de l'inspecteur d'académie au recteur. Aucun courrier n'est joint à cette archive.

¹⁰⁶⁷ AD Doubs, 1T7/1, lettre du 7 mars 1910 du ministre au recteur.

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*

au lycée de Besançon, de la prolongation des récréations et de l'obligation de prendre part aux promenades »¹⁰⁶⁹.

Cette longue citation, extraite du rapport de l'inspecteur d'académie, est illustrative des changements amenés par les textes de 1890. La société s'est formée dès le mois de novembre 1890¹⁰⁷⁰. Marcellin Piellard, secrétaire-trésorier, précise que cette société « s'est fondée sur la propre initiative d'élèves ayant pratiqué le football dans les équipes de Nevers, Lons-le-Saunier, Dijon et Paris »¹⁰⁷¹, qu'elle compte 44 membres (de 16 à 21 ans ainsi qu'une section rattachée pour les élèves plus jeunes. Le proviseur est simplement président d'honneur. Au lycée de Belfort sont organisés des exercices de boxe, saut, de chaussons, de courses sous la direction du maître de la gymnastique. Du patinage est mis en place à Lons-le-Saunier et à Baume-les-Dames. Des professeurs accompagnent les élèves en promenade. À Besançon, Julien Vidal, professeur de gymnastique, anime les récréations, en 1891, à destination des élèves de la société, comme l'écrit le proviseur : « M. Vidal leur a expliqué les règles du jeu et a joué avec eux »¹⁰⁷². Des promenades différentes et plus longues¹⁰⁷³ sont proposées pour les adhérents ainsi que des excursions. Le recteur Brediff est très sensible au développement des pratiques physiques. Recteur républicain, tout au long de sa longue carrière à Besançon de 1888 à 1899, les proviseurs lui adresseront des rapports sur les activités des lycéens dans les récréations, les promenades et les sociétés de jeux.

S'inspirant des collèges anglais, la sous-commission de discipline de 1889 propose d'organiser des sociétés afin de jouer des pièces de théâtre, de constituer des orchestres ou des chorales, mais aussi des sociétés d'histoire naturelle, de géographie, et bien entendu de pratiques physiques. L'organisation de fêtes, auxquelles sont invités les parents et les familles, est envisagée, voire encouragée. Le 23 juin 1892, un concours d'escrime et de gymnastique est organisé au gymnase. Il est précisé que les membres du comité de la Ligue bisontine

¹⁰⁶⁹ AD Doubs, T326, rapport général sur les réformes introduites dans les programmes et le régime intérieur des lycées et collèges de l'académie de Besançon par les arrêtés des 28 janvier, 12 juin et 5 juillet 1890, non daté, de l'inspecteur d'académie au recteur, p. 11.

¹⁰⁷⁰ AD Doubs, T1009, rapport du 15 au 30 novembre 1890.

¹⁰⁷¹ Piellard Marcellin, « Notre enquête chez les scolaires. Besançon – Union sportive du Lycée Victor-Hugo », *Lyon-Sport*, 28 janvier 1899, p. 10. Url : http://collections.bm-lyon.fr/PER00318873/PAGE10_PDF, consulté le 10 février 2018.

¹⁰⁷² AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 février 1891.

¹⁰⁷³ Ibid., rapport du 1^{er} au 15 mars 1891, promenade de 21 km, rapport du 15 au 30 avril 1891, le 16, promenade aux sources d'Arcier ; le 30 à Franois avec M. Vidal, tandis que « 8 élèves accompagnés d'un maître sont allés jusqu'à Gy en vélocipèdes » ; rapport du 1^{er} au 16 juillet 1891, « 5 autres sont allés canoter sur le Doubs, à la Malate », « le 12 le canotage a continué ».

étaient présents. Moins d'un mois après, « le 3 juillet 1892 a eu lieu au lycée, sous les auspices de la Ligue bisontine de l'éducation physique, un concours de bicyclettes entre les élèves et un concours de course à pied entre les élèves du lycée et quelques élèves des écoles primaires. M. le Recteur présidait, assisté de M. l'Inspecteur »¹⁰⁷⁴. Cette information a deux intérêts, le premier est de montrer que les pratiques libres ne sont pas uniquement des pratiques de gymnastique et le second que les plus hautes autorités administratives soutiennent ces actions. La lettre de l'inspecteur d'académie, datée de 1889, confirme cette bienveillance à l'égard de ces activités informant de la décision du ministre : « j'ai l'honneur de vous informer que je me propose de demander aux Chambres, l'inscription au budget 1890 d'un crédit destiné à subvenir aux frais qui résulteront de l'introduction dans les lycées des jeux scolaires et des exercices physiques propres à développer les forces des élèves »¹⁰⁷⁵.

Les élèves peuvent demander l'autorisation de participer à des fêtes à l'extérieur de l'établissement, notamment les lendits organisés par la Ligue bisontine d'éducation physique, créée le 18 juin 1889. Sa composition explique les liens avec l'établissement au regard du comité et des adhérents. On trouve en effet dans le comité deux inspecteurs d'académie, le proviseur, un professeur et un maître répétiteur du lycée et parmi les adhérents le recteur et une très grande partie des professeurs de l'établissement bisontin¹⁰⁷⁶. Dès 1893, les élèves de Victor-Hugo participent à un lendit à Chamars organisé par la Ligue bisontine. Pour cela, le proviseur prend de multiples précautions. « Le 24 mars, M. le docteur Bruchon a examiné au point de vue l'aptitude physique, les élèves inscrits pour prendre part au lendit de Franche-Comté »¹⁰⁷⁷. À partir du mois de mai, les lundi, mercredi et vendredi, les lycéens s'entraînent à Chamars, pendant la récréation de 16 heures (elle dure 1 heure) sous la direction de Julien Vidal. Le proviseur autorise une collecte pour le lendit parmi les élèves et les fonctionnaires du lycée. L'administration organise une tombola. « Le 20 mai sont arrivées au lycée, les délégations des élèves des autres établissements de l'académie venus prendre part au lendit de Franche-Comté qui a lieu les 21 et 22 mai »¹⁰⁷⁸. En 1898, une tombola est programmée « sous mon contrôle, pour contribuer aux dépenses du lendit cette année »¹⁰⁷⁹. D'après les

¹⁰⁷⁴ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 juillet 1892.

¹⁰⁷⁵ AD Doubs, 1T71, lettre du 14 janvier 1889 de l'inspecteur d'académie au proviseur.

¹⁰⁷⁶ AD Doubs, M1382, ligue bisontine d'éducation physique.

¹⁰⁷⁷ AD Doubs, T1009, rapport du 16 au 31 mars 1893. Le docteur Bruchon est membre de la Ligue bisontine d'éducation physique, AD Doubs, M1382, *op. cit.*

¹⁰⁷⁸ AD Doubs, T1009, rapport du 16 au 31 mai 1893.

¹⁰⁷⁹ AD Doubs, T1009, rapport du 16 au 31 avril 1898.

archives dépouillées, ces lendits se perpétuent jusqu'en 1904 sous l'égide de la Ligue bisontine d'éducation physique à Besançon, Vesoul ou Lons-le-Saunier. En 1904, plusieurs lycées participent à ce concours dont celui de Dijon, des collèges et une école primaire supérieure. Des épreuves de tirs, de sauts de courses, d'escrime et un match de football sont au programme. Ces archives interpellent. L'impression qu'il en ressort est que recteur, inspecteur et proviseur soutiennent plus les activités des sociétés que la gymnastique traditionnelle inscrite dans l'emploi du temps. De plus, le programme du dernier lendit retrouvé ne comporte pas de concours de gymnastique. Les activités sont de plus en plus athlétiques, sportives et unisport. Les rencontres prennent même le nom de "jeux interscolaires".

L'établissement entretient des contacts avec les sociétés de la ville de Besançon. En 1892 *« quelques élèves du lycée ont pris part à un concours de bicyclette organisé à Chamars par la société nautique et présidée par M. le maire de Besançon »*¹⁰⁸⁰. À partir du début du XX^e siècle, des relations se nouent. Une nouvelle association bisontine est créée le 21 juillet 1904, le Racing-Club Franc-Comtois (RCFC), club omnisports destiné à la pratique de l'athlétisme, du cyclisme et du football-rugby. *« À l'origine de cette création en 1904, des militaires en garnison à Besançon, Camille Tissot, Victor Fontaine et le brigadier Picard notamment, et des lycéens et étudiants du lycée Victor Hugo, tels Émile Gellie, le premier président, Charles Jeanpetit, Gaston et Maurice Grivet... »*¹⁰⁸¹. Mais ces relations avec les clubs attisent les craintes. Le proviseur est prudent devant les risques d'accident. Le 23 novembre 1911, le président du RCFC écrit au lycée pour demander une rencontre amicale *« sur l'insistance de plusieurs de nos jeunes gens de l'USLVH [Union sportive du lycée Victor-Hugo] »*¹⁰⁸², en donnant *« l'assurance absolue que vous ne pouvez craindre aucune différence entre la force des équipiers [...]. Je serais d'ailleurs le premier à m'opposer à une partie trop inégale »*¹⁰⁸³. Plusieurs précisions sont à apporter. Des lycéens jouent dans l'équipe première du RCFC. Or, le président du club prend en compte les peurs de nombreuses personnes quant aux sports considérés comme trop brutaux et sources d'accidents. De plus, le proviseur réceptionne, en 1906, une lettre du ministre relative aux accidents lors de ces pratiques libres :

¹⁰⁸⁰ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 juillet 1892.

¹⁰⁸¹ Olympique de Besançon-rugby, *Plus d'un siècle de rugby à Besançon*, consulté le 13 novembre 2017, <https://sites.google.com/site/obrugbyfr/le-club/-historique>.

¹⁰⁸² AD Doubs, 1T602, lettre du 23 novembre 1911 du président du RCFC au proviseur.

¹⁰⁸³ *Ibid.*

« les exercices de football doivent être l'objet d'une surveillance toute particulière. À la suite d'accidents graves, le "placage" est interdit. Aussitôt qu'une tentative de placage aura été faite, le jeu sera suspendu et les élèves devront retourner au lycée. L'équipe qui malgré l'interdiction, aura pratiqué le "placage" sera disqualifiée pour les matchs de l'année courante »¹⁰⁸⁴. (Voir annexe Chapitre 4-2, p. 482)

La lettre du ministre confirme la vision d'un sport dangereux, à réserver pour les adultes, véhiculée par la LNEP et de nombreux médecins. La réponse du proviseur est sans appel : « *Le Racing Club franc-comtois m'a demandé un match avec nos élèves. J'ai refusé ; les matchs, à mon avis, ne devant avoir lieu qu'entre élèves des lycées et collèges* »¹⁰⁸⁵. Les rencontres entre établissements se multiplient dès le début du XX^e siècle. La première rencontre, recensée dans les archives du rectorat, se déroule en février 1903 contre le lycée Carnot de Dijon. Le recteur est informé par un article du *Petit Comtois* du 8 février. « *Il était dit que ce serait nos jeunes lycées qui rompraient l'antique tradition et introduiraient dans notre vieille ville espagnole les bouillants jeux d'outre-Manche* »¹⁰⁸⁶. Le recteur demande immédiatement des informations à l'inspecteur d'académie. Il explique qu'il a voulu relancer l'activité de cette association en sollicitant le Général Dessirier, afin de mettre à disposition un terrain militaire où les élèves s'entraînent le jeudi à la place de la promenade¹⁰⁸⁷. Le contrôle hiérarchique des subordonnés est hautement présent comme on peut le constater dans le cas précédent. La presse est surveillée journalièrement par les services du rectorat. Le journaliste annonce que les joueurs du lycée prennent part au championnat interscolaire. En effet, le 11 mars, la rencontre a lieu à Dijon et le proviseur commence son rapport par : « *le dimanche 1^{er} mars, j'ai conduit avec l'autorisation verbale de M. le Recteur, notre équipe de football à un match organisé à Dijon...* »¹⁰⁸⁸. Après avoir expliqué les raisons de la défaite, les aspects moraux interviennent : « *L'accueil que nous ont fait les Dijonnais a été particulièrement cordial. L'hospitalité a été non seulement gratuite, mais encore large et presque somptueuse. De ce chef, M. le Proviseur Bourlier a droit à tous mes remerciements. La tenue des élèves a été constamment irréprochable* »¹⁰⁸⁹. En mai, le match se déroule à

¹⁰⁸⁴ Archives du lycée Victor-Hugo, lettre du 6 février 1906 du ministre au recteur.

¹⁰⁸⁵ AD Doubs, T1010, rapport du mois de novembre 1911.

¹⁰⁸⁶ AD Doubs, T79, *Petit Comtois* du 8 février 1903.

¹⁰⁸⁷ *Ibid.*, lettre du 11 février 1903 de l'inspecteur d'académie au recteur.

¹⁰⁸⁸ *Ibid.*, Lettre du 11 mars 1903 de l'inspecteur d'académie au recteur, rapport du proviseur.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*

Besançon et le proviseur envoie une invitation au recteur le 9 mai. Le lendemain, il produit un véritable rapport basé sur une note produite par le censeur qui accompagnait les élèves. La surveillance des élèves par les autorités administratives est toujours présente et permanente même lors d'activités dites « libres » et auto-organisées, en théorie, par les lycéens.

« Le dimanche 10, un match de football a eu lieu au Près-de-Vaux entre l'équipe sportive du lycée de Besançon et l'équipe du lycée Carnot de Dijon. [...]La tenue des équipes a été irréprochable par l'aménité dans les rapports mutuels autant que par la déférence respectueuse pour leurs maîtres. Vainqueur et vaincus ont été enchantés de leur journée »¹⁰⁹⁰.

Les remarques sur l'attitude des élèves, leur fair-play lors du match et après, indiquent bien que les autorités académiques et de l'établissement insistent sur les bienfaits moraux et éducatifs apportés par ces activités. Ces comportements sont copiés sur la sociabilité qui préside dans les premiers clubs sportifs¹⁰⁹¹. En plus, les comptes rendus dans les journaux montrent le dynamisme et la modernité du lycée.

À partir de cette date, les matchs vont se multiplier par l'arrivée de nouvelles équipes des lycées de l'académie et des écoles normales. En novembre 1908, le proviseur refuse que les élèves se rendent à Épinal pour une rencontre « *trop éloignée de Besançon* »¹⁰⁹².

Au fur et à mesure que le nombre de rencontres augmente, ce sont les surveillants, les maîtres-répétiteurs qui les accompagnent, mais jamais le professeur de gymnastique ou d'EP alors qu'ils préparaient et encadraient les lundis. Est-ce un refus des élèves ?

¹⁰⁹⁰ AD Doubs, T10 09, rapport du 1^{er} au 15 mai 1903

¹⁰⁹¹ Vivier Christian, 1999, *op. cit.*, « Les contraintes d'une sociabilité d'échange », pp. 54-61.

¹⁰⁹² AD Doubs, T1010, rapport du mois de novembre 1908.

De nouvelles précautions sont prises. En 1914, une lettre de l'inspecteur d'académie rappelle que la circulaire du 7 mars 1910 prescrit de n'admettre comme sociétaires que les élèves qui ont une autorisation écrite des parents, et rajoute la nécessité d'un examen médical¹⁰⁹³. La surveillance est de mise.

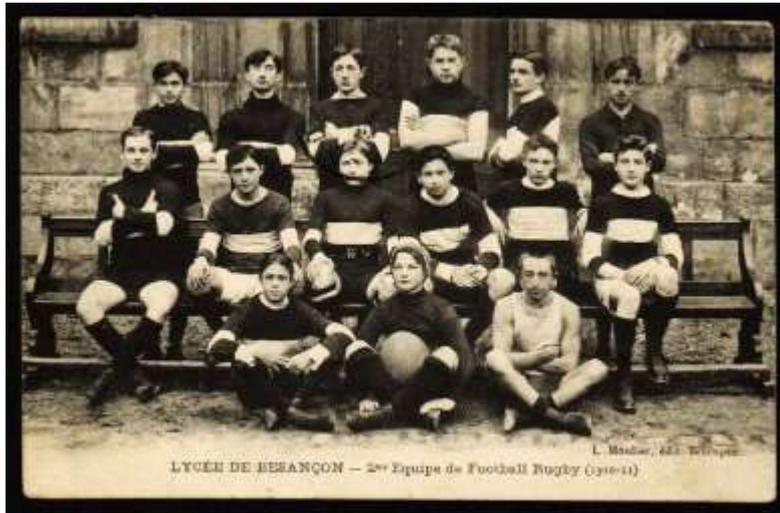


Photos n° 20 : Lycée de Besançon. 1^{re} équipe de football-rugby 1907-1908. *Olympique Besançon-rugby*, « Plus d'un siècle de rugby à Besançon », consulté le 13 novembre 2017, <https://sites.google.com/site/obrugbyfr/le-club/-historique>



Carte postale n° 8 : Lycée de Besançon - 1^{re} équipe de football-rugby (1910-11) [image fixe] : L. Mosdier, édit. Besançon, 1910/1911, AM Besançon, CP-B-P41-0063

¹⁰⁹³ AD Doubs, 1T7/2, lettre du 29 avril 1914 de l'inspecteur d'académie au proviseur.



Carte postale n 9 : Lycée de Besançon – 2^e équipe de football-rugby (1910-11) [image fixe] : L. Mosnier, édit. Besançon, 1910 AM Besançon, CP-B-P41-0064

Les réformes de 1890 permettent l'aide au développement des sociétés de l'établissement par des associations extérieures. « *En ce qui concerne particulièrement la question de l'organisation des exercices physiques libres [...], on aura quelques fois la ressource de s'adresser non seulement aux municipalités, mais aux associations amicales d'anciens élèves, aux sociétés de sports existant dans la région* »¹⁰⁹⁴. En 1913, l'Association fraternelle des anciens élèves du lycée de Besançon propose au recteur la mise ne place d'un challenge de football-rugby entre lycées et collèges franc-comtois¹⁰⁹⁵ et joint 17 exemplaires du règlement. Dans sa réponse le recteur le remercie « *d'avoir réalisé une organisation à laquelle j'attache une importance particulière* »¹⁰⁹⁶. Le 4 mars 1914, il transmet au proviseur de Belfort un article du *Petit Comtois*, relatant un match de football-rugby et écrit : « *je continue à regretter que les élèves de votre établissement restent en dehors des concours sportifs* »¹⁰⁹⁷. Il lui demande de faire de nouvelles démarches auprès des familles. Le recteur Padé qui reste près de 9 ans à la tête de l'académie est également un défenseur des pratiques libres. La volonté des autorités administratives est bien présente afin de développer ces pratiques libres avec l'arrière-pensée d'en faire une vitrine du dynamisme des lycéens et de la virilité considéré comme « *un ensemble de qualités morales qu'il convient d'acquérir, de préserver et dont l'homme doit savoir faire la preuve* »¹⁰⁹⁸.

¹⁰⁹⁴ Circulaire Bourgeois, 7 juillet 1890, *op. cit.*

¹⁰⁹⁵ AD Doubs, T390, lettre du 26 novembre 1913 du secrétaire de l'association fraternelle au recteur.

¹⁰⁹⁶ *Ibid.*, lettre du 24 novembre 1913 du recteur au secrétaire de l'association fraternelle.

¹⁰⁹⁷ AD Doubs, T390, lettre du 4 mars 1914 du recteur au proviseur du lycée de Belfort.

¹⁰⁹⁸ Corbin Alain (dir.), 2011, *op. cit.*, p. 9.

En 1909, à côté de ces associations, le ministre de l'Instruction publique rappelle, aux recteurs les circulaires des 22 juin 1876 et du 31 juillet 1878 relatives aux excursions payantes organisées par le *Club alpin*, appelées caravanes scolaires¹⁰⁹⁹.

3 - Conclusion

Même si les sociétés du lycée Victor-Hugo offrent des parcelles d'autonomie, voire de libertés aux élèves, ces derniers sont toujours accompagnés, soit par du personnel administratif, des surveillants ou plus rarement par le professeur de gymnastique. Néanmoins, cet enseignant est présent dans le cadre des lendits, qui semblent correspondre aux jeux scolaires, mais ces rencontres sont préparées lors des récréations. Aucune archive de cette période ne mentionne sa présence dans les compétitions que l'on peut qualifier de sportives. Tout d'abord, ces sociétés sont gérées et organisées par de grands élèves, c'est-à-dire jusqu'aux classes de seconde. En 1916, les archives proposent une liste des adhérents à l'*Union sportive du lycée Victor-Hugo* sur laquelle on peut constater que les plus jeunes élèves sont en quatrième¹¹⁰⁰. En 1911, le rapport du proviseur indique qu'une « *société sportive s'est constituée au petit lycée sous la direction de M. le surveillant général* »¹¹⁰¹. Si nous insistons surtout sur les pratiques physiques, il faut rappeler que d'autres sociétés proposant de la musique, du théâtre entre autres existent et que des professeurs ou surveillants les animent. Des crédits sont alloués pour acheter du matériel. C'est donc une dynamique d'action qui est mise en place dans le lycée, encouragée par les proviseurs et les recteurs.

La gymnastique existe à côté, mais c'est un cours, avec ses contraintes, notamment disciplinaires, et son programme. Dans les manuels, les contenus évoluent en s'éloignant des exercices militaires. Ils intègrent des jeux, mais, jamais dans les archives de cette époque, il n'a pas été possible de trouver des références à cette partie de séance. Dans leurs avis, proviseurs et inspecteurs n'évoquent que les exercices d'ensemble, rarement les agrès et à aucun moment les jeux scolaires recommandés par les manuels de 1891 et 1908. Par contre, les pratiques libres servent d'occasion pour les élèves de s'exercer à la citoyenneté. Dans ces moments, les élèves peuvent avoir des moments de liberté pour s'exprimer, se défouler,

¹⁰⁹⁹ Hoibian Olivier, « Les caravanes scolaires : un projet éducatif inédit » in Pociello Christian, Denis Daniel (dir.) *À l'école de l'aventure. Pratiques sportives de plein-air et idéologie de la conquête du monde 1890-1940*, Voiron, Presse universitaire du sport, 2000, p. 45-54.

¹¹⁰⁰ AD Doubs, 1T7/602, extrait des statuts de l'USLVH, 19 octobre 1916.

¹¹⁰¹ AD Doubs, T1010, rapport du mois d'octobre 1911.

contrairement aux moments volés lors des séances de tir pour boire et fumer. La volonté des républicains est de former un citoyen responsable et cela ne peut se faire que dans l'action, même si elle est surveillée et fait l'objet de rapports ou parfois de remontrances. Le ministre Gaston Doumergue écrit « *il va sans dire que M.M. les proviseurs et principaux conservent la haute surveillance de ces sociétés et qu'ils doivent prendre les mesures nécessaires pour qu'elles ne nuisent point au travail des classes* »¹¹⁰². Il insiste sur leur importance « *comme un organisme presque nécessaire qui complète la maison et lui fait honneur* »¹¹⁰³. Il s'agit d'un revirement total pour les élèves qui "prisonniers révoltés" deviennent des ambassadeurs de l'établissement, tout en intégrant les codes de la société et de leur rôle futur de meneur d'hommes, de patrons. Le proviseur Pluzanski encourage la publicité concernant son association sportive comme le montre l'article de *Lyon-Sport* signé Marcellin Piellard, secrétaire-trésorier de l'association :

« *invité par votre excellent article : une enquête chez nos scolaires, paru dans le numéro du 21 janvier 1899, à donner tous les renseignements se rapportant aux sports, je me fais un plaisir de répondre. Je suis chargé par M. le Proviseur au nom du Comité, dirigeant notre société, de vous faire connaître les exercices qui sont pratiqués au Lycée Victor-Hugo, suivant votre questionnaire* »¹¹⁰⁴.

L'association devient une vitrine du lycée et un espace de liberté pour les élèves qui souhaitent y adhérer. Si elle a participé aux lendits, sur incitation du proviseur, membre de la ligue bisontine d'éducation physique, la société se recentre sur les pratiques sportives. En 1899, Marcellin Piellard précise que le but principal est « *le football-rugby. Néanmoins, d'autres sports seront pratiqués [...]. A l'imitation des autres sociétés libres ou des lycées pratiquants le football....* »¹¹⁰⁵. Le sport devient l'objet unique de la société. Et, contrairement aux lycées parisiens, dont l'organisation des rencontres est coordonnée par l'USFSA¹¹⁰⁶, en Franche-Comté, ce sont les élèves des lycées qui organisent des rencontres, en proposant des rencontres aux autres lycées dans l'académie ou dans les académies environnantes, le proviseur ayant droit de les interdire ou non.

¹¹⁰² AD Doubs, 1T7/1, lettre du 7 mars 1910 du ministre au recteur.

¹¹⁰³ *Ibid.*

¹¹⁰⁴ Piellard Marcellin, 1899, *op. cit.*

¹¹⁰⁵ *Ibid.*

¹¹⁰⁶ Arnaud Pierre, « Naissance d'une fédération : enjeux de pouvoirs autour du sport scolaire (1919-1939) », in *Jeux et sports dans l'histoire. Associations et politiques*, Tome 1, Paris, Edition du CTHS, 1992, pp. 27-64, p. 29.

Conclusion de la seconde partie

La proposition inspirée par les travaux d'Alain Ehrenberg de construire un "élève-citoyen" en lui laissant une part d'autonomie semble faire peur à une partie de l'Instruction publique puisque les pratiques sont introduites à côté de l'enseignement. Le mécanisme de contrôle de l'individu, présenté par Michel Foucault est toujours présent. Une parcelle temporelle puis temporelle et spatiale d'autonomie est offerte aux grands élèves uniquement et sous surveillance. Pour les autres élèves, c'est lors des récréations qu'une liberté physique et mentale leur est proposée par l'organisation plus ou moins libre de jeux.

Dans cette période de 1890 jusqu'à la Première Guerre mondiale, le regard sur l'élève change totalement. Considéré comme potentiellement dangereux, il devient un homme en construction. Cette attention n'altère pas une surveillance constante et les rappels à l'ordre, comme l'explique le proviseur du lycée de Vesoul : « *Le lycée, l'ancienne prison, s'est transformé en une maison amie où ne règne d'autre autorité, que celle qu'imposent la bienveillance et le dévouement* »¹¹⁰⁷. Les normes disciplinaires ne sont plus imposées, mais intégrées en s'adressant aux bons sentiments du lycéen.

C'est la volonté des autorités politiques et du recteur. Selon le rapport de l'inspecteur d'académie de 1891, tous les proviseurs et principaux de l'académie sont satisfaits des réformes. Cette volonté est permanente durant toute la période en Franche-Comté. En 1913, le recteur Padé remercie les chefs d'établissements de l'académie de leur « *généreuse initiative et ingéniosité* » par « *l'organisation de chorale, de sociétés musicales, de soirées récréatives, de conférences avec ou sans projections, d'excursions ou de promenades d'un caractère différent de la monotone promenade réglementaire, de sociétés sportives* »¹¹⁰⁸. L'établissement secondaire doit devenir un lieu de vie. Parfois, il est possible de trouver dans les recommandations rectorales l'idée que l'élève doit se retrouver comme dans sa famille. « *Il faut montrer aux parents que le lycée ou le collège est véritablement une famille scolaire et que les professeurs veillent de près non seulement sur l'instruction, mais encore sur l'éducation de leurs élèves* »¹¹⁰⁹.

L'élève est considéré comme un enfant à qui on doit faire intégrer des savoirs, mais aussi des codes de bienséance. Cette idée implique un changement total entre les deux

¹¹⁰⁷ AD Doubs, T326, 1891, rapport général..., p. 25-26.

¹¹⁰⁸ AD Doubs, T 1288, lettre 24 avril 1913 du recteur à l'inspecteur d'académie.

¹¹⁰⁹ AD Doubs, T397, rapport du conseil académique 1901.

règlements disciplinaires du XIX^e siècle. Dans la circulaire pour l'application du règlement sur le régime disciplinaire des lycées du 7 avril 1854, expliquant le sens du nouveau règlement disciplinaire des lycées, le ministre Fortoul écrit : « *le conseil impérial a pensé qu'une réunion d'enfants, témoins d'une faute, devait être aussi témoin de la répression, parce que la principale efficacité de la punition est dans la crainte salutaire qu'elle inspire à ceux mêmes qui ne l'ont pas mérité* »¹¹¹⁰. A *contratio*, la réforme Bourgeois veut mettre en place une « *discipline préventive* »¹¹¹¹. C'est la même idée que défend Alain Erhenberg, le passage du modèle du dressage au modèle du citoyen-soldat. Certes, les pédagogues se basent sur le modèle des collèges anglais pour convaincre les élèves que tout fonctionnement collectif requiert l'accord à un projet qui nécessite l'élaboration de règles à respecter. Il faut que l'élève intègre les normes de la société, volontairement pour que l'effet soit durable, afin de pouvoir s'y mouvoir sans peine ultérieurement. Pour Michel Dostie, « *le pouvoir disciplinaire, de nature relationnelle, fonctionne comme une machinerie invisible parce qu'omniprésente, par regard hiérarchique -chacun est surveillé et surveillant- et selon un système de sanction qui visent davantage à rendre les gens conformes qu'à les punir ou à leur faire expier leurs fautes* »¹¹¹².

Il semble que les politiques abandonnent l'idée de scolariser les enfants des bourgeois conservateurs, gros et gras selon le caricaturiste Daumier¹¹¹³, à l'école privée. Ils s'intéressent davantage aux nouvelles professions qui sont la future élite dynamique, volontaire et d'avenir de la société. Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction publique après avoir rappelé l'intérêt de la diversion salutaire à l'effort intellectuel affirme :

« *en même temps, les sociétés sportives qu'ils constituent entre eux développent leur personnalité, leur apprennent à se gouverner eux-mêmes, et à conserver l'estime les uns des autres et, en les obligeant à se soumettre à une règle qu'ils se sont imposés volontairement, donnent à leur caractère plus de fermeté et de décision* »¹¹¹⁴.

La formulation du ministre est éclairante sur les modifications apportées au régime disciplinaire et surtout sur les moyens. Ce n'est pas la gymnastique, discipline scolaire qui peut

¹¹¹⁰ Circulaire 7 avril 1854 pour l'application du règlement sur le régime disciplinaire des lycées.

¹¹¹¹ BAMIP 1890, *op. cit.*, p. 610

¹¹¹² Dostie Michel, *Les corps investis. Eléments pour une compréhension socio-politique du corps*, Montréal, Les Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1988, p.121.

¹¹¹³ Vivier Christian, Loudcher Jean-François, « La santé dans les pratiques corporelles au milieu du XIX^e siècle selon Daumier », pp.475-483, in *Sport et santé dans l'histoire*, IVE Congrès de l'ISHPES, Lyon, Verlag, 1998.

¹¹¹⁴ AD Doubs, 1T7/1, lettre du 7 mars 1910 du ministre au recteur.

développer l'autonomie des élèves, mais des pratiques volontaires et auto-encadrées. En reprenant les idées de Michel Foucault, sur le passage de la punition à la surveillance, « *la nouvelle pénalité, en effet, plutôt que de punir, corrige et soigne* »¹¹¹⁵, c'est toujours une manière d'exercer un pouvoir, même discret. « *Quand je pense à la mécanique du pouvoir, je pense à sa forme capillaire d'exister, au point où le pouvoir rejoint le grain même des individus, atteint leur corps, vient s'insérer dans leurs gestes, leurs attitudes, leurs discours, leur apprentissage, leur vie quotidienne* »¹¹¹⁶. Les républicains n'abandonnent pas la discipline, mais elle n'est plus imposée de l'extérieur. Elle fait partie de l'école, mais le lycéen doit l'intégrer par l'action. Les politiques veulent faire des citoyens responsables tout comme les militaires souhaitent entraîner un soldat autonome au combat. Ehrenberg emploie l'expression de « *discipline active* »¹¹¹⁷ pour illustrer ce changement de pédagogie. Le rôle du lycée est bien d'éduquer et d'instruire. La lettre du 15 juillet 1890 signé Léon Bourgeois est limpide sur ce sujet : « *Ou bien l'éducation de l'enfant consiste dans un dressage artificiel, tyrannique et vain, ou bien elle doit être le travail d'éclosion d'une conscience et de formation des caractères* »¹¹¹⁸. Henri Marion, après avoir cité Stuart Mill, Herbert Spencer et Kant, déclare en 1892 : « *il suit de là, que la fin de l'éducation, c'est l'enfant lui-même, la personne humaine à respecter et à développer dans l'enfant, non l'intérêt des parents ni des maîtres... Plus on en fera un homme [...], plus il sentira ses liens avec les autres hommes* »¹¹¹⁹.

Certes, il faut aussi protéger l'enfant, c'est également le rôle de l'école. Quand des thèmes paniquent la société, les parents à l'instar de la masturbation, de l'homosexualité à la fin du XVIII^e siècle¹¹²⁰, la réaction de l'école est de mettre des interdits, d'instaurer des contrôles « *le corps est devenu l'enjeu d'une lutte entre les enfants et les parents, entre l'enfant et les instances de contrôle* »¹¹²¹ et d'allumer des "contre-feux". L'article « *Les pratiques sportives alibis ! Occuper l'imagination des jeunes lycéens francs-comtois au début du XXe siècle* »¹¹²² développe ce sujet. Il s'agit d'un changement de stratégie du pouvoir, comme le confirme Michel Bernard en écrivant : « *le mécanisme disciplinaire tente de se rationaliser à*

¹¹¹⁵ Foucault Michel, (2001), *op. cit.*, « La prison vue par un philosophe français », 3 avril 1975, p. 1599.

¹¹¹⁶ *Ibid.*, « Entretien sur la prison : le livre et sa méthode », juin 1975, p. 1609.

¹¹¹⁷ Ehrenberg Alain, 1983, *op. cit.*, p. 98.

¹¹¹⁸ Lettre du 15 juillet 1890, *op. cit.*

¹¹¹⁹ Marion Henri, 1892, *op.cit.*, p. 226-227.

¹¹²⁰ Carol Anne, « Les médecins et la stigmatisation du vice solitaire (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°9-1 2002, pp. 156-172.

¹¹²¹ Foucault Michel, (2001), *op. cit.*, « Pouvoir et corps », entretien juin 1975, p. 1623.

¹¹²² Dupaux Jean-Jacques, 2010, *op.cit.*, pp. pp. 57-68.

la fois en se psychologisant et en se socialisant »¹¹²³. Les élèves qui se masturbent deviennent anémiés et risquent de mourir, donc à l'inverse un lycéen dynamique, qui court, se dépense physiquement, est un élève moralement sain. C'est une des raisons majeures qui pousse les autorités au développement de pratiques corporelles plus intensives et motivantes qu'une gymnastique analytique. On voit, dans l'exemple bisontin, que l'enthousiasme des élèves, avec l'accord de leurs parents, se dirige plutôt vers les activités physiques libres, les lendits, puis les rencontres sportives que vers la gymnastique, pratique plus en force, plus individuelle, moins motivante et héritée des militaires. Pour le ministère de l'Instruction publique, c'est aussi la vitrine d'un lycée moralement sain qui, avec la modernité des nouveaux cours et méthodes, peut prendre le dessus dans sa guerre contre les institutions privées catholiques. Ce virage sportif sera pris plus tard par les patronages et les institutions catholiques à Besançon.

La guerre de 1914-1918, qui marque la fin de cette période, modifie les attentes de tous, politiques, médecins, parents. Les pertes humaines et les dégâts transforment les objectifs assignés aux établissements scolaires et organisant une protection de l'enfance¹¹²⁴. Une réorganisation, surtout de l'éducation physique, liée à des tensions internes entre les théoriciens de cette discipline, qui ouvrent les pratiques, mais veulent les contrôler de manière beaucoup plus intensive, par l'action des professeurs d'éducation physique. Si Daniel Denis met en avant les contradictions de la pédagogie républicaine, il est explicite lorsqu'il écrit que : *« la référence au corps en mouvement devient une forme obligée de toute rhétorique réformatrice, tandis que la culture corporelle du silence et de l'immobilité ne cesse de rester au cœur même du procès moderne de scolarisation »*¹¹²⁵. Pour expliquer l'affaiblissement de la gymnastique, Jacques Defrance avance, quant à lui, deux facteurs. Le premier est le déclin relatif de la gymnastique après la guerre de 1914-1918 *« lorsque les forces sociales et politiques qui la constituaient disparaissent »*¹¹²⁶ et le second est dû à la scission *« en une aile "suédoise" et en une "aile française". La première s'attache au développement d'un exercice hygiénique volontaire ; l'autre subit l'influence du sport »*¹¹²⁷, ce

¹¹²³ Bernard Michel, 1989, *op. cit.*, p. 169.

¹¹²⁴ Arnaud Pierre, 1982, « La question du surmenage », pp. 57-89.

¹¹²⁵ Denis Daniel, « L'institution scolaire du corps : naissance d'un consensus dogmatique », in Gleyse Jacques (dir.), *L'éducation physique au XX^e siècle. Approches historique et culturelle*, Paris, Vigot, 1999, p. 159.

¹¹²⁶ Defrance Jacques, 1978, *op. cit.*, p.220.

¹¹²⁷ *Ibid.*, pp. 220-221.

qui justifie le changement de dénomination en “éducation physique”. La revue *Le gymnaste* relate, ironiquement en 1920, « une réforme d'importance »¹¹²⁸ du Conseil supérieur de l'Instruction publique qui veut remplacer le mot “gymnastique” par les mots “éducation physique et sports”. Il faut également rajouter la remarque cinglante de Pierre Arnaud « *Mais c'était oublier que l'Université s'entourait d'exigences. Que la gymnastique y entre, soit ! Mais qu'elle fasse alors la preuve de son “sérieux”. L'école n'est pas un terrain de jeu* »¹¹²⁹.

Pour notre part, nous considérons la mort de Georges Demenÿ, le 26 décembre 1917 comme un élément déterminant de l'évolution de l'éducation physique et du durcissement du contrôle des corps. « *Demenÿ jouit d'une légitimité sociopolitique* »¹¹³⁰, même si depuis sa rupture avec Jules-Étienne Marey, « *il est désormais un homme seul* »¹¹³¹. Au sortir de la guerre, de la commission ministérielle de 1904, il ne reste plus que les militaires et les tenants de la méthode suédoise, principalement des médecins. Si les militaires qui travaillent depuis longtemps sur les méthodes peuvent produire des projets de règlement¹¹³², puis un règlement général de l'EP¹¹³³, les médecins s'organisent pour prendre la main sur cette nouvelle discipline en imposant une nouvelle formation¹¹³⁴.

Ce retour du contrôle des corps commence dès la première décennie du XX^e siècle, comme le montre l'analyse des modifications entre les deux parutions du *Dictionnaire de pédagogie* (1887 et 1911) de Ferdinand Buisson. La disparition des articles d'Elie Pécault, sur le jeu, les récréations ainsi que, la disparition de la référence à la “spontanéité” dans l'article “enfance” que Daniel Denis semble attribuer à Emile Durkheim. Le sociologue met en avant l'idée que l'élève doit savoir « *se maîtriser, se contenir, se dominer, se faire sa loi ; qu'il contracte le goût de la discipline et de l'ordre dans la conduite* »¹¹³⁵. « *À cet égard, le NDP [nouveau dictionnaire pédagogique] est le tombeau d'une ambition de rénovation pédagogique* »¹¹³⁶. Dans la période post Première Guerre mondiale des remises en causes des libertés accordées aux enseignants et aux élèves se produisent. Les peurs de dégénérescence

¹¹²⁸ C. Ch. (Cazalet Charles ?), « Les mots », *Le gymnaste*, n° 3 du 31 décembre 1920, p. 238.

¹¹²⁹ Arnaud Pierre, « Contribution à l'histoire de la didactique de l'exercice physique » in Arnaud Pierre (dir.), 1981, *op.cit.*, pp.17-155, p.89.

¹¹³⁰ Denis Daniel, 2003, *op. cit.*, p. 264.

¹¹³¹ Pociello Christian, 1972, *op. cit.*, p. 138.

¹¹³² Les projets de règlements paraissent en 1919 et 1921.

¹¹³³ Le règlement général de l'EP paraît en 1925 pour le tome I et 1928 pour les tomes II et III

¹¹³⁴ Defrance Jacques, « La naissance de l'éducation physique : entre médecine et enseignement », *Sociétés & Représentations*, n° 7, CREDHESS, décembre 1998, pp. 449-463.

¹¹³⁵ Denis Daniel, 2003, *op. cit.*, p. 272.

¹¹³⁶ *Ibid.*

de la France “font le lit” des eugénistes. Médecins, scientifiques et politiques prônent des mesures drastiques envers la population pour améliorer la qualité de la “race française”. S’il n’est pas possible de revenir sur l’autonomie accordée dans le cadre des textes de 1890, un contrôle des corps plus rigoureux par l’éducation physique est mis en place au niveau national ainsi qu’un système scolaire de régulation des pratiques sportives scolaires.

**Partie 3 - Le lycée Victor Hugo de Besançon
de la première guerre mondiale aux
années 1930 : une reprise en main du
contrôle des corps et une autonomie des
élèves sous surveillance**

La même organisation que dans les précédentes parties est reprise. Au cours des années 1920-1930, le lycée évolue peu du point de vue architectural. Comme dans la seconde partie, nous insisterons principalement sur les changements voulus et réalisés par l'administration et sur les moteurs de ces évolutions.

Introduction

L'hygiène sociale est toujours la raison principale de la reprise en main des pratiques scolaires. La prévention, le développement des corps ne suffit plus. De nombreux médecins, scientifiques, politiques mettent en avant la dégénérescence de la race et remettent d'actualité le contrôle des corps.

La borne temporelle des années 1930 se justifie par l'ouverture progressive à un autre public, celui des externes. En 1937, le proviseur souhaite l'accueil de nouveaux maîtres-répétiteurs car les effectifs ne cessent de s'accroître et culminent à 857 élèves¹¹³⁷, soit un gain de 300 élèves par rapport à l'année précédente¹¹³⁸. L'organisation de l'établissement ne peut plus être conçue à partir du fonctionnement de l'internat qui reçoit à peine plus d'une centaine d'internes. La période étudiée s'achève en 1935, avec la mise en place des lois de finances de 1927 à 1933 qui décident de la gratuité des études dans l'enseignement secondaire avant l'arrivée du Front populaire. De plus, pour Antoine Prost, « *c'est à la rentrée de 1930 que commence à se faire sentir en 6^e la vague démographique de l'immédiat après-guerre* »¹¹³⁹. Ces réformes changent la composition du public du lycée et donc les attentes des parents. L'externat se développe et initie un début de démocratisation. L'externat, très majoritaire, marque la fin d'un lycée construit sur la base de l'internat. Le contrôle des corps nécessite de s'organiser autrement, même s'il reste très présent pour les internes. L'autonomie des élèves doit être repensée, afin de la museler, ou tout au moins de la réduire. La gymnastique ou l'éducation physique est une des possibilités de surveillance du corps du lycéen.

Les archives départementales du Doubs conservent des documents précis sur le fonctionnement scolaire du lycée à l'instar des rapports mensuels jusqu'au début des années 1930. Après, les archives se font rares. Des rapports annuels ainsi que les bilans

¹¹³⁷ AD Doubs, T1278, rapport du conseil d'administration du 24 novembre 1937.

¹¹³⁸ AD Doubs, T1294, rapport du 1^{er} au 29 février 1936.

¹¹³⁹ Prost Antoine, 1968, *op. cit.*, p. 416.

réalisés par le conseil académique sont une source importante à notre disposition après 1920. La multiplication des établissements secondaires élargit les mailles de la surveillance en réduisant les inspections et par conséquent les comptes rendus. Les rapports sur les personnels sont toujours présents. Par contre, on peut s'étonner du peu de photographies disponibles pour cette période alors que les appareils de prises de vue se développent. De même, quasiment aucun plan n'est conservé. Peu de changements architecturaux voient le jour tellement le lycée est enchevêtré dans le centre-ville de Besançon et les finances de la ville sont insuffisantes. Aussi, la partie quadrillage spatial est logiquement réduite.

De même, aucun registre d'élèves n'a été trouvé depuis celui de 1905-1906. Par contre, les dossiers des élèves pour l'année 1935-1936 sont utilisés pour caractériser l'évolution du recrutement social du lycée.

1 - Santé, hygiène et population : état des lieux après la Première Guerre mondiale

« La France de 1919 offre ainsi une image à première vue désolante : un pays atteint dans sa chair s'accrochant à l'illusion d'une victoire militaire dont le coût est tel qu'il obère jusqu'à son avenir. Déclin démographique, sacralisation d'un système politique inadapté, frustrations d'une paix qui ne semble avoir résolu aucun des problèmes du moment, peur des mutations inévitables d'une société qui hésite toujours entre conservatisme et révolution, tout concourt à faire des Français un peuple inquiet et déçu »¹¹⁴⁰.

Cette citation dresse une image de la France et de ses habitants au sortir de la guerre. La Franche-Comté est sévèrement touchée au regard de sa proximité avec l'Alsace alors allemande. Selon Odile Roynette, *« En prenant l'exemple de la classe 1915, la Franche-Comté fournit jusqu'à 80 % de jeunes gens au service armé, c'est-à-dire aux unités combattantes contre une moyenne, déjà élevée, de 70 % pour l'ensemble du territoire métropolitain »¹¹⁴¹.* Des établissements scolaires sont réquisitionnés pour le cantonnement des troupes ou servir d'hôpitaux. C'est le cas du lycée Victor-Hugo à Besançon qui n'accueille plus d'internes et de demi-pensionnaires durant une partie de la guerre. Dans son rapport, l'inspecteur général Faivre-Dupaigre écrit :

« Les 2 lycées, grand et petit, qui ont servi de cantonnement au 54^e territorial, du 3 août au 14 septembre 1914, ont été occupés ensuite par l'hôpital auxiliaire n° 1 et l'hôpital temporaire n° 5. M. le sous-secrétaire d'État du service

¹¹⁴⁰ Adoumié Vincent, *De la république à l'État français. 1918-1944*, Paris, Hachette, 2005, p. 11.

¹¹⁴¹ Roynette Odile, « 1914-1918 », *Migrations à Besançon, histoire et mémoires*, consulté le 19 novembre 2017, <http://migrations.besancon.fr/histoire/1914-1918.html>.

de santé ayant prononcé la fermeture de ces deux hôpitaux, le grand lycée a été évacué le 9 septembre 1916 et le petit lycée le 18 »¹¹⁴².

La carte postale, ci-dessous, montre les soldats blessés dans la grande cour du lycée. Certains parents refusent d'envoyer leurs enfants dans un établissement transformé en hôpital craignant des contaminations.



Carte postale n° 10 : AM Besançon CP-B-P41-0066, Hôpital militaire du Lycée Victor-Hugo : Édit L. Gaillard Prêtre, 1914/1915,

La guerre de 1914 à 1918 a terriblement choqué les Français, non seulement du fait des dégâts matériels et humains. Les valeurs patriotiques passent au second plan derrière les valeurs républicaines selon Antoine Prost¹¹⁴³. Le peuple français dévasté refuse d'envisager tout nouveau recours à la force, "la der des der", "plus jamais ça", mais il n'est pas gagné par le pacifisme dans cette période comme le montre Maurice Vaisse¹¹⁴⁴. Certes, les instituteurs sont plus engagés dans ce mouvement, dès le début du XX^e siècle. Ils se posent la question « peut-on être pacifiste et patriote ? »¹¹⁴⁵. En 1919, le discours prononcé par Anatole France au congrès de la fédération des syndicats des membres de l'enseignement laïque, « *Faites haïr la Haine* »¹¹⁴⁶ semble illustrer l'état d'esprit « d'une opinion qui voulait éviter à tout prix le

¹¹⁴² AD Doubs, T316, rapporte du 10 mars 1917 de l'inspecteur général Faivre-Dupaigre.

¹¹⁴³ Prost Antoine, *Les anciens combattants 1914-1940*, Paris, Gallimard-Juillard, 1977.

¹¹⁴⁴ Vaisse Maurice, « Le passé insupportable : les pacifismes, 1984, 1938, 1914 », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1984, vol ; 3, n°1, p. 32.

¹¹⁴⁵ Haddad Galit, « Un défaitisme des enseignants de l'école républicaine ? Le pacifisme des instituteurs et institutrices françaises face à la guerre », in Condette, Jean-François (dir.), *Les Écoles dans la guerre : Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (xvii^e-xx^e siècles)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, pp. 233-254, p. 248.

¹¹⁴⁶ France Anatole, Rebeyrol, *Faites haïr la Haine*, Marseille, Coopérative d'édition et librairie de la Fédération des syndicats des membres de l'enseignement laïque, 1919.

renouveau de l'hécatombe »¹¹⁴⁷. À cela, il faut rajouter les ravages de l'épidémie de grippe espagnole qui touche la France en 1918. « *Les 200 000 victimes de la grippe espagnole en 1918 sont là pour remplir les tombes d'un pays qui n'en finit plus de compter ses morts, ses invalides, ses veuves et ses orphelins* »¹¹⁴⁸. De nombreux discours se portent sur la dégénérescence de la race et la nécessité de sa sauvegarde engendrant de nouvelles peurs dans la population. Ces discours, qui existaient avant 1914, deviennent dominants dans la société. Pour Pierre Guillaume, « *la guerre a été aussi le temps du constat de la médiocrité de la situation sanitaire de la France* »¹¹⁴⁹. En 1917, la mission Rockefeller, qui suit l'armée américaine « *donne au retard français une nouvelle publicité. De grands journaux américains s'étonnent vertueusement que la patrie de Pasteur puisse avoir des pratiques hygiéniques aussi archaïques* »¹¹⁵⁰. Elle propose des mesures d'hygiène basiques comme se laver les mains avant de manger, dormir la fenêtre ouverte, etc., et « *dénonce les atmosphères confinées le "culte de la poussière"* »¹¹⁵¹. La revue *Le médecin syndicaliste* alerte ses membres sur le développement de la médecine sociale et sur le danger de son organisation par les patrons, les assureurs, les mutualités et l'État. « *Chacun construit suivant sa structure. Le patron veut en faire un salarié. L'État veut en faire un fonctionnaire* »¹¹⁵².

Au début du siècle, « *la société française découvre lentement, et avec bien des inégalités, la civilisation des loisirs. La pratique du sport devient plus populaire* »¹¹⁵³. De nombreux projets concernant l'éducation physique et les sports se développent durant la guerre, comme le prouvent les propositions de loi et débats à l'assemblée entre 1916 et 1918. Ses contenus évoluent dès 1918, avec de nouvelles propositions des militaires. L'École de Joinville accomplit, seule et de façon autonome, le projet de la commission de 1904 qui avait pour mission de construire une méthode française d'éducation physique, utilisable par tous, de la plus petite classe scolaire à l'âge adulte en intégrant les filles et les particularités professionnelles. L'école reprend en mains les activités physiques libres afin de supprimer un

¹¹⁴⁷ Marseille Jacques, 2002, *op. cit.*, p. 255.

¹¹⁴⁸ Marseille Jacques, 2002, *op. cit.*, p. 249.

¹¹⁴⁹ Guillaume Pierre, 1996, *op. cit.*, p. 145.

¹¹⁵⁰ *Ibid.*

¹¹⁵¹ Fauché Serge, Orthous Marie-Hélène, « Les médecins et les enjeux d'une éducation physique dans la France d'après-guerre (1920-1930), *Science et motricité*, juillet 1990, n° 11 pp. 10-23, p. 13.

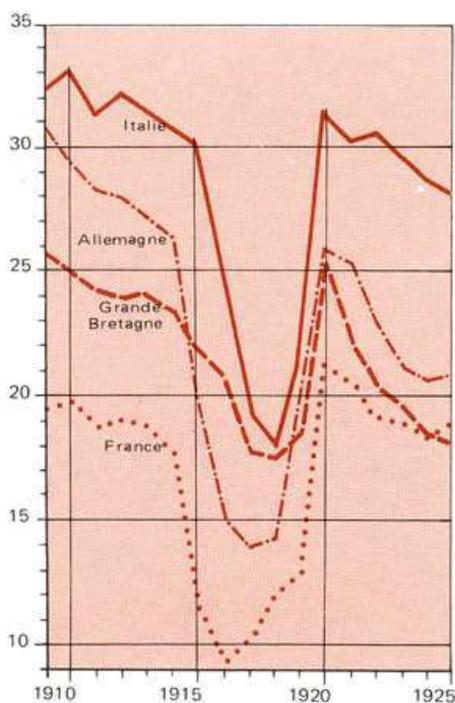
¹¹⁵² *Ibid.*, p. 148.

¹¹⁵³ Garrigues Jean, Lacombrade Philippe, *La France au XIX^e siècle. 1818-1914*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 107.

espace de liberté au sein des établissements, en les confiant officiellement aux professeurs d'EP.

2 - Démographie et eugénisme : la grande peur

Les hygiénistes mettent en avant une baisse démographique post-guerre très inquiétante et développent des discours pessimistes sur l'avenir de la nation. La France est le pays le plus impacté par cette baisse qui était déjà présente au XIX^e siècle et qui devient catastrophique. « *Le déclin démographique de la France, amorcé dès le début du XIX^e siècle s'amplifie après 1918* »¹¹⁵⁴ et plus grave, « *les conséquences démographiques de la Grande Guerre se prolongent sur plusieurs générations* »¹¹⁵⁵.



Graphique 8 : Taux brut de natalité, La documentation française¹¹⁵⁶

Le géographe Albert Demangeon affirme, en 1920, que la croissance d'un pays dépend de ses effectifs humains et qu'il faut éviter de faire appel à la main-d'œuvre étrangère¹¹⁵⁷. Les chiffres fournis par l'*Alliance nationale pour l'accroissement de la population française*, créée en 1896 par Jacques Bertillon, permettent à de nombreux médecins d'analyser « *la dénatalité*

¹¹⁵⁴ Adoumié Vincent, 2005, *op.cit.*, p. 132.

¹¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 133.

¹¹⁵⁶ Collectif, « 1918, La grande guerre s'achève », mis à jour le 05/06/2008, *La Documentation française* consultée le 19/11/2017, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/premiere-guerre-mondiale/consequences-demographiques.shtml>.

¹¹⁵⁷ Cité par Adoumié Vincent, 2005, *ibid.*, p. 134.

en termes de dégénérescence »¹¹⁵⁸. De tels résultats entraînent de nombreux commentaires alarmistes. L'eugénisme, « *entendu comme mouvement de défense et de relèvement de la race* »¹¹⁵⁹, se développe dans une société inquiète par les discours ambiants. Marie-Thérèse Nisot, docteur en droit, étudie la question eugénique¹¹⁶⁰ et précise qu'en France le mouvement se constitue en 1910 et aboutit à la création de la *Société française d'Eugénique* (SFE) en 1913¹¹⁶¹ qui a pour but annoncé la conservation et l'amélioration de l'espèce et « *de répandre dans le public les notions favorables au perfectionnement des générations successives* »¹¹⁶². Leurs discours sont sans ambiguïté comme celui de Marie-Thérèse Nisot qui développe quatre thèmes « *1 – les ravages de la guerre ; 2 – les déchets apportés par l'immigration ; 3 – le grand nombre de tarés ; 4 – la diminution de la natalité dans les classes supérieures* »¹¹⁶³. Le docteur Richet¹¹⁶⁴, chef de file des médecins eugénistes, estime qu'on a les enfants qu'on mérite et prédit à la nation « *dégénérescence et abâtardissement* »¹¹⁶⁵. Les remèdes préconisés par le docteur Richet sont radicaux : « *le seul moyen de ne plus voir naître d'enfants anormaux, c'est d'écarter tous ceux qui sont anormaux* »¹¹⁶⁶.

- Eugénisme et éducation physique

Ce développement est nécessaire pour comprendre les peurs des parents, des politiques et les changements dans les contenus de l'éducation physique, déjà amorcés avant le début de la guerre. Pour Jacques Thibault, « *en 1920, on ne pense vraiment qu'à oublier, d'autant plus que le conflit a fait litière de bien des tabous et des interdictions qui réglaient la société d'avant-guerre* »¹¹⁶⁷. Un tel constat engage une partie importante de la population

¹¹⁵⁸ Carol Anne, *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1995, p. 104.

¹¹⁵⁹ Charpier Francis, « L'éducation physique contre la dégénérescence de la race fine XIX^e-début XX^e siècle », in Ottogali-Mazzacavallo Cécile, Liotard Philippe *L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies 1881-2011*, Clapiers, AFRAPS, 2012, pp. 145-156, p. 149.

¹¹⁶⁰ Nisot Marie-Thérèse, *la question eugénique dans les divers pays : aperçu historique Grande-Bretagne, États-Unis, France*, tome 1, Bruxelles Georges Van Campenhout, 1927.

¹¹⁶¹ *Ibid.*, p. 402.

¹¹⁶² *Ibid.*, p. 406.

¹¹⁶³ *Ibid.*, p. 409.

¹¹⁶⁴ Charles Richet, médecin, franc-maçon, prix Nobel en 1913 président de la SFE de 1920 à 1926.

¹¹⁶⁵ Richet Charles, *la sélection humaine*, Paris, Felix Alcan, 1919, p. 21.

¹¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 168.

¹¹⁶⁷ Thibault Jacques, « 1919-1929 – la conjoncture des années d'après-guerre », in Arnaud Pierre, Clément Jean-Paul, Herr Michel (dir.) *Éducation physique et sport en France. 1920-1980*, Clermont-Ferrand, AFRAPS, 1989, p. 102.

dans ce qu'on qualifie "d'Années folles". Les hommes politiques et les scientifiques ont d'autres soucis et mettent en avant les risques liés à la dégénérescence de la "race française".

Selon Jacques Defrance, l'eugénisme a eu un rôle significatif dans le développement de l'éducation physique en France. « *Son impact peut être attesté entre les années 1910 et les années 1950* »¹¹⁶⁸. En étudiant les membres de la société d'eugénisme, il démontre qu'un réseau se met en place avant la Première Guerre mondiale autour de médecins parmi lesquels plusieurs participent au congrès d'éducation physique de 1913, dont le docteur Georges Weiss, membre de l'Académie de médecine, secrétaire général du congrès et chargé d'un *rapport sur la situation de l'éducation physique dans les établissements secondaires en France*¹¹⁶⁹. Ce réseau comprend aussi des hommes politiques lorsque se constitue un *Comité national de propagande pour le développement de l'éducation physique et sportive, de l'hygiène sociale et de la rénovation de la race*, en 1918, piloté par le député Henry Paté. Encore une fois, la gymnastique et l'éducation physique se retrouvent phagocytées par l'hygiène et, plus particulièrement ce qui est appelé : hygiène sociale, alors que dans la période précédente, elle prenait une orientation vers la santé, santé individuelle de l'élève, voire son bien-être¹¹⁷⁰.

Jacques Defrance précise qu'avec la montée du nazisme, l'eugénisme est perçu négativement alors qu'« *à l'époque de ses premiers développements, il s'agit d'une forme de science appliquée qui a toutes les vertus utilitaires que les positivistes attendent de la connaissance* »¹¹⁷¹. Il est nécessaire de différencier, pour cette période deux types d'eugénisme, celui inspiré par les théories de Lamarck où se retrouvent beaucoup de français et celui tiré des théories de Mendel. Pour William H. Schneider, « *l'eugénisme d'inspiration mendélienne n'est apparu en France que dans les années trente, accompagnant les positions les plus extrêmes visant à la restriction de l'immigration* »¹¹⁷². Gwen Terrenoire distingue trois périodes dans la vie des idées de la SFE. La première, de 1913 à 1920, caractérisée par « un

¹¹⁶⁸ Defrance Jacques, « L'eugénisme et la culture scientifique dans le champ des activités physiques et des sports (1910-1950) » in Pociello Christian (dir.), *Entre le social et le vital. L'éducation physique et sportive sous tension... (XVIII^e-XX^e siècle)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, pp. 127-160, p. 127.

¹¹⁶⁹ Weiss Georges, *Rapport sur la situation de l'éducation physique dans les établissements secondaire en France*, Paris, Imprimerie Chaix, 1913.

¹¹⁷⁰ Dupaux Jean-Jacques, 2018, *op.cit.*

¹¹⁷¹ Defrance Jacques, 2004, *op. cit.*, p. 128.

¹¹⁷² Schneider William H., « L'eugénisme en France : le tournant des années trente », *Science sociale et santé*, Volume 4, n°3-4, 1986, p. 82.

eugénisme médical positif »¹¹⁷³, mais acceptant des voix discordantes comme celles de Jules Amar ou Charles Richet ; une seconde période de 1920 à 1926, soutenant les lois favorisant la natalité, comme l'interdiction de la contraception et de l'avortement et, enfin, la troisième de 1926 à 1941 qui accepte une grande diversité de points de vue, de l'eugénisme médical positif au négatif, prônant la stérilisation des handicapés, l'interdiction du mariage aux "inapte", etc. Des lois natalistes sont votées dès la fin de la guerre.

L'éducation physique est un des remèdes préconisés pour améliorer l'état physique du peuple français. « *L'exigence de bonne santé et le devoir de se soigner dans le cas contraire font désormais partie du paysage social* »¹¹⁷⁴. Ces discours sont repris par les politiques et de nombreux auteurs dont Pierre de Coubertin qui, parlant des fondateurs du *Comité Jules Simon*, écrit, en 1922, « *ils se proposaient par-là de transformer l'éducation et de "rebronzer" la France* »¹¹⁷⁵, tous fustigent le déclin des Français.

Plusieurs médecins liés au monde de l'éducation physique s'engagent dans l'eugénisme, principalement les docteurs Philippe Tissié et Maurice Boigey, lesquels deviennent très influents après la mort de Georges Demenÿ en 1917. Jacques Defrance¹¹⁷⁶ fait du mot "race" un élément important de cet engagement. En effet, ces deux médecins publient des ouvrages sur la nécessité de réformer la vision de l'éducation de l'enfant. À l'instar du professeur Pinard, « *figure majeure de l'eugénisme* »¹¹⁷⁷ qui crée la puériculture, Maurice Boigey publie, en 1917, "*L'élevage humain*"¹¹⁷⁸ en deux tomes ; le premier sous-titré : "*formation du corps-éducation physique*" et le second : "*réforme intellectuelle-réforme morale*". Il prône l'éclectisme en éducation physique, notamment par le sport, parce que « *la virilité de la race était compromise par un féminisme désenchanté* »¹¹⁷⁹. Il reconnaît que l'on doit à Georges Hébert « *la première besogne de régénérescence effective, la récolte des premiers fruits* »¹¹⁸⁰. Jacques Defrance voit chez Philippe Tissié une vision hygiénique marquée

¹¹⁷³ Terrenoire Gwen, « L'eugénisme en France avant 1939 », *Revue d'histoire de la Shoah*, 2005/2, n° 183, pp. 49-67, p. 56.

¹¹⁷⁴ Viaud Baptiste, *Pansez les deux mondes. Médecine et sports, entre principes hippocratiques et performances*, Thèse dirigée par Suaud Charles, Papin Bruno, Université de Nantes, 2010, p. 143.

¹¹⁷⁵ Coubertin de Pierre, *Pédagogie sportive : histoire des exercices sportifs, technique des exercices sportifs, action morale et sociale des exercices sportifs*, Paris, J. Vrin, 1972, (1^{er} é, 1922), p. 53.

¹¹⁷⁶ Defrance Jacques, 2004, *op. cit.*, pp. 141-143.

¹¹⁷⁷ *Ibid.* p. 140.

¹¹⁷⁸ Boigey Maurice, *L'élevage humain. Formation du corps Éducation physique*, Paris, Payot, 1917, et Boigey Maurice, *L'élevage humain. Réforme intellectuelle Réforme morale*, Paris, Payot, 1917.

¹¹⁷⁹ Boigey Maurice, 1917, tome I, p. 91.

¹¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 92.

lorsqu'en 1906, il ajoute au titre de sa *Revue des jeux scolaires* la formule : « *et d'hygiène sociale* ». En 1919, il publie "*L'Éducation physique et la Race*"¹¹⁸¹. Valorisant la méthode suédoise, il écrit : « *cette gymnastique relèvera très rapidement notre race* »¹¹⁸². Gwen Terrenoire alerte sur la signification attribuée aux mots : « *le mot "race" pouvait renvoyer à une population supposée homogène sur le plan de ses caractères biologiques et moraux, ou encore à la population française, au corps social, voire à la nation, sans aucune connotation sélectionniste* »¹¹⁸³, mais que tous étaient d'accord pour une régénération de type biologique. Pour les deux médecins, il y a peu d'ambiguïté. Le docteur Boigey commence son livre par un chapitre intitulé « *eugénique et mariage* »¹¹⁸⁴, suivi de « *mariage et sélection* »¹¹⁸⁵ et le docteur Tissié, de son côté, précise que « *les races inférieures à psychisme peu développé sont plus émotives que les races intellectuelles* »¹¹⁸⁶. Leur engagement dans l'eugénisme est certain, alors que pour Demeny, il convient de retenir la formule de Christian Pociello : « *Georges Demeny reste lamarckien et "guériniste"* »¹¹⁸⁷, qui nous semble plus proche de la réalité.

Ces propos, repris par les hommes politiques et par les journaux marquent l'esprit des parents d'élèves et de l'administration académique et nationale. Le *Bulletin de législation scolaire* du second trimestre 1912 est consacré à la réglementation de l'hygiène. La conclusion de ce *Bulletin*, signée Georges Lamy, inspecteur général, et Louis Gorbon, docteur en droit, résume les préoccupations du ministère : « *chaque petite vie française est une plante infiniment précieuse qu'il faut entourer des soins les plus vigilants, des précautions les plus tendres pour empêcher la France de mourir de la pire des morts, faute de Français* »¹¹⁸⁸. Pour ce faire, il est proposé entre autres d'établir un "carnet sanitaire" afin de suivre l'état de santé des élèves.

Dès son arrivée en Franche-Comté, au début de l'année 1919, le Préfet de Franche-Comté, Paul Bacou, crée un corps d'inspecteurs médicaux des écoles par un arrêté préfectoral

¹¹⁸¹ Tissié Philippe, *L'Éducation physique et la Race. Santé-Travail-Longévité*, Paris, Flammarion, 1919.

¹¹⁸² *Ibid.*, p. 95.

¹¹⁸³ Terrenoire Gwen, 2005, *op. cit.*, p. 52.

¹¹⁸⁴ Boigey Maurice, 1917, tome I, *op. cit.*, pp. 7-31.

¹¹⁸⁵ *Ibid.*, pp. 32-46.

¹¹⁸⁶ Tissié Philippe, 1919, *op. cit.*, p. 123

¹¹⁸⁷ Pociello Christian, 1999, *op. cit.*, p. 61. "Guériniste" fait référence au docteur Jules Guérin qui a écrit « la fonction crée l'organe ».

¹¹⁸⁸ Lamy Georges, Gobron Louis, « Conclusion » in *Bulletin de législation scolaire*, n° 6, 15 avril 1912, p. 116.

du 19 janvier 1920¹¹⁸⁹. De nombreux préventoriiums sont mis en place dans la région à destination des enfants chétifs et malingres¹¹⁹⁰. À ce niveau, il faut encore différencier l'enseignement primaire du secondaire. Ces discours touchent les familles des enfants scolarisés à l'école primaire. Pour Jacques Gavaille, « *l'innovation pédagogique est gênée par les exigences des familles [...]. La fonction de reproduction de l'école, c'est d'abord la fonction de reproduction des parents !* »¹¹⁹¹. À la suite des premiers contrôles médicaux effectués sur les élèves du primaire dans le Doubs, au sortir de la guerre, 106 élèves sont identifiés comme nécessitant des soins. Jean-François Loudcher et Chritian Vivier relèvent « *49 cas de refus de la part des parents* »¹¹⁹². Leur analyse des motivations montre que les habitants de Besançon représentent seulement 30 % des refus. « *Il paraît évident que les parents citadins sont plus enclins à voir partir leurs enfants que ceux des campagnes, soit parce qu'ils considèrent que la campagne est favorable soit parce qu'ils n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants en vacances* »¹¹⁹³. On peut supposer que, pour les familles habitant à la campagne, le coût et l'utilité de tel traitement ne sont pas indispensables.

Les parents des élèves du lycée, plus privilégiés, peuvent lire dans de nombreux médias des alertes virulentes sur cette dégénérescence. *L'Auto*, par exemple, pour qui « *après la victoire de 1918, la régénération de la race devient un thème récurrent du discours politique sur l'éducation physique et la pratique des sports* »¹¹⁹⁴. Se basant sur les statistiques des conseils de révision d'après-guerre, Marcel Oger publie, à la une du journal en 1920, un article destiné à culpabiliser les lecteurs « *La race française dégénère...* »¹¹⁹⁵. D'autres journaux nationaux et locaux écrivent sur le sujet, ainsi que nombre d'auteurs dont médecins et politiques qui attisent ces peurs. Par exemple, Henri Paté, député radical-socialiste en 1919, écrit « *la guerre, moissonneuse farouche, a affaibli la race jusque dans ses plus ultimes*

¹¹⁸⁹ Roux Julien, *le docteur Maurice Duvernoy et l'éducation physique – Institut régional d'Éducation physique de Besançon 1928-1940*, mémoire de maîtrise sous la direction de Loudcher Jean-François, Besançon, 2002, p. 26.

¹¹⁹⁰ Loudcher Jean-François, Vivier Christian, « Contrôle médical et éducation physique dans le département du Doubs entre les deux guerres », *19/20, Bulletin du centre d'histoire contemporaine*, n° 8, 2004, pp. 41-59.

¹¹⁹¹ Gavaille Jacques, 1981, *op. cit.*, p. 384.

¹¹⁹² Loudcher Jean-François, Vivier Christian, « Inspection médicale, école de santé et de plein air dans le Doubs après la Première Guerre mondiale (1919-1923) » in Delaplace Jean-Michel, Villaret Sylvain, Charmerat William, *Sport et nature dans l'histoire*, ISPHES-Studies, vol. 10, Sankt Augustin, Académie Verlag, 2004, pp. 138-152, p. 141.

¹¹⁹³ *Ibid.*

¹¹⁹⁴ Caritey Benoit, Dupaux Jean-Jacques, « L'Auto et les politiques de préparation militaire, d'éducation physique et de sport en France (1900-1944) » in Caritey Benoit, Montéréal Gilles (dir.), *Histoire du quotidien sportif L'Auto*, à paraître.

¹¹⁹⁵ Oger Marcel, « La race française dégénère... », *L'Auto*, vendredi 12 novembre 1920.

profondeurs »¹¹⁹⁶. Au niveau local, le journal républicain *Le Petit Comtois* regrette la position des autorités administratives de la région qui ne soutiennent pas le lycée Victor-Hugo, vainqueur de la demi-finale de la coupe de France et qui n'a pas les moyens d'aller en finale à Paris. Le journaliste Charles des Perrières proteste vigoureusement :

« *il est entendu que le ministère de la guerre, qui dépense chaque année des millions pour entretenir des cadres dits "d'éducation physique et de préparation militaires", n'alloue pas un centime aux sociétés sportives de plein air qui, elles, depuis vingt ans, s'occupent de soustraire notre race aux dangers de la rue et du cabaret* »¹¹⁹⁷.

Les modèles de pratiques anglo-saxonnes sont mis en avant. Marcel Spivak précise que « *les Britanniques appliquaient depuis quelque temps déjà des méthodes sportives à la préparation des troupes spéciales* »¹¹⁹⁸, mais aussi le scoutisme de Baden-Powell¹¹⁹⁹ qui « *puise ses racines dans l'idéologie britannique de la "chrétienté musculaire"* »¹²⁰⁰. L'école des Roches intègre depuis longtemps un fonctionnement proche des collèges anglais et attire la venue de nombreux universitaires et hommes politiques¹²⁰¹. La méthode naturelle proposée par Georges Hébert est plébiscitée par les membres de la SFE, comme le sport par une partie des médecins, dont les docteurs Boigey, Bellin du Coteau, Diffre, Langlois, etc.

Gilbert Andrieu signale qu'un comité consultatif, constitué le 6 avril 1922, est chargé d'étudier les questions relatives à l'éducation physique et aux sports dans l'enseignement. « *À côté des représentants de chaque sport et association, de chaque niveau d'enseignement, nous trouvons une série impressionnante de médecins : docteurs Jouis, Labbé, Langlois, Bellin du Coteau, Boigey, Loubatié, Philippe, Richard, Ruffier, Thooris, Tissié et Minelle* »¹²⁰². La plupart de ces médecins participent aux colloques organisés par la SFE.

Il revient donc à la gymnastique ou à l'éducation physique (la seconde expression remplace définitivement celle de gymnastique) d'assurer le contrôle des corps des élèves dans

¹¹⁹⁶ Paté Henry, « Pour un ministère de la santé publique », *La vie au grand air*, 15 avril 1919, cité par Callède Jean-Paul, *les politiques sportives en France au XX^e siècle. Essai de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000, p. 19-20.

¹¹⁹⁷ Perrières Charles de, « Beau, mais triste !!! », *Le Petit Comtois*, 15 mai 1919, p. 2.

¹¹⁹⁸ Spivak Marcel, 1983, *op. cit.*, tome 2, p. 924.

¹¹⁹⁹ Barbazanges Jean-Paul, « La nature et le mode d'éducation par l'action. Scoutisme et Hébertisme dans l'entre-deux-guerres » in Arnaud Pierre, Clément Jean-Paul, Herr Michel (dir.) *Éducation physique et sport en France : 1920-1980*, Clermont-Ferrand, éditions AFRAPS, 1989, pp. 49-60.

¹²⁰⁰ Sohn Anne-Marie, 2015, *op. cit.*, p. 96.

¹²⁰¹ Reyke (de) Régis, « Le rayonnement de l'École des Roches dans le champ éducatif français (18 991 952) », *les études sociales : L'école des Roches. Creuset d'une éducation nouvelle*, n°127-128, 1998, pp. 197-216.

¹²⁰² Andrieu Gilbert, *l'éducation physique au XX^e siècle : une histoire des pratiques*, Paris, Éditions Actio, 1990, p. 42.

les établissements primaires et secondaires. Dans cette période où le sport se développe rapidement, l'éducation physique est encore une fois présentée comme un remède hygiénique pour améliorer l'homme. Jacques Thibault propose une citation du docteur Chavigny de 1921 qui illustre remarquablement les propos du corps médical :

*« la culture physique fut un utile préambule à la guerre. Elle en est la conclusion plus nécessaire encore. La race appauvrie de ses éléments les plus vigoureux, de ses reproducteurs les mieux sélectionnés doit, pour les adultes restants, et pour la jeune génération, se soumettre à un entraînement physique judicieux. C'est une obligation formelle de notre époque »*¹²⁰³.

Cette obligation est demandée par le docteur Bellin du Coteau qui publie en 1918 un livre intitulé *L'éducation physique : obligation nationale*¹²⁰⁴. Lors de sa nomination comme responsable ministériel de l'éducation physique, en mai 1929, Henry Paté déclare : « j'ai l'honneur d'avoir été chargé de bâtir une maison nouvelle, la maison de la jeunesse, la maison de la race française »¹²⁰⁵. Cette préoccupation est permanente durant cette période et continue jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, comme le montre Fabrice Auger¹²⁰⁶.

¹²⁰³ Thibault Jacques, 1989, *op. cit.*, p. 109.

¹²⁰⁴ Bellin du Coteau Marc, *L'éducation physique : obligation nationale*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1918.

¹²⁰⁵ Spivak Marcel, 1983, *op. cit.*, p. 1280.

¹²⁰⁶ Auger Fabrice, « Sport, culture physique et fascisme », *Quasimodo*, n°3-4, « Nationalismes sportifs, 1997, pp. 149-162.

Chapitre 1 : Un public qui se diversifie

« Certains historiens qualifient Besançon durant cette époque de « belle endormie »¹²⁰⁷. La ville de Besançon ne suit pas le développement économique de sa voisine et rivale Dijon. Elle accueille quelques grandes entreprises, mais reste accrochée à un petit patronat, notamment dans le secteur de l'horlogerie, qui ne lui permet pas de prendre le virage de l'industrialisation.

1 - La ville de Besançon : développement et population

La population bisontine stagne. Elle connaît des variations du nombre de ses habitants liées à sa proximité avec l'Alsace et la Lorraine. Au niveau industriel, de nombreuses grèves entament la confiance des entreprises qui préfère s'installer à Dijon.

1911	1921	1926	1931	1936
57 978	55 652	58 525	60 367	65 022

Tableau 6 : Habitants à Besançon, source : base Cassini de l'EHESS

Jacques Gavaille constate que « c'est la population "comptée à part" » qui a augmenté le plus vite »¹²⁰⁸. Cette population qualifiée de "comptée à part" est constituée des militaires et des pensionnaires dans les hospices. Quant à la population municipale, elle augmente de moins de 1 % par an dans les années 20, ce qui confirme le manque de dynamisme de la ville. La population se répartit différemment en investissant la banlieue suite à la destruction d'une partie des remparts et portes édifiés par Vauban.

Si la ville perd 1531 Bisontins pendant la guerre, des industries se développent dans divers secteurs en 1923-1924. La ville compte, selon Pierre Daclin, plus de 5 400 ouvriers dans des structures de plus de 20 employés.

Selon les chiffres de la préfecture, Besançon possède 43 entreprises de plus de 20 ouvriers dont 15 dépassent la centaine. Toutes ces structures ont besoin de ces professions intermédiaires pour encadrer les ouvriers et également d'ingénieurs, de cadres qui renforcent ces professions, dénommées dans ce travail "professions à responsabilités".

¹²⁰⁷ Georges Bidalot, *op.cit.*, p. 132

¹²⁰⁸ Gavaille Jacques, « De la stagnation à l'expansion (1919-vers 1970) », in Fohlen Claude (dir.), 1964, *op. cit.*, p. 429.

Sociétés	Nombre d'employés	Sociétés	Nombre d'employés
Sté soie artificielle	760	Lipmann (montres)	245
Vêtements Weill	600	Compagnie du gaz	237
Papeteries Weibel	499	Fonderie Douge et Dolo	215
Sté des compteurs Montrouge	461	Les Docks Franc-comtois	200
Sadim, machines agricoles	250	Brasserie de Besançon	191

Tableau 7 : les plus gros employeurs de Besançon en 1930 selon Pierre Daclin ¹²⁰⁹

À partir des annuaires du Doubs et en fonction des années disponibles, nous avons repris pour la période, le recensement des professions dans la ville de Besançon

	1890	1914	1921	1926
Architectes	14	13	12	18
Entrepreneurs bâtiments	35	41	41	35
Merciers	51	75	53	43
Boulangers	84	80	66	63
Charcutiers	25	26	19	25
Bouchers	65	48	43	48
Épicerie gros et demi-gros	12	5		2
Épiciers détaillants	190	227	184	202
Restaurateurs	45	80	90	107
Pharmaciens	23	22	22	22
Dentistes	8	13	17	17
Docteurs	35	49	53	55
Avocats	42	32	23	21

Tableau 8 : établi à partir des annuaires statistiques du Doubs : années 1890,1914, 1921, 1926

Les chiffres indiqués dans ce tableau montrent un développement chaotique de la ville. Peu de professions sont en augmentation constante depuis 1890. Seuls l'effectif des médecins et des restaurateurs, dans notre échantillon, croît, ce qui conforte le qualificatif donné à la

¹²⁰⁹ Daclin Pierre, *La crise des années 30 à Besançon*, Paris, Les Belles Lettres, 1968, pp. 16-17.

ville de "belle endormie". Le nombre de cafetiers augmente constamment indiquant un développement du nombre d'ouvriers et d'employés. De 105 en 1914, le nombre augmente progressivement, 184 en 1921 et atteint 239 en 1926. L'industrie horlogère est toujours en perte de vitesse. Besançon s'immobilise sur la production de montre de luxe, en or et en argent, qui ne représente plus qu'une petite part du marché. D'autres industries s'implantent dans la ville, notamment des usines métallurgiques et des établissements travaillant le textile. « Si l'horlogerie rassemble en 1930 21 % des salariés des établissements de plus de 20 personnes, le textile en compte autant, la métallurgie à peine moins, l'alimentation et le carton 12 % chacun »¹²¹⁰.

La ville se restructure en démolissant les quartiers insalubres du centre-ville pour se développer en banlieue, notamment par la construction de cités-jardins pour les ouvriers. Certaines de ces banlieues « s'embourgeoisent »¹²¹¹. L'industrialisation de Besançon, même si elle est lente, provoque une redistribution sur la base de séparation des populations. Les catégories sociales des parents d'élèves du lycée bisontin se regroupent dans le centre de la boucle du Doubs, rejetant à l'extérieur les classes défavorisées. C'est dans ce secteur que se trouvent le lycée, toutes les institutions privées, l'hôpital et les administrations. Les usines et ateliers de productions s'éloignent du centre de Besançon. À proximité du lycée, il ne reste que le quartier de *La Madeleine* sur le trajet amenant à la grande caserne Vauban qui reste mal considéré, le quartier des prostituées. « Le plan Boutterin de 1928 décongestionne les quartiers insalubres par de larges percées et multiplie les espaces verts »¹²¹². L'office d'habitation à bon marché (HBM), créé en 1919, rachète et détruit de nombreuses habitations dans le quartier Battant-Chaumont-Arènes, proche du lycée, en raison d'un taux de mortalité très élevé, notamment lié à la tuberculose. Ces restructurations de l'habitat sont favorables à la fréquentation du lycée, en ce sens qu'elles assurent une augmentation du nombre d'externes.

2 - La population du lycée Victor-Hugo : les débuts d'un recrutement plus large

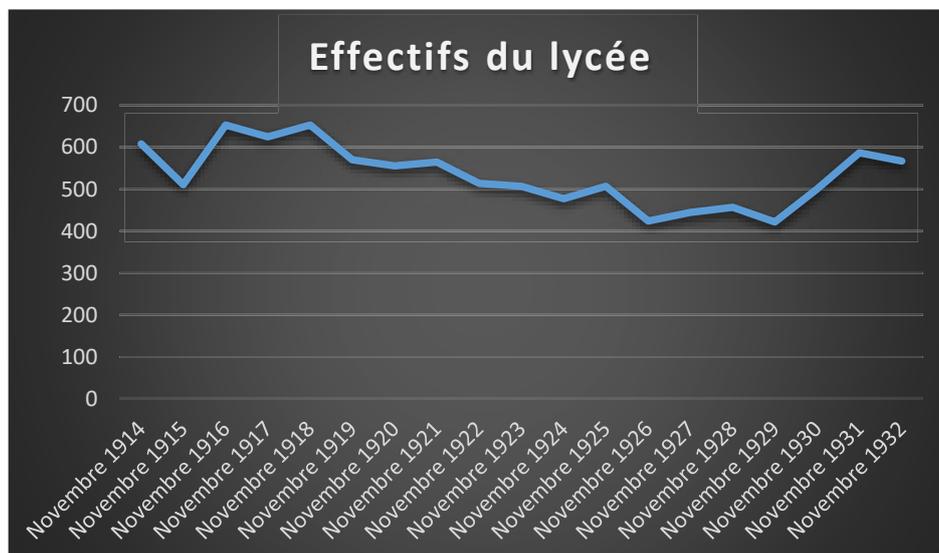
La période de guerre impose la fermeture de l'internat pendant l'année 1915. Il ouvre à nouveau en octobre 1916. Cet état d'incertitude engendre des variations du nombre d'élèves durant cette période. Pour 1918-1919, le proviseur mentionne qu'« un assez grand

¹²¹⁰ Gavaille Jaques, 1964, *op.cit.*, p. 445.

¹²¹¹ *Ibid.*, p. 430.

¹²¹² *Ibid.*, p. 435.

nombre de familles appartenant aux régions du Nord et de l'Est sont venues provisoirement s'établir à Besançon »¹²¹³ et donc que l'effectif ne se maintient pas. En effet, des réfugiés repartent ainsi que des militaires en garnison.



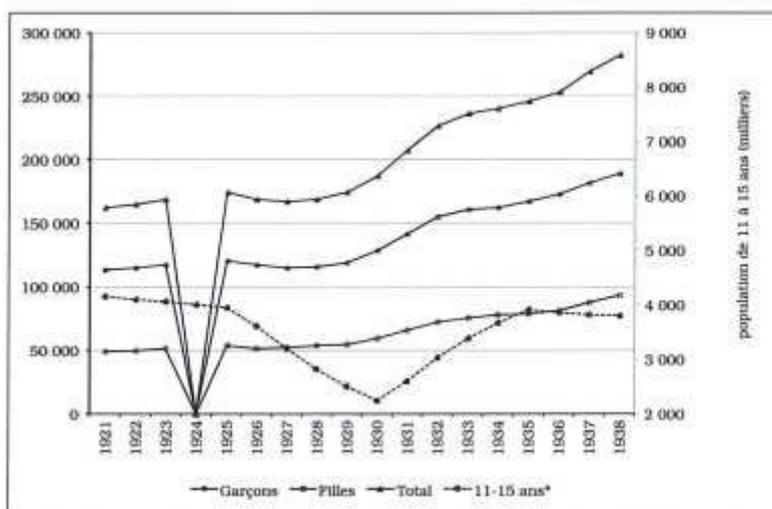
Graphique 9 établi à partir des données extraites des archives départementales : évolution des effectifs d'élèves du lycée de Besançon de 1914 à 1932

La baisse des effectifs au moment de la guerre s'explique par les appels successifs des classes 1914, 1915, 1916 et par les engagements volontaires. Après la transformation en hôpital, le proviseur mentionne, dans un rapport daté de novembre 1915, que sur « 85 anciens pensionnaires, seulement un peu plus de la moitié ont pu continuer leurs études »¹²¹⁴. Mais cette baisse des effectifs trouve aussi une explication par l'arrivée des classes creuses, comme le montre le graphique, ci-dessous, établi par Antoine Prost¹²¹⁵. Sur ce graphique, la courbe en pointillés correspond aux élèves de 11-15 ans qui baissent continuellement de 1921 à 1930. L'idée des conséquences de la guerre sur plusieurs générations se trouve donc confirmée. Les effectifs du lycée suivent ces tendances. En novembre 1918, L'établissement reçoit 653 élèves alors qu'en 1924, ils ne sont plus que 477. Certes, des militaires mutent et des Alsaciens retournent dans leurs régions d'origine, mais cette baisse démographique est bien réelle sur Besançon.

¹²¹³ AD Doubs T455, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, 1918-1919.

¹²¹⁴ AD Doubs, T328, Rapport sur la situation de l'enseignement secondaire 1914-1915.

¹²¹⁵ Prost Antoine, « Morphologie et sociologie des lycées et collèges (1930-1938) », *Histoire de l'éducation*, n°146, 2016, pp. 53-110, p. 54. La baisse très importante de 1924 est liée à l'absence de données pour cette année.



Graphique n° 10 : effectifs des établissements secondaires 1921-1938, proposé par Antoine Prost, Morphologie et sociologie des lycées et collèges (1930-1938), *Histoire de l'éducation*, n° 146, 2016

Pour l'enseignement secondaire, le maintien des effectifs est dû à l'ouverture du recrutement. Le ministre Léon Bérard justifie ainsi, dans son rapport au président de la République la réforme des programmes : « *L'enseignement primaire supérieur a, maintenant, acquis de fortes qualités pédagogiques et assure à ses élèves une solide instruction, qui les rend propres à tenir immédiatement dans l'enseignement primaire, l'administration, les établissements privés, commerciaux ou autres, des emplois variés, dont l'importance sociale et économique n'est plus à démontrer* »¹²¹⁶. "L'empire du Milieu" ne semble pas soutenu par le "Bloc national" qui réintroduit le latin et le grec au lycée pour tous. Mais, dès 1924, le nouveau ministre François Albert rétablit la section moderne dans le secondaire. Les parents peuvent être décontenancés par ces attermoissements et placer leurs enfants dans les écoles privées. Les chiffres de l'effectif des élèves inscrits sont édifiants. Entre novembre 1925 et novembre 1926, le nombre d'élèves baisse de 507 à 424. Après quelques variations, ce total s'abaisse à 422, en 1929, pour remonter l'année suivante légèrement au-dessus de 500.

Dans le rapport annuel de 1927, le proviseur évoque une autre cause de la baisse continue des élèves. Il l'attribue au « *relèvement considérable des tarifs effectués en octobre 1926* »¹²¹⁷. La hausse de 80 % à 140 % détourne, selon le chef d'établissement, 22 à 55 % des élèves. Il ajoute que « *la juste et nécessaire sévérité* »¹²¹⁸ lors des examens de passage a

¹²¹⁶ Cité in Chevallier Pierre, Gresperrin Bernard, *L'enseignement français de la révolution à nos jours*, Tome II : documents, Paris, La Haye, Mouton, 1971, « Projet de réforme Bérard (1923) », p. 351.

¹²¹⁷ AD Doubs, 1T7/14, rapport annuel 1926-1927, du proviseur à l'inspecteur d'académie, p. 1.

¹²¹⁸ *Ibid.*, p. 1.

entraîné la non-réinscription de 21 élèves sur 36 redoublants potentiels. Dans de nombreux rapports annuels des établissements de toute l'académie, la raison principale de cette baisse est attribuée au développement des écoles primaires supérieures et à la mise en place de l'enseignement technique :

« durée moindre des études, gratuité de l'externat, certitude pour le père de trouver plus tôt et aussi facilement, plus facilement peut-être, une situation aussi rémunératrice pour son fils ; autant de raisons qui expliquent cette désaffection pour la "culture" »¹²¹⁹.

Dans ce rapport, le proviseur fait référence au contexte bisontin. De nombreuses usines et entreprises s'implantent dans la région et dans la ville, proposant des postes intermédiaires d'encadrement et de techniciens. Selon les chiffres de la préfecture, en 1930, Besançon possède 43 entreprises de plus de 20 ouvriers dont 15 dépassent la centaine. Les professions intermédiaires sont indispensables pour encadrer les ouvriers. Des ingénieurs, des cadres, des chefs d'atelier renforcent ces professions à responsabilités. Le gouvernement d'Edouard Herriot met en place, également, l'amalgame restreint¹²²⁰ et élargi¹²²¹ afin d'unifier l'enseignement secondaire, le revaloriser et viser ce nouveau public¹²²². La fin du propos exprime le désarroi du chef d'établissement vis-à-vis des parents et de l'État : *« il faut à la Nation une élite, que seul l'enseignement secondaire peut former et armer. Le jour où les contremaîtres issus du technique seront les seuls maîtres de l'usine, il sera bien tard pour regretter la disparition des ingénieurs qu'instruisait le secondaire »¹²²³*. À Besançon, la concurrence est importante. L'école primaire supérieure et l'école pratique de commerce et d'industrie comptent, avec seulement 5 niveaux de classes, 324 élèves en 1930¹²²⁴, alors que son effectif était de 245 élèves en 1923¹²²⁵. L'ouverture d'un internat à partir de 1924 est insuffisante au regard des demandes et le placement d'internes au lycée Victor-Hugo permet son développement. En effet, lors du conseil d'administration de 1925, le proviseur Parisot annonce qu'à la demande du maire et du directeur de l'école professionnelle qui s'installe à Besançon, le lycée héberge pour l'année 40 élèves en attendant la construction d'un internat

¹²¹⁹ AD Doubs, 1T7/14, rapport annuel 1925-1926, du proviseur à l'inspecteur d'académie, p. 1.

¹²²⁰ L'amalgame "restreint" consiste à regrouper les élèves de l'enseignement classique et moderne.

¹²²¹ L'amalgame "élargi" regroupe les élèves de l'enseignement secondaire et des écoles primaires supérieures.

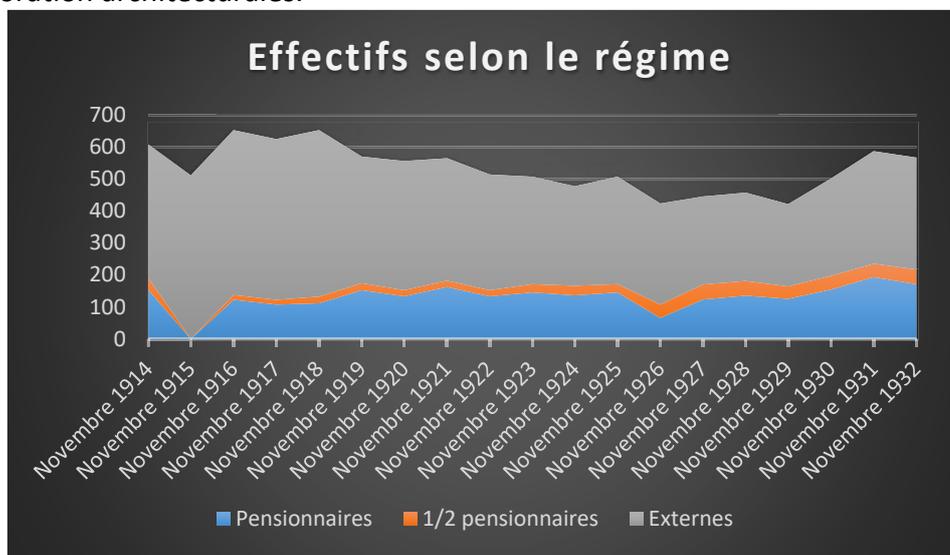
¹²²² Séguy Jean-Yves, « Les classes "amalgamées" dans l'entre-deux-guerres : un moyen de réaliser l'école unique ? », *Revue française de pédagogie*, n° 159, 2007, pp. 47-58.

¹²²³ *Ibid.*, p. 1.

¹²²⁴ AD Doubs, T432, registre de délibérations du comité de patronage et du conseil de perfectionnement de l'école du 25 novembre 1930.

¹²²⁵ AD Doubs, T432, Inspection générale Leune le 10 mars 1923.

dans cette école. Il est difficile pour l'établissement de refuser une demande du maire de Besançon. Ce dernier est, pour le lycée, l'ordonnateur des dépenses de réfection et d'amélioration architecturales.



Graphique 11 : régime des élèves du lycée de Besançon, année 1935-1936, établi à partir de données extraites des archives départementales

De même, l'inspecteur d'académie relate la réflexion du chef d'établissement du collège de Baume-les-Dames au sujet de cette concurrence : « *en ce qui concerne l'enseignement, je ne vois, écrit M. le principal, que l'annexion d'une école primaire supérieure pour augmenter sérieusement l'effectif* »¹²²⁶. Le lycée de Besançon ne veut pas envisager cette solution. Le proviseur bisontin, appuyé par l'inspecteur d'académie, évoque les particularités de la clientèle bisontine qui risquerait d'aller gonfler les effectifs des institutions privées. Le public du lycée bisontin ne souhaite pas de mixité sociale. Les professeurs de l'enseignement général freinent également cette ouverture, certainement par peur de l'arrivée d'élèves différents.

Les proviseurs attribuent, dans les rapports annuels, la baisse des internes à l'augmentation constante des tarifs de l'internat (rapport de 1919, 1920, 1926, 1927, 1928...) ¹²²⁷. Le proviseur ne voit qu'une seule solution « *obtenir des élèves étrangers* »¹²²⁸. Le fléchissement du nombre d'externes, dans les années 20, est repéré sur les petites classes. Le chef d'établissement donne plusieurs explications possibles : la dénatalité, la réouverture

¹²²⁶ AD Doubs, T427, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1925-1926, p. 16.

¹²²⁷ Il est indispensable de préciser que, certaines années, sont comptés dans les internes les élèves horlogers et les internes de l'EPS de Besançon, dont l'hébergement est demandé par la ville de Besançon.

¹²²⁸ AD Doubs, 1T7/14, rapport sur la situation du lycée Victor-Hugo, année 1928-1929, p. 2.

d'établissements libres et, bien sûr, l'enseignement moderne et professionnel. Et il semble que les inscriptions d'élèves dépendent des résultats au baccalauréat et aux admissions dans les grandes écoles. Dans ces classes, « *le maintien d'un professeur de mathématiques, tout à fait insuffisant, dans la classe de Saint-Cyr, a été jusqu'en octobre dernier un sérieux obstacle au recrutement de cette classe* »¹²²⁹. Une autre cause est avancée : « *c'est une des raisons – locale – la vogue de l'enseignement technique, qui est au fond la grande et vraie cause de la dépopulation de nos lycées et collèges* »¹²³⁰. Le chef d'établissement justifie son affirmation, sur deux pages, par des tarifs moins élevés du fait de la gratuité de l'externat, la durée d'étude plus courte et de bonnes situations à l'heure actuelle. En 1918, le proviseur répond par la négative à la demande de création de cours spéciaux d'enseignement technique. Il met en avant l'existence de classes techniques, mais elles sont des classes préparatoires à de grandes écoles. La première raison invoquée est l'implantation de classes préparant à l'école centrale de Lyon, à l'institut agronomique et aux écoles supérieures de commerce. La vraie raison est que l'inscription de ces jeunes élèves serait « *une cause de trouble pour l'enseignement secondaire* »¹²³¹, ce que confirme l'inspecteur en écrivant « *mon opinion se tire, moins des obstacles matériels, que du tempérament de ce grand établissement et du caractère de sa clientèle* »¹²³². Cette inquiétude est relayée par les professeurs du lycée, en 1918, qui considèrent « *impossible, sans un trouble profond, de faire cadrer cet enseignement technique avec l'enseignement secondaire* »¹²³³. Selon eux, sa place est dans les écoles primaires supérieures. Si les compagnons de l'Université nouvelle prônent l'école unique, il semble que les habitants de Besançon ne soient pas favorables à cette idée, ni ceux des classes privilégiées qui ne souhaitent pas de mélange de populations ni ceux des classes ouvrières qui ne peuvent supporter le coût des études.

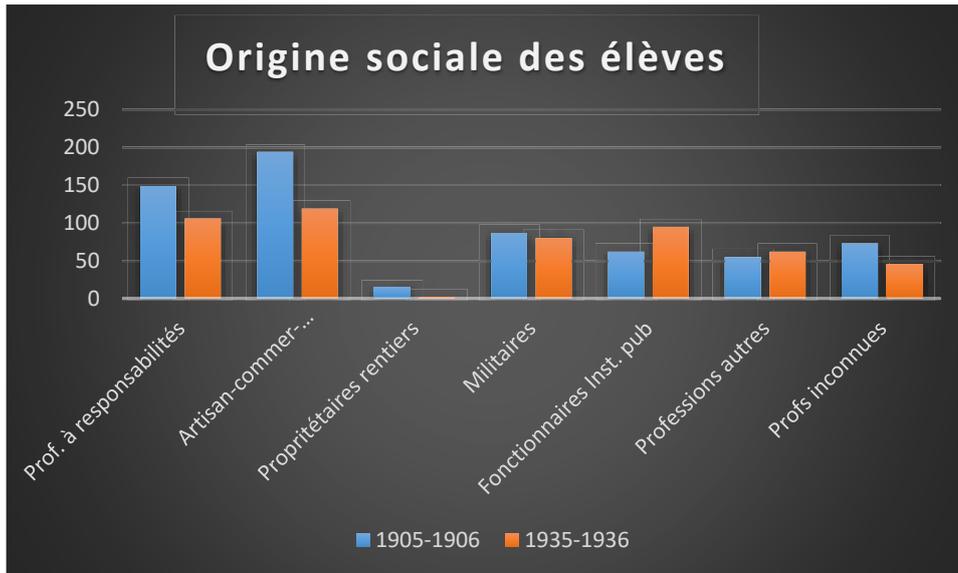
¹²²⁹ AD Doubs, T19, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1924-1925, p. 2.

¹²³⁰ AD Doubs, 1T7/14, rapport sur la situation du lycée Victor-Hugo, année 1928-1929, p. 3.

¹²³¹ AD Doubs, T318, lettre du 24 avril 1918 du proviseur à l'inspecteur d'académie.

¹²³² *Ibid.*, lettre du 27 avril 1918 de l'inspecteur d'académie au recteur.

¹²³³ AD Doubs, 1T7/10, lettre du 29 juin 1918 signée par le secrétaire de l'assemblée générale des professeurs annexée au rapport du 27 septembre 1918, conseil d'administration.



Graphique 12 établi à partir de données extraites des archives départementales : origine sociale des élèves du lycée de Besançon pour 1905-1906 et 1935-1936.

Comme pour l'année 1921-1922, le rapport de 1924-1925 signale que « *la grande faveur va aux classes de latin* »¹²³⁴, 214 latinistes et 94 ans les sections modernes, des classes de 6^e aux classes de première. Il précise en sus « *d'ailleurs la population de cette division sans latin est instable, elle compte aussi trop d'élèves faibles* »¹²³⁵. Cette remarque peut sans doute être ramenée au nouveau public accueilli au lycée. Les divisions avec latin sont choisies comme signe de distinction au sein de l'établissement par les familles privilégiées. Le chef d'établissement fait le même type de remarques sur la section C (sciences) et regrette que des parents envoient des enfants « *avec des dispositions médiocres pour les sciences* »¹²³⁶. Le graphique sur l'origine sociale des élèves du lycée indique toujours un recrutement dans les familles privilégiées, même si une gratuité se met en place, lentement, dès la fin des années 1920. Une baisse sensible est à noter pour l'année 1935-1936, qui peut s'expliquer par un rejet de l'enseignement public par les familles bourgeoises, mais lors d'un conseil d'administration de 1924, le chef d'établissement demande une augmentation modérée Pour les classes primaires, car si les élèves de sixième peuvent concourir pour les bourses, ce n'est pas le cas des élèves plus jeunes¹²³⁷. Dans son rapport pour 1925-1926, le proviseur regrette que l'enseignement secondaire soit considéré comme un enseignement de classe et précise « *à l'appel adressé par deux ministres pour préparer l'avènement de l'École Unique, un seul*

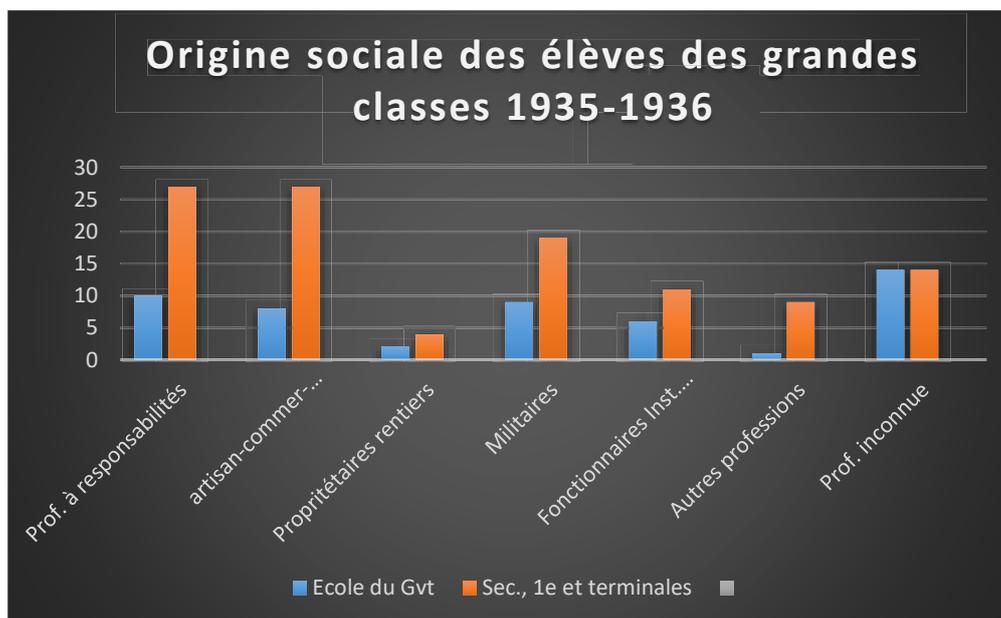
¹²³⁴ AD Doubs, T19, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1924-1925, p. 3.

¹²³⁵ *Ibid.*

¹²³⁶ *Ibid.*, p. 3.

¹²³⁷ AD Doubs, 1T7/10, rapport du 19 juillet 1924, conseil d'administration, p. 267.

*père a répondu jusqu'ici et je n'ai inscrit qu'un seul élève gratuit »*¹²³⁸. Un dilemme se pose à l'enseignement public secondaire avec un risque d'inscription dans les établissements privés de parents qui refusent la mixité sociale. L'admission d'élèves méritants "gratuits", dès 1924, pose plusieurs problèmes. Le premier est celui de la mixité sociale, « *le recteur de Grenoble relève les propos de certaines mères de famille qui menacent de retirer leurs enfants des petites classes, s'ils s'y trouvent mélangés avec des enfants du peuple* »¹²³⁹. L'enseignement privé profite de cette mesure. Ensuite, peu de parents modestes acceptent parce qu'ils ne se sentent pas en mesure de payer les études menant au baccalauréat. La dernière raison est à chercher auprès des instituteurs qui s'indignent de cette mesure qui laisse entendre que leur enseignement est moins performant que celui des petites classes de lycée. Aussi, ils défendent leurs privilèges en gardant les élèves dans les écoles primaires supérieures, d'autant plus que les écoles de commerce leurs sont annexées. Si la gratuité est instaurée à partir des classes primaires à la fin des années vingt, les grandes classes sont toujours réservées pour les élèves des classes privilégiées ou aidées par l'État, comme les militaires et les fonctionnaires de l'Instruction publique.



Graphique 13 : origines sociales des élèves des classes terminales et premières de lycées et des classes préparatoires aux écoles du gouvernement pour l'année 1935-1936

La catégorie "autres professions" représente moins de 10 élèves qui veulent passer un baccalauréat, sur un total de 102 lycéens recensés dans les dossiers d'inscrits et un seul élève

¹²³⁸ AD Doubs, 1T7/14, rapport sur la situation du lycée Victor-Hugo, année 1925-1926, p. 1.

¹²³⁹ Condette Jean-François, 2008, *op. cit.*, p. 617.

pour les grandes écoles pour 41 inscrits. Par contre, les enfants des artisans-commerçants et des militaires augmentent dans ce type de classes préparatoires aux écoles du gouvernement.

Les élèves qui participent aux activités sportives en 1916 appartiennent essentiellement aux classes de première et seconde, 27 lycéens internes et 14 externes, peu d'élèves de terminale et de classes préparatoires (11 en tout), et 13 élèves des classes de quatrième et troisième dont seulement 3 externes¹²⁴⁰. Le graphique et les chiffres ci-dessus montrent que le sport est une pratique admise par les familles privilégiées. Il est facile d'imaginer leurs réticences par rapport à une gymnastique qui, certes, essaye de rompre avec les militaires, mais qui est toujours marquée par ses origines et ses enseignants issus de ce milieu. Dans les "années folles", le choix des parents des lycéens s'oriente certainement vers la modernité plus que vers le passé.

2. 1 - La lutte public-privé à Besançon

En 1920, le proviseur explique la baisse des effectifs par la réouverture de l'institution Sainte-Marie « *qui envoyait depuis longtemps au lycée ses élèves comme externes, a reçu de l'autorité épiscopale, l'interdiction de le faire désormais* »¹²⁴¹. Afin que les jeunes puissent accéder aux grandes écoles, « *l'institution Sainte-Marie envoyait de 60 à 70 élèves suivre les cours du lycée* »¹²⁴².

À la fin des années 1920, le proviseur insiste toujours sur cette rivalité « *la concurrence de l'enseignement libre est certainement pour beaucoup dans le dépeuplement de nos classes supérieures ; il est avéré que la bourgeoisie bisontine s'éloigne du lycée* »¹²⁴³. Cette désaffection signalée par le chef d'établissement est à attribuer à la préparation de l'école unique par la gratuité de l'enseignement secondaire. Le voisinage de classes sociales très différentes effraye certains parents qui y voient certainement le déclin du lycée. L'accueil d'enfants d'ouvriers contrecarre les projets d'évolutions dans la société qu'ils souhaitent. En plus d'une baisse de niveau scolaire certaine, la peur d'une perte des valeurs morales est peut-être encore plus redoutée. Dans ce même réquisitoire contre les catholiques, le proviseur écrit « *leurs mères surtout, même les grands-mères, font pression sur les pères en faveur de l'école libre. J'en ai eu deux fois l'aveu au cours des dernières vacances ; des deux pères qui ont fait*

¹²⁴⁰ AD Doubs, 1T7/602, membres de l'ULSLVH, liste arrêtée le 19 octobre 1916.

¹²⁴¹ AD Doubs, T328, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1919-1920, p. 2.

¹²⁴² AD Doubs, T427, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1921-1922, p. 2.

¹²⁴³ AD Doubs, 1T7/14, rapport sur la situation du lycée Victor-Hugo, année 1929-1930, p. 2.

cette confession, un seul a pu ou su triompher des résistances qu’il rencontrait et m’a confié son fils. Il est probable que le confesseur joue son rôle en cette matière »¹²⁴⁴.

Les débats sur l’école unique renforcent la fuite de certains élèves vers le privé. Mais en 1930, s’il confirme cette concurrence, le proviseur bisontin évoque « *une campagne menée contre les classes primaires à laquelle ne seraient pas étrangers certains membres de l’enseignement primaire* »¹²⁴⁵, sans plus d’explications. En effet, le décret du 12 décembre 1925 assimile les professeurs des classes élémentaires des lycées aux instituteurs¹²⁴⁶ et le programme des classes primaires devient identique, mais celles du lycée sont toujours payantes. « *Le petit lycée demeure toujours l’antichambre du grand* »¹²⁴⁷. Dans le même rapport, le proviseur de Belfort insiste, quant à lui, uniquement sur la concurrence d’un établissement libre. L’inspecteur d’académie propose, comme remède, « *une rééducation de l’esprit public [...]. Enfin, la gratuité de l’enseignement ne peut avoir que d’heureux effets sur le recrutement* »¹²⁴⁸.

Les rapports entre l’académie et les autorités religieuses ne sont pas clairs. En 1919, le recteur écrit au proviseur, suite à une cérémonie religieuse qui aurait eu lieu dans la chapelle du lycée en l’honneur des élèves morts pour la France. Son souci est de savoir pourquoi il n’a pas été invité. En 1926, l’archevêque de Besançon écrit une lettre contre l’admission des jeunes filles dans les collèges de garçons. Le recteur en fait un commentaire dédaigneux « *je crois qu’elle [la lettre de l’archevêque] se heurtera à l’indifférence générale. C’est tout ce qu’elle mérite* »¹²⁴⁹.

2. 2 - Les objectifs éducatifs

Les historiens considèrent qu’entre « *la France pauvre et la France riche, les couches moyennes constituent l’ossature de la société* »¹²⁵⁰. Jean-François Sirinelli lorsqu’il étudie l’origine sociale des candidats au baccalauréat en 1932, atteste de l’importance des classes moyennes dans les lycées¹²⁵¹. Les employés du privé, les petits commerçants et les artisans

¹²⁴⁴ *Ibid.*, p. 2.

¹²⁴⁵ AD Doubs, T415, rapport sur la situation de l’enseignement secondaire, année 1928-1929, p. 3.

¹²⁴⁶ En 1927 a lieu le dernier concours du certificat d’aptitude pour les classes primaires de lycée, différent du concours de l’école normale.

¹²⁴⁷ Prost Antoine, 1968, *op.cit.*, p. 413.

¹²⁴⁸ AD Doubs, T415, rapport sur la situation de l’enseignement secondaire, année 1928-1929, p. 3.

¹²⁴⁹ AD Doubs, T318, brouillon de lettre du 19 novembre 1926 du recteur. La lettre de l’archevêque ne figure pas dans les archives.

¹²⁵⁰ Garrigues Jean, Lacombrade Philippe, 2003, *op. cit.*, p. 109.

¹²⁵¹ Sirinelli Jean-François, *Génération intellectuelle*, Paris, Fayard, 1988, p. 181.

composent ces couches intermédiaires, auxquelles il faut rajouter les fonctionnaires qui ont obtenu des revalorisations. Selon Jean Garrigues et Philippe Lacombrade, « *le moindre chef de bureau de la préfecture est considéré comme un notable* »¹²⁵². Au regard de ce constat, il est évident que l'école secondaire est un moyen d'ascension sociale. Ce sentiment est renforcé par les pertes de la guerre et la politique eugénique menée par la France. Dans les archives du rectorat, la liasse T450, sous la dénomination "affaires diverses", contient deux opuscules signés du docteur Victor Wallich, « *Ce que feront les femmes après la guerre* »¹²⁵³ et « *Mesures urgentes à prendre contre la dépopulation* »¹²⁵⁴, qui dressent un tableau très sombre de l'avenir de la France. Les parents souhaitent bien évidemment que leurs enfants peu nombreux aient une situation la meilleure possible.

Deux prospectus du lycée figurent dans les archives, ceux de 1926 et 1934, ainsi qu'un projet pour 1936. Contrairement aux autres précédents, ils fournissent peu d'indications sur le public visé et sur les atouts mis en avant par l'administration de l'établissement. Le premier signale que le programme des classes primaires est identique à celui des classes primaires élémentaires, ce qui n'est pas forcément rassurant pour les parents des élèves du lycée. Par contre, la formulation utilisée pour l'enseignement secondaire représente est un repoussoir pour les classes populaires. L'objectif affiché est limpide : « *l'enseignement secondaire, de la 6^e aux classes de Philosophie et de Mathématiques, où les élèves se préparent au baccalauréat* »¹²⁵⁵. L'inscription au lycée doit mener au baccalauréat.

Pour les classes privilégiées, les conditions d'admission sont rassurantes. « *L'élève présenté au Proviseur par ses parents ou son tuteur doit, pour être admis au lycée, déposer les pièces suivantes : 1° un certificat de bonne conduite et de scolarité, auquel sera joint le tableau des notes et des places obtenues par l'élève au cours de l'année précédente...* »¹²⁵⁶. Le lycée se garde de recevoir des élèves perturbateurs et peu travailleurs, souvent issus de classes défavorisées.

La venue d'une nouvelle population liée à l'industrie explique certainement le repli de la haute bourgeoisie et des militaires vers l'enseignement privé. La supériorité en nombre des

¹²⁵² Garrigues Jean, Lacombrade Philippe, 2003, *op. cit.*, p. 110.

¹²⁵³ Wallich Victor, *Ce que feront les femmes après la guerre*, conférence faite pour "l'entraide des Femmes françaises" le 5 juillet 1917, Paris, Imprimerie de la Cour d'appel, 1917, 16 p.

¹²⁵⁴ Wallich Victor, *Mesures urgentes à prendre contre la dépopulation*, Paris, Masson éditeur, 1919, 12 p.

¹²⁵⁵ AD Doubs, T1278, prospectus année 1926.

¹²⁵⁶ *Ibid.*

latinistes est remarquable et marque bien la volonté de différenciation voulue par les parents. Les enseignants adhèrent en général aux arguments des parents. Il faut revenir alors sur la démographie. Le milieu des années 1920 correspond aux classes les plus creuses. Les effets de la guerre sur la population scolaire sont importants. À partir de 1925, est timidement proposée la gratuité scolaire dans les lycées. Quand Edouard Herriot introduit la gratuité dans la loi de finances de 1928, il met toutefois des conditions. L'article 89 la prévoit uniquement pour les lycées et collèges qui ont annexé une école primaire supérieure ou une école technique. Certes, l'établissement bisontin a des classes techniques, mais ce sont des classes préparatoires aux écoles d'agriculture et de commerce. Les élèves inscrits au lycée Victor-Hugo de Besançon rentrent pour des études longues et payantes, c'est le choix de l'administration et des professeurs afin de se protéger de la "démocratisation" du recrutement. Dans le rapport académique de 1927-1928, il est mentionné qu'au lycée Victor-Hugo, 24 élèves ont reçu un blâme et 7 sont retirés par leur famille. L'inspecteur d'académie fait remarquer que « 17 des premiers et 4 des seconds appartenaient à la classe de 6^e composée en grande partie d'élèves légers ou paresseux »¹²⁵⁷.

3 - Conclusion

La population bisontine, ainsi que l'administration du lycée ne veulent pas de mélange entre classes sociales, ni dans la cohabitation, ni dans les études. Dans son rapport annuel de 1929, le chef d'établissement exprime son soulagement : « la présence à l'internat d'une vingtaine d'élèves de l'école d'Horlogerie n'a pas eu de mauvaise influence sur la discipline »¹²⁵⁸. Les rapports des différents proviseurs montrent les craintes envers l'enseignement professionnel dans les petites classes qui amènent des élèves faibles et inadaptés. Derrière ce constat, il est facile de deviner que l'administration et les professeurs ne veulent pas de ce public de classes non privilégiées. Mais les familles peu aisées ne sont pas prêtes non plus à faire entrer leurs enfants dans l'enseignement secondaire. Le proviseur de Belfort remarque que « sur une soixantaine de candidats reçus au concours des bourses, il n'y en avait que 3 ou 4 pour les études secondaires »¹²⁵⁹, les autres sont pour l'enseignement primaire supérieur. Une des raisons évoquées est la nécessité d'obtenir le certificat d'études

¹²⁵⁷ AD Doubs, T19, rapport général sur la situation de l'enseignement secondaire pendant l'année 1927-1928, p. 8.

¹²⁵⁸ AD Doubs, 1T7/14, rapport sur la situation du lycée Victor-Hugo pendant l'année 1928-1929, p. 7.

¹²⁵⁹ AD Doubs, T415, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire Doubs année 1928-1929.

primaires ; les élèves ont donc un retard pour entrer en sixième et il n'est pas possible de les faire entrer directement en cinquième du fait des langues vivantes et/ou de l'obligation du latin en sixième. Mais pour ces familles, l'école primaire supérieure de l'Arsenal à laquelle sont annexées des écoles professionnelles commerciales et industrielles est l'idéal. À la fin des années 1920, elle ouvre une section préparatoire aux "Écoles nationales des Arts et Métiers" qui permet aux élèves d'intégrer les écoles des "Ponts et Chaussées", des chemins de fer, des PTT. La concurrence est rude pour le lycée qui souhaite se recentrer sur les filières classiques recherchées par les familles les plus privilégiées.

La ville veut garder à tout prix ses administrations, y compris cléricale, l'archevêché, comme la cour d'appel, l'université et l'armée. « *On craint tout ce qui pourrait réduire ces fonctions administratives au profit de Dijon* »¹²⁶⁰, mais aussi au profit de la Haute-Alsace et Mulhouse. C'est une des raisons qui pousse la ville à développer son offre éducative auprès de tous les publics. L'arrivée de grands élèves à l'EPS permet, dès la création des comités sportifs d'académies, de multiplier les rencontres scolaires de sport et développer ces activités dans la ville de Besançon.

Viviane Isambert-Jamati, dans son analyse des discours prononcés lors des distributions de prix, propose une période unique de 1902 à 1930 qu'elle intitule « *gratuité de la culture* »¹²⁶¹. Mais elle nuance très fortement son discours du fait de la distance entre les réformes de 1902 et 1923. Dans son "avant-propos", elle affiche un graphique¹²⁶² présentant des périodes de cinq années, regroupées ensuite dans des périodes plus larges. Ce graphique permet de constater que la valeur-phare qui traverse les discours de distribution des prix de 1911 à 1926 est la recherche du raffinement individuel gratuit, soit le développement d'une haute culture qui doit transformer la façon d'être. Edmond Goblot affirme « *quand une famille s'élève de la classe populaire à la bourgeoisie, elle n'y arrive pas en une seule génération. Elle y arrive quand elle a réussi à faire donner à ses enfants l'instruction secondaire et à leur faire passer le baccalauréat* »¹²⁶³. Pour cet auteur, le baccalauréat est « *la barrière officielle et garantie par l'État* »¹²⁶⁴. Une question se pose alors : pour ces personnes, le sport fait-il partie

¹²⁶⁰ Gavaille Jacques, 1964, *op. cit.*, p. 450.

¹²⁶¹ Isambert-Jamati Viviane, 1970, *op. cit.*, p. 177.

¹²⁶² *Ibid.*, pp. 66-67.

¹²⁶³ Goblot Edmond, *La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, Félix Alcan, 1925, p. 127.

¹²⁶⁴ *Ibid.*, p. 126.

de la haute culture, celle qui est désintéressée ? Si tel est le cas, il semble normal que l'éducation physique rationnelle ne reçoive pas les faveurs et le soutien de ce milieu.

Après-guerre, de 1919 à 1925, en seconde position arrive l'exercice de mécanismes opératoires (l'acquisition d'un savoir intellectuel et son application¹²⁶⁵) qui est la valeur la plus souvent reprise entre 1931 et la Seconde Guerre mondiale. La recherche du raffinement passe en seconde position. Cette opposition entre deux objectifs très différents montre bien le paradoxe dans lequel se trouve le lycée : former des intellectuels qui devraient pouvoir s'adapter à tous les métiers par leur culture issue des humanités ou former des hommes capables de comprendre et d'utiliser les dernières avancées scientifiques ? Le choix de la première solution avec latin et grec préserve de l'arrivée d'enfants de milieux sociaux peu favorisés, mais la seconde permet à la France de développer son industrie et ses ressources.

Le choix des autorités académiques et du proviseur est de garder au lycée son rang d'établissement d'élite. Au niveau des pratiques corporelles, l'éducation physique rationnelle, peu motivante, peu dynamique perdure, mais les rapports consultés montrent que les sports deviennent une véritable vitrine de l'établissement.

¹²⁶⁵ *Ibid.*, p. 33.

Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels stagnent

1 - Introduction

La période de la guerre entraîne de nombreux bouleversements. Le proviseur constate, en 1915, « *d'assez nombreuses dégradations un peu partout. C'était inévitable avec la transformation du lycée en caserne puis en hôpital* »¹²⁶⁶. En 1916, il reconnaît que « *l'hygiène morale, c'est-à-dire tout ce qui est propre à créer une atmosphère de joie et de beauté, est toujours sacrifiée aux circonstances actuelles* »¹²⁶⁷. L'établissement accueille, dans la partie appelée "petit lycée", les classes de jeunes filles du lycée Pasteur, réquisitionné lui aussi par l'armée. La période qui suit la guerre est difficile par le manque de crédits, par une réorganisation nécessaire des écoles sur le plan matériel et humain. De très nombreuses fois à l'occasion des conseils d'administration d'après-guerre, le proviseur évoque le prix élevé des matériaux et de la main d'œuvre.

En s'appuyant sur le rapport Ribot, Philippe Savoie affirme que « *plus aucun établissement n'équilibre ses comptes* »¹²⁶⁸. Au final, le budget des lycées est en équilibre grâce à l'internat. L'externat rapporte peu. Ainsi, pour le lycée bisontin en 1924, la prévision de déficit de l'externat est supérieure à 24 000 francs alors que l'internat dégage un bénéfice de 13 800 francs. Chaque année, le proviseur quémande auprès du ministre des rallonges budgétaires. Seul l'internat dispose des fonds de réserve. Lors de la séance du 16 mai du conseil d'administration, il est noté : « *en somme tous les efforts ont tendu à maintenir les dépenses dans les limites strictement indispensables et grâce au fonds de réserve de l'internat, la situation est bonne* »¹²⁶⁹. C'est donc l'organisation générale et le financement de l'enseignement secondaire qu'il faut repenser.

2 - Le quadrillage spatial : de simples améliorations de confort

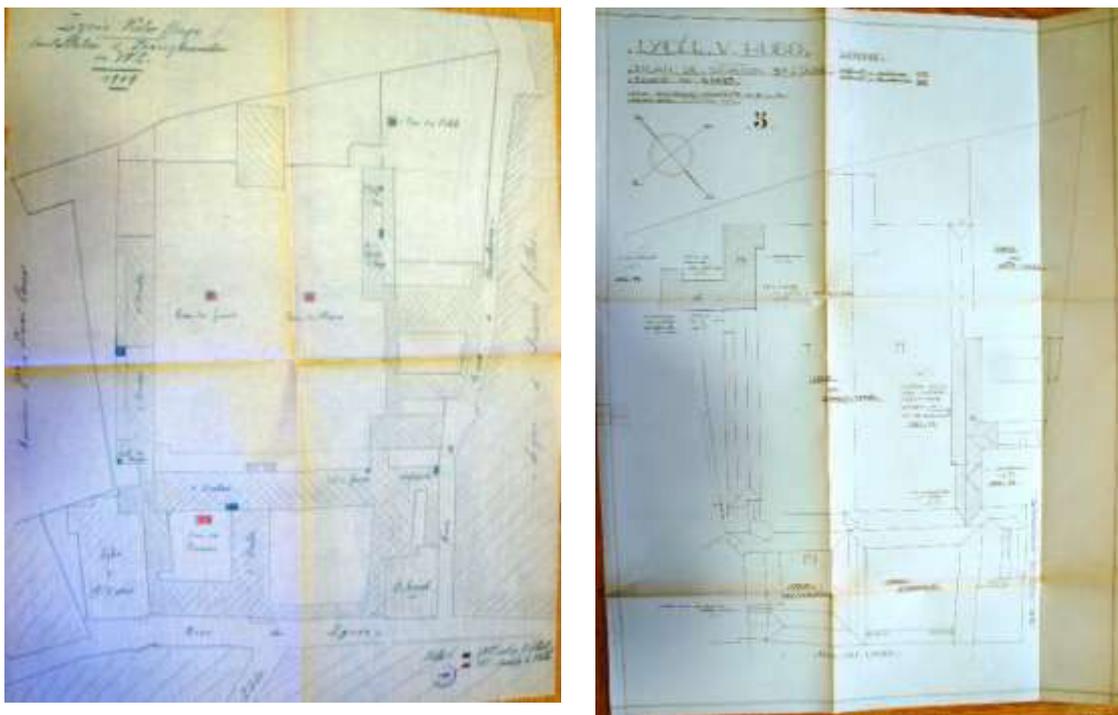
Les archives ne relatent aucun changement de structure ou d'affectation. L'établissement est enchevêtré dans le centre-ville de Besançon et ne peut plus s'étendre comme le montre les plans ci-dessous de 1909 et 1954. À aucun moment, il n'est envisagé de le déplacer. Il faudra attendre les années 1980 pour que le lycée change d'implantation.

¹²⁶⁶ AD Doubs, T328, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1914-1915, p. 15.

¹²⁶⁷ AD Doubs, T328, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1916-1917, p. 20

¹²⁶⁸ Savoie Philippe, 2013, *op. cit.*, p. 435.

¹²⁶⁹ AD Doubs, 1T7/10, rapport du 16 mai 1925, conseil d'administration, p. 279.



Plans 10 et 11 : Lycée Victor-Hugo, installation et transformation des WC, 1909, AM Besançon, 4M13, et plan de situation, 3^{me} étage, octobre 1954, AM Besançon, 285W13

Le lycée est enclavé, bordé par des rues sur deux côtés, par l'église François-Xavier et des bâtiments appartenant au clergé, il ne reste plus qu'une possibilité, le mur d'enceinte vers le gymnase, mais derrière se trouvent les jardins de l'hôpital, qui lui aussi cherche à s'agrandir dans les années 1930. Il ne peut, donc, se développer que vers le haut au détriment de l'ensoleillement et de la lumière. Sur l'emprise au sol, peu de différences sont apparentes entre les deux plans. En 1954, le quatrième étage est construit. Si l'on en croit les rapports annexés aux conseils d'administration, des extensions et cette élévation sont demandées dès 1917. Au sortir de la guerre, il est difficilement envisageable pour la ville d'engager des travaux importants, malgré les demandes constantes du chef d'établissement et des autorités académiques.

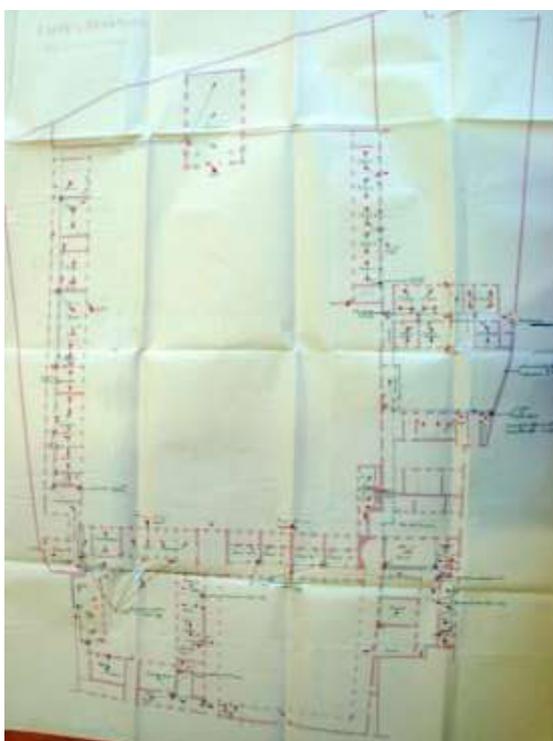
Un procès-verbal d'état des lieux du lycée¹²⁷⁰ est établi entre des représentants de l'armée, de la mairie et l'économiste de l'établissement en 1939, en cas de réquisition du lycée et sa transformation en hôpital complémentaire. Il constate que le lycée est en assez mauvais état. Peu de réalisations sont faites entre les deux guerres si ce n'est des travaux de réfection de peinture et de mises aux normes sanitaires et électriques.

¹²⁷⁰ AM Besançon, 285W38, procès-verbal d'état des lieux du lycée Victor-Hugo à Besançon.

2. 1 - Architecture générale du lycée

2.1.1 - L'organisation des lieux de vie

Les seuls plans du lycée retrouvés, pour la période, précisent l'électrification des bâtiments. Ils n'indiquent aucune modification architecturale importante. Les trois cours sont identifiables ainsi que le gymnase. Aucune extension n'est possible sur des terrains avoisinants. Lors d'un conseil d'administration, le proviseur fait état de la question de l'éclairage électrique. Encore une fois, c'est l'hygiène qui est mise en avant. « *Il est incontestable qu'au point de vue hygiénique qui doit nous préoccuper particulièrement, l'éclairage électrique est de beaucoup préférable* »¹²⁷¹.



Plan n° 12 : plan de l'éclairage électrique rez-de-chaussée, 1927, AM Besançon, O345

2.1.2 - L'internat

Les documents sont très éparpillés. Ainsi dans le dossier administratif du proviseur Sarazin, un rapport de l'inspecteur général Chevrel daté du 17 février 1917 mentionne, lors de sa visite des locaux, la nécessité de surveiller les vases de nuit : « *plusieurs d'entre eux n'étaient pas nets* »¹²⁷². Les internes doivent uriner dans les vases afin d'éviter tout déplacement dans la nuit.

¹²⁷¹ AD Doubs, 1T70, rapport du 19 mai 1923, conseil d'administration, p. 248.

¹²⁷² AD Doubs, T1448, rapport du 17 février 1917 de l'inspecteur général Chevrel.

D'après les plans d'électrification de 1927, sept dortoirs sont situés au premier et deuxième étage ainsi que les salles d'études. Une lettre du proviseur précise, en 1926, la capacité de ces dortoirs, de 14 à 36 lits, soit la possibilité d'accueillir 176 internes¹²⁷³. Le seul changement, tardif consiste en la mise en place de cabine « *dans les dortoirs au lieu des rideaux actuels* »¹²⁷⁴ pour les maîtres d'internat. La demande est faite officiellement lors d'un conseil d'administration en 1933. Elles seront réalisées en 1935. La photo de 1913, présentant le lit du maître entouré de rideaux et placé sur une estrade dans le dortoir, perdure donc jusqu'à cette date¹²⁷⁵. La surveillance des élèves est toujours identique à celle de 1850.

La baisse du nombre d'internes impose une réorganisation des élèves. Le ministre demande la suppression de deux maîtres d'internat par le regroupement des internes. Il suffit, selon lui, de réduire le nombre de dortoirs à quatre¹²⁷⁶. Mais se pose pour l'administration du lycée, le problème de gérer des élèves d'âges et de divisions différentes. C'est la remise en cause du principe de la « *répartition des individus dans l'espace* »¹²⁷⁷ qui peut engendrer des risques moraux.

2.1.3 - Les lieux d'attentes et de « divertissement »

Dans le tableau de service des répétiteurs et professeurs adjoints, il est inscrit que « *les élèves des 1^e et 2^e études ne devront jamais passer par le couloir des moyens* »¹²⁷⁸ et qu'ils ne doivent jamais traverser les réfectoires. La séparation spatiale des élèves est toujours la règle. La seule nouveauté repérée dans les archives indique « *une salle de jeux, avec cinéma parlant et poste de TSF sera bientôt mise à la disposition des élèves* »¹²⁷⁹.

○ Les cours de récréation

La grande cour est identique aux photos présentées dans la partie 2. Il est mentionné la présence d'une dizaine de sapins de chaque côté de la cour ainsi que celle de gros tilleuls tandis que la cour d'honneur accueille douze tilleuls. Le service des répétiteurs de 1925-1926 indique la surveillance de deux cours seulement, ce qui implique inévitablement le mélange d'élèves différents. Les consignes données aux répétiteurs insistent sur leurs rôles lors de la

¹²⁷³ AD Doubs, 1T7/16, lettre du 2 avril 1926 du proviseur à l'inspecteur d'académie.

¹²⁷⁴ AD Doubs, T1278, procès-verbal de la séance du 30 juin 1933 du conseil d'administration.

¹²⁷⁵ AD Doubs, 1T7/14, rapport du proviseur à l'inspecteur d'académie pour l'année 1934-1935.

¹²⁷⁶ AD Doubs, 1T7/10, rapport du 16 mai 1925, conseil d'administration, p. 282.

¹²⁷⁷ Foucault Michel, 1975, *op. cit.*, p. 143.

¹²⁷⁸ AD Doubs, T1097, service de M.M. les professeurs adjoints et répétiteurs 1925-1926.

¹²⁷⁹ AD Doubs, 1T7/10, rapport du 16 mai 1925, conseil d'administration, p. 282.

surveillance des récréations. Une partie de la cour est attribuée aux grands et l'autre aux moyens. Ils doivent veiller à ce qu'ils restent « *respectivement dans la partie de cour qu'il leur est attribuée* »¹²⁸⁰. L'organisation architecturale impose une organisation de la surveillance particulière, mais elle est toujours aussi stricte : éviter le mélange d'élèves d'âges différents.

- Les promenades

Aucun document pour cette période sur les promenades n'a pu être trouvé. Seule la mention qu'elles ont lieu le jeudi et le dimanche, encadrée par les répétiteurs est signalée dans les rapports mensuels jusque dans les années 1930. Elles ne semblent plus avoir de visées pédagogiques ou comme le voulait le ministre Léon Bourgeois être organisées par les élèves eux-mêmes. Est-ce encore un espace de liberté, de prise de responsabilité et d'autonomie accordés aux élèves qui s'éloignent ?

2.1.4 - Les lieux d'hygiène et de repas

Il n'y a aucune évolution dans l'organisation de ces lieux. Le procès-verbal de 1939 mentionne toujours deux groupes de W.C. dans la grande cour et détaille sa construction : « *quatre stalles, siège à la turque grès émaillé avec revêtement faïence très mauvais état* »¹²⁸¹ avec chasses d'eau automatiques ainsi que des urinoirs adossés à droite et à gauche. Il semble qu'il n'y ait eu aucun changement depuis leur installation si ce n'est la mise en place du tout-à-l'égout et de chasses d'eau.

En octobre 1919, le proviseur signale que « *la trop faible pression du gaz nous a empêché, ce mois-ci, de faire fonctionner nos bain-douche* »¹²⁸². Pendant trois mois, les élèves retournent aux bain-douche municipaux. À partir de 1921, il est proposé aux élèves des « *douches tièdes ou des bains froids à l'établissement de natation du Pont de la République sous la surveillance de M. Billet* »¹²⁸³. S'agit-il des cours de natation ou seulement des bains à vocation hygiéniques ? Aucun élément dans les archives dépouillées ne permet de le préciser. Les rapports du chef d'établissement, dans les années suivantes, mentionnent de nombreux accidents matériels si bien que des travaux s'avèrent indispensables. L'installation de cabines douches semble assez difficile à la fin des années 20. Un bras de fer entre la ville et l'Etat s'est

¹²⁸⁰ AD Doubs, T1097, service de M.M. les professeurs adjoints et répétiteurs 1925-1926.

¹²⁸¹ AM Besançon, 285W38, *op. cit.*, p. 35.

¹²⁸² AD Doubs, T1010, rapport d'octobre 1919 du proviseur au recteur.

¹²⁸³ AD Doubs, T1010, rapporte de juin juillet 1921 du proviseur au recteur.

engagé pour leur financement depuis 1928¹²⁸⁴, date des premiers devis pour aboutir seulement en août 1931. Alors que l'hygiène est toujours une préoccupation dans la société française, la ville de Besançon refuse de payer l'intégralité des travaux. La raison avancée est que la ville a pris en charge la moitié de l'électrification du lycée l'année précédente¹²⁸⁵. Pendant deux ans, les internes retournent dans les bain-douche privés.

En ce qui concerne les réfectoires, rien ne change. En 1935, le proviseur note que « *des nappes aux couleurs gaies ont recouvert le marbre des tables du réfectoire* »¹²⁸⁶ et que des distributeurs de savon liquide ont été installés. La période n'est pas propice à des investissements importants modifiant l'organisation spatiale du lycée. Ces remarques sur des travaux et améliorations de surface sont les seules modifications réelles effectuées dans le lycée durant toute la période.

2. 2 - L'organisation des espaces de travail

Les seules archives concernant ces lieux mentionnent des remises en état, des réfections de peintures, ainsi que l'achat de nouveau mobilier. Aucun changement notable en lien avec notre problématique n'a été repéré.

La lettre du proviseur de 1926 confirme l'organisation des études en fonction des dortoirs. Sept salles d'études sont disponibles avec des capacités d'accueil de 27 à 48 places. En 1917, la visite d'inspection s'attarde sur la salle d'étude de mathématiques spéciales, trop chargées en mobilier, elle ne permet pas aux lycéens d'accéder aux tableaux noirs placés au mur¹²⁸⁷. Cette année-là comme celle de 1916 et 1918, le lycée accueille plus de 620 élèves alors que son effectif moyen avoisine 580. Le nombre d'élèves par classe augmente et nécessite l'apport de mobilier nouveau dans le même espace. Cette remarque de l'inspecteur général permet de revenir sur la confiance accordée aux élèves des grandes classes qui s'apparente à de l'autodiscipline, bien qu'un maître-répétiteur soit toujours présent dans la salle. La discipline sollicite l'autocontrainte des élèves et nécessite pour le surveillant d'adopter une attitude bienveillante. L'immobilité n'a plus à être imposée et ne pourra plus l'être aux élèves des grandes classes. Les élèves agissent d'eux-mêmes dans la limite des règles fixées.

¹²⁸⁴ AM Besançon, 4M13, lettre du 3 décembre 1928 de l'inspecteur d'académie au maire de Besançon.

¹²⁸⁵ AM Besançon, 4M13, conseil municipal du 5 janvier 1929.

¹²⁸⁶ AD Doubs, 1T7/14, rapport du proviseur à l'inspecteur d'académie pour l'année 1934-1935.

¹²⁸⁷ AD Doubs, 1T7/10, rapport du 14 février 1918 conseil d'administration. Rapport de M. Guyot du 17 décembre 1917.

2. 3 - L'uniforme et ses conséquences sur le quadrillage spatial

Lors du conseil d'administration du 23 novembre 1923, le proviseur donne lecture d'une circulaire ministérielle du 30 août 1923 voulant rétablir l'uniforme pour les internes des lycées. Cette annonce laisse supposer qu'après la guerre, l'uniforme n'est pas reconduit dans le trousseau des internes. Le conseil vote contre son rétablissement, arguant que les élèves sont tous correctement vêtus et que cela engendrerait des dépenses importantes pour les parents. « *Le système actuel qui laisse aux familles toute latitude n'a jamais donné lieu à aucune réclamation* »¹²⁸⁸. Il n'est plus fait allusion aux uniformes dans les réunions suivantes, il semble définitivement abandonné. Cette information est confirmée dans le prospectus de 1926 qui annonce la composition du trousseau de l'élève interne. Les parents ne veulent plus d'un lycée avec des signes militaires et qui rappelle la caserne. De plus, les internes, largement minoritaires à cette époque parmi les élèves du lycée, ne souhaitent certainement pas se distinguer des autres dans la cour et en ville, lors des sorties. Les vêtements civils plus seyants, certainement plus souples, leur proposent une liberté de mouvement et d'adaptation aux conditions climatiques. Et, il s'agit de la perte d'un élément de surveillance spatiale, parce que repérable, permettant l'identification dans et hors de l'établissement. C'est également la disparition d'un attribut militaire qui ne semble pas déplaire aux familles.

Dès 1920, le *Projet de règlement général d'EP* pour les garçons de 13 à 18 ans recommande : « *La tenue pour les élèves se compose seulement d'une culotte, d'une paire d'espadrilles et d'un maillot de laine ou de coton suivant la saison. En été, torse nu* »¹²⁸⁹. Ce costume pour l'activité physique est copié sur les recommandations de Georges Hébert qui prône une liberté de mouvement et un renforcement des défenses naturelles par l'endurcissement des élèves.

2. 4 - Les lieux de pratiques physiques

Aucune archive ne fait référence au gymnase et à son aménagement. Seulement, dans un rapport de l'inspection générale, que la guerre a empêché l'achèvement du gymnase avec l'installation de lavabos et de vestiaires¹²⁹⁰. La cour est un espace de pratique comme en témoigne l'accident d'un élève lors du cours de M. Billet. Au printemps 1922, le professeur de

¹²⁸⁸ AD Doubs, 1T7/10, rapport du 23 novembre 1923 conseil d'administration, p. 256.

¹²⁸⁹ Ministère de la Guerre, *Projet de règlement général d'éducation physique* : deuxième partie éducation physique secondaire (jeunes gens de 13 à 18 ans), Paris, Imprimerie nationale, p. 12.

¹²⁹⁰ AD Doubs, T1448 rapport du 17 février 1917 de l'inspecteur général Chevrel.

gymnastique organise un cours de lancer de disque dans la cour du grand lycée¹²⁹¹. Par contre, les élèves semblent de plus en plus utiliser des installations extérieures à l'établissement. Les rapports mensuels informent sur ces déplacements, mais de façon incomplète en ce sens qu'ils ne précisent pas dans quel cadre ces activités ont lieu. Ainsi, on peut lire : « À partir du 6 juin, les élèves internes ont été conduits, au lever, trois fois par semaine, aux bains froids (bassin de natation) par M. Billet professeur de gymnastique »¹²⁹². Est-ce des soins d'hygiène ou des cours de natation ? Au mois de juin 1921, il est mentionné que les internes ont droit « à leur choix, une douche tiède ou un bain froid à l'établissement de natation du Pont de la République »¹²⁹³, toujours sur la surveillance de Gustave Billet. Aucune explication n'est donnée sur l'accompagnement par le professeur de gymnastique. On peut supposer qu'il s'agit de cours de natation pour les volontaires. Intervient-il dans le cadre de son emploi du temps ? Est-ce une demande de parents qui veulent que leur enfant interne apprenne à nager ? Les groupes respectent-ils les divisions encore en place ? Pourquoi préciser une douche tiède qui se place dans le cadre de l'hygiène et immédiatement après les bains froids qui, à cette époque, correspondent plutôt à une baignade ?

De nombreuses interventions du proviseur mentionnent des besoins nouveaux qui ne peuvent être satisfaits au sein de l'établissement. Elles sont très souvent liées au développement du sport, mais toujours sans précision quant aux utilisateurs. Il n'est jamais fait allusion aux cours de gymnastique, mais ces pratiques physiques sont souvent encadrées par le professeur de cette spécialité, en dehors du lycée. Peut-on en déduire que le contenu de la gymnastique, pourtant renouvelé par les propositions de l'École de Joinville, officialisées par le ministre de l'Instruction publique, n'est pas digne d'intérêt ? Ne répondent-elles pas aux attentes des parents et des élèves du lycée bisontin ? En octobre 1924, le chef d'établissement regrette que la ville de Besançon n'achète pas « un nouveau terrain de sports puisque les Pré-de-Vaux ne pourront bientôt plus être utilisés »¹²⁹⁴. Il demande, en 1925, aux autorités militaires que les lycéens puissent s'entraîner les jeudis après-midi sous la direction de M. Billet afin de préparer les championnats d'athlétisme¹²⁹⁵. En 1927, les élèves retournent

¹²⁹¹ AD Doubs, 1T218, accidente D... Du 28 mai 1922.

¹²⁹² AD Doubs, T1010, rapport du mois de juin 1925.

¹²⁹³ *Ibid.*, rapport du mois de juin 1925.

¹²⁹⁴ *Ibid.*, rapport du mois d'octobre 1924.

¹²⁹⁵ *Ibid.*, rapport du mois d'avril 1925, rapport des mois de février, mars, avril 1926.

s'entraîner aux Prés-de-Vaux¹²⁹⁶. Comme pour la natation, nous ne savons pas de quels lycéens il s'agit. Mais, dans aucun compte rendu du chef d'établissement, il n'est mentionné le terme "gymnastique", sauf pour signaler des accidents. Cette absence de référence indique le peu d'intérêt que porte l'administration rectorale à l'égard de cette discipline. Est-elle considérée comme appartenant à une période révolue ? Le sport est-il plus représentatif d'un établissement et par conséquent d'élèves en bonne santé ? Cette dernière piste semble plus pertinente à explorer.

2. 5 - Conclusion

Très peu de travaux et de changements architecturaux ont lieu durant la période d'après-guerre. La ville de Besançon a peu d'argent. Elle investit donc peu dans le lycée. Les demandes du proviseur et des autorités rectorales à la municipalité sont nombreuses, parfois menaçantes. L'inspecteur d'académie écrit au maire de la ville, en 1928, en retranscrivant la réponse du ministre, qui lui fait un rappel à la loi et termine sa réponse ainsi : « *je me verrai obligé, si la Municipalité maintenait son point de vue, de saisir M. le Préfet d'une demande d'inscription d'office des crédits nécessaires au budget communal* »¹²⁹⁷. Les travaux les plus importants entrepris sont l'électrification du lycée, l'installation de lignes téléphoniques et de cabines de douches. Le reste n'est que de la réparation de l'existant avec l'objectif d'égayer l'intérieur du lycée. Le seul agrandissement possible est l'aménagement d'un quatrième étage qui est réalisé dans les années 1950. Les pratiques physiques et sportives, du fait de l'enclavement de l'établissement¹²⁹⁸, offrent des espaces de liberté aux seuls membres de l'association sportive qui, pour toutes les pratiques, sortent de l'établissement. Les proviseurs recherchent, au nom de l'association sportive, des lieux qui puissent accueillir du football, des pratiques athlétiques de courses, sauts et lancers, de natation, etc.

¹²⁹⁶ *Ibid.*, rapport du mois de mars 1927.

¹²⁹⁷ AM Besançon, 4M-13, lettre du 3 décembre 1928 de l'inspecteur d'académie au maire de Besançon.

¹²⁹⁸ Vivier Christian, Dupaux Jean-Jacques, « La sécurité en éducation physique depuis le milieu du XIX^e siècle » in *Projet Demeny*, <http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=securite>, consulté le 16 mars 2018. "L'essentiel" sur la sécurité en EP du projet Demeny a été enregistré dans le collège (ex lycée) Victor-Hugo de Besançon. Les images prises montrent que la cour d'honneur et la grande cour sont identiques à la description faite et qu'aucune extension n'est possible. Le gymnase a été entièrement reconstruit sur le même emplacement. Un nouveau lycée Victor-Hugo est construit en périphérie de Besançon dans les années 1980.

3 - Le quadrillage du temps : peu de changements

Là encore, il semble que la configuration d'avant-guerre soit conservée. Les réformes engagées en 1890 et 1902 concernant les heures de travail des élèves et l'organisation de la journée scolaire évoluent guère, voire régressent et confirme l'idée d'une reprise en main du contrôle de l'activité des élèves. Par exemple, la gymnastique ou l'éducation physique ne sont plus mentionnées dans les emplois du temps. La récréation de la matinée ne dure plus qu'un quart d'heure au lieu d'une demi-heure. Il semble que les enseignants, avec l'accord de l'administration de l'instruction publique locale et nationale, reviennent sur certaines décisions, en profitant du contexte difficile post-guerre. Les réformes scolaires de cette période portent sur les programmes et l'organisation des cycles. La seule modulation concernant l'année scolaire est l'avancement de la date des grandes vacances au 15 juillet. Cette modification en fait un mois aménagé comme l'indiquent les rapports au recteur des mois de juillet. Par exemple en juillet 1923 : « À partir du 6 juillet, les internes ont été conduits tous les matins à 6 heures aux Bains froids »¹²⁹⁹, à partir du 6 juin 1925, trois fois par semaine¹³⁰⁰, à partir du 3 juillet en 1926, 1927, tandis que la fin de l'année scolaire se rapproche du 15 juillet avec la distribution des prix.

Une donnée importante est apportée sur le réglage du temps dans le lycée.

*« La grande horloge du lycée va être sous peu comme tous les appareils horaires de la ville de Besançon, munie d'un dispositif électrique permettant le remontage automatique et l'unification de l'heure des édifices publics. Par voie de conséquence, M. le Proviseur [...] fait part au conseil de la suggestion suivante. Il serait possible, en adaptant à la grande horloge du lycée un dispositif spécial de synchroniser tous les mouvements horaires de l'établissement et par suite de supprimer le tambour »*¹³⁰¹.

Le conseil d'administration émet un avis très favorable, à l'instauration de sonneries, supprimant ainsi un nouvel attribut militaire. Une archive de 1925 indique qu'un surveillant de l'internat est chargé du roulement de tambour¹³⁰². Maintenant, c'est une sonnerie automatique qui règle les mouvements des élèves.

Un élément de surveillance, toujours lié à l'hygiène, apparaît dans les rapports mensuels de l'année 1922-1923, des visites médicales pour les internes. Lors de ces visites des

¹²⁹⁹ AD Doubs, T1010, rapport du mois de juillet 1923.

¹³⁰⁰ AD Doubs, T1010, rapport du mois de juillet 1925.

¹³⁰¹ AD Doubs, 1T7/10, rapport du 26 octobre 1929, conseil d'administration, pp. 358-359.

¹³⁰² AD Doubs, T1097, service de l'internat 1925-1926.

mesurations sont effectuées afin de surveiller le développement des corps : « *Le 15 mars ont eu lieu la visite médicale et la mensuration trimestrielle : visite très satisfaisante* »¹³⁰³. Ce contrôle rassure les autorités et les parents sur la santé de leurs enfants. La dénatalité et la dégénérescence de la “race française” inquiètent l’opinion publique. Il est donc nécessaire de prouver que les enfants sont bien traités et bien nourris à l’internat. Ces pratiques s’inscrivent dans l’idée de biopouvoir développée par Michel Foucault et élargit de fait le contrôle des corps et en conséquence limite l’autonomie des élèves ;

3. 1 - L’emploi du temps hebdomadaire des élèves

Pendant la guerre, les emplois du temps déposés aux archives départementales ne mentionnent pas les cours de gymnastique. En 1917-1918, aucun professeur de gymnastique ne figure sur le tableau consacré aux enseignants¹³⁰⁴. Dans l’emploi du temps des classes préparatoires aux grandes écoles, notamment Saint-Cyr, la gymnastique est absente. Plusieurs causes sont envisageables. Est-ce parce que les enseignants de gymnastique, mis en avant par les réformes de 1890, ne sont pas considérés comme professeurs ? Ou sont-ils mobilisés, comme c’est le cas de l’adjudant Billet ? La seconde proposition est valide pour la période des combats. Mais après la guerre, le tableau des classes de 1925-1926 portant l’appellation « *Services de M.M. les professeurs* »¹³⁰⁵ ne mentionne pas le professeur d’éducation physique. De même, l’emploi du temps n’indique pas les heures de gymnastique dans la semaine, pour les classes y compris celle de Saint-Cyr. Pour l’année 1933-1934, la gymnastique apparaît dans l’emploi du temps des classes une seule fois dans la semaine. Toutefois, le service du professeur de gymnastique n’est pas indiqué. Lorsque Gustave Billet accompagne les internes le matin aux bains froids, cet horaire fait-il partie de son emploi du temps donnant lieu à rémunération ? Aucun élément dans les archives inventoriées ne permet de le préciser. Cela confirme bien que les enseignants de gymnastique ne sont pas considérés par l’administration comme des enseignants à part entière. Est-ce la discipline ou l’enseignant qui est visé ? La gymnastique n’appartient-elle pas à cette haute culture que délivre le lycée ? Ou est-ce le professeur, ancien militaire ayant gardé ses habitudes frustes et son langage militaire, qui ne peut faire partie de la corporation des enseignants ?

¹³⁰³ AD Doubs, T1010, rapport de mars 1923.

¹³⁰⁴ AD Doubs, T1102, emploi du temps de MM. les professeurs 1917-1918.

¹³⁰⁵ AD Doubs, T1097, tableau des classes 1925-1926.

○ Les journées du jeudi et du dimanche

La circulaire de 1890 rappelle qu'il est nécessaire « *après une demi-semaine de réclusion au lycée, les élèves ont besoin d'espace et de grand air* »¹³⁰⁶. L'emploi du temps des internes est précisé en 1925-1926. Ils prennent leur douche entre 5 h 30 et 7 h 30 avant de se rendre au réfectoire pour le petit déjeuner de 7 h 15 à 7 h 30. Une permanence est assurée à l'infirmerie pendant un quart d'heure lors de la récréation. Les cours se déroulent de 8 heures à midi. Le repas dure une demi-heure. La promenade est prévue de 13 h 15 à 16 heures. Trois surveillants encadrent les élèves, un quatrième est chargé de la permanence. Ensuite, les élèves sont en récréation pendant une heure et enchainent avec trois heures d'études avant le repas de 20 h à 20 h 30. Le coucher se fait à 20 h 30 pour tous les élèves.

Dans le compte rendu de la visite mensuelle du 17 décembre 1917 par un membre du CA afin de vérifier l'état du lycée, il est noté : « *Les appareils de bains de pieds ne fonctionnent plus. Ceux des bains par aspersion sont en bon état. M. le proviseur nous a dit que chaque jeudi, une moitié des élèves en profitaient.* »¹³⁰⁷. Le jeudi semble bien être réservé aux activités rendues impossibles par la surcharge de l'emploi du temps des élèves.

Le dimanche, le déroulement de la journée est sensiblement identique sauf le matin. Les élèves alternent études, récréations et instruction religieuse. Le prospectus de 1926 et 1934 précisent qu'« *il y a sortie générale les 1^{er}, 3^e, et 5^e dimanches de chaque mois pour tous les élèves qui ne sont pas punis* »¹³⁰⁸ et que les élèves des classes préparatoires peuvent sortir seuls le dimanche après-midi, s'ils ont une autorisation parentale. Pour les internes, les visites au parloir ne sont acceptés que pendant les récréations des jours ouvrables soit de 12 h 30 à 13 h 30 et de 16 h à 17 h, le jeudi seulement de 10 h à 11 h et le dimanche de 9 h à 10h¹³⁰⁹. Le régime peut être qualifié de carcéral quand on se réfère aux visites possibles des parents ou des correspondants. L'impression qui ressort de ce règlement est qu'il faut protéger les élèves de leurs parents et surtout de l'extérieur. L'administration surveille tout ce qui peut perturber la vie monacale des internes. Les anciennes peurs du XIX^e siècle sont toujours présentes.

En hiver, lorsque les promenades ne sont pas possibles à cause du mauvais temps, des solutions alternatives sont trouvées. Le jeudi 8 février, « *120 élèves ont assisté au casino à une*

¹³⁰⁶ Lettre du 15 juillet 1890, *op. cit.*

¹³⁰⁷ AD Doubs, 1T7/10, rapport annexé au conseil d'administration du

¹³⁰⁸ AD Doubs, T1278, prospectus de 1934, p. 4.

¹³⁰⁹ AD Doubs, T1278, prospectus de 1926 et 1934, p. 3.

séance de cinéma "À l'assaut des Alpes par le ski" »¹³¹⁰. Ils sont conduits au théâtre, visitent des forts. Les sorties sont conservées. Les excursions, les spectacles sont nécessaires hors de l'enceinte du lycée afin d'occuper les lycéens. Rester reclus, pour reprendre le terme de la circulaire de 1890, pendant une semaine, c'est ruminer des pensées, se rapprocher des autres, réfléchir à mal. Le plein air est reconnu comme salutaire à une époque où l'un des fléaux est la tuberculose et que l'on construit des sanatoriums pour soigner les affections respiratoires.

- Les pratiques sportives à la place des promenades

Dès avril 1919, les internes ont repris, le jeudi aux Prés-de-Vaux, les exercices sportifs sous la direction bénévole de M. Billet¹³¹¹. L'année suivante, le proviseur écrit :

« L'union sportive du lycée s'est reconstituée dès la rentrée. M. Billet, professeur de gymnastique, avait bien voulu l'année dernière accompagner gracieusement à plusieurs reprises une division d'élèves, le jeudi aux prés de Vaux, pour leur enseigner les jeux et exercices sportifs. Je prévois cette année au budget 3 heures supplémentaires pour M. Billet qui sera chargé de la direction des jeux et des sports pendant les promenades ou les séances d'entraînement du jeudi »¹³¹².

Il semble que le chef d'établissement souhaite institutionnaliser ces pratiques alternatives à la promenade. Le recteur ne s'oppose pas à cette rémunération. Ces décisions attestent de la volonté de développer le sport, dans la limite des possibilités offertes à ces deux fonctionnaires par les règlements ministériels. Encore une fois, se trouve confirmé le peu d'intérêt porté à la gymnastique pour les grands élèves. Le recteur et le proviseur encouragent les pratiques sportives.

3. 2 - L'emploi du temps de la journée

Les prospectus de 1926 et 1934 précisent les horaires par catégories d'élèves. Les externes libres ne viennent que pour les heures de classe de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h. Les externes surveillés sont présents de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, le jeudi de 8 h à 12 h et les demi-pensionnaires de 7 h à 19 h. Ces derniers ont droit à un goûter pendant la récréation de 16 h à 17 h. Les demi-pensionnaires ont le même emploi du temps que les externes surveillés avec le repas de midi en plus. En novembre 1926, plus de 140 lycéens restent de 7 h à 19 h dans les murs de l'établissement¹³¹³. Les externes surveillés subissent une longue après-

¹³¹⁰ AD Doubs, T1010, rapport d'avril 1923.

¹³¹¹ AD Doubs, T1010, rapport d'avril et juin-juillet 1920.

¹³¹² AD Doubs, T1010, rapport d'octobre 1920.

¹³¹³ Le rapport mensuel de novembre 1926 répertorie 106 internes, 41 demi-pensionnaires, 68 externes surveillés et 248 externes libres.

midi de près de six heures. La récréation entre 16 h et 17 h est une nécessité. Les jeux offrent alors une dépense énergétique compensatrice.

Le détail des services des professeurs adjoint et répétiteurs signale l'organisation de la journée des élèves pour l'année 1925-1926¹³¹⁴ : étude de 7 h 30 à 8 h, classes de 8 h à 10 h, récréation d'un quart d'heure, puis études ou cours, aucun ne surveille le repas de 12 h à 13 h 15, étude jusqu'à 14 h, classe de 14 à 16 heures puis récréation d'une heure et étude de 17 h à 19 h. Il est précisé qu'« à 16 heures tous les élèves doivent rapporter et ranger leurs affaires en études, avant de descendre, sous la surveillance des professeurs adjoints et répétiteurs »¹³¹⁵.

Le service de l'internat précise l'emploi du temps des pensionnaires les jours de classe : réfectoire de 7 h à 7 h 15, puis une demi-heure de récréation ou passage à l'infirmerie. Ce sont les surveillants de l'internat qui assure le service des récréations du midi de 12 h 30 à 13 h et de 19 à 20 heures, ils prennent en charge l'étude et les élèves qui se rendent au réfectoire de 20 h à 20 h 30¹³¹⁶. Le croisement des emplois du temps des élèves, des professeurs, des maîtres-répétiteurs et des surveillants est illustratif du contrôle permanent des élèves. À 12 h, un répétiteur « réunira les externes et les accompagnera jusqu'à la sortie en passant par les vestiaires »¹³¹⁷. Ce contrôle est établi rigoureusement de 7 h 30 à 19 h, après c'est aux surveillants de prendre le relai. Si les lycéens peuvent bouger, parler, l'organisation des services montre qu'ils sont constamment sous le regard d'un adulte. L'autonomie accordée aux élèves en 1890 régresse confirmant une reprise en main du contrôle des corps.

La préparation militaire se déroule tous les jours de 16 à 17 h depuis mars 1917¹³¹⁸ dans la cour du lycée. L'encadrement est assuré par l'adjudant Billet et deux militaires. Pendant la guerre, Gustave Billet est mobilisé, il n'est plus professeur de gymnastique au lycée. Ce fait ajoute à la confusion pour les parents entre gymnastique et exercices militaires.

4 - Conclusion.

Peu d'évolutions notables dans cette période d'après-guerre. Les finances de la ville de Besançon, après 1918, empêchent la ville de se lancer dans des projets importants. Celles du

¹³¹⁴ *Ibid.*, service de MM. les professeurs adjoints et répétiteurs 1925-1926.

¹³¹⁵ *Ibid.*

¹³¹⁶ *Ibid.*

¹³¹⁷ AD Doubs, T1097, Service des MM. les professeurs-adjoints et répétiteurs année 1925-1926.

¹³¹⁸ AD Doubs, T1010, rapports de mars 1917, mai 1917 et octobre 1917.

lycée et le contrôle ministériel ne permettent pas d'investissements immobiliers importants¹³¹⁹. Les bâtiments sont simplement entretenus, pour le bien-être des élèves.

La vie scolaire change peu. Certaines améliorations sont dues à des progrès techniques, comme l'installation de douches dans l'établissement qui permet une organisation de l'hygiène plus facile. Ce qui est remarquable est le fait que, dans les emplois du temps des internes le jeudi et le dimanche, le terme promenade est toujours usité. De nombreux internes participent aux activités sportives de l'association. Ces pratiques sont mentionnées, très souvent, dans les rapports du proviseur au recteur. De même, on a l'impression que les qualificatifs utilisés par le chef d'établissements pour décrire l'activité des élèves dans les cours sont un signe envoyé au recteur de la bonne marche de l'établissement. Les deux éléments les plus importants de ces rapports sont les résultats scolaires et la vitalité des élèves, sous-entendu que leur moralité est bonne. Les écrits sur les récréations se trouvent dans la rubrique "hygiène morale" ou "discipline et surveillance" ainsi que les jeux sportifs dans les années 1920. Après la création des CSA, une rubrique "sport et jeux" apparaît et dans les années 1930, ils sont dans un paragraphe intitulé "Promenades, jeux, sorties". Ces précisions sont importantes, elles marquent une évolution. En effet, l'hygiène morale laisse la place à l'action volontaire. Un enfant qui joue et un adolescent qui s'investit dans les pratiques sportives sont moralement sains. L'un et l'autre sont obligés de contrôler leurs pulsions et d'éviter tout excès. Les rencontres de football, de basketball, nécessitent l'intériorisation et le respect de règles, tout comme les activités athlétiques qui se développent. Cette autocontrainte que chaque lycéen doit développer pour participer, à ces quelques activités libres, obtient certainement plus de résultats disciplinaires que la surveillance permanente. S'il y a un affichage évident dans les rapports, il n'en reste pas moins que la surveillance est toujours présente et semble souhaitée par les professeurs des disciplines générales.

Par contre, l'absence de visibilité de la gymnastique dans les emplois du temps est significative du désintérêt des autorités face à cette discipline. Confondue avec la préparation militaire, elle ne semble pas avoir sa place dans les "temps" donnés par l'administration. La gymnastique, même si elle est plus collective, même si les élèves ont le droit de parler, reste sclérosée à Besançon. Aucun document n'a été trouvé sur le gymnase : ni facture d'achat de

¹³¹⁹ À plusieurs occasions, le conseil d'administration propose d'utiliser les fonds de réserves pour accélérer certains travaux, mais le ministère s'y oppose au prétexte que c'est à la ville d'assumer l'entretien et la restauration du lycée.

matériel ni de réparation. Les contenus de l'éducation physique changent avec la parution du *projet de règlement général d'EP* de 1920 pour les jeunes gens de 13 à 18 ans. « *Les grands jeux, au même titre que les leçons éducatives, seront la base de l'éducation physique à cet âge de la vie* »¹³²⁰. Aucune référence à des grands jeux à l'intérieur de l'établissement dans le cadre de cours d'éducation physique n'a été recensée. L'organisation de jeux tels que les barres, la grande thèque ou des sports collectifs, dans la grande cour intérieure entourée de salle de classe, s'avère difficile et perturbante pour les autres enseignants. Les professeurs en restent à quelques activités athlétiques (rapport d'accident en lancer de disque, en javelot). Nous supposons que les autres leçons doivent se dérouler dans le gymnase.

L'accent est donc mis sur le sport, activités physiques pour lesquelles les autorités académiques trouvent plus d'intérêts pédagogiques et également prophylactiques par la saine fatigue qu'il procure.

¹³²⁰ Ministère de la Guerre, 1920, *op. cit.*, p. 6.

Chapitre 3 : Un élargissement et un durcissement des hiérarchies de contrôles et du contrôle des hiérarchies

L'historien Frédéric Monier estime que malgré, une « *situation politique troublée, le panorama qu'offre la société française au milieu des années vingt est marqué par un relatif dynamisme* »¹³²¹. Si l'enrichissement industriel est inégalement réparti, la culture de masse se développe lors de ces années qualifiées de "folles". Jean-François Sirinelli note les modifications liées à la guerre « *la place sociale de la femme, la proclamation d'une certaine liberté sexuelle, par exemple dans La garçonne de Victor Marguerite [...], la griserie de la musique et de la vitesse, ainsi dans les romans de Paul Morand, autant d'éléments, relevant en fait du cliché, qui sont à l'origine d'une telle étiquette* »¹³²². Les changements sont perceptibles avec le développement de la presse écrite et de la photographie, de la radio, du cinéma qui devient parlant. Le lycée ne peut plus rester en dehors de l'évolution technologique. Le proviseur achète une TSF, un appareil cinématographique¹³²³, les élèves se rendent au cinéma de Besançon...

Le contrôle national est toujours présent comme le montrent les rapports de l'inspection générale au moment où le proviseur Parisot demande sa mutation pour un lycée parisien. Dans son dossier administratif, se trouve un résumé des avis émis par les inspecteurs généraux lors de la visite de l'établissement : les 22 novembre 1930, 7 février 1931, 1^{er} et 2 décembre 1931, le 26 novembre 1932 et les 28 et 29 novembre 1932, à chaque fois par des inspecteurs différents. Bien entendu, sur ses fiches annuelles, il reçoit également un avis circonstancié de l'inspecteur d'académie et du recteur. La pression hiérarchique est toujours présente.

La surveillance doit s'adapter, d'autant plus qu'il est impossible d'arrêter l'engouement des élèves pour le sport encouragé par l'autorité académique et qui se développe à tous les niveaux de l'éducation. Les écoles primaires supérieures engagent des équipes lors des rencontres organisées par une nouvelle structure les Comités sportifs d'Académie (CSA), en 1923. D'autres sports que le football-rugby sont pratiqués par les élèves. Les compétitions deviennent nationales et sont l'objet de médiatisation. Les lycées se

¹³²¹ Monier Frédéric, *les années 20*, Paris, Librairie générale de France, 1999, p. 125.

¹³²² Sirinelli Jean-François (dir.), *La France de 1914 à nos jours*, Paris, puf, 1993, p. 88.

¹³²³ *BAMIP*, n° 2477, 1^{er} décembre 1921, instructions relatives à l'emploi du cinématographe dans les écoles, les œuvres post-scolaires, les conférences publiques...

trouvent dans une situation délicate : revenir aux anciennes méthodes (cours et discipline) pour récupérer les élèves partis vers l'enseignement catholique ? Où entrer dans la modernité pour concurrencer les écoles primaires supérieures et les écoles professionnelles et gagner un nouveau public venant de classes plus défavorisées ? Faire ce choix a de lourdes conséquences sur la vie intérieure du lycée. Pour les enseignants et les parents, les élèves défavorisés sont porteurs de tares et, par conséquent, dangereux. Il s'agirait d'un recrutement d'élèves externes. Au niveau du comportement, de la discipline, les craintes se regroupent autour de la baisse du niveau inévitable et d'une mauvaise influence morale. Devant justifier au recteur, chaque mois, les variations dans les effectifs de son établissement, le proviseur bisontin choisit clairement le recrutement d'une élite, en refusant l'annexion d'une école primaire supérieure, en se félicitant du recrutement des classes avec latin et des résultats des concours aux grandes écoles.

1 - Un réseau de surveillance toujours actif dirigé par le recteur

Le recteur doit appliquer les changements dans la politique scolaire décidés par le ministère. Face aux demandes de la gauche et des Compagnons de l'Université nouvelle, « *les recteurs vont devoir mettre en œuvre une "politique des petits pas" qui vise à rapprocher les deux entités pour substituer à ces structures ségrégatives, une organisation par degré* »¹³²⁴, sans effaroucher les parents d'élèves de l'enseignement secondaire. Au niveau régional, il se doit d'appliquer des réformes contradictoires en très peu de temps. Arrivant à son poste de ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, Léon Bérard annonce la direction : « *le moment est venu de se demander si la réglementation de 1902 correspond désormais à cette fonction* »¹³²⁵ qui est l'avenir de l'enseignement supérieur et de la haute culture. Le rapporteur du décret de 1923 insiste sur la nécessité du latin et du grec¹³²⁶ et propose donc un enseignement commun pendant quatre ans avec le latin obligatoire et des notions de grec¹³²⁷. En 1924, dès son arrivée, le nouveau ministre du Cartel des gauches, François Albert, « *démolit le passé de la veille et reconstruit le passé de l'avant-veille* »¹³²⁸, en mettant en avant « *l'intérêt*

¹³²⁴ Condette Jean-François, 2008, *op.cit.*, p. 615.

¹³²⁵ BAMIP n° 2458, 5-29 janvier 1921, discours prononcé par Léon Bérard le jeudi 20 janvier 1921, à la séance d'ouverture de la session du conseil supérieur de l'Instruction publique.

¹³²⁶ BAMIP n° 2512, 15 mai 1903, décret du 3 mai 1923 relatif à la réforme du plan d'études de l'enseignement secondaire, rapport au Président de la République française, Paris, le 3 mai 1923.

¹³²⁷ Décret du 3 mai 1923 relatif à la réforme du plan d'études de l'enseignement secondaire.

¹³²⁸ BAMIP n° 2540, 15 juillet 1924, discours prononcé par François Albert, à la séance d'ouverture de la deuxième session ordinaire du conseil supérieur de l'Instruction publique.

supérieur du pays »¹³²⁹. Il rétablit les sections modernes. Le recteur Alengry, haut fonctionnaire, reste en poste de novembre 1919 à septembre 1935, malgré les changements de gouvernement. Il dirige son académie et oriente la politique scolaire, notamment en élaborant une surveillance médicale scolaire. Il est acquis aux exercices physiques et au sport scolaire. Grâce à ses interventions, Besançon obtient l'ouverture d'un Institut régional d'éducation physique (IREP) en 1932.

Paul Bacou, nouveau préfet installé dans la région au début de l'année 1919, crée un corps d'inspecteurs médicaux pour les écoles primaires par un arrêté préfectoral du 19 janvier 1920¹³³⁰. Le recteur Alengry, nommé le 1^{er} novembre 1919, étend cette surveillance hygiénique à l'enseignement secondaire demande une enquête aux inspecteurs d'académie sur la répartition des heures d'activités et de travail personnel. « *Dans certains cas, cette proportion est compromise à la fois, et par le chiffre exagéré des heures de classe par rapport aux heures d'études et par le zèle infiniment louable et respectable, mais parfois inquiétant des professeurs...* »¹³³¹. Quelques lignes plus loin, il écrit : « *or, je tiens essentiellement à ce que l'on fasse une large part à la vie physique dans nos internats et surtout dans ceux des lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles* »¹³³². Les questions de l'enquête sont précises : « *Que reste-t-il pour la vie physique (sommeil, repas, récréations, promenades ou sports) et s'il s'agit d'externes, pour la vie de famille ?* »¹³³³. Ces priorités se retrouvent dans les rapports qu'adressent mensuellement les proviseurs au recteur qui détaille beaucoup plus la vie physique des élèves. Ainsi en avril 1921, le chef d'établissement écrit : « *toujours de l'entrain et de la vie dans les jeux des cours de récréations. Les sports ont toujours beaucoup de fidèles ; on songe au championnat interscolaire de fin mai* »¹³³⁴. Les rapports mensuels des établissements scolaires de l'académie¹³³⁵ relatent, comme en 1890, des faits et des exemples attestant de la vitalité des élèves dans les récréations, de dates de sorties culturelles et surtout tous les établissements signalent les entraînements et les rencontres sportives de l'association, à l'exception du lycée de Belfort, au début de la période. Dans cet établissement,

¹³²⁹ *Ibid.*

¹³³⁰ Loudcher Jean-François, Vivier Christian, 2004, *op. cit.*, p. 44.

¹³³¹ AD Doubs, 1T7/2, lettre du 24 février 1920 de l'inspecteur d'académie au proviseur, p. 1.

¹³³² *Ibid.*

¹³³³ *Ibid.*, p. 2.

¹³³⁴ AD Doubs, T1010, rapport d'avril 1921.

¹³³⁵ Nous avons essentiellement consulté les archives des lycées de Belfort, Lons-le-Saunier et Vesoul et nous basons sur les rapports annuels rédigés par l'inspecteur d'académie.

le proviseur ne semble pas adhérer à cet engouement et considère que ces activités perturbent le travail intellectuel. Dans cette organisation de type bureaucratique, le poids de la hiérarchie pèse et nécessite une obéissance au moins apparente, mais chaque acteur possède une marge de liberté. Il cédera devant les pressions externes (hiérarchiques) et internes (élèves) au milieu des années 1920.

La surveillance ne diminue pas. Pour les distributions des prix, le recteur demande l'accord du ministre, par l'intermédiaire du préfet de région, pour proposer les présidences des distributions de prix¹³³⁶. Le préfet donne son avis et modifie parfois les demandes. Le 19 mai 1926, il change l'ordre proposé et soutient la présidence de l'inspecteur d'académie du Jura au lycée de Lons-le-Saunier de manière à « *accroître son autorité* »¹³³⁷ de même, lorsqu'un enseignant fait le discours de cette cérémonie, il doit déposer le texte au proviseur qui l'annote et envoie au recteur d'académie pour validation : « *j'en approuve le fond et la forme sauf peut-être quelques corrections légères à apporter aux passages que j'ai marqués au crayon* »¹³³⁸. Chaque enseignant, surveillant et personnel administratif doit être présent et émarge sur une liste envoyée au rectorat lors de la cérémonie¹³³⁹. Petit à petit, le poids de ces contrôles rend les contraintes normales dans le sens où le sujet n'en est plus conscient. C'est totalement différent de l'autocontrainte où le sujet choisit de respecter une règle. Mais pour les professeurs, ce n'est plus le temps de l'apprentissage. En choisissant le métier, en acceptant leur fonction, ils acceptent les devoirs. Leur formation passe par la vie du lycée, d'abord l'obéissance en tant qu'élève, puis à un surveillant général, à un censeur, à un proviseur en tant que professeur-adjoint et répétiteur, puis en tant que professeur. La seule porte de sortie est vers le haut, afin de monter dans la hiérarchie des professeurs ou de l'administration.

En 1924, l'inspecteur d'académie demande au proviseur d'enquêter suite à un article lu dans *Action française*. Il est écrit : « *quelques élèves du lycée Victor-Hugo de Besançon, dégoûté de l'imbécilité de la majorité des fonctionnaires de l'enseignement...* »¹³⁴⁰. La même année, *Le Quotidien* publie un court article sur l'internat des établissements publics qui cite une lettre écrite par un ancien élève : « *j'ai quitté un lycée de province à Pâques, celui de*

¹³³⁶ AD Doubs, T902, lettre de 5 mai 1937 du recteur au préfet.

¹³³⁷ *Ibid.*, lettre du 19 mai 1926, lettre du préfet au recteur.

¹³³⁸ *Ibid.*, lettre du 17 juin 1926 du proviseur au recteur.

¹³³⁹ *Ibid.*, procès-verbal de la distribution des prix- année scolaire 1925-1926.

¹³⁴⁰ AD Doubs, 1T7/16, lettre du 19 juin 1924 de l'inspecteur d'académie au proviseur.

Besançon, et si je l'ai quitté, c'est à cause de la promiscuité, des mauvaises amitiés, des confidences [...] Si on apprend à vivre en commun et à aimer une liberté absente, on y apprend aussi d'assez vilaines choses »¹³⁴¹. De même, les archives du rectorat possèdent un exemplaire du journal *L'œuvre sociale* du 23 janvier 1932 dans lequel sont relatées des affaires de vols et de cambriolages des caves du personnel et qui seraient le fait de « *futurs polytechniciens et futurs Saint-Cyriens* »¹³⁴². Le lycée subit un contrôle extérieur qui entache son image de lieu moral, qui se veut rassurant pour les parents. Élèves et enseignants ont la possibilité de diffuser des informations, souvent de manière anonyme, afin de dénoncer des dysfonctionnements à l'intérieur du lycée. Il s'agit d'un contrôle extérieur de la hiérarchie, une manière de faire remonter à des étages supérieurs de cette organisation bureaucratique des informations. Dès qu'un problème est dévoilé, souvent dans la presse, parfois par des parents, le recteur diligente une enquête.

Le recteur, haut fonctionnaire responsable de l'académie, décide et oriente la politique régionale de l'éducation. Il n'est plus comme avant directement impliqué dans le suivi des lycées et n'écrit plus directement aux chefs d'établissement. C'est le rôle de l'inspecteur d'académie qui est son subordonné direct. La longévité du recteur Alengry, 15 années et 9 mois à la tête du rectorat par le fait qu'il est un recteur respecté. Comme le précise Jean-François Condette dans son dictionnaire biographique :

*« il était recteur de l'académie de Chambéry quand la guerre éclata. Il organisa de nombreux hôpitaux dans les établissements scolaires, présida la commission d'assistance aux convalescents militaires et la commission d'hospitalisation des soldats tuberculeux dans les campagnes environnantes. En 1915, sa femme est infirmière dans un hôpital militaire ainsi que ses deux filles »*¹³⁴³.

Le respect de son action pendant la guerre est inscrit dans la mémoire collective et son engagement républicain plait dans l'académie. Il n'est pas attaqué par la presse locale, apaise les tensions avec l'évêché et il prend part à la vie bisontine.

1. 1 - L'organisation de la hiérarchie de contrôle au lycée de Besançon

Les années d'après-guerre ne présentent pas de remise en cause de l'organisation de l'établissement. Certains rôles sont redéfinis et précisés comme ceux des maîtres d'internat

¹³⁴¹ Moran Denise, « voici enfin une lettre accusatrice », *Le Quotidien*, mardi 30 septembre 1924.

¹³⁴² AD Doubs, 1T7/583, « Besançon : les mœurs de nos lycéens », *L'œuvre sociale*,

¹³⁴³ Condette Jean-François, 2006, tome II, *op.cit.*, p. 42.

et des maîtres répétiteurs. On assiste à un resserrement disciplinaire comme l'indiquent les rapports des conseils de discipline. L'espace de liberté ouvert par les pratiques sportives est repris en main par le ministère l'Instruction publique qui crée des instances académiques afin de réguler et mieux contrôler les rencontres entre élèves, qui sont encouragées et reconnues par l'établissement.

- Le proviseur garant de la surveillance

Les rapports sur l'enseignement secondaire élaborés par l'inspecteur d'académie, sur la base des comptes rendus des différents proviseurs et principaux, renseignent sur l'action du chef d'établissement dans le cadre de la politique rectorale et sur son action dans le lycée ou le collège. La seconde partie de ces rapports concerne la "situation morale, intellectuelle et matérielle". En 1917, le proviseur estime la situation morale meilleure que dans les années précédentes « grâce à la réouverture de l'internat. C'est un fait plus d'une fois souligné que l'internat est le régulateur de la discipline »¹³⁴⁴. Cette remarque est illustrative de l'état d'esprit des responsables de l'Instruction publique. Si le modèle est bon, les autres suivront. André Rauch résume bien cette idée : « les mœurs vicieuses répandues dans le collège se propageaient par contagion, les bonnes habitudes de l'école se transmettent par imitation, forme sociale de la communication »¹³⁴⁵. Les internes sont pris en charge toute la semaine par l'équipe éducative. L'établissement transmet ainsi les bonnes manières, les bons usages, le respect. Le ministère de l'Instruction publique persiste à construire la vie scolaire à partir de l'internat. Il veut garder le contrôle de ce "processus de civilisation " qui « dans l'évolution historique et sociale, a duré des siècles et dont l'aboutissement est la modification des normes de pudeur et du déplaisir »¹³⁴⁶. « Les 214 élèves des études ont donné le ton à leurs camarades. Les rapports quotidiens des répétiteurs et des professeurs, les témoignages des familles en font foi »¹³⁴⁷. Le sous-entendu est clair, ce n'est pas le cas dans toutes les familles. Le principal du collège de Saint-Claude, collège rural, résume cette idée et son désarroi dans le rapport de l'année 1920-1921 :

« Il est impossible de constater d'une année sur l'autre de sensibles progrès au point de vue de l'éducation générale. La fin de l'année arrive : il semble qu'une

¹³⁴⁴ AD Doubs, T328, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1916-1917, p. 8.

¹³⁴⁵ Rauch André, 1983, *op.cit.*, p. 153.

¹³⁴⁶ Delmotte Florence, « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2010/2 (n° 106), p. 29-36, p. 30.

¹³⁴⁷ *Ibid.*, p. 8.

amélioration soit à noter ; les vacances passent et les résultats des efforts de dix mois sont perdus. Le milieu familial est trop souvent réfractaire à la politesse et à la bonne éducation »¹³⁴⁸.

Le chef d'établissement reçoit des informations sur les comportements des élèves à l'extérieur du lycée.

« M. le Proviseur note que la réputation des lycéens en dehors a pu souffrir parfois d'une fâcheuse confusion avec les élèves d'autres écoles portant une casquette assez semblable à la leur, ou même avec des jeunes gens qui n'appartiennent à aucune école et qui portent la même coiffure. Aussi, pour soustraire les internes à cette regrettable assimilation, M. le Proviseur a-t-il cru devoir supprimer provisoirement l'uniforme »¹³⁴⁹.

L'uniforme fait bien partie d'une forme de quadrillage spatial. Le lycéen en costume ou avec un signe d'appartenance porte avec lui un quadrillage virtuel qui le restreint dans ses actes. Il est repérable, reconnaissable par tous, ce qui implique une autocontrainte aux élèves : se comporter bien. Il peut être sanctionné pour un fait extérieur à l'établissement simplement pour avoir porté atteinte à la réputation de ce dernier, même si la disparition de l'uniforme rend son identification plus délicate. Ce que confirme le proviseur dans le rapport de 1920-1921 : *« Dans toutes les circonstances où les élèves se sont trouvés en contact avec le public, aussi bien que dans l'intérieur, ils se sont fait remarquer par leur bonne tenue »¹³⁵⁰.*

L'extérieur, porteur de danger est toujours une menace. Les prospectus de 1926 et 1934 sont révélateurs de la continuité de cette peur. *« Il est formellement interdit aux externes et demi-pensionnaires de faire des commissions pour les internes : l'introduction par eux au Lycée de livres, journaux, provisions, etc., les exposerait à des punitions très rigoureuses »¹³⁵¹.* En ce qui concerne la correspondance des internes, il est écrit : *« Ils [les parents des internes] devront notamment y désigner les personnes avec qui leur fils pourra sortir et de qui il pourra recevoir des lettres et des visites »¹³⁵².* En 1934, il est précisé que *« toute lettre doit porter sur l'enveloppe l'adresse et la signature de l'expéditeur »¹³⁵³.* Dans le cas contraire, les courriers seront ouverts par le proviseur ou le censeur qui contacteront les parents. De même, les

¹³⁴⁸ AD Doubs, T455, rapport au conseil académique sur la situation de l'enseignement secondaire dans le département du Jura, p.

¹³⁴⁹ *Ibid.*, p. 8.

¹³⁵⁰ AD Doubs, T455, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année 1921-1922, p. 10. Il est à noter que le proviseur Albert Gros reprend cette formulation dans tous les rapports suivants, jusqu'à sa retraite en 1925.

¹³⁵¹ AD Doubs, T1278, prospectus de 1926 et 1934, p. 3.

¹³⁵² *Ibid.*

¹³⁵³ AD Doubs, T1278, prospectus de 1934, p. 3.

consignes sont strictes pour les parents et les correspondants : « *ne jamais les abandonner à eux-mêmes et les ramener au lycée à l'heure réglementaire* »¹³⁵⁴. Le projet de prospectus de 1936 préconise, à quelques détails près, la même organisation, mais rajoute qu'il leur est « *interdit de faire mettre des lettres à la poste par les externes* »¹³⁵⁵. Les contradictions entre le développement de l'autonomie par le sport et la surveillance des courriers sont flagrantes. D'un côté, il s'agit de responsabiliser les élèves en leur faisant confiance. Par contre, il semble que les autorités et personnels du lycée souhaitent que cette autonomie s'exerce en dehors des murs de l'établissement, mais pas à l'intérieur. Est-ce pour un souci de "confort" ou bien le personnel enseignant et d'encadrement craint-il une perte d'autorité ?

Les recettes de l'internat sont en équilibre grâce à l'apport d'élèves de l'école d'horlogerie et de l'école primaire supérieure. Quand le proviseur peut avoir la possibilité de choisir des élèves à héberger, il choisit la solution la plus profitable pour son établissement. À la demande de l'école d'horlogerie, des groupes de techniciens et de praticiens en horlogerie demandent à être hébergés. Le proviseur lors du conseil d'administration du 2 juillet 1928, « *exprime sa préférence pour les techniciens, moins nombreux, donc plus à l'aise dans un dortoir réduit et d'une éducation plus soignée que celle des praticiens* »¹³⁵⁶. Les risques engendrés par la présence d'élèves moins instruits, moins courtois, motivent sa décision. La gestion de l'hétérogénéité des élèves est toujours une hantise pour l'administration locale.

Certains proviseurs ne sont pas favorables aux jeux dans les récréations, d'autant plus que les lycéens ne se contrôlent pas toujours. « *Les récréations sont animées, sans désordre, occupées à jouer, à faire librement de la gymnastique : course, saut, etc. Le langage toutefois est à surveiller* »¹³⁵⁷. Le chef d'établissement bisontin réitère sa remarque dans le rapport annuel. Après avoir constaté que leur tenue était correcte, qu'ils sont aimables et dociles, le proviseur note : « *Mais livrés à eux-mêmes, dans leurs jeux, dans les récréations, leur langage primesautier est trop souvent émaillé d'expressions malsonnantes. Ce défaut gâte leurs qualités.* »¹³⁵⁸. L'engagement total des élèves pose problème au proviseur Sarazin. Le rapport d'évaluation de l'inspecteur d'académie de ce chef d'établissement, en 1916, souligne « *un*

¹³⁵⁴ *Ibid.*, p. 4.

¹³⁵⁵ Archives du lycée Victor-Hugo, lettre du 16 mars 1936, projet de prospectus du proviseur au recteur, non classé.

¹³⁵⁶ AD Doubs, 1T7/10, conseil d'administration du 2 juillet 1928, p.347

¹³⁵⁷ AD Doubs, T913, rapport-conseil de discipline du 7 juillet 1917.

¹³⁵⁸ AD Doubs, T328, rapporte sur la situation de l'enseignement secondaire année 1916-1917, p. 10.

*souci sérieusement agissant d'éducation morale ; des initiatives de discipline propre à entretenir des mœurs vigoureuses et polies »*¹³⁵⁹. Les efforts intenses que nécessitent les jeux s'opposent au contrôle constant de son vocabulaire et de ses gestes. Il est envisageable que les élèves soient encouragés par leurs congénères par des défis, des enjeux autour de rencontres. Les jeux et les sports résistent à l'autocontrôle permanent voulu par les enseignants et les autorités hiérarchiques. Les médias sportifs diffusent les résultats des rencontres, en utilisant un vocabulaire guerrier, qui se retrouve forcément dans la bouche des jeunes gens. Des rappels à l'ordre sont nécessaires.

Les jeux de ballons posent des problèmes, surtout le football. En 1925, le proviseur Joseph Parisot, arrivé de Chambéry en septembre, manifeste une forme de mécontentement en observant l'hégémonie du football dans la cour qui exclut certains élèves. Il se propose de mettre dans les bibliothèques de quartier des livres sur les jeux *« afin d'apporter un peu de variété »*¹³⁶⁰. Cette stratégie de diversion semble porter ses fruits puisque deux mois plus tard, il écrit : *« Afin de détourner les élèves du ballon qu'ils pratiquent uniquement, j'ai fait mettre dans les bibliothèques d'étude un manuel de jeux scolaires très complet. Cette mesure a déjà donné quelques résultats »*¹³⁶¹, sans préciser lesquels. Si avant la guerre, le football-rugby était à l'honneur, pendant et après le conflit, le football-association le remplace. La création d'une Coupe de France (coupe Charles Simon en 1915) illustre le constat. La comparaison de la guerre à un grand match, développé notamment par Henri Desgranges et son journal *L'Auto* ont marqué les jeunes esprits. *« Tout au long de la guerre, la métaphore est filée par les journalistes sportifs qui célèbrent notamment l'"épopée" du capitaine anglais Nevill qui, le 1^{er} juillet 1916, au début de l'offensive de la Somme, serait parti avec des hommes à l'assaut des tranchées allemandes en shootant dans des ballons de football »*¹³⁶².

Le proviseur a, dans ses prérogatives, le droit d'inspecter tous les enseignants. Nous n'avons jamais trouvé un rapport complet sur les professeurs de gymnastiques, mais dans un de ses rapports mensuels, il mentionne une observation faite à Gustave Billet : *« j'ai appelé l'attention de M. Billet sur le langage de ses élèves pendant les séances de gymnastique. Il a reconnu que leur langage était trop souvent grossier. Je l'ai invité à me demander des sanctions*

¹³⁵⁹ AD Doubs, T1448, notes et propositions de l'inspecteur d'académie du 28 avril 1917.

¹³⁶⁰ AD Doubs, T1010, rapport d'octobre 1925.

¹³⁶¹ *Ibid.*, rapport du mois de décembre 1925.

¹³⁶² Dietschy Paul, Clastres Patrick, *Sport, société et culture en France du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2006, p.82.

contre les coupables. Elles seront sévères »¹³⁶³. Comme pour les jeux dans les cours, le proviseur demande au professeur d'insister sur le comportement des élèves. L'exutoire tensionnel permis par les pratiques corporelles ne peut en aucun cas s'imaginer, pour le proviseur, sans contrôle mental. Le processus de civilisation dans lequel sont engagés les élèves d'un lycée nécessite l'utilisation constante d'un langage maîtrisé, poli et révélateur du niveau social auquel les lycéens veulent accéder.

L'attention du chef d'établissement est permanente et à tous les niveaux, sur tout son personnel et sur les élèves. En février 1936, il vérifie le lever des internes et reproche aux surveillants qu'aucun élève ne soit levé à 6 h 7 du matin¹³⁶⁴. En mars 1937, il signale les lacunes du contrôle des élèves par un maître lors de la promenade. « *Le dimanche 11 mars vers 15 heures, je suis monté à Brégille où devait se trouver une promenade surveillée par M. Morel. J'ai pu constater que la surveillance du maître ne pouvait s'exercer convenablement : il avait en effet laissé s'éloigner à plus de 500 mètres un groupe d'élèves* »¹³⁶⁵. Le contrôle visuel permanent de tous les élèves est l'outil principal de la réussite de la vigilance. Mais, le chef d'établissement insiste sur la distance, certes pour faire cesser tout agissement dangereux physiquement et moralement, mais certainement aussi, parce que la distance réduite permet d'espionner les conversations et de réprimer toute discussion moralement douteuse.

Ces exemples, choisis dans les années trente, indiquent que le rôle du proviseur n'a pas changé durant toutes ces années. Il est le garant de l'ordre et de la santé morale dans l'établissement et doit rendre des comptes réguliers à ses supérieurs hiérarchiques.

- Les surveillants et maîtres-répétiteurs

En 1920, l'inspecteur d'académie relève une doléance quasi générale des proviseurs et principaux relative à la jeunesse des surveillants d'internat. « *À peine ont-ils quitté les bancs du collège ou du lycée qu'on les charge de surveiller des élèves, qui pour une grande partie sont aussi âgés et même plus âgés qu'eux-mêmes. Ou bien ils n'ont pas poussé leurs études bien loi, manquent de tact, de doigté, de savoir-vivre, parfois même de la politesse la plus élémentaire* »¹³⁶⁶. Le constat se porte sur l'absence d'autorité et sur l'exemplarité à tel point

¹³⁶³ AD Doubs, T1010, rapport d'avril 1926.

¹³⁶⁴ AD Doubs, T1294, rapport du 30 avril au 31 mai 1936.

¹³⁶⁵ AD Doubs, T1294, rapport du mois de mars 1937.

¹³⁶⁶ AD Doubs, T328, rapport au conseil académique sur la situation de l'enseignement secondaire dans l'académie de Besançon en 1919-1920, p. 3.

que dans certains lycées et collèges, les chefs d'établissement remplacent les surveillants par des répétiteurs. Le rapport au Président de la République, présentant le décret du 9 juillet 1921, rappelle que les répétiteurs et les professeurs adjoints deviennent des fonctionnaires de l'externat et pose la question du recrutement et du statut des maîtres d'internat. Le problème est exacerbé pour les collèges et lycées situés dans des villes non universitaires. Ce décret redéfinit leur tâche : obligatoirement titulaires d'un baccalauréat et ayant exercé en collège, « *ils assurent la surveillance et dirigent le travail des élèves le jeudi après-midi, sauf pendant les retenues, et jusqu'à concurrence de sept heures au maximum le dimanche* »¹³⁶⁷. Ils prennent le titre de maîtres d'internat et accèdent au statut de fonctionnaire.

Dans certains cas, il n'est pas possible de laisser les grands élèves autonomes. Le proviseur du lycée Victor-Hugo demande la création d'un poste de surveillant d'internat. Lors du conseil d'administration du 16 novembre 1928, il expose que le nombre des pensionnaires des classes préparatoires à l'école d'agriculture est de 20, « *tous jeunes. Aucun d'eux n'a les qualités pour imposer une discipline à ses camarades, comme cela se pratiquait sans inconvénient les années précédentes où le nombre ne dépassait pas 10. Dans ces conditions, il est absolument nécessaire que ces élèves soient surveillés, en étude, au dortoir et dans les mouvements* »¹³⁶⁸. L'autogestion et l'autocontrôle des lycéens par eux-mêmes ont été mis en place avec de bons résultats pour les classes de préparations aux concours du gouvernement. Pour le proviseur, l'autorité d'un lycéen semble liée à l'âge. Un adolescent reste toujours dangereux.

Pour les répétiteurs et professeurs adjoints, les mouvements d'élèves sont organisés de manière stricte. « *À 7 h 55 et 13 h 55 (1^{er} roulement de tambour), tous les élèves se rendront en [illisible] et se regrouperont par classes pour que l'entrée se fasse sans retard au 2^e roulement* »¹³⁶⁹. Responsable d'une division, ils doivent assurer les mouvements allers et retours à 10 h 15 et 11 h 15 lorsque les élèves se rendent au cours de gymnastique. Ce règlement signale que lors des services dans la cour « *l'un deux surveillera plus particulièrement les issues, fera de fréquentes rondes dans les couloirs du grand lycée ; le second veillera à ce que les grands et moyens restent respectivement dans la partie de cour qui leur est réservée* »¹³⁷⁰.

¹³⁶⁷ Décret du 9 juillet 1921 relatif au recrutement et aux fonctions de maîtres d'internat des lycées, article 4.

¹³⁶⁸ AD Doubs, 1T7/10, conseil d'administration du 16 novembre 1928, p. 349.

¹³⁶⁹ AD Doubs, T1097, service de M.M. les professeurs adjoints et répétiteurs 1925-1926.

¹³⁷⁰ *Ibid.*

Le contrôle des élèves reste permanent et fait obstacle aux réformes pédagogiques proposées. Cette période d'après-guerre et la crainte sociale d'une dégénérescence des jeunes français permettent un retour en arrière, reléguant les avancées pédagogiques à un niveau anecdotique, souvent hors des murs du lycée.

1. 2 - Le règlement intérieur : outil de régulation de la vie scolaire

Après le départ du proviseur Albert Gros, admis à la retraite en 1925, son successeur s'inquiète du niveau de la discipline. Il propose au conseil de discipline d'établir un « *règlement disciplinaire* »¹³⁷¹. Le chef d'établissement fait lire ce règlement dans toutes les classes et l'adresse aux familles au premier trimestre. Il concerne principalement le travail des élèves, estimant que la discipline est facile « *les élèves sont bien élevés, dociles et peu bruyants ; il n'y a pas chez les grands et les petits de "fortes têtes" ou de mauvais esprit* »¹³⁷². Mais pour l'appliquer, il fait toujours appel à la raison des élèves. Le proviseur Joseph Parisot explique que lorsqu'il s'entretient avec les élèves, « *soit dans mon cabinet, soit au cours de la lecture des notes en classe et en étude, je me suis appliqué à leur faire comprendre la nécessité de la discipline, à leur montrer par des raisons qui les touchent le pourquoi de telle interdiction ou de telle tolérance. [...] Ils savent qu'ils ne seront pas ni brimés ni vexés inutilement et que leur proviseur n'a rien tant à cœur que leur bien-être et leurs progrès* »¹³⁷³. La volonté des textes de 1890 qui met en avant "un élève acteur de son éducation" est toujours présente pour ce proviseur. L'article 1 de ce règlement précise que les félicitations sont décernées à l'unanimité des maîtres et aux élèves qui ont « *donné toute satisfaction par leur conduite, leur travail et les résultats obtenus* »¹³⁷⁴. Le travail n'est plus le seul paramètre pris en compte. À l'inverse, si l'ensemble des professeurs refusent l'inscription au tableau d'honneur, l'élève peut être, sur proposition du proviseur, traduit devant le conseil de discipline. La répétition des punitions entraîne le passage devant ledit conseil¹³⁷⁵.

Le ministre François Albert, lors de son discours prononcé en 1924 ouvrant les travaux du conseil supérieur de l'Instruction publique, met l'accent sur la discipline punitive. Selon lui, il y a lieu d'imposer « *le respect des maîtres, le respect de l'enseignement et le sentiment*

¹³⁷¹ AD Doubs, 1T7/14, rapport annuel de l'année 1925-1926 du proviseur à l'inspecteur d'académie.

¹³⁷² *Ibid.*, p. 3.

¹³⁷³ *Ibid.*, p. 4. Le mot est souligné dans le rapport du proviseur.

¹³⁷⁴ AD Doubs, 1T582, règlement disciplinaire, 15 novembre 1925.

¹³⁷⁵ Par exemple, 24 heures de punition dans le trimestre pour le jeune V..., AD Doubs, 1T7/12, conseil de discipline extraordinaire du 27 mars 1931, p. 91

*qu'une forme de discipline raisonnable est une des formes de l'éducation et une des manifestations de la courtoisie »*¹³⁷⁶. La surveillance morale est toujours présente. L'étude des rapports du conseil de discipline est éloquent sur le sujet. La comparution des élèves est liée à des affaires de morales. Quelques exemples choisis illustrent le propos : en 1919, introduction d'un papier contenant des propos obscènes¹³⁷⁷, refus d'obéir à un ordre du censeur¹³⁷⁸, abus de confiance, rentre en retard, tenue incorrecte dans la rue¹³⁷⁹, écriture d'un mot injurieux envers un professeur¹³⁸⁰, saisie de lettres émanant d'un groupement politique¹³⁸¹. Le projet de rédaction d'un nouveau prospectus en 1936 en fait foi. « *Aucun livre, aucun écrit ou dessin ne peut être introduit au lycée s'il n'est revêtu du visa du censeur »*¹³⁸².

Le rapport sur l'enseignement secondaire de 1919-1920, rédigé par l'inspecteur d'académie affirme le changement de regard porté sur l'élève. Après avoir constaté un accord unanime des chefs d'établissement du Doubs, l'inspecteur cite un extrait du compte rendu du principal de Montbéliard :

*« Chez les élèves, le grand ressort est l'amour-propre. Tout en cherchant à en moduler les excès, nous agissons sur lui pour stimuler les énergies et redresser les bonnes volontés défaillantes. Aussi, pouvons-nous appliquer une discipline large et tolérante, ferme cependant, plutôt préventive que répressive, acceptée par les élèves non comme une nécessité à laquelle on ne peut se soustraire, mais comme une règle librement consentie. L'espoir des récompenses est plus fort que la crainte des punitions »*¹³⁸³.

Certes, il s'agit d'un discours à destination de l'autorité supérieure, proviseur vers inspecteur d'académie et recteur, mais il est dans l'air du temps et indique une évolution des rapports au sein des établissements. Peut-on trouver un meilleur exemple pour montrer les stratégies disciplinaires évoquées par Michel Foucault pour dissimuler le pouvoir, la mise en place de l'autocontrainte de Norbert Elias ou le recours au principe d'autonomie ? Alain Ehrenberg déclare au sujet de l'autonomie, terme d'actualité :

¹³⁷⁶ BAMIP, n° 2540, 15 juillet 1924, discours prononcé par M. François Albert à la séance d'ouverture de la deuxième session ordinaire du conseil supérieur de l'Instruction publique.

¹³⁷⁷ AD Doubs, 1T7/12, conseil de discipline du 3 avril 1919, p. 4.

¹³⁷⁸ *Ibid.*, conseil de discipline extraordinaire du 23 juin 1922, p. 16.

¹³⁷⁹ *Ibid.*, conseil de discipline extraordinaire du 24 octobre 1925, p. 32 ;

¹³⁸⁰ *Ibid.*, conseil de discipline extraordinaire du 21 décembre 1927, p. 56.

¹³⁸¹ *Ibid.*, conseil de discipline extraordinaire du 10 décembre 1935, p. 152.

¹³⁸² Archives du lycée Victor-Hugo, lettre du 16 mars 1936, projet de prospectus du proviseur au recteur, non classé.

¹³⁸³ AD Doubs, T328, rapport au conseil académique sur la situation de l'enseignement secondaire dans l'académie de Besançon en 1919-1920, p. 2.

« Certes, nous sommes sortis d'une société caractérisée par des références à la discipline et à l'obéissance, et nous sommes entrés dans une société qui fait référence à l'autonomie. Non pas que la discipline ait disparu, simplement, elle est englobée dans l'autonomie qui lui est aujourd'hui supérieure en valeur. On a l'impression que l'autonomie est en contradiction avec l'idée de suivre une règle, puisqu'elle fait référence au choix de vie, à l'initiative personnelle, à la réalisation de soi. Or, l'autonomie consiste à suivre des règles »¹³⁸⁴.

Dans l'esprit des législateurs de 1890, s'appuyant sur le *self-government* anglais, il faut qu'une règle soit acceptée, comprise. D'où, le rôle tenu par les proviseurs qui expliquent, font appel à la raison du lycéen en cas de transgression. La sanction est expliquée et l'appui des parents demandé. Mais, dans les matières traditionnelles, avec des professeurs formés à instruire, il est difficile de développer cette attitude, de même en gymnastique ou en éducation physique. Le programme d'EP de 1920 précise que l'éducation physique « est donnée, soit par leçons complètes, soit par séances d'études, soit par séances de jeux »¹³⁸⁵. Le paragraphe consacré au "rôle de l'instructeur" indique que la gymnastique n'a pas complètement quitté le fonctionnement et le monde militaire : « l'instructeur obtient l'attention des élèves par le commandement »¹³⁸⁶. Pour les jeux, la manière d'animer est sensiblement identique¹³⁸⁷.

1. 3 - Conclusion

Les contrôles réalisés par les hiérarchies n'ont pas été modifiés. Par contre, les conditions d'après-guerre laissent un peu plus d'autonomie au recteur et aux chefs d'établissement pour mener à bien leurs missions. L'hygiène morale « c'est-à-dire tout ce qui est propre à créer une atmosphère de joie, de beauté, est toujours sacrifiée aux circonstances actuelles : plus de chant, de musique d'ensemble, plus de conférence récréative ni de projection »¹³⁸⁸. Le proviseur de Besançon en écrivant cela déplore de ne pouvoir intervenir. La période est consacrée au rétablissement d'éléments de bien-être pour les lycéens, en continuant de développer envers eux une attitude ferme, mais bienveillante. Les prérogatives de chaque membre de cette hiérarchie sont conservées, mais les effectifs en baisse du lycée obligent le proviseur à faire des concessions parfois sur la "qualité" des élèves.

¹³⁸⁴ Ehrenberg Alain, 2005, p. 113.

¹³⁸⁵ Ministère de la Guerre, 1920, *op. cit.*, p. 12.

¹³⁸⁶ *Ibid.*, p. 17.

¹³⁸⁷ *Ibid.*, p. 18.

¹³⁸⁸ AD Doubs, T328, rapporte sur la situation de l'enseignement secondaire année 1916-1917, p. 20.

Amener les lycéens à développer leur autonomie est un bel objectif que le proviseur veut atteindre. Est-ce pour une raison de discipline intérieure facilitée ou dans l'atteinte d'un objectif éducatif, rien ne permet de décider. Mais, les expériences de construction et d'apprentissage de ce fonctionnement sont difficiles à mettre en place dans le lycée. La pratique des sports, à l'extérieur des murs, pour les entraînements et les matchs, représente le seul moment où les élèves peuvent permettre de développer l'autonomie. À l'intérieur du lycée, dès que l'engagement des élèves est trop important, que des barrières sont franchies, le règlement disciplinaire intervient. La confiance accordée aux élèves est très limitée. Elle est toujours dépendante de l'âge des élèves.

2 - Autonomie des lycéens et contrôle des corps au sein de l'établissement

Les craintes de dégénérescence de la race sont permanentes jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Il faut donc veiller sur la nouvelle génération qui doit refaire la France. Aussi la surveillance et le contrôle des élèves sont renforcés, réduisant l'évolution précédente, dans un double but. Le premier étant effectivement de préparer une génération de jeunes pouvant reconstruire la nation. À ce sujet le docteur Maurice Boigey écrit : « *nous devons donc, bon gré mal gré, apporter la plus grande attention à la constitution physique des époux et de leurs ascendants* »¹³⁸⁹. L'année suivante, en 1918, il est nommé médecin-chef de l'École de Joinville. Pour Jacques Defrance, il est dans « *une phase eugéniste très caractéristique* »¹³⁹⁰ qui dure des années 1910 à la fin des années 1920. La seconde raison renforçant la surveillance au sein du lycée est à chercher dans l'appréhension des parents à confier leurs enfants à une structure dont la politique n'est pas stable. Les variations d'effectifs sont significatives de ces appréhensions, liées à la morale, ainsi que la vitalité de l'enseignement privé.

En 1923, une nouvelle rubrique apparaît dans le Bulletin administratif de l'Instruction publique (BAMIP) intitulée : « *service de l'éducation physique* »¹³⁹¹. Le numéro 2504, du 15 janvier 1923, annonce la création d'un service de l'éducation physique dans le sous-secrétariat d'État à l'enseignement technique dirigé par Gaston Vidal¹³⁹². Un comité consultatif est

¹³⁸⁹ Boigey Maurice, 1917, *op.cit.*, p. 13.

¹³⁹⁰ Defrance Jacques, « Le docteur Boigey, médecin eugéniste et le sport », *snes. édu*, « Rendez-vous de l'Histoire de Blois 2009 », consulté le 17/02/2018, URL : <https://www.snes.edu/IMG/pdf/J-DEFRANCE-DrBoigey.pdf>.

¹³⁹¹ BAMIP, tome CXIII, année 1923.

¹³⁹² Marianne Lassus ne mentionne pas ce service attaché à l'Instruction publique. Elle ne mentionne que les services rattachés au ministère de la Guerre. Lassus Marianne, *Jeunesse et sports. L'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, INSEP éditions, 2017, p. 471. Ronald Hubscher évoque un service provisoire de l'EP et des

installé. Il comprend une multitude de personnes, dont de nombreux médecins hygiénistes et eugénistes¹³⁹³. Le numéro 2506 du BAMIP annonce la publication de rapports « *rédigés par des spécialistes, ils constitueront la meilleure des préparations à l'enseignement de l'éducation physique* »¹³⁹⁴. Le premier article, le seul, est rédigé par le docteur Boigey, membre de la commission et médecin-chef à l'École de Joinville, qui alerte sur la sédentarité des jeunes¹³⁹⁵. La rubrique "service de l'éducation physique" disparaît du BAMIP en 1926 et les textes concernant l'éducation physique sont insérés dans "services divers". Cela signifie-t-il un désintérêt des hommes politiques pour l'éducation des corps ? Nous ne le pensons pas dans la mesure où quelques années plus tard, « *en 1928, pour la première fois, l'éducation physique accède à une reconnaissance institutionnelle, puisqu'un sous-secrétariat d'état à part entière, rattaché au ministère de l'Instruction publique, est créé* »¹³⁹⁶ et surtout le décret du 24 juillet 1930 installe des emplois d'inspecteur de l'éducation physique. L'article 2 précise leur rôle. Bien sûr ils veillent à l'application des instructions ministérielles, notent les professeurs, étudient les améliorations matérielles et « *contrôlent le fonctionnement des associations sportives agréées par l'État* »¹³⁹⁷. L'Inspecteur général Coulon établira un rapport sur le fonctionnement de l'éducation physique en 1932.

2. 1 - Pratiques physiques et surveillance dans les cours de récréation

Les proviseurs s'attardent peu sur les récréations pendant la guerre. En 1918, il constate : « *tenue des élèves en récréation : bonne. Les élèves jouent et s'amuse. Quelques actes de brutalité regrettable, mais qu'il est difficile d'empêcher totalement dans une agglomération de plus de 200 élèves* »¹³⁹⁸. Dès 1919 dans les rapports mensuels, les mentions sont fréquentes. Elles sont souvent qualifiées d'animées. En janvier 1920, le proviseur écrit « *les jeux dans les cours ont été gênés par le temps pluvieux* »¹³⁹⁹. Mais le manque de précision des comptes rendus empêche d'avoir une interprétation claire. En février 1922, le chef

sports dès 1922. Garrier Gilbert, « La lente marche de l'Etat » in Hubscher Ronald (dir.), *L'histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Armand Colin, pp. 179-212, p. 180.

¹³⁹³ BAMIP, n° 2504 du 15 janvier 1923.

¹³⁹⁴ BAMIP, n° 2506, 13 février 1923, service de l'éducation physique.

¹³⁹⁵ Boigey Maurice, « Des effets physiologiques de l'exercice corporel et des accidents de santé imputables à la sédentarité chez l'enfant et chez l'adolescent », BAMIP n° 2506, 13 février 1923.

¹³⁹⁶ Lassus Marianne, *Jeunesse et sports. L'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, INSEP éditions, 2017, p. 45.

¹³⁹⁷ Décret du 24 juillet 1930 portant création d'emplois d'inspecteur de l'éducation physique.

¹³⁹⁸ AD Doubs, T935, rapport du conseil de discipline du lycée Victor-Hugo, 22 mars 1918

¹³⁹⁹ AD Doubs, T1010, rapport de janvier 1921.

d'établissement écrit : « *La plus grande partie du mois a été défavorable aux récréations et aux jeux de plein air* »¹⁴⁰⁰ et le mois suivant : « *La température du mois a été favorable aux récréations et aux jeux* »¹⁴⁰¹. Le mot "jeu" est employé indifféremment pour les récréations et pour les jeux lors des sorties des internes. Cette imprécision ne permet de déterminer quand, où, avec qui et encadrés par qui sont les élèves, ni qui sont les lycéens évoqués par le proviseur. Ceux de l'association sportive à jour de leur cotisation, dont les plus de 15 ans ou tous les élèves du lycée ? Par contre, il est évident que ce terme n'inclut pas la gymnastique ou l'éducation physique, qui est mise à l'écart.

Le proviseur Parisot est plus prolix sur les récréations, regrettant la place prise par les jeux de ballon. Les petits jouent aux barres avec leur maître¹⁴⁰². En avril 1926, il achète deux jeux de tennis qu'il installe dans la grande cour¹⁴⁰³. L'impulsion donnée par les textes de 1890 recherchant l'animation dans les cours de récréation semble donc toujours d'actualité. Même si quelques accidents ou brutalités se produisent, il n'est pas question d'interdire l'activité physique et ludique des élèves. Certains proviseurs l'encouragent et s'arrangent pour l'orienter.

2. 2 - Pratiques corporelles organisées, contrôle des corps et autonomie des lycéens

Pendant la guerre, bien qu'un hôpital ait été installé dans le lycée, des pratiques corporelles sont toujours organisées. « *Le chant, la musique d'ensemble, les conférences et projections sont toujours interrompues. Il en est de même de la gymnastique des jeunes enfants. Les élèves âgés de 15 ans au moins ont eu la faculté de prendre part aux exercices de préparation militaire. 120 ont subi la visite médicale à cet effet et ont suivi les exercices au début, quelques-uns n'ont pas persévéré. Les élèves des classes préparatoires aux Écoles ont continué à faire la gymnastique de leur programme et de l'équitation* »¹⁴⁰⁴. Les cours de préparation militaire sont assurés par « *M. l'adjutant Billet, notre professeur de gymnastique, auquel sont adjoints deux soldats comme moniteurs* »¹⁴⁰⁵. De plus les sociétés sportives sont

¹⁴⁰⁰ *Ibid.*, rapport de février 1922.

¹⁴⁰¹ *Ibid.*, rapport de mars 1922.

¹⁴⁰² *Ibid.*, rapport de février 1926

¹⁴⁰³ *Ibid.*, rapport d'avril 1926

¹⁴⁰⁴ AD Doubs, T935, rapporte du conseil de discipline du 7 juillet 1917.

¹⁴⁰⁵ AD Doubs, T913, rapporte du conseil de discipline du 21 mars 1917.

très rapidement rétablies : « *Nos grands élèves au nombre de 78 dont 52 pensionnaires ont reconstitué la société de football qui s'exerce le jeudi après-midi aux près de Vaux* »¹⁴⁰⁶.

Ces constats sur l'organisation pendant la période du conflit sont révélateurs des choix faits par l'administration. La gymnastique des jeunes enfants est supprimée. Celles des grands également. Elle est remplacée par la préparation militaire. Les seuls cours de gymnastique conservés sont ceux des classes qui forment les futurs officiers. Des épreuves de gymnastique sont inscrites aux concours, l'établissement ne peut envoyer des élèves sans préparation.

Au niveau de l'établissement, les sources concernant les pratiques corporelles sont imprécises et désordonnées. La confusion règne également au niveau national, entre les terminologies, gymnastique éducation physique, exercices physiques et militaires, sports, jeux, etc., mais aussi dans les structures les organisant et parmi les intervenants.

2.2.1 - Préambule

Si la régénérescence de la race française est souhaitée par tous, elle passe par l'éducation physique et non pas seulement par la gymnastique. Le décès de Demeny, en 1917, laisse la gymnastique sans défenseur véritable pour l'instruction publique. De la commission de 1904 dont le but était d'unifier les différentes gymnastiques, il ne reste que les militaires dont personne ne songe à contester la présence dans le domaine de l'éducation physique, à la fin de cette guerre meurtrière. Les militaires sont représentés par le commandant Coste, « *suédisant convaincu* »¹⁴⁰⁷ soutenu par le docteur Philippe Tissé. À partir de 1918, le porte-parole de l'École de Joinville, le docteur Boigey, s'oppose à la méthode suédoise, ainsi qu'à la gymnastique et à la préparation militaire. Il souhaite une variété la plus large possible d'exercices.

*« Le sort de notre race ne tient pas, comme on l'a dit dans une méthode d'éducation rigide qu'on appliquerait indistinctement à tous les Français. Il tient, je le répète, dans une méthode d'éducation éclectique assez variée et assez riche dans ses ressources pour se prêter aux besoins divers de chaque organisme et de chaque âge »*¹⁴⁰⁸.

Pour Claude Prévost, l'École de Joinville propose un éclectisme parce que « *les circonstances ne se prêtent pas à l'impérialisme d'une méthode* »¹⁴⁰⁹. Le troisième principe

¹⁴⁰⁶ *Ibid.*, rapport du conseil de discipline du 20 décembre 1916.

¹⁴⁰⁷ Labrosse Eugène, *L'École de Joinville 1852-1930*, Joinville-le-Pont, Imprimerie de l'école, 1930, p. 69.

¹⁴⁰⁸ Boigey Maurice, *Physiologie générale de l'éducation physique*, Paris, Payot et C^{ie}, 1919, p. 311.

¹⁴⁰⁹ Prévost Claude, « Éloge de l'éclectisme » in *Éducation physique et sport en France : 1920-1980*, Clermont-Ferrand, AFRAPS, pp. 25-47, p. 35.

pour l'éducation physique, posé par l'École de Joinville, est l'« *attrait des exercices* »¹⁴¹⁰. Or, ni la méthode Hébert ni la méthode suédoise défendue par le docteur Tissié ne proposent ce paramètre. Les sports, activement défendus par le Baron de Coubertin ne conviennent pas à tous. Un éclectisme de méthodes s'impose donc logiquement et permet une adaptation des pratiques respectueuse de l'objectif de développement des corps dans une société inquiète consécutivement aux alertes sur la dégénération de la "race française".

Le ministère de la guerre tente de reprendre en main l'éducation physique pendant la période du conflit. La lettre du ministre de la Guerre, du 14 mars 1918, est édifiante à ce sujet. En accord avec le ministre de l'Éducation nationale, il invite les inspecteurs d'académie, les chefs d'établissement (lycées, collèges, écoles normales) à « *un cours d'information* »¹⁴¹¹ sur l'éducation physique pendant trois jours. Dans chaque centre régional d'éducation physique est organisé « *un stage de 4 jours réservé aux membres de l'Enseignement public et professeurs d'éducation physique* »¹⁴¹². On retrouve le même type de stage en 1921¹⁴¹³, et la lettre précise que des cours pendant les grandes vacances prochaines seront offerts pour les enfants et jeunes gens sur les mêmes bases qu'en 1920. Sereinement, l'École de Joinville propose la constitution d'une méthode française d'éducation physique qui se veut éclectique¹⁴¹⁴. Elle la présente avec la caution de médecins occupant le terrain vide depuis la mort de Georges Demeny et l'inaction du ministère de l'Instruction publique. Entre 1919 et 1922, une série de fascicules portant le titre de *Projet de règlement général d'Éducation physique*¹⁴¹⁵ est publiée. Certains de ces fascicules sont approuvés par l'Instruction publique.

¹⁴¹⁰ Ministère de la Guerre, 1920, *op. cit.*, p. 8.

¹⁴¹¹ AD Doubs, T21, lettre du 4 mars 1918 ministre de la Guerre, président du Conseil à M. les Généraux commandant les régions, p. 1.

¹⁴¹² *Ibid.*, p. 3.

¹⁴¹³ AD Doubs, T21, lettre du 4 juillet 1921 du ministre de la Guerre à MM. les généraux, commandant les corps d'armée.

¹⁴¹⁴ Cette prise en main de l'éducation physique est développée par Spivak Marcel, 1983, tome II, *op. cit.*, pp. 989-996.

¹⁴¹⁵ Ministère de la Guerre *Projet de règlement général d'éducation physique*, première partie : Éducation physique élémentaire, enfance, Paris, Hachette, Berger-Levrault, 1919 ; Ministère de la Guerre, 1920, *op. cit.* ; Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et ministère de la Guerre, *Projet de règlement général d'éducation physique* : deuxième partie bi : éducation physique secondaire (jeunes filles de 13 à 18 ans), Paris, Imprimerie nationale, 1921 ; Ministère de la Guerre, *Projet de règlement général d'éducation physique*, troisième partie : Éducation physique supérieure, sportive et athlétique (hommes de 18 à 30 ou 35 ans), Paris, Imprimerie nationale, 1921 ; Ministère de la Guerre *Projet de règlement général d'éducation physique*, quatrième partie : adaptations professionnelles, titre 1 : éducation et instruction physique militaire, Paris, Imprimerie nationale, 1921 ; ministère de la Guerre *Projet de règlement général d'éducation physique*, quatrième partie : adaptations professionnelles, titre 1 : rééducation physique militaire, Paris, Charles-Lavauzelle, 1922 ; Ministère de la Guerre, *Projet de règlement général et d'éducation physique*, annexe : instruction sur le rôle du médecin dans l'éducation et la rééducation physiques, Paris, Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1922.

Les rééditions du premier fascicule en 1922, 1924 et 1926 comportent la mention « *approuvée par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts comme complément du "Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires" »*¹⁴¹⁶. Il en est de même pour le second fascicule s'adressant aux garçons de 13 à 18 ans dans les éditions de 1920 à 1926, alors que le manuel pour jeunes filles est coédité par les deux ministères. En 1924, l'École publie ses *Cours de pédagogie*¹⁴¹⁷, 1050 pages pour approfondir les premiers travaux et, à partir de 1925, apparaît le *Règlement général d'éducation physique*¹⁴¹⁸ en plusieurs tomes. Ces constats indiquent la volonté de l'École de Joinville d'être la voix de l'éducation physique en France. Gilbert Andrieu pense qu'il s'agit « *un peu d'un cadeau d'adieu que l'École de Joinville [...] offre à l'ensemble des pratiquants civils et militaires* »¹⁴¹⁹. Le docteur Philippe Tissié est à nouveau placé hors-jeu par le ministère de l'Instruction publique ainsi que Georges Hébert, même si de très nombreux emprunts sont faits à ce dernier dans les différentes publications de l'École.

La volonté hégémonique de Joinville est de plus en plus contestée, notamment par les médecins hygiénistes et de nombreux hommes politiques¹⁴²⁰. Des députés, comme Hyppolyte Ducos, estiment « *qu'il est inadmissible qu'on soumette à l'organisation et au contrôle de l'autorité militaire toutes l'éducation physique de la jeunesse française* »¹⁴²¹. Lors du congrès national d'EP à Bordeaux en 1923, le doyen Clément Sigalas demande la création d'instituts régionaux d'éducation physique (IREP) rattachés aux Facultés ou école de Médecine¹⁴²². Selon Jean Saint-Martin, « *un nouvel argumentaire apparaît peu à peu. L'influence des pays*

¹⁴¹⁶ Ministère de la Guerre *Projet de règlement général d'éducation physique*, première partie : Éducation physique élémentaire, enfance, Paris, Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1922, 1924 et 1926.

¹⁴¹⁷ École normale de Gymnastique et d'Escrime, *Cours de pédagogie*, Paris, L. Fournier, 1924.

¹⁴¹⁸ Ministère de la guerre, *Règlement général d'éducation physique. Méthode française*, première partie, titre I : Bases physiologiques, titre II : Bases pédagogiques, titre III : Pédagogie appliquée, Paris, Imprimerie nationale, 1925 ; ministère de la guerre, *Règlement général d'éducation physique. Méthode française*, troisième partie : titre VI. Éducation physique militaire, Paris, Imprimerie nationale, 1928 ; sous-secrétariat d'État de l'éducation physique. *Règlement général d'éducation physique. Méthode française*, deuxième partie. Avant-propos. L'Entraînement sportif. Titre IV. Sports individuels. Titre V. Sports collectif. Annexes. Organisations diverses, Paris, Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1931 ; Sous-secrétariat d'État de l'éducation physique, *Règlement général d'éducation physique. Méthode française*, annexe n° 1. Rôle du médecin, Paris limoge, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1931 ; ministère de la Guerre, *Règlement général d'éducation physique*, annexe 2. Manuel de l'instructeur militaire, Paris, Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1937.

¹⁴¹⁹ Andrieu Gilbert, *l'éducation physique au XX^e siècle : une histoire des pratiques*, Paris, Éditions Actio, 1997, p. 48.

¹⁴²⁰ Saint-Martin Jean, « Fallait-il reconstruire l'École de Joinville durant l'entre-deux-guerres ? (1919-1939) » in ministère de la Défense, *Une histoire culturelle du sport. De Joinville à l'Olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français*, Paris, Éditions revues EP.S, 1996, pp. 135-151.

¹⁴²¹ Cité par Callède Jean-Paul, « La genèse des politiques publiques du sport en France. Esquisse d'un cadre d'action et logiques identitaires » in Fauché Serge, Callède Jean-Paul, Gay-Lescot Jean-Louis, Laplagne Jean-Paul, *Sport et identités*, Paris, l'harmattan, 2000, pp. 405-429, p. 408.

¹⁴²² El Boujjoufi Taïeb, Defrance Jacques, 2005.

étrangers incite au transfert de monopole des militaires aux médecins »¹⁴²³. Le problème se complique par l'attribution des crédits concernant l'éducation physique au ministère de la guerre¹⁴²⁴. Il faut attendre 1924 et l'arrivée d'Édouard Herriot pour séparer nettement l'éducation physique de la préparation militaire : « *l'armée voit ainsi son pouvoir remis en question par des députés qui ne ménagent pas leurs efforts pour mettre un terme à la tutelle militaire de l'éducation physique* »¹⁴²⁵. Des tutelles mixtes sont mises en place, avant la loi de finances de 1926 transfère les crédits de l'éducation physique au ministère de l'Instruction publique et, le 13 novembre 1928, envisage la création d'un sous-secrétariat d'État de l'éducation physique. L'arrivée des IREP met fin définitivement au monopole de l'École de Joinville, devenue en 1925, École supérieure d'éducation physique. Il est logique alors de se tourner vers les médecins. D'autant plus que, dans les instructions du 20 juin 1923 concernant l'enseignement primaire élémentaire, les objectifs sont clairement énoncés : « *l'éducation physique se propose, à l'école primaire, un double but : corriger les attitudes défectueuses qu'impose trop souvent au corps de l'enfant le travail scolaire, développer ses qualités physiques, sa force, son adresse, son agilité. [...] Elle est avant tout hygiénique* »¹⁴²⁶. Même s'il est précisé, un peu plus loin, que « *pour le détail des exercices, les maîtres feront bien de se reporter au "Projet de règlement général d'éducation physique, première partie, petite enfance"* »¹⁴²⁷. Le docteur Tissié revient au premier plan de l'éducation physique par le biais des formations par la création du premier IREP à Bordeaux avec le décret du 10 décembre 1927. Il faut insister sur le fait que cet enseignement s'adresse d'abord aux médecins¹⁴²⁸, par la mise en place de diplômes professionnels et, en second lieu, aux futurs enseignants d'EP.

Le développement du sport vient encore ajouter à la confusion. « *Sans doute à la suite des jeux interalliés de 1919 après que l'Amérique et l'Angleterre ont joué un rôle déterminant dans la victoire de la France sur l'Allemagne, mais aussi après l'éclatement de l'U.S.F.S.A. (Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques) en fédérations sportives, le processus de*

¹⁴²³ Saint-Martin Jean, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation. 1918-1939*, Paris, Vuibert, 2005, p. 63.

¹⁴²⁴ Caritey Benoit, « 1914-1939 : La constitution d'un territoire professionnel » in *Projet Demeny*, consulté le 18 février 2018, URL : http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=1914_1939.

¹⁴²⁵ Saint-Martin Jean, « La création des Instituts régionaux d'éducation physique et le modèle du médecin gymnaste à la fin des années 20 », *STAPS*, n° 71, 2006, pp. 7-21, p. 11.

¹⁴²⁶ Instructions du 20 juin 1923 relatives au nouveau plan d'études des écoles primaires élémentaires (arrêtés du 23 février 1923).

¹⁴²⁷ *Ibid.*

¹⁴²⁸ El Boujjoufi Taïeb, DeFrance Jacques, 2005, *op.cit.*

colonisation anglophone commence à dessiner ses premières traces »¹⁴²⁹. Les premières associations constituées dans les écoles et lycées parisiens (Ecole Monge, Ecole alsacienne, Lycée Sainte-Barbe)¹⁴³⁰ s'affilient à l'USFSA. Paul Voivenel dresse un bilan des associations sportives scolaires lors du congrès d'éducation physique de 1913¹⁴³¹. Les associations scolaires participent à la diffusion du sport en France. Mais très rapidement, à partir de 1893, le nombre d'associations scolaires stagne alors que celui des clubs civils est en constante augmentation. Pour Alfred Wahl, l'USFSA se raidit sur la conception du sport amateur, ce qui freine le développement des associations. « *Pour les dirigeants de cette fédération, le sportsman devait, sous peine d'avilissement de la notion du sport, prendre en charge lui-même la cotisation et les frais occasionnés par la pratique* »¹⁴³². Dans cette période, l'USFSA semble vouloir recruter uniquement les élèves des lycées, publics privilégiés, alors que les écoles primaires supérieures et écoles normales souhaitent participer. Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Louis Lafferre envoie une lettre circulaire datée du 15 avril 1918 recommandant l'affiliation à l'USFSA et proposant un modèle de statut. Il précise que « *la présente circulaire pourra s'appliquer aux écoles normales et aux écoles primaires supérieures* »¹⁴³³. Selon les chiffres annoncés par Paul Voivenel, en 1910, seules trois associations scolaires de la Bourgogne et de la Franche-Comté sont adhérentes à l'USFSA¹⁴³⁴, dont le lycée Victor-Hugo. En 1919, le recteur envoie une enquête ministérielle sur la pratique des sports athlétiques dans les établissements. Trois lycées sur quatre ont une association sportive (seul le lycée de Belfort n'a pas de société sportive) et six collèges sur dix recensés. La seule archive mentionnant cette adhésion à l'USFSA est la réponse à cette enquête¹⁴³⁵. Le 12 janvier 1920, se tient à Besançon une réunion du comité régional de l'USFSA qui confie à Claudius Lapalus, professeur d'éducation physique au lycée de Lons-le-Saunier, la direction de la commission scolaire. Tous les autres membres sont des élèves ou anciens élèves de ce lycée. Après l'éclatement de cette dernière, le ministère met en place des Comités sportifs

¹⁴²⁹ Gleyse Jacques, « Colonisation ou métissage dans les pratiques corporelles : le « texmex » ou le « hamburger » ? », *Corps et culture*, n°6/7, 2004, consulté le 04 décembre 2017, URL : <http://corpsetculture.revues.org/860>;

¹⁴³⁰ Arnaud Pierre, 1992, *op.cit.*, p. 29.

¹⁴³¹ Voivenel Paul, « De l'extension des sports athlétiques » in *Congrès international de l'éducation physique* : Paris, 17-20 mars 1913. Tome I, rapports, Paris, JB. Baillièrre et fils, 1913, pp. 295-316.

¹⁴³² Wahl Alfred, « Le footballeur français : de l'amateurisme au salariat (1890-1926) » ; *Le mouvement social*, avril-juin 1986, pp. 7-30, p 11.

¹⁴³³ Lettre circulaire du 15 avril 1918 du ministre au recteur

¹⁴³⁴ Voivenel Paul, 1913, *op.cit.*, p. 304.

¹⁴³⁵ AD Doubs, T455, réponse à l'enquête "sports athlétiques", avril 1918.

d'académie¹⁴³⁶ (CSA), en 1923, afin de gérer les rencontres entre associations, mais pas seulement. L'idée est clairement annoncée dans l'introduction du texte : « *l'Université fera disparaître le double danger qui existe actuellement l'insuffisance de la pratique ou son exagération* »¹⁴³⁷. Encore une fois, il s'agit de contrôler les pratiques des élèves. Le temps de la liberté d'association et de gestion par et pour les élèves est terminé. L'administration a repris la main sur ce moment. C'est elle qui organise le calendrier, décide des sports à inscrire. La peur d'une autonomie non maîtrisée est à l'origine de cette décision. Le ministre de l'Instruction publique ne peut laisser le champ libre aux écoles catholiques. En effet, dès 1911, le docteur Paul Michaux organise au sein de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF), l'Union gymnastique et sportive de l'enseignement libre (UGSEL)¹⁴³⁸. Après la disparition de l'USFSA, il est nécessaire d'élaborer des textes pour garantir la santé des élèves, éviter les violences. L'initiative et la marge d'autonomie des élèves se réduisent encore en s'inscrivant dans un cadre administratif.

Les enseignants de gymnastique pourraient constituer un groupe de pression, mais la possibilité d'adhérer à un syndicat après la guerre radicalise leurs revendications en autour d'une revalorisation de leur statut¹⁴³⁹. Ils abandonnent les contenus aux autres forces.

Ce préambule est significatif des tensions existantes entre divers groupes voulant reprendre en main le contrôle des corps après la Première Guerre mondiale. Si des oppositions sont d'ordre idéologique, la volonté de tous est bien le développement du corps de l'élève en vue d'un objectif à court terme, la régénération de la "race française". La question importante est de savoir comment ces opinions si différentes sont retranscrites au niveau local.

2.2.2 - La préparation militaire

Un véritable lobbying est réalisé dans la région comme le prouve la lettre du directeur régional de l'instruction physique et de la préparation militaire, le chef de bataillon Chamboredon. Il rend compte au recteur de la participation de 22 directeurs d'écoles et instituteurs ainsi que la présence de l'inspecteur primaire de Dole à un stage¹⁴⁴⁰. La

¹⁴³⁶ Circulaire du 13 février 923 à MM. Les Recteurs relatifs aux Comités sportifs d'académie.

¹⁴³⁷ *Ibid.*

¹⁴³⁸ Il est important de préciser qu'à Besançon, l'enseignement catholique développe tardivement les pratiques sportives

¹⁴³⁹ Véziers Guilhem, *Une histoire syndicale de l'éducation physique (1880-2002). La force du militantisme*, Paris, Éditions Syllepse, pp. 62-69.

¹⁴⁴⁰ AD Doubs, T21, lettre du 3 août 1917 du directeur régional de l'instruction physique et de la préparation militaire au recteur.

préparation militaire n'est pas seulement gérée par l'Armée. Le vice-président de l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire demande au préfet d'indiquer « *une personnalité susceptible de s'occuper de la création d'un comité départemental* »¹⁴⁴¹ et d'un conférencier, membre de l'enseignement public « *pour répandre la bonne parole, également dans le Doubs, sur l'utilité du développement de l'éducation physique* »¹⁴⁴². Pour le préfet Paul Bacou, il n'est pas nécessaire de créer ce type de comité dans la région, l'USFSA et la fédération des sociétés de gymnastique de France sont suffisantes.

Les cours de préparation militaire s'organisent au lycée dès février 1917. « *M. Le Lieutenant Erard, chargé avec le capitaine Durand d'organiser la préparation militaire à Besançon et dans la région, m'a exprimé le désir de voir fonctionner une section au lycée dès maintenant sans attendre le vote de la loi projetée à ce sujet* »¹⁴⁴³. Le proviseur exprime son accord en précisant que « *cette mesure me semble d'autant plus opportune que la gymnastique est supprimée dans notre établissement depuis le début de la guerre* »¹⁴⁴⁴. Il précise également que ces exercices, uniquement pour les élèves de plus de 15 ans avec accord parental, auront lieu « *pendant les récréations sous la direction des moniteurs délégués par l'autorité militaire* »¹⁴⁴⁵. Une visite médicale est organisée par le service des armées¹⁴⁴⁶. L'instruction du 5 décembre 1917, *relative aux épreuves sanctionnant la préparation au service militaire de la jeunesse*, confirme l'hégémonie des militaires sur l'éducation physique.

*« Dès maintenant, en ce qui concerne l'éducation physique proprement dite, une unité de doctrine a pu se réaliser sur la méthode réglementaire dans l'Armée à la date du 14 octobre 1916, et dont les résultats se sont incontestablement manifestés déjà d'une manière heureuse. À l'éclectisme de cette méthode d'éducation physique, d'ailleurs profondément inspirée des principes de la méthode du lieutenant de vaisseau Hébert, devait correspondre un programme général d'Instruction prémilitaire qui permet aux futurs soldats de se présenter au régiment entraîné, en un mot "débrouillé", sans avoir cependant anticipé sur les enseignements d'ordre strictement militaire qui doivent rester dans le domaine exclusif de l'Armée »*¹⁴⁴⁷.

¹⁴⁴¹ AD Doubs T21, lettre du 6 juin 1921 du préfet au recteur.

¹⁴⁴² *Ibid.*

¹⁴⁴³ AD Doubs T316, lettre du 14 février du proviseur à l'inspecteur d'académie.

¹⁴⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁴⁶ AD Doubs, 1T7/601, lettre du 10 mars 1917 du médecin chef du service de santé au proviseur.

¹⁴⁴⁷ AD Doubs, T21, Instruction du 5 décembre 1917 relative aux épreuves sanctionnant la préparation au service militaire de la jeunesse, p. 2.

L'Armée se veut l'institution dépositaire de l'éducation physique. Dans cette circulaire, les rédacteurs insistent que le fait que sur les seize épreuves du certificat, douze appartiennent à l'éducation physique¹⁴⁴⁸. Mais ils s'attardent aussi sur l'hygiène sociale et le patriotisme. La mission des instructeurs « *se complète par le devoir d'inculquer aux jeunes gens les principes essentiels de l'hygiène individuelle et de l'hygiène sociale, de faire le prosélytisme en faveur de la lutte contre les grands fléaux qui ravagent l'humanité : la tuberculose, l'alcoolisme et les maladies vénériennes, et d'indiquer les mesures de prophylaxie qui s'imposent* »¹⁴⁴⁹. Ce passage est illustratif de la reprise en main du corps par les médecins, et de la mise en place de ce que Michel Foucault appelle le biopouvoir. En effet, l'enfant doit prendre soin de sa santé, non pour lui, mais pour la société. C'est un devoir de bon citoyen. L'évocation de « *l'éducation du cœur de leurs élèves* »¹⁴⁵⁰ renvoie à l'idée d'en faire des défenseurs de la patrie, de « *leur insuffler les nobles sentiments qui prennent source dans le patriotisme, de les amener à une exacte compréhension de la place que doivent prendre les grands intérêts nationaux dans les préoccupations d'une démocratie, et d'un peuple qui veut rester libre, de leur faire en un mot une conscience civique* »¹⁴⁵¹. Cette formation du soldat est schématisée par Alain Ehrenberg : « *tout citoyen doit devenir soldat, c'est-à-dire un homme toujours prêt à combattre, et tout soldat doit en même temps être un citoyen, un homme dont l'obéissance s'exprime dans un acte librement décidé ; un homme qui en obéissant à l'État, n'obéira au fond qu'à lui-même* »¹⁴⁵². Alain Ehrenberg pose clairement le problème de l'autonomie entre contraintes cachées et liberté d'agir. Ces différentes citations expliquent que les décisions concernant l'éducation physique dépassent sont politiques. Les enjeux sont nationaux et le corps des enseignants de cette discipline n'est pas encore organisé.

Ce détour est important pour comprendre les raisons et les réticences vis-à-vis de l'implantation de ces cours dans le lycée bisontin. En mai 1916, le proviseur rapporte que « *la préparation militaire fonctionne normalement tous les jours de 16 h à 17 h dans la cour du lycée, sauf le mercredi et le samedi où les élèves sont conduits à la piste [illisible] du 60^e* »¹⁴⁵³. Le recteur de l'académie, quant à lui, s'inquiète, auprès du général de division du choix des

¹⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 3

¹⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 4.

¹⁴⁵⁰ *Ibid.*, p. 4.

¹⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 4.

¹⁴⁵² Ehrenberg Alain, « Des jardins de bravoure et des piscines roboratrices. Le sport, parcours de pouvoirs », *Les temps modernes*, n° 399, octobre 1979, pp. 676-19, p. 683.

¹⁴⁵³ AD Doubs, T1010, rapport de mai 1917.

intervenants : « *s'assurer de la qualité des instructeurs, de la capacité intellectuelle, pédagogique et morale des officiers chargés de les diriger* »¹⁴⁵⁴. Pour le lycée de Besançon, le chef de bataillon Chamborédon « *désigne l'adjudant Billet du 60^e régiment d'infanterie* »¹⁴⁵⁵ ainsi qu'un maréchal de logis et un caporal. L'adjudant Billet est l'ancien professeur de gymnastique du lycée, ce qui rassure le recteur et le proviseur. En 1917, près de 120 élèves y participent, mais l'année suivante les effectifs tombent à 30¹⁴⁵⁶. À propos de cette baisse très importante, le proviseur exprime son amertume : « *les exercices de Préparation militaire, interrompus pendant la mauvaise saison, fonctionnent de nouveau, sans grand succès d'ailleurs. Chose étrange ! Les familles réclamaient des exercices physiques et maintenant qu'ils sont organisés, elles n'y envoient pas leurs enfants* »¹⁴⁵⁷. Pourtant des séances de tir ont régulièrement lieu, non plus dans l'enceinte de l'établissement avec des carabines scolaires, mais toujours au stand de tir et souvent M. Billet, le professeur de gymnastique et ancien instructeur de tir les accompagne les dimanches¹⁴⁵⁸.

Les parents d'élèves, en général, ne souhaitent pas que leurs enfants s'engagent dans ces préparations militaires. Sans pouvoir affirmer qu'ils sont hostiles à l'armée, ils laissent ces formations aux élèves des écoles primaires ou aux élèves des classes préparatoires aux écoles de l'armée. « *Le 1^{er} décembre, M. le Capitaine Gagnieux, du centre d'Instruction physique de Besançon a fait aux élèves des classes préparatoires aux écoles et du 2^e cycle une causerie de 16 à 17 h sur l'utilité des exercices physiques. J'ai assisté à la conférence avec M. le Censeur et MM. Billet et Blanc-Tailleur, professeurs de gymnastique* »¹⁴⁵⁹.

Les réserves émises par le recteur à propos du choix des instructeurs peuvent être interprétées comme un désaccord avec ces exercices, qui ne sont pas adaptés au public scolaire. La remarque du proviseur se place sur un autre registre, celui du patriotisme. C'est ce que souligne l'inspecteur général Chassigny en mars 1918. « *Travailler pour la Patrie, c'est-*

¹⁴⁵⁴ AD Doubs, T21, lettre du 4 novembre 1920 du recteur au Général de division, commandant le VII^e corps d'armée.

¹⁴⁵⁵ AD Doubs, 1T7/601, lettre du 13 mars 1917 du directeur régional de l'instruction physique et de la préparation militaire au proviseur.

¹⁴⁵⁶ *Ibid.*, rapport de février 1918.

¹⁴⁵⁷ AD Doubs, T935, rapporte du conseil de discipline du 22 mars 1918.

¹⁴⁵⁸ « *Les dimanches 8, 15, et 22 les élèves autorisés se sont rendus au stand de tir* », AD Doubs, T1010, rapport de novembre 1925.

¹⁴⁵⁹ AD Doubs, T1010, rapport de décembre 1922.

à-dire préparer les élèves à être plus tard des hommes vigoureux, instruits et conscients de leurs devoirs, tel est l'idéal qu'il a toujours en vue »¹⁴⁶⁰.

2.2.3 - La gymnastique ou l'éducation physique

Très peu d'archives sont disponibles en ce qui concerne l'éducation physique dispensée au lycée. Dans les rapports mensuels de 1914 jusqu'à l'année scolaire 1926-1927, les chefs d'établissements mentionnent très souvent les pratiques sportives et les jeux dans les cours. Quelques accidents sont déclarés, ce qui permet de préciser mieux encore les pratiques. Pourtant, en 1929, le ministre de l'Éducation nationale demande au recteur Alengry d'organiser des conférences sur l'éducation physique sous l'autorité de l'IREP de Lyon. Le docteur Duvernoy, professeur d'anatomie à l'École de médecine de Besançon, s'investit totalement et obtient, l'année suivante, la création d'un centre d'Éducation physique. En collaboration avec le recteur, le CEP est transformé en institut universitaire dès 1929¹⁴⁶¹, puis en Institut régional d'éducation physique¹⁴⁶² trois ans plus tard. En 1931, le recteur note que M. Billet « *prête un concours fort précieux à notre Institut d'Éducation physique* »¹⁴⁶³. Les deux professeurs de gymnastique André Figer et Louis Picq qui arrivent au lycée en 1932 sont intervenants à l'IREP de Besançon. Ils écrivent dans les publications de l'Institut¹⁴⁶⁴ et défendent une gymnastique très inspirée de la méthode suédoise. Malgré cela, aucun rapport, aucune archive concernant l'éducation physique enseignée n'a été trouvé.

Dans l'académie et à Besançon, les cours de gymnastique, dans presque toutes les classes, sont interrompus pendant la guerre en raison de la mobilisation des enseignants. Pour les petits, c'est Mme Droz-Grey, professeur de gymnastique du lycée de jeunes filles qui assurent les cours pour les parents qui le désirent¹⁴⁶⁵. Gustave Billet, démobilisé en 1918, reprend son poste au lycée¹⁴⁶⁶. Le proviseur s'en félicite en écrivant « *avec la rentrée de M. Billet, professeur de gymnastique, les exercices physiques vont retrouver leur entraînement*

¹⁴⁶⁰ AD Doubs, T1448, dossier administratif Sarazin Charles, rapport du 3 mars 1918 de l'inspecteur général Chassigny.

¹⁴⁶¹ Le nom officiel est « centre d'études des sciences appliquées à l'éducation physique ». Le recteur obtient l'autonomie du centre bisontin par rapport à Lyon. AN – 19770466.39. Extrait de la délibération du conseil de l'université du 4 novembre 1929

¹⁴⁶² AN – 19770466.39. Décret du 28 janvier 1932

¹⁴⁶³ AD Doubs, T1466, notes et propositions du recteur du 3 mars 1931.

¹⁴⁶⁴ Picq Louis, *Exercices de gymnastique corrective*, Besançon, A Faivre, 1933, Figer André, *Gymnastique corrective du maintien*, Besançon, V. Chicandre, 1937, Picq Louis, *Leçons d'éducation physique*, Besançon Chicandre, 1938.

¹⁴⁶⁵ *Ibid.*, rapport de février et mars 1916.

¹⁴⁶⁶ AD Doubs, T455, rapporte sur la situation de l'enseignement secondaire année 1918-1919, p. 9.

régulier »¹⁴⁶⁷. Évoque-t-il les pratiques sportives ou les cours de gymnastique ? Un second professeur de gymnastique est nommé en 1922, Julien Blanc-Tailleur. Ces deux enseignants sont remplacés en 1932, Billet prend sa retraite et Blanc-Tailleur obtient une mutation.

La proposition de prospectus de 1936 indique que la gymnastique n'évolue pas dans la conception du proviseur durant la période.

*« Une éducation physique rationnelle est la contrepartie nécessaire du travail intellectuel. Tous les élèves reçoivent obligatoirement chaque semaine, sauf contre-indication médicale, un enseignement de la gymnastique par des professeurs spécialistes ; enfin, s'ils le désirent, avec le consentement de leur famille et après visite du médecin, se livrer d'une façon plus intense à la pratique des sports et des jeux de plein air, ils peuvent faire partie de la Société sportive du Lycée, et sont conduits, le jeudi, par les professeurs, sur les terrains spéciaux »*¹⁴⁶⁸.

Ce texte est dans la continuité du *Règlement général d'éducation physique* qui considère que les sports créent du plaisir : *« les sports individuels constituent donc une méthode indiscutable de perfectionnement physique »*¹⁴⁶⁹ et *« les sports collectifs peuvent être considérés comme le couronnement de l'éducation physique »*¹⁴⁷⁰. Par contre, il surprend par sa référence à la gymnastique rationnelle et l'absence de toute référence à la méthode naturelle de Georges Hebert très utilisée dans le *Règlement* de Joinville paru en 1925. Les cours du lycée peuvent être utilisés comme plateau d'exercices, alors que les sorties en plein air sont plus délicates pour un lycée de centre-ville.

Aucun document dépouillé ne précise le contenu de cette gymnastique rationnelle. Par contre, des informations sont repérables concernant les applications lors des accidents. Les agrès semblent toujours présents en novembre 1924. Le proviseur signale un accident lors de la leçon de gymnastique : légère fracture du bras¹⁴⁷¹, au mois de juin, entorse du coude *« par suite de chute au cours de gymnastique »*¹⁴⁷². En février 1926, un élève est blessé au pied par un javelot. En 1925, Gustave Billet est accusé de négligence dans l'animation et l'organisation de son cours. En effet, un élève reçoit un disque au niveau de l'œil en mai 1922. Le directeur de l'enseignement secondaire précise que si *« l'accident s'est produit au cours d'une séance*

¹⁴⁶⁷ AD Doubs, T1010, rapport de mars 1919.

¹⁴⁶⁸ Archives du lycée Victor-Hugo, lettre du 16 mars 1936, projet de prospectus du proviseur au recteur, non classé.

¹⁴⁶⁹ Ministère de la guerre, 1925, *Règlement général d'éducation physique. Méthode française*, première partie, p. 24.

¹⁴⁷⁰ *Ibid.*

¹⁴⁷¹ AD Doubs, T1010, rapport de novembre 1924.

¹⁴⁷² *Ibid.*, rapport de juin 1925.

d'entraînement au lancement du disque, et l'exercice n'est pas dangereux, il est prévu par les règlements »¹⁴⁷³. L'affaire est portée en justice et les minutes du greffe du tribunal relatent les témoignages des élèves.

*« Attendu que l'accident s'est produit de l'aveu même des défendeurs au cours d'une séance régulière de gymnastique athlétique exécutée sous la direction et la surveillance du professeur. Que seule cette circonstance imposait au Maître l'obligation d'assurer dans les rangs de ses élèves, tous grands jeunes gens une exacte discipline. Attendu que de façon générale cette leçon de gymnastique était mal organisée, qu'il n'y avait qu'un professeur et aucun moniteur ! Que pendant que le groupe de D... lançait le disque, d'autres groupes de jeunes se livraient à d'autres jeux (témoin Aubert et Rousset), qu'il arrivait même au professeur de se rendre dans la salle de gymnastique. Que de l'avis du témoin Rousset, la surveillance était nettement insuffisante ! Que le lancer du disque est un exercice dangereux au cours duquel un accident est toujours à prévoir (témoin Rousset) qu'en effet deux groupes d'élèves se lançaient et se relançaient le disque d'exercice (témoin Aubert, Rousset, Girard). Que ces deux groupes auraient pu être placés à une distance supérieure ((témoin Aubert, Rousset), alors qu'ils n'étaient qu'à 20 ou 25 mètres l'un de l'autre (témoin Rousset, Girard). Que l'emploi de deux disques est une cause d'accident, à raison de la possibilité de deux envois simultanés, ce qui a été la cause de l'accident. »*¹⁴⁷⁴.

Ces éléments donnés par les élèves indiquent bien que les professeurs n'ont pas de formation pédagogique. Gustave Billet a suivi les cours pour passer le CAEG degré supérieur en 1909, « classé 8^e sur 30 »¹⁴⁷⁵. Il est bien noté par sa hiérarchie, qui lui reproche simplement « des formes un peu frustes »¹⁴⁷⁶ et que « la tenue et le langage laissent à désirer »¹⁴⁷⁷. Ce n'est pas le fascicule, le *Projet de règlement général d'éducation physique* de 1920 qui apporte des solutions. Au moment de l'accident, le conseil d'administration, lors de sa séance du 18 décembre 1922, vote une demande de subvention extraordinaire pour payer les soins médicaux de l'élève blessé¹⁴⁷⁸. Le conseil soutient financièrement l'enseignant de gymnastique, responsable devant la justice des accidents d'élève.

La surveillance des professeurs est constante, mais pas forcément placée là où on l'attendrait. Le proviseur Parisot se félicite de l'arrivée de Julien Blanc-Tailleur. « Ancien professeur d'école primaire supérieure, possède par là même une culture supérieure à la

¹⁴⁷³ AD Doubs, 1T218, accident du 28 mai 1922, lycée Victor-Hugo.

¹⁴⁷⁴ *Ibid.*

¹⁴⁷⁵ AD Doubs, T1466, dossier administratif Billet Gustave.

¹⁴⁷⁶ *Ibid.*, notes et propositions de l'inspecteur d'académie le 8 avril 1922.

¹⁴⁷⁷ *Ibid.*, notes et propositions de l'inspecteur d'académie le 28 mai 1924.

¹⁴⁷⁸ AD Doubs, 1T7/10, conseil d'administration du 18 décembre 1922, p. 239.

moyenne des professeurs de gymnastique »¹⁴⁷⁹. En 1925, l'inspecteur d'académie écrit : « *M. Blanc-Tailleur a moins de compétence que son collègue, M. Billet [...] Mais il rachète cette infériorité par la distinction de ses manières et la tenue de son langage* »¹⁴⁸⁰. L'attente de l'administration est bien plus sur l'image du lycée que sur le contenu peu important de cette discipline dans la réussite des études. Le parcours de Julien Blanc-Tailleur¹⁴⁸¹ est intéressant sur ce point. Il fait certainement partie des premiers professeurs de gymnastique qui sont instituteurs. En effet, il obtient son diplôme d'instituteur le 22 septembre 1910. Il est blessé pendant la guerre au poumon (une citation et décoré de la Croix de guerre). Réformé, il reprend un poste d'instituteur à Brides-les-bains, puis à l'école primaire supérieure d'Albertville. À partir de 1920, il s'investit dans la gymnastique et devient professeur de gymnastique au lycée de Guéret. Titulaire du certificat d'aptitude pédagogique en 1921 et du CAEG degré supérieur la même année, il obtient une mutation à Besançon en même temps que son épouse, nommée sur un poste d'institutrice au lycée Victor-Hugo. En 1925, il suit les cours à la faculté pour préparer le certificat d'aptitude à l'Inspection primaire. Dans les rapports suivants, si ses qualités pédagogiques sont louées, « *très bon maître, bien au courant des méthodes nouvelles et qui sait faire aimer la gymnastique, surtout aux petits élèves* »¹⁴⁸² et de la part du recteur « *véritable professeur "d'éducation" physique. Mérite toute notre estime* »¹⁴⁸³, l'inspecteur d'académie note sa santé « *un peu précaire* »¹⁴⁸⁴. En 1929, sa situation se dégrade et il est noté dans le rapport : « *il commence à être de notoriété publique que M. Blanc-Tailleur manque de sobriété. Ces écarts de conduite sont sur le point de faire perdre à ce professeur la clientèle de la Municipalité* »¹⁴⁸⁵. Dans son avis de notation, le recteur rappelle que c'est un très bon professeur et qu'il faut l'aider. L'année suivante, l'avis du recteur s'oriente vers sa vie privée : « *vie privée un peu agitée. C'est fort dommage ; il est parfaitement marié, père d'une charmante fillette et, au demeurant, bon professeur* »¹⁴⁸⁶. En 1932 le recteur et l'inspecteur d'académie notent qu'il s'est ressaisi et donne un avis favorable à sa mutation. Il s'agit donc plus d'une surveillance morale que pédagogique pour les

¹⁴⁷⁹ AD Doubs, 1122W93, dossier administratif Blanc-Tailleur Julien, notes et propositions du chef d'établissement le 25 mars 1922.

¹⁴⁸⁰ *Ibid.*, note et proposition de l'inspecteur d'académie du 26 mai 1925.

¹⁴⁸¹ AD Doubs, 1122W93, dossier administratif Blanc-Tailleur Julien.

¹⁴⁸² *Ibid.*, notes et propositions du chef d'établissement le 2 avril 1927.

¹⁴⁸³ *Ibid.*, notes et propositions du recteur le 22 mai 1927. Les guillemets sont dans l'écrit du recteur.

¹⁴⁸⁴ *Ibid.*, notes et propositions de l'inspecteur d'académie le 16 mai 1927.

¹⁴⁸⁵ *Ibid.*, notes et propositions de l'inspecteur d'académie le 12 mars 1929.

¹⁴⁸⁶ *Ibid.*, notes et propositions du recteur le 4 mars 1930.

enseignants de gymnastique. En comparant ses rapports administratifs avec ceux de Gustave Billet, à qui l'on reproche son « *allure fruste* »¹⁴⁸⁷, une « *éducation assez vulgaire* »¹⁴⁸⁸, « *quelques fois des expressions trop pittoresques : souvenir de la caserne* »¹⁴⁸⁹, il est félicité sur sa manière d'intervenir avec les élèves, sa pédagogie liée à son parcours d'instituteur. Gustave Billet compense son manque de tenue par son dynamisme, ses compétences en gymnastique et par son investissement dans la vie de l'association sportive du lycée, dans le comité sportif d'académie¹⁴⁹⁰ et à l'IREP de Besançon¹⁴⁹¹. Ces avis interpellent quant à l'image que l'administration souhaite que ses enseignants renvoient aux élèves et aux parents. Il est nécessaire de faire une remarque préalable sur ces deux enseignants. Julien Blanc-Tailleur a été blessé aux poumons et son état de santé est « *un peu précaire* »¹⁴⁹². Il semble qu'il soit chargé des petites classes et Gustave Billet des grandes classes et des entraînements sportifs. Le professeur d'EP idéal serait un mélange des deux. Le programme du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique précise les attentes du ministère. Ils doivent être un exemple pour les élèves. « *Trop souvent, aujourd'hui, les jeunes gens et les jeunes filles affichent un laisser-aller de l'attitude contraire au but que le sport poursuit aujourd'hui. Dans nos établissements primaires ou secondaires, les jeunes gens et les jeunes filles semblent avoir oublié les qualités de correction physique que l'on reconnaissait jadis comme des qualités éminemment françaises* »¹⁴⁹³.

Le 15 décembre 1934, l'inspecteur général Coulon rend un rapport sur l'éducation physique dans le lycée bisontin au recteur Alengry. C'est le seul document expliquant l'organisation de l'éducation physique au lycée. Relativement court, nous le retranscrivons intégralement :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai inspecté les services de l'Éducation physique du Lycée de Besançon.

Cet établissement compte 550 élèves, 130 appartiennent aux classes primaires, 120 sont internes.

¹⁴⁸⁷ AD Doubs, T1466, notes et propositions du chef d'établissement de 1921 à 1923.

¹⁴⁸⁸ *Ibid.*, notes et propositions du chef d'établissement le 13 mars 1924.

¹⁴⁸⁹ *Ibid.*, notes et propositions du chef d'établissement le 13 janvier 1914

¹⁴⁹⁰ « *Il seconde fort activement l'inspecteur d'académie dans l'organisation et le contrôle des épreuves sportives de l'académie* », AD Doubs, T1466, notes et propositions de l'inspecteur d'académie, le 12 mars 1929.

¹⁴⁹¹ AD Doubs, T1466, notes et propositions du recteur e 3 mars 1931.

¹⁴⁹² AD Doubs, 1122W93, notes et propositions de l'inspecteur d'académie le 26 mai 1925.

¹⁴⁹³ Ministère de l'Éducation nationale, *Programme du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique (première et deuxième partie)*, annexe du décret du 31 juillet 1933 et à l'arrêté du 1^{er} août 1933.

Les leçons d'éducation physique sont données par deux professeurs, M. Picq et M. Figer, toutes deux pourvues du brevet supérieur et du certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré supérieur). Ce sont deux maîtres sérieux et compétents qui obtiennent des résultats satisfaisants.

Pour les exercices les élèves sont groupés de la façon suivante :

Élève de spéciale et de Saint Cyr 18 + 18 soit 36 élèves ont 2 h

<i>Mathématiques et philosophie</i>	30	"	2 h
<i>1ères interne et externes surveillés</i>	40	"	2 h
<i>2e interne et externes surveillés</i>	40	"	2 h
<i>Élèves externes libres (cl. 1ères et 2e)</i>	40	"	2 h
<i>Élèves de 3^e A</i>	35	"	2 h
<i>Élèves de 3^e A', B</i>	45	"	2 h
<i>Élèves de 4^e A</i>	40	"	2 h
<i>Élèves de 4^e A', B</i>	40	"	2 h
<i>Élèves de 5^e A', B</i>	28	"	2 h
<i>Élèves de 6^e A</i>	35	"	2 h
<i>Élèves de 6^e A', B</i>	35	"	2 h
<i>Élèves de 7^e</i>	40	"	2 h

De plus, 2 heures de natation pour la préparation des élèves candidats aux grandes écoles sont données par M. Picq. Ces deux professeurs s'occupant le jeudi de l'entraînement des membres de l'association sportive du lycée.

Les installations matérielles de l'établissement sont suffisantes. Un gymnase très spacieux, bien aéré pourvu d'appareils suffisants [barré par Coulon] abrite les élèves en cas de pluie.

Les cours sont vastes et conviennent parfaitement aux courses et aux jeux.

En résumé, au lycée de Besançon les leçons de culture physique sont faites très sérieusement par de très bons professeurs et les résultats ne peuvent être qu'excellents »¹⁴⁹⁴.

¹⁴⁹⁴ AD Doubs, T1278, rapport du 15 décembre 1934 de l'inspecteur général Coulon au recteur.

Le peu d'archives disponibles sur la gymnastique et l'éducation physique après la Première Guerre mondiale est significatif de l'intérêt limité porté à cette discipline. L'attention est mise sur les pratiques sportives. La gymnastique n'est pas défendue, et à Besançon, l'action et l'investissement se portent vers ces nouvelles pratiques qui plaisent aux lycéens avec l'accord et le soutien des autorités académiques, alors que les professeurs de gymnastique et d'EP du lycée sont investis dans les structures de formation depuis 1931. C'est également ce que montre le rapport de l'inspecteur général Coulon en 1934.

Avec la création du Centre d'éducation physique en 1929, érigé en IREP trois ans plus tard, une couleur suédoise est donnée à l'enseignement de la gymnastique dans l'académie. Dirigé par le docteur Maurice Duvernoy, adepte de la méthode suédoise, il développe ses conceptions dans plusieurs sanatoriums autour de Besançon. Mais il n'est pas hostile aux sports¹⁴⁹⁵, dès lors que les élèves ont suivi une éducation physique de base sur des critères scientifiques. Le premier bulletin de Centre d'EP en avril 1931 précise les objectifs et énumère les enseignants. « *Il a pour but de propager et de vulgariser les principes directeurs de l'éducation physique...* »¹⁴⁹⁶. La liste du personnel comprend messieurs Billet, Lapalus, Durand, Ostré, respectivement professeur d'éducation physique aux lycées de Besançon, Lons-le-Saunier, Belfort, Vesoul, Picq, Pillard professeurs aux collèges de Saint-Claude, Arbois et Dumoulin enseignant à l'école normale de Besançon. Le docteur Duvernoy s'assure ainsi une force de diffusion de sa conception de l'EP dans toute l'académie. Les cours d'éducation physique existent bien et doivent être dispensés selon la perspective de la gymnastique suédoise. Les parcours d'André Figer et de Louis Picq, nommés en 1932, en attestent. Figer, instituteur, passe le CAEG en 1929, puis le degré supérieur en 1932 à l'IREP de Besançon. Pour Louis Picq, le docteur Duvernoy appuie sa demande de mutation au lycée de Besançon et deviendra, après la Seconde Guerre mondiale, directeur du centre de rééducation physique de Besançon. Même si tous ces enseignants se sont investis dans l'encadrement sportif, ils restent attachés à une éducation physique construite sur des bases médicales. La formation dispensée à l'IREP de Besançon n'est pas hostile aux pratiques sportives dès lors que les élèves ont été examinés par un médecin et qu'ils ont suivi une éducation physique de base.

¹⁴⁹⁵ Hugedet Florian, Dupaux Jean-Jacques, « Des relations difficiles entre l'université et le monde sportif : La formation des cadres de l'éducation physique et du sport à Besançon (1929-1956) » in *Actes du colloque Pierre de Coubertin 2017*, Rennes PUR, 2018, à paraître.

¹⁴⁹⁶ CEP, « Le centre d'éducation physique en est à sa deuxième année de fonctionnement », *Bulletin du centre d'éducation physique de Franche-Comté*, n° 1, Besançon, CEP, avril 1931, p. 1.

2.2.4 - Les pratiques libres et le sport scolaire

L'Union sportive du Lycée Victor-Hugo a toujours fonctionné. En novembre 1914, le proviseur écrit dans son rapport : « *les grands élèves ont réorganisé les deux sociétés de football qui fonctionnaient les années précédentes* »¹⁴⁹⁷. Ces organisations trouvent un soutien en la venue du Baron Pierre de Coubertin. Il fait « *une conférence sur l'éducation physique* »¹⁴⁹⁸ aux élèves de terminales et des classes préparatoires, accompagnées du recteur. Les sociétés s'entraînent au Prés-de-Vaux le jeudi et le dimanche, mais il semble qu'aucune rencontre ne soit organisée. Il faut attendre novembre 1917 pour que soit mentionné un match contre les élèves de l'école normale en novembre, un contre le Racing-club franc-comtois en décembre. En 1918, le président de ce club « *demande pour trois élèves internes du lycée l'autorisation de prendre part à la finale du Championnat de France et auxquels une permission est nécessaire pour samedi et dimanche* »¹⁴⁹⁹. Les familles ayant donné leur accord, le recteur demande au proviseur d'accéder à cette requête. L'année 1918-1919 est une grande année pour les lycéens de l'association. Les élèves se qualifient pour jouer la demi-finale du Championnat de France inter-académies à Paris, puis la finale. Le journal local, *Le Petit Comtois*, intervient pour défendre les élèves. Dans un article intitulé « *Beau, mais triste* »¹⁵⁰⁰, le journaliste relate les conditions de la demi-finale à Paris contre l'équipe du Lycée de Toulouse, accompagnée par le proviseur et des édiles de la ville. « *Pauvres petits lycéens franc-comtois, vos maillots étaient fripés, vos bas étaient troués, votre portemonnaie était vide, et lorsque vous arriviez sur le grand stade parisien, n'ayant pour toute escorte que votre camarade "manager", vous aviez bien l'air de parents pauvres* »¹⁵⁰¹. L'article souligne le désengagement des ministères vis-à-vis du sport. Le ministère de l'Instruction publique n'inscrit pas le sport dans ses programmes et le ministère de la guerre et n'alloue aucun crédit aux sociétés sportives. La réaction de l'établissement est immédiate. Lors du conseil d'administration qui se déroule deux jours après la parution de l'article, sur demande d'un élu, une subvention de 500 francs est votée pour subvenir aux déplacements et « *à titre de récompense pour les succès et d'encouragement pour la victoire finale* »¹⁵⁰². Il s'agit bien d'une

¹⁴⁹⁷ AD Doubs, T1010, rapport de novembre 1914.

¹⁴⁹⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹⁹ AD Doubs, T316, brouillon de lettre du 25 avril 1918 du recteur au proviseur.

¹⁵⁰⁰ Perrière (de) Claude, « Belle, mais triste », *le Petit Comtois*, 15 mai 1919, p. 2.

¹⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 2

¹⁵⁰² AD Doubs, 1T/10, conseil d'administration du 17 mai 1919, p. 209.

vitrine pour le lycée. Des élèves qui participent à une finale de championnat de France, en football, font naturellement de ce lycée un établissement dynamique, attractif, qui se préoccupe de la santé de ses élèves. Mais l'adhésion à cette association implique d'autres valeurs. Il s'agit aussi d'une école d'obéissance et de morale. Pour l'année 1918-1919, les statuts de l'association précisent que sont membres du bureau, outre le président, le secrétaire et le trésorier, les capitaines chaque équipe. Ces derniers sont nommés « *par les membres seuls de l'équipe qu'il est appelé à commander* »¹⁵⁰³. C'est une donc école de démocratie, et de responsabilité telle que le voulait Henri Marion. L'article 6 précise :

*« en entrant dans l'USLVH, tout sociétaire doit obéissance aux Présidents et au Capitaine de l'équipe à laquelle il appartient ; chacun a pourtant le droit de donner avec calme, son avis. Les décisions concernant les équipes sont prises en commun »*¹⁵⁰⁴.

Un virage est pris en 1919-1920. En effet, Gustave Billet, le professeur de gymnastique entraîne et accompagne les équipes du lycée. En avril et juin 1920, le chef d'établissement écrit que M. Billet conduit bénévolement les élèves au Prés-de-Vaux pour diriger l'entraînement. Dès l'année suivante, le proviseur décide de le rémunérer pour l'encadrement de ces activités :

*« L'union sportive du lycée s'est reconstituée dès la rentrée. M. Billet, professeur de gymnastique, avait bien voulu l'année dernière accompagner gracieusement à plusieurs reprises une division d'élèves, le jeudi aux Prés-de-Vaux, pour leur enseigner les jeux et exercices sportifs. Je prévois cette année au budget 3 heures supplémentaires pour M. Billet qui sera chargé de la direction des jeux et des sports pendant les promenades ou les séances d'entraînement du jeudi »*¹⁵⁰⁵.

À partir de ce moment-là, il accompagne les équipes en déplacement. Il encadre non seulement le football, mais aussi les activités athlétiques. Le proviseur n'hésite pas à le féliciter lors des notations administratives¹⁵⁰⁶ et dans les rapports mensuels envoyés au recteur : « *Le 22 mai aux prés de Vaux ont eu lieu les championnats interscolaires de l'Académie. M. le Recteur et M. le Sénateur Victor Bérard ont bien voulu y assister. L'équipe du lycée Victor Hugo s'est classée au premier rang dans toutes les épreuves sauf dans une des courses à pied où elle n'a obtenu que le second. C'est un succès pour M. Billet professeur* »¹⁵⁰⁷. Le vocabulaire change

¹⁵⁰³ AD Doubs, 1T/602, statuts de l'Union sportive lycée Victor-Hugo, année 1918-1919, article 4.

¹⁵⁰⁴ *Ibid.*, article 6.

¹⁵⁰⁵ AD Doubs, T1010, rapport d'octobre 1920.

¹⁵⁰⁶ AD Doubs, T1466, notes et propositions du chef d'établissement de 1921 à 1925.

¹⁵⁰⁷ AD Doubs T1010, rapport de mai 1921.

dans les comptes rendus, le mot "sport" est clairement cité. En juin 1922, « *A l'épreuve finale du championnat scolaire à Paris, le 11 juin, le lycée Victor Hugo s'est classé second pour le saut à la perche, 3^e pour le lancement du disque, 5^e pour le lancement du javelot* »¹⁵⁰⁸. Ces championnats sont organisés par la fédération française d'athlétisme qui rembourse les voyages et assure la gratuité de l'hébergement au lycée Montaigne¹⁵⁰⁹. En 1926, il accompagne à Paris, « *4 élèves qualifiés pour le championnat interscolaire de cross-country. L'équipe du lycée se classe 8^e* »¹⁵¹⁰. Le lycée s'engage dans la vie de l'association sportive, en finançant les déplacements et en attribuant des heures au professeur de gymnastique. L'administration locale le fait avec le soutien des autorités académiques. Pour cela, la ville est également sollicitée par le proviseur. Les sportifs engagés dans les championnats nationaux portent haut le nom de l'académie, de la ville et du lycée, dans les journaux tant nationaux que locaux.

La réorganisation du sport scolaire réalisée, en 1923, par la création des comités sportifs d'académie correspond à une prise de conscience politique du sport. « *Après la Première Guerre mondiale, le sport devient un enjeu politique pour les différents groupes sociaux et politiques* »¹⁵¹¹. Cette phrase de Pierre Arnaud est fondamentale pour comprendre que l'éducation physique ne peut encore exister par elle-même. Si l'État s'est soucié de la gymnastique sous divers angles, militaires et hygiéniques, il ne s'est jamais préoccupé du sport avant les années 1920. Le sport est une affaire privée, l'USFSA s'occupe de le gérer, y compris les associations sportives scolaires. Entre 1919 et 1921, l'éclatement de cette Union en fédérations indépendantes laisse le sport scolaire sans organisation. Pendant deux ans, le sport scolaire n'a aucune tutelle. Le ministère de l'Instruction publique peut-il laisser des élèves totalement libres alors qu'ils sont sous sa surveillance ? Peut-il permettre que les élèves auto-organisent des activités qui peuvent être dangereuses lors du temps scolaire pour les internes ? D'autant plus que les grands journaux développent des contenus sportifs¹⁵¹² et que « *les succès de la presse sportive témoignent aussi de la remarquable extension d'un spectacle*

¹⁵⁰⁸ *Ibid.*, rapport de juin-juillet 1922.

¹⁵⁰⁹ AD Doubs, 1T7/602, lettre du 19 mai 1922 du secrétaire général de l'USFSA au proviseur.

¹⁵¹⁰ AD Doubs T1010, rapport de février 1926.

¹⁵¹¹ Arnaud Pierre, « Genèse des politiques sportives publiques : le cas de français », *Revue française d'administration publique*, n° 97, janvier-mars 2001, pp. 29-38, p. 31.

¹⁵¹² Tétard Philippe, « De la balle à la plume. La première médiatisation des passions sportives (1854-1939), in Tétard Philippe (dir.), *Histoire du sport en France du second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007, pp. 289-327.

sportif porté par l'ambiance des années folles »¹⁵¹³. L'organisation des Jeux interalliés¹⁵¹⁴, en 1919, popularise les sports athlétiques, mais aussi le football et le basketball¹⁵¹⁵. En 1923, le ministre Léon Bérard signe une série de textes pour créer une tutelle qui contrôle ces activités. Le Comité sportif d'académie (CSA) est présidé par le recteur. En sont membres, l'inspecteur d'académie, un inspecteur primaire, un chef d'établissement de chaque catégorie du lycée à l'école primaire supérieure, y compris les établissements de filles et du privé ainsi que des représentants des fédérations sportives. Le rôle de ce comité est clairement annoncé : propagande et administration¹⁵¹⁶. Dans la réalité, c'est un organisme de contrôle et de surveillance établi pour rassurer les parents. En effet, des garde-fous sont mis en place. Tout d'abord, un livret scolaire qui doit contenir une fiche d'identité, une fiche physiologique et les performances de l'élève. La circulaire du 2 mai 1923 propose un modèle de statut pour les associations. Elle régleme l'inscription aux élèves de plus de 15 ans après avis médical. Elle établit deux catégories : juniors avec des épreuves de compétitions réduites et seniors (18 ans et plus). Et bien sûr, l'obligation d'une autorisation parentale dont le modèle est joint et qui indique « *je prends l'entière responsabilité des conséquences que pourrait entraîner cette mesure et déclare décharger complètement l'administration du [lycée]* »¹⁵¹⁷. Il est précisé que l'établissement doit souscrire « *une assurance donnant une garantie complète contre les accidents* »¹⁵¹⁸. Il s'agit bien de l'établissement et non de l'association. Preuve, s'il en est besoin que l'activité sportive crée des craintes et inquiète encore ! Peurs des accidents physiques pour les parents, mais aussi, pour les dirigeants politiques craintes d'incidents et d'accidents physiologiques. Le docteur Boigey, dans son *Manuel scientifique d'éducation physique*, écrit : « *applaudir sur nos stades les prouesses des adolescents accomplissant les épreuves fixées par le Code olympique, c'est applaudir une erreur physiologique* »¹⁵¹⁹. L'activité sportive n'est pas encore passée dans les habitudes corporelles. Du moins pas pour tout le monde, notamment pour les filles.

¹⁵¹³ Terret Thierry, *Histoire du sport*, Paris, puf, p. 55.

¹⁵¹⁴ Terret Thierry, *Les jeux interalliés de 1919. Sport, guerre et relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2002.

¹⁵¹⁵ L'équipe de France de football s'incline face à la Tchécoslovaquie en finale des Jeux Interalliés de 1919, les Français terminent troisième du tournoi de basketball.

¹⁵¹⁶ Circulaire du 13 février 1923 relative aux Comités sportifs d'académie.

¹⁵¹⁷ Circulaire du 2 mai 1923 relative aux comités sportifs d'académie.

¹⁵¹⁸ *Ibid.*

¹⁵¹⁹ Boigey Maurice, 1939, 1^e édition 1922, *op. cit.*, p. 476.

La réglementation ne s'arrête pas là. Ne peuvent être pratiqués que les sports des fédérations représentées dans le comité d'académie et le texte précise « *vous recevrez ultérieurement des instructions sur les limites assignées aux épreuves des sports pratiqués en compétitions* »¹⁵²⁰. Par contre la morale est toujours présente. Pour les jeunes filles, après avoir annoncé de prochaines instructions, il est écrit : « *d'ores et déjà, je puis vous indiquer que le sport scolaire féminin doit s'abstenir de toute manifestation publique et que, par suite, les championnats disputés en public sont interdits. Il convient de même d'interdire tous les jeux violents (football) et de n'autoriser que ceux qui conviennent plus particulièrement à la femme (tennis, hockey, basket-ball, volley-ball, etc.)* »¹⁵²¹. Pour les championnats scolaires d'athlétisme, la physiologie interdit certaines épreuves aux féminines comme « *le saut en longueur et les courses nécessitant un effort rude ou soutenu* »¹⁵²². Entrer dans le contenu de ces circulaires est nécessaire pour comprendre comment l'administration de l'Instruction publique reprend en main l'espace de liberté offert en 1890. Les contraintes sont importantes et l'un des rôles des CSA est d'établir un calendrier des rencontres. Que le sport scolaire soit géré par les rectorats, comme l'est le sport catholique qui a mis en place l'Union gymnastique et sportive de l'enseignement libre dès 1911, rassure les parents. Cette création sonne la fin des matchs contre les militaires et les clubs civils et fait rentrer ces pratiques libres dans une réglementation de l'Instruction publique. La surveillance et le contrôle sont assurés, sur les crédits de l'établissement, par des enseignants spécialisés. L'officialisation de ce principe apparaît seulement en 1950.

Dès le 7 novembre 1923, l'inspecteur d'académie fait une enquête auprès des établissements au sujet des associations sportives. Après avoir demandé les statuts et la composition du bureau, la seconde question posée indique l'implication des autorités rectorales sur ce sujet. « *L'Association sportive de votre établissement a-t-elle l'intention de prendre part aux championnats qui vont être organisés par Académie, sous la direction et le contrôle du comité sportif d'Académie ? Quels sont les championnats qu'elle se propose de disputer ? (Basket Ball–Foot-Ball association–Rugby–Athlétisme–Natation–Tir, etc, etc...)* »¹⁵²³. Sur la lettre adressée au lycée Victor-Hugo, des réponses sont indiquées "oui" pour le basketball, le football association, l'athlétisme, "non" pour le rugby, natation et tir sont

¹⁵²⁰ *Ibid.*

¹⁵²¹ *Ibid.*

¹⁵²² *Ibid.*

¹⁵²³ AD Doubs, 1T7/16, lettre du 7 novembre 1923 de l'inspecteur d'académie au proviseur.

soulignés et il a été rajouté le tennis. Alors qu'avant-guerre, il semble que la pratique était le football-rugby, après la guerre et la médiatisation du sport dans les tranchées, c'est le football-association qui devient le sport le plus prisé des lycéens. L'année suivante sur le même type de lettre, les mêmes activités sont marquées à la main plus le cross-country. L'athlétisme est détaillé : « *saut, saut à la perche, courses, disque, javelot, poids* »¹⁵²⁴. En 1927, des catégories apparaissent, il est mentionné « *on voudra bien indiquer la catégorie engagée, junior ou senior* »¹⁵²⁵ et une nouvelle activité l'escrime. Les activités dans lesquelles sont engagées les équipes du lycée correspondent aux sports médiatisés dans les grands journaux. Yvon Léziart indique, dans sa thèse, que les journaux nationaux intègrent des rubriques et embauchent des journalistes sportifs comme Frantz Reichel, pour *Le Figaro*, dès 1901¹⁵²⁶. Des journaux spécialisés paraissent comme *L'Auto*, *Le Miroir des Sports*, *La vie au grand air*, etc. Au niveau régional, le premier numéro du journal *Les Sports Comtois* paraît en juillet 1922, pendant quelques années.

Le sport scolaire est encouragé au niveau de l'établissement et l'association des anciens élèves qui crée en 1923 un challenge scolaire¹⁵²⁷. En 1924, c'est le proviseur, en soutien de ses équipes, qui demande le vote en conseil d'administration d'une subvention pour les élèves se déplaçant en championnat. Il rajoute « *l'encouragement des Jeux scolaires et par suite la participation aux Championnats officiellement prévus pour les établissements sont une nécessité* »¹⁵²⁸. La demande d'aide est reformulée lors de la séance du 7 février 1925¹⁵²⁹. En 1931, le recteur attribue une subvention de 200 francs¹⁵³⁰ pour la finale des championnats de France de football. La même année sept élèves de l'académie, dont quatre du lycée Victor-Hugo sont qualifiés pour les championnats de France d'athlétisme, « *M. Billet veut bien accompagner ces jeunes gens et les surveiller durant leur séjour à Paris* »¹⁵³¹. En 1932, par l'intermédiaire de l'inspecteur d'académie, le recteur félicite le proviseur : « *J'ai l'honneur de vous informer qu'en vue de témoigner ma satisfaction à l'Association sportive du*

¹⁵²⁴ *Ibid.*, lettre du 17 mai 1924 annotée de l'inspecteur d'académie au proviseur.

¹⁵²⁵ *Ibid.*, lettre du 7 octobre 1927 annotée de l'inspecteur d'académie au proviseur.

¹⁵²⁶ Léziart Yvon, *Création et diffusion du modèle sportif dans les différentes classes sociales en France (1877-1914)*, thèse sous la direction de Joffre Dumazedier, Université Paris V, René Descartes, 1984, p. 92.

¹⁵²⁷ AD Doubs 1T7/602, lettre du 5 juin 1923 du secrétaire de l'association des anciens élèves au proviseur, accompagné du projet de règlement (voir annexe 5-1-5)

¹⁵²⁸ AD Doubs, 1T7/10, conseil d'administration du 20 décembre 1924, p. 271.

¹⁵²⁹ *Ibid.*, conseil d'administration du 7 février 1925, pp. 277-278.

¹⁵³⁰ AD Doubs T1251, lettre du 1^{er} avril 1931 du recteur au à l'inspecteur d'académie.

¹⁵³¹ *Ibid.*, lettre du 30 mai 1931 de l'inspecteur d'académie au recteur.

Lycée Victor-Hugo qui s'est qualifiée cette année encore pour disputer la finale du Championnat de France à Paris, j'ai décidé d'allouer à cette association une subvention de 300 francs »¹⁵³². Le recteur soutient les lycéens. C'est une manière de faire briller son académie. Malgré l'inexistence d'archives sur le dynamisme de cette société sportive, l'implication constante depuis 1922, de Gustave Billet puis les rapports mentionnant l'engagement d'André Figer et de Louis Pic dès 1932 signalent une association en pleine santé. Cette approbation est-elle réalisée par la diffusion d'une image positive du lycée au niveau national ou bien par l'apport pédagogique de la pratique sportive, contrôle de soi et autocontrainte ? Nous pencherons plutôt vers la première proposition puisque les élèves ne sont plus directement moteurs de l'association. Certes, ils sont impliqués, mais dans un cadre que leur imposent l'académie et le ministère.

Dans ce concert d'avis positifs envers le sport scolaire, des voix s'élèvent toutefois contre. Dans le rapport académique de 1928-1929, le proviseur de Belfort écrit à propos de changements dans les programmes : *« et cela, à un moment où la pratique des sports, l'abondance de distractions, le cinéma en particulier, la moindre autorité familiale ont notablement réduit la capacité de travail des élèves »*¹⁵³³. C'est la seule critique trouvée dans les archives contre le développement du sport dans les établissements secondaires de l'académie. Preuve que tous les proviseurs ne voient pas les choses de la même manière que celui de Besançon, mais il s'agit d'une exception.

Le sport scolaire se développe très rapidement dans l'académie comme le montrent les calendriers de rencontres et les archives, notamment par l'acceptation des associations créées par les écoles normales et les écoles primaires supérieures. Le seul rapport d'un comité sportif d'académie trouvé date du 8 novembre 1927. La présidence est assurée par le recteur qui indique que le ministère a accordé une subvention de 1 000 francs pour le développement de ces activités afin de participer à une indemnisation des frais de déplacement. Le soutien des autorités ministérielles et académiques aux activités sportives est réel. Le calendrier de l'année scolaire 1933-1934¹⁵³⁴ répertorie des championnats de cross-country, athlétisme tennis, tir, natation, escrime et des rencontres en football–association, basketball. Les championnats de football séniors et juniors sont composés de sept équipes chacun. Celui de

¹⁵³² AD Doubs, 1T7/602, lettre du 16 avril 1932 de l'inspecteur d'académie au proviseur.

¹⁵³³ AD Doubs, T415, rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, année scolaire 1928-1929.

¹⁵³⁴ AD Doubs, T1574, calendrier sportif de l'académie de Besançon année scolaire 1933-1934.

basketball compte treize équipes pour les seniors et quatorze pour les juniors. La surveillance est toujours présente, moins invasive ; elle est médicale. La commission en charge de l'élaboration du calendrier demande au recteur de rappeler la nécessité de :

« 1°) Faire examiner par le médecin de l'établissement les jeunes gens qui prendront part au championnat d'Académie, 2°) faire vérifier par le professeur d'éducation physique si les fonctions respiratoires et circulatoires s'accomplissent normalement chez les élèves engagés dans les différentes compétitions [...] Avant le match l'arbitre s'assurera que le livret scolaire de chaque joueur a été signé par le docteur et ne laissera jouer aucun élève dont le carnet ne sera pas en règle »¹⁵³⁵.

Le docteur Duvernoy, directeur de l'IREP de Besançon et membre de cette commission rajoute : *« aucune demande n'a été faite à l'Institut d'éducation physique, concernant soit les directives relatives à la surveillance médicale et physiologique, soit celles concernant la constitution d'une valise d'urgence »¹⁵³⁶*. Le docteur bisontin rappelle la responsabilité sur ce point des chefs d'établissement. Les médecins ont pris en main l'EP par la gestion de la formation des enseignants dans le cadre des facultés de médecine et tentent d'imposer leur présence dans le sport¹⁵³⁷. Pour cette période, le concept foucauldien de biopouvoir est omniprésent. Les médecins grignotent les nouveaux territoires qui se développent, le sport principalement, laissant en l'état l'éducation physique, malgré le développement en France de la méthode naturelle de Georges Hébert.

3 - Conclusion

La confusion est grande dans les activités corporelles présentées aux élèves. Par exemple, le modèle de statut proposé pour les associations sportives, dans la circulaire du 2 mai 1923, commence par :

« L'association scolaire fondée au lycée (ou tout autre établissement) a pour but :

1^{er} de développer l'éducation physique dans l'établissement ;

2^e de favoriser et de réglementer les sports sous le contrôle du Comité sportif d'académie ;

¹⁵³⁵ *Ibid.*

¹⁵³⁶ *Ibid.*

¹⁵³⁷ Hugedet Florian, Dupaux Jean-Jacques, « Des relations difficiles entre l'université et le monde sportif : La formation des cadres de l'éducation physique et du sport à Besançon (1929-1956) » 2018, *op. cit.* (à paraître).

3^e de préparer les grands élèves au CPSM et aux différentes spécialités créées ou à créer par l'autorité militaire »¹⁵³⁸.

L'idée développée par Léon Bourgeois et Henri Marion en 1890 est dévoyée. L'activité libre, auto-organisée par les élèves comme le prévoit la circulaire de 1890 devient une activité organisée par l'académie et encadrée par un professionnel de l'enseignement, puisqu'il semble que la décision prise, en 1921, par le proviseur de rémunérer Gustave Billet pour cette mission ne soit jamais remise en cause.

Le même problème se pose également dans les rapports envoyés à l'administration. *« Depuis le 10 juin, à raison de 3 fois par semaine, quand l'état de la température et la hauteur des eaux le permettent, les pensionnaires qui le désirent ont été conduits à la baignade par M. Billet. Le 26 juin, nos équipes juniors et seniors ont pris part avec fort honneur au championnat de natation »¹⁵³⁹.* Le proviseur fait-il référence à des cours ou à des entraînements de la société sportive ? Dans les rapports de notations des professeurs de gymnastique et d'éducation physique, l'accent est très souvent porté, voire de plus en plus sur les activités qui ne font pas officiellement partie de leur emploi du temps.

Les pratiques corporelles sont toujours des *« étrangères [s] dans la maison école »¹⁵⁴⁰,* selon l'expression de Pierre Arnaud. Elles sont tolérées avec des alibis extérieurs à la discipline, militaires, moraux, hygiéniques. Elles sont concurrencées par les pratiques sportives qui sont contrôlées surveillées, mais pas encore intégrées dans les programmes.

¹⁵³⁸ Circulaire du 2 mai 1923 relative aux comités sportifs d'académie.

¹⁵³⁹ AD Doubs, T1010, rapport de juin–juillet 1927.

¹⁵⁴⁰ Arnaud Pierre, « Contribution à une histoire des disciplines d'enseignement : la mise ne forme scolaire de l'éducation physique », *Revue française de pédagogie*, n° 89, 1989, pp. 29-34, p. 29.

Conclusion de la troisième partie

Cette période de la Première Guerre mondiale aux années 1930 est très chaotique sur les plans politique, social, économique et également de l'enseignement. « *Le corps enseignant, les milieux politiques et journalistiques, le monde savant et académique et, globalement, l'opinion publique anxieuse du devenir de l'École et de l'avenir de ses élèves, chacun trouve son mot à dire de manière souvent contradictoire* »¹⁵⁴¹. Les réformes scolaires de l'immédiat après-guerre s'attachent principalement à redéfinir les programmes. Mais les changements politiques ne facilitent pas des réformes dans la durée et nécessitent « *l'extension du rôle de l'État* »¹⁵⁴². Le Bloc national (1921-1923) engage une politique de réconciliation avec l'Église. Le ministre Léon Bérard rend obligatoire le latin dans les lycées et collèges, mais permet aussi l'unification des programmes entre filles et garçons. Le cartel des gauches (1924-1926) revient sur certaines réformes, rétablit la filière moderne et veut appliquer une partie du programme des Compagnons de l'Université nouvelle voulant la gratuité de l'enseignement secondaire. Les parents peuvent se sentir désorientés et choisir la stabilité qu'apporte l'enseignement catholique. La mixité sociale semble être un repoussoir pour les parents d'élèves de l'établissement. Mais le lycée doit lutter contre les écoles primaires supérieures qui le privent de nombreux élèves. Le développement industriel de Besançon propose aux élèves des postes qualifiés de cadres. Le passage par les écoles primaires supérieures et écoles professionnelles est suffisant pour obtenir une bonne situation sans s'engager dans des études longues et coûteuses. Il est donc nécessaire de promouvoir les atouts du lycée au futur public.

L'inquiétude principale de la période est la dégénérescence de la "race française". Les pertes liées à la guerre sont terribles. La grippe espagnole en 1918 ainsi que la baisse de natalité légitiment le développement des théories eugéniques. Parmi les remèdes proposés par de nombreux médecins, les activités physiques sont en première place. L'école est lieu où elles doivent être enseignées afin de renforcer une jeunesse fragilisée et peu nombreuse. Elles sont une vitrine de la vitalité des jeunes, image copiée chez nos voisins anglais, avec la

¹⁵⁴¹ Savoye Antoine, « La science de l'éducation face à la réforme des lycées (France, 1920-1939), *Congrès international AREF*, « Science(s) de l'éducation et République face à face. Théorisations contrastées d'une discipline indisciplinée (fin du XIX^e-XX^e », 2007, consulté le 3 février 2018, www.congresintaref.org/actes_pdf/AREF2007_Antoine_savoye_SAVOYE_333.pdf.

¹⁵⁴² Prost Antoine, *Petite histoire de la France au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1992 (1^e éd., 1979), p. 22.

publication du livre d'Edmond Desmolins *A quoi tient la supériorité des Anglo-saxons*¹⁵⁴³ en 1897 et sa mise en lumière par le football des Tommies¹⁵⁴⁴, mais aussi allemand¹⁵⁴⁵ et suédois par l'action incessante du docteur Philippe Tissé. Des décisions ne peuvent être prises du fait d'enjeux, de tutelles administratives, d'idéologies trop différentes. Un premier problème fondamental demeure : quel nom donner aux pratiques physiques ? Demenÿ voulait supprimer le mot "gymnastique" au profit de l'expression "éducation physique". L'École de Joinville accepte cette terminologie en publiant ses projets puis son *Règlement général d'éducation physique*, mais intègre le "sport" dans sa proposition d'éclectisme. Pendant la guerre, le sport à l'Armée est glorifié par la presse « *bon sportif, bon soldat* »¹⁵⁴⁶, l'École de Joinville ne peut l'évacuer de l'éducation physique. Pierre de Coubertin poursuit la mise en avant du "sport" soutenu par des journaux enthousiastes après les jeux interalliés de 1919¹⁵⁴⁷ et les Jeux olympiques de 1924¹⁵⁴⁸ à Paris. Le ministère de l'Instruction publique garde plusieurs terminologies "exercices militaires" et/ou "préparation militaire". Il crée un service d'"éducation physique", mais les professeurs sont toujours de "gymnastique" jusqu'en 1933 et l'encadrement du sport ne fait pas partie de leurs fonctions. Au mieux, ils encadrent des "jeux scolaires", des "jeux de plein air" et parfois des "sports athlétiques". Une des interrogations du ministère est certainement : peut-on et doit-on intégrer des jeux organisés dans les lycées et collèges ? Peut-on faire entrer les jeux en tant que matière ou discipline d'enseignement dans ce haut lieu de l'apprentissage culturel qu'est le lycée ? La seconde interrogation qui nécessite une réponse rapide de la part de l'administration publique : comment réguler une pratique qui s'est installée dans l'école en autonomie ? Parce que ce n'est ni la gymnastique ni la préparation militaire qui ont la faveur des lycéens et des parents,

¹⁵⁴³ Demolins Edmond, *A quoi tient la supériorité des Anglo-saxons ?*, Paris, Firmin-Didot, 1897. Antoine Savoye remarque que la troisième édition de 1927 rajoute un point d'interrogation au titre. Savoye Antoine, « A quoi tient la supériorité des Anglo-saxons ?, dix années de combat intellectuel (18 871 897) », *Les Études Sociales*, n° 127-128, 1998, pp. 33-49, p. 33, note de bas de page 2.

¹⁵⁴⁴ Waquet, Arnaud. « La France en guerre, un creuset interculturel et sportif : L'exemple du football des soldats alliés sur le front Ouest (1914-1919) », *Sciences sociales et sport*, vol. 4, n° 1, 2011, pp. 141-163 et Diestchy Paul, « Le sport et la Première Guerre mondiale » in Tétard Philippe (dir.), *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007, p.57-78.

¹⁵⁴⁵ Saint-Martin Jean, 2005, *Op. cit.*, chapitre 6, pp.160-174.

¹⁵⁴⁶ Waquet Arnaud, « "Le sport glorifié par la guerre" : Discours et action de la presse sur l'essor du football dans l'armée française (914-1918), *Sport History Review*, n° 42, 2011, pp. 131-152, p.133.

¹⁵⁴⁷ Terret Thierry, « Les quatre enjeux des Jeux interalliés de 1919 » in Simonet Pierre, Veray Laurent (dir.), *L'empreinte de Joinville. 150 ans de sport*, Les cahiers de l'INSEP hors-série, Paris, INSEP, 2003, pp.121-137.

¹⁵⁴⁸ Terret Thierry, « Les Jeux olympiques de Paris 1924 en question : aventure scientifique et événement historique », in Bosman Françoise, Lamblin Pierre, Waquet Arnaud (dir.), *Jeu et enjeu culturels du sport*, Biarritz, Atlantica, 2011, pp. 165-179.

c'est le sport. Il faut donc que le ministère de l'Instruction publique le reprenne en main et se dégage de l'emprise militaire. Il semble que le ministère de l'Instruction publique soit plus inquiet du devenir du sport scolaire qui se développe grâce à sa médiatisation. Pour Marcel Spivak, c'est en 1920 que le gouvernement met en relation, pour la première fois, résultats sportifs et prestige de la France. Il cite l'interview de Gaston Vidal, dans *Le Miroir des sports* du 29 juillet 1920 : « *le sport est devenu une affaire d'État. Il faut que nos champions donnent le meilleur d'eux-mêmes pour mettre la France à son vrai rang* »¹⁵⁴⁹. Ce contrôle du sport passe donc par une réglementation limitante (vérification médicale, scolaire, rencontres organisées selon un calendrier et donc surveillées), mais rassurante pour l'établissement, les familles et l'État. Rapidement, cette surveillance est envisagée par des professionnels, membres de l'Instruction publique. Les seules personnes disponibles et envisageables sont les professeurs de gymnastique. Ces tâches leur sont confiées au lycée Victor-Hugo sous forme d'heures supplémentaires, mais ne font pas partie réellement de leur emploi du temps, même si elles sont tolérées dans l'organisation temporelle des internes en parallèle des promenades et des sorties. Par contre, l'engagement du professeur de gymnastique est valorisé dans les rapports d'inspection, ce qui indique bien la volonté de l'administration de contrôler ces pratiques. Il s'agit donc bien d'une réduction des libertés, de l'autonomie octroyée en 1890. Après 1923, aucune rencontre sportive entre des élèves du lycée et le Racing club, ou contre des équipes des corps d'Armée basés à Besançon n'a été repérée. La présence constante de Gustave Billet, le professeur de gymnastique, aux entraînements puis aux matchs dans les années 20, les participations de Figer et Picq dans les années 1930 indiquent la remise en place d'un contrôle permanent des élèves.

La préparation et les exercices militaires sont en perte de vitesse tout au long de la période étudiée. La raison principale tient à l'objectif visé et à la pédagogie employée. Si les lycéens sont toujours attirés par le tir, les parents ne sont pas très favorables à ces pratiques, d'autant plus que ce sont des "instructeurs militaires" qui les enseignent. Ces militaires ne comprennent pas toujours les préconisations de leurs généraux qui veulent une autre pédagogie que le "dressage" parce que la guerre a changé. Gustave Billet est sorti de l'école primaire supérieure, engagé volontaire pendant quatre ans, détaché à l'école normale de Joinville en 1897, il instruit les militaires jusqu'en 1909 lorsqu'il obtient son premier poste au

¹⁵⁴⁹ Spivak Marcel, 1983, *op.cit.*, tome 2, p. 1032.

lycée de Belfort. Est-il en mesure de comprendre les subtilités des écrits de ses supérieurs quand le commandant Guignes, en 1911, signale qu'il faut : « *enseigner au soldat à agir individuellement au profit de la collectivité* »¹⁵⁵⁰ ? Et avec des exercices militaires ! C'est la seconde période de la pédagogie militaire décrite par Alain Ehrenberg. Il s'agit de former un citoyen capable de prendre des décisions. Dans le secteur de l'enseignement, sans une révolution, la seule voie qui est envisageable est celle du sport. Mais comment l'introduire et le réguler dans un établissement secondaire ? Dès 1890, son intégration se fait à côté, mais indépendamment de la gymnastique afin de ne pas trop bousculer l'Institution. Son développement pose problème, toutefois les moyens de le canaliser sont trouvés par la création des CSA.

Pour la gymnastique, qui devient petit à petit dans le langage courant "éducation physique", les sources sont très faibles. Dans cette période, le ministère de l'instruction publique ne publie aucun texte officiel concernant l'éducation physique. Il se contente d'adopter les projets de règlements de Joinville et de coproduire le fascicule pour les jeunes filles et jeunes gens.

La politique du cartel des gauches écartera définitivement les militaires de l'éducation physique, bien que le *Règlement général d'EP* soit réédité jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Le ministère utilisera des instructions officielles pour définir les objectifs de cette discipline, mais fera référence aux publications de Joinville. Par contre, le combat de Philippe Tissier pour rendre universitaires les formations des professeurs change les contenus et les oriente clairement vers la surveillance médicale. Sur l'académie de Besançon, le Docteur Duvernoy, avec le soutien du recteur Alengry, impose la tenue d'un livret de santé pour les élèves des primaires, puis du secondaire. Ce livret, tiré à plus de 50 000 exemplaires, comporte les éléments d'un suivi complet de la santé de l'élève, mais également une partie éducation physique avec une fiche physiologique et une fiche de performances¹⁵⁵¹. Une surveillance physiologique à laquelle participent les professeurs d'éducation physique est ainsi mise en place. Les cours de préparation au CAEG degré supérieur à l'IREP, pour l'année 1931, sont à dominante médicale. Le jeudi 5 novembre, trois cours sont proposés en matinée : « Étude théorique et pratique de la méthode française d'EP »¹⁵⁵² par le Capitaine Colas, « la fiche

¹⁵⁵⁰ Cité par Ehrenberg Alain, 1983, *op.cit.*, p.131.

¹⁵⁵¹ Archives personnelles du Docteur Henry Duvernoy (fils de Maurice Duvernoy), Besançon.

¹⁵⁵² Archives privées du docteur Henri Duvernoy, Cours degré supérieur jeudi 5 novembre 1931.

physiologique » par le docteur Duvernoy et enfin une démonstration pratique par M. Billet. L'après-midi est organisé un cours de physiologie à l'École de médecine par le docteur Limon. En 1932, une conférence du Médecin-commandant de Chaisemartin de l'École de Joinville est planifiée à Besançon. L'éducation physique est dynamique dans l'académie. Pourquoi n'est-elle jamais développée dans les rapports envoyés au rectorat ? La seule explication que nous pouvons avancer est son obsolescence pour les jeunes gens par rapport à un sport visible, dynamique et motivant qui l'écrase. Mais se pose le problème de maîtriser ce sport, introduit en 1890, et qui éclate dans la société française. Il ne peut plus rester une affaire privée, d'autant qu'il est implanté dans l'enseignement secondaire partout en France et que l'école primaire supérieure souhaite même intégrer.

Si pour l'éducation physique, l'objectif affiché est bien de redonner de la vigueur à des corps endommagés par les privations de la guerre afin de faire de "bons reproducteurs", pour le sport, il s'agit d'en limiter les excès. Les deux démarches s'orientent vers le même objectif : contrôler les corps et limiter l'autonomie pour ne pas dépenser toutes ses forces vitales. C'est le discours des théoriciens, formateurs d'enseignants. Le livre du Docteur Maurice Boigey, référence de l'éducation physique, réédité plusieurs fois entre 1922 et 1950, montre l'emprise des sciences biologiques sur cette discipline. « *Le médecin apparait comme le guide, le conseiller indispensable de l'éducateur* »¹⁵⁵³, indiquant la dépendance obligée de l'éducation physique à la médecine. Quelques années plus tard, dans la préface, il écrit : « *il faut à propos de l'éducation physique, faire une part de plus en plus grande à la physiologie. C'est la seule manière de gagner le monde savant et le public éclairé à la cause de ce prodigieux élément de santé qu'est l'exercice* »¹⁵⁵⁴. En 1950, il critique toujours les abus de la compétition pour les jeunes dans le chapitre *La fatigue et le surmenage*. Pour lui « *c'est préparer des accidents de santé* »¹⁵⁵⁵. De la même façon, il limite l'EP des filles au « *relèvement de l'état physique des futures mamans et leur maintien dans la meilleure forme* »¹⁵⁵⁶. Ce cadrage, justifié par la physiologie, implique des interdits, courses longues en compétition pour les enfants et adolescents, le saut en longueur ou le saut à la perche pour les filles, etc.

¹⁵⁵³ Boigey Maurice, *Manuel scientifique d'éducation physique*, Paris, Masson et C^{ie}, 1939 (4^e édition) p. 9, préface de la première édition mars 1922.

¹⁵⁵⁴ Boigey Maurice, *Manuel scientifique d'éducation physique*, Paris, Masson et C^{ie}, 1950 (5^e édition) p. 5, préface de la cinquième édition.

¹⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 450

¹⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 237.

« Pour reprendre un schème éliasien, il s'agit bien du passage progressif de la contrainte sociale à une forme incorporée d'autodiscipline, par laquelle la santé, enjeu politique de premier ordre, colore également l'ordinaire des conduites individuelles quotidiennes. C'est sans doute là la forme la plus évidente de violence symbolique, que la dépossession totale et décomplexée de la gestion de la santé des individus au profit de la compétence déifiée de l'expert médical »¹⁵⁵⁷.

La citation de Baptiste Viaud s'inscrit dans l'idée de biopolitique développée par Michel Foucault. Ce que confirme Serge Fauché en écrivant : *« Au-delà de l'“individu-corps”, c'est donc aux destins d'une population que s'adresse la biopolitique »¹⁵⁵⁸*. Les professeurs bisontins ne sont certainement pas conscients du rôle qu'il leur est confié, la formation de plus en plus poussée de ces professionnels leur permet d'intégrer cette volonté.

¹⁵⁵⁷ Viaud Baptiste, 2010, *op. cit.*, p. 143

¹⁵⁵⁸ Fauché Serge, « Sports et identités psychologiques à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles », in Fauché Serge, Callède Jean-Paul Gay-Lescot, Laplagne Jean-Paul, 2000, *op. cit.*, pp365-374, p. 371.

Conclusion générale

L'objet de cette recherche était d'étudier, dans le cadre d'un seul établissement scolaire, le lycée Victor-Hugo de Besançon, la manière dont s'effectuent le contrôle des corps et quels rôles joue la gymnastique ou l'éducation physique et les sports dans cette surveillance. Ce questionnement fut grandi par une réflexion générale autour de la notion d'autonomie laissée aux lycéens. "L'invention des archives du lycée" a permis de trouver un corpus très important qui nous a permis, parfois, d'approcher de très près le quotidien des élèves. Les documents écrits et l'iconographie riche ont déterminé le découpage des périodes étudiées qui correspond à une organisation de la vie du lycée réalisée autour des internes.

Dans chaque partie, nous avons entamé nos réflexions en relevant les peurs sociales inhérentes à un type de public, les privilégiés et les bourgeois. Toutes ces craintes sont liées au corps que ce soit sa bestialité qui doit être soumise à la raison ou son affaiblissement, voire sa dégénérescence qui entraîne inévitablement celle de l'esprit. Corps et esprit sont indissociables, malgré une volonté très ancienne consistant à les séparer. Dans les mentalités, influencées par une conception judéo-chrétienne encore fortement présente en cette fin de XIXe siècle, le corps demeure porteur du "mal" tandis que l'esprit et la raison tentent, mais ne réussissent pas toujours à contenir les pulsions.

L'étude des classes sociales inscrivant leurs enfants au lycée montre des attentes particulières, un entre-soi de familles aisées, bourgeoises ou accédantes. Antoine Prost, dans *Éducation, société et politiques*, distingue bien deux catégories de jeunesse : la jeunesse populaire et la jeunesse bourgeoise qui présente des définitions sociales différentes. Pour cette dernière, et toujours selon cet historien, « *la véritable jeunesse ne commence qu'une fois franchi le seuil du baccalauréat : jusque-là le jeune bourgeois est un enfant étroitement contrôlé* »¹⁵⁵⁹, alors que pour l'enfant de familles populaires, c'est la communion qui le rend autonome et le place sur le marché du travail. Agnès Thiercé confirme cette idée, lorsqu'elle affirme : « *l'étude des représentations de l'adolescence en France du milieu du XIX^e siècle à la veille de la Première Guerre mondiale fait apparaître que celles-ci ne concernent qu'une minorité d'individus, l'élite masculine, celles des lycées et collèges* »¹⁵⁶⁰. Les parents qui inscrivent leurs enfants dans le lycée payant, y compris dans les classes primaires, visent des objectifs d'insertion sociale beaucoup plus élevés. Cet état de fait est permanent pendant

¹⁵⁵⁹ Prost Antoine, 1992, *op.cit.*, p.37.

¹⁵⁶⁰ Thiercé Agnès, 1999, *op. cit.*, p. 5.

toute la période étudiée de 1850 aux années 1930, avec quelques variations minimales dans l'ordre des priorités, mises en évidence par Viviane Isambert-Jamati.

Deux angles d'analyse ont donc servi à cette démonstration, le contrôle des corps et l'autonomie des lycéens. Le premier thème est inhérent au parcours de professeur d'EPS de l'auteur de ce travail et à de multiples interrogations, zones sombres laissées lors des enseignements d'histoire de l'EPS destinés aux étudiants préparant le CAPEPS. Il était difficile d'envisager ce contrôle sans utiliser les outils d'analyse proposés de Michel Foucault. Ce qui importe, dans ce travail, est de mettre en lumière le fonctionnement du mécanisme de contrôle et sa complétude, sur une période relativement longue et dans un lieu unique. Il n'était pas dans notre objectif de trouver ou d'imaginer d'autres outils, mais de les faire fonctionner au lycée de Besançon. Par contre, concernant l'étude des années 1930, il semble nécessaire soit de réadapter les outils d'analyse, de les redéfinir, soit d'en trouver d'autres. Le lycée n'est plus un lieu d'enfermement, mais un lieu dans lequel il s'agit de contrôler les élèves externes, majoritaires, dans un temps court. En ce qui concerne l'autonomie, Alain Ehrenberg a étudié la "pédagogie" des manuels militaires en montrant, pour les hommes du rang, le passage du dressage à l'autonomie. Cette trajectoire chaotique est évoquée, également, pour caractériser la pédagogie scolaire. L'autonomie de l'élève est bien souvent annoncée comme l'objectif à poursuivre au cours de la seconde partie du XX^e siècle, tandis qu'elle s'affiche, aujourd'hui, comme une finalité. Mais en réalité, ce n'est qu'une intégration-acceptation des règles voulues par la société.

Nous présentons les résultats sous une forme thématique : le public, les quadrillages spatial et temporel, pour finir avec l'étude de la hiérarchie. Pour la conclusion, nous avons préféré un agencement thématique vertical. Ce choix se justifie par le recentrement sur les concepts-clés, ce qui permet de faire l'économie du contexte.

Le public accueilli au lycée Victor-Hugo de 1850 aux années 1930

Premier à être créé en Franche-Comté, le lycée Victor-Hugo de Besançon accueille très tôt des classes préparatoires aux écoles du gouvernement. Au niveau des établissements publics, il est seulement concurrencé, en 1862, par l'ouverture du lycée de Vesoul puis ceux de Lons-Le-Saunier et de Belfort en 1874. En revanche, c'est une véritable guerre que se livrent l'enseignement catholique et l'enseignement public à Besançon. La seule trêve repérée est située pendant la Première Guerre mondiale.

Deux grands types de familles composent la population du lycée bisontin : des bourgeois, des classes privilégiées et des nouveaux riches dans une société en mutation, auxquels il convient de rajouter les enfants des fonctionnaires de l'instruction publique qui obtiennent des réductions sur le prix des pensions. La scolarité au lycée est payante et de fait, comme l'a précisé Antoine Prost, il existe deux types d'enseignement, celui des notables et l'école du peuple. D'un côté, nous trouvons des enfants qui ont des loisirs culturels, parfois sportifs, de l'autre des enfants qui vont au travail ou aider aux travaux des champs dès que possible. Michel de Certeau écrit d'ailleurs à ce propos : « *chaque société a "son" corps, tout comme elle a sa langue constituée par un système plus ou moins raffiné de choix parmi un innombrable de possibilités phonétiques, lexicales et syntaxiques* »¹⁵⁶¹.

De 1850 aux années 1880, la volonté est de mettre son enfant à l'abri des perversions de la société et de lui faire acquérir les codes de la "bonne société" où le jeune homme est censé évoluer plus tard. Jusqu'en 1913, selon Antoine Prost, « *Le baccalauréat sanctionnait une culture humaniste sans utilité immédiate, mais qui caractérisait l'élite, la bourgeoisie* »¹⁵⁶². Avant la Grande Guerre, les parents veulent surtout que l'école enseigne à leurs enfants la morale et les bonnes manières. Le "processus de civilisation" de Norbert Elias explique cet espoir des familles. À Besançon, souvent, ils choisissent l'école privée, garante des valeurs qu'ils défendent. Pour beaucoup, il n'est pas alors nécessaire de faire des études universitaires. Les fortunes étant familiales et se transmettant de génération en génération, la réussite sociale et financière n'est pas directement corrélée avec un haut niveau d'instruction et de culture.

Les républicains au pouvoir en 1890 croient au progrès. Le développement des sections modernes et des langues vivantes cristallise les débats. Ces enseignements sans latin attirent des classes intermédiaires de plus en plus nombreuses et les nouvelles élites, ingénieurs, architectes, comptables, etc. La haute bourgeoisie bisontine a peur de ce mélange social et fuit donc le lycée Victor-Hugo préférant fréquenter les institutions privées de la ville. Les représentations de l'époque restent accrochées à l'idée que « *l'enseignement secondaire a*

¹⁵⁶¹ Certeau de Michel, « Histoire de corps », *Esprit*, n°2 « Le corps... entre illusions et savoirs », 1982, pp. 179-185, p. 180.

¹⁵⁶² Prost Antoine, *Les Français à la veille de la guerre. Si nous vivions en 1913*, Paris, Grasset & Fasquelle et Radio-France, 2014, p. 43.

pour objet la préparation de l'élite sociale »¹⁵⁶³. L'auteur, Arthur Bauer, membre de la *Société de sociologie de Paris* est en accord avec le déterminisme social développé par Émile Durkheim. Il prône l'élimination des mauvais éléments des établissements et un enseignement féminin qui doit être approprié à la nature et au rôle de la femme.

Après la guerre de 1914-1918 et malgré l'apaisement des querelles entre l'État et l'Église, les changements politiques ne favorisent pas une politique scolaire stable. Les conséquences économiques sont importantes notamment pour certaines classes jusqu'alors privilégiées, tels les rentiers et propriétaires¹⁵⁶⁴. Frédéric Monnier insiste sur la recomposition du paysage français. « *L'expansion économique des années vingt est due essentiellement à une forte croissance de l'industrie* »¹⁵⁶⁵. À partir de l'arrivée au pouvoir du Cartel des Gauches, la politique scolaire s'oriente vers la gratuité du secondaire et, par conséquent, vers le changement de recrutement des lycées ainsi que la valorisation de l'externat. La réaction de la haute bourgeoisie bisontine consiste alors à placer leurs enfants dans les écoles privées afin que ceux-ci intègrent les codes sociaux et la morale inhérents à leur rang. La courbe des effectifs du lycée illustre ces variations et ces hésitations. Les graphiques relatifs à l'origine sociale des élèves mettent en évidence ces changements et la mutation du public du lycée. Les écoles privées obtiennent l'autorisation du ministre de l'Instruction publique d'envoyer leurs élèves suivre en tant qu'auditeurs les cours du lycée public pour qu'ils acquièrent les connaissances leur permettant d'entrer à l'Université et de passer les concours des grandes écoles.

Le quadrillage spatial de 1850 aux années 1930

En retravaillant les propositions de Michel Foucault, développées dans le chapitre *les corps dociles*¹⁵⁶⁶, nous avons pu mettre en évidence que l'architecture et l'aménagement de l'établissement scolaire sont configurés en réponse aux peurs de la société pour ces élèves particuliers accueillis en internat. Dès le début du XIXe siècle, les principales appréhensions sont liées au corps et à ses besoins : la masturbation et l'homosexualité. Ces craintes engendrent la création d'espaces organisés pour faciliter la surveillance. Les cours de récréation, l'internat, les salles et leurs mobiliers scolaires adaptés, la circulation des élèves,

¹⁵⁶³ Bauer Arthur, *La culture morale aux divers degrés de l'enseignement public*, Paris, M. Giard & E. Brière, 1913, p. 118.

¹⁵⁶⁴ Sirinelli Jean-François (dir.), 1993, *op. cit.*, p. 50.

¹⁵⁶⁵ Monier Frédéric, 1999, *op. cit.*, p. 158.

¹⁵⁶⁶ Foucault Michel, 1975, *op.cit.*, pp.137-171.

les espaces de gymnastique sont agencés suivant les mêmes principes que le *panopticon* de Bentham. L'objectif recherché est l'isolement spatial, mais aussi dans le groupe puisque la règle absolue est le silence. Les plans, les consignes strictes afin que les élèves ne se croisent pas, l'organisation du dortoir, etc., illustrent les solutions architecturales trouvées pour rassurer les parents. Cela va encore plus loin lorsqu'il sort du lycée, l'uniforme peut être considéré comme la matérialisation d'un espace quadrillé virtuel autour de l'élève. En effet, l'internat est marqué par cette tenue qui lui interdit certains lieux en ville. Il n'est pas autorisé à parler avec certaines personnes. La pédagogie du manuel militaire de 1846, recommandé par la commission Bérard, préconise un agencement des élèves immuable issu de traditions militaires. L'immobilité est recherchée par l'attente de leur passage sous la surveillance du professeur, dans un silence absolu. Il est compréhensible que cette gymnastique prévue pour les hommes du rang (hommes du peuple), cette soumission ne plaise pas aux parents d'élèves du lycée bisontin. L'objectif visé n'est pas la réalisation, mais l'obéissance. « *Il importe en premier lieu que l'ordre soit exécuté, et sans retard. Le militaire est d'abord dressé à y répondre* »¹⁵⁶⁷. L'autonomie de l'élève est inexistante dans les cours et à l'internat. Il ne peut sortir qu'avec ses parents ou son correspondant. L'image détestable du "pion" s'est construite à cette époque puisque sa fonction consiste à être présent 20 heures sur 24 dans la vie du lycéen. Les 4 heures restantes, il est en classe sous la surveillance des professeurs. Spatialement, le danger vient de l'extérieur, des externes, de la ville. Le principe consiste alors de le couper du monde extérieur, source de danger.

Peu avant 1890, de nombreuses voix s'élèvent contre l'insalubrité des locaux scolaires et le surmenage imposé aux élèves par le travail harassant qu'ils doivent fournir. Cette seconde grande inquiétude des familles privilégiées, clientes du lycée place à l'avant-scène les médecins. Comme il est impossible de modifier l'architecture des lycées au regard de leur enclavement urbain, et c'est bien le cas à Besançon, l'amélioration de l'hygiène morale et physique passe par l'introduction de la pratique d'exercices physiques chez les élèves. Les récréations deviennent animées. Le jeu obtient le "droit de cité" et le droit "d'être cité" dans ce temple de la culture, il est même encouragé par le ministre Léon Bourgeois. Une réforme de la gymnastique menée par Georges Demeny et l'introduction des pratiques libres par la circulaire de 1890 marquent cette rupture fondamentale. Le dynamisme que les "petits

¹⁵⁶⁷ Ehrenberg Alain, 1978, *op. cit.*, p. 22.

crevés” de la première partie montrent dans les cours de récréation ou en gymnastique et, que les grands, les plus de 15 ans, manifestent dans les activités des associations sportives athlétiques est la preuve de leur honnêteté morale : éradiquer la masturbation et les relations contre nature par le jeu ! En plus, les rencontres et les entraînements permettent à ces élèves volontaires et autorisés par leurs parents de sortir des murs du lycée, peu adaptés à des matchs de football-association ou football-rugby. Dès 1890, toujours surveillés par un maître d'internat, les lycéens sont cependant autonomes dans la programmation de rencontres, avec l'autorisation du proviseur si les résultats scolaires suivent.

Après la Grande Guerre, une nouvelle angoisse se généralise, la “dégénérescence de la race française”. Cette idée se développe depuis les années 1850, mais elle s'accélère après la guerre de 1914-1918. De très nombreux médecins et hommes politiques soutiennent les thèses de la SFE. Une de leurs propositions est le développement corporel dès l'enfance afin d'obtenir de “bons reproducteurs et reproductrices”¹⁵⁶⁸. Non prévu pour les activités physiques et sportives, l'espace du lycée est trop étroit. Le sport, profitant d'un soutien médiatique et scientifique, continue son développement. Au début des années 1920, le ministère de l'Instruction publique profite de l'éclatement de l'USFSA pour contrôler ce qui prendra le nom de “sport scolaire”. En 1923, le recteur, président de droit du CSA, réserve ces pratiques sportives aux élèves des lycées, écoles normales de plus de 15 ans, et l'ouvre aux écoles primaires supérieures. Le proviseur du lycée bisontin dès le début des années 1920 demande au professeur de gymnastique d'encadrer ces pratiques optionnelles contre rémunération en heures supplémentaires. Gustave Billet entraîne et accompagne les élèves lors de leurs déplacements, dans les limites d'un calendrier validé par le recteur. L'espace régional est plus ouvert, mais la surveillance est toujours organisée. Par contre, l'autonomie des lycéens se réduit. L'élève s'inscrit dans un championnat géré par le rectorat. Les initiatives des lycéens pour contacter les autres équipes d'établissements ou autres ne sont plus autorisées.

Le développement important du sport et sa médiatisation entraînent l'impossibilité de son exclusion du lycée. Il représente la modernité et fait partie de la culture bourgeoise. Pour certains parents et médecins, il est porteur de dangers. Aussi un contrôle institutionnel de ces nouvelles activités est indispensable. Ce contrôle réduit nécessairement l'autonomie des

¹⁵⁶⁸ Le titre des livres du docteur Maurice Boigey, *L'élevage humain*, nous autorise l'emploi de cette expression.

élèves en les délestant de leurs responsabilités. Ainsi, dans la circulaire du 13 février 1923 relative aux Comités sportifs d'académie, il est écrit :

*« L'association scolaire aura pour président le chef d'établissement et pour trésorier un fonctionnaire de la maison. Les élèves éliront librement les autres membres du bureau »*¹⁵⁶⁹.

Le quadrillage temporel de 1850 aux années 1930

Jusqu'en 1890, l'organisation temporelle de la vie des internes est construite autour de « *la peur du vide* »¹⁵⁷⁰. L'élève doit être présent, éveillé, entre quinze à seize heures par jour toujours entre études et classes. Il faut ajouter à cela les repas, la toilette effectuée en cinq minutes à l'eau froide et une nuit très courte. Le lycéen, épuisé par des journées qui commencent à cinq heures, se couche à vingt-trois heures. Il ne doit pas rêver. L'emploi du temps est établi en veillant à bannir tout temps inoccupé. Un moment d'inactivité peut entraîner l'enfant dans la mélancolie ou pire encore, vers de mauvaises pensées. Le jeudi et le dimanche, il a le droit, s'il n'est pas puni, à des récréations plus longues et des promenades, en rang et dans le silence. Le principe recherché est de lui interdire de réfléchir, l'adulte est là pour penser à sa place. « *L'extérieur, l'imagination, la rêverie, l'oisiveté sont les éléments que les humanités cherchent à bannir, comme autant d'éléments excitant les passions adolescentes* »¹⁵⁷¹.

À la fin des années 1880, des modifications sont apportées à ce régime suite aux vives critiques contre cette vie monacale des internes, menées par des intellectuels et des médecins, mais aussi pour éviter les révoltes lycéennes qui ont entaché l'image du lycée public. Les études du soir sont supprimées sauf pour les classes préparatoires. Un temps plus long est demandé pour le repas et la toilette du matin. En prônant un changement du régime disciplinaire, les réformes Bourgeois engagent le lycée dans une discipline plus libérale, offrant un peu plus de liberté et d'autonomie aux élèves. Plus tard dans les classes préparatoires aux concours, le proviseur supprimera le surveillant d'internat avec succès. En donnant la possibilité aux lycéens de créer des associations, entre autres sportives, l'objectif est de développer chez eux, la responsabilité. Dès 1890, une société sportive est créée à l'initiative d'élèves. Un professeur est à l'origine de la création d'un orchestre, des élèves s'organisent pour monter une troupe de théâtre. Il s'agit d'une parcelle non négligeable d'autonomie

¹⁵⁶⁹ BAMIP n° 2507 du 1^{er} mars 1923, circulaire du 13 février 1923 relative aux Comités sportifs d'académie.

¹⁵⁷⁰ Thiercé Agnès, 1999, *op. cit.*, p. 63.

¹⁵⁷¹ Thiercé Agnès, 1999, *op. cit.*, p. 67.

offerte aux lycéens bisontins. Le développement de l'association, qui prend rapidement le nom d'Union sportive du lycée Victor-Hugo, permet aux élèves de s'organiser seuls, de participer financièrement aux frais de fonctionnement et, même s'ils sont accompagnés par des surveillants, les jeudis et les dimanches, d'avoir des moments d'évasion, autres que les promenades toujours en vigueur. Il faut insister sur le fait que les recteurs soutiennent toutes ces activités libres, comme l'indiquent les rapports administratifs. En 1894, une enquête présentée à l'USFA dresse un bilan : « *l'adolescent, constate ainsi Édouard Manœuvrier, commence sa formation civique et sociale dans ces sociétés au fonctionnement démocratique* »¹⁵⁷².

Après la Première Guerre mondiale, très peu de changements dans les emplois du temps des élèves sont constatés. Ils restent conformes aux prescriptions de 1890. Des modifications dans les emplois du temps apparaissent plutôt dans le sens d'une réduction de ces temps appartenant aux élèves. Par exemple, la récréation de la matinée après les deux heures de classe passe d'une demi-heure à un quart d'heure. Les temps d'activités libres sont toujours maintenus. Par contre, dans les rapports mensuels et annuels, ce sont surtout les résultats de l'association sportive du lycée qui sont mentionnés.

Hiérarchies de contrôles et contrôle des hiérarchies

Michel Foucault précise que « *la surveillance repose sur des individus, son fonctionnement est celui d'un réseau de relations de haut en bas, mais aussi jusqu'à un certain point de bas en haut et latéralement* »¹⁵⁷³. Le système de surveillance des établissements est mis en place depuis Paris à partir de la loi Falloux de 1850. Il subit quelques modifications, mais il est toujours en place avec les mêmes appellations. Le recteur, comme le préfet, est nommé certes pour diriger l'académie ou la région, mais il est, avant tout, comme le note Julie Bruxelles, un « *agent[s] de renseignement[s]* »¹⁵⁷⁴ pour les ministères.

Dès 1850, le recteur est présent dans le lycée, préside le conseil d'administration, visite régulièrement le lycée, inspecte les professeurs et les personnels administratifs et renvoie toutes ses observations, y compris personnelles, à Paris. L'inspecteur d'académie est chargé des collèges et des écoles primaires. Du fait de l'ouverture de nombreux lycées et collèges, le recteur devient, au fil de la période étudiée, un notable local. Il doit recevoir, établir des

¹⁵⁷² Thiercé Agnès, 1999, *op. cit.*, p. 259.

¹⁵⁷³ Foucault Michel, 1975, *op.cit.*, p. 179.

¹⁵⁷⁴ Bruxelles Julie, 2009, *op. cit.*, p. 87.

relations de confiance avec les autorités régionales et municipales que sont le maire, l'archevêque, et les hommes politiques locaux. La gestion des établissements est petit à petit confiée à l'inspecteur d'académie. Les visites des inspecteurs généraux sont toujours fréquentes. De rapports mensuels détaillés surveillant la vie de l'établissement sont transmis au recteur, après analyses et commentaires de l'inspecteur d'académie.

Au sein de son établissement, le proviseur est tout puissant. Il assure la direction et la bonne marche de la structure qu'il dirige. Il est même responsable du recrutement des élèves. Il veille avec le censeur, à maintenir une discipline, essentiellement répressive. Les sanctions applicables sont les privations de sorties, de promenades et les exclusions temporaires ou définitives, principalement pour des motifs moraux. L'autonomie des élèves est alors très réduite, voire inexistante entre 1850 et 1890. Les lycéens sont alors obligés de transgresser les prescriptions pour avoir un peu de liberté avec le risque de l'exclusion. Leurs demandes, inaudibles par l'administration, entraînent de nombreuses mutineries en France, mais rares et peu intenses à Besançon. En 1883, le proviseur rend compte que « *quelques élèves de Saint-Cyr ont murmuré au réfectoire* »¹⁵⁷⁵. Doit-on envisager le fait qu'il rende compte de cet incident, qui n'en est pas un, comme l'idée de montrer son autorité à son supérieur ou réellement la répression de ce qui pourrait être un début de mutinerie ?

À la fin des années 1880, il est demandé aux proviseurs de montrer plus de bienveillance et d'appliquer une discipline moins répressive. L'élève est alors vu plus positivement. Il faut faire appel à ses bons sentiments et à sa raison. L'arrêté du 5 juillet 1890 assouplit les règles qui semblaient immuables comme celle du silence. Il permet aux élèves de se parler dans les rangs, dans les réfectoires, et même pendant les cours de gymnastique. Il ne s'agit pas d'un relâchement, car comme le précise Henri Marion : « *la discipline libérale suppose des enfants sensibles aux moyens délicats, ou du moins susceptibles de le devenir, dont le fond, par conséquent, ne soit pas pervers, et dont la première éducation n'ait pas été trop mauvaise. Il faut rendre sans hésiter à leur famille, ceux qui ne paraissent pas perfectibles* »¹⁵⁷⁶. La crainte de la contagion est toujours centrale. Les proviseurs bisontins appliquent ces prescriptions et ne se plaignent que rarement des problèmes de discipline. La mise en place des conseils de discipline, auxquels participent les professeurs et les maîtres-répétiteurs, permet de rompre l'isolement du chef d'établissement. Face aux lycéens et à leur

¹⁵⁷⁵ AD Doubs, T1009, rapport du 1^{er} au 15 juin 1883.

¹⁵⁷⁶ Marion Henri, 1892, *op.cit.*, p. 239.

famille, une direction collégiale s'impose. Pour cela, au régime disciplinaire est ajoutée une partie récompense visant à sensibiliser ou à culpabiliser les lycéens les moins méritants. Par contre, Léon Bourgeois relativise les performances scolaires en attribuant des prix aux élèves qui font des efforts et qui sont exemplaires moralement. L'effort et le bon comportement moral sont récompensés par l'arrêté du 5 juillet 1890. Les sociétés sportives, mises en place dès 1890, permettent, certes à petite échelle, « *de s'exercer au self government* »¹⁵⁷⁷. Henri Marion défend avec force ses idées concernant les exercices physiques : « *il y a un remède plus sûr encore, du moins en harmonie avec l'âge des élèves et qui répond encore mieux aux besoins de leur croissance physique et morale, c'est le jeu athlétique en plein air, l'exercice musculaire en liberté* »¹⁵⁷⁸.

Après le conflit de 1914-1918, pour la première fois, le proviseur fait éditer un règlement disciplinaire distribué aux élèves et aux parents. La volonté du proviseur est de faire participer les parents au processus disciplinaire de l'établissement. Cette discipline ne se relâche pas. Elle se durcit, instaurant le passage devant le conseil de discipline pour des fautes ou punitions répétées. Les motifs d'exclusion définitive sont toujours liés à des affaires morales. Les élèves passent parfois devant le conseil de discipline, mais le proviseur intervient directement auprès des familles pour qu'ils retirent leur enfant. Par exemple, lors de la séance du conseil de discipline du 20 décembre 1930, le proviseur informe d'un incident très illustratif : « *un élève alsacien parti pour le congé de Toussaint, n'est pas rentré et a vagabondé pendant quelques jours ; j'ai demandé à la famille de le reprendre* »¹⁵⁷⁹. Concernant les pratiques corporelles, les exercices militaires sont effectués hors de l'établissement, le tir reste, mais dans le cadre de l'association sportive. L'éducation physique s'appuie sur les ouvrages proposés par l'École de Joinville. Ces derniers proposent encore une pédagogie et

¹⁵⁷⁷ *Ibid.*, p. 292.

¹⁵⁷⁸ *Ibid.*, p. 303.

¹⁵⁷⁹ AD Doubs, 1T7/12, conseil de discipline, séance ordinaire du 20 décembre 1930.

des commandements militaires. Pour les grands élèves, le sport scolaire se développe sous la direction des professeurs d'éducation physique.

La place de la gymnastique et de l'éducation physique dans ce système de contrôle

L'intérêt de cette monographie problématisée, permise par des sources importantes et rares, est d'aller plus loin que l'histoire institutionnelle habituellement mise en valeur par les ouvrages spécialisés. Le résultat est, à plusieurs titres, surprenant.

Dans les années 1850, la gymnastique n'est absolument pas la préoccupation principale des chefs d'établissement. Un professeur de gymnastique est présent avant 1850, certainement parce que le lycée a des classes préparatoires aux écoles du gouvernement et aux écoles militaires. La gymnastique est militaire parce qu'elle est enseignée par d'anciens sous-officiers, sortis du rang, venus compléter leurs maigres retraites. Ils appliquent aux lycéens les méthodes d'enseignement militaire qui leur ont été inculquées lors de leur passage à l'Armée. Les proviseurs mentionnent rarement les exercices de gymnastique dans leurs rapports, encore moins le professeur sauf pour des griefs. Le plus important pour eux est l'image que les parents conservent du lycée. Au final, l'enseignement des exercices physiques au sein du lycée ne constitue en aucun cas un argument de valorisation. Parfois, comme pour François Labuche, il est nécessaire de ne pas renouveler son contrat par une attitude et un enseignement qui inquiètent les parents. Cette discipline ne doit pas nuire à l'image du lycée.

Entre 1890 et 1914-1918, le théoricien reconnu de la gymnastique, Georges Demeny, souhaite qu'elle devienne "éducation physique" en se séparant des exercices militaires et acceptant qu'elle intègre des jeux scolaires. Il construit une didactique, une "rationalisation scientifique" afin d'en faire une nouvelle discipline présentant des finalités, des buts, des évaluations et une pédagogie respectant l'élève¹⁵⁸⁰. Ce concepteur est bien en phase avec les réformes de l'éducation voulues par le ministre Léon Bourgeois qui vise le développement de l'élève et non son "façonnage". Les conseillers du ministre semblent vouloir aller plus loin. Connaisseurs des systèmes éducatifs européens et influencés par celui proposé par l'Angleterre¹⁵⁸¹, ils veulent que les élèves puissent développer leur autonomie au sein des établissements scolaires. Pour atteindre de tels desseins, ils font entrer le sport par

¹⁵⁸⁰ Pociello Christian, « Une rationalisation scientifique, une visée pédagogique », VIGARELLO Georges (dir.) in *Anthologie commentée des textes historiques de l'éducation physique et du sport*, Paris, Ed. Revue EPS, 2001, pp. 118-124.

¹⁵⁸¹ Gabriel Compayré est le traducteur de plusieurs livres de John Locke, d'Alexander Bain.

l'intermédiaire d'associations constituées par et pour les élèves, sous la surveillance du proviseur. Dans les statuts de l'association sportive scolaire bisontine, le chef d'établissement est président d'honneur de l'USLVH¹⁵⁸². Nous pensons qu'Henri Marion voulait, comme Pierre de Coubertin¹⁵⁸³, l'autonomie la plus grande des élèves en s'inspirant du modèle anglais pour créer, ce qui sera dénommé plus tard, un "homme d'action". Mais, il n'est alors pas possible de faire entrer le sport par la grande porte. La solution trouvée est une pratique libre auto-organisée.

La guerre de 1914-1918 valorise et médiatise le sport¹⁵⁸⁴. Dans les établissements publics, malgré la volonté des hommes politiques, les exercices et la préparation militaires sont en perte de vitesse. Le tir subsiste par les associations sportives sous forme de championnat. Les publications de l'École de Joinville réforment l'éducation physique en prônant un éclectisme des méthodes. De même, la création des IREP, dans un contexte démographique toujours inquiétant, annonce la reprise en main de la formation des enseignants d'éducation physique par les médecins. Dès 1929, Besançon possède un centre d'éducation physique, puis s'installe l'IREP pour laquelle les professeurs du lycée sont enseignants. Nous formulons l'hypothèse que l'absence de sources et d'informations sur les cours de gymnastique et d'EP révèle le désintérêt pour cette pratique jugée obsolète face au développement des sports, alors plus ou moins "à côté du lycée". Cette idée est confirmée par d'Eugen Weber pour qui : « *la majorité d'entre eux [les professeurs de gymnastique] n'avaient pas de réelles méthodes pédagogiques et ces personnages obscurs passèrent sans laisser de traces, si ce n'est par l'ennui ou les plaisanteries qu'ils suscitèrent* »¹⁵⁸⁵. La création des CSA, en 1923, réveille et révolutionne les habitudes. Elle impose une gestion rectorale des calendriers et règlements. Toutefois, le comité n'a aucun lien avec le service d'enseignement dans le lycée. C'est à l'initiative du proviseur que Gustave Billet est indemnisé en heures supplémentaires pour l'encadrement de l'USLVH. Preuve s'il en est, que la pratique sportive

¹⁵⁸² AD Doubs, 1T/602, Statuts de l'Union sportive lycée Victor-Hugo, année 1918-1919.

¹⁵⁸³ Schantz Otto, « L'œuvre pédagogique de Pierre de Coubertin », in Gleyse Jacques (dir.), *L'éducation physique au XX^e siècle. Approches historique et culturelle*, Paris, Vigot, 1999, pp. 101-117.

¹⁵⁸⁴ Merckel Michel, *14-18, le sport sort des tranchées. Un héritage inattendu de la Grande Guerre*, Toulouse, Le pas d'oiseau, 2013. Ce que nuance Paul Dietschy, « Non, le sport n'est pas sorti des tranchées », consulté le 11 mars 2018, <https://www.editions-chistera.com/single-post/2017/04/30/Paul-Dietschy-35-Non-le-sport-nest-pas-sorti-des-tranch%C3%A9es>.

¹⁵⁸⁵ Weber Eugen, « Gymnastique et sports en France à la fin du XIX^e siècle : opium des classes », in Ehrenberg Alain (dir.), *Aimez-vous les stades : les origines historiques des politiques sportives en France (1870-1930), Recherches*, n° 43, avril 1980, pp. 185-220, p. 193.

est considérée. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Les plus importantes celles liées à l'image du lycée. En premier lieu, être sportif, c'est être en bonne santé physique et morale. Les deux étant liées par les hygiénistes comme nous l'avons montré par ailleurs¹⁵⁸⁶. En second lieu, c'est entrer dans le progrès, ce que souhaitent les classes privilégiées au cours des "Années folles". La passion du sport qui se développe permet alors d'oublier cette guerre si dévastatrice. Pour les jeunes, c'est surtout un moment de liberté, qui nécessite quelques rappels à l'ordre et à la politesse, mais aussi d'affrontements pour une victoire symbolique, de valorisation de soi et indiscutablement d'un exutoire de la discipline scolaire. Le sport concerne les grands élèves, ceux qui sont les moins dociles. Pour le lycée bisontin, c'est la production assurée d'une image de modernité.

Retour sur les concepts utilisés et la problématique

Notre projet consistait à démontrer que le contrôle mis en œuvre dans le système éducatif et, plus particulièrement, la surveillance des corps sont liées à des peurs. Ce climat anxiogène entraîne inévitablement une limitation de l'autonomie des lycéens. Quel rôle la gymnastique, l'éducation physique et/ou les sports ont-ils joué dans ce contrôle ? Les outils proposés, en 1975, par Michel Foucault permettent de repérer l'organisation de mécanismes de surveillance visibles ou invisibles. Dans l'enceinte du lycée, le protocole visible est identifiable facilement. Il est constitué par l'architecture, les autorités dépositaires de l'ordre, proviseur, censeur, surveillants. Moins visible, l'organisation temporelle joue un rôle essentiel. L'invisible, quant à lui, est induit par la morale et les normes sans oublier les contraintes matérielles comme l'uniforme, visible, mais qui induit un quadrillage virtuel.

Durant toute la période de notre étude, différentes stratégies sont envisagées suivant le modèle développé par Michel Foucault dans *Surveiller et punir*. Tout d'abord, la contrainte est totale, constante servie par la force de l'exemple. Toute l'organisation du lycée y concourt, y compris les tentatives d'empêcher l'élève de penser, voire de rêver, par un emploi du temps surchargé. Ce régime entraîne des mutineries. Il est violemment critiqué par des intellectuels et surtout des médecins au nom de l'hygiène. Alain Ehrenberg s'inspire de Michel Foucault lorsqu'il étudie "Le corps militaire". Il met en exergue des procédures sensiblement analogues et évoque la nécessité de la « *construction d'une pédagogie qui vise à contenir toute*

¹⁵⁸⁶ Dupaux Jean-Jacques, 2010, *op.cit.*

agitation »¹⁵⁸⁷, c'est-à-dire la pédagogie militaire. Dans les deux cas, il faut apprendre à obéir, car on s'adresse d'un côté à des enfants, mauvais par nature, qu'il faut socialiser par la contrainte et, de l'autre, à des soldats du rang composé de gens du peuple qu'il faut dresser. Comme le rappelle Alain Ehrenberg « *le pauvre étant financièrement peu utile et socialement dangereux, le dressage militaire consiste avant tout à le rendre utile en expérimentant sur lui les moyens d'extirper tout ce que produit d'infâme sa condition* »¹⁵⁸⁸.

Évoquant la fin du XIX^e siècle, après les défaites de Sadowa et Sedan et l'amélioration des technologies de guerre, Alain Ehrenberg explique qu'« *une nouvelle politique du soldat s'inaugure* »¹⁵⁸⁹. Elle « *oriente la pédagogie militaire vers la notion de "discipline active"* »¹⁵⁹⁰. En effet, il faut former des hommes résistants, mais aussi de haute moralité, vertueux pour devenir des combattants isolés, capables de livrer un combat sans surveillance et de disposer de « *capacités d'initiative* »¹⁵⁹¹. Pour arriver à cette fin, il faut faire du soldat un citoyen qui combat pour sa patrie. Les républicains ont défendu ce modèle pour l'Armée et l'important à l'école. Il s'agit de faire comprendre la nécessité de la discipline et des exercices physiques. C'est donc par l'autocontrainte que l'objectif de l'autonomie est atteint. Alain Ehrenberg cite le général Jourdy qui écrit en 1903 :

*« on a fini par reconnaître qu'on peut très bien dresser un soldat sans l'injurier [...] et même, qu'on le prend mieux par la douceur que par la brutalité. On a fini par s'apercevoir que les ménagements usités pour le dressage des chevaux sont applicables à l'homme. C'est un grand progrès »*¹⁵⁹².

Ce constat est-il transférable dans l'école à la fin du XIX^e siècle ? Ce n'est pas évident, même si de nombreux intellectuels et pédagogues défendent cette idée. Pour beaucoup de professeurs des disciplines générales, il s'agit d'une perte d'autorité dangereuse. Pour les professeurs de gymnastique formés par les militaires, l'évolution engagée par le manuel de 1891 est suffisante. La présence de jeux scolaires dirigés par le professeur est une avancée, mais nous n'en avons trouvé aucune référence dans les archives, de même pour la leçon de gymnastique. Les jeunes gens privilégiés et leurs parents sont plus sensibles aux sports anglais, qui permettent également de se différencier des jeux français, suffisants pour les classes

¹⁵⁸⁷ Ehrenberg Alain, 1983, *op. cit.*, p. 23.

¹⁵⁸⁸ *Ibid.*, p. 77.

¹⁵⁸⁹ *Ibid.*, p. 89.

¹⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 98.

¹⁵⁹¹ Ehrenberg Alain, 1978, *op.cit.*, p. 122.

¹⁵⁹² *Ibid.* p. 126.

primaires et les enfants du peuple. Ils sont encensés par le comité Jules Simon et l'USFSA. Comme le souligne si justement Eugen Weber, « *c'est dans les clubs de sport, déclarait George de Saint Clair, que seront entraînés les hommes d'action "qui savent vouloir, oser, prendre des risques, organiser, gouverner et être gouvernés"* »¹⁵⁹³. Selon Cyril Polycarpe, « *la question de l'autonomie de l'individu constitue le fond doctrinal de la pensée coubertinienne* »¹⁵⁹⁴. Mais « *il s'agit en fait d'une liberté autorisée, très précisément limitée dans le temps* »¹⁵⁹⁵. Elle est l'expression d'un pouvoir invisible possible grâce à l'autocontrainte et l'autorégulation des jeunes, qui savent que, s'ils dépassent les limites fixées par l'administration, cette "soupape de sécurité" sera supprimée. Paul Veyne définit le pouvoir chez Foucault d'une façon remarquable : « *c'est la capacité de conduire non physiquement les conduites d'autrui, de faire marcher les gens sans leur mettre de sa main les pieds et les jambes dans la position adéquate* »¹⁵⁹⁶. L'idée nouvelle de la punition est de transférer l'attribution de la sanction à l'auteur de la faute. L'autocontrainte amène à l'auto-sanction. Alain Ehrenberg précise à juste titre « *que l'autonomie n'est ni une libération ni l'envers peut-être une de ses plus belles ruses ?* »¹⁵⁹⁷.

Les rapports entre gymnastique, EP et sport et le contrôle des corps

Si les sports sont inexistantes dans l'institution scolaire et au lycée de Besançon jusqu'en 1890, la gymnastique a une place réduite, à l'écart du reste de la vie scolaire. Enseignée par des anciens militaires, elle se confond avec les exercices militaires, mais sans toutefois recevoir les faveurs de l'établissement bisontin. Les enseignants ont une grande part de responsabilité, mais leur recrutement et leur salaire peuvent expliquer cet état de fait. A ce sujet, Eugen Weber remarque que le salaire d'un professeur est semblable à celui d'un mineur ou d'un facteur de campagne avant le début du XX^e siècle¹⁵⁹⁸. Son premier but est d'enseigner l'obéissance, l'immobilité et le silence. Donc, les anciens militaires sont parfaits pour assurer ce contrôle des corps en gymnastique et faire appliquer les protocoles qu'ils ont enseignés à l'armée, et qui sont admis à l'école. Confrontés à l'installation du sport dans le cadre de pratiques d'élèves autogérées, ces enseignants ne sont pas formés, pas compétents pour enseigner ces activités nouvelles. Ils restent à l'écart de ces pratiques qui ne sont pas de leur

¹⁵⁹³ Weber Eugen, 1980, *op. cit.*, p. 219.

¹⁵⁹⁴ Polycarpe Cyril, 2016, *op.cit.*, p. 781.

¹⁵⁹⁵ Magnane Georges, *Sociologie du sport. Situation du loisir sportif dans la culture contemporaine*, Paris, Gallimard, 1964, p. 43.

¹⁵⁹⁶ Veyne Paul, *Foucault. Sa pensée, sa personne*, Paris, Albin Michel, 2008, p. 142.

¹⁵⁹⁷ Ehrenberg Alain, 1979, *op. cit.*, pp. 686-687.

¹⁵⁹⁸ Weber Eugen, 1980, *op. cit.*, pp. 192-193.

milieu social. A Besançon, Gustave Billet s'engage dans ces pratiques après avoir obtenu le CAEG degré supérieur. Son collègue, Julien Blanc-Tailleur s'attache à la gymnastique rationnelle. Par contre ces activités sont libératoires pour les élèves, mais tout de même surveillées par un maître-répétiteur qui s'assure et doit rendre compte du bon comportement moral des élèves. Le peu d'informations sur le contenu même des cours de gymnastique, après la parution des deux manuels officiels de 1891 et 1908, indiquent le désintérêt de l'administration pour une pratique corporelle qui forme les élèves sur les bases d'un temps révolu. Les idées d'Henri Marion et de ses collègues sont révolutionnaires pour le système d'éducation français. Il faut les instiller petit à petit. Mais, celles-ci connaissent une régression après la réforme de 1902, non dans les contenus, mais dans la vie scolaire. Viviane Isambert-Jamati repère une stabilité de plus de 25 ans après 1902¹⁵⁹⁹, même avec des gouvernements très différents (Bloc national puis Cartel des gauches). Michel Bernard affirme « *l'enseignement secondaire républicain paraît ainsi répondre à une triple visée utilitaire : démocratique, productiviste et nationaliste* »¹⁶⁰⁰. Et il note qu'« *à l'expansionnisme du primaire répond inversement le conservatisme du secondaire* »¹⁶⁰¹ qui rétablit le latin pour marquer sa différence. Ce revirement est lié, d'une part, à l'influence grandissante d'Emile Durkheim qui développe le déterminisme social et, d'autre part, à la médiatisation des idées de dégénérescence de la race, qui incite la population à garder ses acquis, à repousser des propositions libérales après la Première Guerre mondiale. Les médecins investissent le double champ, celui de l'EP, avec les docteurs Tissié, Merklen, Chailley-Bert, Latarjet, Debeyre, Soulas, Duvernoy, tous directeurs d'IREP et celui du sport avec les docteurs Boigey, Bellin du Coteau, Thooris, Richard, etc. Les premiers développent une gymnastique prudente basée sur la méthode suédoise. Les seconds sont très réticents à l'égard des formes de gymnastiques rationnelles, trop statiques et souhaitent un sport sous contrôle médical. Dans tous les cas, la surveillance médicale des jeunes corps est déterminante et l'autonomie des élèves limitée. Des règles impératives régissent le fonctionnement au sein de l'enceinte scolaire. Par contre, en ce qui concerne les pratiques il faut être plus réservé. Le principal du collège de Saint-Claude, dans ses avis sur Louis Picq, semble regretter qu'il ne fasse pas de gymnastique aux agrès : « *Monsieur Picq est plutôt "professeur d'éducation physique" que "maître de*

¹⁵⁹⁹ Isambert-Jamati Viviane, 1970, *op. cit.*, p. 221.

¹⁶⁰⁰ Bernard Michel, 1988, *op. cit.*, p.182.

¹⁶⁰¹ *Ibid.*, p. 185.

gymnastique »¹⁶⁰². Dans les rapports de 1930 et 1932, il remarque que M. Picq se borne à des séances de jeux : « *Maître sérieux, bon entraîneur dans les différents sports pratiqués par les élèves – basket-ball, foot-ball...* »¹⁶⁰³. Ces remarques confirment une évolution, qui n'est pas acceptée et comprise, par tous de la gymnastique à l'éducation physique. Les exercices aux agrès tendent disparaître au profit des pratiques de jeux scolaires.

Beaucoup plus incompréhensible est le manque de sources rectorales en Franche-Comté et au lycée sur la gymnastique ou l'EP lors de cette période. Alors qu'un IREP est créé à Besançon grâce à l'intervention du recteur Alengry¹⁶⁰⁴, alors que les professeurs du lycée Victor-Hugo sont intervenants à l'Institut, que Louis Picq et André Figer vont publier des fascicules sur une gymnastique rééducative, aucun rapport, aucune archive n'a pu être trouvée sur cette partie importante de leur intervention. Les rapports annuels, rédigés par les inspecteurs d'académie sur les bases des comptes rendus de tous les collèges et lycées de l'académie, ne font quasiment aucune mention des cours de cette discipline. Par contre les associations sportives sont régulièrement citées comme preuve de la bonne santé de l'établissement. Est-ce la fin de l'EP et la préparation de l'EPS dès 1890 et surtout après 1923 ?

Remarques conclusives et perspectives

À la suite de ce travail, plusieurs problèmes apparaissent dans l'histoire de l'éducation physique. Le premier est qu'il n'y a pas une histoire de l'EP, mais deux au minimum : une histoire de l'EP primaire et une autre, différente, de l'EP secondaire. Thierry Terret remarque très justement : « *aussi la plupart des travaux sur l'histoire de l'EPS qui couvre un temps suffisamment long passent-ils, au gré de leur périodisation, d'un ordre d'enseignement à l'autre, sans nécessairement prendre les précautions que devrait imposer une vigilance accrue envers l'importance des logiques de chaque système* »¹⁶⁰⁵. Il faut préciser que la tâche n'est pas facile dans la mesure où les sources venant de l'école primaire sont plus nombreuses à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. D'autre part, les sources institutionnelles

¹⁶⁰² AD Doubs, 1222W535, notes et propositions du chef d'établissement du 20 février 1928.

¹⁶⁰³ *Ibid.*, notes et propositions du chef d'établissement du 22 janvier 1932.

¹⁶⁰⁴ Hudedet Florian, Dupaux Jean-Jacques, « L'homme de l'ombre et l'acteur : pouvoir, soutien et résistance dans la mise en place des formations d'enseignants d'EPS dans l'académie de Besançon (1928-1975) » in Fuchs Julien, Renaud Jean-Nicolas (dir.), *La formation des enseignants d'éducation physique et sportives depuis 1945*, à paraître, 2018, (projet FORMEPS).

¹⁶⁰⁵ Terret Thierry, « L'identité de l'éducation physique à l'école primaire (1880-1998) », *Spirales. Une histoire de l'éducation physique. Enseignement primaire et secondaire. 1880-2000*, n°13-14, Lyon, CRIS-UFRAPS, 1998, pp. 337-363, p. 337.

présentent des programmes de 8 à 18 ans. On peut ajouter comme difficulté l'interpénétration des âges entre l'école primaire et les classes primaires de lycée, mais aussi entre les écoles primaires supérieures et les lycées. Ces deux types d'élèves s'affrontent lors de matchs organisés par les CSA, dans le cadre du sport scolaire.

Le second problème rencontré dans cette recherche, toujours au niveau des sources, surgit lorsqu'il s'agit de différencier la gymnastique des exercices militaires et des jeux. L'imprécision des sources, les multiples fonctions du professeur de gymnastique, homme à tout faire parfois à l'instar de Gustave Billet, ne facilitent pas la tâche sur la période étudiée.

De ces constats, et à la suite de ce travail qui vient d'être mené ici, surgissent plusieurs réflexions qui s'imposent à nous. Dans un premier temps, de 1850 à 1880, les pratiques corporelles proposées au lycée Victor-Hugo se résument à une gymnastique militaire atténuée, nuancée, stratifiée par les médecins et justifiée par l'hygiène.

Dans un second temps, pour la période 1880-1890, la vision militaire s'impose nettement amenant une confusion certaine entre gymnastique et exercices militaires. L'idée de revanche est utilisée pour former des patriotes. Cette gymnastique ne plaît pas aux parents des élèves du secondaire, mais elle semble être acceptée dans le primaire public qui développe les "bataillons scolaires"¹⁶⁰⁶.

Dans un troisième temps, de 1890 au début de la Première Guerre mondiale, Georges Demenÿ essaye de construire une "didactique" de la gymnastique. Bien évidemment, il s'appuie sur les connaissances physiologiques pour la construire, mais il agit véritablement dans une logique de constitution d'une discipline d'enseignement. Il faut parvenir l'officialisation d'un CAEG degré supérieur pour percevoir quelques changements signalés de la main de l'inspecteur d'académie par l'application de nouvelles méthodes dans l'enseignement de la gymnastique. Demenÿ, rédacteur des deux manuels de 1891 et 1908, intègre les jeux scolaires, plus par obligation que par conviction, semble-t-il, d'autant que les sports entrent dans l'école, mais à l'écart de la gymnastique.

Dans un dernier temps, après le conflit de 1914-1918, la confusion règne. Ce qui ressort de notre travail sur le lycée de Besançon est que la gymnastique ou l'EP est insignifiante, invisible. Pourtant, la création d'un IREP dans la ville, Institut dans lequel interviennent les professeurs de gymnastique du lycée, devrait logiquement assurer à cette discipline une

¹⁶⁰⁶ Bourzac Albert, « Les bataillons scolaires en France. Naissance, développement, disparition » in Arnaud Pierre (dir.), 1987, *op. cit.*, pp.41-62.

visibilité. Or, le docteur Maurice Duvernoy est centré sur les jeunes enfants. Il souhaite mettre en place une éducation physique préventive et prophylactique pour les élèves de l'école primaire et de la rééducation pour certains enfants, basées sur la méthode suédoise. Les publications de Duvernoy, Figer et Picq témoignent de cette volonté, mais aucun ne rejette les pratiques sportives. Ils font le choix dichotomique : éducation physique sur des bases de méthodes suédoises pour les jeunes et sport ou rééducation physique pour les adolescents. Par cette différenciation s'imposent deux éducations physiques : une pour le Primaire sur des bases scientifiques et une pour le Secondaire autour du sport qui reste à construire. Cette interprétation semble être confirmée par Guilhem Veziers lorsqu'il explique la fronde des étudiants de l'ENEP, soutenue par le syndicat pour obtenir le remplacement du docteur Chailley-Bert à la direction de l'École. Ernest Loisel est nommé, à la suite de ces revendications, directeur de l'École et Maurice Baquet prend le poste de directeur technique¹⁶⁰⁷.

Ces réflexions nous entraînent vers un nouveau découpage du champ historique de l'éducation physique d'avant 1945. Trois grandes catégories, temporellement et socialement ciblées, se détachent donc : une gymnastique militaire pour le peuple qui se développe dans l'école primaire, mais qui entre difficilement dans l'enseignement secondaire ; une éducation physique rationnelle et médicale utilisée après 1890 dans les écoles primaires et pour les élèves de moins de 15 ans (elle est hégémonique dans l'histoire de l'EPS,¹⁶⁰⁸ mais pas vraiment dans les établissements scolaires) ; le sport, dès 1890, en tant que "pédagogie nouvelle" par la responsabilisation des élèves, réservé aux adolescents de l'enseignement secondaire de plus de 15 ans.

Pour conclure, nous reprendrons deux citations explicites et illustratives de ces constats. La première d'Élie Pécault, en 1882, cité par Jacques Thibault, « *la gymnastique du moment était "chose morte, stérile, propre à faire bonne figure dans les règlements et programmes (mais) impuissante à inspirer le goût de l'exercice physique"* (Revue pédagogique, 2^e semestre 1882) »¹⁶⁰⁹. Le second fait référence au titre d'un article de Bernard Michon qui résume bien, selon nous, le problème de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement

¹⁶⁰⁷ Veziers Guilhem, 2007, *op. cit.*, pp. 94-95.

¹⁶⁰⁸ Nous adhérons au propos de Jacques Defrance et Taieb El Boujjoufi lorsqu'ils relativisent le mythe de la médicalisation de l'EP. Defrance Jacques, El Boujjoufi Taieb, « Qui a peur du pouvoir médical ? À propos du mythe de la médicalisation de l'éducation physique et de la mission d'Éducation pour la santé », *Movements & Sport Sciences*, n° 80, 2013, pp. 5-13.

¹⁶⁰⁹ Thibault Jacques, *Itinéraire d'un professeur d'éducation physique. Un demi-siècle d'histoire et d'éducation physique en France*, Clermont-Ferrand, AFRAPS 1992, p. 175.

secondaire à la fin de cette période : « *L'école, cette forteresse qui se remplit d'un sport signifiant* »¹⁶¹⁰.

¹⁶¹⁰ Michon Bernard, « *L'école, cette forteresse qui se remplit d'un sport signifiant* », *STAPS*, n° 1, pp.44-49.

Etat de sources, bibliographie et annexes

Sommaire

Chapitre 1 - Etat des sources

1 - Archives nationales

F/17/2481 Instruction publique, rapports mensuels sur les établissements publics et libres d'enseignement secondaire, classés par académies départementale : Côte-d'Or à Jura.

F/17/2647, Instruction publique, Amoros

F/17/2649, Instruction publique, rapports trimestriels 1858-1863

F/17/6916, Instruction publique, gymnastique 1854

F/17/7518, Instruction publique, gymnastique 1869

F/17/7537, Instruction publique, prospectus des lycées : Besançon (1868, 1875, 1883, 1890)

F/17/7563 à F/17/7567, Instruction publique, rapports de l'inspection générale de 1861-1865.

F/17/7563, Instruction publique, inspection générale des lycées 1861-1885

F/17/7564, Instruction publique, inspection générale Besançon (1870, 1879, 1880)

F/17/7582, Instruction publique, état sanitaire lycées 1861-1866

F/17/7583, Instruction publique état sanitaire lycées 1872-1873

F/17/7728, Instruction publique, lycées et collège royal de Besançon : personnel et affaires diverses

F/17/7729, Instruction publique, lycées et collège royal de Besançon : personnel et affaires diverses

F17 /7537-12, Instruction publique, prospectus du lycée de Besançon 1875.

F17/14069, Instruction publique, affaires diverses, Lycée, 1895-1898

F17/7729 dossier administratif Clément Jean-Pierre

F17/21 567/B, dossier administratif Radwan de Plusanski Émile

2 - Archives départementales du Doubs

2-1 - Lycée Victor-Hugo 1T7/1-1T7/621

1T7/1, circulaires et instructions ministérielles 1811-1940

1T7/2, instructions rectorales, 1833-1940

1T7-7, registres des procès-verbaux du conseil d'administration, 1855-1872

1T7-8, registres des procès-verbaux du conseil d'administration, 1872-1887

1T7/9, registres des procès-verbaux du conseil d'administration, 1887-1914

1T7/10, registres des procès-verbaux du conseil d'administration, 1902-1932

1T7/11, registres des procès-verbaux du conseil d'administration, 1932-1968

1T7/12, registres des procès-verbaux du conseil de discipline, 1918-1938

1T7/14, rapports annuels d'activité, 1918-1940

1T7/16, réponses aux enquêtes et aux demandes de renseignements du ministère de
l'Instruction publique et du Rectorat, 1883-1940

1T7/25, correspondance envoyée, 1839-1851

1T7/81, inventaire gymnastique 1889-1908.

1T7/95, travaux 1836-1939

1T7/97, inspection 1881-1907

1T7/473, registres élèves 1874-1875

1T7/474, registres élèves 1888—1889

1T7/478, registres élèves 1905-1906

1T7/494 à 1T7/516, dossiers d'inscriptions, 1935-1945

1T7/582, organisation du régime disciplinaire, 1925-1940

1T7/583 à 1T7/588, retenues 1869-1890

1T7/601, instruction militaire, 1889-1923

1T7/602, activités sportives, 1899-1939

2-2 - Archives du Rectorat

La série T a connu plusieurs tentatives de reclassement. Deux seulement sont conformes au classement réglementaire. Le classement de série T, proprement dite, est assez aléatoire.

T10, emploi du temps. Académie de Paris 1873-1874.

T11, examens (compositions) : résultats. Inspections générales, rapport. Emplois du temps, règlements intérieurs. 1850-1856

T12, effectifs scolaires. Listes de mérite. Candidats au baccalauréat (et résultats).1887-1890

T14, effectifs : états. 1891-1895

T16, effectifs : états 1895-1922

T19, études et discipline. 1928-1932

T21, frais d'études et pensions, bureau d'administration des lycées et collèges, rapports hebdomadaires des collèges communaux, organisation des cours. 1857-1863

T33, registre des procès-verbaux de séances. Conseil académique 1849-1854

T69 Procès-verbaux de sessions et rapports. Conseil académique 1865-1887

T74, documents généraux. Correspondance, bourses, traitements des professeurs, 1885-1886

T75 : affaires diverses. Demandes de crédits supplémentaires, effectifs, renseignements budgétaires. 1873-1874

T78, dégrèvements de frais de pension. Généralités. Correspondance. Etat du lycée. T82.

T79, affaires diverses. « Complot des pilules », disciplines, tentatives de mutinerie, effectifs, bourses, remises de frais. 1875-1877

T81 affaires diverses. Correspondance, bourses, emplois du temps, effectifs. 1870-1872.

T83, affaires diverses. Correspondance, généralités, bourses, effectifs, achat de matériel. 1883-1884

T84, affaires diverses. Personnel, comptabilité, bourses, remises de frais, effectifs. 1887-1888

T86, lycée de Besançon. Personnel, 1898-1930

T88, études et discipline. Correspondance, séances du Conseil de discipline, tableaux de compositions, résultats d'examens, programmes des cours, relations avec les autorités religieuses. 1891-1903

T158, administration académique, divers, 1891-1901

T91, Besançon, bâtiments, correspondance 1873-1894

T314 Affaires diverses. Correspondance, bourses, emplois du temps, effectifs. 1860-1865

T316, études et discipline. 1904-1924

T318, Lycées de garçons. Etudes et discipline. 1891-1932

T323, procès-verbaux de sessions et rapports. Conseil académique 1826-1861

T326, procès-verbaux de sessions et rapports. Conseil académique 1891-1900

T328, rapport au conseil académique sur la situation de l'enseignement secondaire dans l'académie de Besançon en 1919-1920, p. 3.

T330, rapport de l'inspecteur d'académie du, 1 juillet 1858.

T374, transformation du cours secondaire en collège. Projet de construction. 1906-1910

T390, lycées de garçons. Etudes et discipline. 1910-1918

T415, procès-verbaux de sessions, correspondance. Conseil académique 1927-1930

T427, lycées et collèges. Etudes et discipline. 1922-1925

T432, E.P.S. garçons de Besançon. Affaires diverses. 1920-1930

T451, affaires diverses. Personnel, correspondance, bourses, effectifs et exonérations d'études. 1911-1918

T455, lycées et collèges. Etudes et discipline. 1904-1921

T457, matériel et comptabilité 1891-1905

T902, procès-verbaux de rentrée. Procès-verbaux de fin d'année scolaire. Organisation des distributions des prix. 1926-1927

T913, enseignement secondaire et E.P.S. Réunions du conseil de discipline. 1912-1917

T935, divers

T937, procès-verbaux de sessions. Conseil académique 1901-1910

T1009, rapports bimensuels. 1883-1904

T1010, rapports mensuels. 1904-1933

T1097, enseignements primaire et secondaire. Emplois du temps 1926-1927

T1100, lycées et collèges. Emplois du temps 1897-1904 Emplois du temps

T1101, enseignement primaire et secondaire. Emplois du temps 1904-1907

T1102, enseignement primaire et secondaire. Emplois du temps 1916-1918

T1278, affaires générales. 1933-1938

T1288, circulaires rectorales concernant : l'enseignement primaire (1888-1926)

T1294, rapports trimestriels. 1935-1943

T1251, comité sportif d'académie, compte d'administration. 1927-1933

T1377 dossier administratif Blanchet Jean-Baptiste

T1378, dossier administratif Bon Joseph

T1380, dossier administratif Boulet François

T1383, dossier administratif Brouzes

T1382, dossier administratif Bralley Léon

T1382, dossier administratif de Louis Brédiff

T1390, dossier administratif Clément Jean-Pierre

T1393, dossier administratif Courlet Léon

T1401, dossier administratif Dubourdieu Jean

T1404, dossier administratif Fabre Guillaume

T1409, dossier administratif François Nicolas

T1411, dossier administratif Gardiennet François

T1430, dossier administratif Labuche François

T1448, dossier administratif Sarazin Charles

T1457, dossier administratif Vidal Julien

T1458, dossier administratif Villermeux Joseph

T1449, dossier administratif Morillot Edme

T1450, dossier administratif Munier Alphonse

T1459, dossier administratif Voisin Charles

T1466, dossier administratif Gustave Billet

T1479, dossier administratif Coussé Michel

T1489, dossier administratif Gros Albert

T1510, dossier administratif Parizot Joseph

T1574, calendrier sportif. 1933-1938

1T128, accidents scolaires 1934-1936.

1T308, création du collège royal

1T582, règlement disciplinaire, 15 novembre 1925 Autres archives

2-3 - Autres séries

5Fi7, album de photographies légendées du bâtiment et des classes du lycée Victor-Hugo,
1912-1913

784 - PR1, lycée Victor-Hugo, distributions des prix

1122W93, dossier administratif Blanc-Tailleur Julien

1122W2, dossier administratif Alengry Franck

1122W346, dossier administratif Figer André

1122W535, dossier administratif Picq Louis

OAC66, Travaux ville de Besançon

3 - Archives municipales de Besançon

1R-26, instruction publique. Bâtiments. Lycée Pasteur et lycée Victor-Hugo 1815-1919

4M12, lycée Victor-Hugo, suivi des travaux, 1830-1895

4M13, lycée Victor-Hugo, suivi des travaux, 1901-1946

285W38, procès-verbal d'état des lieux du lycée Victor-Hugo à Besançon

Archives numérisées :

http://memoirevive.besancon.fr/?id=recherche&action=search%26form_search_fulltext%3D+%22Besan%C3%A7on+.+Plan+.+1800-1900%22%26label_fulltext%3D%26tri%3D&label_complete_search=+%22Besan%C3%A7on+.+Plan+.+1800-1900%22&type=

AM Besançon, CP-B-P41-0009, Lycée Victor Hugo, Besançon, Louis Mosdier éditeur, 1908/1912

AM Besançon, CP-B-P41-0012, Louis Mosdier, édit. , 1908/1912

AM Besançon, CP-B-P41-0013, Grande Cour et façade de la Gymnastique Louis Mosdier, édit., 1908/1912

AM Besançon, CP-B-P41-0053, Lycée Victor Hugo, 1897/1902

AM Besançon CP-B-P41-0054-01, Lycée Victor Hugo, 1897/1902

AM Besançon, CP-B-P41-0055, Lycée Victor Hugo, 1897/1902

AM Besançon, CP-B-P41-0063, Lycée de Besançon - Ire équipe de football-rugby (1910-11)
[image fixe] : L. Mosdier, édit. Besançon, 1910/1911

AM Besançon, CP-B-P41-0064, Lycée de Besançon – 2e équipe de football-rugby (1910-11)
[image fixe] : L. Mosdier, édit. Besançon, 1910

AM Besançon, CP-B-P41-0066Hôpital militaire du Lycée Victor-Hugo : Édit L. Gaillard Prêtre, 1914/1915

AM Besançon, CP-B-P46-0211, Besançon - Inondations de janvier 1910 - Cour du Lycée Victor Hugo, Éditions Mauvillier, 1904/1910

4 - Autres sources

4-1 - Archives privées du Docteur Henri Duvernoy

Archives personnelles du Docteur Henry Duvernoy (fils de Maurice Duvernoy), Besançon

IREP Besançon

4-2 - Anciennes archives du lycée Victor Hugo

Documents non retrouvés dans la série 1T7 du lycée Victor-Hugo aux archives départementales du Doubs.

Archives du lycée Victor-Hugo, lettre du 16 mars 1936, projet de prospectus du proviseur au recteur, non classé

Archives du lycée Victor-Hugo, lettre du 6 février 1906 du ministre au recteur, non classé

5 - Textes officiels

Les textes réglementaires ont été consultés sur Gallica, Persée (BAMIP de 1850 à 1889), à la bibliothèque universitaire de Lettres-Sciences humaines de Besançon (BAMIP de 1889 à 1938).

Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique (BAMIP)

Circulaires et instructions officielles relatives à l'Instruction publique

Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés.

6 - Livres et articles antérieurs à 1939

Aulard François-Alphonse, *Napoléon I^{er} et le monopole universitaire*, Paris, A. Colin, 1911.

Baudin Léon, Besançon en 1904. *La dernière année démographique et sanitaire*, Besançon Dodivers, 1905.

Amoros y Ondéano, *Manuel d'éducation physique gymnastique et morale*, Paris, Roret, 1830.

Angeville (d') Adolphe, *Essai sur la statistique de la population française considérée ou quelques-uns de ses rapports physiques et moraux*, Paris, Delloye, 1836.

Anonyme, *Le livre sans titre*, Paris, Audin, 1830.

Bain Alexander, *La Science de l'éducation*, Paris, G. Baillièrè, 1888, (3^e éd.)

Barrès Maurice, *Les déracinés*, Paris, Emile Paul, 1911 (1^{ère} éd. 1897).

Baudin Léon, Jeannot Z., *Annuaire démographique et sanitaire : année 1890-1891-1892*, Besançon, Dodivers et C^{ie}, 1893.

Bauer Arthur, *La culture morale aux divers degrés de l'enseignement public*, Paris, M. Giard & E. Brière, 1913.

Bellin du Coteau Marc, *L'éducation physique : obligation nationale*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1918.

Bérard Pierre, « Enseignement de la gymnastique dans les lycées », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, série 2, tome 1, Paris, J-B. Baillièrè, 1854.

Bérard Pierre, Rapport Bérard, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, série 2, n°1, 1854.

Paul Bert, « Allocution devant la commission de l'éducation militaire », 25 janvier 1882, Journal officiel, 26 janvier 1882.

Boigey Maurice, *L'élevage humain. Formation du corps Éducation physique*, Paris, Payot, 1917.

Boigey Maurice, *L'élevage humain. Réforme intellectuelle Réforme morale*, Paris, Payot, 1917.

Boigey Maurice, *Physiologie générale de l'éducation physique*, Paris, Payot et C^{ie}, 1919

Boigey Maurice, « Des effets physiologiques de l'exercice corporel et des accidents de santé imputables à la sédentarité chez l'enfant et chez l'adolescent », *BAMIP* n°2506, 13 février 1923.

Boigey Maurice, *Manuel scientifique d'éducation physique*, Paris, Masson et C^{ie}, 1939 (4^e édition) p. 9, préface de la première édition mars 1922.

Boigey Maurice, *Manuel scientifique d'éducation physique*, Paris, Masson et C^{ie}, 1950 (5^e édition) p. 5, préface de la cinquième édition.

Bouchut Eugène, « Des avantages de la gymnastique dans l'éducation physique de l'enfance », *Journal officiel de l'Empire français*, mardi 5 janvier 1869.

Bourdon Georges, « Au XIX^e siècle », Collectif, *Encyclopédie des sports*, tome 1, Paris Librairie de France, 1924, pp. 82-156.

Bréal Michel, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1872.

Broca Paul, *Sur la prétendue dégénérescence de la population française*, Paris, Martinet, 1867.

Bulletin de l'Académie de médecine, Tome XV, séance du 27 avril 1886, pp. 591-643 ; Tome XVI, séance du 14 septembre 1886, pp. 219-230 ; Tome XVII, séance du 21 juin 1887, pp. 673-687 ; Tome XVIII, séance du 2 août 1887, pp. 184-643-216 ; Tome XX, séance du 31 janvier 1888, pp. 221-240 ; Tome XVIII, séance du 26 juillet 1887, pp. 143-172 ; Tome XV, séance du 27 avril 1886, pp. 125-129.

Cabanis Pierre Jean Georges, *Rapports du physique et du moral de l'homme* Paris, Firmin Didot Pet F, 1815

Comité des exercices physiques dans l'éducation, *Manuel des jeux scolaires et des exercices athlétiques*, Paris, Delalain Frères, 1888.

Coubertin de Pierre, *Pédagogie sportive : histoire des exercices sportifs, technique des exercices sportifs, action morale et sociale des exercices sportifs*, Paris, J. Vrin, 1972, (1^{er} é, 1922).

Dally Eugène (1880), « De l'éducation corporelle en France : son état présent, ses lacunes, son programme », in Ministère de l'agriculture et du commerce, *Congrès international d'hygiène*, (Paris 1er- 10 août 1878), tome 2, Paris, Imprimerie nationale, pp. 167-171.

- Dally Napoléon, *De la régénérescence de l'espèce humaine par la gymnastique*, Paris, Dupont, 1848.
- Dénarié Gaspard, *De l'établissement d'un bain d'eau courante à Chambéry*, Chambéry, Chatelain, 1883.
- Esquirol Jean Etienne Dominique, *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico légal*, Paris, J-B. Baillière, 1838.
- Féry d'Esclands Alphonse, Dally Aristide, *De la gymnastique. Commentaires anatomiques et physiologiques destinés à compléter le Manuel de gymnastique publié en 1884 sous les auspices des Ministères de la l'Instruction publique et de la Guerre et à servir de guide pratique aux instituteurs des écoles primaires*. Paris, Société de typographie, 1884.
- Figer André, *Gymnastique corrective du maintien*, Besançon, V. Chicandre, 1937.
- Fodéré François Emmanuel, *Traité de médecine légale, d'hygiène publique ou de police de santé*, Paris, Imprimerie Mame, 1813-1815, (6 tomes).
- Fodéré François-Emmanuel, *Leçons sur les épidémies et l'hygiène publique*, Paris, F.-G. Levrault, 1822-1824
- Fonssagrives Jean-Baptiste, *De la régénération de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille et en particulier du rôle de la mère dans l'éducation physique des enfants*, Montpellier, Paris, J-B. Baillière et fils, 1867.
- France Anatole, Rebeyrol, *Faites haïr la Haine*, Marseille, Coopérative d'édition et librairie de la Fédération des syndicats des membres de l'enseignement laïque, 1919.
- Garnier Pierre, *Hygiène de la génération, onanisme, seul et à deux, sous toutes ses formes et leurs conséquences*, Versailles, A Litzellmann, 1887 (3^e édition).
- Guillaume Louis, *Hygiène des écoles : conditions architecturales et économiques*, Paris, Baillière, 1874.
- Guizot François, *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'Instruction publique en France*, Paris, Maradan, 1816, p. 2.
- Guyau Jean-Marie, *Éducation et hérédité. Étude sociologique*. Paris, Félix Alcan, 1889.

Héreau, Joachim, *Des écoles sous le rapport de l'éducation physique et de l'hygiène* : document adressé au comité central d'instruction primaire de la ville de Paris, Paris, Chez L. Hachette, 1840.

Kergomard Pauline, *L'éducation maternelle dans l'école*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1895.

Labrosse Eugène, *L'école de Joinville 1852-1930*, Joinville-le-Pont, Imprimerie de l'école, 1930.

Lacassagne Alexandre, *Précis d'hygiène privée et sociale*, Paris, G. Masson éditeur, 1879 (2^e éd.).

Lachaize Claude, *Topographie médicale de Paris ou examen général des causes qui peuvent avoir une influence sur la santé des habitants de cette ville, le caractère de leurs maladies et le choix des précautions hygiéniques qui leurs sont applicables*, Paris, J-B. Baillière. 1822.

Lagneau Gustave, « Discussion : Du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles », *Bulletin de l'Académie de médecine*, Tome XVIII, séance du 2 août 1887, pp. 591-643.

Lagrange Fernand, *Physiologie des exercices du corps*, Paris, Félix Alcan, 1889 (2^e éd.).

Laisné Napoléon, *Application de la gymnastique à la guérison de quelques maladies, avec des observations sur l'enseignement actuel de la gymnastique*, Paris, Librairie Louis Leclerc, 1865,

Lamarzelle de Gustave, *La crise universitaire d'après l'enquête de la chambre des députés*, Paris, Perrin et C^{ie}, 1900.

Lamy Georges, Gobron Louis, « Conclusion » in *Bulletin de législation scolaire*, n° 6, 15 avril 1912.

Laprade de Victor, *L'éducation homicide, plaidoyer pour l'enfance*, Paris, Didier, 1868.

Laurens A., *Annuaire statistique du département du Doubs pour l'année bissextile 1812*, Besançon, imprimerie Claude-François Mourgeon, 1812

Laurie André, *Mémoires d'un collégien. Un lycée de département*, Paris, Hetzel et Cie, 1884,

Libermann Henri, *De la valeur des bains froids dans le traitement de la fièvre typhoïde, de leurs indications et contre-indications*, Paris, G. Masson, 1874.

Lisle Egiste, *Du suicide : statistique, médecine, histoire et législation*, Paris, J-B. Baillière, 1856.

Londe Charles, *Gymnastique médicale*, Paris, Groulebois, 1821,

Maneuvrier Edouard, *L'éducation de la bourgeoisie sous la République*, Paris, Léopold Cerf, 1888

Marion Henri, *L'Éducation dans l'université*, Paris, Armand Colin, 1892.

Meynier Joseph, *Études hygiéniques sur Besançon*, Besançon, Dodivers, 1876

Migne Abbé, *Nouvelle encyclopédie théologique*, tome 34, paris, J-P Migne éditeur, 1852.

Ministère de la Guerre *Projet de règlement général d'éducation physique*, première partie :
Éducation physique élémentaire, enfance, Paris, Hachette, Berger-Levrault, 1919.

Ministère de la Guerre, *Projet de règlement général d'éducation physique*, troisième partie :
Éducation physique supérieure, sportive et athlétique (hommes de 18 à 30 ou 35 ans),
Paris, Imprimerie nationale, 1921.

Ministère de la Guerre *Projet de règlement général d'éducation physique*, quatrième partie :
adaptations professionnelles, titre 1 : éducation et instruction physique militaire, Paris,
Imprimerie nationale, 1921.

Ministère de la Guerre *Projet de règlement général d'éducation physique*, quatrième partie :
adaptations professionnelles, titre 1 : rééducation physique militaire, Paris, Charles-
Lavauzelle, 1922.

Ministère de la Guerre, *Projet de règlement général et d'éducation physique*, annexe :
instruction sur le rôle du médecin dans l'éducation et la rééducation physiques, Paris,
Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1922.

Ministère de la guerre, *Règlement général d'éducation physique. Méthode française*,
première partie, titre I : Bases physiologiques, titre II : Bases pédagogiques, titre III :
Pédagogie appliquée, Paris, Imprimerie nationale, 1925.

Ministère de la guerre, *Règlement général d'éducation physique. Méthode française*,
troisième partie : titre VI. Éducation physique militaire, Paris, Imprimerie nationale,
1928.

Ministère de la Guerre, *Règlement général d'éducation physique*, annexe 2. Manuel de l'instructeur militaire, Paris, Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1937.

Ministère de l'Instruction publique, *Manuel de gymnastique (première partie) et des exercices militaires*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1880.

Ministère de l'Instruction publique, *Manuel de gymnastique (deuxième partie) et des exercices militaires*, Paris, Hachette et Cie, 1881.

Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*, Paris, Imprimerie nationale, 1891.

Ministère de l'Instruction publique, *Manuel d'exercices physiques et jeux scolaires*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1908.

Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts et ministère de la Guerre, *Projet de règlement général d'éducation physique : deuxième partie éducation physique secondaire (jeunes gens de 13 à 18 ans)*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1920.

Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts et ministère de la Guerre, *Projet de règlement général d'éducation physique : deuxième partie bi : éducation physique secondaire (jeunes filles de 13 à 18 ans)*, Paris, Imprimerie nationale, 1921.

Moran Denise, « voici enfin une lettre accusatrice », *Le Quotidien*, mardi 30 septembre 1924.

Mourier Adolphe, *Notes et souvenirs d'un universitaire. 1827-1889*, Orléans, Georges Jacob, 1889.

Mosso Angélo, *L'éducation physique de la jeunesse*, préface du Commandant Victor Legros, Paris, Félix Alcan, 1895.

Nic, *Le lycée corrupteur*, Paris, La renaissance française, 1909.

Oger Marcel, « La race française dégénère... », *L'auto*, vendredi 12 novembre 1920.

Nisot Marie-Thérèse, *La question eugénique dans les divers pays : aperçu historique Grande-Bretagne, États-Unis, France*, tome 1, Bruxelles Georges Van Campenhout, 1927.

Ourliac Edouard, *Physiologie de l'écolier*, Paris, Aubert et Cie, Lavigne, 1841.

Paté Henry, « Pour un ministère de la santé publique », *La vie au grand air*, 15 avril 1919, cité par, p. 19-20.

Pavet de Courteille Charles, *Hygiène des collèges et des maisons d'éducation*, Paris, Gabon et C^{ie}, 1827.

Paz Eugène, *La gymnastique obligatoire*, incluant « Rapport à son excellence M. Duruy, ministère de l'instruction publique, sur la mission remplie par Eugène Paz à l'effet d'étudier l'organisation de l'enseignement gymnastique en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en Hollande », Paris, Librairie de L. Hachette et C^{ie}, 1868.

Paz Eugène, *La gymnastique raisonnée, moyen infaillible de prévenir les maladies et de prolonger l'existence*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1880.

Paz Maxime, « Un paradoxe », *La Gymnastique*, 2 décembre 1888.

Perrière (de) Claude, « Belle, mais triste », *le Petit Comtois*, 15 mai 1919

Pointe Jacques-Pierre, 1846, *Hygiène des collèges : comprenant l'histoire médicale du collège royal de Lyon*, Paris, J.-B. Baillière, Lyon, C. Savy jeune, 1846.

Piellard Marcellin, « Notre enquête chez les scolaires. Besançon – Union sportive du Lycée Victor-Hugo », *Lyon-Sport*, 28 janvier 1899, p. 10, http://collections.bm-lyon.fr/PER00318873/PAGE10_PDF, consulté le 10 février 2018.

Picq Louis, *Exercices de gymnastique corrective*, Besançon, A Faivre, 1933.

Picq Louis, *Leçons d'éducation physique*, Besançon Chicandre, 1938.

Recueil de règlements relatifs à l'enseignement secondaire, Paris, Imprimerie nationale, 1900.

Rochard Jules, *Traité d'hygiène publique et privée*, Paris, Octave Doin, 1897.

Ribot Alexandre, *La réforme de l'enseignement secondaire*, Paris Armand Colin, 1900.

Richet Charles, *la sélection humaine*, Paris, Felix Alcan, 1919.

Simon Jules, *La réforme pour l'enseignement secondaire*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1874.

Sous-secrétariat d'État de l'éducation physique. *Règlement général d'éducation physique. Méthode française*, deuxième partie. Avant-propos. L'Entraînement sportif. Titre IV. Sports individuels. Titre V. Sports collectif. Annexes. Organisations diverses, Paris, Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1931.

Sous-secrétariat d'État de l'éducation physique, *Règlement général d'éducation physique.*

Méthode française, annexe n° 1. Rôle du médecin, Paris limoge, Nancy, Charles-Lavauzelle, 1931.

Tarde Gabriel, *L'opinion et la foule*, Paris, puf, 1989 (1^{er} éd. 1901).

Tissié Philippe, *L'Éducation physique et la Race. Santé-Travail-Longévité*, Paris, Flammarion, 1919.

Tissot Samuel, *L'onanisme. Essai sur les maladies produites par la masturbation*, Paris Garnier Frères, 1905.

Troux Albert, *L'école centrale à Besançon, an IV - an IX*, Paris, Ed. Alcan, 1926.

Vallès Jules, *Le bachelier*, Paris G. Charpentier, 1881 (3^e édition).

Vergnes Charles-Charlemagne, *Manuel de gymnastique à l'usage des écoles primaires, des écoles normales primaires, des lycées et des collèges*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1869.

Vernois Maxime, « De l'état hygiénique des lycées de l'Empire en 1867. Rapport présenté à son excellence M. Duruy », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Tome XXX, 1868, pp. 273-384.

Voivenel Paul, « De l'extension des sports athlétiques » in *Congrès international de l'éducation physique* : Paris, 17-20 mars 1913. Tome I, rapports, Paris, JB. Baillièrre et fils, 1913, pp. 295-316.

Wallich Victor, *Ce que feront les femmes après la guerre*, conférence faite pour "l'entraide des Femmes françaises" le 5 juillet 1917, Paris, Imprimerie de la Cour d'appel, 1917, 16 p.

Wallich Victor, *Mesures urgentes à prendre contre la dépopulation*, Paris, Masson éditeur, 1919, 12 p.

Chapitre 2 - Bibliographie

1 - Ouvrages, mémoires et thèses

Adoumié Vincent, *De la république à l'Etat français. 1918-1944*, Paris, Hachette, 2005.

Agulhon Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848*, étude d'une mutation de sociabilité, Paris, Armand Colin, 1977.

Andrieu Bernard (dir.), *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Paris, CNRS éditions, 2006.

Ariès Philippe, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1971.

Arnaud Pierre (dir.), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 1987.

Arnaud Pierre et Terret Thierry, *Éducation physique et politique sportives (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, CTHS, 1995.

Arnaud Pierre, Clément Jean-Paul, Herr Michel (dir.) *Éducation physique et sport en France. 1920-1980*, Clermont-Ferrand, AFRAPS, 1989.

Arnaud Pierre, *Le corps en mouvement. Précurseurs et pionnier de l'éducation physique*, Toulouse, Privat, 1981.

Arnaud Pierre, *Les savoirs du corps. Éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982.

Avanzini Guy, Hochepped François, *Les cultures du corps et les pédagogies chrétiennes XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions Don Bosco, 2010.

Barbazanges Jean-Paul, *De l'hygiène de la respiration à l'éducation physique en plein air (France-XIX^e siècle)*, mémoire ENSEP, Châtenay-Malabry, 1972.

Barbazanges Jean-Paul, *De l'hygiène de la respiration à l'éducation physique en plein air en France au XIX^e siècle*, Thèse sous la direction de Canguilhem Georges, Université de Paris VII, 1972

Barjot Dominique, Chaline Jean-Pierre, Encrevé André, *La France au XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, puf, 1998 (3^e édition corrigée).

Bernard Michel, *Le corps*, Paris, Editions universitaires, 1972.

Bernard Michel, *L'expressivité du corps*, Paris, Éditions Universitaires, 1976.

Bernard Michel, *Critique des fondements de l'éducation : généalogie du pouvoir et/ou de l'impouvoir d'un discours*, Paris, Chiron, 1988.

Bidalot Georges, *Besançon des origines à nos jours*, Sainte-Croix, Pontarlier, Presse du Belvédère, 2009.

Bourdelaï Patrice (dir.), *Les hygiénistes, enjeux, modèles et pratique*, Paris, Belin, 2001.

Bousquet Pierre et all., *Histoire de l'administration de l'enseignement en France. 1789-1981*, Genève, Librairie Droz, 1983.

Brohm Jean-Marie, *Corps et politique*, Paris, Éditions Universitaires, 1975.

Callède Jean-Paul, *Les politiques sportives en France au XX^e siècle. Essai de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000

Carol Anne, *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1995.

Caron Jean-Claude, *A l'école de la violence. Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1999.

Caron Jean-Claude, Stora-Lamarre, Yvrel Jean-Jacques, *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX^e-XX^e siècle)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.

Caspar Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, Lycéens, Lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Paris, INRP, 2005.

Charle Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1991.

Chaussinand-Nogaret Guy (dir.), *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris Tallandier, 1991.

Chervel André, *Histoire de l'agrégation. Contribution à l'histoire de la culture scolaire*, Paris, INRP - Editions Kimé, 1993.

Chervel André, *La culture scolaire. Une approche historique*, Paris, Belin, 1998.

Chevallier Pierre, Groperrin Bernard, *L'enseignement français de la révolution à nos jours*, Tome II : documents, Paris, La Haye, Mouton, 1971.

Cholvly Gérard, Hilaire Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France*, Toulouse, Privat, 2000.

- Collot-Laribe Jean, *Naissance de la profession d'enseignants d'éducation physique : les enjeux professionnels, sociaux et politiques (1871 à 1900)*, Mémoire INSEP, Châtenay-Malabry, 1982.
- Compagnon Béatrice, Thévenin Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2001.
- Compère Marie-Madeleine (dir.), *Histoire du temps scolaire en Europe*, Paris, INRP, Editions Économica, 1997.
- Compère, Marie-Madeleine, Savoie Philippe, *L'établissement scolaire : des collèges d'humanités à l'enseignement secondaire, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, INRP, 2001
- Condette Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940 : la formation d'une élite administrative au service de l'Instruction publique*, Tome I, Lyon, INRP, 2006.
- Condette Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940 : Dictionnaire biographique*, Tome II, Lyon, INRP, 2006.
- Condette Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940 : Le recteur, l'École, la nation : entre réalités scolaires locales et politiques éducatives nationales*, Tome 3, Lyon, INRP, 2008.
- Condette Jean-François (dir.) *Les Recteurs. Deux siècles d'enseignement pour l'École (1808-2008)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Condette Jean-François, *Les chefs d'établissement. Diriger une institution scolaire ou universitaire (XVII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.
- Corbin Alain (dir), *Histoire de la virilité, 2- Le triomphe de la virilité : le XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2011.
- Corbin Alain, Courtine Jean-Jacques, Vigarello Georges (dir.), *Histoire du corps- 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2005.
- Crozier Michel, Friedberg Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
- Daclin Pierre, *La crise des années 30 à Besançon*, Paris les Belles Lettres, 1968.
- Daumard Adeline, *Les bourgeois au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1970.

- Defrance Jacques, *La fortification des corps. Essai d'histoire sociale des pratiques d'exercice corporel*, Thèse sous la direction de Bourdieu Pierre, École des hautes études en sciences sociales, 1978.
- Defrance Jacques, *L'excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes. 1770-1914*, Rennes-Paris, Presses universitaires de Rennes et AFRAPS, 1987.
- Denis Daniel, *Le corps enseigné*, Paris, Editions Universitaires, 1974.
- Denis Daniel, Kahn Pierre (dir.), *L'école républicaine et la question des savoirs. Enquête au cœur du "dictionnaire de pédagogie" de Ferdinand Buisson*, Paris, CNRS éditions, 2003.
- Detrez Christine, *La construction sociale du corps*, Paris, Seuil, 2002.
- Dostie Michel, *Les corps investis. Eléments pour une compréhension socio-politique du corps*, Montréal, Les Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1988.
- Droit Roger-Pol, *7 philosophes qui ont fait le XXe siècle : Freud–Heidegger–Arendt–Sartre–Lévi-Strauss–Camus–Foucault*, Paris, J'ai lu, 2016.
- Dumons Bruno, Pollet Gilles Berjat Muriel, *Naissance du sport moderne*, Lyon, La manufacture, 1987.
- Duret Pascal, Roussel Peggy, *Le corps et ses sociologies*, Paris, Nathan, 2003.
- During Bertrand, *La crise des pédagogies corporelles*, Paris, Éditions du Scarabée, 1981.
- Ehrenberg Alain, *Archanges, guerriers, militaires et sportifs : essai sur l'éducation de l'homme fort*, Thèse sous la direction d'Enriquez Eugène, 1978, Université de Paris X.
- Ehrenberg Alain (dir.), « Aimez-vous les stades : les origines historiques des politiques sportives en France (1870-1930) », *Recherches*, n°43, avril 1980.
- Ehrenberg Alain, *Le Corps militaire : Politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier Montaigne, 1983.
- Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Levy, 1973 (1re éd. 1969).
- Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calman-Lévy, 1975, (1ere éd. 1969).
- Fiétier Roland (dir.), *Histoire de la Franche-Comté*, Toulouse, Privat, 1977
- Fohlen Claude (dir.), *Histoire de Besançon. De la conquête Française à nos jours*, Besançon, Cêtre, 1964.
- Foucault Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

- Foucault Michel, *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
- Garrigues Jean, Lacombrade Philippe, *La France au XIXe siècle. 1818-1914*, Paris, Armand Colin, 2003
- Gautherin Jacqueline, *Une discipline pour la République. La science de l'éducation en France (18882-1914)*, Berne, Peter Lang, 2002.
- Gavoille Jacques, *L'école publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.
- Gerbod Paul, *La condition universitaire en France au XIXe siècle : Étude d'un groupe socio-professionnel : professeurs et administrateurs de l'enseignement secondaire public de 1842 à 1880*, Paris, puf, 1965.
- Gerbod Paul, *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIXe siècle*, Paris Hachette, 1968.
- Gleyse Jacques (dir.), *L'éducation physique au XXe siècle. Approches historique et culturelle*, Paris, Vigot, 1999.
- Gleyse Jacques, *Archéologie de l'éducation physique au XXe siècle en France. Le corps occulté*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Gontard Maurice, *L'enseignement secondaire en France : de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux (1750-1850)*, Edisud, Aix en Provence, 1984.
- Goubert Jean-Pierre, *Une histoire de l'hygiène. Eau et salubrité dans la France contemporaine*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- Grevet René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835) : Laïcisation et confessionnalisation de la culture scolaire*, Villeneuve d'Ascq, Presse Universitaire du Septentrion, 2001.
- Grèzes-Rueff Françoise, Leduc Jean, *Histoire des élèves en France : De l'Ancien régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007.
- Guerrand Roger-Henri, *Les lieux. Histoire des commodités*, Paris, La découverte, 1985.
- Guillaume Pierre, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles. 1800-1945*, Paris, CCHSS, 1996.

- Héry Évelyne, *Les pratiques pédagogiques dans l'enseignement secondaire au 20e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Houssaye Jean, *La pédagogie traditionnelle. Une histoire de la pédagogie*, Paris, Editions Fabert, 2014.
- Hubert Marie-Clotilde (dir.), *Construire le temps. Normes et usages chronologiques du Moyen-Âge à l'époque contemporaine*, Paris, Genève, Champion, Droz, 2000.
- Isambert-Jamati Viviane, *Crise de la société, crise de l'enseignement*, Paris, puf, 1970.
- Isambert-Jamati Viviane, *L'industrie horlogère dans la région de Besançon*, Paris, puf, 1955.
- Joseleau Yves, *Le rôle de l'armée dans l'évolution de l'enseignement en France, du milieu du XIX^e siècle à la fin de la 1^{re} Guerre mondiale*, Mémoire INSEP, Châtenay-Malabry, 1972.
- Laloy Vincent, *Chronique intime d'une famille franc-comtoise au XIX^e siècle*, Besançon, Les belles lettres, 1986.
- Laqueur Thomas, *Le Sexe en solitaire : contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2005.
- Lassus Marianne, *Jeunesse et sports. L'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, INSEP éditions, 2017.
- Lebecq Pierre-Alban, *Paschal Grousset. Sport et Éducation Physique à la Française. 1888-1909*, Paris, Riveneuve, 2013.
- Legros Patrick, Monneyron Frédéric, Renard Jean-Bruno, Tacussel Patrick, *Sociologie de l'imaginaire*, Paris, Coursus, A. Colin, 2006.
- Lelièvre Claude, *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, 1992.
- Léonard Jacques, *Archives du corps : la santé au XIX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986.
- Luc Jean-Noël, Nicolas Gilbert, *Le temps de l'école. De la maternelle au lycée. 1880-1960*, Paris, Éditions du Chêne-Hachette livre, 2006.
- Magnane Georges, *Sociologie du sport. Situation du loisir sportif dans la culture contemporaine*, Paris, Gallimard, 1964.
- Marseille Jacques, *Nouvelle histoire de France. II De la Révolution à nos jours*, Paris, Editions Perrin, 2002.

- Mayeur Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. Tome III, 1789-1930*, Paris, Éditions Perrin, 2004.
- Merckel Michel, *14-18, le sport sort des tranchées. Un héritage inattendu de la Grande Guerre*, Toulouse, Le pas d'oiseau 2013.
- Meunier René, *Changements institutionnels dans l'éducation physique entre 1850 et 1914* », Thèse sous la direction d'Ansart Pierre, Université de Paris VII, 1973.
- Monet Jacques, *Émergence de la kinésithérapie en France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle : une spécialité médicale impossible*, Genèse, acteurs et intérêts de 1880 à 1914, Thèse sous la direction de Offerlé Michel, Paris I-Panthéon Sorbonne, 2003.
- Monier Frédéric, *Les années 20*, Paris, Librairie générale de France, 1999.
- Morel Aurélie, *Le lycée de Besançon : 1850-1914*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Caron Jean-Claude, Université de Franche-Comté, 1999-2000, p. 67. BU lettres Besançon.
- Murard Lion, Zylberman Patrick, *L'hygiène dans la République. La santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996.
- Noiriel Gérard, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris Hachette, 1998.
- Ory Pascal (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987.
- Ottogalli-Mazzacavallo Cécile, Philippe Liotard (dir.), *L'éducation du corps à l'école. Mouvement normes et pédagogies. 1881-2011*, Clapiers, AFRAPS, 2012.
- Palméro Jean, *Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes*, Paris, Dudel, 1958
- Pociello Christian, *Une tentative de rationalisation scientifique de l'éducation physique : Marey et Demeny*, mémoire INSEP, Châtenay-Malabry, 1972.
- Pociello Christian, *Physiologie et éducation physique au XIX^e siècle : J.E. Marey et G. Demeny*, thèse sous la direction de Canguilhem Georges, Université de Paris VII, 1974.
- Pociello Christian, *La science en mouvement, Étienne Marey et Georges Demeny (1870-1920)*, Paris, puf, 1999.

- Pociello Christian, Denis Daniel (dir.), *A l'école de l'aventure. Pratiques sportives de plein-air et idéologie de la conquête du monde 1890-1940*, Voiron, Presse universitaire du sport, 2000.
- Pociello Christian (dir.), *Entre le social et le vital. L'éducation physique et sportive sous tension... (XVIII^e-XX^e siècle)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004.
- Polycarpe Cyril, *De l'idée olympique à l'olympisation. Construire un citoyen exemplaire (1892-1920)*, Thèse de doctorat en sciences du sport sous la direction de Vivier Christian, Université de Franche-Comté, 2016.
- Prairat Eirick, *La sanction en éducation*. Paris, puf, 2003.
- Prost Antoine, *L'enseignement en France. 1800-1967*. Paris, Armand Colin, 1968.
- Prost Antoine, *Les anciens combattants 1914-1940*, Paris, Gallimard-Julliard, 1977.
- Prost Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation IV. L'école et la Famille dans une société en mutation (depuis 1930)*, Paris, Perrin, 2004
- Prost Antoine, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013.
- Prost Antoine, *Les Français à la veille de la guerre. Si nous vivions en 1913*, Paris, Grasset & Fasquelle et Radio-France, 2014.
- Rauch André, *Le corps en éducation physique: histoire et principes de l'entraînement*, Paris, puf, 1982.
- Rauch André, *Le Souci du corps: histoire de l'hygiène en éducation physique*, Paris, puf, 1983.
- Rauch André, *Le souci du Corps. Histoire de l'hygiène en éducation physique*, Paris, puf, 1983.
- Rauch André, *Crise de l'identité masculine. 1789-1914*, Paris, Hachette, 2000.
- Roger Anne (dir.), *Regards croisé sur l'athlétisme*, Montpellier, AFRAPS, 2006.
- Roux Julien, *Le docteur Maurice Duvernoy et l'éducation physique – Institut régional d'Éducation physique de Besançon 1928-1940*, mémoire de maîtrise sous la direction de Loudcher Jean-François, Université de Besançon, 2002
- Roynette Odile, *Bons pour le service : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000,

- Saint-Martin Jean (dir.), *Éducatons physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Saint-Martin Jean, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation, 1918-1939*, Paris, Vuibert, 2005.
- Saint-Martin Jean, Travaillot Yves, Lebecq Pierre-Alban, Morales Yves (dir.), *L'Œuvre du Dr Philippe Tissié : une croisade sociale en faveur de l'éducation physique (1888-1914)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012.
- Savoie Philippe, *Les enseignants du secondaire. Le corps, le métier, les carrières, Textes officiels, (1802-1914)*, Tome 1, Paris, Economica-INPR, 2000.
- Savoie Philippe, *La construction de l'enseignement secondaire (1802-1914). Au origines d'un service public*, Lyon, ENS Editions, 2013.
- Sirinelli Jean-François (dir.), *La France de 1914 à nos jours*, Paris, puf, 1993
- Sirinelli Jean-François, *Génération intellectuelle*, Paris, Fayard, 1988.
- Sohn Anne-Marie, *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 1996.
- Sohn Anne-Marie, *La fabrique des garçons. L'éducation des garçons de 1820 à aujourd'hui*, Gand, Textuel, 2015.
- Spivak Marcel, *Éducation physique, sport et nationalisme en France du second Empire au Front populaire : un aspect original de la défense nationale*, Thèse sous la direction de Duroselle Jean-Baptiste, Paris 1 Sorbonne, 1983.
- Stora-Lamarre Annie, *Archives de la peur. Les "populations à risque" dans la Franche-Comté au XIX^e siècle*, Besançon, Presses universitaires Franc-comtoises, 2000.
- Terret Thierry, *Histoire du sport*, Paris, puf, 2010, (1^{er} éd., 2007).
- Terret Thierry, *Les jeux interalliés de 1919. Sport, guerre et relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Thibault Jacques, *Les aventures du corps dans la pédagogie française : étude historique et critique*, Paris, J. Vrin, 1977.
- Thibault Jacques, *Sport et éducation physique 1870-1970*, Paris, Vrin (3^e éd.), 1983.

- Thibault Jacques, *Itinéraire d'un professeur d'éducation physique. Un demi-siècle d'histoire et d'éducation physique en France, Clermont-Ferrand*, AFRAPS 1992
- Thibault Jacques, *Les aventures du corps dans pédagogie françaises. Etude historique et critique*, Paris, J. Vrin, 1977.
- Thiercé Agnès, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Belin, 1999.
- Tinchant Jean-Luc, *Histoire des patronages catholiques bisontins, de la Bousbotte au PSB (1895-1943)*, Mémoire de DEA sous la direction de Marcot François, Université de Besançon, 1996.
- Ulmann Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes*, Paris, Vrin, 1997.
- Ulmann Jacques, *La nature et l'éducation. L'idée de nature dans l'éducation physique et dans l'éducation morale*, Paris, Vrin, 1964.
- Verneuil Yves, *Les Agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris Belin, 2005.
- Veyne Paul, *Foucault. Sa pensée, sa personne*, Paris, Albin Michel, 2008.
- Véziers Guilhem, *Une histoire syndicale de l'éducation physique (1880-2002). La force du militantisme*, Paris, Éditions Syllepse, 2007.
- Viaud Baptiste, *Pansez les deux mondes. Médecine et sports, entre principes hippocratiques et performances*, Thèse dirigée par Suaud Charles, Papin Bruno, Université de Nantes, 2010.
- Vigarello Georges, *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1978.
- Vigarello Georges, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985.
- Vigarello Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le moyen-âge*, Paris, Seuil, 1999, (1^{er} éd. 1993).
- Vigarello Georges, *Le corps redressé*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Vivier Christian, *Du canotage à l'aviron. Histoire de la Nautique bisontine (1865-1930)*, 2 tomes, thèse sous la direction de Pierre Arnaud, Université de Lyon I, 1994.
- Vivier Christian, *La sociabilité canotière : la société nautique de Besançon*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Vivier Christian, Naissance du sport en Franche-Comté – 1870-1914, Besançon, UFRSTAPS, 1989.

Zaaroui Rachid, *Les dispositifs corporels dans la moralisation du prisonnier aux XIX^e et XX^e siècles (1791-1937)*, thèse sous la direction de Fauché Serge, Université de Bordeaux 2, 2009,

Zeldin Théodore, *Histoire des passions françaises. 1848-1945. 2 – Orgueil et intelligence*, Paris, Seuil, 1978.

Zoro Jean, *Image de 150 ans d'EPS*, Paris Editions AEEPS, 2002 (2^e éd.).

2 - Articles et chapitres d'ouvrages

- Andrieu Bernard, « Les pratiques corporelles réflexives : une épistémologie de l'action sur soi » in Molaro Christian, *Vers une écologie des pratiques corporelles*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2008, pp.29-52.
- Andrieu Bernard, Guillaume Richard, « Quelle expérience corporelle en STAPS ? », *STAPS*, vol. 98, n°4, 2012, pp. 7-22.
- Andrieu Gilbert, « Du "débourrage" du futur fantassin à la morale de l'effort » in Ministère de la Défense, *De Joinville à l'Olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français*, Paris, Éditions Revue EP.S, 1994, pp. 35-47.
- Andrieu Gilbert, « La loi du 27 janvier 1880 » in *Spirales n°13-14, Une histoire de l'éducation physique – 1880-2000*, 1998, pp. 105-115.
- Arnaud Pierre, « Contribution à l'histoire de la didactique de l'exercice physique » in Arnaud Pierre (dir.), *Le corps en mouvement. Précurseurs et pionnier de l'éducation physique*, Toulouse, Privat, 1981, pp.17-155.
- Arnaud Pierre, « Le sport en marge ou le poids des sociétés conscriptives. Vitalité et densité du mouvement sportif associatif à Lyon et dans le département du Rhône (1853-1915) », in Arnaud Pierre (dir.), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 96-123.
- Arnaud Pierre, « Contribution à une histoire des disciplines d'enseignement : la mise ne forme scolaire de l'éducation physique », *Revue française de pédagogie*, n°89, 1989, pp. 29-34.
- Arnaud Pierre, « Les deux voies d'intégration du sport dans l'institution scolaire » in Arnaud Pierre et Terret Thierry, *Éducation physique et politique sportives (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, CTHS, 1995, pp. 11-39.
- Arnaud Pierre, « Naissance d'une fédération : enjeux de pouvoirs autour du sport scolaire (1919-1939) », in *Jeux et sports dans l'histoire. Associations et politiques*, Tome 1, Paris, Édition du CTHS, 1992, pp. 27-64.
- Arnaud Pierre, « Genèse des politiques sportives publiques : le cas de français », *Revue française d'administration publique*, n°97, janvier-mars 2001, pp. 29-38.

- Attali Michaël, Saint-Martin Jean, « Histoire du sport et histoire de l'éducation » in Terret Thierry, Froissart Tony (dir.) *Le sport, l'historien et l'histoire*, Reims, EPURE, 2013, pp. 53-97.
- Arveiller Jacques, « De l'Hygiène publique à l'éducation sanitaire. Un texte de Charles Marc (1829) », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, prospectus 1829, p. VII ». *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 39, 2006, pp. 115-134.
- Auger Fabrice, « Sport, culture physique et fascisme », *Quasimodo*, n°3-4, « Nationalismes sportifs, 1997, pp. 149-162.
- Barbazanges Jean-Paul, « La nature et le mode d'éducation par l'action. Scoutisme et Hébertisme dans l'entre-deux-guerres » in Arnaud Pierre, Clément Jean-Paul, Herr Michel (dir.) *Éducation physique et sport en France : 1920-1980*, Clermont-Ferrand, éditions AFRAPS, 1989, pp. 49-60.
- Belhoste Bruno, « L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XXe siècle. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes », *Revue d'histoire des sciences*. 1990, Tome 43 – 4, pp. 371-400.
- Béjin André, « Théorie socio-politiques de la lutte pour la vie » in Ory Pascal (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987, pp.406-419.
- Bernard Michel, Pociello Christian, Vigarello Georges, « Itinéraire d'un concept », *Esprit – L'éducation physique*, n° 5, mai 1975, pp. 704-724.
- Bourdelaï Patrice, « Les logiques du développement de l'hygiène publique » in Bourdelaï Patrice (dir.), *Les hygiénistes, enjeux, modèles et pratique*, Paris, Belin, 2001, pp. 5-26.
- Bourzac Albert, « Les bataillons scolaires en France. Naissance, développement, disparition » in Arnaud Pierre (dir.), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 41-62.
- Boyer Anne, Canau Aline, « Regards sur quelques journaux éphémères d'hygiène du XIX^e siècle conservé à la Bibliothèque nationale de France », in Société française d'histoire de la médecine, *Histoire des sciences médicales*, tome XLIV, n°3, 2010, pp. 281-301.
- Bruxelle Julie, « L'administration scolaire, agence de renseignement ? Les rapports confidentiels des recteurs d'académie de la fin de l'Empire autoritaire au début de l'Empire libéral », in Condette Jean-François (dir.) *Les Recteurs. Deux siècles*

- d'enseignement pour l'École (1808-2008)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, pp. 87-98.
- Callède Jean-Paul, « La genèse des politiques publiques du sport en France. Esquisse d'un cadre d'action et logiques identitaires » in Fauché Serge, Callède Jean-Paul, Gay-Lescot Jean-Louis, Laplagne Jean-Paul, *Sport et identités*, Paris, l'harmattan, 2000, pp. 405-429.
- Camy Jean, « La gymnastique et les jeux dans la gestion des populations scolaires » *Travaux et recherches en E.P.S INSEP.*, n°6, mars 1980, pp. 94-111.
- Caritey Benoit, Dupaux Jean-Jacques, « L'Auto et les politiques de préparation militaire, d'éducation physique et de sport en France (1900-1944) » in Caritey Benoit, Montréal Gilles (dir.), *Histoire du quotidien sportif L'Auto*, à paraître.
- Carol Anne, « Les médecins et la stigmatisation du vice solitaire (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°9, 2002, pp. 156-172.
- Carol **Anne**, « La nudité au XIX^e siècle, quelques pistes de réflexion pour l'histoire des pratiques et des sensibilités », *Rives méditerranéennes*, n° 30, 2008, pp. 25-37.
- Caron Jean-Claude, « Gouverner et sanctionner les jeunes élites. La grande enquête disciplinaire de 1853-1854 dans les lycées et ses conséquences » in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, 2005, *Lycées, Lycéens, Lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Paris, INRP, 2005, pp. 381-395.
- Certeau de Michel, « Histoire de corps », *Esprit*, n°2 « Le corps... entre illusions et savoirs », 1982, pp. 179-185.
- Charpier Francis, « L'éducation physique contre la dégénérescence de la race fin XIX^e-début XX^e siècle », in Ottogali-Mazzacavallo Cécile, Liotard Philippe (dir.), *L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies 1881-2011*, Clapiers, AFRAPS, 2012, pp. 145-156.
- Chastagnol André, « La prosopographie, méthode de recherche sur l'histoire du bas Empire », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 25^e année, n° 5, 1970. pp. 1229-1235.
- Chatelet Anne-Marie, Le Cœur Marc (dir), *L'architecture scolaire. Essai d'historiographie internationale*, *Histoire de l'éducation*, mai 2004, n° 102, INRP.

- Chervel André, « L'histoire des disciplines scolaires : réflexions sur un domaine de recherche », *Histoire de l'éducation*, n°38, mai 1988, pp. 59-119.
- Chervel André, Compère Marie-Madeleine, « Les humanités dans l'histoire de l'enseignement français », *Histoire de l'éducation*, volume 74, n° 1, 1997, pp. 5-38.
- Choffat Thierry, « L'application de la loi du 11 floréal » in Boudon Jacques-Olivier (dir.) *Napoléon et les lycées*, Paris, Nouveau monde éditions, 2004, pp. 57-89.
- Clastres Patrick, « L'internat public au XIX^e siècle : question politique ou question pédagogique », in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, Lycéens, Lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Paris, INRP, 2005, pp.397-414
- Collot-Laribe Jean, « Le gymnasiarque, l'éducateur, le scientifique. Contribution à l'histoire d'une profession (1870-1900) », *Travaux et Recherches en EPS. Histoire sociale des pratiques sportives*, INSEP, n° 8, 1985, pp. 152-164.
- Compère, Marie-Madeleine, Savoie Philippe, « L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation » in Compère, Marie-Madeleine, Savoie Philippe, *L'établissement scolaire : des collèges d'humanités à l'enseignement secondaire, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, INRP, 2001, pp. 5-20.
- Condette Jean-François, « Les lycéens revendiquent le droit à la parole : La nécessaire réforme du régime disciplinaire des lycées français à la fin du XIX^e siècle », *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*.37-4. 2004, pp. 35-60.
- Condette Jean-François, « Les recteurs d'académie en France de 1809 à 1940 : évolution d'une fonction administrative. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004, n°51, pp. 62-93
- Condette Jean-François, « La crise des lycées de garçons à la fin du XX^e siècle : le point de vue des recteurs d'académie » in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, Lycéens, Lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Paris, INRP, 2005, pp. 427-442.
- Condette Jean-François, « Les associations générales d'étudiants en France et le politique (1881-1914). 2^e partie : les espoirs déçus du régime républicain : limites et contestation des AGE », *Carrefours de l'éducation*, n° 24, 2007, p. 149-158.
- Condette Jean-François, « Ce « rôle tout négatif » d'un « personnel à part » ? Le surveillant général à la fin du XIX^e siècle », *Recherches & éducation*, n°11, 2014, pp.17-38.

- Corbin A., «Le péril vénérien au début du siècle : prophylaxie sanitaire et prophylaxie morale», *Recherches*, « L'haleine des faubourgs : ville, habitat et santé au XIX^e siècle », décembre 1978, p. 245-283.
- Corbin Alain, « L'hérédosyphilis ou l'impossible rédemption. Contribution à l'histoire de l'hérédité morbide », *Romantisme*, n°31, 1981, pp. 131-150.
- Courvoisier Agnès, « Le jeune soldat. Une figure du désordre à Besançon (1870-1914) » in Caron Jean-Claude, Stora-Lamarre, Yvrel Jean-Jacques, *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX^e-XX^e siècle)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, pp. 85-100.
- Defrance Jacques, Joseleau Yves, « Phokion-Heinrich Clais (1782-1854) » in Arnaud Pierre (dir.) *Le corps en mouvement : précurseurs et pionniers de l'éducation physique*, Toulouse, Privat, 1981, pp. 175-186.
- Defrance Jacques, « La naissance de l'éducation physique : entre médecine et enseignement », *Sociétés & Représentations*, n° 7, CREDHESS, décembre 1998, pp. 449-463.
- Defrance Jacques, « L'eugénisme et la culture scientifique dans le champ des activités physiques et des sports (1910-1950) » in Pociello Christian (dir.), *Entre le social et le vital. L'éducation physique et sportive sous tension... (XVIII^e-XX^e siècle)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, pp. 127-160.
- Defrance Jacques, El Boujjoufi Taieb, « Qui a peur du pouvoir médical ? A propos du mythe de la médicalisation de l'éducation physique et de la mission d'Éducation pour la santé », *Movements & Sport Sciences*, n°80, 2013, pp. 5-13.
- De Luca Barrusse Virginie « Natalisme et hygiénisme en France de 1900 à 1940. L'exemple de lutte antivénérienne », *Population*, vol. 64, 2009, pp. 531-560
- De Luca Barrusse Virginie, « Le genre de l'éducation à la sexualité des jeunes gens (1900-1940) », *Cahiers du Genre*, 2010/2, n° 49, p. 155-182.
- Delmotte Florence, « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 106, 2010, p. 29-36.
- Denis Daniel, « Le succès damné du corps... » in Bernard Michel (dir.), *Quelles pratiques corporelles maintenant ?*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1978, pp.37-43.

- Denis Daniel, « L'éducation physique dans le dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson, un révélateur des contradictions de l'École républicaine (1880-1911) » in René Bernard Xavier (dir.), *À quoi sert l'éducation physique et sportive ? Dossiers EPS n° 29*, Paris, Éditions Revue EP.S, 1996, pp. 312-322.
- Denis Daniel, « L'institution scolaire du corps : naissance d'un consensus dogmatique », in Gleyse Jacques (dir.), *L'éducation physique au XX^e siècle. Approches historique et culturelle*, Paris, Vigot, 1999, pp. 159_172.
- Denis Daniel, « La gymnastique, entre pratique sociale et discipline scolaire » in Denis Daniel, Kahn Pierre (dir.), *L'école républicaine et la question des savoirs. Enquête au cœur du "dictionnaire de pédagogie" de Ferdinand Buisson*, Paris, CNRS éditions, 2003, pp.253-277.
- Denis Daniel, « Du dire au faire dans le *dictionnaire de pédagogie* : les arcanes d'une volonté républicaine de réformer l'éducation », *Les sciences de l'éducation pour l'Ère nouvelle*, vol. 39, 2006, pp. 11-29.
- Diestchy Paul, « Le sport et la Première Guerre mondiale » in Tétard Philippe (dir.), *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007, p. 57-78.
- Dubreuil Bernard, « La naissance du sport catholique », in Ehrenberg Alain (dir.), *Aimez-vous les stades : les origines historiques des politiques sportives en France (1870-1930)*, *Recherches*, n° 43, avril 1980, pp. 221-252.
- Dubreuil Bernard, « La fédération catholique et la République » in Arnaud Pierre (dir.), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine. 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp.205-222.
- Dupaux Jean-Jacques, « Les pratiques sportives alibis ! Occuper l'imagination des jeunes lycéens francs-comtois au début du XX^e siècle », *STAPS*, n° 87, 2010, pp. 57-68.
- Dupaux Jean-Jacques, « Le bien-être à l'école : nouveauté ou recyclage d'idées anciennes ? » in Ferréol Gilles (dir.), *Éducation et bien-être*, Louvain-la-Neuve, EME éditions, 2018, pp. 119-131.
- Durandin Catherine, « Propos sur les systèmes de valeurs » in Chaussinand-Nogaret Guy (dir.), *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris Tallandier, 1991, pp.319-361.

- El Boujjoufi Taïeb, Defrance Jacques, « De l'éducation physique à l'université. Accumulation scientifique et mobilisation politique dans la formation d'instituts régionaux d'éducation physique (1923-1927) », *Movement & Sport Sciences*, 2005, n° 54, p. 91-113.
- Ehrenberg Alain, « Des jardins de bravoure et des piscines roboratrices. Le sport, parcours de pouvoirs », *Les temps modernes*, n° 399, octobre 1979, pp. 676-719.
- Ehrenberg Alain, « L'autonomie, nouvelle règle sociale : entretien avec », *Informations sociales*, n° 126, 2005, pp. 112-115.
- Fauché Serge, « Sports et identités psychologiques à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles », in Fauché Serge, Callède Jean-Paul Gay-Lescot, Laplagne Jean-Paul, 2000, *op. cit.*, pp. 365-374.
- Fiétier Roland, « Un équilibre dans la tension », in Fiétier Roland (dir.), *Histoire de la Franche-Comté*, Toulouse, Privat, 1977.
- Fohlen Claude, « De la prospérité à la stagnation (v. 1732-1848) », in Fohlen Claude (dir.) *Histoire de Besançon. De la conquête Française à nos jours*, Besançon, Cêtre, 1964, pp. 135 -, pp. 135-322.
- Foucquenoy-Simonnet Christine, « Gérer la vie scolaire et disciplinaire. Les relations complexes entre le chef d'établissement et le surveillant général (fin XIX^e–XX^e siècles) in Condette Jean-François, *Les chefs d'établissement. Diriger une institution scolaire ou universitaire (XVII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 231-245.
- Garrier Gilbert, « La lente marche de l'État » in Hubscher Ronald (dir.), *l'histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Armand Colin, pp. 179-212.
- Gavoille Jacques, « De la stagnation à l'expansion (1919-vers 1970) », in Fohlen Claude (dir.) *Histoire de Besançon. De la conquête Française à nos jours*, Besançon, Cêtre, 1964, pp. 429-620.
- Gerbod Paul, « Les rythmes scolaires en France. Permanence, résistance et inflexions » in Hubert Marie-Clotilde (dir.), *Construire le temps. Normes et usages chronologiques du Moyen-Âge à l'époque contemporaine*, Paris, Genève, Champion, Droz, 2000, pp. 447-477.

- Gleyse **Jacques**, « Taire la chose et dire les mots. Ou les avatars de l'innovation pédagogique en Éducation physique au XXe siècle en France », *Tréma*, n° 22, 2003, pp. 65-85.
- Groeninger Fabien, « Sport et violences dans les patronages catholiques (1898-1939) » in Avanzini Guy, Hochepeid François, *Les cultures du corps et les pédagogies chrétiennes XIXe-XXe siècle*, Paris, Éditions Don Bosco, pp. 125-146.
- Haddad Galit, « Un défaitisme des enseignants de l'école républicaine ? Le pacifisme des instituteurs et institutrices françaises face à la guerre », in Condette, Jean-François (dir.), *Les Écoles dans la guerre : Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (XVII^e-XX^e siècles)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, pp. 233-254, p. 248.
- Héry Évelyne, « Les pratiques pédagogiques, objets d'histoire », *Carrefours de l'éducation*, 2005, n°19, p. 93-105.
- Héry Évelyne, « L'histoire et les pédagogies de l'apprentissage dans l'enseignement secondaire du XX^e siècle », *Les Sciences de l'éducation pour l'Ère nouvelle*, 2009, Vol. 42, n°2, pp. 101-117.
- Héry Évelyne, « La réforme pédagogique des lycées en 1902 », *Carrefours de l'éducation*, 2016, n° 41, pp. 31-46.
- Hoibian Olivier, « Les caravanes scolaires : un projet éducatif inédit », in Pociello Christian, Denis Daniel (dir.), *A l'école de l'aventure. Pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde 1890-1940*, Voiron, Presse universitaire du sport, 2000, p. 45-54.
- Hugedet Florian, Dupaux Jean-Jacques, « Des relations difficiles entre l'université et le monde sportif : La formation des cadres de l'éducation physique et du sport à Besançon (1929-1956) » in Actes du colloque Pierre de Coubertin 2017, Rennes PUR, 2018, à paraître.
- Hugedet Florian, Dupaux Jean-Jacques, « L'homme de l'ombre et l'acteur : pouvoir, soutien et résistance dans la mise en place des formations d'enseignants d'EPS dans l'académie de Besançon (1928-1975) » in Fuchs Julien, Renaud Jean-Nicolas (dir.), *La formation des enseignants d'éducation physique et sportives depuis 1945*, à paraître, 2018, (projet FORMEPS).

- Jeantou Sylvine, « Le défouloir d'une ville de garnison. La prostitution à Besançon » in Stora-Lamarre Annie, *Archives de la peur. Les « populations à risque » dans la Franche-Comté au XIX^e siècle*, Besançon, Presses universitaires Franc-Comtoises, 2000, pp. 69-100.
- Laborie Pierre, « 1940-1944. Les Français du penser-double » in Laborie Pierre, *Les Français des années troubles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, pp.25-37.
- Le Bihan Jean, « La catégorie de fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle. Retour sur une enquête », *Genèses* 2008/4 (n° 73), pp. 4-19.
- Luc Jean-Noël, « L'histoire des lycées : visite d'un chantier », in Charmasson Thérèse, Le Goff Armelle, *Mémoire des lycées ; Archives et patrimoine*, Paris, Direction des Archives de France-INRP, 2003, pp.183-196.
- Le Cœur Marc, « Les lycées dans la ville : L'exemple parisien 1802-1914 », in Compère, M-M., Savoie, P. (dir.), *Histoire de l'éducation : L'établissement scolaire*, n° 90, Paris, INRP, 2001, pp. 131-167.
- Le Cœur Marc, « Couvert, découvert, redécouvert : L'invention du gymnase scolaire en France (1818-1872) », in Chatelet Anne-Marie, Le Cœur Marc (dir), *L'architecture scolaire. Essai d'historiographie internationale, Histoire de l'éducation*, mai 2004, n° 102, INRP, pp. 109-136.
- Le Cœur Marc, « L'invention du gymnase scolaire en France », *Histoire de l'éducation*, Paris, INRP, 2004, pp. 109-135.
- Le Cœur Marc, « L'architecture et l'installation matérielle des lycées. La réglementation et sa mise en œuvre (1802-1940) », in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, Lycéens, Lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Paris, INRP, 2005, pp. 363-380.
- Lebecq Pierre-Alban, Saint-Martin Jean, « La belle Époque de Philippe Tissié (1898-1914) ? », in Saint-Martin Jean, Travaillet Yves, Lebecq Pierre-Alban, Morales Yves (dir.), *L'Œuvre du Dr Philippe Tissié : une croisade sociale en faveur de l'éducation physique (1888-1914)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, pp. 47-70.
- Lepetit Bernard, « De l'échelle en histoire », in Revel Jacques, *Jeux d'échelles. La micro-analyse de l'expérience*, Paris, Seuil Gallimard, 1996, pp. 71-94.
- Loudcher Jean-François Vivier Christian, Herr Michel, « Michel Foucault et la recherche en histoire de l'éducation physique et du sport », *STAPS*, n°38, Octobre 1995, pp. 7-16.

- Loudcher Jean-François, Vivier Christian, « Contrôle médical et éducation physique dans le département du Doubs entre les deux guerres », *19/20*, bulletin du centre d'histoire contemporaine, n° 8, 2004, pp.41-60.
- Loudcher Jean-François, Vivier Christian, « Inspection médicale, école de santé et de plein air dans le Doubs après la Première Guerre mondiale (1919-1923) » in Delaplace Jean-Michel, Villaret Sylvain, Charmerat William, *Sport et nature dans l'histoire*, ISPHE-Studies, vol. 10, Sankt Augustin, Académie Verlag, 2004, pp. 138-152
- Luc Jean-Noël, « L'histoire des lycées : visite d'un chantier », in Charmasson Thérèse, Le Goff Armelle, *Mémoire des lycées ; Archives et patrimoine*, Paris, Direction des Archives de France-INRP, 2003, pp.183-196.
- Luc Jean-Noël, « A la recherche du "tout puissant empire du milieu" », in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, pp. 11-56.
- Marlin Roger, « D'un siècle à l'autre » in Fohlen Claude (dir.) *Histoire de Besançon. De la conquête Française à nos jours*, Besançon, Cêtre, 1964, pp. 325-425.
- Michon Bernard, « L'école, cette forteresse qui se remplit d'un sport signifiant », *STAPS*, n° 1, pp. 41-49.
- Moine Alexandre, « Représentation et compréhension de l'évolution d'un territoire transfrontalier : le cas du territoire franco-suisse de l'arc jurassien » in Frédéric Alexandre, Génin Alain (dir.), *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2008, pp. 295-309.
- Morder Robi, « Le lycéen, nouvel acteur collectif de la fin du XX^e siècle » in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, Lycéens, Lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Paris, INRP, 2005, pp. 345-362.
- Munoz Laurence, « Jeux, éducation physique et sports athlétiques à l'aube du XX^e siècle : Quelles culture du corps pour la fédération des patronages ? » in Avanzini Guy, Hoche pied François, *Les cultures du corps et les pédagogies chrétiennes XIXe-XXe siècle*, Paris, Éditions Don Bosco, pp. 147-172.
- Perrot Jean-Claude, « L'âge d'or de la statistique régionale : An IV-1804 », *Annales d'Histoire de la révolution française*, 1983, p. 215-231.

- Pociello Christian, « Une rationalisation scientifique, une visée pédagogique », VIGARELLO Georges (dir.) in *Anthologie commentée des textes historiques de l'éducation physique et du sport*, Paris, Éd. Revue EPS, 2001, pp. 118-124.
- Poyer Alex, « 1854 : aux origines de l'institutionnalisation de la gymnastique scolaire. Contexte et portée de l'arrêté Fortoul », *STAPS*, n° 71, 2006, pp. 53-69.
- Prévost Claude, « Éloge de l'éclectisme » in *Éducation physique et sport en France : 1920-1980*, Clermont-Ferrand, AFRAPS, pp. 25-47.
- Prost Antoine, « De l'enquête à la réforme. L'enseignement secondaire des garçons de 1898 à 1902 », *Histoire de l'éducation*, n° 119, 2008, pp. 29-81.
- Prost Antoine, « Morphologie et sociologie des lycées et collèges (1930-1938) », *Histoire de l'éducation*, n° 146, 2016, pp. 53-110.
- Revel Jacques, Peter Jean-Pierre, « Nouveaux objets, le corps » in Le Goff Jacques, Nora Pierre (dir). *Faire de l'histoire*, T II, Paris, Gallimard, 1974, pp.169-191.
- Revel Jacques, « Micro-analyse et construction du social », in Revel Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse de l'expérience*, Paris, Seuil Gallimard, 1996, pp. 15-36.
- Reyke (de) Régis, « Le rayonnement de l'École des Roches dans le champ éducatif français (1899-1952) », *Les études sociales : L'école des Roches. Creuset d'une éducation nouvelle*, n° 127-128, 1998, pp. 197-216.
- Roger Anne, Bavazzano Pierre, « Des activités athlétiques à l'école entre santé et performance », *STAPS*, n°94, 2011, p. 85-102.
- Royette Odile, « La construction du masculin de la fin du 19^e siècle aux années 30 » *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 72, juillet-septembre 2002, pp. 85-96.
- Saint-Martin Jean, « Fallait-il reconstruire l'École de Joinville durant l'entre-deux-guerres ? (1919-1939) » in ministère de la Défense, *Une histoire culturelle du sport. De Joinville à l'Olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français*, Paris, Éditions revues EP.S, 1996, pp. 135-151.
- Saint-Martin Jean, « La création des Instituts régionaux d'éducation physique et le modèle du médecin gymnaste à la fin des années 20 », *STAPS*, n° 71, 2006/1, pp. 7-21.

- Sappia Caroline, L'histoire, l'individu et le groupe social : la prosopographie. Quelques clés sur une méthode, *CLIO*, Revue de l'association des historiens et du Département de l'UCL, n° 126, janvier-juin 2007, pp.8-10.
- Savoie Antoine, « A quoi tient la supériorité des Anglo-saxons ?, dix années de combat intellectuel (18 871 897) », *Les Études Sociales*, n° 127-128, 1998, pp. 33-49.
- Savoie Philippe, « Autonomie et personnalité des Lycées : la réforme administrative de 1902 et ses origines, *Histoire de l'éducation*, n° 90, 2001, pp. 169-204.
- Savoie Philippe, « Création et réinvention des lycées (1802-1902), in Caspard Pierre, Luc Jean-Noël, Savoie Philippe, *Lycées, Lycéens, Lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Paris, INRP, 2005, pp. 169-204.
- Schantz Otto, « L'œuvre pédagogique de Pierre de Coubertin », in Gleyse Jacques (dir.), *l'éducation physique au XX^e siècle. Approches historique et culturelle*, Paris, Vigot, 1999, pp. 101-117.
- Séguy Jean-Yves, « Les classes "amalgamées" dans l'entre-deux-guerres : un moyen de réaliser l'école unique ? », *Revue française de pédagogie*, n° 159, 2007, pp. 47-58.
- Schneider William H., « L'eugénisme en France : le tournant des années trente », *Sciences sociales et santé*, Volume 4, n° 3-4, 1986, pp. 81-114.
- Spivak Marcel, « Quelques réflexions sur le développement de l'éducation physique et du sport de 1852 à 1914 », *Annales de l'institut national des sports et de l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive*, n° 9, juin, 1976, pp. 13-24.
- Terrenoire Gwen, « L'eugénisme en France avant 1939 », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 183, 2005, pp.49-67.
- Terret Thierry, « L'identité de l'éducation physique à l'école primaire (1880-1998) », *Spirales. Une histoire de l'éducation physique. Enseignement primaire et secondaire. 1880-2000*, n°13-14, Lyon, CRIS-UFRAPS, 1998, pp. 337-363.
- Terret Thierry, « Du sport, aux sports. Plaidoyer pour une histoire comparée des sports » in Terret Thierry (dir.), *Histoire des sports*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp.237-251.
- Terret Thierry, « Les quatre enjeux des Jeux interalliés de 1919 » in Simonet Pierre, Veray Laurent (dir.), *L'empreinte de Joinville. 150 ans de sport*, Les cahiers de l'INSEP hors-série, Paris, INSEP, 2003, pp.121-137.

- Terret Thierry, « Les Jeux olympiques de Paris 1924 en question : aventure scientifique et événement historique », in Bosman Françoise, Lamblin Pierre, Waquet Arnaud (dir.), *Jeu et enjeu culturels du sport*, Biarritz, Atlantica, 2011, pp. 165-179.
- Tétard Philippe, « De la balle à la plume. La première médiatisation des passions sportives (1854-1939) », in Tétard Philippe (dir.), *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007, pp. 289-327.
- Thibault Jacques, « 1919-1929 –La conjoncture des années d’après-guerre », in Arnaud Pierre, Clément Jean-Paul, Herr Michel (dir.) *Éducation physique et sport en France. 1920-1980*, Clermont-Ferrand, AFRAPS, 1989, p. 101-117.
- Tinchant Jean-Luc, « Au-delà des quartiers : les unions de patronages bisontins (1895-1943) » in Cholvy Gérard, Tranvouez Yves (dir.), *Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, pp. 141-156.
- Thiercé Agnès, « Révoltes de lycéens, révoltes d’adolescents au XIXe siècle », *Histoire de l’éducation*, n° 89, janvier 2001, pp. 59-93.
- Thoral Marie-Cécile, « Naissance d’une classe sociale : les fonctionnaires de bureau, du consulat à la Monarchie de Juillet. Le cas de l’Isère » in *Revue d’histoire du XIX^e siècle*, n° 34, 2006, pp. 93-110.
- Tschirhart Annie, « De la discipline des collèges de l’Ancien régime à la discipline napoléonienne : rupture et filiation », *Les sciences de l’éducation pour l’ère nouvelle*, « L’éducation entre droit et discipline », n°4, 2004, pp. 14-32.
- Tschirhart Annie, « Des surveillants généraux aux conseillers principaux d’éducation : histoire d’un héritage », *Carrefours de l’éducation*, n°35, 2013, p. 85-103.
- Vaisse Maurice, « Le passé insupportable : les pacifismes, 1984, 1938, 1914 », *Vingtième siècle, revue d’histoire*, 1984, Vol 3, n° 1, pp. 27-40.
- Vigarello Georges, « Hygiène du corps et travail des apparences » in Corbin Alain (dir.), *Histoire du corps. 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2005, pp.299-312.

- Vivier Christian, « Les actions d'une société sportive en faveur de la santé publique. Le S.N.B. (1865-1930) » in Lévêque Pierre (dir.), *Éducation et Hygiène du corps à travers l'Histoire*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1989, pp. 87-116.
- Vivier Christian, « Les bains de rivière à Besançon au tournant du siècle », in Arnaud Pierre, Terret Thierry, *Éducation et politiques sportives. XIX^e – XX^e siècles*, Paris, éditions du CTHS, 1995, pp. 367-381.
- Vivier Christian, Loudcher Jean-François, « La santé dans les pratiques corporelles au milieu du XIX^e siècle selon Daumier », in *Sport et santé dans l'histoire*, IV^{ème} Congrès de l'ISHPES, Lyon, Verlag, 1998, pp.475-483.
- Wahl Alfred, « Le footballeur français : de l'amateurisme au salariat (1890-1926) », *Le mouvement social*, avril-juin 1986, pp. 7-30.
- Waquet, Arnaud. « La France en guerre, un creuset interculturel et sportif : L'exemple du football des soldats alliés sur le front Ouest (1914-1919) », *Sciences sociales et sport*, vol. 4, n° 1, 2011, pp. 141-163
- Waquet Arnaud, « “Le sport glorifié par la guerre” : Discours et action de la presse sur l'essor du football dans l'armée française (1914-1918) », *Sport History Review*, n° 42, 2011, pp. 131-152.
- Weber Eugen, « Gymnastique et sports en France à la fin du XIX^e siècle : opium des classes », *Recherches*, « Aimez-vous les stades : les origines historiques des politiques sportives en France (1870-1930) », Ehrenberg Alain (dir.), n° 43, avril 1980, pp. 185-220.
- Wenger Alexandre, « Lire l'onanisme. Le discours médical sur la masturbation et les lectures féminines au XVIII^e siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 22/2006, pp. 227-243.

3 - Webographie

AD Doubs, « 1T7 Lycée Victor-Hugo » consulté le 20 mars 2018, http://recherche-archives.doubs.fr/?id=recherche_grandpublic_detail&doc=accounts/mnesys_ad25/datas/ir%2F03_series_modernes%2FT%2F1T%2FFRAD025_001369%2Exml.

Caritey Benoit, « 1914-1939 : La constitution d'un territoire professionnel » in *Projet Demeny*, http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=1914_1939 , consulté le 18 février 2018,

URL : http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=1914_1939.

Daumas Jean-Claude, « L'histoire industrielle de Franche-Comté », *Histoire d'entreprises*, janvier 2012, consulté le 9/03/2017.

<http://www.histoire-entreprises.fr/he-le-magazine/jean-claude-daumas-et-l-histoire-industrielle-de-franche-comte/>.

Defrance Jacques, « Le docteur Boigey, médecin eugéniste et le sport », *snes. édu*, « Rendez-vous de l'Histoire de Blois 2009 », consulté le 17/02/2018, URL : <https://www.snes.edu/IMG/pdf/J-DEFRANCE-DrBoigey.pdf>.

Deheuvels Paul, « Historique : quelques pages d'histoire », Site du Lycée Louis-Le-Grand, consulté le 17 mars 2008, <http://240plan.ovh.net/~louisleg/albedo/index.php>.

Dietschy Paul, « Non, le sport n'est pas sorti des tranchées », consulté le 11 mars 2018, <https://www.editions-chistera.com/single-post/2017/04/30/Paul-Dietschy-35-Non-le-sport-nest-pas-sorti-des-tranch%C3%A9es>.

Erard Carine, « Approche prosopographique des inspecteurs en charge de l'EPS » in *Projet Demeny*, consulté le 18 février 2018

<http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=prosopo>

Gleyse **Jacques**, « Colonisation ou métissage dans les pratiques corporelles : le « texmex » ou le « hamburger » ? », *Corps et culture*, Numéro 6/7, 2004, consulté le 04 décembre 2017, <http://corpsetculture.revues.org/860> ;

Lassus François, « L'horlogerie dans Besançon : une architecture adaptée » in Mauerhan Joëlle (dir.), *Pratique et mesure du temps*, Besançon, 2004, édition électronique du CTHS, consulté le 9 mars 2017, <http://cths.fr/ed/edition.php?id=3839>.

Molaro Christian, « De l'hygiène à l'hygiène scolaire (1815-1914) » [enregistrement vidéo mise en ligne le 15 octobre 2014] in *Projet Demeny*. Disponible sur <http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=hygiene>

Piellard Marcellin, « Notre enquête chez les scolaires. Besançon – Union sportive du Lycée Victor-Hugo », *Lyon-Sport*, 28 janvier 1899, p. 10 consulté le 10 février 2018Url : http://collections.bm-lyon.fr/PER00318873/PAGE10_PDF

Olympique de Besançon-rugby, *Plus d'un siècle de rugby à Besançon*, consulté le 13 novembre 2017, <https://sites.google.com/site/obrugbyfr/le-club/-historique>.

Roynette Odile, « 1914-1918 », *Migrations à Besançon, histoire et mémoires*, consulté le 19 novembre 2017, <http://migrations.besancon.fr/histoire/1914-1918.html>.

« 1918, La grande guerre s'achève », mis à jour le 05/06/2008, *La Documentation française* consultée le 19/11/2017,

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/premiere-guerre-mondiale/consequences-demographiques.shtml>.

Savoie Antoine, « La science de l'éducation face à la réforme des lycées (France, 1920-1939), *Congrès international AREF*, « Science(s) de l'éducation et République face à face. Théorisations contrastées d'une discipline indisciplinée (fin du XIX^e-XX^e », 2007, consulté le 3 février 2018,

www.congresintaref.org/actes_pdf/AREF2007_Antoine_savoie_SAVOYE_333.pdf.

Vivier Christian, Dupaux Jean-Jacques, « La sécurité en éducation physique depuis le milieu du XIX^e siècle » in *Projet Demeny*, consulté le 16 mars 2018,

<http://projet-demeny.univ-fcomte.fr/index.php?page=securite>

Chapitre 3 - Annexes

Tables des photos et cartes postales

Photographies 1, 2, et 3 du grenier où étaient entreposées les archives du Lycée, photos JJ Dupaux, 2002----	3
Carte postale n° 1 : Cour du lycée Victor-Hugo, 1908-1912, AM Besançon, CP-B-P41-0012, Louis Mosdier, édit., 1908/1912-----	68
Photo n° 4 : Dortoir à la Ferté-Macé (Orne), Luc Jean-Noël, Nicolas Gilbert, 2006, <i>Le temps de l'école. De la maternelle au lycée. 1880-1960</i> , Paris, Editions du Chêne-Hachette livre, 2006, p. 170, crédit photo Rouen, MNE-INRP-----	74
Photos n° 5 et 6 : Parloir du lycée, 1913, AD Doubs, 5Fi7, Album photographique relié. Lycée Victor Hugo 1912-1913-----	75
Photo n° 7 : départ pour la promenade, Institution Saint-Nicolas, 1912, Luc Jean-Noël, Nicolas Gilbert, <i>Le temps de l'école. De la maternelle au lycée. 1880-1960</i> , Paris, Editions du Chêne-Hachette livre, 2006, p. 168, crédit photo Rouen, MNE-INRP-----	77
Photo n° 8 : Classe de mathématiques spéciales et préparatoires. AD Doubs, 5Fi7, album de photographies légendées du bâtiment et des classes du lycée Victor-Hugo, 1912-1913.-----	176
Photographie n° 9 : classe de troisième A-B. AD Doubs, 5Fi7, album de photographies légendées du bâtiment et des classes du lycée Victor-Hugo, 1912-1913-----	177
Photographie n° 10 : élèves de l'école d'horlogerie, AD Doubs, 5Fi7, album de photographies légendées du bâtiment et des classes du lycée Victor-Hugo, 1912-1913-----	177
Carte postale n° 2 : cour de récréation du grand lycée. AM Besançon CP-B-P41-0054-01, <i>Lycée Victor Hugo</i> , 1897/1902-----	183
Carte postale n° 3 : Grande cour du lycée ou cour des grands et des moyens. AM Besançon, CP-B-P41-0055, <i>Lycée Victor Hugo</i> , 1897/1902-----	184
Carte postale n° 4 : Cour honneur du lycée. AM Besançon, CP-B-P41-0053, <i>Lycée Victor Hugo</i> , 1897/1902-----	184
Carte postale n° 5 : cour de récréation du petit lycée 1908-1912. AM Besançon, CP-B-P41-0009, <i>Lycée Victor Hugo</i> , Besançon, Louis Mosdier éditeur, 1908/1912-----	185
Photographie n° 11 : prospectus de 1909, AD Doubs, T110-----	186
Carte postale n° 6 : <i>Lycée Victor Hugo</i> , Cour de Récréation du Grand Lycée, 1897/1902, AM Besançon, CP-B-P41-0012-----	187
Carte postale n° 6 bis : agrandissement des lieux d'aisance de la grande cour du lycée, AM Besançon, CP-B-P41-0012-----	188
Photographie n° 11 : prospectus général du lycée Victor-Hugo, 1909, AD Doubs, T110-----	189
Photo n° 12 : cour d'honneur avec un terrain de tennis, AD Doubs, 5Fi7, Album photographique relié Lycée Victor Hugo 1912-1913-----	191
Photos n° 13 et 14 : parloir du lycée, AD Doubs, 5Fi7, album photographique relié, Lycée Victor Hugo 1912-1913-----	193
Photo n° 15 : douches de l'École professionnelle de Fournes (Nord), Luc Jean-Noël, Nicolas Gilbert, 2006, <i>op. cit.</i> , crédit photo Rouen, MNE-INRP, p. 171-----	196
Photographie n° 16 : réfectoire des moyens, prospectus de 1909, AD Doubs, T110-----	197
Photographie n° 17 : réfectoire des moyens, AD Doubs, 5Fi7, Album photographique relié Lycée Victor Hugo 1912-1913.-----	198
Images n° 1 et 2 : extraites de la circulaire du 31 mai 1890 relative à la modification de l'uniforme des élèves des lycées-----	200
Carte postale n° 7 : Gymnase et inondation de janvier 1910, Besançon - Inondations de janvier 1910 - Cour du Lycée Victor Hugo, Éditions Mauvillier, 1904/1910, AM Besançon, CP-B-P46-0211-----	203
Image n° 3 : Vue extérieure du gymnase, lettre du 30 octobre 1911, Demenÿ à M. le Ministre de l'Instruction publique, AD Doubs, 1T/7-95-----	204
Photon° 18 : le gymnase, Grande Cour et façade de la Gymnastique Louis Mosdier, édit., 1908/1912, AM Besançon, CP-B-P41-0013-----	205
Photo n° 19 : gymnase, Album photographique relié Lycée Victor Hugo 1912-1913, AD Doubs, 5Fi7.-----	206

Photos n° 20 : Lycée de Besançon. 1 ^{re} équipe de football-rugby 1907-1908. <i>Olympique Besançon-rugby</i> , « Plus d'un siècle de rugby à Besançon », consulté le 13 novembre 2017, https://sites.google.com/site/obrugbyfr/le-club/-historique -----	261
Carte postale n° 8 : Lycée de Besançon - 1 ^{re} équipe de football-rugby (1910-11) [image fixe] : L. Mosdier, édit. Besançon, 1910/1911, AM Besançon, CP-B-P41-0063 -----	261
Carte postale n° 9 : Lycée de Besançon – 2 ^e équipe de football-rugby (1910-11) [image fixe] : L. Mosdier, édit. Besançon, 1910 AM Besançon, CP-B-P41-0064 -----	262
Carte postale n° 10 : AM Besançon CP-B-P41-0066, Hôpital militaire du Lycée Victor-Hugo : Édit L. Gaillard Prêtre, 1914/1915, -----	274

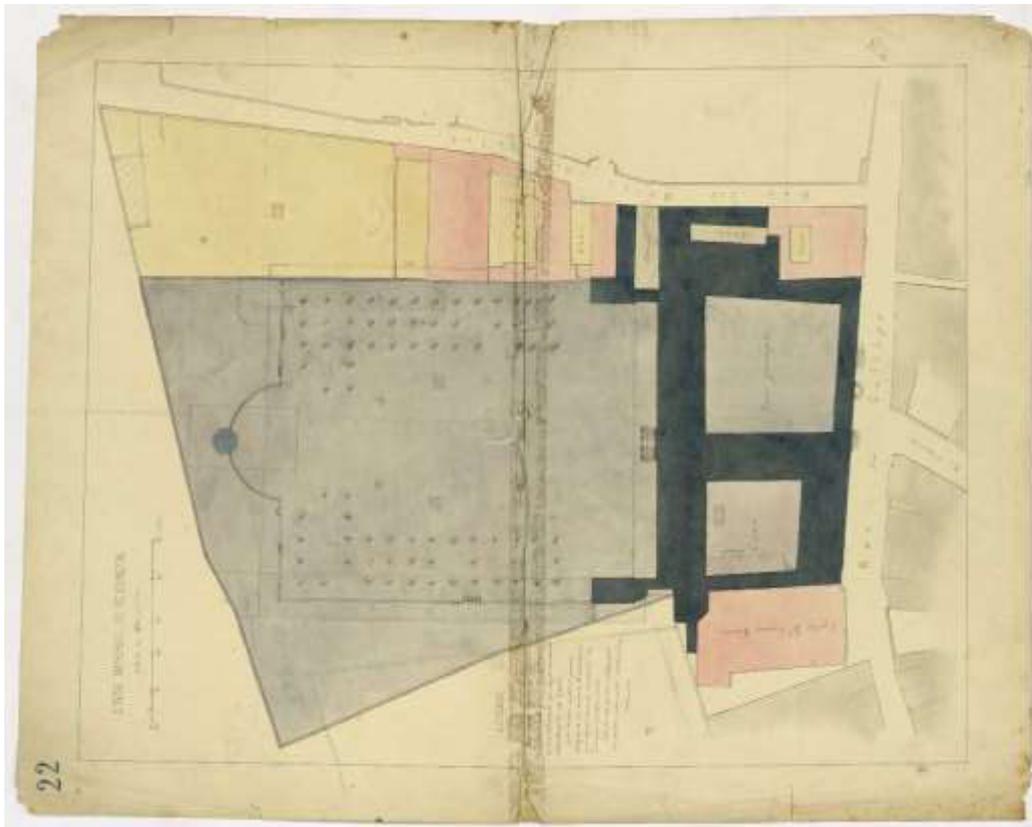
1 - Tables des plans du lycée de Besançon

<u>Plan n° 1 : nouveau plan de la ville de Besançon, impr.lith.de Valluet Jne, éditeur, 1848, AM Besançon, 309.3.</u>	63
<u>Plan n° 2 : Plan de masse du lycée impérial non daté, AM Besançon, 2Fi 000510, numérisé.</u>	64
<u>Plan n° 3 : plan de masse 1861 AM Besançon, 2fi516, numérisé.</u>	65
<u>Plan n° 3 bis : Agrandissement du plan de masse de 1861, AM Besançon, 2fi516, numérisé.</u>	65
<u>Plan n° 4 : vue perspective de 1861, Archives nationales F/17/*/2532, Lycée de Besançon.</u>	66
<u>Plan n° 5 : plan de masse du lycée 1889, AM Besançon, 2Fi518, numérisé.</u>	67
<u>Plan n° 6 : Plan du 1^{er} étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi514, numérisé.</u>	69
<u>Plan n° 7 : plan du 2^e étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi515, numérisé.</u>	69
<u>Plan n° 8 : plan du rez-de-chaussée et des jardins, AM Besançon, 2Fi516, numérisé.</u>	70
<u>Plan n° 6 bis : agrandissement du plan du 1^{er} étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi514, numérisé.</u>	71
<u>Figure 7 bis : agrandissement du plan du 1^{er} étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi515, numérisé.</u>	72
<u>Figure 7 ter : agrandissement du plan du 1^{er} étage 1^{er} mars 1861, AM Besançon, 2Fi515, numérisé.</u>	72
<u>Plan n° 9 : Plan de masse du lycée 1889 avec l'implantation des toilettes, AM Besançon, 2Fi518, numérisé.</u>	79
<u>Plan N° 3 bis : Agrandissement du plan du rez-de-chaussée, 1861, AM Besançon, 2Fi516, numérisé.</u>	81
<u>Plan n° 10 : Plan de masse du lycée 1889 avec l'implantation du gymnase, AM Besançon, 2Fi518, numérisé.</u>	88
<u>Plan n° 11 : Plan de l'installation et de la transformation des w.c. 1909 AM Besaçon, 4M13.</u>	187
261	
<u>Plans 10 et 11 : Lycée Victor-Hugo, installation et transformation des WC, 1909, AM Besançon, 4M13, et plan de situation, 3^{me} étage, octobre 1954, AM Besançon, 285W13.</u>	301
<u>Plan n° 12 : plan de l'éclairage électrique rez-de-chaussée, 1927, AM Besançon, O345.</u>	302

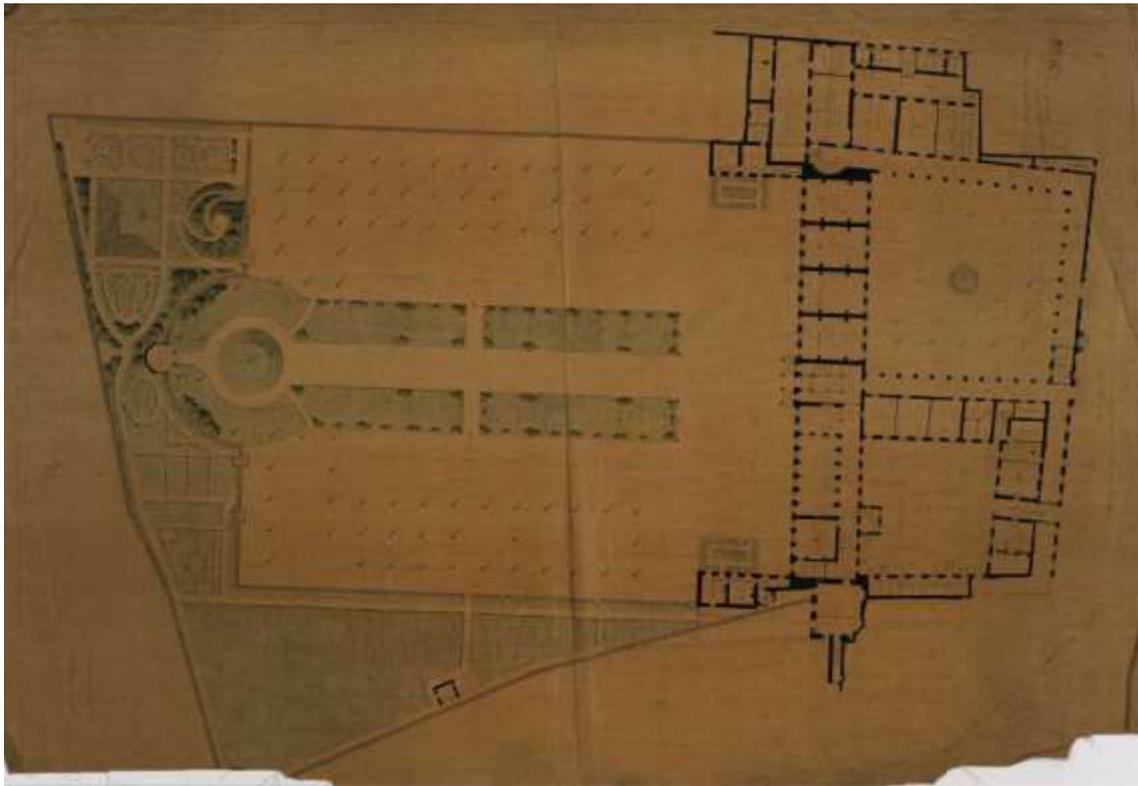
Nous reproduisons quelques plans du lycée afin de montrer l'évolution de son implantation. Les plans des bâtiments sont tous orienté de la même manière et agrandis à une même échelle afin de pouvoir visualiser les extensions.



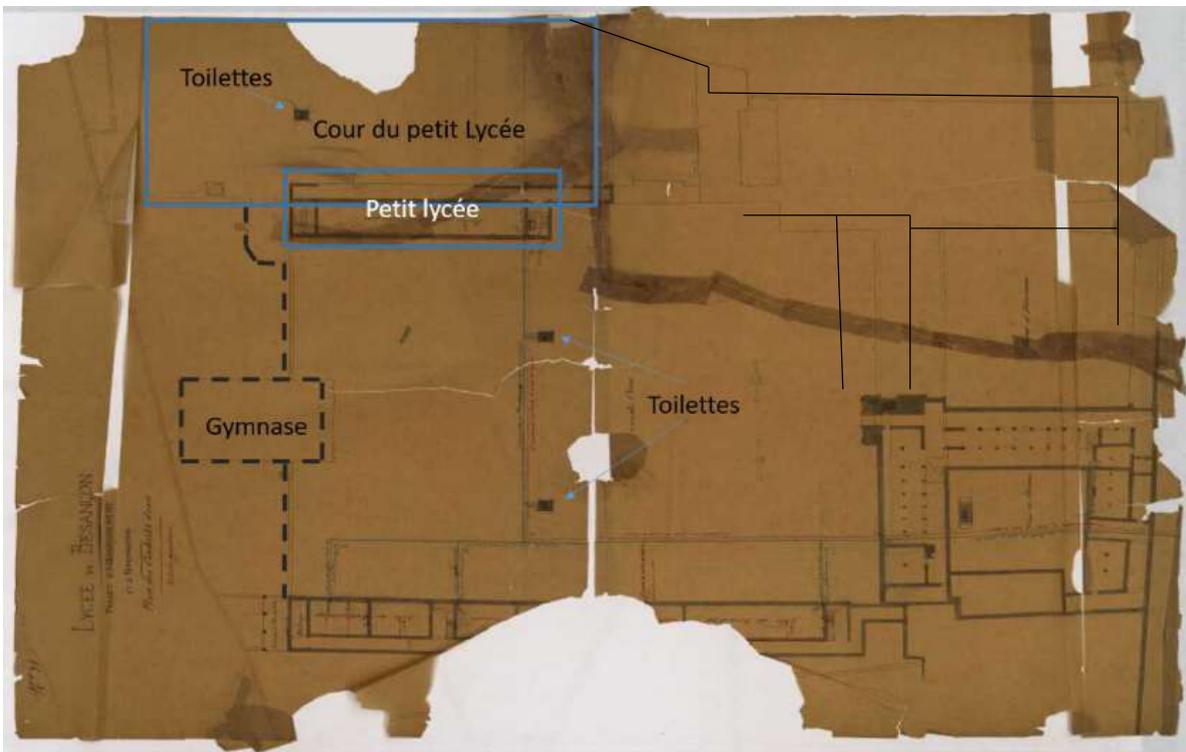
Plan n°1 : Nouveau plan de la ville de Besançon, impr.lith.de Valluet Jne, éditeur, 1848
Bibliothèque municipales d'étude, 309.3.



Plan n°2 : Plan de masse du lycée impérial non daté, AM Besançon, 2Fi_000510, numérisé.



Plan n°3 : plan de masse 1861, AM Besançon, 2fi516, numérisé

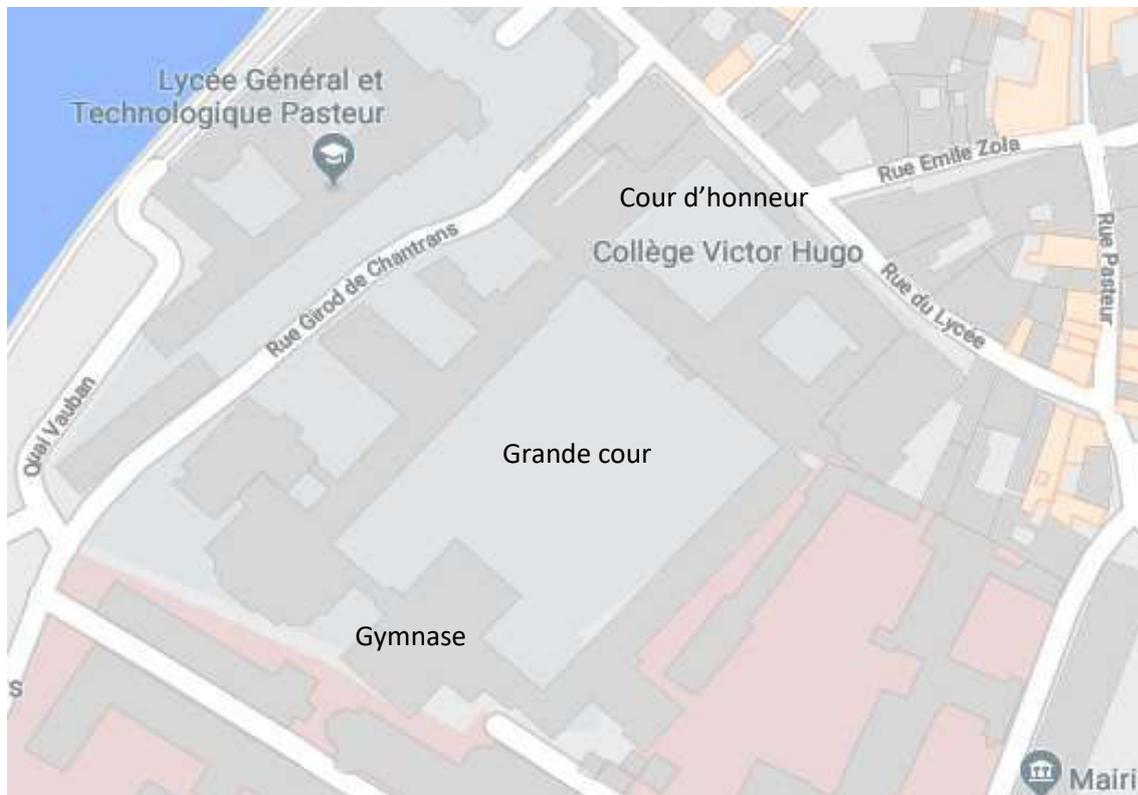


Plan n°5 : plan de masse du lycée 1889, AM Besançon, 2Fi518, numérisé



Photo Google Maps consulté le 1 avril 2018

Un nouveau lycée Victor-Hugo est construit dans les années 1980 en périphérie de Besançon, Seul le collège est resté.



Plan Google Maps, consulté le 1 avril 2018

2 - Graphiques et tableaux

Nous présentons en annexe les graphiques de l'intégralité de la période soit de 1849 à 1938, ainsi que les tableaux qui nous ont permis à construire ces graphiques

1 - Graphique : effectifs des élèves de 1849 à 1938

2 - Graphique : régime des élèves du lycée de 1849 à 1938

3 - Tableau : effectifs selon le régime de 1849 à 1938

4 - Graphiques : origine sociale des élèves

5 - Graphiques : origine sociale des élèves des grandes classes

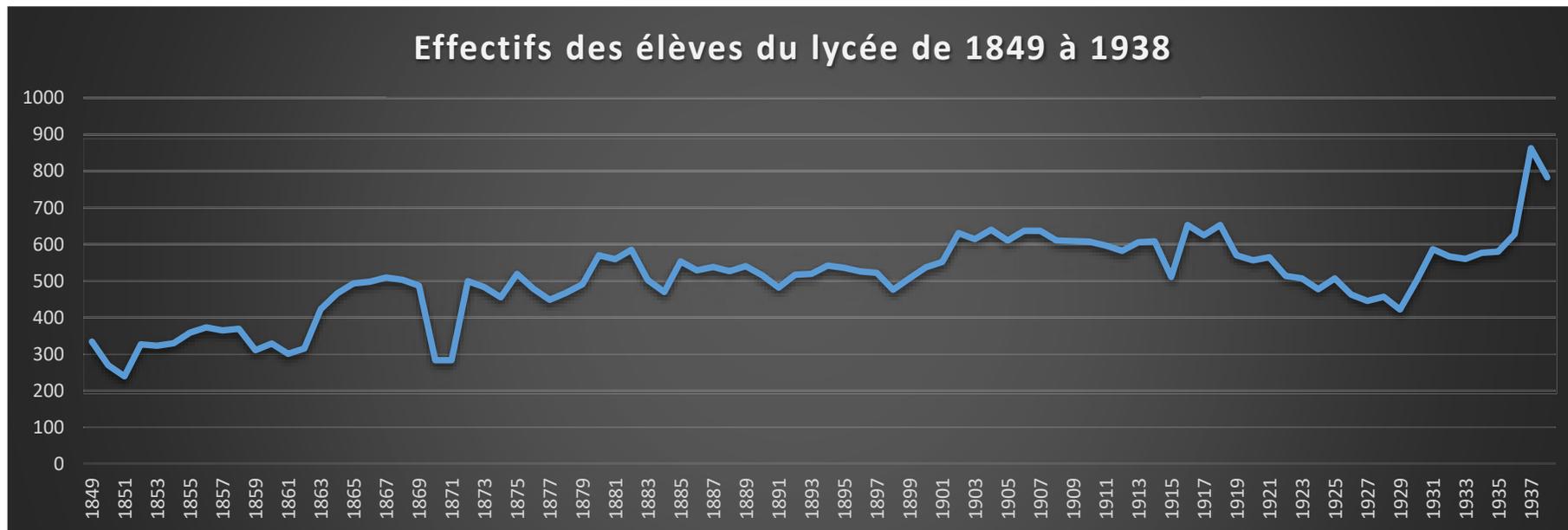
6 - Tableau : origine sociale des élèves d'après les registres ou dossiers

7 - Évolution de la population de Besançon

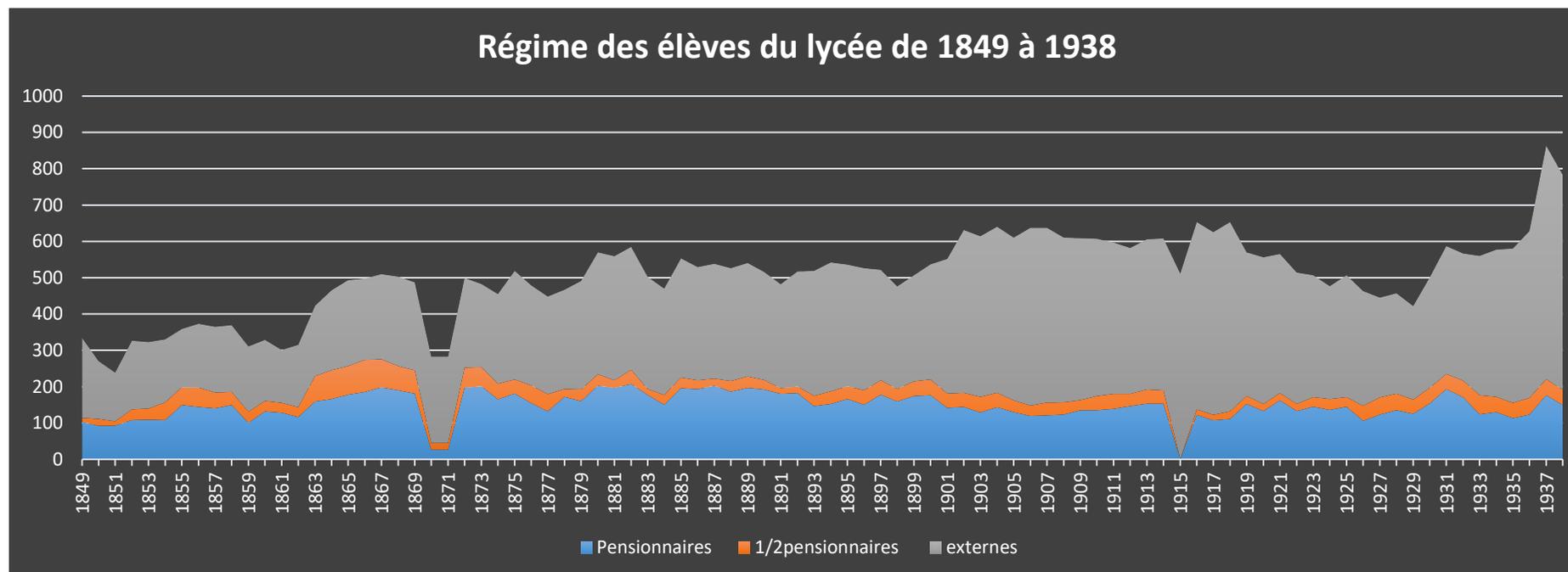
8 - Tableau : professionnels à Besançon (annuaire du Doubs)

2-1 - Graphiques de l'effectif des élèves du lycée de 1849 à 1938

Effectifs au mois de novembre (rentrée des classes au début de la période)



2-2 - Graphique des effectifs selon le régime des élèves de 1849 à 1938



2-3 - Tableau des effectifs selon le régime de 1849 à 1938 pour le mois de novembre de chaque année

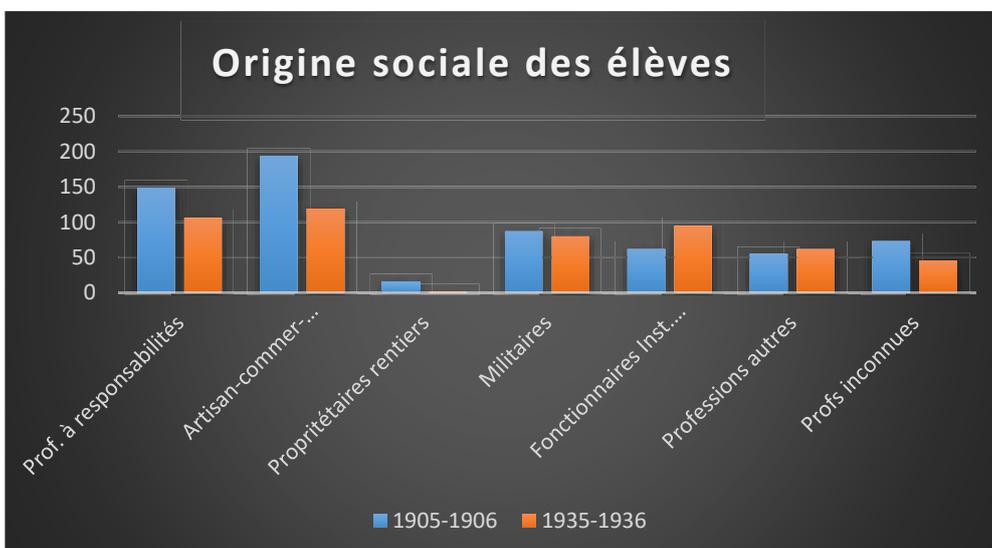
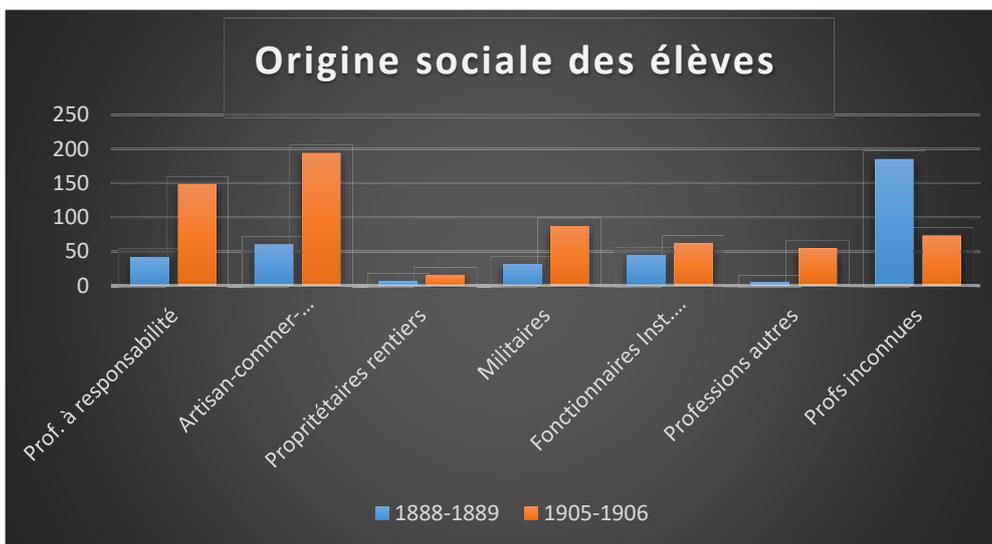
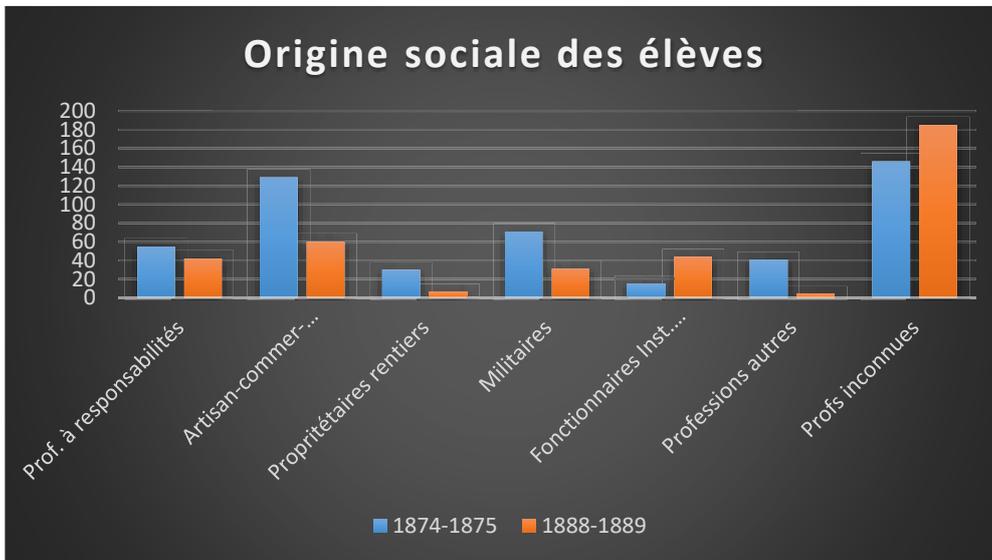
	Pensionnaires	1/2pensionnaires	Externes	Total
1849	103	11	220	334
1850	92	19	159	270
1851	92	12,5	134,5	239
1852	108	29	189,5	326,5
1853	109	30,5	183,5	323
1854	108	49	173	330
1855	149	49	160,5	358,5
1856	144	53,5	175,5	373
1857	140	43,5	181,5	365
1858	149	36	184,5	369,5
1859	100,5	30	180	310,5
1860	132	28,5	168,5	329
1861	128	27	146	301
1862	116,5	26,5	172,5	315,5
1863	159	70	193,5	422,5
1864	166	79,5	220	465,5
1865	178	79	236	493
1866	185	89	224	498
1867	198,5	77	234	509,5
1868	190	66,5	246,5	503
1869	180,5	65	242	487,5
1870	26	19	238	283
1871	26	19	238	283
1872	197	55	247	499
1873	201,5	52	229,5	483
1874	165	43	247	455
1875	181	39	299	519
1876	154,5	49	275,5	479
1877	132	47	269	448
1878	172	22	273	467
1879	160	32	299	491
1880	203	31	336	570
1881	197	21	341	559
1882	207	39	339	585
1883	177	17	308	502
1884	150	27	293	470
1885	196	29	328	553
1886	193	25	311	529
1887	203	19	316	538
1888	186	29,5	311	526,5

	Pensionnaires	1/2pensionnaires	Externes	Total
1889	196,5	32	312	540,5
1890	192	26,5	297	515,5
1891	180	16	286	482
1892	182,5	18	316,5	517
1893	146	29	344	519
1894	152	35	355	542
1895	166	35	335	536
1896	150	40	336	526
1897	178	40	304	522
1898	159	35	282	476
1899	174	41	292	507
1900	176	44	317	537
1901	142	39	371	552
1902	144	39	448	631
1903	129	43	442	614
1904	143	40	457	640
1905	130	32	448	610
1906	119	29	489	637
1907	121	35	481	637
1908	123	34	453	610
1909	135	28	446	609
1910	135	39	433	607
1911	139	41	417	597
1912	146	34	402	582
1913	153	39	414	606
1914	153	37	418	608
1915	0	0	511	511
1916	122	15	516	653
1917	107	15	503	625
1918	111	21	521	653
1919	152	22	396	570
1920	133	19	404	556
1921	162	20	383	565
1922	133	19	362	514
1923	145	26	336	507
1924	136	30	311	477
1925	145	26	336	507
1926	106	41	316	463
1927	123	47	275	445
1928	135	46	276	457
1929	125	39	258	422
1930	154	43	304	501
1931	193	42	352	587

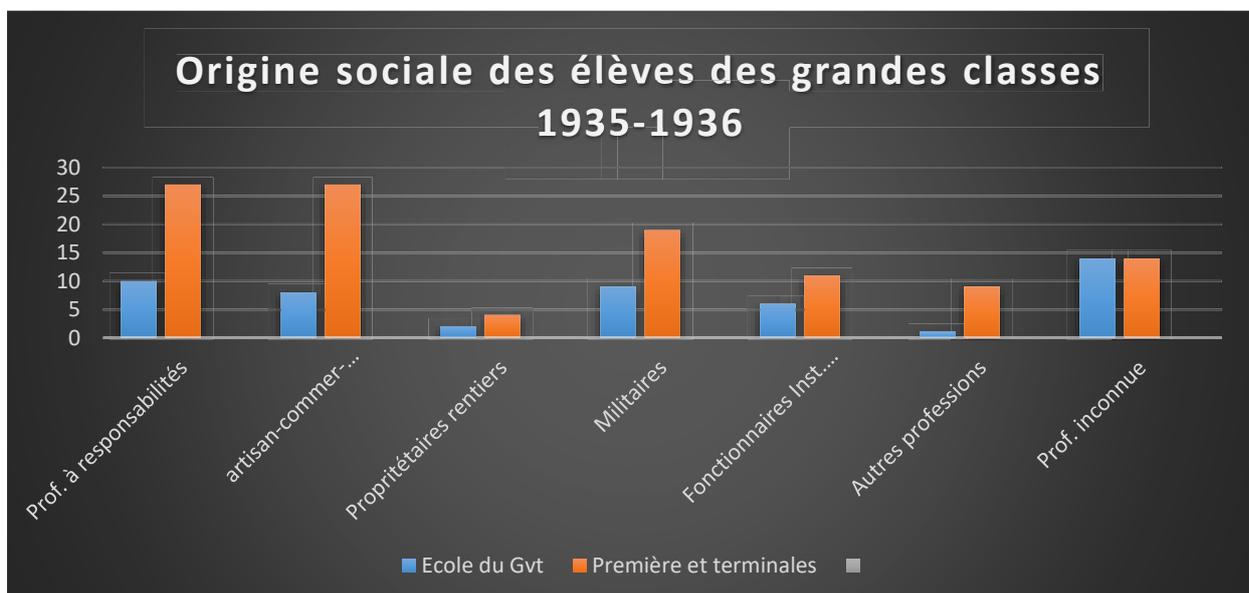
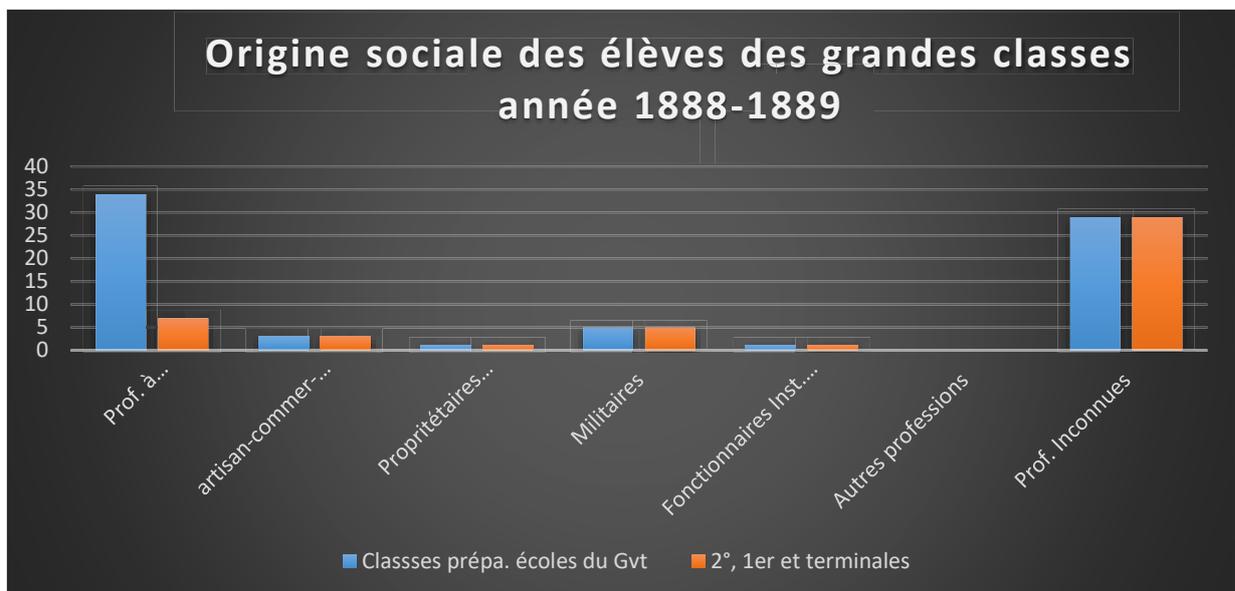
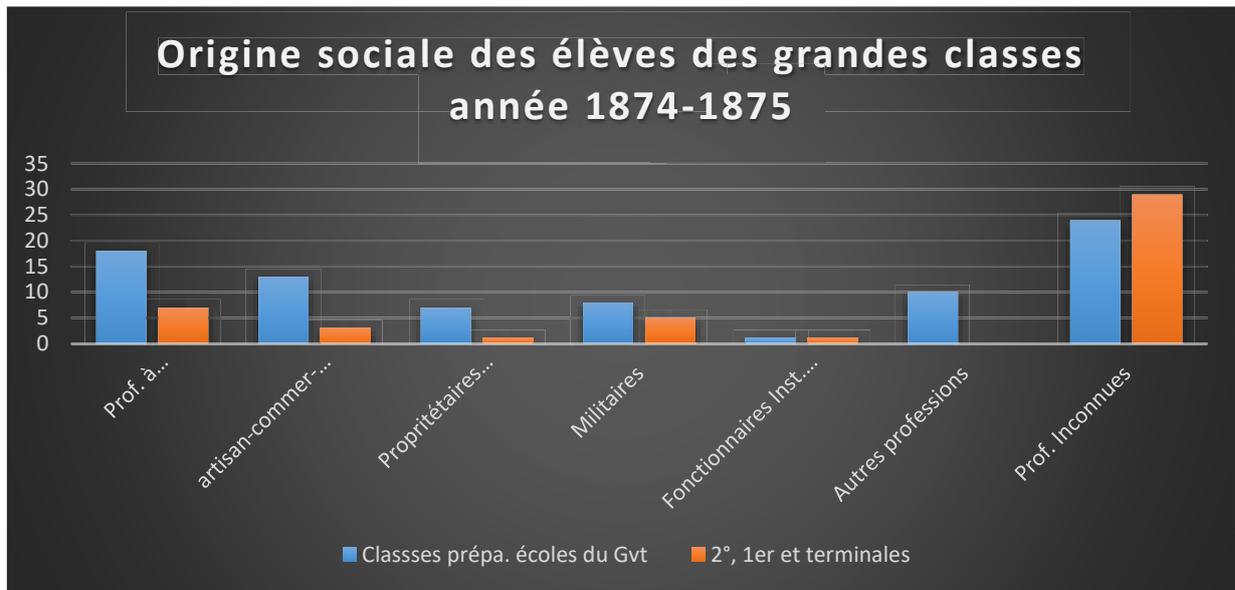
	Pensionnaires	1/2pensionnaires	Externes	Total
1932	171	46	350	567
1933	124	52	384	560
1934	130	42	405	577
1935	113	42	425	580
1936	123	46	459	628
1937	176	45	642	863
1938	149	42	592	783

2-4 - Graphiques de l'origine sociale des élèves du lycée

Les graphiques ont été établis à partir des liasses 1T7/473, 1T7/4745, 1T7/478, 1T7/494 à 1T7/516,



2-5 - Graphiques de l'origine sociale des élèves des grandes classes



2-6 - Tableau des origines sociales des élèves

Dans les graphiques hauts fonctionnaires et responsables, professions juridiques-banquiers et professions médicales ont été regroupés dans la catégorie professions à responsabilités. Le total ne correspond pas au total des effectifs du mois de novembre par les faits de radiations et d'inscriptions en cours d'année.

Classes préparatoires	1874-1875	1888-1889	1905-1906	1935-1936	1938-1939
artisan-commerçant-industriel	13	3	8	6	8
Prof juridiques-banquiers	2	0	3	2	5
Profession médicales	0	0	0	0	0
Propriétaires rentiers	7	1	2	1	0
Militaires	8	5	9	5	8
Haut fonctionnaires et responsables	3	4	7	3	4
Fonctionnaires Instruction publique	1	1	6	2	11
Autres	10	0	1	7	22
Inconnue	24	29	14	9	26
Secondes, premières, terminales					
artisan-commerçant-industriel	46	21	9	25	39
Prof juridiques-Banquiers	4	5	5	4	13
Profession médicales	7	0	4	5	14
propriétaires rentiers	7	2			1
Militaires	19	8	19	21	39
Haut fonctionnaires et responsables	5	8	13	10	18
Fonctionnaires Instruction publique	3	15	11	24	42
Autres	11	0	9	6	31
Inconnue	50	58	14	12	51
Sixième à équivalent troisième					
artisan-commerçant-industriel	27	16	17	46	91
Prof juridiques-Banquiers	7	2	5	19	22
Profession médicales	5	1	4	8	12
Propriétaires rentiers	9	1	0	1	0
Militaires	14	8	15	34	48
Haut fonctionnaires et responsables	5	8	21	29	27
Fonctionnaires Instruction publique	3	24	21	49	52
Autres	5	4	15	33	127
Inconnue	36	56	30	15	133
Classes primaires					
artisan-commerçant-industriel	43	20	54	42	21
Prof. juridiques-banquiers	10	5	8	12	5
Profession médicales	5	1	3	6	4
Propriétaires rentiers	7	2	1		
Militaires	30	10	30	20	8
Haut fonctionnaires et responsables	2	8	9	8	6
Fonctionnaires Instruction publique	8	4	14	20	6
Autres	15	0	9	16	13
Inconnue	36	42	14	9	41

2-7 - Évolution de la population de Besançon

Source Cassini EHESS : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=3928

1846	1851	1856	1861	1866	1872	1881	1886
39 949	41 295	43 544	46 786	46 961	49 401	57 067	56 511

1891	1896	1901	1906	1911
56 055	57 556	55 362	56 168	57 978

1911	1921	1926	1931	1936
57 978	55 652	58 525	60 367	65 022

2-8 - Tableau de professionnels à Besançon inscrits dans les annuaires du Doubs

	1861	1871	1890	1914	1921	1926
Architectes	12	18	14	13	12	18
Entrepreneurs en bâtiments	10	28	35	41	41	35
Merciers	23	39	51	75	53	43
Boulangers	59	73	84	80	66	63
Charcutiers	25	37	25	26	19	25
Bouchers	1	25	65	48	43	48
Épiciers détaillants	37	191	190	227	184	202
Restaurateurs	11	30	45	80	90	107
Pharmaciens	14	19	23	22	22	22
Dentistes	4	8	8	13	17	17
Docteurs	24	31	35	49	53	55
Avocats	31	30	42	32	23	21

3 - Éléments de prosopographie

3-1 - Les recteurs à Besançon

Les données biographiques sur les recteurs sont issues pour la plus grande partie du livre de Jean-François Condette, complétées par les dossiers administratifs disponibles aux archives départementales du Doubs.

Condette Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, Tome 2, dictionnaire biographique, Lyon, INRP, 2006.

1122W2, dossier administratif Alengry Franck

T1382, dossier administratif Brediff Louis

T1386, dossier administratif Caresme Benjamin

T1398 dossier administratif Desroziers Eugène

T1400, dossier administratif Dreyss Charles

T1403, dossier administratif Étienne Louis

T1411, dossier administratif Gardaire Charles

T1415, dossier administratif Godron Dominique

T1448, dossier administratif Monty Abdré

T1510, dossier administratif Padé Henry

Nom	Prénom	Date de naissance	Nomination à Besançon	Départ de Besançon	Age d'arrivée	Temps fonction à Besançon	Postes précédents	Postes suivants
MICHELLE	François	23/08/1799	Sept 1848	Août 1850	49 ans	1 an 11 mois	prof, prov, Recteur Strasbourg	Directeur ENS
GARDAIRE	Charles	26/12/ 1795	Août 1850	Sept. 1853	55 ans	3 ans 1 mois	Prof, prof U, IA Besançon	Retraite
GODRON	Dominique	25 /03/1807	Sept. 1853	Août 1854	46 ans	11 mois	prof U, recteur 70, 34	Prof U Nancy
QUET	Jean	21/10/1810	Août 1854	Déc. 1856	44 ans	2 ans 4 mois	Prof, physique L saint louis, d. sciences	Recteur Grenoble, IG
DESROZIERES	Eugène	11/02/1802	Janv. 1857	Juil. 1860	55 ans	2 ans 6 mois	Prof, prov, IA, Recteur , IA	Recteur Clermont, Poitiers
MONTY	André	22/12/1811	Juil. 1860	Fév. 1862	49 ans	1 an 8 mois	Prof, chef cab, prof U, IA	Recteur Dijon
CARESME	Benjamin	01/07/1802	Août 1862	Oct. 1871	60 ans	9 ans 2 mois	Répétiteur, censeur, IA, recteur Nancy, Corrèze, Meuse, IA, Prov Paris	retraite Oct. 1871
SEGUIN	Jean	26/04/1823	Oct.1871	Nov. 1873	48 ans	2 ans 1 mois	Prof, prof U,	Recteur Aix, Bordeaux, Caen
DREYSS	Charles	30/01/1821	Nov. 1873	Déc. 1874	52 ans	4 ans 4 mois	Prof, IA Paris, Recteur Chambéry	Recteur Toulouse, Clermont, Grenoble
ETIENNE	Louis	13/07/1813	Déc.1874	Sept. 1875	60 ans	10 mois	Prof, Prof U, recteur Chambéry	Décédé 1 ^{er} août 1875
LISSAJOUS	Jules	04/03/1822	Oct.1875	Nov. 1879	53 ans	4 ans 1 mois	Prof, Recteur Chambéry	Retraite Nov. 1879
JACQUINET	Paul	25/10/1815	Nov. 1879	Nov. 1882	64 ans	3 ans	Prof, prof ENS, IG, Recteur Nancy	Retraite Nov. 1882
JEANMAIRE	Charles	18/05/1841	Nov. 1882	Juil. 1884	43 ans	1 an 7 mois	Prof, IA, puis congé pour thèse	Recteur Alger (24 ans) Toulouse
MICE	Laurent dit Léopold	29/04/1832	Juil. 1884	Oct. 1887	52 ans	3 ans 3 mois	Prof U, pdt comité Republicain	Recteur Clermont
NOLEN	Pierre	21/08/1838	Oct. 1887	Oct. 1888	49 ans	1 an	prof, prof U, recteur Douai	Congé maladie

Nom	Prénom	Date de naissance	Nomination à Besançon	Départ de Besançon	Age d'arrivée	Temps fonction à Besançon	Postes précédents	Postes suivants
BREDIF	Louis	23/01/1835	Déc. 1888	Nov. 1899	53 ans	11 ans 1 mois	Prof, prof U, Recteur Chambéry	???
LARONZE	François	10/01/1850	Nov. 1899	Oct. 1904	49 ans	3 ans 11 mois	Prof, IA, Recteur Chambéry	Rennes (7 ans)
ARDAILLON	Édouard	04/05/1867	Oct. 1904	Nov. 1908	47 ans	4 ans 1 mois	Prof, prof U	Recteur Alger (décès 1908)
PADÉ	Henri	017/09/1863	Nov. 1908	Sept. 1917	45 ans	8 ans 10 mois	Prof, prof U	Recteur Dijon, Aix
DUMAS	François	18/09/1861	Sept. 1917	Sept. 1919	56 ans	2 ans	prof, prof U	Recteur Grenoble, Bordeaux
ALENGRY	Alfred dit Franck	08/09/1865	Nov. 1919	Sept. 1935	54 ans	15 ans 9 mois	Prof, IA, Recteur Chambéry	Retraite 1935

Les codes couleurs pour les noms correspondent au plan de le cette thèse. Première partie, seconde partie, troisième partie.

Pour le temps de fonction à Besançon rose pour des passages courts (inférieurs à deux ans) et verts pour ceux qui sont restés en poste longtemps

Pour les postes suivants sont marqués les recteurs dont le dernier poste a été l'académie de Besançon

3-2 - Les proviseurs du lycée de Besançon

Les données biographiques concernant les proviseurs ont été trouvées aux

Archives départementales du Doubs :

T1377 dossier administratif Blanchet Jean-Baptiste

T1378, dossier administratif Bon Joseph

T1380, dossier administratif Boullet François

T1383, dossier administratif Brouzes

T1382, dossier administratif Bralley Léon

T1390, dossier administratif Clément Jean-Pierre

T1393, dossier administratif Courlet Léon

T1401, dossier administratif Dubourdieu Jean

T1404, dossier administratif Fabre Guillaume

T1409, dossier administratif François Nicolas

T1411, dossier administratif Gardiennet François

T1448, dossier administratif Sarazin Charles

T1458, dossier administratif Villermeux Joseph

T1449, dossier administratif Morillot Edme

T1450, dossier administratif Munier Alphonse

T1459, dossier administratif Voisin Charles

T1489, dossier administratif Gros Albert

T1510, dossier administratif Parizot Joseph

Archives nationales

F17/7729, dossier administratif Clément Jean-Pierre

F17/21567B, dossier administratif Radwan de Pluzanski Émile

Nom	Prénom	date de naissance	Nomination Besançon	Départ de Besançon	Age d'arrivée	Temps fonction	Postes précédents	Postes suivants
BROUZES			Sept. 1848	Oct. 1851		3 ans	blâmé pour outrage à un maître	Proviseur Grenoble
VILLERMEUREUX	Joseph	6 /05/1803	Oct. 1851	Sept. 1852	48 ans	1 an	Proviseur Strasbourg	Recteur de la Marne, puis IA et IG
FABRE	Guillaume		Sept. 1852	mars 1858		5 ans	Proviseur Tours	Disponibilité
COURLET	Léon	19/09/1804	mars 1858	Août1862	54 ans	4 ans	Prof L, principal (39), censeur (39), Prov Saint Etienne	Retraite 1862
BOULLET	François	1817 ?	Août 1862	Sept 1873	45 ans	11 ans	Prof lettres, Prov St Étienne	IA Melun
CLÉMENT	Jean Pierre	13/08/1814	Sept. 1873	Août 1876	59 ans	3 ans	Agrégé Grammaire	Retraite anticipée, dossier au ministre
MUNIER	Alphonse	11/03/1818	Août 1876	Août 1878	52 ans	4 ans	Proviseur, Cluny, Angers	
MORILLOT	Edme,	11/05/1822	Août 1878	Août 1882	56 ans	4 ans	Lic maths et phys, Prov Carcassonne	Retraite
VOISIN	Charles	9/02/1840	Août 1882	Août 1883	42 ans	1 ans	Prof lettres	
BON	Joseph	26/10/1830	Août 1883	Mai 1886	53 ans	3 ans	prof philo, censeur, Prov Nantes	
FRANÇOIS	Nicolas	3/08/1843	Mai 1886	Sept. 1890	47 ans	4 ans	Prof hist, censeur, proviseur Charleville et Nice	
BRALLEY	Léon	2/11/1840	Sept. 1890	Avril 1892	50 ans	2 ans	Agrég Grammaire, Censeur Vesoul, Nice, Besançon, prov Moulins	Prov Nancy
GARDIENNET	François	2/05/1835	Avril 1892	Août 1893	57 ans		Prof L, censeur, prov Dijon	Congé pour maladie puis retraite
BLANCHET	Jean Baptiste	30/03/1855	Août 1893	Août 1896	38 ans	3 ans	Prof philo, Censeur	Prov Bordeaux
PLUZANSKI	Émile	14/05/1842	Août 1896	Sept. 1901	54 ans	5 ans	prof philo, censeur, prov Saint Omer, Chambéry	Retraite
DUBOURDIEU	Jean	20/05/1857	Sept. 1901	Sept. 1906	43 ans	5 ans	Prof philo, censeur, proviseur Carcassonne	Prov Angoulême
SARAZIN	Charles	3 /04/1857	Sept. 1906	Sept. 1918	49 ans	12 ans	Prof, censeur, proviseur Vesoul	Congés puis retraite 1919

Nom	Prénom	date de naissance	Nomination Besançon	Départ de Besançon	Age d'arrivée	Temps fonction	Postes précédents	Postes suivants
GROS	Albert	5/08/1860	Oct. 1918	Sept. 1925	58 ans	7 ans	Prof, censeur, proviseur Belfort	Retraite, proviseur honoraire
PARISOT	Joseph	16/02/1875	Sept. 1925	Sept. 1935	50 ans	10 ans	Prof, censeur, proviseur Chambéry	Retraite

Les codes couleurs pour les noms correspondent au plan de le cette thèse. Première partie, seconde partie, troisième partie

Pour le “temps de fonction à Besançon” rose pour des passages courts (inférieurs à deux ans) et verts pour ceux qui sont restés en poste longtemps

Pour les postes suivants sont marqués les recteurs dont le dernier poste a été l’académie de Besançon

3-3 - Les professeurs de gymnastique du lycée

Les données biographiques sur les professeurs sont issues, essentiellement, des archives départementales du Doubs.

Paulus, Annuaire du Doubs

T1398, dossier administratif Deschamps Pierre

T1430, dossier administratif Labuche François

T1433, dossier administratif Laurent Joseph

T1457, dossier administratif Vidal Julien

T1466, dossier administratif Billet Gustave

122W93, dossier administratif Blanc-Tailleur Julien

1222W346, dossier administratif Figer André

1222W535, dossier administratif Picq Louis

3.3. 1 - Paulus

Adresse : 8, rue neuve à Besançon

Aucun document n'a été trouvé. Il est cité dans les personnels rémunérés en 1848 sous la dénomination "professeur de gymnastique"

3.3. 2 - Pierre Deschamps, AD DOUBS T1398

Né le 11 juillet 1821 à Daincey (21)

Décédé en 29 août 1870 (suite à une maladie)

Situation famille : marié, 3 enfants

Nomination : 29 mai 1849 comme maître de gymnastique et d'escrime

Grades et titres universitaires : Maître d'armes au 6^e régiment d'artillerie

Fonctions antérieures : Attaché au lycée Corneille ??

Autre :

Le recteur, dans une lettre 6 mai 1854 au ministre, le considère comme sérieux et compétent. Il enseigne la gymnastique selon la méthode de Napoléon Laisné.

Qualité évoquée : homme d'assez bon ton, inspire confiance aux familles

Peut donner des leçons de gymnastique et de natation moyennant un salaire de 800 francs

Remarques : possède en ville un gymnase très fréquenté

Archives nationales, F/17/6916, Rapport académie de Besançon, 1854 : il n'a pas « *une instruction fort étendue* »

3.3. 3 - François Labuche, AD Doubs T1430

Né le 7 avril 1839 à Belfort

Situation famille : marié (séparé de sa femme qui l'a quitté 1877-1878)

Décoration : médaille du sauvetage

Nomination rectorale : février 1868

Ancien pompier de Paris

Extraits des avis de notation

Avis du proviseur 1877 : « *M. Labuche est adroit et leste ; il connaît bien les exercices gymnastiques et sait les faire exécuter ; mais il manque de prudence et les accidents sont fréquents. Sa tenue est déplorable* ».

Avis IA 1877 : « *M. Labuche suffisant sous le rapport des connaissances qui concernent son art, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la tenue et des manières. Le tact, la prudence lui font également défaut, de là des accidents trop fréquents sur lesquels l'attention de l'administration du lycée a dû être appelée. S'il n'opère pas dans ce service une amélioration très sérieuse, la question d'un remplacement de M. Labuche pourra se poser utilement* ».

Avis du proviseur 1878 : « *Adroit et leste, il ne sait pas enseigner la gymnastique et manque de prudence ; aussi les accidents ne sont pas rares. Il s'acquitte bien du service des bains de rivière. Sa tenue est déplorable, et il jouit dans son quartier (Battant) d'une mauvaise réputation sous le rapport de la conduite et de la moralité. Il a un caractère violent, son langage est grossier et on le dit ivrogne* ».

Avis IA 1878 : « *Maître mal élevé, d'une réputation équivoque et qui pourrait être utilement remplacé* »

Le 2 mars 1877, le directeur de l'école normale adresse une lettre à l'Inspecteur d'Académie mentionnant le comportement de M. Labuche.

Arrivé en retard en janvier, prononce « *devant les élèves des paroles extrêmement grossières [...] M. Labuche sortant d'une buvette située en face de l'École en compagnie d'un individu ayant tout à fait l'apparence d'un garçon boucher, se prit de querelle avec cet individu et en reçut plusieurs coups de poing bien appliqués ; notre domestique qui avait vu la scène, eut l'imprudence, d'en rappeler le souvenir trop récent à M. Labuche qui furieux, lui passa les coups que lui-même venait de recevoir. [...]*

Nous n'aurons aucun regret au départ de M. Labuche. Il a toujours laissé à désirer pour l'éducation, Mais surtout dans ces derniers temps ; son caractère violent l'a plus d'une fois porté à des brutalités envers quelques-uns des plus grands élèves de l'école annexe. Quant à sa conduite privée, elle était loin d'être édifiante : séparé d'avec sa femme peu après son mariage, il n'a jamais eu le sentiment de la dignité personnelle, et il était à craindre qu'il ne fût, tôt ou tard, pour nos élèves-maîtres, un objet de scandale».

Le recteur ou l'inspecteur d'académie marque au crayon rouge « Attendre » sur la lettre et demande une enquête au Proviseur du lycée Victor Hugo, au commissaire de police et au procureur.

Retranscription de la lettre du 12 juillet 1877 du proviseur au recteur par voie hiérarchique

« Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport que vous m'avez demandé sur l'enseignement de la gymnastique au lycée.

Depuis le mois de février 1868, cet enseignement est confié à M. Labuche, ancien pompier de Paris, titulaire d'une médaille de sauvetage. Des leçons sont données dans un local couvert, situé à l'extrémité de la cour du petit lycée. Tous les élèves admis dans les salles d'études, les pensionnaires de l'école d'horlogerie et les élèves des 9^e prennent part à ces leçons. La surveillance pour le grand et le moyen lycée est faite par M. Legendre, maître expérimenté, qui a une grande autorité sur les élèves ; pour les horlogers par M. Humbert, pour le petit lycée, alternativement par M. Morel et par M. Vigis ; enfin par MM. Bard et Blanche conduisent eux-mêmes leurs élèves. La surveillance est faite avec conscience et exactitude. M. le Censeur, M. le Surveillant général et moi-même avons pu nous en assurer.

Si donc les divers accidents, que j'ai signalés cette année, ne peuvent provenir du défaut de surveillance, il faut les attribuer au maître de gymnastique, qui ne fait pas toujours tout ce qu'il faut pour les prévenir.

L'accident de Laffaret (jambe cassée) ne serait pas arrivé, si le maître de gymnastique avait suffisamment soutenu cet élève, qui est tombé de la barre fixe, sur un pied seulement.

Le jeune Meyer, de 9^e, ne serait pas tombé sur le côté, si M. Labuche, qui se tenait aux anneaux, ne lui avait couvert la tête avec son tablier.

Un autre accident, qui aurait pu avoir des suites plus graves encore, c'est la chute de Joliot, élève de 6^e, depuis la planche de rétablissement, au-dessus de laquelle le poussait le maître de gymnastique, qui n'étant pas assez grand, était monté sur les barres parallèles ; la tête de cet enfant a porté sur l'extrémité de l'une des barres, qui lui a coupé une mèche de cheveux, en le blessant. Un tel exercice est évidemment trop dangereux pour un enfant de cet âge.

Bon nombre de parents effrayés demandent que leurs enfants ne fassent plus de gymnastique.

L'accident de Morel, élève de l'école d'horlogerie doit être plutôt attribué à l'imprudence de l'élève plus qu'à la négligence du maître.

En général, on peut dire que M. Labuche manque de prudence et de méthode, et qu'il inspire peu confiance à cause de sa mauvaise tenue et de la rudesse en actes comme en paroles ; on prétend qu'il n'est pas toujours de sang-froid ; je n'ai pas eu l'occasion de le constater moi-même.

M. Labuche, qui est également chargé de la surveillance des bains de rivière s'acquitte consciencieusement de cette partie de son service.

Malgré les avertissements réitérés qui lui ont été déjà donnés, M. Labuche qui fait quelques efforts pour en tenir compte, reprend bientôt ses anciennes habitudes. Je crains bien qu'il ne puisse jamais se corriger et inspirer beaucoup de sécurité. Néanmoins avant de vous adresser des propositions pour son remplacement, je crois devoir vous faire remarquer que M. Labuche n'a d'autres ressources que sa place au lycée (1000 frs) et qu'il se trouverait réduit à la misère s'il perdait son emploi.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Proviseur [signé Munier] »

Son contrat ne sera pas renouvelé pour l'année scolaire 1878-1879.

3.3. 4 - Joseph Laurent, AD Doubs T1433

Né le 6 juillet 1851 à Xivry-Circourt (54)

Situation famille : veuf

Nomination : 11 novembre 1878

Traitement : lycée 1200 francs –École normale : 800 francs

Grades et titres universitaires

Titre	Ville	dates
A suivi les cours de l'école de gymnastique de Vincennes		
Maître de gymnastique au 1 ^{er} Rgt d'infanterie (3 ans)		
Sergent instructeur 7 ^e division	Besançon	1878

Fonctions

Nature	Ville	Installation	Cessation
Professeur de gymnastique Lycée Victor Hugo	Besançon	11/11/1878	Démission au 1 ^{er} mai 1889
Professeur de gymnastique-École Normale Besançon	Besançon	1/05/1877	Démission au 1er mai 1889

Avis IA 15 juin 1883 : « M. Laurent est exact, sa tenue, son langage sont irréprochables. Il enseigne avec méthode ; attentif et prudent, il obtient des résultats satisfaisants ».

Avis du proviseur 31 mai 1887 : « M ; Laurent, délégué dans les fonctions de professeur de gymnastique s'est formé à l'école de Joinville-le-Pont et dirige avec autorité les exercices gymnastiques en se conformant aux indications du manuel adopté par le ministère. Il est prudent, correct et réserve et ne laisse échapper aucune expression qui puisse blesser les oreilles des élèves ».

Avis de l'IA 10 juin 1887 : « M. Laurent, professeur de gymnastique est sous-officier de l'armée territoriale ; il a le ton du commandement et dirige avec habileté les exercices gymnastiques. Il forme de bons élèves et prépare bien les jeunes du lycée Victor-Hugo aux écoles militaires.

Avis proviseur 16 mai 1888 : « M ; Laurent, délégué dans les fonctions de professeur de gymnastique est sorti de l'école de Joinville-le-Pont et dirige avec sûreté [illisible] avec toute l'activité désirable les exercices gymnastiques au lycée de Besançon. Il forme de bons élèves,

mais ne s'inquiète peut-être pas assez des faibles. Il est d'ailleurs bien élevé correct et réservé dans ses paroles ».

3.3. 5 - Julien Vidal, AD Doubs T1457

Né le 17 mai 1855 à Sainte Colombe sur l'Hers (11)

Situation famille : marié, 2 enfants

Ancien sergent-moniteur à l'École de Joinville

Grades et titres universitaires

Titre	Ville	dates
CAEG	Paris	1878

Fonctions

Nature	Ville	Installation	Cessation
Professeur de gymnastique Lycée et école normale	Carcassonne	1883	1887
Professeur de gymnastique	Chaumont	1887	1889
Professeur de gymnastique	Besançon	1889	1910
Congé puis retraite			

Frappé d'hémiplégie dans l'exercice de ses fonctions et placé en congé maladie le 1^{er} octobre 1910

Extraits des notices individuelles

Avis Proviseur 2 avril 1891 : « *A beaucoup d'activité et d'entrain. Il sait donner aux élèves le goût de la gymnastique et il ne ménage ni son temps ni sa peine. Grâce à lui, il a été possible d'organiser au Lycée une société de jeux dont il est le moniteur dévoué* ».

Entre 1891 et 1899, dans tous ses rapports sont évoquées ses participations, parfois ses résultats, aux lendits franc-comtois.

Avis Proviseur 16 mai 1899 : « *... Prête un concours dévoué au Lendit franc-comtois. Il mérite à tous égards les Palmes académiques pour lesquelles il est proposé* ».

Avis Proviseur 15 avril 1900 : « *Très bon instructeur pour nos cours de gymnastique comme pour les exercices de tir. En dehors de son service rétribué, intervient sans ménager son temps pour la direction des jeux des élèves et les exercices de natation. Est populaire parmi les élèves ; autorité passable. Bonne tenue ; honorabilité personnelle* ».

Avis Proviseur 23 janvier 1901 : « *a de l'entrain, de la bienveillance, de l'autorité. Très serviable. À très bonne tenue. Donne bien ses leçons de gymnastique et nous l'utilisons encore pour des leçons collectives de danse ou les exercices de tir (ou de la natation en rivières les années où cet exercice est possible* ».

Avis Proviseur 27 janvier 1905 : « *M. Vidal s'acquitte avec conscience et succès de son pénible service. Son affabilité, sa bonne humeur, la rondeur de ses manières lui ont conquis la*

sympathie des élèves. Il a sur eux une influence que possèdent rarement les professeurs de gymnastique. C'est en définitive un bon collaborateur ».

Avis Proviseur 6 décembre 1905 : « M. Vidal conserve encore toute son activité, il lui reste assez de souplesse et d'agilité pour joindre le précepte à l'exemple toutes les fois que l'exige son enseignement. Malheureusement les élèves (les externes s'entend) goutent peu à la gymnastique et dans les hautes classes les familles ne sont que trop bien disposées à leur accorder des dispenses injustifiées. Toutes les divisions néanmoins sont plus ou moins représentées aux cours de M. Vidal. Dans la plupart d'entre elles, les résultats sont assez satisfaisants. Ils sont bons dans les sections de polytechnique et de St Cyr »

Avis Proviseur 4 mars 1908 : « M. Vidal s'acquitte de ses fonctions avec régularité et dévouement. Très aimable, homme d'une conduite irréprochable. À suffisamment d'autorité sur les élèves » ;

Avis Proviseur 19 janvier 1909 : « M. Vidal s'acquitte de ses fonctions avec exactitudes et prudence et, je crois avec la compétence nécessaire. À suffisamment d'autorité sur les élèves ».

Avis IA 21 mai 1909 : « Appréciation conforme. Maître de bonne tenue et de bonne éducation. Fait bonne impression parmi de jeunes élèves (externes de 6^e et 5^e) ; la meilleure part aux exercices d'assouplissement et d'ensemble ; enseignement prudent ».

Avis recteur 2 juin 1909 : « Je crois son enseignement parfaitement infructueux. M. Vidal me semble n'avoir pas voulu adopter les procédés nouveaux et il en est resté à la vieille gymnastique aux agrès ». C'est le nouveau recteur Padé nommé en novembre 1908 qui donne cet avis.

3.3. 6 - Gustave Billet, AD Doubs T1466

Né le 26 avril 1873 à Montauban (82)

Décédé le 24 octobre 1932

Situation famille : marié, 2 enfants

Militaire de 1894 à 1909 (retraite d'adjudant le 1^{er} janvier 1909)

Sergent à l'École normale de gymnastique de Joinville-Le-Pont

Stage de 45 jours à l'École normale de tir de La Valbonne

Mobilisé du 2 août 1914 au 31 janvier 1919

Nomination : 7 octobre 1910 en remplacement Julien Vidal

Grades et titres universitaires

<i>Titre</i>	<i>Ville</i>	<i>dates</i>
Moniteur de gymnastique	École de Joinville	1898
CAEG	École de Joinville	1899
Prévôt d'escrime	École de Joinville	1900
CAEG degré supérieur (8 ^e /30)	Paris	1908

Fonctions

<i>Nature</i>	<i>Ville</i>	<i>Installation</i>	<i>Cessation</i>
Professeur de gymnastique	Belfort	8 juillet 1909	18 octobre 1910
Professeur de gymnastique Maitre auxiliaire École primaire supérieure Intervenant IREP Besançon	Besançon	7 octobre 1910 1919 1931	7 juillet 1932

Le président de la société de gymnastique *La Comtoise* intervient auprès du sénateur local pour appuyer la demande de M. Billet de rejoindre le lycée de Besançon. « *Nous aurions là un apport sérieux, car M. Billet a une valeur gymnique très importante et il jouit dans tous nos milieux d'une réputation incontestable et incontestée* » Lettre de M. Grosjean, président d'honneur de *La Comtoise*, du 17 septembre 1910.

Autres fonctions :

A dirigé une salle d'éducation physique à Besançon en 1909.

A été instructeur ay cours de préparation du brevet militaire

Membre du jury au concours international de gymnastique de Dôle en juillet 1912

Extraits des notices individuelles

Avis IA 10 octobre 1910 : « M. Billet a fait revivre au lycée de Belfort l'enseignement de la gymnastique. Il fait preuve de beaucoup de compétence et de dévouement ».

Avis IA 23 mai 1910 : « Maître docile, actif, précis. À une bonne conception du travail, y associe le jeu à la gymnastique. Enseignement en voie de restauration, bien fréquenté ».

Avis Proviseur 30 janvier 1911 : « M. Billet est ponctuel et compétent, plein d'ardeur est de foi. Il enseigne la gymnastique avec succès. Son langage est encore trop émaillé d'expressions pittoresques apportées de la caserne. Un peu trop de vivacité dans les gestes ».

Avis Proviseur 10 février 1920 : « Bon professeur, méthodique, compétent, qui a de l'autorité et obtient de très bons résultats. Je voudrais lui voir plus d'activité dans l'organisation des jeux et peut-être aussi plus de sympathie dans ses rapports avec les élèves, particulièrement avec les grands ».

Avis Proviseur 22 mars 1921 : « Bon professeur, méthodique, compétent, qui a de l'autorité et obtient de très bons résultats. D'allure un peu fruste, mais dévoué à son enseignement. S'est mis avec ardeur et avec succès à l'organisation de jeux de plein air et collabore efficacement à la bonne marche des équipes sportives du lycée ».

Avis IA 26 mai 1925 : « Il est dommage qu'à sa réelle compétence et à son grand dévouement, M. Billet ne joigne pas plus de tenue et de réserve dans ses manières et son langage. J'ai le devoir et le plaisir de déclarer que M. Billet m'est d'un grand secours dans la préparation et l'organisation des championnats scolaires d'Académie ». (Avis repris le 29 avril 1926, le 30 avril 1927, le 16 avril 1928)

Avis Proviseur 25 mars 1926 : « Serait un bon maître dévoué et laborieux, et connaissant son métier, si le langage et la tenue ne laissent trop souvent à désirer ».

Avis du Recteur 22 mai 1927 : « Éducation médiocre et propos d'un goût douteux ».

Avis du Recteur 19 avril 1928 : « De l'activité, mais peu d'éducation morale, ce qui pourtant serait nécessaire à un professeur d'éducation physique. Pas d'incident cette année ».

Avis IA 12 mars 1929 : « M. Billet est un bon professeur d'éducation physique et un fonctionnaire très dévoué ; il seconde fort activement l'Inspecteur d'Académie de Besançon dans l'organisation et le contrôle des épreuves sportives de l'Académie. Il gâte ces bonnes qualités et ces mérites par une singulière négligence dans sa tenue et ses manières ».

Avis Recteur 15 mars 1929 : « Dans éducation physique, il y a "éducation". M. Billet en manque... [illisible] heureusement d'autres qualités ».

Avis Proviseur 15 décembre 1929 : « Bon maître dévoué et actif. Bien au courant, mais dont le langage ne fait pas aimer la gymnastique à nos élèves ».

Avis Recteur 3 mars 1931 : « Beaucoup d'énergie, d'autorité et parfois de brusquerie. Prête un concours fort précieux à notre Institut d'Éducation Physique ».

Avis IA 29 février 1932 : « *Très bon maître actif et dévoué au courant des nouvelles méthodes. Rend les meilleurs services* ».

3.3. 7 - Julien Blanc-Tailleur, AD Doubs 122W93

BLANC-TAILLEUR Julien, Théophile

Né le 5 juin 1891 à Brides-les-bains (Savoie)

Situation famille : Marié 1 enfant (Épouse institutrice au lycée Victor Hugo)

Nomination : 4 août 1922

Grades et titres universitaires

Titre	Ville	dates
Brevet supérieur	Chambéry	Juillet 1909
Certificat d'aptitude pédagogique	Chambéry	1911
CAEG degrés sup	Paris	Octobre 1921

Fonctions

Nature	Ville	Installation	Cessation
Instituteur adjoint	Bourg-Saint Maurice	1 ^{er} août 1910	30 juillet 1913
Service militaire		1 ^{er} août 1913	2 octobre 1915
Instituteur	Brides-les Bains	1 ^{er} août 1915	30 juillet 1916
	Aiguebelle	27 septembre 1916	30 novembre 1916
	EPS d'Albertville	1 ^{er} décembre 1916	30 septembre 1919
Délégué à l'EPS	Albertville	31/08/1919	31/08/1920
Délégué Gym EPS	Lycée de Guéret	1 ^{er} septembre 1920	30 septembre 1921
Professeur gymnastique	Lycée de Guéret	1 ^{er} août 1921	1 août 1922
Professeur gymnastique	Lycée Besançon	1 ^{er} octobre 1922	1932

Autre : Réformé n°1 suite blessure de guerre -Croix de Guerre

Extraits des notices individuelles

Avis Proviseur 25 mars 1922 : « Au lycée de Besançon depuis le 1^{er} Oct. Seulement. Parait très consciencieux, applique avec goût les nouvelles méthodes. Ancien professeur d'école primaire supérieure, possède par là-même une culture supérieure à la moyenne des professeurs de gymnastique ».

Avis Recteur 29 mai 1924 : « Excellent à la fois comme éducation, compétence spéciale et expérience pédagogique ».

Avis IA 26 mai 1925 : « M. Blanc-Tailleur a moins de compétence que son collègue M. Billet – sa santé un peu précaire ne lui permet pas de se donner à ses fonctions avec autant d'activité. Mais il rachète cette infériorité par la distinction de ses manières, et la tenue de son langage. J'ajoute que M. Blanc-Tailleur suit à la Faculté les cours qui préparent au Certificat d'aptitude à l'inspection primaire ».

Avis Proviseur 25 mars 1926 : « Très bon maître, bien au courant des méthodes modernes, sait faire aimer la gymnastique à ses élèves, surtout aux petits »

Avis Recteur 22 mai 1927 : « Véritable professeur "d'éducation" physique. Mérité toute notre estime ».

Avis IA 12 mars 1929 : « Il commence à être de notoriété que M. Blanc-Tailleur manque de sobriété. Ces écarts de conduite sont sur le point de faire perdre à ce professeur la clientèle de la Municipalité ».

Avis Recteur 15 mars 1929 : « Jusqu'ici M. Blanc-Tailleur a été considéré comme un très bon professeur de gymnastique. Si le défaut signalé est bien réel, il y aura lieu de mettre M. Blanc-Tailleur en garde et de l'aider à s'amender. Il le faut pour lui, pour ses élèves... pour sa femme et sa fillette ».

Avis Recteur 4 mars 1930 : « Vie privée un peu agitée. C'est fort dommage ; il est parfaitement marié, père d'une charmante fillette, et, au demeurant, bon professeur ».

Avis Proviseur 12 février 1931 : « Assez bon maître. Bien au courant des méthodes modernes [illisible]. L'autorité n'est pas entière et la tenue laisse quelques fois à désirer ».

Avis Proviseur 24 février 1932 : « Avis très favorable à sa demande [de mutation]. En progrès sérieux à tout point de vue. A plus d'autorité, se tient mieux ».

Avis Recteur 5 mars 1932 : « M. Blanc-Tailleur s'est ressaisi. Il faut le réunir avec sa femme qui est à Marseille. Il peut très bien faire ».

3.3. 8 - André Figer, AD Doubs 1222W346

Né le 2 octobre 1909 à Verdun sur le Doubs (71)

Situation famille : marié

Grades et titres universitaires

Titre	Ville	dates
Brevet supérieur	Besançon	Juillet 1929
CA pédagogique	Baumes les dames	Octobre 1929
CAEG degré supérieur	Paris	10 octobre 1932

Fonctions antérieures

Nature	Ville	Installation	Cessation
Instituteur	Belvoir (25)	1 octobre 1929	15 octobre 1929
Service militaire			
Instituteur	Tournans, Naisey	15 octobre 1930	28 octobre 1932
Professeur EP	Boulogne	28 octobre 1932	12 novembre 1922
Professeur d'EP	Besançon	17 novembre 1932	Mai 1945
Inspecteur adjoint à l'EP		1 mai 1945	

Publications :

Franche-Comté Montbéliard, (organe de la fédération médicale de Franche-Comté, de Belfort et du Pays de Montbéliard), n°7, 12^e année, juillet 1936, « Gymnastique corrective du maintien », pp. 277-322.

« Gymnastique corrective de maintien », *Bulletin de l'institut d'éducation physique de l'Université de Besançon*, n°7, janvier 1937 : pp. 1-20.

Gymnastique corrective du maintien, Besançon, V. Chiccandre, 1937.

Franche-Comté Montbéliard, (organe de la fédération médicale de Franche-Comté, de Belfort et du Pays de Montbéliard) n°10, 14^e année, décembre 1938, « La Natation- Étude technique et didactique » pp. 357-386.

Manuel pratique de gymnastique corrective de maintien, Bourges, J. Dusser, 1951.

Rapport de l'IG Coulon 24 novembre 1934

M. Figer est un jeune professeur qui fait une excellente impression –sérieux et de bonne tenue, dévoué, il est au courant des bonnes méthodes et les applique avec compétence et autorité.

Pendant la mauvaise saison, il ne fera exécuter sur place que les exercices absolument indispensables ; ces exercices devront être précédés et suivis de déplacements rapides.

M. Figer est un des bons collaborateurs du Directeur de l'Institut d'éducation physique, M. le Dr Duvernois.

Partout M. Figer donne satisfaction.

Extraits des notices individuelles

Avis Recteur 9 mars 1932 : « Bien préparé à ses fonctions. Dirige fort bien les exercices physiques ».

Avis Proviseur 16 février 1934 : « Très bon maître, bien au courant, dévoué et actif, réussit bien avec les petits ».

Avis proviseur 20 janvier 1937 : « Assez bon maître. Ne jouit cependant pas de toute l'autorité désirable et n'a pas toujours ses classes bien en main. C'est la raison pour laquelle, trop souvent des élèves lui désobéissent, ce qui a provoqué ces derniers mois, quelques accidents dont certains auraient pu être très graves ».

3.3. 9 - Louis Picq, AD Doubs 1222W535

Né le 7 août 1900 à La Talaudière (42)

Décédé le 25 septembre 1959

Situation famille : Marié, 2 enfants

Grades et titres universitaires

Titre	Ville	dates
Brevet supérieur	Saint-Étienne	Octobre 1919
CAEG degré supérieur	Paris	Août 1922

Fonctions antérieures

Nature	Ville	Installation	Cessation
Instituteur stagiaire	Grand-Croix	1 ^{er} octobre 1922	30 septembre 1923
Professeur de gymnastique et économe du collège	Saint-Claude	1 ^{er} octobre 1923	
Professeur de gymnastique	Besançon	19 septembre 1932	
Intervenant IREP	Besançon	1932	
Directeur du centre d'EGS	Besançon	16 novembre 1941	
Directeur du centre de rééducation physique	Besançon	1 ^{er} octobre 1946	

Publication :

IREP de Besançons :

Exercices de gymnastique corrective, Besançon, A. Faivre éditeurs, 1933.

« Exercices de gymnastique corrective » in Duvernoy Maurice, *Les mauvaises attitudes scolaire et les déformations de la colonne vertébrale*, A. Faivre éditeurs, 1933, pp. 81-90..

Franche-Comté Montbéliard, (organe de la fédération médicale de Franche-Comté, de Belfort et du Pays de Montbéliard), n°3, 17^e année, Mars 1941, La respiration dans la leçon de gymnastique corrective, pp. 43-48.

Franche-Comté Montbéliard, (organe de la fédération médicale de Franche-Comté, de Belfort et du Pays de Montbéliard), n°4, 17^e année, avril 1941, pp. 50-64

Revue EP.S n°12, octobre 1952, avec Jean Roy « Pédagogie et progression en rééducation physique »

avec Pierre Vayer *Éducation psycho-motrice et arriération mentale*, Paris, Doin, 1960.

Extraits des notices individuelles

Avis Proviseur Saint-Claude 5 mars 1925 : « M. Picq accomplit sa fonction régulièrement et consciencieusement. Il manque de volonté et d'énergie et n'arrive pas à vaincre sa timidité excessive. Il manque encore d'initiative, mais subit docilement les directions qu'on lui donne ».

Avis Proviseur Saint-Claude 19 février 1926 : « *Jeune professeur d'éducation physique, sorti du cadre des Instituteurs. Maître sérieux, plein de bonne volonté, dont le commandement est un peu mou pourtant applique la méthode enseignée à l'École de Joinville, par manque de local, les séances ont lieu en plein air, aucun exercice aux agrès. M. Picq est également économe du collège et agent spécial* »

Avis Proviseur Saint-Claude 20 février 1928 : « *Monsieur Picq est plutôt "professeur d'éducation physique" que "maître de gymnastique". Toutes les leçons ont lieu en plein air et ne comportent que des exercices de gymnastique suédoise, aucun exercice aux agrès (la salle de gymnastique n'est pas encore installée). C'est un maître sérieux, consciencieux, mais qui manque d'énergie dans son commandement. Monsieur Picq est également agent spécial-économe de l'établissement* ».

Avis Proviseur Saint-Claude le 22 janvier 1930 : « *M. Picq, professeur de gymnastique, est un maître sérieux entraînant fort bien les élèves dans les différents sports ou jeux de plein air. Dans les exercices d'ensemble, manque un peu d'énergie dans le commandement. Monsieur Picq est également agent spécial-économe de l'établissement* ».

Avis Proviseur Saint-Claude le 22 janvier 1930 : « *M. Picq, professeur de gymnastique, exerce également les fonctions d'agent spécial et d'économe. Maître sérieux, bon entraîneur dans les différents sports pratiqués par les élèves –baskett-ball, foot-ball...) un peu moins dans les commandements des exercices d'ensemble* ».

Avis Proviseur Saint-Claude le 19 janvier 1932 : « *La séance d'éducation physique se borne la plupart du temps à l'exécution d'un jeu de plein air, surtout baskett-ball, ici. M. Picq est un bon entraîneur ; de temps en temps, des exercices d'ensemble exécutés souvent sans énergie. M. Picq aime moins la gymnastique aux agrès ; maître sérieux, disciplinaire, qui fait les fonctions d'agent spécial-économe* ».

Mutation au lycée Victor Hugo de Besançon

Avis Proviseur 6 mars 1933 : « *Très bon maître, dévoué, consciencieux, bien au courant, très bonne tenue. Obtient de bons résultats* ».

Avis Recteur 9 mars 1933 : « *Excellent professeur d'éducation physique que je suis depuis 10 ans dans mon académie* ».

Avis Recteur 21 février 1934 : « *Excellent à tous les égards. Très au-dessus de sa fonction* »

Avis Proviseur 9 janvier 1936 : « *M. Picq est un excellent professeur d'éducation physique. Aimé de ses élèves, il sait se faire respecter, entretenir une bonne discipline. Réussit parfaitement* ».

Avis Proviseur 27 janvier 1939 : « *Professeur d'éducation physique qui aime son métier et s'y consacre sans réserve. M. Picq est dans mon établissement le grand animateur des sports ; il se dévoue sans marchander ni son temps ni sa peine malgré ses multiples occupations* ».

Avis IA 9 février 1939 : « *Très dévoués aux œuvres post et périscolaires. A fait d'intéressantes leçons au stage départemental d'éducation physique* ».

4 - Documents

1 – Agrandissement : organisation des emplois du temps à Paris diffusé par le Recteur aux proviseurs de l'Académie 1873-1874. AD Doubs T10

2 - Lettre du 6 février 1906 du Ministre au Recteur : interdiction du placage Archives anciennes lycée Victor-Hugo

3 - Exemple de lettre du Proviseur au Recteur concernant les débuts de la société sportive : lettre du 11 mars 1903. AD Doubs T79

4 - Copie de la lettre du 30 octobre 1911 signée Georges Demeny. AD Doubs 1T/7-95

5 - Projet de règlements des challenges de Basket Ball destinés aux écoles de la ville 5 juin 1923, AD Doubs, T390

6 - – Emploi du temps service de l'internat 1925-1926. AD Doubs T1097

7 - Emploi du temps des répétiteurs 1925-1926. AD Doubs T1097

4-2 - Lettre du 6 février 1906 du Ministre au Recteur : interdiction du placage
 Archives anciennes lycée Victor-Hugo, non classée

ACADÉMIE
 DE
 BESANÇON

INSPECTION ACADÉMIQUE DU DOUBS

N°

Paris
 Besançon, le 6 fév. 1906

Objet :
 Football

Suspension de
 placage

Le Ministre de l'Instruction
 publique à Monsieur le Recteur de
 l'Académie de Besançon.

À la suite d'un accident grave
 survenu à un élève au cours d'un examen de
 football, M. le Recteur de l'Académie des
 Cherents. Ferrand a eu droit adresser aux
 chefs d'établissements de son ressort la circulaire ci-après :

« Les examens de football doivent être l'objet
 d'une surveillance toute particulière, à la
 suite d'accidents graves, le "placage" est interdit.
 Aussitôt qu'une tentative de placage aura été
 faite, le jeu sera suspendu et les élèves devront
 rentrer au lycée.

« L'équipe qui, malgré l'interdiction, aura
 pratiqué le "placage", sera signalée pour
 les matches de l'année courante.

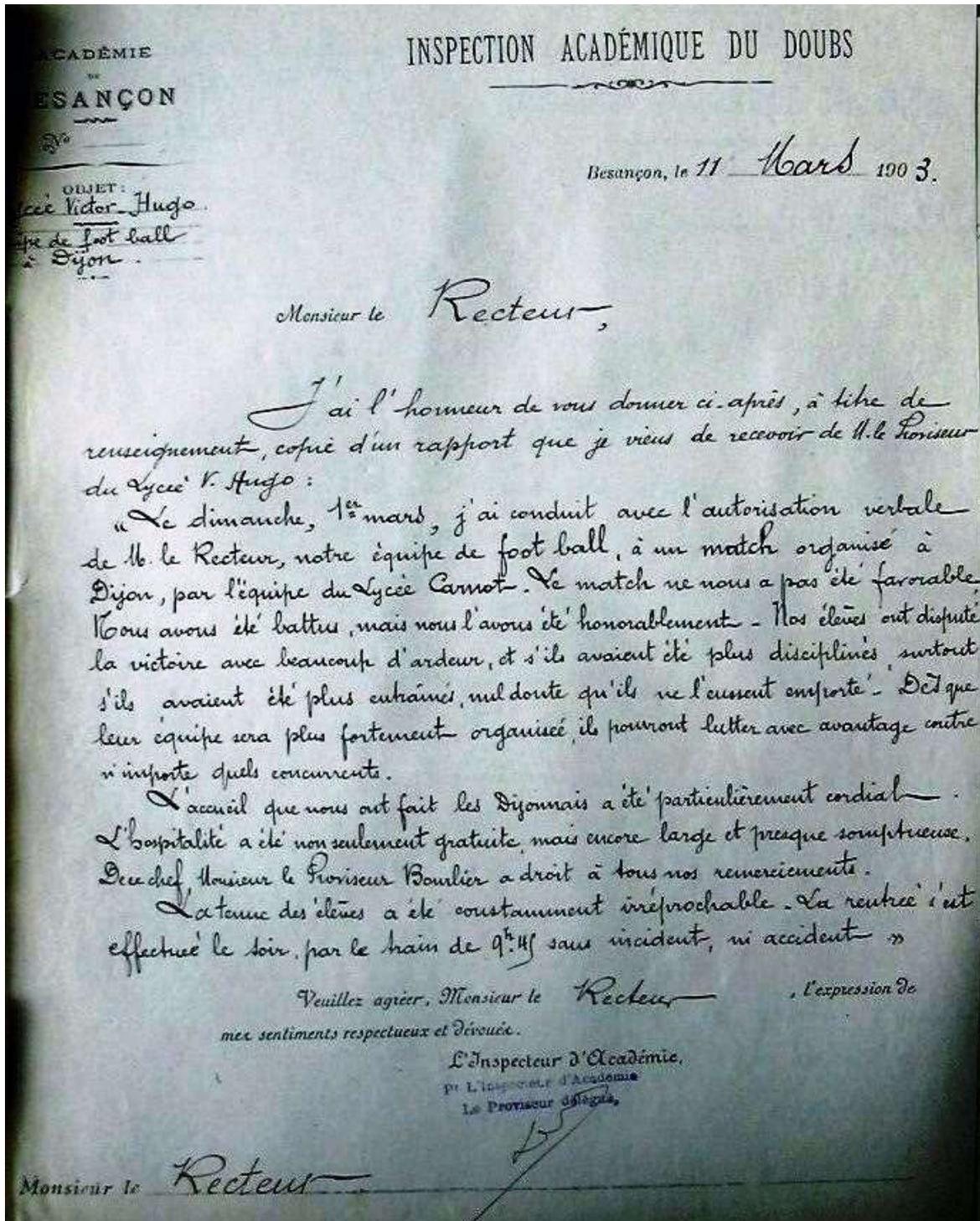
« À ce propos, je vous rappelle que les matches
 ne sont autorisés que du 1^{er} fév. au 1^{er} avril, et
 qu'il ne saurait y avoir pour chaque établissement
 plus d'un match par mois.

« Vous voudrez bien me faire part de
 infractions à ces règles qui seront venues à
 votre connaissance.

Je vous prie au surplus bien de porter d'urgence à
 la connaissance des Proviseurs et Principaux de votre
 Académie les instructions qui précèdent et auxquelles je ne
 puis que donner mon entière approbation.

Fait le Ministère de par autorisation,
 et consulté de l'Etat,
 Directeur de l'enseignement secondaire,
 Signé: Klotz.

4-3 - Exemple de lettre du Proviseur au Recteur concernant les débuts de la société sportive : lettre du 11 mars 1903, AD Doubs T79



Académie
Besançon

Lycée Victor - Hugo.

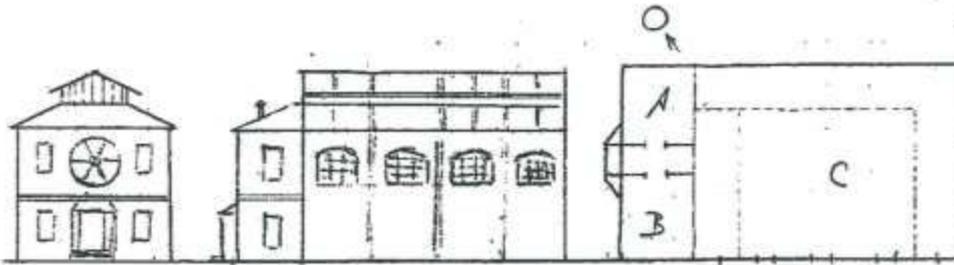
Paris le 30 Octobre 1911

Messieurs le Ministre.

J'ai une lettre du 27 Octobre dernier, vous me demandez de vous donner quelques indications précises sur l'installation d'une salle de gymnastique de manière à guider M^l le Proviseur du Lycée de Besançon dans son projet.

Voici quelques données, résultat de mes expériences et généralement admises.

Salle orientée à l'est ou se l'est à l'ouest, ayant tous ses murs élevés de quelques marches au-dessus du niveau de la Cour pour éviter l'humidité.



Bâtiment divisé en 2 parties A-B. Salle servant de water-closet, de vestiaire, de lavabos et de douches, avec 1^{er} étage composé d'une ou deux salles servant de vestiaire et de salle d'écriture ou de bibliothèque ou logement pour un gardien.

Cette salle communique de plein pied avec un balcon et une galerie reliant les deux côtés de la salle, où il n'y a pas de fenêtres.

La seconde partie du bâtiment C forme la salle de gymnastique de dimensions minimumes 20 m. 15, au général un quadrilatère sans les côtés sont en proportions de 3/2 mètres.

La salle est planchéiée dans toute sa largeur et

pitchpin

pitchpin et préférence petite valise assemblée et placée sur

des lombards et des lithons.

La lumière vient d'un haut-façon vitré et de côté, par de larges baies qui couvrent la moitié de la surface du mur au-dessus de la galerie.

Ces baies s'ouvrent à 11 mètres de hauteur du sol, la galerie peut être à 11 M. 80 du côté du mur.

La ventilation se fait par le toit qui est double et par les fenêtres munies de grands vases pivotant autour d'axes horizontaux et pouvant être manœuvrés d'en bas avec des cordons.

Le bâtiment est construit par ferons de 6 mètres environ d'écartement.

La hauteur est d'au moins 7 M. 50 intérieurement murs compris seulement.

La disposition des appareils est si telle que il n'y ait jamais encombrement et que la salle puisse être tenue dans une propreté parfaite. Le plancher doit être en bois lustré; tous les appareils doivent être mobiles, facilement démontables et pouvant se mettre à des hauteurs variables. Ils doivent être placés de façon à ne jamais gêner l'exercice collectif.

Les appareils de suspensions, cordes, perches, petites échelles de corde seront accrochés au-dessus de la galerie; les échelles obliques appuyées au mur du fond, les échelles horizontales parallèles aux murs latéraux. Les appareils portatifs, haltères, barres, masses seront placés le long de la paroi intérieure c. à d.

La partie du plancher par laquelle on pénètre dans la salle restera libre et sera destinée aux mouvements d'ensemble pendant qu'une autre section s'élève s'occupera aux appareils.

La ventilation de la salle se fera avant et après chaque séance.

La salle sera chauffée en hiver de façon à y maintenir une température de 12 à 15 degrés.

Cela tout, Monsieur le Ministre, tel qu'il est résumé par ces quelques lignes que j'ai pu donner au moment où Monsieur le Préfet de la Seine de Besançon, s'est absenté sans les détails de tout cet aménagement, il faudrait faire avec un architecte les plans de ce gymnase en tenant compte des conditions particulières qui me sont imposées;

je n'ai pu venir que sur un terrain général en demandant, en quelques mots, l'esprit dans lequel je vous propose de réaliser le projet.

Veulley, ---

Signé: G. Demarey

Disposition sommaire des appareils.

1. Partie de planches réservée aux mouvements d'ensemble;

2. - - - au sont placés les appareils démontables ou mobiles:

~~3~~ a a) Échelles horizontales à hauteurs variables,

b) Grande barre horizontale à sections ovales et sans route la longueur de la salle. Cette barre peut servir de pont, elle est divisée en deux segments maintenus par des montants placés le long des murs et d'un troisième au milieu. Les barres glissent le long de ces montants et peuvent être mises à hauteur d'appui ou de suspension;

3) c c) Doubles barres parallèles mobiles et transportables plus légères que les premières;

3 paires d) perches mobiles par paires;

5 e) Cordes lisses par paires; 5 paires au moins. Ces perches et cordes sont accrochées sous la galerie à H. M. 80 du sol;

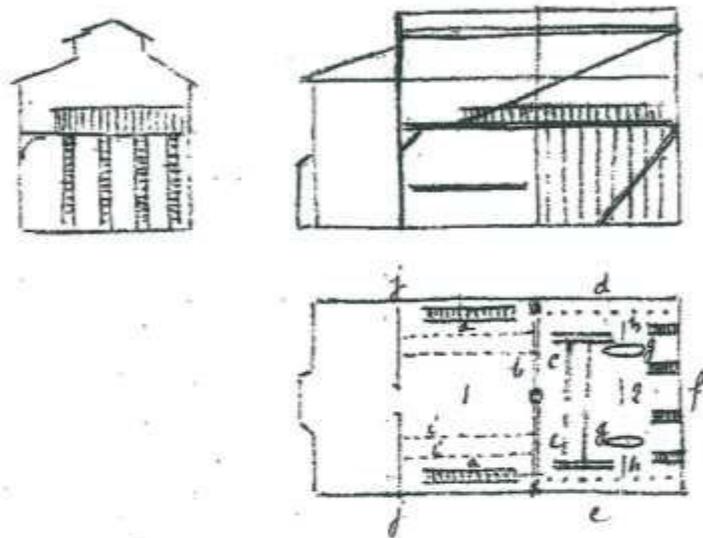
~~3~~ f) échelles obliques placées le long du mur du fond et accrochées à la galerie;

chaises à appui g) Chevaux de bois;

h. h) Sautais mobiles;

i. i) pistes en tricoléens pour prendre tous élan.

Et ajoutés : tapis pour amortir les chutes des sauts, grande corde lisse attachée jusqu'au faite du toit, corde inclinée, appareils portatifs : (haltères, barres, masses, cordes à sauter) à ranger le long de la paroi f f'.



Beranger, le 9 juin 1810

Ch. Impud. D'Ac. à h. le professeur de lycée d'Orléans

Ch. G. C. Riedem en la cinquième qui suit :

" J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de construction des locaux à bâtir au lycée de Bourges, demandés par votre honorable collègue à l'occasion d'un gymnase, ainsi que l'usage de nouvelles méthodes et de manuels de gymnastique récemment adoptés.

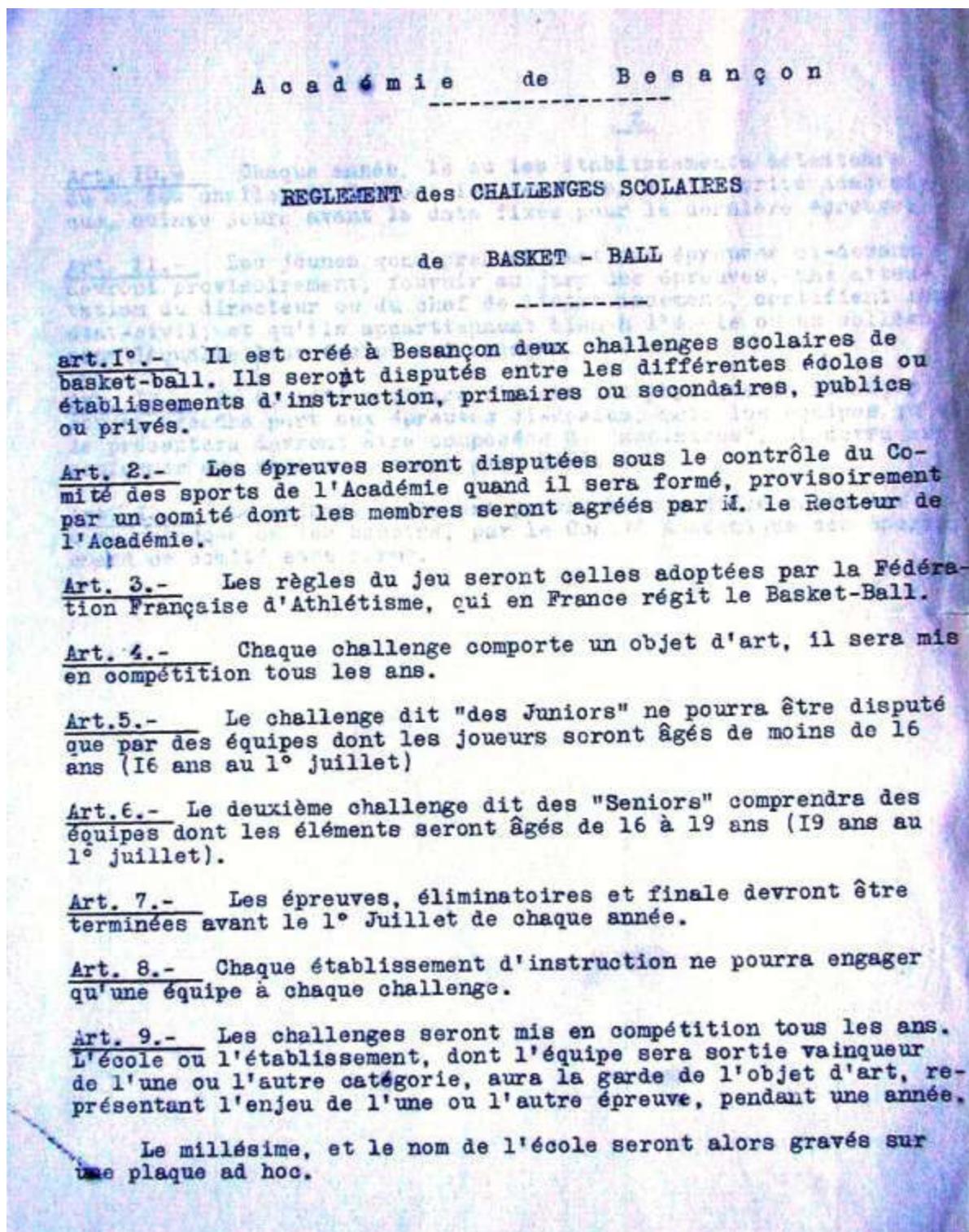
" Le lycée de Bourges, Riedem, sur son rapport d'éducation physique, propose la construction de son établissement, en vue de l'organisation du gymnase typique tel qu'il le conçoit, avec le matériel et appareils indispensables.

" Les honoraires ci-joints sont en rapport de l'importance de l'ouvrage, le tout sera communiqué à h. le professeur."

- Note au moment de l'achat

- 1 - Me peut être remplacé par une chaise fixe
- 2 - Et sur le fond employé intégralement à ce seul usage
- 3 - On peut avoir gain d'ordre descendant sur la grande salle.
- 4 - on a rattaché ^{à l'ancien conseil} aux jalousies de plan à jalousie y attaché le
Banc et jalousie sont sous exécution et qui ont une
longueur déterminée (4^m 80, je crois). Les jalousies
ou rideaux ont été fixés aux jalousies de la salle et non à
celle par là inscrite.
- 5 - Examiner si la jalousie transversale actuellement existante ne
pourrait pas être directement remplacée de la grosse, de plan
à ramener les jalousies verticales sur la base d'un plan
latéral commun au rez-de-chaussée de la ville
- 6 - Si la disposition ci-dessus pouvait être adoptée, l'égalité
pourrait s'obtenir à tout le moins de fond. (Cela pourrait être exécuté par
la municipalité de la ville)
- 7 - dimension sur toute l'étendue de la salle
8. Coûtures.

4-5 - Projet de règlements des challenges de Basket Ball destinés aux écoles de la ville 5 juin 1923, AD Doubs, T 390



Art. 10.- Chaque année, le ou les établissements détenteurs du ou des challenges devront les remettre, à l'autorité académique, quinze jours avant la date fixée pour la dernière épreuve.

Art. 11.- Les jeunes gens prenant part aux épreuves ci-dessus devront provisoirement, fournir au jury des épreuves, une attestation du directeur ou du chef de l'établissement, certifiant leur état-civil, et qu'ils appartiennent bien à l'école ou au collège pour laquelle leur équipe est engagée.

Art. 12.- La société scolaire d'éducation physique de Besançon pourra prendre part aux épreuves ci-dessus, mais les équipes qu'elle présentera devront être composées de "scolaires", et devra se conformer aux règles énoncées plus haut.

Art. 13.- Le présent règlement pourra être modifié selon les circonstances ou les besoins, par le Comité Académique des Sports, quand ce comité sera formé.

4-6 - Emploi du temps service de l'internat 1925-1926. AD Doubs T1097.

1925-1926

Lycée Victor Hugo

Service de l'Internat

Jours de classe

		Heures	M. Didry	M. Lambloy	M. Bourguignon	
Grand Lycée	Refectoire	7-7 1/2	+			
	Récréation	7 1/2-7 3/4			+	
	Infirmier	7 1/2-7 3/4		+		
	Entrée des externes	7 3/4-8		+		
	Refectoire	12-12 1/2	+			
	Récréation	12 1/2-13		←	→	
	Récréation	13-13 1/2		←	→	
	Étude (2 ^{me})	13-13 1/2	+			
	Entrée des externes	15 1/2-16			+	
	Mouvement de provisions	16-16 1/2			+	
	Études	19-20	+	+		
	Refectoire	20-20 1/2			+	
	Confession (samedi)	17-18		←	→	
	Messe caïffeur (Mardi)	12 1/2-12 3/4	+			
Petit Lycée		Heures	M. 1	M. 2	M. 3	
Chaque maître fait pendant une semaine et alternativement chacun ses services.	Refectoire	7-7 1/2	+			
	Récréation	7 1/2-7 3/4		+		
	Entrée des externes	7 3/4-8			+	
	Mouvement de refectoire	11 5/5-12 5	+			
	Refectoire	12-12 1/2		+		
	Récréation	12 1/2-13 1/2			+	
	Entrée des externes	15 1/2-16	+			
	Mou' de provisions	16-16 1/2		+		
	Études	19-20	+	+		
	Refectoire	20-20 1/2			+	
	Permanence (8 ^{me} Lycée)	12 1/2-13 1/2	+			
	Messe caïffeur (samedi)	12 1/2-12 3/4		+		
	Levalro (samedi)	12 1/2-13		+		
	Portiers					
3 ^{me}	M. Bourthel					
6 ^{me}	M. Chéris					
Roulement: M. Maire						

Vu et proposé d'approuver.
 BESANCON, le 5 NOV 1925
 L'Inspecteur d'Académie.
F. Lannay

Vu et approuvé.
 BESANCON, le 6 NOV 1925
 Le Directeur.
Desaym. à la suite de / G. Perrot

4-7 - Emploi du temps des répétiteurs 1925-1926. AD Doubs T1097.

Lycée Victor Hugo 1925-1926
Service de M. M. les Professeurs, Adjointés et Répétiteurs

	d'h. v°	Grand Lycée				Petit Lycée			Propriété
		Grande	Paullet	Alex	Wahlstein	Wahlstein	Pichon	Wahlstein	
Classe	7/8-8	+	+	+	+	+	+	+	2 Répétiteurs de service Conton du 1er-12h30 et Paullet Conton des 12h30 et 14h 1 ^{er} cours alternant avec les 5 autres
placement d'entrée	8-10	+	+	+	+	+	+		
cl. sortie (classe)	10-16	+	+	+	+	+	+		
Récréation (1)	10-10/4				+				
Surveillance journalière (Grand Lycée)	10-10/4		+	+					
Récréation (2)	10-10/4					+	+		
Classe (1)	10/4-11	+	+	+	+	+	+		
Classe (2)	10/4-11					+	+		
Classe (-1-2)	11/4-14	+	+	+	+	+	+		
Récréation (1)	16-17	↔				↔			
Récréation (2)	16-17					↔			
Classe (-1-2)	17-19	+	+	+	+	+	+		
Remplacement	8-10	+					+		
5 ^e	14-16		+				+		

Service du Jeudi

	d'h. v°	Grand Lycée				Petit Lycée			Propriété
		Grande	Paullet	Alex	Wahlstein	Wahlstein	Pichon	Wahlstein	
Classe	8-10	+	+	+	+	+	+	+	
Récréation (1)	10-11	↔				↔			
à (2)	10-11	↔				↔			
Classe	11-12	+	+	+	+	+	+		
Remplacement	10-11					+	+		

Vu et proposé d'approuver.
REBANÇON, le 5 NOV 1925
 L'Inspecteur d'Académie
L. LAMMAY

Vu et approuvé
REBANÇON, le 5 NOV 1925
 Le Directeur
Rebançon, le 29 octobre 1925
L. LAMMAY

Table des matières

Introduction	2
<i>Préambule</i>	3
<i>L'élève dans l'historiographie</i>	6
Place de ce travail dans l'histoire de l'éducation physique	6
Place de ce travail dans l'histoire de l'éducation	9
Positionnement par rapport à l'objet d'étude	11
Des pratiques physiques à l'éducation des corps ou l'inverse	14
<i>Le lycée et les lycéens dans un système de contextes</i>	17
Le lycée dans le système éducatif au XIX ^e siècle	17
Le lycée inscrit dans un contexte local	19
Le lycée inscrit dans un contexte particulier : les familles privilégiées	21
Le lycée, lieu de préparation à la vie future pour les élèves	23
Les lycées comme lieux clos d'investigation médicale	25
<i>Circonscrire l'objet de la recherche : de la problématisation à la problématique</i>	30
Problématique(s) : une maison à plusieurs étages	31
Une démonstration chronothématique structurée par le système de contextes	32
Partie 1 - Le lycée de Besançon 1850 – 1890 : un double enfermement physique et mental des élèves	35
<i>Introduction</i>	36
<i>Chapitre 1 : Un public lycéen sélectionné</i>	41
1 - Méthodologie : constitution des catégories sociales	41
2 - La population accueillie au Lycée de Besançon	47
2. 1 - Les catégories sociales des parents d'élèves	49
2. 2 - La lutte public-privé à Besançon	50
2. 3 - Les objectifs éducatifs : éviter la contamination des esprits juvéniles	52
3 - Conclusion	57
<i>Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels de l'enfermement</i>	60
1 - Méthodologie et outils utilisés	60
2 - Le quadrillage spatial : un enfermement visible et intentionnel	61
2. 1 - Situation et architecture générale du lycée	62
2. 2 - Les limites du lycée : un lieu de plus en plus clos	63
2. 3 - L'organisation des lieux de vie	68
2. 4 - L'organisation des espaces de travail	83
2. 5 - L'uniforme et son importance dans le quadrillage spatial	84
2. 6 - Les lieux de gymnastique	86
3 - Le quadrillage du temps : un enfermement plus insidieux	91
3. 1 - L'emploi du temps des internes	91
3. 2 - L'organisation des cours de gymnastique	100
3. 3 - Conclusion : épuiser l'élève pour l'empêcher de penser	103
4 - Conclusion	105
<i>Chapitre 3 : La mise en place de hiérarchies de contrôles et contrôle des hiérarchies</i>	107
1 - La construction d'un réseau de surveillance	111
1. 1 - Au niveau national	111
1. 2 - L'organisation de la hiérarchie de contrôle au lycée de Besançon	116
2 - Le contrôle des corps au sein de l'établissement	120
2. 1 - Les demandes de contrôles par le ministère et le recteur	121
2. 2 - Le règlement intérieur	122
	494

2. 3 - Animation du cours de gymnastique et contrôle des corps	123
3 - Conclusion	138
<i>Conclusion de la première partie</i>	141
Partie 2 - Le lycée Victor-Hugo de Besançon : 1890-1914 – Des parcelles d'autonomie dans une structure fermée	150
<i>Introduction</i>	151
1 - Santé, hygiène, morale et gymnastique : bref état des lieux du national au local	151
2 - Au cœur d'une évolution de la vie scolaire déterminante : la circulaire Bourgeois de 1890 et les textes complémentaires	156
3 - Quels sont les bouleversements apportés par ces trois textes fondamentaux ?	158
<i>Chapitre 1 : Le public du lycée Victor-Hugo de 1890 à 1914</i>	161
1 - La ville de Besançon : développement et population	161
2 - La population accueillie au Lycée de Besançon	164
2. 1 - Les catégories sociales des parents d'élèves	167
2. 2 - La lutte public-privé à Besançon	170
2. 3 - Les objectifs éducatifs	175
3 - Conclusion	179
<i>Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels évoluent</i>	182
1 - Le quadrillage spatial	182
1. 1 - Architecture générale du lycée	184
1. 2 - L'organisation des lieux de vie	189
1. 3 - L'organisation des espaces de travail	199
1. 4 - L'uniforme et ses conséquences sur le quadrillage spatial	200
1. 5 - Les lieux de gymnastique et d'éducation physique	202
1. 6 - Les lieux de pratiques physiques libres	210
1. 7 - Conclusion	210
2 - Le quadrillage temporel	211
1. 1 - L'organisation de l'année scolaire	212
2. 1 - L'emploi du temps hebdomadaire	213
2. 2 - L'emploi du temps journalier	218
2. 3 - Conclusion	224
3 - Conclusion : un contrôle adouci et une autonomie limitée	224
<i>Chapitre 3 : Un affinement des hiérarchies de contrôles et du contrôle des hiérarchies</i>	227
1 - L'actualisation du réseau de surveillance	229
1. 1 - Au niveau national et local	229
1. 2 - L'organisation de la hiérarchie de contrôle au lycée de Besançon	230
1. 3 - Les outils disciplinaires envers les élèves : la bienveillance et le conseil de discipline	237
1. 4 - Conclusion	240
2 - Autonomie et contrôle des corps au sein de l'établissement	241
2. 1 - Pratiques physiques et surveillance dans les cours de récréation	242
2. 2 - Pratiques physiques organisées et contrôle des corps	243
3 - Conclusion	264
<i>Conclusion de la seconde partie</i>	266
Partie 3 - Le lycée Victor Hugo de Besançon de la première guerre mondiale aux années 1930 : une reprise en main du contrôle des corps et une autonomie des élèves sous surveillance	272
<i>Introduction</i>	273
1 - Santé, hygiène et population : état des lieux après la Première Guerre mondiale	274
2 - Démographie et eugénisme : la grande peur	277
	495

<i>Chapitre 1 : Un public qui se diversifie</i>	285
1 - La ville de Besançon : développement et population	285
2 - La population du lycée Victor-Hugo : les débuts d'un recrutement plus large	287
2. 1 - La lutte public-privé à Besançon	295
2. 2 - Les objectifs éducatifs	296
3 - Conclusion	298
<i>Chapitre 2 : Les indicateurs spatiaux et temporels stagnent</i>	301
1 - Introduction	301
2 - Le quadrillage spatial : de simples améliorations de confort	301
2. 1 - Architecture générale du lycée	303
2. 2 - L'organisation des espaces de travail	306
2. 3 - L'uniforme et ses conséquences sur le quadrillage spatial	307
2. 4 - Les lieux de pratiques physiques	307
2. 5 - Conclusion	309
3 - Le quadrillage du temps : peu de changements	310
3. 1 - L'emploi du temps hebdomadaire des élèves	311
3. 2 - L'emploi du temps de la journée	313
4 - Conclusion.	314
<i>Chapitre 3 : Un élargissement et un durcissement des hiérarchies de contrôles et du contrôle des hiérarchies</i>	317
1 - Un réseau de surveillance toujours actif dirigé par le recteur	318
1. 1 - L'organisation de la hiérarchie de contrôle au lycée de Besançon	321
1. 2 - Le règlement intérieur : outil de régulation de la vie scolaire	328
1. 3 - Conclusion	330
2 - Autonomie des lycéens et contrôle des corps au sein de l'établissement	331
2. 1 - Pratiques physiques et surveillance dans les cours de récréation	332
2. 2 - Pratiques corporelles organisées, contrôle des corps et autonomie des lycéens	333
3 - Conclusion	357
<i>Conclusion de la troisième partie</i>	359
Conclusion générale 366	
Le public accueilli au lycée Victor-Hugo de 1850 aux années 1930	368
Le quadrillage spatial de 1850 aux années 1930	370
Le quadrillage temporel de 1850 aux années 1930	373
Hiérarchies de contrôles et contrôle des hiérarchies	374
La place de la gymnastique et de l'éducation physique dans ce système de contrôle	377
Retour sur les concepts utilisés et la problématique	379
Les rapports entre gymnastique, EP et sport et le contrôle des corps	381
Remarques conclusives et perspectives	383
Chapitre 1 - Etat des sources 390	
1 - Archives nationales	391
2 - Archives départementales du Doubs	392
2-1 - Lycée Victor-Hugo 1T7/1-1T7/621	392
2-2 - Archives du Rectorat	393
2-3 - Autres séries	396
3 - Archives municipales de Besançon	397
4 - Autres sources	398
4-1 - Archives privées du Docteur Henri Duvernoy	398
	496

4-2 - Anciennes archives du lycée Victor Hugo	398
5 - Textes officiels	399
6 - Livres et articles antérieurs à 1939	400
Chapitre 2 - Bibliographie	408
1 - Ouvrages, mémoires et thèses	409
2 - Articles et chapitres d'ouvrages	420
3 - Webographie	434
Chapitre 3 - Annexes	436
Tables des photos et cartes postales	437
1 - Tables des plans du lycée de Besançon	439
2 - Graphiques et tableaux	444
2-1 - Graphiques de l'effectif des élèves du lycée de 1849 à 1938	445
2-2 - Graphique des effectifs selon le régime des élèves de 1849 à 1938	446
2-3 - Tableau des effectifs selon le régime de 1849 à 1938 pour le mois de novembre de chaque année	447
2-4 - Graphiques de l'origine sociale des élèves du lycée	450
2-5 - Graphiques de l'origine sociale des élèves des grandes classes	451
2-6 - Tableau des origines sociales des élèves	452
2-7 - Évolution de la population de Besançon	453
2-8 - Tableau de professionnels à Besançon inscrits dans les annuaires du Doubs	454
3 - Éléments de prosopographie	455
3-1 - Les recteurs à Besançon	455
3-2 - Les proviseurs du lycée de Besançon	458
3-3 - Les professeurs de gymnastique du lycée	461
3.3. 1 - Paulus	462
3.3. 2 - Pierre Deschamps, AD DOUBS T1398	463
3.3. 3 - François Labuche, AD Doubs T1430	464
3.3. 4 - Joseph Laurent, AD Doubs T1433	467
3.3. 5 - Julien Vidal, AD Doubs T1457	469
3.3. 6 - Gustave Billet, AD Doubs T1466	471
3.3. 7 - Julien Blanc-Tailleur, AD Doubs 122W93	474
3.3. 8 - André Figier, AD Doubs 1222W346	476
3.3. 9 - Louis Picq, AD Doubs 1222W535	478
4 - Documents	480
4-1 - Organisation des emplois du temps à Paris diffusé par le Recteur aux proviseurs de l'Académie 1873-1874, AD Doubs T10	481
4-2 - Lettre du 6 février 1906 du Ministre au Recteur : interdiction du placage Archives anciennes lycée Victor-Hugo, non classée	482
4-3 - Exemple de lettre du Proviseur au Recteur concernant les débuts de la société sportive : lettre du 11 mars 1903, AD Doubs T79	483
4-4 - Copie de la lettre du 30 octobre 1911 signée Georges Demeny, AD Doubs 1T7/95	484
4-5 - Projet de règlements des challenges de Basket Ball destinés aux écoles de la ville 5 juin 1923	489
4-6 - Emploi du temps service de l'internat 1925-1926. AD Doubs T1097.	491
4-7 - Emploi du temps des répétiteurs 1925-1926. AD Doubs T1097.	492

Titre : Contrôle des corps et autonomie des lycéens. Gymnastique, éducation physique, sport au lycée de Besançon de 1850 aux années 1930

Mots-clés : Gymnastique, éducation physique, sport, autonomie, contrôle des corps, Besançon

Résumé : Les pratiques physiques ont été introduites dans les lycées au XIXe siècle par les militaires et les médecins. L'histoire institutionnelle rend compte des aléas de leur introduction et de leur évolution dans le domaine particulier de l'éducation physique. Mais, étonnamment, les historiens le font en occultant le corps qui est pourtant le cœur de cette discipline d'enseignement. Michel de Certeau écrit d'ailleurs à ce propos : « chaque société a "son" corps, tout comme elle a sa langue constituée par un système plus ou moins raffiné de choix parmi un innombrable de possibilités phonétiques, lexicales et syntaxiques ». Ce travail de doctorat vise donc à étudier les raisons qui ont conduit le ministère de l'Instruction publique à intégrer ces pratiques dans les emplois du temps des élèves. Afin d'éviter des confusions entre "l'école des notables" et "l'école du peuple", seul le lycée de Besançon est étudié. Pour atteindre cet objectif, les travaux de recherche se sont

attachés à appréhender autant les représentations du corps que les attentes des familles bisontines et celles des hommes politiques impliqués dans cette question de l'éducation corporelle scolaire. Les outils proposés par Michel Foucault sont convoqués et adaptés pour étudier le contrôle des corps. Plus encore, le concept d'autonomie, développé par Alain Ehrenberg, est lui aussi exploité autour de la vaste question pédagogique dépassant la discipline « éducation physique ». Les résultats de cette recherche monographique sont présentés à partir de trois périodes : 1850-1890, une autonomie inexistante lors d'une période de dressage des corps ; de 1890 à la Première Guerre mondiale, une autonomie proposée qui permet l'introduction du sport dans les lycées mais un contrôle des corps toujours intense et, enfin, une autonomie tolérée par obligation avec une reprise en main du contrôle

Title : Power over the Body and Student Autonomy : The Evolution of Physical Education, Gymnastics, and Sport at a High School in Besançon, France from 1850 to the early 1930s

Keywords : Gymnastics, physical education, sport, autonomy, power over the body, Besançon

Abstract : Physical activities were introduced into the high school curriculum in the 19th century by physicians and the military. Institutional historians show how physical activities were included in the course called Physical Education and how they evolved. Surprisingly, however, historians who have studied this material never mention the body, which is at the center of this discipline. Michel de Certeau wrote, "Each society has its own body, just as it has its own language made up of a more or less refined system of choice from among countless phonetic, lexical and syntactic possibilities". This thesis studies the reasons that led the French Ministry of Public Education to include Physical Education in students' scheduling; it uses the case of a high school in Besançon, France. (The students of all high schools during the period studied came from

bourgeois families.) Thesis research focuses on the representations of the body, the expectations of the families of the students and the expectations of the politicians who introduced physical education into schools. Research tools developed by Michel Foucault were adapted for studying power over the body. Alain Ehrenberg's concept of autonomy was used to understand how knowledge is acquired (pedagogy). Research results are presented for three periods: from 1850 to 1890 when autonomy was non-existent in physical education; from 1890 to World War I, when sport was introduced into high schools but physical education policies were just as strict; and from 1918 to 1935 when toleration of autonomy was obligatory but the institution could take back control when it was deemed necessary